
© Georges Aubin et
Éditions Point du jour
521, rang Point-du-Jour Sud
L'Assomption, QC
J5W 1H6

Graphisme et infographie : Irène Ellenberger

Révision : Yolande Gingras

Maquette de la couverture : Irène Ellenberger

Première de couverture : *Portrait de Joseph Papineau*.

Louis Dulongpré, 1825.

(Source : N° d'acc 1978-39-8 - © Bibliothèque et Archives Canada)

Quatrième de couverture : Photo de l'auteur : © Robert Dupuis,
photographe.

Cahier d'images : Collection François Labonté

Tous droits réservés. Imprimé au Canada

PdF (numérique) : ISBN : 978-2-924900-61-1

Dépôt légal (numérique) : février 2022

ISBN : 978-2-923650-39-5

Dépôt légal : deuxième trimestre 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

JOSEPH PAPINEAU
de Montréal à la Petite-Nation

Correspondance (1789 - 1840)

Texte établi avec introduction et notes par

Georges Aubin

SIGLES

AAQ – Archives de l’Archevêché de Québec
AMAF(ASQ) – Archives du Musée de l’Amérique francophone
(Archives du Séminaire de Québec)
AMcC – Archives du Musée McCord (Montréal)
APSS-M – Archives des prêtres de Saint-Sulpice de Montréal
APSS-P – Archives des prêtres de Saint-Sulpice de Paris
BAC – Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ-M – Bibliothèque et Archives nationales du Québec à
Montréal
BAnQ-O – Bibliothèque et Archives nationales du Québec en
Outaouais (Gatineau) – Voir CRAO
BAnQ-Q – Bibliothèque et Archives nationales du Québec à
Québec
BRH – Bulletin des recherches historiques
ca – *circa* (environ, vers)
CP – Charles Prévost, notaire
CRAO – Centre régional d’archives de l’Outaouais (BAnQ-O)
DAUM – Division des Archives de l’Université de Montréal
DBL – Dictionnaire biographique du Canada
DBLFC – Dictionnaire Bélisle de la langue française au Canada
DBP – Denis-Benjamin Papineau
DC – Dictionnaire du clergé
DMF – Dictionnaire du moyen français
FT – Félix Têtu, notaire
GDA – George Dorland Arnoldi, notaire
GPFC – Glossaire du parler français au Canada
ICMH – Institut canadien de microreproduction historique
JAB – Joseph-Amable Berthelot, notaire
JAG – Jonathan Abraham Gray, notaire
JBC – Jean-Baptiste Constantin, notaire

JBN – Joseph-Benjamin-Nicolas [Papineau]
JCABC – *Journal de la Chambre d’assemblée du Bas-Canada*
JFL – *Journal d’un Fils de la Liberté* (Amédée Papineau)
JFT – Jean-François Têtu, notaire
JP – Joseph Papineau, notaire
JPG – Joachim-Pierre Gauthier, notaire
LG – Louis Guy, notaire
LJP – Louis-Joseph Papineau
LSF – *Lettres à sa famille* (par LJP)
mf – microfiche
mic. – microfilm
NBD – Nicolas-Benjamin Doucet, notaire
NFO – Note de Fernand Ouellet (RAPQ, 1951-53)
PLD – Pierre-Louis Descheneaux, notaire
PRG – Pierre-Rémi Gagnier, notaire
PUL – Presses de l’Université Laval
RAPQ – *Rapport de l’archiviste de la province de Québec*
SRC – Société royale du Canada
TBa – Thomas Barron, notaire
TBe – Thomas Bédouin, notaire
TLF – *Trésor de la langue française*
ZJT – Zéphirin-Joseph Truteau, notaire



INTRODUCTION



*Est-ce parce que le Canada
fait partie de l'empire britannique;
est-ce parce que les Canadiens
ne parlent pas la langue des habitants
des bords de la Tamise
qu'ils doivent être privés de leurs droits?*
Joseph Papineau, 1792

Nous avons manifestement affaire ici à un être d'exception. Issu d'une famille modeste – son père est voyageur, tonnelier et marchand à Montréal, sa mère, une Beaudry de la Pointe-aux-Trembles, sait à peine signer son nom – il est pris en charge dans sa jeunesse par le curé Curatteau de la Longue-Pointe et, quand il entre au Séminaire de Québec pour parfaire son éducation, il est vite reconnu comme un étudiant brillant, déjà bon orateur, doué d'une intelligence remarquable et habile mathématicien.

Aîné des garçons de la famille, il poursuit ses études à Montréal pour acquérir les connaissances de l'arpentage et du notariat auprès de Jean Delisle.

La carrière de Joseph Papineau comme notaire et comme député de la première Chambre d'assemblée du Bas-Canada en 1792 l'amène à affirmer ses idées de démocrate et son souci de conserver la langue française de même qu'à côtoyer les grandes familles de Montréal et de sa banlieue. Il devient le conseiller juridique le plus compétent du Bas-Canada.

Ses talents de gestionnaire lui permettent de superviser la construction de moulins dans l'île Jésus pour le compte du Séminaire de Québec. À Montréal, il ouvre une voie de communication entre la rue Notre-Dame et la côte de la Visitation, qui portera le nom de chemin Papineau en son honneur (c'est la rue Papineau d'aujourd'hui). L'achat de la seigneurie de la Petite-Nation sera pour lui une occasion de mettre en valeur ce coin de pays en Outaouais, vaste terre boisée, où abondent les animaux à fourrure, les richesses minières, la chasse et la pêche. Initiateur de grands projets, à sa mesure, il sera le premier à y attirer les colons au début du XIX^e siècle.

Joseph Papineau enseigne à une vingtaine de candidats aspirant au notariat dont douze deviendront notaires (noms précédés d'un astérisque) :

- *BANLIER/LAPERLE François
- *BARRON Thomas
- *BOILEAU René
- BOUTHILLIER Pierre
- BRUNEAU Denis-Macaire
- BRUNEAU Philippe
- *CHENET Antoine
- CHERRIER Benjamin-Hyacinthe-Martin
- DELISLE Ambroise
- *DÉZÉRY François-Xavier
- *GAUTHIER Joachim-Pierre
- *GUY Louis
- *MORISON Donald George
- *PAPINEAU André-Augustin
- PAPINEAU Denis-Benjamin
- PAPINEAU Louis-Joseph
- *PICARD Louis
- *TRUTEAU Zéphirin-Joseph
- *VALLÉE Pierre-Gédéon

À son fils aîné Louis-Joseph, il n'hésite pas à donner des conseils judicieux pour diriger les débats à la Chambre ou pour éclaircir un point de droit. Il s'attache son autre fils, Denis-Benjamin, comme agent seigneurial à la Petite-Nation. Il aide financièrement ses fils et ses petits-enfants, mais, passé la soixantaine, il devient parcimonieux en ce domaine; il ne reproche rien à Louis-Joseph, mais il se montre exigeant envers ses autres fils : André-Augustin et Denis-Benjamin qu'il juge mal organisés et lents à agir efficacement, et Toussaint-Victor qui dépense trop.

Il renseigne son petit-fils Amédée sur la généalogie familiale et lui révèle le nom de Samuel Papineau, l'ancêtre, venu de Montigny en France.

La correspondance du seigneur Joseph Papineau éditée ici compte 240 lettres. C'est peu, car le notaire en a certes écrit un plus grand nombre au cours de sa longue carrière. Conservées par son petit-fils Joseph-Benjamin-Nicolas Papineau, les lettres de Joseph ont été détruites en grande partie par deux incendies survenus à la fin du XIX^e siècle.

De ces 240 lettres, 98 ont été envoyées à son fils Denis-Benjamin, agent de la seigneurie; 35 à Louis-Joseph; 31 à Antoine-Bernardin Robert, prêtre, du Séminaire de Québec; une douzaine à Angelle Cornud, sa bru. Nous y avons ajouté une douzaine de petits reçus conservés aux Archives du Séminaire de Québec qui ont trait aux dépenses des moulins appartenant au Séminaire de Québec, cinq procès-verbaux d'arpentage et sept consultations juridiques.

Pour la suite des choses, nous procéderons par des repères chronologiques, échelonnés sur plus d'un siècle, qui marquent les principaux événements de la vie de Joseph Papineau et de son entourage.

23 mai 1743 : Engagement en qualité de voyageur de Joseph Papineau-Montigny (1719-1785), voyageur, de la côte Saint-Michel, à François Augé et cie. Engagement de « partir de cette ville dans un canot chargé de marchandises, aider à le mener et conduire jusqu'au poste de la baie des Puants [Green Bay, Wisconsin], hiverner pendant un hiver, et en redescendre en l'année 1744, dans un canot chargé de pelleteries. Salaire : 280 £, aussitôt son arrivée en ce pays. (Jean-Baptiste Adhémar dit St-Martin, minute 8687). Ce Joseph Papineau-Montigny, neuf ans plus tard, sera père de Joseph Papineau.

17 février 1749 : Dans la paroisse de Saint-François-d'Assise de la Longue-Pointe, dans l'est de Montréal, mariage de Joseph Papineau-Montigny, fils de défunt Samuel Papineau et de Catherine Quevillon, et Marie-Josèphe Beaudry (1729-1814), fille de Jacques Beaudry et d'Angélique Archambault, de la Pointe-aux-Trembles. Ce sont les père et mère de Joseph Papineau.

Le mariage est béni par Benoît Favre (1699-1755), sulpicien français originaire du diocèse de Lyon, arrivé au Canada en 1730, curé à la Longue-Pointe depuis 1748. Ont signé le registre : les deux époux, Urbain Lecomte¹, aubergiste et pâtissier traiteur, ami de l'époux, Jacques Beaudry, père de l'épouse, Jacques, Louis et Marie Beaudry, frères et sœur de l'épouse. Sont aussi mentionnés comme présents : Jacques Daniel, époux de Catherine Quevillon et beau-père du jeune marié, François et Louis Papineau, frères du marié, et Jean-Baptiste Périllard-Bourguignon², beau-frère du marié, comme ayant épousé Marie Papineau.

1749-1767 : Descendance de Joseph Papineau-Montigny et Marie-Josèphe Beaudry.

(Note : p pour parrain; m pour marraine; X pour mariage; s pour sépulture)

1. MARIE-AGNÈS

Née le 24 décembre 1749

p : Jacques Daniel

m : Marie-Madeleine Beaudry

X Louis Viger (Montréal, 19 janvier 1767),
forgeron, fils de Jacques Viger, cordonnier, et de
Marie-Louise Riddé-Beauceron

s : 9 décembre 1817

2. Un garçon né vers 1751 – aucun registre

3. JOSEPH – 1752-1841 (voir ces dates)

notaire

X Rosalie Cherrier (Saint-Denis, 23 août 1779)

4. MARIE-CATHERINE

Sœur de la Congrégation de Notre-Dame : sœur
Saint-Olivier (22 nov. 1775)

Née le 10 avril 1754

p : Jean-Baptiste-Nicolas Deveracque

m : Catherine Quevillon

s : 25 avril 1801 (décédée la veille), dans
l'église de la Congrégation de Notre-Dame.

5. Un garçon né en 1756 – aucun registre

6. FRANÇOIS-XAVIER

architecte, arpenteur

Né le 14 février 1757

p : François-Xavier Languirand

m : Marie-Thérèse Brossard

Célibataire

s : 12 avril 1821

7. VICTOIRE

institutrice

Née le 7 octobre 1758

p : Louis Daveluy-Larose, interprète des nations
anglaises, habitant rue Saint-Denis, qui
épousera Louise Tougas (contrat Louis
Loiseau, 16 août 1761)

m : Marie-Anne Bougret

Célibataire

s : 13 février 1821

8. JOSEPHTE

Née le 28 mai 1761

p : Joseph-Jacques Picard

m : Marie-Agnès Papineau, sa sœur

X Ignace Bertrand (Montréal, 2 octobre
1780), forgeron, fils d'Ignace Bertrand et de
Marie Laroche

s : Sault-au-Récollet, 9 juin 1832 – décédée
du choléra

9. MARIE-ANGÉLIQUE

Née le 27 octobre 1763

p : Jean-Baptiste Poitras

m : Marguerite Gasin

Célibataire

s : 22 janvier 1783

10. ANDRÉ

tonnelier et cultivateur

Né le 5 mars 1765

p : André Viger

m : Angélique Senet

X Marie-Anne Roussel de Morembert
(Montréal, 31 juillet 1797), fille de Jean
Roussel, sieur de Morembert, lieutenant au
régiment de Guyenne, et de Marie-Anne
Soumande

s : Saint-Martin, île Jésus, 23 juin 1832 –
décédé du choléra

11. MARIE-LOUISE

Née le 8 octobre 1767

p : Joseph Papineau-Montigny, son frère

m : Marie-Catherine *Perineau*, sa sœur

X Toussaint Truteau (Boucherville, 16 juin 1788),
charpentier, menuisier, fils de Toussaint Truteau
et de Marie-Angélique Lebeau

s : 26 septembre 1839

Intéressante note de Zéphirin-Joseph Truteau,
notaire, sur la sépulture de Marie-Louise Papineau,
sa mère, sœur de Joseph Papineau : « Marie-Louise
Papineau, veuve de Toussaint Truteau, décédée le
23 septembre 1839 à 10 heures ½ du soir, née
le 10 octobre 1767. Enterrée dans le cimetière de
Montréal le 26 septembre 1839. Il lui a été attaché
au bras gauche avec du fil de laiton une petite
phiole bouchée et cachetée en cire, dans laquelle
a été renfermée la présente note. Montréal ce 26
septembre 1839. » Z.-J. Truteau. BAnQ-Q,P417/18;10.3.

12. MARGUERITE

Née le 5 avril 1771, baptisée le lendemain

Pas de mention de parrain et marraine

X Joseph Charlebois (Montréal, 2 juillet 1792),
boulangier, de Pointe-Claire

s : 3 juin 1793, à 22 ans.

Sans descendance

24 décembre 1749 : Baptême à Montréal de Marie-Agnès Papineau, fille aînée de Joseph Papineau et de Marie-Josèphe Beaudry. Le parrain choisi est Jacques Daniel (1694-1753), maître tonnelier, né à La Rochelle, époux en secondes noces de Catherine-Angélique Quevillon (Montréal, 3 avril 1742); celle-ci, étant veuve de Samuel Papineau, l'ancêtre des Papineau-Montigny d'Amérique, en est à son troisième mariage.

Nous pouvons penser que Joseph Papineau, voyageur, apprit le métier de tonnelier dans la boutique de Jacques Daniel, l'époux de Catherine Quevillon, sa mère.

17 octobre 1752 : À Montréal, baptême de Joseph Papineau, né la veille, fils de Joseph Papineau-Montigny, tonnelier, et de Marie-Josèphe Beaudry. Il est le deuxième enfant de la famille et le premier garçon. On lui donne pour parrain son oncle Toussaint Beaudry (1734-1816), de Pointe-aux-Trembles, fils de Jacques Beaudry et d'Angélique Archambault; et pour marraine Marie-Josèphe LeCavelier (1733-1757), fille de Jacques LeCavelier, armurier, et de Marie-Josèphe Beaudry.

Il est baptisé par Mathieu Guillon (1713-1783), sulpicien, originaire de Lyon, qui avait été curé à la Longue-Pointe; alors professeur de latin au Petit séminaire de Montréal. Mathieu Guillon retournera en France en 1754 et décédera à Viviers (Ardèche). Joseph Papineau voit le jour rue Bonsecours, dans la maison de bois construite en 1711 que son père avait achetée en 1748. Ce dernier vient de lui adjoindre une partie en pierre vers l'arrière.

10 avril 1754 : À Montréal, naissance et baptême de Marie-Catherine Papineau, fille de Joseph Papineau, tonnelier, et de Marie-Josèphe Beaudry. Le parrain est Jean-Baptiste-Nicolas Deveracque, tapissier, quatrième époux de Catherine-Angélique Quevillon, marraine. Marie-Catherine Papineau se joint à la Congrégation de Notre-Dame (22 novembre 1775) sous le nom de sœur Saint-Olivier. Elle enseigne à La Prairie en 1778, transférée l'année suivante à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, près de Montmagny, dans un couvent fondé par le curé Pierre-Laurent Bédard; en 1800, elle arrive à la maison de la Congrégation du

Lac-des-Deux-Montagnes (Oka) pour des raisons de santé. Elle est inhumée à Montréal dans l'église de la Congrégation de Notre-Dame le 25 avril 1801.

14 janvier 1756 : À Longueuil, baptême de Rosalie Cherrier (1756-1832), fille de François-Pierre Cherrier, marchand, et de Marie Dubuc. Elle sera l'épouse du notaire Joseph Papineau.

L'endroit où naquit Rosalie Cherrier et ses frères et sœurs se trouve à l'emplacement d'un petit parc nommé « François-Cherrier » à Longueuil, rue Saint-Charles, selon la photo 8 d'Édouard Doucet, *Longueuil, 1657-1992*, Société d'histoire de Longueuil, 1992.

29 août 1756 : Une lettre de Duquesne à Villars, du Séminaire de Québec, rapporte que la Cour ne cesse de « défendre de nouveaux établissements dans l'endroit où on vous demande des terres à concéder, et qui est 45 lieues au-dessus de Montréal, à cause des fraudes qu'on pourrait y faire pour la traite. » Lettre de Duquesne à M. de Villars (Séminaire de Québec)

(Source : BAnQ-Q,P417/15;9.2.3)

[Commentaire sur le manuscrit : « Lettre de M. le marquis Duquesne, à garder pour prouver que le Séminaire a fait tout ce qui était pour établir la concession de la Petite-Nation. »]

Montréal, 29 août 1756

Monsieur,

Je suis fâché d'avoir à vous apprendre que la Cour persiste sans cesse à nous défendre de nouveaux établissements dans l'endroit où on vous demande des terres à concéder, et qui est 45 lieues au-dessus de Montréal, à cause des fraudes qu'on pourrait y faire pour la traite.

Je suis bien fâché de ne pouvoir vous marquer dans cette occasion les sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Duquesne

12 décembre 1756 : Marché de livraison de barils par Joseph Papineau-Montigny, tonnelier, à [Louis] Pennisseaut, négociant, de Montréal. (Pierre Panet de Méru). Pennisseaut fera partie de la bande à Bigot, sera emprisonné pour fraude à la Bastille en 1761... (voir DBC).

1765 : Joseph Papineau commence des études classiques chez le curé Jean-Baptiste Curatteau (1729-1790), né dans le diocèse de Nantes, sulpicien, curé à la Longue-Pointe (près de Montréal), qui se prépare à y fonder un premier petit séminaire.

8 juillet 1765 : Joseph Papineau écrit son nom dans un livre (manuscrit) en sa possession, intitulé *Onthologie [ontologie] et Pneumathologie* [pneumatologie, traité des substances spirituelles]. Ce livre est conservé à BAnQ-Q, P417/1.

1766 : Joseph Papineau, âgé de 14 ans, entre comme étudiant au Petit Séminaire de Québec.

10 octobre 1767 : À Montréal, Joseph Papineau, qui aura 15 ans la semaine suivante, est parrain au baptême de sa sœur Marie-Louise; Marie-Catherine Papineau, sa sœur âgée de 13 ans, est marraine.

23 octobre 1767 : Joseph Papineau a passé une année dans la maison des prêtres des Missions étrangères (Séminaire de Québec) et a montré de grandes aptitudes pour le travail et l'étude : il obtient une bourse de cette institution pour y continuer ses études.

1767-1770 : Joseph Papineau est étudiant au Séminaire de Québec. Il y entre officiellement le 23 octobre 1767 et en sortira le 15 août 1770.

12 mars 1769 : Livre relié, manuscrit, contenant la mention spéciale louant les talents de Joseph Papineau pour l'art oratoire, écrite par son professeur de rhétorique François Le Guerne (1724-1789), né à Kergrist-Moëlou (Côtes d'Armor), diocèse de Quimper, en Bretagne : *Ego infra scriptus in Collegio Quebecensi Rhetoricae professor omnibus attestor, ingeniosum eximiumque eloquentiae alumnum Josephum Papineau in quotidianis*

memoriae Exercitationibus octingentas et quatuor retulisse victorias, a primera die Januarii ad novenam Martii 1769, omnesque diligentissimi scholastici partes Excellenter adimplevisse.

Quebeci, 12 martis 1769. Le Guerne Obter et Rhet. professor

Essai de traduction : Moi, soussigné, professeur de rhétorique au Collège de Québec, j'atteste devant tous que Joseph Papineau, élève éminent et remarquable, a remporté 804 victoires dans des exercices quotidiens de mémoire pour la période allant du 1^{er} janvier au mars 1769 et qu'il a rempli avec excellence toutes les étapes d'un étudiant très consciencieux. Québec, le 12 mars 1769 Le Guerne, Professeur de rhétorique.

Ce livre contient aussi un texte sur la page de garde : « Préambules de rhétorique composés par monsieur Le Guerne. Le 14 novembre, au collège de Québec. L'an de grâce 1767. Joseph Papineau ».

Le livre contient une table détaillée du contenu.

20 juillet 1773 : Joseph Papineau obtient sa commission d'arpenteur, après avoir étudié avec Jean Delisle (1724-1814), originaire de Nantes, établi à Montréal, rue Saint-François-Xavier. Jean Delisle excellait en mathématiques et en physique. Joseph Papineau tracera la plupart des concessions des seigneuries de l'île Jésus, Beauharnois, Longueuil et Rigaud.

1^{er} mars 1774 : Joseph Papineau est parrain de son neveu Louis Viger, né le 28 février, fils de Louis Viger et de Marie-Agnès Papineau. [Il ne s'agit pas ici de Louis-Michel Viger, né en 1785].

1775-1780 : Joseph Papineau étudie le notariat auprès de Jean Delisle.

22 novembre 1775 : Catherine Papineau, sœur de Joseph, est reçue dans la communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, sous le nom de sœur Saint-Olivier.

Février et mars 1776 : Recommandé par le Séminaire de Montréal, Joseph Papineau accompagne Joseph Lamothe (prénomé parfois Joseph-Marie) qui portera un message à Québec, pour

le compte de l'armée britannique; Québec est alors une ville assiégée par les Américains et les communications entre Montréal et Québec sont interrompues. Les deux braves laissent Montréal le 26 février, voyagent par la rive sud, arrivent dans la ville de Québec le 8 mars et portent le message du général William Howe au gouverneur Guy Carleton.

Mars et mai 1776 : Joseph Papineau et Joseph Lamothe joignent les rangs de la compagnie des Écoliers du Séminaire de Québec, commandée par le capitaine Pierre Marcoux. *Notes et souvenirs d'un habitant de Montréal, durant l'occupation de cette ville par les Bastonnais, de 1775 à 1776*. Avec notes par Jacques Viger; Jacques Viger, *Saberdache rouge*, Vol. M, p. 170-184.

(Source : BAnQ-M, Mic. 1214.)

24 novembre 1777 : Montréal, mariage de Joseph Lamothe, âgé de 36 ans, fils de défunts Alexis Lamothe et Angélique Caron; avec Catherine Blondeau, âgée de 25 ans, fille de Jean-Baptiste Blondeau, marchand voyageur, et de Geneviève Auger. Présents : Maurice-Régis et Angélique Blondeau, frère et sœur de Catherine Blondeau, Marie-Josèphe Le Pellé Lahaye, épouse de Maurice-Régis Blondeau. Pierre Foretier, négociant à Montréal, sert de père à l'époux.

Joseph Lamothe est père de Joseph-Maurice Lamothe (voir DBC).

17 décembre 1777 : Louis XVI reconnaît l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

13 avril 1779 : Vente par Joseph Papineau-Montigny et Marie-Josèphe Beaudry, son épouse (qui habitent alors rue Saint-Paul) : un emplacement et maison rue Bonsecours, à John Campbell, colonel et surintendant des Affaires indiennes, et Marie-Anne de Lacorne, son épouse. Notaire Antoine Foucher. [Ce sera, en 1809, la maison de Joseph Papineau, notaire, et, plus tard, celle de LJP.]

22 août 1779 : Contrat de mariage de Joseph Papineau et Rosalie Cherrier, passé devant Marin Jehanne, notaire à Saint-Denis-sur-Richelieu. Le douaire est de 1500 £ ou chelins ancien cours; le préciput, de 750 £ ou chelins ancien cours.

Le contrat est passé au presbytère de Saint-Denis, en présence des témoins Christophe Michaud, négociant, et de Jacques Aveline, cordonnier.

23 août 1779 : À Saint-Denis-sur-Richelieu, mariage de Joseph Papineau et de Rosalie Cherrier, fille de François-Pierre Cherrier, marchand et notaire, et de Marie Dubuc. Ont signé le registre : François-Pierre Cherrier, père de l'épouse; Joseph Papineau, père de l'époux; Séraphin-Marie Cherrier, frère de l'épouse, marchand, qui sera plus tard notaire et député de Richelieu; François Cherrier, officiant, curé de la paroisse et frère de l'épouse; Denis Viger, beau-frère de l'épouse, menuisier, sculpteur, qui sera aussi député, conjointement avec Joseph Papineau, en 1796; Victoire Papineau, institutrice, sœur de l'époux; Marguerite-Catherine Michaud, épouse de Jean-Christian Schindler, marchand pelletier, de la Haute-Ville de Québec. Schindler est originaire de Plauen, en Saxe, arrivé au pays vers 1750 en compagnie de Dominique Bartsch [Debartzch]; Christophe-Hilarion Michaud, marchand à Saint-Denis, frère de Marguerite-Catherine et d'Élisabeth Michaud; Marin Jehanne, originaire de Dinan, Bretagne, notaire à Saint-Denis-sur-Richelieu; Élisabeth Michaud, épouse du notaire Marin Jehanne; Marie-Louise Viger (1767-1790), nièce et filleule de Joseph Papineau; Marie Cherrier, sœur de la mariée, épouse de Jacques Lartigue; Léveillé Gaudry [Marie-Élisabeth Léveillé, épouse de Jacques Gaudry dit Bourbonnière, forgeron à Saint-Charles-sur-Richelieu].

19 juillet 1780 : Joseph Papineau reçoit sa commission de notaire; il dresse son premier acte le 4 août et sera notaire jusqu'à son décès en 1841. Son minutier contient plus de 5340 actes. Ses premiers contrats sont cosignés par Jean Delisle, son professeur de notariat.

18 octobre 1780 : Joseph Papineau devient propriétaire de la maison de la rue Saint-Jacques où il vivra jusqu'en 1801. L'emplacement et la maison ont été acquis par décret-saisie sur François Guillot-Larose par le shérif Edward William Gray. Guillot-Larose, militaire, avait appuyé les Américains en 1775. (voir DBC)

2 avril 1781 : Montréal, sépulture de Marie-Catherine Quevillon, décédée le 30 mars, âgée de 95 ans, veuve de Nicolas Verac dit Parisien. Présents, les sieurs Hardy père et fils, chantres, qui ont signé.

Marie-Catherine Quevillon est grand-mère de Joseph Papineau, notaire.

8 septembre 1781 : Dépôt dans le minutier de Joseph Papineau, minute 173, du testament olographe de Jean-Claude Mathevet (1717-1781), né en France, dans le diocèse de Viviers; ordonné prêtre chez les sulpiciens à Montréal en 1747. Curé à Sainte-Anne-de-Bellevue, Oka, Les Cèdres, et Montréal où il est décédé le 2 août 1781. C'est Étienne Montgolfier, supérieur des sulpiciens, qui dépose le testament chez Joseph Papineau.

30 mars 1782 : Marché sous seing privé entre Antoine Janson-Lapalme, maçon, tailleur de pierre, demeurant rue Saint-Paul, et Joseph Papineau pour faire la maçonnerie de la maison à trois étages de Papineau, tout le dehors de la maçonnerie et les cheminées, en pierre grise et cailloux; tirer les joints en dehors et les renduits par dedans, et la moitié du bas et la mansarde.

Antoine Janson-Lapalme, né à Québec en 1739, vient s'établir avec ses parents à Montréal après la guerre de la Conquête. Avec son père, il signe en 1765 un marché de maçonnerie d'une maison, place du Marché à Montréal, pour Luc de Chap de Lacorne Saint-Luc.

« Il poursuit la tradition des entrepreneurs-maçons de la famille des Janson-Lapalme. Antoine se marie le 15 octobre 1764 à Lachine avec Charlotte Paré. Il œuvre surtout dans la grande région de Ville-Marie. En 1774, il répare la maison en pierre de l'écuyer et docteur, Richard Huntley. Cette maison est située sur la rue Saint-Paul. Trois ans plus tard, il construit une maison en pierre pour le négociant Thomas McMurray. Cette maison est également située sur la rue Saint-Paul. Comme nous venons de le voir, plusieurs générations de Janson-Lapalme ont travaillé à la construction en dur dans cet espace que l'on appelle aujourd'hui « *Le Vieux Montréal* ». Avec les revenus réalisés par ses contrats de maçonnerie, Antoine Janson dit Lapalme se permet même

l'achat d'une esclave comme domestique. Celle-ci s'appelle Marie-Josèphe. » (Antoine Foucher, 27 février 1777). « Les enfants adultes de Pierre Janson dit La Palme, chap. III. »

(Source : http://users.xplornet.com/~janson_lapalme/Chapitre%203.htm)

1783 - 1784 : Jean Delisle et Jean-Baptiste-Amable Adhémar sont délégués pour porter à Londres une pétition visant à réformer le gouvernement de la colonie et sa justice.

1783 - 1798 : Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau, nota l'heure et le jour de la naissance de chacun de ses enfants. Il existe une copie de ce manuscrit, aujourd'hui perdu, retranscrite par le sénateur Georges-Casimir Dessaulles, son petit-fils.

Seulement cinq des dix enfants de Rosalie Cherrier et de Joseph Papineau atteindront l'âge adulte. Tous baptisés à Montréal, à la paroisse Notre-Dame :

1. SÉRAPHIN-JOSEPH

Né le 24 novembre 1783 à 3 h du matin; baptisé le même jour.
p : Séraphin-Marie Cherrier;
m : Marie-Josephte Beaudry, aïeule paternelle;
Joseph, père, présent;
décédé le 27 avril 1784 et inhumé le 28 « dans le cimetière proche l'église ».

2. JOSEPH-FRANÇOIS

Né le 4 octobre 1785 à 10 h du soir; baptisé le 5, « né d'hier au soir ».
p : François Papineau [arpenteur];
m : Marie Cherrier, épouse de Jacques Lartigue;
Joseph, père, présent;
décédé le 1^{er} mai 1786 et inhumé le 2.

3. LOUIS-JOSEPH

Né le 7 octobre 1786 à 1³/₄ h p.m.; baptisé le même jour.
p : Louis Payet, prêtre missionnaire, qui le baptise;
m : Marie-Anne Cherrier, veuve LeCavelier;
Joseph, père, présent;
décédé à Montebello le 23 septembre 1871.

4. ROSALIE

Née le 27 février 1788 à 9½ h du soir;
baptisée le 28, « née hier au soir ».
p : Joseph-Marie Cherrier, négociant à
Québec;
m : Perrine Cherrier;
décédée à Saint-Hyacinthe le 5 août 1857.

5. DENIS-BENJAMIN

Né le 13 novembre 1789 à 6 h du soir;
baptisé le même jour.
p : Denis Viger;
m : Marie-Agnès Papineau;
Joseph, père, présent;
décédé à Plaisance le 20 janvier 1854.

6. ANDRÉ-AUGUSTIN

Né le 28 octobre 1790 à 9 h du soir; baptisé
le 29, « né hier au soir ».
p : André Papineau;
m : Marie-Pier Viger;
décédé à Papineauville le 4 juin 1876.

7. TOUSSAINT

Né le 12 février 1792; baptisé le même jour.
[Rosalie Cherrier n'a pas donné d'heure de
naissance]
p : Louis Viger (ne sait signer);
m : Marie-Louise Papineau;
décédé le 27 février 1792; inhumé le 1^{er} mars,
« décédé avant-hier ».

8. ANGÉLIQUE-LACROIX

Née le 16 avril 1795 à 4 h du matin; bapti-
sée le même jour.
p : M^e Jean Delisle de La Cailletterie, notaire;
m : Lacroix Mézière, son épouse;
Joseph, père, présent;
décédée le 27 août 1795; inhumée le 28
« dans le cimetière proche l'église ».

9. MARIE-ADÉLAÏDE

Née le 2 septembre 1796 à 8½ h du matin;

baptisée le même jour.

p : Denis-Benjamin Viger;

m : Marie-Anne Roussel;

décédée le 13 septembre 1796; inhumée le 14.

10. TOUSSAINT-VICTOR

Né le 30 mars 1798 à 4¼ h du matin; baptisé le même jour.

p : Toussaint Truteau, menuisier;

m : Victoire Papineau;

décédé à Pointe-aux-Trembles le 10 décembre 1869.

22 mars 1784 : « Requête à cause de loyer dû. » Requête à la Cour des plaidoyers communs par Joseph Papineau père, maître tonnelier. Ce dernier a loué une maison à Alexandre Grant, rue Saint-Paul, à Montréal, à compter du 17 septembre 1783, pour le prix de 72 £ par année, prix payable par quartiers de 18 £ [Voir contrat de bail à loyer par Jean Delisle, 16 septembre 1783]. Or, le locataire n'a encore payé que 11 guinées, faisant la somme de 12 livres, 16 shillings, 8 deniers. Et ce locataire serait sur le point de faire encan de ses meubles et de quitter la maison. Joseph Papineau demande l'autorisation à faire une saisie « par voie de gagerie » des meubles de son locataire. La permission est accordée à Joseph Papineau, tonnelier, par Hertel de Rouville le 22 mars 1784. (Source : BAnQ-Q,P417/1;1,2,1)

En novembre 1784 : Création à Montréal d'un comité réformiste canadien dont le but est d'obtenir des réformes constitutionnelles. En font partie Joseph Papineau, Jean Delisle, Fleury Mesplet, les marchands Maurice-Régis Blondeau, Pierre Guy, Joseph Périnault, Pierre Foretier, Joseph-François Perrault et Jean Dumas-Saint-Martin. Et aussi Joseph Quesnel, associé de Blondeau. « Quesnel prend une part active à la vie commerciale comme associé de

Blondeau. Il signe plusieurs pétitions de marchands adressées au gouvernement, dont celle de 1784 réclamant une nouvelle constitution et celle de 1790 demandant le règlement des problèmes causés aux marchands de Montréal par l'absence d'un poste de douanes dans la ville. » (Joseph Quesnel, voir DBC)

24 novembre 1784 : Joseph Papineau signe la pétition demandant à Londres une Chambre d'assemblée élue.

9 janvier 1785 : Joseph Papineau fait partie d'un groupe de 40 personnes, prêtres et laïques, qui signent une pétition pour que le gouvernement britannique approuve la nomination de Jean-François Hubert comme coadjuteur de l'évêque de Québec et que le pape Pie VI lui donne les bulles lui permettant de remplir cette fonction. (Source : *Rome, Archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande*, vol. 870 (1785). Copie, BAC, mic.K-243, pièce 592.)

28 février 1785 : Lettre déposée en l'étude de Joseph Papineau. La lettre est adressée à Benjamin Frobisher (1742-1787), marchand à Montréal, spécialisé dans la traite des fourrures, par 40 Anglais qui n'étaient pas présents lorsque la pétition des habitants de Sorel eut lieu; pétition demandant la création d'une Chambre d'assemblée pour la province, visant à établir les lois anglaises et demander le rappel de l'Acte de Québec. La pétition a été déposée par Benjamin Frobisher lui-même dans l'étude de Joseph Papineau.

2 mai 1785 : À Montréal, mariage d'Antoine Papineau, fils de François Papineau-Montigny, de Chambly, et de Marie-Josèphe Devautour, avec Marie-Josèphe Bénard. Présence de Joseph Papineau-Montigny, tonnelier, oncle de l'époux, qui lui sert de père; présence également de Joseph Papineau, notaire, cousin de l'époux, qui avait rédigé le contrat de mariage le 27 avril.

8 septembre 1785 : À Montréal, est inhumé Joseph Papineau dit Montigny, âgé de 66 ans, maître tonnelier, dans le cimetière proche de l'église; « décédé d'avant-hier au soir », père de Joseph Papineau, notaire. Présence de Jean-Baptiste Duranseau et André Baron, chantres.

15 septembre 1786 : Joseph Papineau commence à dresser l'inventaire de Samuel Jacob, marchand à Saint-Denis-sur-Richelieu. Cette poursuite de l'inventaire de Samuel Jacob, de religion juive, qui tenait un magasin général, surtout de tissus, dure du 15 septembre au 20 octobre et contient 347 pages manuscrites. Il constitue le plus volumineux des 281 inventaires effectués par Joseph Papineau.

7 octobre 1786 : À Montréal, baptême de Louis-Joseph Papineau, né le même jour, fils de Joseph Papineau, notaire, et de Rosalie Cherrier. Le baptême est conféré par Louis Payet (1749-1801), prêtre, compagnon de collège de Joseph Papineau et arrivé la veille seulement de Détroit où il y était missionnaire depuis plusieurs années de même qu'à Michillimakinac. La marraine est Marie-Anne Cherrier (1751-1843), veuve de Toussaint LeCavelier. Joseph Papineau est présent.

15 janvier 1787 : Joseph Papineau procède à la vente des effets du marchand Samuel Jacob dont il avait dressé l'inventaire l'automne précédent. Le texte de cette vente compte 117 pages. Des gens, nombreux, de Saint-Denis, Saint-Ours et Yamaska, achètent des marchandises pour 40 000 £.

9 juin 1787 : « Procès-verbal d'une insulte par le notaire Joseph Papineau au sujet du rôle de la milice dressé par le capitaine Lacroix. »
(Source : DAUM, P2/100, Collection Baby)

« LACROIX, Hubert-Joseph (ou Joseph-Hubert) (1743-1821). Commerçant à Québec, prit part à la défense de la colonie en 1775. Député en 1792. Colonel en 1807, commandant d'une division en 1812. Père de Janvier-Domptail Lacroix.

« Vers la fin des années 1780, Lacroix était en voie d'acquiescer une certaine position sociale. En 1787, en tant qu'officier de milice, il fut mêlé à ce qu'il appelait « une affaire [...] très importante pour le soutien (*sic*) de l'autorité du gouvernement ». Il s'agissait d'un conflit avec Joseph Papineau qui l'accusait d'avoir abusé de son autorité dans l'enrôlement des miliciens. Lacroix dénonça Papineau, le qualifiant de « serpent de la fable », à cause de sa prétendue ingratitude à l'endroit du gouvernement. Dans

les années 1780, il s'était opposé au mouvement qui favorisait la réforme constitutionnelle, notamment l'établissement d'une chambre élue [V. George Allsopp], dont il avait cependant accepté la création par l'*Acte constitutionnel de 1791*. » (Source : DBC)

« Montréal, 9 juin 1787

Plainte de moy, Joseph Lacroix, capitaine de la cinquième compagnie de la Ville et banlieue de Montréal, en vertu de la commission de Son Excellence et très honorable lord Dorchester, &^a &^a.

Émanée par Messieurs Neveu Sevestre, colonel, et St-George-Dupré, lieutenant colonel, commandants des milices de ce district pour faire un rôle exact des miliciens qui composent laditte compagnie, suivant l'ordonnance de Son Excellence et Conseil pour sa milice.

Je suis parti de chez moi ce neuf juin, présent mois, accompagné de M. Mars Decoigne, second capitaine de laditte compagnie. Nous nous sommes transportés chez M. Le Pallieur père, venant de maison en maison, chaque particulier donnant son nom. Vers les neuf heures du matin, nous sommes entrés chez le sieur Joseph Papineau, lui disant que je connaissais bien qu'il était notaire, mais lui demandant s'il avait des clerks, domestiques chez lui. À quoi ledit sieur Jh Papineau me répondit qu'il n'avait que son beau-frère qui lui servait de clerk. Je lui demandai le nom de son dit beau-frère; à quoi il me répondit qu'il ne le savait pas bien, et s'en retourna dans sa chambre mettre son habit, étant en chemise.

Dans ce moment, Cherrier, soi-disant servant de clerk, entra et à qui j'expliquai les ordres que j'avais et lui demandant son nom. Il me répondit que je le savais bien et qu'il n'était pas un péché. Ledit Joseph Papineau revenant de sa chambre me dit que j'étais bien insolent de venir fouiller dans sa maison. À quoi je lui répondis que les ordres de mes commandants étaient d'aller de maison en maison, sur quoi ledit Jh Papineau me répondit qu'il se foutait aussi bien de mes commandants que de moi, et que ce n'étaient pas de pareilles escroques qui devaient commander ni aller fouiller dans sa maison, qu'il connaissait mieux les ordonnances que moi. Et me dit, toujours avec emportement, de foutre

la porte, à quoi je lui dis, prenant mon chapeau de dessus une table, que je porterais mes plaintes aux personnes propres à rendre justice, et sortis avec M. Decoigne, qui était présent à cette insulte.

En foi de quoi, j'ai signé le présent à Montréal le 9 juin 1787.

J. Lacroix »

27 août 1787 : Lors de la vente des biens de Pierre Du Calvet, Joseph Papineau achète divers objets et des livres : deux nappes ouvrées, 24 jattes de faïence, 12 paires de fiches de châssis, deux fromagers de fer-blanc, un berceau, une table, 600 hameçons, six serrures de bois sans clef, 31½ verges de coton en trois quarts, 13 bouteilles et deux tables; sept volumes du *Dictionnaire* de Louis Moreri (1643-1680) en 10 vol.; un volume des *Institutions* de Jean Calvin; un volume in-quarto intitulé *Procès-verbaux &c.*; *Les Loix civiles*, 1 vol.; Brodeau par Louet, 1 vol. [Georges Louet (ca 1540-1608), *Recueil d'aucuns notables arrests donnez en la cour de Parlement de Paris, pris des Mémoires de feu M. Maistre Georges Loüet*, 9^e édition, revue, corrigée et augmentée de plusieurs arrests par M^e Julien Brodeau, Paris, 1633].

14 septembre 1787 : À Québec, Joseph Papineau est interrogé sur l'administration de la justice. En rapport avec la commission nommée par lord Dorchester (Guy Carleton) pour enquêter sur la justice dans la province.

En 1788, Joseph Papineau cosigne les actes du notaire Jean-Guillaume Delisle, fils de Jean Delisle, qui commence à exercer sa profession à Montréal. Il en sera souvent cosignataire, en alternance avec Pierre-Rémi Gagnier, jusqu'au cours de l'hiver de 1790.

28 avril 1788 : Joseph Papineau devient agent seigneurial pour les prêtres du Séminaire de Québec, seigneurs de l'île Jésus. Il a pour mission de « percevoir et recevoir des habitants tenanciers du fief et seigneurie de l'Isle Jésus, tous arrérages de rentes, lods et ventes et autres droits qui sont dus au Séminaire. »

16 juin 1788 : Joseph Papineau est présent au mariage de sa sœur et filleule, Marie-Louise Papineau, avec Toussaint Truteau.

9 novembre 1788 : Louis Guy (1768-1850), arpenteur, étudie le notariat avec Joseph Papineau; et Joachim-Pierre Gauthier est engagé comme clerc de notaire par Joseph Papineau pour poursuivre ses études. Louis Guy sera cosignataire des actes notariés de Joseph Papineau pendant longtemps.

12 avril 1790 : Joseph Papineau dresse le procès-verbal de la vente des biens de défunt Simon Sanguinet, seigneur de Lasalle et juge.

6 juillet 1790 : Vente des effets de Jean Beauzèle (1722-1790), prêtre, décédé curé à Saint-Laurent, près de Montréal; Joseph Papineau y achète quantité de biens.

10 août 1790 : Joseph Papineau est cosignataire d'un acte de partage passé par le notaire Joachim-Pierre Gauthier, son ancien élève. Au début de sa carrière, habituellement, le notaire Gauthier choisit Jean-Baptiste Desève comme cosignataire. Ici, comme il s'agit d'un partage, il requiert les connaissances sûres du notaire Papineau.

1791 : « Quesnel effectue quelques voyages aux pays d'en haut. À cette époque, la vente des fourrures à Londres subit une baisse sensible et les affaires deviennent difficiles. De plus, la société commerciale que Quesnel avait formée en 1790 avec cinq associés, dont Blondeau et Pierre Bouthillier, en vue d'importer des vins de Bordeaux par l'entremise de la maison de son frère Pierre, la compagnie Baignoux-Quesnel, fait face à des difficultés insurmontables à la suite des interruptions occasionnées par les bouleversements révolutionnaires en France. » (Source : Joseph Quesnel, voir DBC)

10 juin 1791 : À Londres, sanction royale de l'*Acte constitutionnel de 1791*, créant le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (Ontario) qui auront chacun leur Chambre de députés.

2 juillet 1791 : Joseph Papineau est présent au mariage de Marie-Marguerite Papineau, sa sœur, avec Joseph Charlebois.

26 décembre 1791 : Entrée en vigueur de la nouvelle Constitution canadienne.

24 mai 1792 : Campagne électorale. Une lettre paraît dans la *Gazette de Montréal*, signée d'une trentaine de notables donnant leur appui à Jean-Baptiste Adhémar, Jean Delisle, Pierre Foretier, Pierre Guy, Joseph Papineau et Joseph-François Perrault qui se présentent à la députation de Montréal pour siéger à la nouvelle Chambre d'assemblée. De ce groupe, seul Joseph Papineau sera élu.

« Nous espérons que ces Messieurs, qui ont toutes les qualités requises pour remplir dignement cet emploi, se rendront au vœu général des citoyens de cette ville et ne se refuseront pas à la voix publique qui les désigne depuis longtemps à cet effet. »
Montréal, 22 mai 1792.

Les 31 qui appuient ce souhait sont :

Charles Larrivée	Cavilhe
F. Bouthillier	Louis Lardy [L'Hardy]
Berthelot	J.G. Delisle
J.B. Desève	J.B. Durocher
D' Bender	Ls Porlier
P. Rollan	J.G. Lacroix
Pierre Berthelet	Denis Viger
Dumas-St-Martin	Jacques Viger
Jean Bouthillier	F. Papineau
Louis Chaboillez fils	Jn. Plessis père
Lambert St Omer	F.X. Daveluy
Lusignan	Gabriel Franchère
Foucher père	Jean-Philippe Leprohon
Sylvain Laurent	Joseph Roy
A. Vallée	Fleury Mesplet
N. Berthelet	

En juin 1792, Joseph Papineau est élu député de Montréal et siégera à la première Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

15 septembre 1792 : Joseph Papineau achète un esclave noir de Joseph Benoît-Livernois, tailleur à Montréal. L'esclave, prénommé Prince, est âgé d'environ 54 ans. Prix : 300 £.

1^{er} octobre 1792 : Joseph Papineau se rend à Varennes pour procéder à la vente des effets délaissés par défunt Gaspard Massue (1750-1792), négociant du lieu.

17 décembre 1792 : Ouverture de la première session du premier Parlement du Bas-Canada dans la chapelle du palais épiscopal qui servira de Chambre d'assemblée. La Chambre est composée de 50 députés : 16 de langue anglaise et 34 de langue française.

Aussitôt élu, Papineau rabroua les prétentions de la minorité britannique et douta de la validité de la nouvelle constitution si les droits de la majorité étaient violés et sa langue prescrite. Il demanda alors que les débats se fassent en langue française. « Est-ce parce que le Canada fait partie de l'empire britannique, est-ce parce que les Canadiens ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits? »

28 mars 1793 : Le Club constitutionnel de Québec salue Joseph Papineau comme doué d'un « zèle vraiment patriotique » : Papineau demandait que les biens des Jésuites soient employés à jeter les bases d'un enseignement public. L'article paraît dans la *Gazette de Québec*.

Club constitutionnel tenu à la taverne de McCann, en la Haute-Ville de Québec, le 23 mars 1793.

« À JOSEPH PAPINEAU, écuyer, membre de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

Monsieur,

En conséquence d'une résolution de ce Club, passée ce soir à l'unanimité, nous vous prions d'agréer nos sincères remerciements pour le zèle vraiment patriotique avec lequel vous avez récemment soutenu dans la Chambre d'assemblée de cette province la pétition des citoyens de la ville et comté de Québec, réclamant les biens des Jésuites pour être appropriés à l'éducation de la jeunesse, conformément à leur destination primitive.

L'homme qui, dans une situation où l'a placé la confiance honorable de ses concitoyens, emploie ses talents pour le soutien de leurs intérêts qui lui sont confiés, est l'HOMME CHER À LA PATRIE; il a un droit indéniable à leur reconnaissance, et c'est sur ce principe qu'est fondée celle que nous vous exprimons.

Quel que puisse être le succès de vos zélés et louables efforts, nous n'en conserverons ni plus ni moins les sentiments reconnaissants que nous tous devons, ainsi qu'aux autres honorables membres qui ont conjointement avec vous soutenu la pétition sus-mentionnée et auxquels nous vous prions de faire agréer nos sincères remerciements.

Nous avons l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération, Monsieur, vos très humbles et obligés serviteurs.

Signé, par ordre du Club :

P. Dorion, président

Frs. Lévesque, secrétaire

N.B. Une lettre semblable a été adressée à Philippe-François de Rastel de Rocheblave, député de Surrey. »

17 février 1794 : Jean-Guillaume Delisle dresse l'inventaire des biens de Fleury Mesplet. Ce dernier doit 18 francs (£) à « l'honorable Jh. Papineau. »

3 juin 1794 : À Saint-Denis-sur-Richelieu, mariage de Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier, arpenteur, avec Marie-Marguerite Richer-Lafèche. Présence de Joseph Papineau, notaire, beau-frère, qui avait rédigé le contrat de mariage la veille.

14 juillet 1794 : À la vente des effets de défunt Jean-Baptiste Beaudry, époux de Marie-Catherine Archambault, de la Pointe-aux-Trembles, près de Montréal, Joseph Papineau se procure différents biens : draps, harnais, coins de fer; une chaîne de traîne, une tille, un trébuchet, deux cochons et un cheval « coupé » (castré).

En 1795, Jean Delisle, notaire, fait baptiser à Montréal un esclave noir, âgé de 18 ans, qu'il appelle Guillaume.

29 et 30 juin 1796 : Élections dans Montréal-Est. Le scrutin est ouvert de 9 h à 15 h 30 le 29 juin; de 10 h à 22 h 30 le 30 juin. Sur 242 votants, Joseph Papineau obtient 238 votes; Denis Viger, 189; Edward William Gray, 53. Gray admet sa défaite, et Joseph Papineau et Denis Viger sont déclarés élus. Les trois candidats ont signé le livre de poll, ainsi que l'officier rapporteur J. Beek et les témoins Louis Guy, Thomas Barron, Louis Chaboillez et M. Curot fils.

1^{er} août 1796 : François-Xavier Dézéry commence son apprentissage de clerc de notaire dans l'étude de Joseph Papineau qui demeure alors rue Saint-Jacques.

12 novembre 1796 : Billet réservant 430 £ à Joseph Papineau, notaire, à prendre sur le legs de feu Jean-Baptiste Curatteau, prêtre, une fois terminé l'inventaire des biens de ce dernier.

12 juin 1797 : Jean-Baptiste Laurin vend l'île aux Chats (dans la rivière des Prairies) à Joseph Papineau pour la somme de 3110 £ ou shillings de 20 coppres.

31 juillet 1797 : À Montréal, mariage d'André Papineau, tonnelier, et Marie-Anne Roussel. Joseph Papineau, notaire, son frère, lui sert de père.

22 janvier 1798 : À Repentigny, mariage de François Leguay, notaire à Chambly, et Marie-Geneviève Cherrier, nièce de Joseph Papineau, notaire aussi présent, qui avait rédigé le contrat de mariage la veille.

26 avril 1798 : Procès-verbal de la terre de Joseph Papineau, à Montréal, par François Papineau, arpenteur, son frère. À la réquisition de Joseph Papineau et Denis Viger et de maître Louis Guy, arpenteur, et d'Ignace Lacroix. Le but consiste à diviser et borner leurs terres respectives au coteau Saint-Louis. Signé de François Papineau et Pierre Dézéry, arpenteurs.

19 avril 1799 : Au nom de plusieurs citoyens de Montréal, Joseph Papineau présente une requête demandant à la Chambre de voter une loi assimilant les esclaves nègres ou panis déserteurs aux apprentis sous brevet et domestiques en Angleterre, en permettant de les incarcérer dans la prison commune. La requête de Papineau demandait qu'il fût interdit de recevoir ces déserteurs jusqu'à ce qu'une loi puisse être passée déclarant qu'il n'y a point d'esclavage dans cette province. La requête de Papineau n'est pas prise en considération par la Chambre.

8 mai 1799 : Joseph Papineau est juge de paix pour le district de Montréal.

17 mai 1799 : Motion de Joseph Papineau (député de Montréal-Est) voulant que la Chambre étudie en comité l'indemnité à accorder aux députés pour leurs frais de voyage et la perte de leur temps. La grande majorité des députés repoussa cette motion avec indignation.

25 juillet 1799 : François Papineau, arpenteur, frère de Joseph, dresse un premier procès-verbal de mesurage et de bornage du front de la seigneurie de la Petite-Nation, pour le Séminaire de Québec.

28 juillet 1800 : Joseph Papineau est élu député de Montréal malgré ses volontés.

10 juin 1801 : Québec, Joseph Papineau effectue divers achats chez John Jones, marchand. Reçu signé Borgia.

19 juin 1801 : Joseph Papineau acquiert du Séminaire de Québec deux lieues de front sur cinq lieues de profondeur, la partie Ouest de la seigneurie de la Petite-Nation.

19 septembre 1801 : Joseph Papineau, notaire, signe l'acte de vente des effets de Louis Payet, prêtre, inhumé à Verchères à la fin d'août 1801. La vente, interrompue, reprend en juillet et septembre 1802. Joseph Papineau achète un grand nombre de biens ayant appartenu à l'abbé Payet, son confrère au Séminaire de Québec.

29 octobre 1801 : Joseph Papineau vend sa maison de la rue Saint-Jacques au notaire Louis Guy, au prix de 25 000 £.

15 janvier 1802 : Québec, pétition de Joseph Papineau à Herman Witsius Ryland, secrétaire du gouverneur, pour être admis à foi et hommage.

10 janvier 1803 : En rédigeant son testament, Jean Delisle, notaire, désigne comme «exécuteurs» testamentaires Lacroix Mézières, son épouse, et ses amis Joseph Perrault, Louis Fromenteau, Jean Bouthillier et Joseph Papineau (à qui il a enseigné le notariat).

4 mars 1803 : Par ordre de la Chambre, Joseph Papineau, député de Montréal, est placé sous la garde du sergent d'armes pour ses nombreuses absences.

5 mars 1803 : Papineau obtient la permission de ne pas siéger au cours de la troisième session, car il avait refusé de se présenter aux dernières élections (1800), pour se consacrer à sa famille et à ses affaires, mais on l'avait élu député de Montréal en son absence et sans sa participation. Il demande de ne pas participer à cette troisième session du troisième Parlement. La Chambre acquiesce à sa demande.

15 mars 1803 : J. Papineau achète du Séminaire de Québec le reste de la seigneurie de la Petite-Nation (partie Est) : trois lieues de front sur cinq lieues de profondeur; prix : 550 £, cours actuel, l'équivalent de 13 200 £ ancien cours.

18 mars 1803 : Papineau demande d'être admis à foi et hommage pour la seconde partie de la seigneurie qu'il vient d'acheter. Requête refusée et transmise à Joseph Planté, greffier du papier terrier, qui fit rapport le 20 avril : « Je suis d'avis qu'en par le suppliant payant les droits de sa mutation, il ne restera aucun empêchement légal à l'octroi de sa requête et qu'il pourra être admis à la foi et hommage. »

7 mai, 1803 : Le procureur général rejette la prétention de Joseph Planté.

16 juin 1803 : Vente de l'île à Roussin par John McKindlay, négociant demeurant à Montréal, à Joseph Papineau. McKindlay, originaire d'Écosse, retournera en son pays en 1810; sa présence est signalée à Saltcoats.

3 août 1803 : Joseph Papineau prête les serments et reprend son siège à l'Assemblée, après trois ans d'absence. L'annonce de son retour paraît dans la *Gazette de Québec*.

En août 1803, Joseph Papineau avait été nommé pour préparer un bill pour l'encouragement et la discipline des miliciens volontaires. Il rédige un rapport et son projet de loi est lu en Chambre en première et seconde lecture. Le 10 août, ce bill, grossoyé, est lu une troisième fois et passé. En automne de la même année, premier séjour (plus d'une semaine) dans sa seigneurie de la Petite-Nation.

24 février 1804 : Joseph Papineau commence l'arpentage de sa seigneurie et rédige un journal de ses opérations d'arpentage et de chaînage. Ce travail se poursuit jusqu'au 11 mars 1804.

6 août 1804 : Retour des brefs d'élection. Joseph Papineau ne s'est pas présenté à cette élection.

25 avril 1805 : Nommé commissaire du chemin à barrières entre Montréal et Lachine. Les 29 et 30 avril suivants, Papineau est à Saint-Hyacinthe et signe des contrats.

En mai 1805, Joseph Papineau a conservé un état de dépenses de nourriture et de boisson faites à Hawkesbury, compte rédigé en anglais par un auteur non identifié : déjeuners, demi-*pint* ou *pint* de rhum, dîner pour cinq personnes.

9 septembre 1805 : À Saint-Hyacinthe, Joseph Papineau engage Antoine Couillard-Dupuis (1779-1861) pour travailler pendant huit mois à la Petite-Nation. Cet homme, appelé Dodo par Joseph ou, plus familièrement, le bonhomme Saint-Antoine, s'établit comme un des premiers colons dans la seigneurie.

10 octobre 1805 : Procès-verbal de bornage de la terre N° 1 dans la seigneurie de la Petite-Nation, par Joseph Senet, arpenteur.

14 octobre 1805 : Joseph Papineau part pour la Petite-Nation; il y reste jusqu'en décembre. Il donne le mandat à Antoine Couillard-Dupuis de construire une maison là où la rivière de la Petite-Nation forme un coude avant de se jeter dans l'Outaouais. Les autres ouvriers et bûcherons qui participent à ces travaux sont les frères Louis et Joseph Quenneville, journaliers de Saint-Laurent, Louis Daudelin, de Saint-Hyacinthe, et André Séguin, de Vaudreuil.

Plusieurs colons s'établissent dans la seigneurie de la Petite-Nation : Michel Beaudry, Joseph Birabin-St-Denis, Antoine-Alexis Brûlé, Dominique Charlebois, François Charlebois, Jean-Baptiste Charlebois, Pierre Charron, Joseph Clément-Larivière, Louis-Antoine Couillard-Dupuis, Édouard Couillard-Dupuis, Pierre Demers, François-Xavier Fortin, Antoine Migneron, Jean-Baptiste Pépin, Pierre Pilon, Charles Racicot, Étienne Racicot, Jean-Baptiste Racicot, Louis Renaud-Desmoulins, Jean-Baptiste Tétreault et Joseph Thomas-Tranchemontagne.

4 février 1806 : Devis des ouvrages nécessaires pour bâtir une grange, une étable et une écurie, à la Petite-Nation pour le compte de Joseph Papineau, contrat signé par le notaire Louis Picard à Saint-Hyacinthe. Le même jour, Pierre Giroux, charpentier, de Saint-Hyacinthe, est engagé pour construire ces bâtisses, avec un salaire de 950 £ ou chelins de 20 coppres. Le 27 juin suivant, Joseph Papineau atteste que les ouvrages sont terminés.

15 mars 1806 : Joseph part pour la Petite-Nation; de retour à Montréal le soir du vendredi 30 mai.

4 août 1806 : Joseph Papineau à Antoine-Bernardin Robert :
« Cependant je suis à bout d'argent. Vous en demanderez-vous? En avez-vous? Pouvez-vous en envoyer? Faut-il emprunter, dans l'état où se trouvent mes comptes avec vous aujourd'hui, y compris les bois que j'ai descendus ce printemps et tous objets de recettes et dépenses jusqu'au jourd'hui? La balance en ma faveur est de 5292# 14s, que je voudrais laisser sur le prix de la Petite-Nation. Je fais mon possible pour retirer de mes débiteurs, au moins pour payer jusqu'à 12000#, mais en vérité je ne peux rien toucher, on me fait espérer mais je ne sais si je peux y compter. J'ai offert à vendre quelques fonds, mais personne n'a d'argent. »

Au début de novembre, cette année-là, Joseph est à la Petite-Nation; de retour le 20 novembre.

1^{er} mars 1807 : Joseph part pour la Petite-Nation pour quelque temps.

16 mars 1807 : Joseph Papineau procède à la vente des effets de défunt François Leguay, notaire à Rouville et son neveu par alliance (Leguay a épousé Marie-Geneviève Cherrier, fille de Joseph-Marie Cherrier). Il achète une imprimerie et une presse, un canif, un cadenas, une paire de fers à flasquer, trois cadres; huilier, tamis et salière, deux douzaines de couteaux et fourchettes, un lit à quenouilles; une vache n° 1, une vache n° 2, huit couples de volailles et 78 lb de lard. Victoire Papineau, sa sœur, se procure deux cantiques, tandis que Rosalie Cherrier, femme de Joseph, achète deux *Semaines saintes* [peut-être *L'Office de la Semaine sainte*, édité à Montréal en 1778 par Fleury Mesplet et Charles Berger].

13 avril 1807 : Joseph Papineau et Louis Huguët-Latour sont arbitres dans une cause à la Cour du Banc du Roi : Daniel Dugas et *alii*, demandeurs, vs Joseph Bourque et *alii*, défendeurs. Rapport d'arbitres passé dans la demeure de Joseph Papineau, rue Saint-Jacques. (Source : BAC, MG8, F57, p. 403-421)

En juillet 1807, Joseph se trouve à la Petite-Nation; de retour le 21 octobre.

15 mars 1808 : Joseph Papineau est choisi comme « exécuteur » testamentaire de Marie Léger-Richelieu, mère d'Angélique-Louise Cornud.

Joseph Papineau construit un moulin à la tête de la première grande chute de la rivière Chaudière ou Petite-Nation.

3 octobre 1808 : Papineau songe à vendre une partie de sa seigneurie et jette sur papier les grandes lignes des clauses du contrat.

17 janvier 1809 : Joseph Papineau vend une partie du fief et seigneurie de la Petite-Nation à Robert Fletcher, marchand de bois, de Boston. 160 arpents de front sur 5 lieues de profondeur. Pour 7220 £ dont 1500 £ reçues.

8 février 1809 : Robert Fletcher prête foi et hommage pour une partie de la Petite-Nation.

18 février 1809 : Joseph Papineau acquiert de Marie-Anne de Lacorne, veuve du colonel John Campbell, la maison de la rue Bonsecours.

Février 1809 : Le Séminaire de Québec signe un reçu à M. Papineau, acompte du prix de la seigneurie de la Petite-Nation : 12748# 4s.

Mars 1809 : Près de 160 bûcherons américains arrivent à la Petite-Nation.

Joseph demande à son fils Denis-Benjamin de faire construire une autre maison, cette fois sur l'île à Roussin.

13 mai 1809 : Joseph Papineau assiste à la vente des biens laissés par la mère d'Angelle Cornud, Marie Léger-Richelieu, morte dans son lit, rue Notre-Dame à Montréal, dans la maison

de Marie-Josèphe Delinelle, veuve de Jean-Baptiste Dorion. Les effets sont mis à l'enchère par Louis Provandier, crieur public. Les principaux acheteurs sont F.-X. Daveluy, Jean et Thomas Delvecchio, Louis Guy, Henry Dow, Logan, John Tryer, Samuel Dumas, Ignace Bertrand, François Papineau. Louis-Michel Viger acquiert trois des quatre volumes des *Soupers de la Cour*, édités en 1755 à Paris. Logan achète deux pistolets. Joseph Papineau achète une pelle et une pince à feu, deux cafetières, des plats, une saucepanne, un chandelier et un panier à pain; tasses en porcelaine, verres et gobelets, sept couvertes, deux tapis, un coffre, nappes et serviettes; six chaises et une table d'acajou. La vente rapporte 2908,18 £.

Octobre 1809 : Robert Fletcher, criblé de dettes, met fin à ses jours. Samuel Dunham Fleming sera nommé curateur de la succession Fletcher. Joseph Papineau pourra récupérer plus tard la partie de la seigneurie qu'il avait vendue à Fletcher.

23 novembre 1809 : De retour en politique, Joseph Papineau est élu député de Montréal-Est, conjointement avec James Stuart.

Janvier 1810 : Ouverture de la session à Québec. Louis-Joseph s'y est rendu, mais Joseph est retenu à Montréal par la maladie.

20 février 1810 : Cour du Banc du Roi, mardi 20 février 1810. Joseph Papineau, écuyer, seigneur propriétaire du fief et seigneurie de la Petite-Nation, demandeur; vs Samuel Dunham Fleming, de Montréal, curateur dûment appointé à la succession vacante de feu Robert Fletcher, défendeur. Au verso, de la main de Joseph Papineau : « 1810, 20 février, Jh Papineau vs la succession de Robert Fletcher ». Et, de la main de LJP : « Jugement pour 635,10 £. »

1^{er} mars 1810 : Le Parlement est dissous. Il y aura des élections.

12 mars 1810 : Jean-Thomas Taschereau dénonce les partisans de l'administration qui se servent du nom de Joseph Papineau pour obtenir des signatures approuvant le gouverneur.

17 mars 1810 : Emprisonnement de Charles Lefrançois, imprimeur du journal *Le Canadien*.

19 mars 1810 : Le gouverneur Craig jette en prison trois députés pour « pratiques traîtresses », étant en lien avec *Le Canadien* :

François Blanchet, Pierre-Stanislas Bédard et Jean-Thomas Taschereau. Joseph Papineau sera chargé par l'Assemblée de plaider la cause de Bédard devant le gouverneur Craig.

Les créanciers de défunt Robert Fletcher rétrocèdent officiellement à Joseph Papineau la partie de la seigneurie que ce dernier lui avait vendue. Joseph fait une très bonne affaire : il récupère ainsi ce que les créanciers lui devaient encore.

31 mars 1810 : John Munro (Québec) et S.D. Fleming (Montréal) annoncent encore qu'ils ont été nommés curateurs à la succession vacante de Robert Fletcher. Voir *The Quebec Mercury*, 30 avril 1810.

2 avril 1810 : Joseph Papineau est réélu député du quartier Est de Montréal, conjointement avec Stephen Sewell, avocat, bureaucrate, frère de Jonathan Sewell. Le dernier mandat de Joseph Papineau comme député prendra fin en 1814.

28 avril 1810 : Joseph Papineau lance une souscription pour ouvrir un chemin entre le faubourg Sainte-Marie, à Montréal, et la côte de la Visitation (futur boulevard Rosemont). Les souscripteurs, au nombre de 97, s'engagent à se procurer un ou plusieurs lots de part et d'autre de ce chemin qui aura 70 pieds de largeur. Parmi les souscripteurs, se trouvent plusieurs marchands de Montréal, tous les enfants de Joseph Papineau et le nom d'Angélique-Louise Cornud.

25 août 1810 : Joseph Papineau est fidéicommis pour l'ouverture de cette nouvelle voie de communication, appelée « chemin Papineau » C'est la rue Papineau d'aujourd'hui, à Montréal.

4-5 décembre 1810 : Les terrains à l'est et à l'ouest du chemin Papineau sont cédés au prix de 25 £ chacun. En deux jours seulement, Papineau signe 58 contrats de cession ou de vente de terrain (Louis Guy, notaire) et son rôle de fidéicommis dans ce projet se poursuivra pendant quelques années encore.

18 février 1811 : Jacques Viger écrit à son cousin Denis-Benjamin Viger :

« M. Papineau père est arrivé, à notre grand étonnement, samedi matin [16 février]. De jolis bruits circulaient déjà sur son compte

lorsqu'il est arrivé. Il avait traité M. [Thomas] Coffin [1762-1841, député de Trois-Rivières] de “ s... menteur, s... jean-foutre, s... je ne sais quoi ”, dans des débats au sujet du bill des postes; il avait même envoyé au Diable M. l'orateur [Jean-Antoine Panet]. M. Coffin lui avait envoyé un cartel. Ce cartel avait été porté plusieurs fois chez M. Papineau, qui s'était toujours dit absent, jusqu'à ce qu'enfin il s'est sauvé de Québec à l'improviste. D'un autre côté, M. Borgia avait fait motion pour que M. Papineau fût amené à la barre de la Chambre d'assemblée, pour faire apologie de l'insulte faite à M. l'orateur et pour éviter cet affront et ne pas se battre avec le redoutable Coffin... »

1813 : Une société est fondée pour exploiter le moulin construit en 1808 à la tête de la première chute de la rivière de la Petite-Nation. Cette association comprend Joseph Papineau, Denis-Benjamin Papineau, son fils, et Pierre-Benjamin Viger (1787-1832), constructeur de vaisseaux, son neveu, frère de Louis-Michel Viger. La société sera dissoute en 1818.

29 avril 1813 : Joseph part, le matin, de Montréal pour la Petite-Nation.

22 mars 1814 : Le gouverneur Prevost dissout le septième Parlement et appelle des élections. La carrière de député de Joseph Papineau prend fin.

26 octobre 1814 : Joseph Papineau et son épouse Rosalie Cherrier cèdent et abandonnent leur maison en pierre, de la rue Bonsecours, avec les bâtiments, à leur fils Louis-Joseph, au prix de 35 000 £ ou shillings de vingt coppres (ancien cours). Louis-Joseph devra rembourser 15 000 £ aux représentants de défunte dame Campbell. Sur les 20 000 £ restant, LJP paiera une rente viagère de 6 % annuellement à ses parents. Le contrat est approuvé par Denis-Benjamin et André-Augustin Papineau, frères de Louis-Joseph.

15-16 décembre 1814 : Lors de la vente aux enchères des biens de Jean Delisle, Joseph Papineau achète des atlas, des tables de logarithmes, un traité des institutions commerciales, les *Loix*

pénales de Charles-Éléonore Dufriche de Valazé, et un livre de pharmacie : *A new english dispensatory*, de James Alleyne.

18 décembre 1814 : À Montréal est inhumée Marie-Josèphe Beaudry, mère de Joseph Papineau, « décédée depuis trois jours, âgée de 85 ans 9 mois, veuve de Joseph Papineau, maître tonnelier ».

13 septembre 1815 : Vente à constitution de rente par Joseph Papineau à Michel Rhéaume, charretier, du faubourg Sainte-Marie : un terrain situé au faubourg Sainte-Marie, prix : 800 livres de 20 coppres. Une rente perpétuelle de 48 livres sera versée par l'acquéreur à François Papineau, arpenteur.

17 septembre 1815 : Les registres de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours (Montebello) s'ouvrent. La mission sera desservie par un missionnaire itinérant jusqu'en 1828, année où arrive le premier curé résident.

27 août 1816 : Joseph Papineau achète à la librairie *Bossange*, à Montréal, une gravure représentant sainte Rosalie et, six mois plus tard, un cadre doré pour mieux la conserver et lui donner belle apparence. Ce cadre, accroché dans la chambre du notaire à la Petite-Nation, fait partie des biens inventoriés après sa mort en 1841.

En 1816 et 1817, précisément du 4 juin 1816 au 29 décembre 1817, Joseph Papineau achète plusieurs livres de la librairie *Hector Bossange*.

De 1816 à 1820 : Plan d'une partie de la Petite-Nation par François Papineau (1816) et par Charles Manuel (1820). Ce plan indique la place où fut construite la première maison par Joseph Papineau.

JBN Papineau écrit : « Copie du plan de partie de la seigneurie de la Petite-Nation fait par Frs Papineau, arpenteur juré, en 1816, de la côte St-François-Xavier, tel que borné par lui en 1816, puis continué par Charles Manuel, arpenteur en 1820, auquel a été ajoutée la côte St-Charles, telle qu'originellement arpentée

par ledit Chs Manuel en 1825, mais qui n'en a jamais rendu de procès-verbal, vu que D.B. Papineau, alors agent de la seigneurie, lui avait fait remarquer que son arpentage était irrégulier, donnant à quelques terres du côté Est une longueur de 18 arpents et quelques perches, et à celles du côté Ouest 22 arpents et quelques perches. Puis, en 1829, D.-B. Papineau, ayant acquis du shérif N° 1 côte St-François, fit, du consentement du seigneur, et d'après ses ordres, des changements à la côte du front et ajouta les N^{os} 73 à 79, prenant pour cela les quatre premiers lots de ladite côte St-François, mettant N^{os} 74, 75, de quatre arpents de front sur 20 de profondeur, et les autres, 76 à 79, de trois arpents de front sur 20 arpents de profondeur, bornés en front par la ligne sud, premier N° 1 de St-François qui séparait ce lot d'avec la ferme de Joseph Papineau, nommée plus tard « Ferme Plaisance »; laquelle ferme avait 4 arpents de front sur la profondeur qu'il y avait jusqu'à la rivière de la Petite-Nation, qui a été constatée être de 33½ arpents, avec réserve d'un arpent pour l'usage du moulin que ledit Joseph Papineau avait érigé à la tête de la première grande chute en 1808 et qu'exploita la Compagnie Papineau & Viger en 1813, 1814, jusqu'à 1818 ou 1819. Les associés étaient Joseph Papineau, notaire, Benjamin Viger et D.-B. Papineau. Société dissoute en 1818. Ledit Viger, mort à Montréal en juin 1832, du choléra, après trois heures de maladie : arrivé à Montréal chez son frère Louis-Michel Viger à 11½ h, à 5 h on le portait en terre. »

Ce texte de JBN Papineau a été repris par Louis-Gustave Papineau qui dresse une copie de ce plan le 6 février 1922. Ce dernier ajoute : « On voit par des mémoires inscrits ailleurs, qu'il a été présent aux funérailles de Benjamin Viger dont il est question ici. Pierre-Benjamin Viger était cousin germain de D.-B. Papineau. » (Source : BAC, R12320-74-1-F et R12320-73-X)

19 avril 1817 : MAISON À LOUER. Pour les conditions, il faut s'adresser à Joseph Papineau, écuyer, rue Bonsecours.

24 avril 1817 : Commissaire pour les chemins du comté d'York.

2 mai 1817 : Joseph Papineau vend sa seigneurie de la Petite-Nation à son fils Louis-Joseph.

16 mars 1818 : Joseph Papineau est à Saint-Hyacinthe où il rédige un acte de vente de deux emplacements par Charlotte Fortin, épouse de Jean-Baptiste Levreau, à Louis Valin, de Saint-Hyacinthe (qui sait signer). Cet acte porte le n° 21 des actes de Jean-François Têtu, nouveau notaire de Québec, tout récemment établi à Saint-Hyacinthe.

11 juin 1818 : Incendie du moulin à farine de la Petite-Nation.

25 août 1818 : Papineau compte parmi les commissaires nommés pour améliorer la navigation sur le Saint-Laurent, en amont de Montréal. Pendant l'été 1818, il signe plusieurs contrats d'engagement de bateliers pour aller travailler au Long-Sault, dans l'Outaouais, à dégager les pierres qui obstruent les rapides.

9 mars 1819 : Joseph Papineau initie la vente des biens de défunt Pierre Delvecchio, marchand à Montréal, et de défunte Marie-Louise Beaudry, sa femme, dont il avait dressé l'inventaire à la fin de février. Cette vente est effectuée en présence de Thomas Delvecchio, aubergiste, frère du défunt et tuteur des enfants mineurs, et aussi de Louis Beaudry, frère de la défunte et subrogé-tuteur. L'annonce en a été faite dans les journaux et par affiches apposées « aux lieux accoutumés ». Le commissaire-priseur, Thomas McVeigh, adjuge aux plus offrants les biens du couple décédé. On remarque la présence de l'aubergiste Rasco qui se procure quantité d'effets. Joseph Papineau n'est pas en reste et achète à petit prix des tasses et des soucoupes en porcelaine, un lot de clous et de brochettes, grande quantité de cadres, fioles, flacons, pots, de la soie, des petits miroirs, des « pots de nuit », une table, un lot d'oublies, des épices, un tapis de foyer, 16 lb de café et 21 lb de cassonade; mais il paie à grand prix une pendule à 52 piastres, une palatine de martre, un surtout de soie, trois jupes en flanelle, une capote noire en péquín, jupon et robe de soie, un bureau et une bibliothèque vitrée. Denis-Benjamin Papineau, aussi présent, se contente de deux paires de draps.

6 mars 1820 : Testament solennel de dame Élisabeth Trudeau (1744-1822), veuve de Toussaint Beaudry. Élisabeth Trudeau est une tante de Joseph Papineau. Contrat passé par le notaire

Charles Prévost dans la maison de Joseph Papineau, notaire, rue Saint-Paul, qui est choisi comme « exécuteur » testamentaire.

16 septembre 1821 : Dimanche. Après l'office divin du matin, les marguilliers et administrateurs de l'œuvre et fabrique de la mission Notre-Dame-de-Bonsecours s'assemblent pour délibérer. Présents : Antoine Couillard-Dupuis, marguillier en charge, Louis Renaud, second marguillier, Joseph Miville, troisième marguillier; Pierre Lemaire-St-Germain, François-Xavier Fortin, Michel Beaudry, Antoine Migneron, Dominique Charlebois, François Parent, administrateurs.

« Il est résolu à l'unanimité de donner une corvée suffisante pour nettoyer le terrain de la fabrique jusques à l'égalité du devant de Louis Renaud, pour cet automne, afin d'éloigner le danger du feu, et faire la moitié des clôtures entre le terrain de la fabrique et ses deux voisins. Les domiciliés seront aussi invités à donner une corvée suffisante pour nettoyer sur la terre de Louis Renaud autant de désert qu'il s'en trouve sur le terrain qu'il a abandonné pour l'usage de ladite fabrique. Les domiciliés seront invités à donner une corvée suffisante pour faire un bon chemin de soixante pieds de largeur, depuis le terrain de la fabrique jusqu'à la rivière, et la moitié des clôtures de chaque côté du chemin. Il est nécessaire de clore un nouveau cimetière d'un demi-arpent de profondeur sur environ 80 pieds de largeur en poteaux de cèdre équarris. Sur les premiers deniers qui seront recouverts au profit de la fabrique, on prendra ce qui sera nécessaire pour faire assurer le corps de l'église et presbytère, au montant de 500 £ cours actuel, et 100 £ courant sur ses effets mobiliers, argenterie, etc. La fabrique fera douze bancs qui devront être prêts à être loués le 1^{er} janvier prochain et seront criés à l'issue du service du matin les trois premiers jours de la mission et adjugés le troisième jour au plus offrant. Il est à propos de faire occuper la cuisine du presbytère par quelque personne convenable pour prendre soin de l'église et presbytère, et que Jean-Baptiste Sabourin et son épouse seront propres à l'occuper, pourvu qu'ils ne prennent aucune personne avec eux. Il est aussi à propos d'avoir un bedeau et chaque paroissien lui donnera un quart de minot de bled ou 40 sols en argent. » (Minutier Joseph Papineau).

22 juillet 1822 : Après l'inventaire des biens de Séraphin Primeau, notaire à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, survenu le 25 juin 1822, Joseph Papineau procède à la vente des effets de ce notaire. Il en profite pour se procurer *Le parfait notaire*, en deux volumes, de Claude de Ferrière (1639-1715), un lot d'*Ordonnances de la province*, un couteau de chasse et un tablier d'ours.

20 septembre 1823 : Toussaint-Victor Papineau, fils de Joseph, est ordonné prêtre.

13 décembre 1823 : J.-J. Lartigue à Mgr Plessis : « Il paraît que M. (Antoine) Girouard aurait donné en cas de mort son collège et ses appartements à un certain nombre de personnes pour propager l'établissement. Cet arrangement aurait été fait par Mr. Papineau père, qui est des plus opposés à mes droits épiscopaux, depuis que nous avons différé d'opinion à l'égard de son fils Toussaint. » (Source : *RAPQ*, 1941-1942, p. 432. *ACAM*, Registre des lettres de Lartigue, v. 2, p. 301.)

20 janvier 1825 : Lettre de Jacques Viger à Hugues Heney : « M. Papineau père est d'opinion qu'un bon *impeachment* contre lord Dalhousie le ferait rester en Angleterre; il n'est pas seul de son avis. »

Louis Dulongpré peint de mémoire un portrait de Joseph Papineau.

18 août 1827 : À Montréal, Joseph Papineau est présent à la signature du contrat de mariage (Louis Guy) de Pierre-Louis Panet, avocat et grand voyer du district de Trois-Rivières, avec Louise-Clorinde Bouthillier. L'époux est fils de défunt Pierre-Louis Panet, juge et conseiller exécutif, et de Marie-Anne Cerré; l'épouse est fille de Jean Bouthillier, juge de paix et lieutenant-colonel, commandant le 3^e bataillon des milices de Montréal, et de défunte Louise Perthuis.

Honneur est rendu à Québec à Joseph Papineau lors d'un banquet qui réunissait les principaux citoyens de la ville. Vallière de Saint-Réal présidant la cérémonie, exprima sa vénération et son estime envers le « patriarche de la constitution canadienne. »

29 mai 1828 : Réunion à Saint-Benoît au cours de laquelle le D^r Jacques Labrie prend la parole pour vanter les mérites de

Joseph Papineau qui fut l'un des premiers à réclamer la création d'une Chambre d'assemblée du peuple. « Fallut-il battre la campagne, aller de paroisse en paroisse pour y recueillir des signatures et y renverser les idoles qu'y s'élevaient à la tyrannie, dans le cœur de nos bons habitants, les préjugés et la mauvaise foi, M. Papineau partait avec la vitesse de l'éclair; rarement le succès déserta ses pas et ses démarches. Tels furent les services qu'il rendit à son pays dans les huit ans de lutte qui précédèrent l'octroi de notre présente constitution. »

En avril 1829, le notaire Papineau loue la maison de François Dézéry, rue Saint-Gabriel : il y tient son office et son logement. En ce temps-là, sa femme Rosalie passe plus de temps chez sa fille à Saint-Hyacinthe qu'à Montréal.

Toussaint-Victor Papineau, prêtre, fils de Joseph, perd sa cure de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville et ira vivre en paria à la Petite-Nation pendant une douzaine d'années.

12 mai 1830 : Testament de Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau. Le notaire Jean-François Têtu s'est rendu au manoir Dessaulles « où réside ladite dame Papineau ». Elle veut être inhumée dans l'église de Saint-Denis. Elle donne à son fils André-Augustin, marchand à Saint-Hyacinthe, la jouissance sa vie durant de sa bibliothèque, des livres d'histoire et aussi l'*Évangile médité*. Après le décès d'André-Augustin, ces livres retourneront à ses enfants issus de son ménage avec Sophie Brodeur. La testatrice lègue à sa bru Sophie Brodeur sa tabatière d'argent, l'*Imitation de Jésus-Christ* et la *Consolation du chrétien*. Elle donne « aux enfants femelles » de Denis-Benjamin Papineau, son fils, toutes ses hardes et linges de corps à son usage, pour être également partagés entre elles. Elle donne tous ses autres biens à son époux Joseph Papineau qu'elle institue son légataire universel et son « exécuteur » testamentaire. Témoins : Donald George Morison et Benjamin Benoît.

26 septembre 1831 : La première paroisse canonique de l'Outaouais voit le jour. Notre-Dame-de-Bonsecours de la Petite-Nation, située sur le terrain de l'église actuelle de Montebello.

27 janvier 1832 : Joseph Papineau rachète l'île à Roussin des « exécuteurs » testamentaires de Joseph Thomas-Tranchemontagne.

9 septembre 1832 : À Montréal, rue Saint-Paul, décès de Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau.

10 septembre 1832 : *La Minerve*, p. 3. Décédée à Montréal, hier, à 7 heures du soir, après quelques jours de maladie, à l'âge de 74 ans, dame Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau, écuyer, et mère de l'honorable Orateur de la Chambre d'assemblée. Sa vie entière, plus remplie encore d'actes de vertu et de bienfaisance que de jours, laisse à son époux avec lequel elle a vécu 53 ans, à ses enfants, au cercle nombreux de parents, d'amis et de connaissances qui la respectèrent et la chérirent, aux malheureux qu'elle secourut, de longs regrets et de vives douleurs sur sa perte, et la plus ferme espérance qu'elle jouira, dans une bienheureuse éternité, des récompenses à ceux qui, comme elle, demeurent invariablement attachés à la pratique du devoir et de la vertu. Ses restes doivent être, suivant son désir, transportés à Saint-Denis où la plupart des membres de sa famille reposent.

11 septembre 1832 : Inhumation à Saint-Denis-sur-Richelieu, dans l'église, de Rosalie Cherrier, épouse du notaire Joseph Papineau, « munie des secours de l'Église », en présence de plusieurs prêtres, dont Bonaventure Alinotte, curé à Saint-Antoine, Charles-Léon Vinet-Souligny, vicaire à Chambly, Jean-Baptiste Bédard, curé à Saint-Denis-sur-Richelieu, et Étienne Birs-Desmarteau, vicaire à Saint-Denis, officiant.

En 1837, Joseph Papineau fait un long séjour à la Petite-Nation. Il s'y trouve du printemps jusqu'à l'automne. Il se tient loin du mouvement insurrectionnel et n'en parle pas dans sa correspondance.

22 janvier 1838 : Joseph Papineau rédige un testament olographe, donnant ses biens à son fils Toussaint-Victor Papineau.

Mai 1838 : Joseph Papineau se trouve à la Petite-Nation.

15 juin 1838 : Avec sa fille Rosalie Papineau-Dessaulles, il rend visite à son fils André-Augustin emprisonné au Pied-du-Courant avec les Patriotes.

« Ma tante y a passé la journée du vendredi de l'octave [de la Pentecôte (3 juin)], depuis dix heures jusqu'à neuf du soir. Ils se sont trouvés là réunis en famille, six membres, savoir pépé, ma tante, Louis, Louis Viger, A.-B. Papineau, A.-A. Papineau, et de plus le respectable M. J.-J. Girouard, qui se trouvait dans la même chambre que mon oncle Augustin, où s'est pris le dîner. » (Denis-Émery Papineau à sa mère, 25 juin 1838).

17 août 1838 : Joseph est à Montréal pour la rédaction d'un contrat notarié.

22 août 1838 : Jane Ellice dessine une esquisse de Joseph Papineau à bord d'un navire sur le lac Champlain (NY).

23 août 1838 : Joseph Papineau arrive au *Pavilion*, chic hôtel de Saratoga Springs (NY). Il est en compagnie de son petit-fils Lactance, du D^r Kimber, de Trois-Rivières, de John Donegani et sa femme, et de Geneviève Normandeau, épouse de Louis Delagrave. Joseph et Lactance résideront à Highland Hall.

29 août 1838 : Joseph Papineau quitte Saratoga pour revenir à Montréal. Il voyage en compagnie de Mme Delagrave et Rouër Roy.

15 septembre 1838 : Il est à Saint-Denis, chez Séraphin Cherrier, pour rédiger un contrat.

20-24 septembre 1838 : À Saint-Hyacinthe, il signe des contrats, dont un passé dans le manoir Dessaulles. Ces actes contiennent aussi la signature du notaire Philippe-Napoléon Pacaud.

Octobre 1838 : Joseph Papineau est à Montréal.

De janvier à avril 1839 : Joseph Papineau réside à la Petite-Nation. Les actes notariés qu'il signe portent aussi la signature du notaire Thomas Bédouin.

19 juin 1839 : Joseph Papineau arrive à Saratoga. Il loge à Highland Hall.

24 juin 1839 : Il s'en va à New York pour conduire Lactance qui part rejoindre son père en France.

4 juillet 1839 : Joseph Papineau part de Saratoga pour retourner à Montréal en passant par Troy.

25 juillet 1839 : Albany (NY), une liste des titres de la seigneurie de la Petite-Nation est dressée par Amédée Papineau, petit-fils de Joseph.

18 août 1839 : *JFL* : « Dimanche, 18 août. Beau et très chaud. J'ai appris avec chagrin, de ma tante Dessaulles, que c'est mon grand-oncle Louis Viger, père de Louis-Michel Viger et beau-frère de pépé, qui, se trouvant à la tête de sa compagnie, fit prisonnier le patriote des Montagnes Vertes, le héros de Ticonderoga, Ethan Allen, à la bataille de la Longue-Pointe! Et lorsque je pense au voyage périlleux de pépé, de Montréal à Québec, avec d'importantes dépêches pour le gouverneur, sir Guy Carleton!... Les fils sont aujourd'hui récompensés de la loyauté de leurs pères. Il faut laver et effacer entièrement ces péchés de famille. »

Septembre 1839 : Joseph Papineau est à la Petite-Nation.

11 décembre 1839 : Il signe un contrat à Montréal.

De janvier à mars 1840 : Joseph Papineau rédige et signe ses contrats à la Petite-Nation. Conotaires : Thomas Bédouin et, une fois, Jean-Baptiste Houlié.

D'août à septembre 1840 : Il signe ses contrats à la Petite-Nation. À partir de septembre, dans la majorité des cas, son fils Denis-Benjamin rédige les textes des contrats et Joseph les signe.

7 novembre 1840 : *JFL* : « Pépé est descendu de la Petite-Nation et a été jusqu'à Maska. Il était de retour à Montréal d'où il partira sous peu pour la seigneurie. »

16 novembre 1840 : Joseph est à la Petite-Nation.

De janvier à mai 1841 : Joseph demeure à la Petite-Nation. Ses contrats sont souvent écrits par Denis-Benjamin, son fils.

5 mai 1841 : Dernier contrat rédigé par Joseph Papineau, à la Petite-Nation. Cosignature de Thomas Bédouin.

8 juillet 1841 : À 3 h 20 précises, à Montréal, décès de Joseph Papineau, après une chute au cours de laquelle il se fractura une hanche. Il fut transporté de la maison de Joseph Roy chez

Toussaint Cherrier, époux de Luce Bruneau, où il expira. Le notaire Joseph Papineau est le dernier de sa famille à mourir : tous ses frères et sœurs ont déjà vécu.

12 juillet 1841 : Joseph Papineau est inhumé à Montréal dans le cimetière Saint-Antoine. Zéphirin-Joseph Truteau, notaire, son neveu, attache une fiole au bras du défunt, comme il avait fait lors du décès de sa mère, contenant les mots : « Joseph Papineau, écr, notaire, né à Montréal le 16 octobre 1752, décédé (à l'âge de 88 ans 8 mois et 22 jours) le 8 juillet 1841, inhumé le 12 du même mois dans le cimetière de la paroisse de Montréal. Il a été attaché au bras du défunt, avec du fil de laiton, une petite fiole bouchée et cachetée en cire dans laquelle a été renfermé un double de la présente note. Z.-J. Trudeau, André Bisaillon, Toussaint Cherrier. » (Source : BAnQ-Q,P417/2;1.4.) Amédée Papineau ajoute : « Trouvé parmi les papiers d'oncle Toussaint Cherrier par son fils Adolphe, peu de temps après son décès en février 1859. »

26-27 décembre 1841 : À la Petite-Nation, le notaire André-Benjamin Papineau dresse l'inventaire des biens laissés par Joseph Papineau. La vente des biens se fera le 4 janvier 1842.

4 juin 1855 : Le corps de Joseph Papineau est exhumé du cimetière Saint-Antoine, transféré à Montebello où il est inhumé dans le caveau de la chapelle funéraire de la famille Papineau qui vient d'être construite. Une initiative de son petit-fils Amédée Papineau.

CORRESPONDANCE

Joseph Borneuf, prêtre
Procureur, etc.

APSS-M,P1 : 21-65-01

Montréal, 16 février 1789

Monsieur³,

Il n'y a aucune copie légalisée du contrat de démission par Messieurs les ecclésiastiques de Saint-Sulpice de Paris à ceux du séminaire de Montréal. C'est une formalité qui a été oubliée. Si on objecte là-dessus, il faudra sans doute en mander une ou plusieurs copies dûment légalisées; quant au contrat de M. Raizenne⁴, vous le trouverez ci-inclus.

Quant aux champs que les sauvages cultivent, l'usage est qu'ils défrichent avec la permission des missionnaires du lac, auxquels les seigneurs ont toujours laissé le soin de régler cela, une certaine étendue de terrain que lesdits sauvages ensemencent tous les ans en bled d'Inde ou citrouilles, quelquefois en avoine, jusqu'à ce que lesdits champs soient fatigués et épuisés. Alors les sauvages les abandonnent et en défrichent un nouveau, d'où il résulte qu'à présent les champs que les sauvages cultivent sont éloignés de leurs cabanes d'environ trois quarts de lieues. Chaque famille sauvage cultive ordinairement depuis un arpent jusqu'à trois ou quatre en superficie. Comme ils ne mettent jamais d'engrais sur leurs champs, ils sont bientôt épuisés, et les sauvages qui les abandonnent alors n'en font plus de compte, ils les laissent absolument, le bois y croît de nouveau et sans doute qu'après que les feuilles et les herbes qui y pourrissent tous les ans auront formé une nouvelle couche de terreau, ils seront de nouveau défrichés. Mais aucun sauvage ne prétend jamais aucun droit au champ qu'il a lui-même abandonné, ou ses ancêtres.

Nous avons ici des copies de la capitulation de Montréal. Mais elles ne sont pas en forme authentique, et vous en trouverez probablement une copie chez M. de Léry, à Québec. S'il est nécessaire d'en avoir une copie authentique, d'après les objections qui vous seront faites, on en fera venir une de France ou d'Angleterre.

Une observation qui pourra vous servir, c'est qu'il a été dit à l'investigation des Cours de justice, à Montréal, que M. Burke⁵ qui a fait l'office de greffier, ainsi qu'il est mentionné dans la lettre que vous avez de M. Cramahé⁶ à M. Montgolfier⁷ n'a eu de commission que depuis l'enquête, au lieu que M. Lepailleur, qui fut alors nommé par les seigneurs, obtint aussitôt une commission de Son Excellence, actuellement le lord Dorchester, lors gouverneur, de sorte que l'on peut alléguer que les seigneurs de Montréal n'ont pas dû regarder M. Burke comme fondé en titre. Ils se sont même plaints de son installation dans l'acte de foi et hommage de 1783, que vous pouvez consulter. Au moins, il en avait été fait mention à Montréal. À moins que M. Cugnet⁸ n'ait supprimé cette clause, elle s'y trouvera comme elle était dans le projet de l'acte de foi et hommage qui avait été dressé à Montréal. D'où l'on peut conclure que les seigneurs de Montréal n'ont réellement été troublés en leurs possessions qu'en vertu des dernières commissions accordées depuis l'investigation.

Vous recevrez aussi un contrat de concession accordé à un certain Kitanan, qui se nomme autrement Simon Duplanty, fils d'une femme sauvage dudit village du lac⁹. C'est le seul qui ait un emplacement à lui appartenant dans ledit village. Il est un des membres de la nation, les sauvages n'ont pas ignoré ce contrat, ils n'ont pas ignoré qu'il en a toujours payé la rente, comme appert par les quittances qu'il en a eu et dont une est ci-incluse, qui ne peut être suspecte, attendu que M. Lagarde, l'un des prêtres du séminaire et missionnaire audit village, qui l'a donnée, est décédé depuis trois à quatre ans¹⁰.

Ce sont là tous les titres jusqu'à présent connus qui aient été donnés aux environs du village, et il y a environ 200 terres sur ladite seigneurie, à divers Canadiens, dont la plupart sont établies, mais les plus proches dudit village en sont distantes d'environ deux lieues et demie à trois lieues.

Mes respects, s'il vous plaît, à M. Panet et croyez que je suis, sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jb. Papineau



À Monsieur
Monsieur Borneuf, prêtre
et procureur du Séminaire
à Montréal

APSS-M,P1 : 21-65-01

De l'Achigan, 20 décembre 1789

Monsieur¹¹,

Nous avons repris la ligne à Saint-Sulpice, de manière à venir retomber dans l'ancienne ligne à l'Achigan. Cette opération n'est pas achevée, ce ne sera que demain au soir que notre ligne sera rendue à l'Achigan, mais comme nous sommes à quarante arpents en-deçà de la rivière de L'Assomption, il est évident que nous allons retomber dans la vieille ligne, ce qui mettra dans tout son jour les torts multipliés du sieur Raymond, qui jette feu et flamme contre cette opération à laquelle il n'a pas voulu assister, et qui a si bien tourné la cervelle à M. de Saint-Ours¹² qu'aujourd'hui il a défendu à Gaudet¹³ de nous suivre dans cette opération, que je continuerai avec M. [Louis] Guy, étant nécessaire de la faire pour établir une défense solide, au cas qu'il faille en venir à un

procès. M. de Saint-Ours insiste toujours sur l'établissement d'une méridienne que je persiste à lui refuser, n'étant nullement question de faire une nouvelle ligne mais seulement de reconnaître l'ancienne.

Étant donc divisé actuellement d'avec M. de Saint-Ours, je suis informé qu'il va procéder avec M. Raymond et M. Gaudet à établir une méridienne, ce qui me détermine pour mon instruction et, afin de pouvoir juger de la solidité des conclusions qu'ils en voudront tirer, d'en établir une de mon côté. En conséquence, je charge Leblanc de m'apporter mon théodolite pour faire cette opération, laquelle, à mon opinion, tournera encore à la confusion de M. Raymond et de ses pupilles. Mais je ne veux rien assurer sans être absolument sûr de mes avancés.

Je n'ai rien de plus à vous marquer. Je reverrai M. de Saint-Ours avant mon départ, et je vous porterai ces fêtes de plus longs détails.

Mes respects, s'il vous plaît, à M. Brassier¹⁴, et croyez que je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jb. Papineau

Ce matin 21 [décembre], je reçois une lettre de M. Saint-Ours qui m'annonce sa ferme résolution d'établir une méridienne et m'invite d'y assister, comme le seul moyen, dit-il, de reconnaître la véritable ligne de M. Auger. Je ne me trouverai point à son opération et me renferme dans ce que je vous marque.



Aux libres électeurs du comté de Montréal
Gazette de Montréal, 7 juin 1792

Montréal, 6 juin 1792

Messieurs,

Désirant promouvoir autant qu'il est en nous le bien général de la Province et du Comté de Montréal en particulier, nous osons nous proposer de concert pour candidats à la prochaine élection de ce comté.

Nos efforts pour augmenter la prospérité de la Province et la liberté de nos compatriotes seront le tribut de reconnaissance que nous payerons à l'honneur de vos suffrages, et le moyen par lequel nous espérons mériter la continuation de vos faveurs.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

*James Walker*¹⁵

Jb. Papineau



À Messieurs les électeurs du comté de Montréal
Gazette de Montréal, 28 juin 1792

Montréal, 27 juin 1792

Messieurs,

La confiance dont vous m'avez honoré en me nommant pour un de vos Représentants à la prochaine Assemblée de la Province, me pénètre de la plus vive reconnaissance, et je vous en fais les plus sincères remerciements. Je ne

m'estimerai heureux qu'autant que mes faibles efforts pourront contribuer à ouvrir les voies de votre tranquillité, à produire le germe de votre prospérité et à consolider l'édifice déjà fondé de votre liberté; ce sont les vœux de celui qui est avec le plus profond respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jh. Papineau



À Madame
Madame Papineau
Rue St-Jacques
À Montréal

BAnQ-Q,P417/1;129/735

Québec, 1^{er} avril 1793

Chère amie,

J'ai reçu ta lettre du 28 dernier, et je suis bien content d'apprendre que tu continues à te bien porter et toute la famille; pour moi, je jouis toujours d'une bonne santé; mais la mort de M. St-Germain¹⁶, curé de Repentigny, que M. Foretier¹⁷ m'a annoncée, m'a beaucoup affecté; et je crains bien qu'il n'ait fait aucun arrangement pour ses affaires. J'en serai d'autant plus fâché que je pense que si j'eus[se] été à Montréal, cela n'aurait pas arrivé, parce qu'il m'en avait souvent parlé et que si je l'eus[se] vu plus malade, certainement il aurait fini ses affaires. Enfin, Dieu dispose et l'homme propose.

Si tu vois que le bois ne se vend pas, lâche la main et donne-le à douze francs¹⁸ plutôt que de le garder; mais pas à moins. L'automne prochain, probablement, il reprendra son prix.

Je suis bien aise d'apprendre que M^{me} Lemaire va mieux; je n'écris point à M. Lemaire au sujet de la mort de M. St-Germain, de Repentigny. Je pense qu'il ira probablement après-demain et il trouvera une lettre que j'écris à M^{lle} Catiche pour lui marquer ce qu'il faut faire; il pourra en prendre connaissance. Et s'il y a quelque particularité, sur un mot d'avis je pourrai donner les éclaircissements qui seront en mon pouvoir. Si M. Lemaire passe par Montréal, fais-lui mes compliments.

Écris aussi à M. Perrault¹⁹, de Saint-Laurent, si tu ne peux pas le voir, pour l'engager à me donner une lettre d'avis pour me diriger sur ce qu'il veut que je fasse en vertu de la procuration de mesdemoiselles ses sœurs, qu'il m'a adressée. J'attends toujours sa lettre, mais elle ne vient point. Si j'étais moins occupé, je lui écrirais.

Nous n'avons rien de nouveau ici, sinon qu'un Allemand, ramoneur de profession, étant devenu comme furieux, s'est armé d'une hache jeudi au soir, a brisé les châssis à deux maisons, a frappé un homme et une vieille fille à la tête, et enfin a été arrêté et conduit en prison où il est aux fers. L'homme et la fille qu'il a frappés ne paraissent pas blessés mortellement; cependant, l'homme n'est pas encore hors de danger.

Adieu, chère amie, aime-moi toujours et sois persuadée que je prends en bonne part tes avertissements charitables, et que je m'y conformerai. Embrasse nos petits enfants pour moi; fais mes compliments à tous nos parents et amis; dis à Viger, fils de Denis, que j'ai reçu sa lettre, mais que je n'ai pas le temps d'y répondre. Quand je le verrai, je lui donnerai les observations qu'il me demande. Pense toujours à moi et crois que je suis sincèrement ton sincère ami.

Jb. Papineau



Aux électeurs du quartier Est de Montréal
Gazette de Montréal, 27 juin 1796

Montréal, 27 juin 1796

Messieurs,

Le zèle généreux de nos citoyens à supporter l'un des soussignés lors de l'élection pour le quartier Est de cette cité nous est si flatteur, que nous osons nous présenter conjointement comme candidats pour l'élection des Représentants qui aura lieu mardi, 28 courant, pour ce quartier.

La continuation des faveurs de nos concitoyens nous imposera une dette de reconnaissance beaucoup plus forte que nous ne pourrons jamais acquitter. Le désir d'être utiles à notre patrie est le seul retour que nous puissions offrir : veuillez l'accepter avec indulgence, et soyez assurés qu'il ne se ralentira jamais, quelle que soit l'issue de nos faibles efforts.

*Denis Viger*²⁰

Jb. Papineau



M. Le Saulnier²¹, prêtre du Séminaire
Montréal

APSS-P,111,26

[1800]

Monsieur,

On m'a communiqué le précis d'une conversation du procureur général relativement à votre maison. Il remarque que les autres établissements publics ont la faculté légale de se

perpétuer parce qu'ils peuvent s'agréger de nouveaux membres dans le pays, mais que par les constitutions de Saint-Sulpice et la dépendance dans laquelle la maison de Montréal était de celle de Paris, il n'avait jamais été permis d'y agréger de nouveaux membres en Canada, qu'ils venaient tous de France et qu'il n'y avait pas eu, depuis la prise du pays, d'arrangements pris ni avec la cour de Rome ni avec celle d'Angleterre pour permettre d'en agréger de nouveaux dans le pays, et régler le mode d'élection, etc. Qu'ainsi la maison n'a pas de constitutions particulières qui lui soient propres, qui la constituent communauté indépendante, il n'y a pas à Montréal d'autres Sulpiciens que ceux qui ont été affiliés au Séminaire de Paris et à qui le gouvernement a permis de venir ici; permission qui, s'il ne la continue pas, ne leur laissera pas de successeurs; en sorte que c'est un grand bienfait du gouvernement que de donner une existence légale à cette maison, ce qu'il offre de faire en lui laissant le Séminaire, le Collège, la montagne et 5000 louis, et par là d'assurer sa perpétuité dans le pays.

Comme il me paraît que le moyen du procureur du roi est un nouveau moyen d'attaque, qu'il n'a pas encore employé dans les causes qu'il a dirigées contre votre maison, je prends la liberté de vous donner avis afin que vous puissiez vous préparer à le réfuter.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jb. Papineau



À Monsieur
Monsieur Gravé²², supérieur
et Messieurs les directeurs du Séminaire de Québec
à Québec

BAnQ-Q,P417/15;9.2.1

Québec, juin 1801

Messieurs,

Sur l'assurance que M. Robert, procureur de votre maison, m'a donnée par sa lettre du 14 mai, je suis venu à Québec sans autre affaire ni intérêts que de passer titre d'acquisition de votre seigneurie de la Petite-Nation, aux conditions exprimées en notre correspondance sur ce point, à laquelle je vous prie d'avoir référence.

Je devais naturellement entendre que tous droits et prétentions que le Séminaire pouvait prétendre à cette seigneurie me seraient cédés, en maintenant la rétrocession faite en faveur du chapitre en autant qu'il en pourrait ou devrait jouir, ou autre personne à son défaut, c'est-à-dire l'évêque, s'il en avait droit; et qu'en cas que les droits du Chapitre fussent éteints par l'extinction de son corps ou parce qu'il ne se trouverait personne légitimement fondé à le représenter, que la question de la réunion de l'accessoire ou principal demeurerait entièrement à être discutée par moi-même, sans l'intervention ni interférence du Séminaire, dont je pensais acquérir tous les droits quelconques.

J'ai proposé le plan d'un acte à cet effet, qui a été ou mal conçu ou désapprouvé par des raisons ou motifs nouveaux pour moi. Il me reste à vous prier de faire rédiger en forme notarielle l'acte que vous entendriez me passer et me le communiquer le plus tôt qu'il vous sera possible, afin que je me

décide ou à l'accepter ou à retourner à mes occupations qui, sans contredit, souffrent de mon absence²³.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre &c.

[Jh. Papineau]



Mons.

Mons. Robert²⁴, prêtre
Procureur de Messieurs
les ecclésiastiques du Séminaire
à Québec

BAnQ-Q,P417/1;130

Québec, 14 juin 1801

Monsieur,

Pour ne pas laisser aucune couleur de mécontentement pour tout ce qui s'est passé, j'accepterai la vente des deux lieues qui restent au séminaire de la seigneurie de la Petite-Nation, et que le contrat en soit passé selon le vœu de monsieur le supérieur aussitôt qu'il l'aura approuvé et signé. Vous le ferez signer par vos messieurs et je le signerai de même.

Je suis, sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



À Ovide Tarieu de Lanaudière²⁵

DAUM,P58,U/94071

Montréal, 30 octobre 1801

Monsieur,

Au désir de votre lettre du 24 septembre dernier, je vous informe que j'ai reçu, le 24 courant, de François Benoît, pour la rente qu'il vous doit

339#

Acompte du capital

2650#

Item de Charles-Étienne Patenotte

pour la rente

225

Acompte du capital

2700

Et enfin, aujourd'hui,

du sieur Préfontaine la rente

d'un an

216

Faisant en tout six mille

cent trente livres

6130

D'où déduisant pour

commission de 1 %

61,6

Reste net

6068,14

que je suis prêt de compter à votre ordre.

Je vous enverrai les contrats²⁶ par quelque autre occasion que la poste. Ce serait une dépense inutile.

Je suis, sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



DOCUMENT – Acte de foi et hommage
de Joseph Papineau, écuyer
propriétaire d'un fief et seigneurie
de deux lieues de front
sur cinq de profondeur

BAnQ-Q,R2,S3,D2,P61, Reg. II, p. 238-243; mic. 4M00-6387A

28 janvier 1802

En procédant à la confection du papier terrier du domaine du Roi en la province du Bas-Canada, est comparu au château Saint-Louis de Québec, et par-devant nous, le chevalier Robert Shore Milnes, baronnet et lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada, le sieur Joseph Papineau, écuyer, propriétaire d'un fief et seigneurie de deux lieues de front sur cinq de profondeur, faisant partie d'une plus grande étendue de cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur, située sur le grand fleuve Saint-Laurent dans la Nouvelle-France, environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, à prendre depuis le sault de la Chaudière, vulgairement appelé la Petite-Nation, en descendant le fleuve sur le chemin des Outaouas, tenant la portion présentement vendue, d'un côté au sud-ouest, aux terres de Sa Majesté, et d'autre côté au nord-est, aux autres lieues de ladite étendue de terre.

Lequel comparant nous a dit qu'il vient par-devant nous pour rendre et porter au Roi, au château Saint-Louis de Québec, la foi et hommage lige qu'il est tenu de rendre et porter à sa très Excellente Majesté George Trois, à cause du dit fief et seigneurie, et il nous a présenté pour titre de sa propriété du fief et seigneurie :

Primo, une concession faite par la Compagnie des Indes Occidentales, le 16 mai 1674, laquelle, pour les raisons y contenues, donne et concède à messire François de Laval, évêque de Pétrée, nommé par le Roi premier évêque de Québec, cinq lieues de front sur cinq de profondeur, sur le

fleuve Saint-Laurent, dans la Nouvelle-France, environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, à prendre depuis le sault de la Chaudière, vulgairement appelée la Petite-Nation, en descendant le fleuve sur le chemin des Outaouas, pour jouir par ledit seigneur évêque ou ses ayants cause en toute propriété, seigneurie et justice, de ladite terre, des lacs et rivières, mines et minières qui se trouvent dans ladite concession. Comme aussi de toute la largeur du dit fleuve et des battures, isles et islets vis-à-vis d'icelle concession, avec le droit de pêche et de chasse dans toute son étendue, pour par ledit évêque ou ses ayants cause jouir à perpétuité.

À l'effet de laquelle dite concession, nous avons révoqué et révoquons par ces présentes toutes autres concessions qui pourraient avoir été faites par nous ou autres de ladite étendue de terre ou partie d'icelle, supposé qu'elle ne soit point actuellement défrichée, à la charge par ledit seigneur évêque de la foi et hommage qu'il sera tenu, ses ayants cause, de rendre à ladite Compagnie de vingt ans en vingt ans, au fort Louis de Québec, ou en cette ville de Paris, au Bureau de la direction générale d'icelle, avec une maille d'or appréciée ou fixée à un louis d'or valant onze livres. Que les appellations de la justice ressortiront directement et immédiatement au Conseil souverain de Québec. Moyennant les dites clauses et conditions, ladite concession demeurera quitte pour toujours de tous autres droits et redevances généralement quelconques.

Sera obligé ledit seigneur évêque de faire commencer de défricher sur ladite concession dans quatre ans, à moins qu'il n'en soit empêché par quelque guerre ou autre cause raisonnable, et que les bornes seront plantées aux deux bouts de ladite concession sur le fleuve Saint-Laurent seulement, par un arpenteur, à faute de quoi ladite Compagnie pourra disposer comme bon lui semblera des dites terres et les réunira à son domaine, sans que pour ce sujet ledit seigneur évêque ni autres puissent prétendre aucun dédommagement.

Lesquelles conditions ont été acceptées par ledit seigneur évêque. En foi de quoi, nous avons signé ces présentes, icelles furent contresignées par le secrétaire général de ladite Compagnie et scellées des armes d'icelle, à Paris le seizième jour de mai 1674. (Signé) Bellinzani²⁷, Daulier et (plus bas) par la Compagnie Daulier Deslandes²⁸, avec paraphe et scellées en cire rouge et liées de soie verte.

Secondo, un acte de donation par l'illustrissime et révérendissime François de Laval, premier évêque de Québec au Séminaire des Missions Étrangères établi à Québec, reçu devant M^e de Troyes et Carnot²⁹, notaires au Châtelet de Paris l'an 1680, le 12 avril après-midi, insinué à Québec le 25 juin 1681, aux Trois-Rivières le 15 septembre 1681, par lequel appert que ledit seigneur évêque donne, cède, quitte, transporte et délaisse entre autres biens, par donation entre vifs, au dit Séminaire de Québec, une étendue de terre de cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur, sur le grand fleuve Saint-Laurent, dans la Nouvelle-France, environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, à prendre depuis le sault de la Chaudière, vulgairement appelé la Petite-Nation, en descendant le fleuve sur le chemin des Outaouas, en tous droits de justice et seigneurie, droits de pêche et de chasse avec les lacs, rivières, mines et minières, qui pourront s'y trouver et toutes les autres appartenances et dépendances de ladite étendue de terre. Pour les dits biens donnés jouir, faire et disposer par ledit Séminaire de Québec et ayants cause, à l'avenir, comme chose appartenant au dit Séminaire, au moyen des présentes, à commencer ladite jouissance au jour du décès du dit seigneur évêque, lequel dès à présent subroge ledit Séminaire des Missions Étrangères de Québec en tous ses droits, pour les exercer après son décès, à la charge de satisfaire à toutes les charges et conditions portées dans les contrats et actes de concession des dits biens présentement donnés.

Tertio, un contrat de vente passé devant M^e Têtu, notaire à Québec, et son confrère, le dixième jour de juin 1801, par lequel appert que messire Henri-François Gravé, prêtre, grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Québec et supérieur de Messieurs les ecclésiastiques du Séminaire de Québec, messire Antoine Robert, prêtre et procureur du dit Séminaire, messires Jean-Baptiste Lahaille, Pierre Bossu et Jérôme Demers, prêtres et directeurs du dit Séminaire, ont vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé, à la charge des droits et devoirs dus à Sa Majesté, une étendue de terre de deux lieues de front sur cinq lieues de profondeur, faisant partie d'une plus grande étendue de cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur, située sur le grand fleuve Saint-Laurent dans la Nouvelle-France, environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, à prendre depuis le sault de la Chaudière, vulgairement appelée la Petite-Nation, en descendant le fleuve sur le chemin des Outaouas, tenant la portion présentement vendue, d'un côté au sud-ouest, aux terres de Sa Majesté, et d'autre côté au nord-est, aux trois autres lieues de ladite étendue de terre, pour en jouir, faire et disposer par ledit acquéreur et ses hoirs et ayants cause, à l'avenir, en pleine propriété, en toute seigneurie et justice, comme aussi des lacs et rivières, mines et minières qui s'y pourront rencontrer, et même de toute la largeur et étendue du dit fleuve, et encore des battures, isles et islets dans l'espace des dites deux lieues de front présentement vendues, avec droits de chasse et de pêche dans toute l'étendue d'icelles et tous autres droits seigneuriaux utiles et honorifiques, banalité, avec toutes ses appartenances et dépendances, fruits et revenus, tant du passé que pour l'avenir, et généralement tous autres droits généralement quelconques que les dits sieurs les ecclésiastiques du Séminaire de Québec pourraient avoir, demander et prétendre en et sur les dites deux lieues de front, sur cinq lieues de profondeur présentement vendues, sans aucune chose en réserver ni retenir par les dits sieurs vendeurs, en aucune manière quelconque, et

que ledit sieur acquéreur déclare bien savoir et connaître et en être entièrement satisfait et content. À commencer ladite jouissance de ce jour à l'avenir.

Et au bas du dit contrat est la quittance de M. Henry Caldwell, receveur général du domaine du Roi, dont la teneur suit :

I the undersigned Rec^r Gen^l of Lower Canada, acknowledge to have received from Jos. Papineau, Esq^r, the sum of four livres 8s, being the amount of the mutation, fine due by him on his purchase of the two fifths of the seigneurie near the River Chaudière or the Petite-Nation, forty two leagues above the City of Montreal, granted by the India Company, the 16th May 1674, to the Rt Rev. Frs de Laval, first Bishop of Quebec and by him, by a contract of donation, made over to the Seminary of Quebec, subject to a mutation fine of only a maille d'or of the value of a louis d'or, equal in value to eleven livres, the two fifths of which amount to four livres eight sols, and I do hereby put the said Jos. Papineau Esq^r into good possession and enfeoffment. Quebec, this twenty second day of January 1802.

(Signé) Henry Caldwell, R^r G^l L. Canada.

Qui sont tous les titres qu'il a dit avoir à nous présenter, nous suppliant qu'il nous plaise le recevoir à la foi et hommage lige du dit fief et seigneurie relevant en plein fief de Sa Majesté; et à l'instant s'étant mis en devoir de vassal, tête nue, sans épée ni éperons, un genouil en terre, aurait dit à haute et intelligible voix qu'il rendait et portait au château Saint-Louis de Québec la foi et hommage qu'il est tenu de rendre, et portera cause du dit fief et seigneurie; à laquelle foi et hommage nous l'avons reçu et recevons par ces présentes, sauf les droits du Roi en autre chose et de l'autrui en toutes; et il a fait et souscrit entre nos mains le serment de bien et fidèlement servir Sa Majesté et de nous avertir et nos successeurs, s'il apprend qu'il se fasse quelque chose contre son service, et s'est obligé de fournir l'aveu et dénombrement dans le temps prescrit par les loix, coutumes et usage de cette

province; dont et du tout il nous a requis acte, que nous lui
avons accordé, et a ledit comparant signé avec nous.

Robt S. Milnes, Lieut. Governor

Jb. Papineau

Philippe de rocheblave³⁰

Sewell, Attorney General



À James Mowatt

AMAF, Séminaire 82, N° 43C

26 juin 1802

Doit Joseph Papineau à James Mowatt douze plançons
de chêne mesurant comme suit :

longueur	largeur et épaisseur	pieds cubes quarrés ³¹
34 pieds	11 pouces	28,6,10
33 sur	11 pouces	27,8,9
21 sur	16	37,4,0
23 sur	14	31,2,8
30 sur	12	30,0,0
39 sur	12	39,0,0
30 sur	17	60,2,6
27 sur	14	36,9,0
26 sur	15	40,7,6
33 sur	14	44,11,0
33 sur	14	44,11,0
39 sur	12	39,0,0
		460,0,39

	[x] 9
	4140
	207# de 20 sols
	Égal à 8,12,6£
Hottes et rames	10,0
	9,2,6£

Montreal June 26 1802, Rec^d the above. J. Mowatt



À Son Excellence Sir Robert Shore Milnes³²
 Baronnet, lieutenant-gouverneur
 De la province du Bas-Canada &c &c &c
 BAnQ-Q,P417/1;4

Québec, 18 mars 1803

Supplie humblement Joseph Papineau, notaire public de la ville de Montréal, soussigné, et représente très humblement à Votre Excellence que par contrat passé devant M^e [Félix] Têtu, notaire à Québec et son confrère, le quinze du présent mois de mars (dont copie cotée A jointe aux présentes), il aurait acquis de Messieurs les ecclésiastiques du Séminaire des Missions Étrangères établi à Québec, une étendue de terre de trois lieues de front sur cinq lieues de profondeur, faisant partie d'une plus grande étendue de cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur, située sur le grand fleuve St-Laurent, environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, à prendre depuis le sault de la Chaudière, vulgairement appelé la Petite-Nation, en descendant le fleuve par le chemin des Outaouas, tenant lesdites trois lieues de front sur

ladite profondeur, par-devant à ladite rivière des Outaouas, par-derrière et au nord-est aux terres non concédées de la Couronne, d'autre côté au sud-ouest au suppliant. Lesdites cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur concédées et octroyées à feu l'illustrissime et révérendissime François de Laval, premier évêque de Québec, par la Compagnie des Indes occidentales, par acte dûment expédié en parchemin à Paris le seizième jour de mai mil six cent soixante et quatorze [16 mai 1674], dont copie collationnée annexée aux présentes et cotée C, et aux dits sieurs ecclésiastiques dudit Séminaire de Québec, le tout appartenant en vertu de la donation à eux faite par ledit évêque feu François de Laval, par contrat dûment passé devant de Troyes et Carnot, notaires à Paris, le douzième avril mil six cent quatre-vingt [12 avril 1680], ratifié devant [Gilles] Rageot, notaire à Québec, le vingt-huit mai mil six cent quatre-vingt-un [28 mai 1681], insinué à Québec le 25 juin même année, aux Trois-Rivières le 15 septembre aussi même année mil six cent quatre-vingt-un, et à Montréal en l'année mil sept cent soixante-trois [1763], dont copie collationnée cotée B, jointe aux présentes.

Et d'autant que par les lettres patentes de Sa Majesté très chrétienne données à Paris au mois d'avril mil six cent soixante et trois [avril 1663], dont copie collationnée ci-annexée cotée D, confirmant l'établissement du Séminaire et clergé de Québec, il est pourvu « qu'on pourra former un chapitre composé d'ecclésiastiques dudit clergé et Séminaire... lorsque... fondé, ou que ledit clergé et Séminaire de Foy aura le moyen de soutenir audit établissement »; en conséquence lesdits ecclésiastiques du dit Séminaire de Québec auraient, par acte sous seing privé du dixième décembre mil six cent quatre-vingt-deux [10 décembre 1682], dont copie collationnée cotée E, jointe aux présentes, assigné les trois lieues de terre de front sur cinq lieues de profondeur vendues au suppliant par ledit acte du quinze courant pour fonder et doter ledit chapitre, ainsi qu'il est mentionné aux lettres d'établissement

d'icelui par ledit feu évêque François de Laval, en date du six novembre mil six cent quatre-vingt-quatre [6 novembre 1684], dont copie cotée F jointe aux présentes.

Mais les lettres patentes de Sa Majesté très chrétienne données à Fontainebleau au mois de septembre mil sept cent treize [septembre 1713], enregistrées au Conseil supérieur de Québec le trente juillet mil sept cent quatorze [30 juillet 1714], dont copie cotée ci-jointe aux présentes, en confirmant l'établissement du dit chapitre, statuent formellement «que les bénéfices, aussi bien que le doyenné et la *chanterie* (du dit chapitre) ne pourront être possédés en aucun cas par aucuns particuliers attachés à des communautés séculières ou régulières, de quelque nature qu'elles soient, ni aux séminaires qui sont établis en la Nouvelle-France», dérogeant par là à la disposition des lettres patentes du mois d'avril mil six cent soixante et trois [avril 1663] disant que ledit chapitre pourrait être composé des ecclésiastiques du clergé et Séminaire de Québec, frustrant ainsi les vues et intentions des ecclésiastiques du dit Séminaire de doter le chapitre dont ils pourraient être membres, pourquoi ils n'ont jamais consommé l'aliénation définitive du dit terrain dont il n'y a point d'acte passé devant notaire, point d'insinuation, point de confirmation par lettres patentes de Sa Majesté, ainsi qu'il est requis ès donation, acquisition des corporations et communautés.

Ce considéré, il plaise à Votre Excellence recevoir le suppliant à la foi et hommage qu'il vient rendre et porter en vos mains envers notre très gracieux souverain George III par la grâce de Dieu roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, &c &c &c., pour à raison des dites trois lieues de terre de front sur cinq lieues de profondeur énoncées audit acte de vente du quinze courant, devant M^e Têtu, notaire, et son confrère à Québec, pour en jouir, faire et disposer par votre suppliant et ses hoirs et ayant cause à l'avenir en toute propriété, seigneurie et justice, ainsi que des lacs et rivières, mines et minières qui s'y pourront

trouver, même de toute la largeur et étendue du dit fleuve et encore des battures, isles et islets en face de ladite étendue de terre, avec droit de pêche et de chasse dans toute l'étendue d'icelle, à la charge de la foi et hommage à rendre et porter à Sa Majesté au fort Louis de Québec, de vingt ans en vingt ans, et de payer à proportion d'une maille d'or appréciée et fixée aux louis d'or valant onze livres pour la totalité de cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur; que les appellations de la justice ressortiront directement et immédiatement au Conseil souverain de Québec, et moyennant ce ladite concession demeurera quitte pour toujours de tous autres droits et redevances généralement quelconques, sous l'obligation de faire défricher sur ladite concession, dans quatre années, à moins d'empêchements par quelque guerre ou autres causes raisonnables, et que les bornes seront plantées aux deux bouts de ladite concession sur le fleuve St-Laurent, seulement par un arpenteur, et fera droit.

À Québec, ce 18 mars 1803.

Jb. Papineau



À Jonathan Sewell
Avocat général

BAnQ-Q,P417/1;131 et P417/15;9.2.2

Québec, 23 mars 1803

Monsieur,

J'ai reçu faveur de votre lettre du 21 courant. Ce serait bien indiscret de ma part d'imaginer que vous puissiez vous occuper de mon mémoire dans ce temps-ci, où la cour criminelle doit occuper tous vos instants. Mais comme M. Planté³³,

greffier du papier terrier, pourrait en prendre communication pendant le terme, vous m'obligerez beaucoup de me remettre mes papiers pour les lui communiquer, ou de les lui faire remettre vous-même afin qu'il puisse être prêt à rencontrer votre opinion sitôt que vos occupations vous permettront de porter votre attention à cet objet.

Je suis, sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

[Jb. Papineau]



À Jonathan Sewell, avocat général
et Joseph Planté, greffier du papier terrier

BAnQ-Q,P417/15;9.2.2

Québec, 22 avril 1803

Messieurs,

Je suis des plus mortifiés de vous troubler à l'occasion de la requête que j'ai présentée à Son Excellence le 18 du mois dernier, pour être reçu à foi et hommage, et que j'ai eu ordre de vous soumettre avec les titres y annexés.

Je me flatte que votre rapport conjoint ou séparé sera prêt à l'expiration du terme que la loi m'impose avant de me représenter au château Saint-Louis.

La référence de Son Excellence stipulant que votre rapport soit à mes dépens, veuillez bien accepter par provision la légère rétribution ci-incluse, me réservant à parfaire pour les peines et soins que ce cas nouveau vous aura occasionnés.

Si ce n'est pas une indiscretion de vous demander une heure d'audience au temps et lieu qu'il vous plaira indiquer, les autorités en loi que je pourrai fournir abrègeront

peut-être vos recherches, et vous obligeriez infiniment celui qui a l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jb. Papineau

Je, soussigné, certifie que le vingt-deux du présent mois d'avril, à la requête de M^e Joseph Papineau, notaire public, j'ai remis à Jonathan Sewell, écuyer; avocat général, et à Joseph Planté, écuyer; greffier du papier terrier, à chacun d'eux respectivement, parlant à leurs personnes, une lettre de même forme et teneur que celle ci-devant écrite. En foi de quoi, j'ai délivré le présent pour servir et valoir ce que de raison. À Québec, ledit jour vingt-deux avril mil huit cent trois.

F. Têtu, n.p.



À sir Robert Shore Milnes
Lieutenant-gouverneur

BAnQ-Q,P417/15;9.2.2

Québec, 2 mai 1803

Supplie humblement Joseph Papineau, de Montréal, soussigné, et représente à Votre Excellence que le 18 du mois de mars dernier, il présenta à Votre Excellence une humble requête tendant à ce que votre suppliant fût admis à rendre et porter sa foi et hommage qu'il est tenu rendre et porter à Sa Majesté britannique, au château Saint-Louis de Québec, pour les causes énoncées en ladite requête du 18 mars dernier.

Qu'il plaît à Votre Excellence, par son ordre de référence du dit jour 18 mars, ordonner que votre suppliant produirait à l'avocat général et au greffier du papier terrier les preuves au soutien de sa demande, et représenterait à Votre Excellence leur certificat joint ou séparé, qu'il n'existe aucun

empêchement légal à ce que les conclusions de votre suppliant lui soient accordées.

Cet ordre de référence avec ladite requête et titres y annexés ont été dûment remis aux officiers de la couronne y dénommés.

Votre suppliant a depuis constamment resté en cette ville aux fins de satisfaire à tout ce que ledit ordre de référence requerrait de lui; mais les grandes occupations de l'avocat général ne lui ayant pas permis de prendre plus ample connaissance des moyens de fait et de droit que votre suppliant avait, et qu'il est encore en son pouvoir de produire, votre suppliant n'a pu se procurer le certificat de l'avocat général requis par ledit ordre de référence du 18 mars dernier.

Mais comme l'avocat général a eu longtemps en sa possession les titres que votre suppliant a produits avec sa dite requête et ordre de référence du 18 mars dernier, il n'y a pas à douter d'après son zèle et sa vigilance reconnue pour le service et les intérêts de la couronne, que s'il eût découvert quelque empêchement légal aux conclusions prises par votre suppliant, il les lui aurait fait connaître, ainsi qu'il appartient.

Le greffier du papier terrier ayant mûrement pesé et examiné les moyens de droit et de faits sur lesquels votre suppliant fonde ses prétentions, est demeuré convaincu de leur solidité et a donné son certificat en faveur du suppliant, ci-annexé.

C'est pourquoi votre suppliant persiste en ses conclusions prises en sa requête du 18 mars dernier aux fins d'être reçu à foi et hommage pour les causes y énoncées aux offres de satisfaire aux droits de mutation et autres devoirs envers la couronne, ainsi que de droit.

Que si contre l'attente de votre suppliant l'avocat général avait produit à Votre Excellence un rapport contraire aux conclusions de votre suppliant et qu'il plût à Votre Excellence y avoir aucunement égard, plaise à Votre Excellence ordonner que copie du dit rapport, et pièces justificatives y annexées, si

aucuns y a, soient expédiés à votre suppliant, et fixer et appointer tel jour et heure qu'il plaira à Votre Excellence, pour être votre suppliant contradictoirement entendu avec l'avocat général pour ce dûment appelé, tant sur les fins et conclusions de votre suppliant que sur les objections à icelles, si jamais y a, et, d'après les preuves et moyens qui seront là et alors déduit, ordonner ce que de raison, et fera droit³⁴.

Jh. Papineau



À Jonathan Sewell
Avocat général

BAnQ-Q,P417/1;132 et P417/15;9.2.2

Québec, 7 mai 1803

Monsieur³⁵,

Votre lettre du 5 courant m'annonce que considérant mon titre défectif vous n'avez pu donner votre certificat, qu'il n'existe aucun empêchement légal à ma demande, tel qu'il est requis par la référence du 18 mars dernier.

Vous pensiez, dites-vous, que M. Têtu et M. Planté m'auraient informé de votre résolution; à cela, permettez-moi les observations suivantes :

1° La référence du 18 mars dernier ordonne que je produirai la déduction et les preuves de mes prétentions, tel que requis par la loi du pays; cette partie de la référence devait être la première exécutée. Vous vous arrêtez à la conclusion sans payer attention aux prémisses; votre opinion n'est-elle pas prématurée?

2° La référence du 18 mars dernier est en mêmes termes que celle sous laquelle je me présentai devant vous et le solliciteur général le 15 février 1802. Alors comme aujourd'hui

vous trouvâtes des objections à mon titre, mais vous me donnâtes audience et communication de vos objections. J'y répondis, vous fûtes satisfait, j'obtins votre certificat.

Pouvais-je croire que nous n'aurions pas suivi la même ligne de conduite dans le cas présent? C'était sans doute à vous de me dicter le temps, le lieu et la manière de vous produire la déduction des preuves que la loi du pays requiert de moi, mais jusques à nouvelle intimation, ne devais-je pas supposer que nous procéderions comme en 1802? M'en avez-vous donné la facilité et les moyens?

3° M. Têtu vous a remis de ma part un double de ma lettre du 22 avril dernier. Je l'avais prié de vous demander si vous vouliez m'accorder audience, en quel temps et en quel lieu. Il m'a rapporté que vous lui aviez dit que quant à m'entendre, vous l'informeriez si vous pouviez le faire le samedi ou le lundi suivant, mais vous ne lui avez donné aucune information. Il m'a ajouté qu'il croyait que vous n'aviez pas finalement arrêté votre opinion, qu'il était néanmoins probable qu'elle serait contraire à ma pétition et que dans ce cas, vous donneriez votre rapport à Son Excellence.

4° M. Planté n'a jamais été vous trouver de ma part, mais il m'a dit qu'en exécution de son devoir dans sa capacité officielle, sous l'ordre de référence du 18 mars dernier, il avait été, le 28 avril dernier, vous trouver pour savoir de vous-même si vous vouliez vous joindre à lui pour me donner audience, peser mes preuves et les solutions que je pouvais fournir aux objections qui me seraient faites et décider ensuite entre vous si vous vous joindriez, dans votre rapport ou non? Il m'a ajouté que vous paraissiez décidé à ne faire aucun rapport, néanmoins que vous lui aviez promis de passer le lendemain à son office, pour lui dire si vous auriez le temps de m'entendre ou non. Il me permit de m'y trouver; vous n'y avez pas paru. De tout ce que dessus, quelle idée correcte pouvais-je avoir de la possibilité, de la teneur, des motifs et moyens d'un rapport de votre part?

Concluons : j'ai eu ordre de fournir à l'avocat général et au greffier du papier terrier la déduction de mes preuves, telles que la loi du pays le requiert. Je l'ai fait à celui des deux qui a voulu m'entendre; il en a été satisfait, son rapport le prouve.

Pour vous, Monsieur, vous avez décliné d'en prendre connaissance, vous n'avez point communiqué vos objections, vous plaidez l'issue générale où il faut une solution en connaissance de cause, vous en laissez la charge à d'autres. Le délai que la loi m'impose avant de l'obtenir est plus que passé : dois-je sacrifier mes droits parce que, sans prendre communication de mes preuves, sans me donner lieu de répondre à vos objections, votre opinion est que mon titre est défectif?

Il ne me reste sans doute qu'à attendre de la justice et de l'équité de Son Excellence les ordres qu'elle voudra bien donner sur les conclusions de ma requête du 2 courant, ès quelles je persiste.

Je suis, sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



État de compte

AMAF (ASQ), Polygraphie 23, N° 17

10 décembre 1803

Doivent Messieurs les seigneurs de l'Isle Jésus³⁶ à Jh. Papineau :

1802

6 mars, payé à Poitras 1 voyage à l'Isle Jésus, 15#

29 mars, à Joseph-Marie Roy, traite de M. Desjardins : 624#

À M. Joubert³⁷ (v. c. du 17 juin 1803) : 300#
 4 juin, à M. Delisle : 47# 5s
 À M. Dumas : 130#
 26 juin, un voyage de charrette : 219#
 1^{er} juillet, à James Laing³⁸ : 82# #6s
 10 juillet, à M. Joubert : 745# 16s
 19 juillet, à M. Joubert : 124#
 21 juillet, à Alex. Rae : 757# 6s
 6 août, à M. Joubert : 929# 10s
 2 septembre, dto : 653#
 29 septembre, Maison Richebourg³⁹ et contrat : 612#
 13 octobre, à M. Joubert, compte des ouvriers (42,0,7£)
 et de lui-même (51,10,0£) : 2244# 14s
 14 octobre, à M. Bellet⁴⁰ pour un câble : 161# 14s
 6 novembre, à maître Joubert : 793# 14s
 9 novembre, à maître Daveluy⁴¹,
 acompte (210#);
 au même, 4 décembre, (360# 12s) : 570# 12s
 16 novembre, à James Laing : 959# 14s
 8 décembre, à M. Joubert : 1207# 16s
 Au même pour Ignace Bertrand⁴² : 1014# 15s
 8 décembre, à Daveluy, bled des seigneurs : 105# 12s
 Un voyage au moulin : 15#
 28 décembre, à George Platt⁴³ : 158# 12s
 30 décembre, à Daveluy : 924# 8s

 1803
 11 janvier, à maître Joubert (28,14,7£)
 À dto (38,10£) : 1613# 10s
 [Total :] 15015# 9s
 Montant de l'autre part : 15015# 9s
 8 février, à Joubert, 10 minots de bled : 66#
 À dto, argent : 603#
 7 juin, à dto, 17 minots de bled : 112# 4s
 À dto, argent : 1800#
 Un voyage à l'Isle Jésus : 18#
 2 septembre, à Ignace Bertrand : 305# 2s
 10 décembre, à dto : 154# 2s
 [Total :] 18073# 17s

Balance ci-contre : 2492# 1s
Fournitures à M. Lahaille⁴⁴ en 1803 : 287# 10s
Dto en 1804 : 439# 3s
Balance due à Joubert le 7 juin 1803 : 679# 10s
Achat et façon d'une paire de meules
Charroye à l'Isle Jésus
À Joubert pour les poser
Erreurs aux additions des fournitures à M. Lahaille : 29# 17s



Monsieur
Monsieur Lahaille, prêtre
au Séminaire
à Québec
AMAF, Séminaire 82, N° 2

Montréal, 18 juin 1804

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 14 courant. Je ne savais pas les inconvénients qu'il y a à décharger du bled au Petit-Pré⁴⁵, ni que votre intention était absolument de l'envoyer là, sans quoi j'aurais pris d'autres bâtiments plus petits. Ce sera un avis pour une autre fois. Il vous reste encore au moulin d'en bas de l'île Jésus huit cents et quelques minots de bled, et pas bien loin d'autant au moulin du Gros-Sault. Il fallait nécessairement débarrasser le moulin d'en bas qui était surchargé et vider le hangar en ville, dont le loyer aurait couru à faux frais. Le bled n'ayant aucun prix ici, il n'y avait pas à choisir sur le parti de vous l'envoyer. Pour celui qui reste, j'attendrai de nouvelles directions de votre part, soit pour le vendre ou pour l'envoyer.

J'ai reçu par le courrier Séguin⁴⁶ les deux paquets d'or, disant 120,17,2½£, que je n'ai pas encore vérifié, mais je le

ferai immédiatement. J'ai payé au courrier 15 francs pour frais de port.

M. Lemaire vous remercie de votre attention : il a eu sa ponction aux deux jambes samedi au soir, il a reçu le Bon Dieu ce matin. Hier au soir, le docteur lui a déclaré que tous les remèdes qu'il lui avait donnés n'avaient point répondu à son attente, qu'il ne connaissait rien pour lui donner soulagement. M. Lemaire va essayer de se faire transporter à Varennes. Je crains bien fort qu'il ne puisse s'y rendre : il est beaucoup enflé, très faible, et il n'y a aucune espérance de guérison⁴⁷. Son état retarde mon voyage et je ne peux encore dire quand sera mon départ.



Moulin du Petit-Pré (1695) à Château-Richer.

Source : Moulin en 1927, Wikipédia.

Mes respects à tous vos Messieurs et à Monsieur Robert en particulier, dont M. Delisle nous a donné des nouvelles flatteuses sur sa santé. J'espère qu'elle ira toujours de mieux en mieux.

Croyez-moi sincèrement votre très humble et très obéissant serviteur.

Joseph Papineau



Reçu

AMAF, Séminaire 82, N° 50

Montréal, 20 juin 1804

Reçus de M. Lahaille, prêtre, par M. Jean-Baptiste Desgranges⁴⁸, courrier, 109 guinées⁴⁹ dont le poids est à vérifier et dont je tiendrai compte à Messieurs du Séminaire de Québec.

Le port non payé.

Jh. Papineau



Reçu

AMAF, Séminaire 82, N° 50A

Québec, 27 août 1804

Ce 27 août 1804, j'ai reçu de M. Lahaille, procureur de Messieurs les ecclésiastiques du Séminaire de Québec, un sac N° 3 disant la somme de six mille deux cent soixante livres, neuf sols ou shillings de vingt coppres, pour être employés aux travaux du moulin de l'île Jésus, selon le compte qui en sera rendu.

Jh. Papineau



À Jean-Baptiste Lahaille, prêtre

AMAF, Séminaire 82, N° 50i

Québec, 28 août 1804

Il plaira à monsieur Lahaille, procureur de Messieurs les ecclésiastiques du Séminaire de Québec, de livrer à l'ordre de M. François Lévesque⁵⁰, écuyer, huit barriques d'huile bouillie de marsouin et huit barriques d'huile non bouillie, qu'il portera au compte du soussigné, pour valeur reçue de monsieur Lévesque.

Jh. Papineau



Reçu

AMAF, Séminaire 82, N° 50C

Montréal, 12 janvier 1805

Reçus de monsieur Lahaille deux cents livres, cours actuel de la province, pour employer aux ouvrages du moulin de l'île Jésus.

Jh. Papineau



Monsieur
Monsieur Lahaille, prêtre
Procureur de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire à Québec

AMAF, Séminaire 82, N° 3

Montréal, 11 août 1805

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 4 courant et suis bien charmé que M. Robert prenne le parti de monter à Montréal. Je me flatte que sa santé s'en trouvera mieux, mais qu'il ne s'obstine pas à suivre Monseigneur dans sa marche, qui sera trop vive. Monsieur Robert devrait voyager à petites journées et se reposer selon les temps et les circonstances. Il faut pour cela rester lié à aucune considération, la compagnie voulant quelquefois faire plus que l'on ne peut.

Monsieur Robert m'excusera de le prêcher. J'ai passé quelques jours avec ma sœur Victoire à Varennes : j'ai presque pris son mal. Tout le monde s'en ressent ici, Monsieur Robert en pâtira comme les autres. J'espère qu'à son arrivée ici je serai guéri et qu'il n'aura plus rien à craindre.

Ce serait bien le temps, à moi, de sermonner maître Augustin Papineau⁵¹, mais il y a tant à lui dire que le temps me manque pour cela. Je ne vous en ai point parlé la dernière fois, parce que je me flattais que sa maman descendrait pour le raccommoder et je me réservais à lui écrire par elle, mais elle se trouve hors d'état d'entreprendre le voyage. En conséquence, elle prie Monsieur Robert de lui renvoyer son fils Augustin, afin qu'elle puisse réparer et renouveler ses hardes et linges. Elle se flatte que M. Robert lui accordera cette faveur, qu'elle ne demande que parce qu'elle ne peut pas faire autrement.

Je pars dans ce moment pour aller avec maître Larose⁵² à l'île Jésus, afin de disposer ce qui est nécessaire pour

commencer aussitôt qu'il sera prêt. Les ouvrages du collège retarderont encore quelque temps, mais il aura assez de temps pour faire les fouilles cet automne, ainsi qu'il est résolu. J'ai placé à votre avoir les 119,1,0£ que vous aviez envoyés à mon fils par Maurice Bosqui⁵³, courrier.

Madame Papineau est un peu mieux, mais toujours faible. Elle est très sensible à votre souvenir et vous présente ses respects ainsi que nos trois garçons⁵⁴.

Mes respects à Messieurs Robert, Demers et Pigeon⁵⁵, et croyez-moi sincèrement votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



À Monsieur Robert, prêtre
Procureur du Séminaire de Québec

AMAF, Séminaire 82, N° 43

Montréal, 2 octobre 1805

Monsieur,

112,0,0£

À vue il vous plaira payer à monsieur Jacques Leblond⁵⁶, négociant à Québec, ou à son ordre, la somme de cent douze livres, cours actuel de la province, pour valeur reçue de lui en argent et que vous placerez au compte du soussigné, pour les dépenses du moulin de l'île Jésus. Ce faisant, vous obligerez, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau

Reçu le montant, Québec le 10 octobre 1805. Jacques LeBlond.



Monsieur Robert, prêtre
Procureur du Séminaire à Québec
AMAF, Séminaire 82, N° 50B

14 octobre 1805

Monsieur,

À trois jours de vue, il vous plaira payer à monsieur Pierre Émond⁵⁷ ou à son ordre, à Québec, la somme de huit cents livres ou shillings de vingt coppres, pour valeur en compte, et que vous placerez à ce compte des dépenses pour le moulin de l'île Jésus. Vous obligerez, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

800#.

Jh. Papineau



Antoine-Bernardin Robert
AMAF, Séminaire 82, N° 3A

Montréal, 14 octobre 1805

Monsieur,

J'ai tiré sur vous en faveur de M. Leblond pour 112£⁵⁸, et aujourd'hui je tire en faveur de M. Émond pour 800 francs, que je porterai en recette pour le compte des dépenses du moulin de l'île Jésus.

Les maçons y sont rendus et l'on commence à maçonner. Nous tâcherons de sortir les fouilles hors de l'eau pour cette année, si le temps le permet.

J'avais prévenu M. Lahaille, je vous ai déjà prévenu et vous préviens encore de penser aux pierres de moulanges. M. Marchand en a à Québec; il faudrait les avoir ici cet automne afin de faire les moulanges dans le cours de l'hiver, à moins que vous ne vouliez les faire tailler à Québec et les envoyer toutes faites au printemps. M. Marett⁵⁹ qui a épousé M^{lle} Bonne, à Québec, a ici 120 pierres à moulanges, mais il demande trois piastres du morceau. Le mieux serait peut-être de demander les moulanges toutes faites d'Angleterre, en recommandant qu'elles soient faites de bonnes pierres de France, qu'ils tirent par le moyen des vaisseaux neutres.

Je pars aujourd'hui pour la Petite-Nation et passe par l'île Jésus où je prendrai de Joubert les dimensions des moulanges, que je vous marquerai au cas que vous vouliez les demander à Londres toutes faites, ou les faire faire à Québec. En tout cas, si votre moulin est retardé faute de moulanges, vous ne vous en prendrez pas à moi. Tenez-vous pour bien averti de penser à pourvoir à cet article; je tâcherai de pourvoir au reste.



Maison du Pressoir, construite par Didier Joubert, pour y faire du cidre de pomme. Île de la Visitation, Montréal.
Source : Cliché Jean Gagnon.

Les glacis⁶⁰ du moulin neuf sont posés à deux pieds quatre pouces plus bas que les glacis du moulin de Beaulieu⁶¹. Ainsi, il marchera à coup sûr aux eaux les plus basses. Procurez-nous du beau temps et le reste ira bien.

Mes respects à M. Lahaille, Messieurs Demers et Pigeon, et à votre nouveau confrère M. Deguise, et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



À Antoine-Bernardin Robert

AMAF, Séminaire 82, N° 3B

Du manoir à l'île Jésus, 15 octobre 1805

Monsieur,

Je vous ai mandé hier de pourvoir aux moulanges pour le moulin neuf.

Soit que vous mettiez les deux moulanges qui sont ici au vieux moulin ou que vous les envoyiez à Québec pour le moulin que vous construirez là, il vous faut toujours quatre paires de moulanges neuves. Et je crois qu'il vaudra mieux de les mettre toutes les quatre paires ici, parce qu'on peut les faire toutes pareilles. Il faut que celles que vous ferez faire pour ici aient chacune quatre pieds et demi, mesure anglaise, de diamètre, et celles de dessus, un pied d'épaisseur aux bords et quatorze pouces au centre. Celles de dessous, où les têtes doivent avoir au moins onze pouces d'épaisseur et les deux lacets parallèles.

Il faut faire attention, quand il y a des pierres plus dures les unes que les autres, de les assortir de manière que toutes les pierres dures ne se trouvent pas ensemble mais qu'elles soient

entremêlées alternativement. Autrement, les meules usent plus d'un côté que de l'autre et sont bientôt hors de service.

J'ai laissé tout l'argent que j'avais à maître Larose et maître Joubert, mais comme il faut forcer le nombre de maçons et qu'il faut une grande quantité de vivres, il faudra de l'argent bientôt. Je n'ai pu trouver à tirer des lettres de change comme j'aurais voulu, et vous serez obligé d'envoyer deux ou trois cents louis, si vous trouvez quelque occasion d'ici à trois semaines. Si le temps nous permet de faire assez de maçonnerie, ce ne sera pas trop et, si le mauvais temps nous arrête, l'argent se trouvera tout rendu. J'espère être de retour dans la semaine d'après la Toussaint et je vous écrirai alors.

Je suis sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



M. Robert, prêtre

AMAF, Séminaire 82, N° 3E

Montréal, 5 décembre 1805

Monsieur,

Me voilà enfin de retour de la Petite-Nation. Les travaux du moulin quant à la maçonnerie étaient arrêtés, mais il y a tout lieu de croire que ce qui est fait ne souffrira pas des grandes eaux. On a soin de garantir les murs par des pierres qui ne sont pas employées et qui couvriront l'ouvrage contre les effets des eaux.

J'ai trouvé que vous aviez envoyé la somme de 200£ quelques shillings, mais comme le compte des différentes machines fondues aux Trois-Rivières m'a été présenté, qui se monte à 153,10,3£, j'ai été obligé de tirer sur vous aujourd'hui pour 100£, cours actuel, payables à trois jours de vue, mais que, je

pense, vous payerez à vue. Et je ne tirerai plus sur vous pour cet automne.

Vous deviez venir à bonne heure pour tâcher de faire rentrer les arrérages⁶². La Cour recommencera le 20 du mois de janvier. Il faudrait que vous fussiez ici au moins un mois d'avance pour être préparé à faire quelques exemples et à propos. Ne l'oubliez pas.

Les pierres à moulanges sont extrêmement chères, et, en les mettant en œuvre, elles ne se trouvent pas si bonnes qu'elles promettaient. J'aurais pensé que vous auriez mandé des moulanges toutes faites de Londres, plutôt que de payer des pierres si chères. Maître Larose va toujours travailler celles que vous avez envoyées et ensuite l'on verra que faire. Vous serez ici avant qu'elles soient finies de travailler.

Nous apprenons que M. Chenet⁶³, curé de Varennes, est dangereusement malade. Il a éprouvé de grandes faiblesses et, se trouvant hier un peu mieux, il a reçu le Bon Dieu dans son fauteuil et a fait son testament. On craint beaucoup qu'il n'en puisse pas relever.

J'ai laissé sur la grève, à la Petite-Nation, 59 plançons de pin et 70 plançons de chêne. Il restait dans le bois 70 à 80 plançons de chêne à tirer. J'espère qu'ils le sont actuellement et viendront au printemps au Gros-Sault, ce qui nous donnera le bois nécessaire pour le moulin et ensuite au moulin à scie.

Nous faisons actuellement tirer de la pierre à maçonnerie, maître Larose n'en trouvant pas assez pour finir le moulin. On bûche le bois pour la chaux au printemps et on tire la pierre pour la cuire. On travaille aux mouvements et menuiserie, afin de pouvoir être paré à poser aussitôt que la maçonnerie le permettra.

Mes respects à vos Messieurs, et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



Monsieur Robert, prêtre
Procureur de Messieurs les ecclésiastiques
Du Séminaire de Québec

AMAF, Séminaire 82, N° 3F

Montréal, 5 décembre 1805

Monsieur,

Il vous plaira payer à trois jours de vue, à l'ordre de Messieurs James Laing⁶⁴ & compagnie, la somme de cent livres, cours actuel de la province, que vous placerez au compte des dépenses pour le nouveau moulin de l'île Jésus. Ce faisant, vous obligerez, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

100,0,0£.

Jb. Papineau



Reçu

AMAF, Séminaire 82, N° 16D

1^{er} mars 1806

Reçus de M. Papineau cinquante livres, cours actuel de la province, acompte des ouvrages de maçonnerie à faire au moulin du Gros-Sault en l'île Jésus.

*F.X. Daveluy*⁶⁵



Monsieur Robert, prêtre
Procureur du Séminaire de Québec
AMAF, Séminaire 82, N° 50D

Montréal, 3 mars 1806

Monsieur,

À vue il vous plaira payer à M. Marette, à Québec, ou [son] ordre la somme de mille soixante une livres de vingt coppres et dix sols, pour 87 pierres à moulanges et trois quintaux de plâtre, reçus de lui en 1804. Ce faisant, vous obligerez votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



À François Bellet⁶⁶
DAUM,P58,U/9408

Montréal, 14 mars 1806

Monsieur et bon ami,

Vous verrez que M. André Guy⁶⁷ a enfin consenti de se faire interdire⁶⁸. Il se trouve poursuivi en Cour pour environ six cents à sept cents louis, pour avoir répondu pour un jeune étourdi, M. Douaire. Ses rentes sont saisies ou, du moins, sommations sont sorties contre tous ceux que l'on suppose lui devoir, pour déclarer en Cour, le 1^{er} avril prochain, ce qu'ils lui doivent. Il sera deux ou trois ans avant de toucher un seul sol, et avec quoi vivra-t-il?

Je ne vois point d'autres ressources que de venir en avant et vous faire autoriser par avis de parents et amis à avancer

la somme qu'il doit sur les deniers de ses enfants, dont vous êtes curateur, à condition qu'il sera retenu annuellement sur les rentes qui appartiennent au père, un quart ou un tiers, jusqu'à ce que la somme qui sera ainsi avancée soit remplacée pour être remise aux enfants, au décès du père.

Vous direz sans doute : mais si le père meurt avant, qu'en arrivera-t-il? Il faudra que les enfants se contentent de ce qui restera, cette avance étant faite par avis de parents afin de libérer le père, qui peut être envoyé en prison faute de paiement. Son interdiction le mettant hors d'état de contracter de nouveaux engagements, il faut espérer qu'on le fera vivre et que l'on remboursera aux enfants ce qui sera avancé de leurs deniers.

Il y a une autre affaire qui intéresse ses enfants du premier lit seulement, à l'occasion du testament de M. Paré⁶⁹, leur aïeul maternel, il y a apparence que M. Lapensée veut s'emparer de leurs biens ou du moins de la plus grande partie. Ces objets mériteraient une attention sérieuse et demanderaient que vous vinssiez à Montréal, mais je voudrais m'y rencontrer avec vous, et je pars demain pour la Petite-Nation, d'où je ne reviendrai que lorsque la navigation sera ouverte. Si vous agréez ce projet, mandez-le à M. Louis Guy⁷⁰, notaire à Montréal, qui est nommé curateur à André Guy, afin qu'il puisse entrer en pourparler avec les créanciers, afin d'arrêter les frais et faire suspendre les procédés jusqu'au mois de juin prochain, afin de donner le temps de faire les démarches nécessaires pour payer les créanciers et de procurer les deniers nécessaires. Je crois aussi que vous feriez bien de prendre connaissance des démarches des créanciers, afin qu'ils ne confondent pas ce qui appartient aux enfants dont vous êtes curateur, avec les intérêts qui appartiennent au père.

Vous réfléchirez à tout cela et donnerez vos ordres en conséquence.



M. Robert

AMAF, Séminaire 82, N° 4

Montréal, 2 juin 1806

Monsieur,

Arrivé de la Petite-Nation vendredi dernier au soir, j'ai trouvé votre lettre du 26 mai dernier.

J'ai amené avec moi six cageux de plançons de chêne et deux cageux de plançons de pin, tous arrivés heureusement au passage de l'abord à Plouf. Et deux cageux ont *amerré* à la décharge en bas du moulin, les autres y seront menés dans le cours de cette semaine. Les grandes eaux n'ont aucunement affecté les travaux faits au moulin neuf. Les eaux sont encore trop hautes pour recommencer les travaux qui ne pourront guère être repris que dans quinze jours ou trois semaines.

Je n'ai pas encore eu le temps d'avoir nouvelle du moulin de l'île Jésus, ni s'il a gagné quelque chose. J'irai faire un tour le plus tôt possible. Beaulieu⁷¹ croit pouvoir remettre 200 minots gagnés depuis votre dernier arrêté de compte, mais il n'est pas mesuré. C'est à peu près qu'il en juge.

Votre bled n'est point vendu : il paraît que le prix actuel est de huit francs, mais l'arrivée de la flotte et les nouvelles arrivées d'Amérique, qui disent que les Français ont sommé le gouvernement américain de se déclarer sous un court délai pour ou contre eux, et que le congrès est en conséquence convoqué extraordinairement, pourront avoir quelque influence sur le prix du bled. Et je vais voir dans le cours de cette semaine les probabilités et spéculations qui vont avoir lieu, et je ferai de mon mieux pour tirer bon parti de votre bled. En attendant, il faudrait une couple de cent louis. Si je trouve à tirer sur vous pour autant, je le ferai; si vous trouvez à me les faire remettre, faites-le le plus tôt que vous pourrez.

Je verrai la Sœur Coutlée⁷² demain et verrai à recevoir les 25 à 26 louis qu'elle doit à M. Martineau⁷³, et je vous en aviserai.

Madame Papineau est depuis huit jours à Saint-Denis, auprès de sa mère qui est dangereusement malade⁷⁴.

Mes respects à M. Lahaille, M. Demers et M. Pigeon, et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre, procureur
de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 82, N° 4A

Du manoir de l'île Jésus, 3 juin 1806

Monsieur,

Maître Joubert me prie de vous répondre pour lui à la lettre que vous lui avez adressée le 26 mai dernier. Il croit qu'il suffit de vous marquer les dimensions des principales roues et rouets pour que vous fassiez proportionner les appartements où ils doivent être logés. Le diamètre de la grande roue à l'eau sera de dehors en dehors, les épées comprises, de 24 pieds; le grand rouet vertical, dix pieds onze pouces de diamètre, aussi de dehors en dehors; le rouet horizontal, sept pieds cinq pouces et demi de diamètre, de l'extrémité extérieure des alluchons; et le diamètre extérieur des fusées qui meuvent les moulanges, est de dix-neuf pouces et demi. Toutes ces mesures sont mesures anglaises.

D'après ces données, votre ouvrier pourra aisément proportionner les appartements de la grande roue et des rouets, et placer à propos les pièces qui doivent supporter le tout. Le pas du rouet à plat avec les fusées des moulanges est de trois pouces et demi.

Les cadres des fenêtres doivent avoir quatre pieds deux pouces de haut, de dedans en dedans, et trois pieds un pouce et demi de largeur, aussi de dedans en dedans.

Quant au moulin qui se construit ici, il ne reste plus à faire qu'une grande roue et un arbre. Le reste des mouvements est fini. Il y a vingt châssis de faits sur la nouvelle proportion, et le bois des autres est tout préparé. On va incessamment commencer la charpente, et elle sera parée aussitôt que la maçonnerie sera finie. Nous allons organiser complètement le chantier dans toutes les branches, sous quinzaine.

C'est malheureux que vous ne puissiez pas venir; tant de monde ne peuvent être conduits par un seul. L'œil du maître ferait beaucoup, mais je vois comme vous l'impossibilité où vous êtes de venger partout. Et moi de mon côté j'aurais besoin d'être en quatre ou en huit. Sur le tout, il faut prendre patience.

L'on m'a dit hier qu'il s'était vendu un parti de bled à huit shillings le minot. Si je peux trouver ce prix, argent comptant, je vendrai tout de suite.

Maître Joubert vous présente ses civilités et se prépare à vous envoyer promptement tous les mouvements, serrures et châssis dont vous avez besoin à Québec. Pour les mouvements, nous nous proposons de faire un cageu pour les envoyer dessus, et si vous avez besoin d'un arbre et de quelques pièces de chêne, mandez-le, on mettra tout à la fois. Votre réponse par le retour de la poste sur ce point sera bien à propos.

Mes civilités à vos Messieurs et croyez-moi sincèrement votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



M. Robert

AMAF, Séminaire 82, N° 4B

Montréal, 5 juin 1806

Monsieur,

Je n'ai rien à ajouter aux deux lettres que je vous ai écrites depuis mon retour de la Petite-Nation, sinon que le bled, qui était ramassé en ville par les marchands de la place, a été vendu huit shillings et une pistole le minot, mis à bord, mais non pas tout comptant, un tiers seulement comptant, un tiers au 1^{er} octobre et un tiers au mois de janvier prochain. Je voudrais vendre argent comptant et pris au moulin. J'attends jusqu'à samedi si j'aurai quelque nouvelle information de votre part, et je vendrai au plus haut prix que je trouverai. Car maître Joubert et maître Daveluy voudraient avoir de l'argent. J'ai vidé mes mains pour payer les frais des cageux et salaires de mes engagés.

Je crois que M. Bellet, de la basse ville, à Québec, montera la semaine prochaine. Ce serait une bonne occasion pour envoyer un petit rouleau d'or, si vous l'avez.

Je suis sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



Reçu

AMAF, Séminaire 82, N° 50F

Montréal, 7 juin 1806

Reçus de très révérende Sœur Coutlée, supérieure des Demoiselles de la Charité, administratrice de l'Hôpital Général, vingt-six livres neuf shillings, cours actuel de la province de Québec, pour acquit d'autant, dû au sieur Charles-François Martineau et dont il lui sera tenu compte par M. Robert, prêtre, procureur de Messieurs les ecclésiastiques du Séminaire de Québec.

Jh. Papineau



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre
Procureur de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 82, N° 4C

Montréal, 10 juin 1806

Monsieur,

Je vous envoie par Antoine Dupuis⁷⁵ et le frère de maître Joubert une grande roue toute faite, deux rouets, deux arbres de moulin, une caisse et douze châssis et deux *boettes* de fonte pour l'arbre debout. Le tout pour votre moulin de la rivière aux Chiens⁷⁶. Maître Joubert serait d'avis que vous fassiez placer les deux rouets dans leur appartement, en montant le moulin, afin de ne les point défaire pour les placer. Il prétend que l'on ne replace pas les morceaux si juste, et la solidité de

l'ouvrage en souffre. Quant à la grande roue, il faudra nécessairement la défaire pour la rassembler.

Maître Larose est rendu de mardi⁷⁷ avec son monde. Les travaux vont aller et l'argent manque. Je ne peux trouver d'argent comptant pour le bled et je ne voudrais pas vendre à crédit.

Les hommes (ils sont quatre) doivent remonter en canot. S'il leur manque des vivres pour revenir, vous aurez la complaisance de leur en faire donner. Si Antoine Dupuis vous demande trois ou quatre piastres, vous pouvez les lui avancer et m'en donner avis. Les gens ne seront payés qu'à leur retour.

Je suis sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



M. Robert

AMAF, Séminaire 82, N° 4D

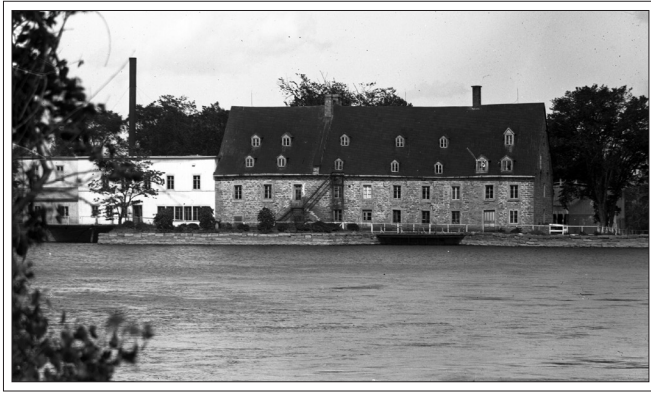
Montréal, 14 juillet 1806

Monsieur,

J'ai à vous annoncer que maître Daveluy est rendu au moulin du Crochet⁷⁸ avec quinze maçons et le chantier va grand train. Les scieurs de long, les charpentiers pour préparer les bois de comble, soliveaux et lambourdes, outre les hommes que Joubert a coutume d'occuper, les faiseurs et éteigneurs de chaux⁷⁹, les journaliers pour mettre les matériaux à pied d'œuvre, détourner les eaux, etc., tout cela, pour conclure, demande de l'argent.

Je n'ai point encore vendu le bled, parce que tous les acheteurs par ici demandent long crédit, et ils en trouvent

assez. Je n'ai pas eu plus grande offre que 7# 10s, argent comptant, tandis qu'il se vend à crédit de 9 à 10 francs. Cette différence me fait mal augurer des acheteurs à crédit et le besoin immédiat d'argent pour le moulin ne permet pas de faire crédit. On m'a pourtant dit que M. Porteous⁸⁰, de Terrebonne, avait offert 8 francs, argent comptant. Si vous ne trouvez pas mieux à Québec, j'essaierai de le lui vendre, mais j'attendrai votre réponse par la poste de samedi prochain. Si vous pouvez trouver meilleure condition, vous pourriez toujours vendre douze cents minots, à prendre au moulin d'en bas. Pour celui qui est au Crochet, le chantier et les engagés, qui en prennent toujours quelques minots en paiement et les habitants des environs, dont les meilleurs ne recueilleront pas leur vie de la récolte actuelle, fourniront assez moyen de s'en défaire.



Moulin du Crochet (Archives de la Ville de Montréal,
CA M001 BM042-Y-1-P1615)

Si vous pouvez m'envoyer une centaine de louis par le retour de la poste, ou quelque autre occasion sûre, ce sera un secours nécessaire pour maître Larose et pour fournir les vivres à tant de monde, ou acheter du bœuf en vie, cela demande quelque avance d'argent.

La maçonne est rendue tout autour du moulin, à la hauteur où était le plus haut mur, l'année dernière; encore environ quatre pieds de hauteur tout autour, on réduira ensuite les murs à l'épaisseur qu'il doit avoir au-dessus des eaux.

Mes respects à vos Messieurs, et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



Reçu

AMAF, Séminaire 82, N° 50E

Montréal, 19 juillet 1806

Reçues de M. Robert, prêtre, procureur du Séminaire de Québec, par M. [Louis] Séguin fils, 86 guinées pour les ouvrages du moulin de l'île Jésus.

Jb. Papineau



M. Robert

AMAF, Séminaire 82, N° 5

Montréal, 21 juillet 1806

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre et l'argent que vous m'avez envoyé par le courrier Séguin (86 guinées).

Vous recevrez par le capitaine Villeray⁸¹ un grand rouet de fonte, deux fusées et deux *boettes* pour les fusées, deux

planches ou bassins pour le bout des petits fers et deux *boettes* pour mettre dedans; deux grands tourillons, deux tourillons pour l'arbre debout, deux *boettes* carrés ou chaudrons pour l'arbre debout, deux petites fourches pour langette, deux nilles, deux *boettiers* pour les meules, une petite fusée à fausse équerre⁸² pour monter les poches, deux marbres pour l'arbre.

Cependant, deux de ces pièces sont sur le cageu, et par conséquent ne se trouveront pas à bord du capitaine Villaray.

Puisque vous ne bâtissez pas votre maçonne cette année, maître Joubert serait d'opinion de faire ici la charpente pour placer les rouets, fusées et palliers, ayant tous les gabarits ici. Il est d'opinion que ce serait mieux fait et [il] pourrait envoyer un de ses hommes l'année prochaine pour faire poser le tout. Vous en déciderez.

Je suis revenu jeudi du Gros-Sault. Il ne passe pas une goutte d'eau à travers les murs. Il paraît seulement une petite voie d'eau à travers le rocher au fond, moindre que le petit doigt. Quand on aura nettoyé au fond, on parviendra aisément à l'étancher, et alors les caves du moulin seront aussi étanches que si elles étaient bâties sur terre. J'y retournerai demain pour faire établir les longs-pans⁸³ au-dessus des lambourdes.

Maître Larose a un chantier bien monté, et sa diligence fera avancer les autres branches. L'eau est trop haute pour travailler au canal, mais j'espère qu'elles permettront d'y travailler quand les autres ouvrages le permettront aussi.

Je vais travailler à vendre le bled cette semaine. Je ferai de mon mieux.

Mes respects à vos Messieurs et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



M. Robert

AMAF, Séminaire 82, N° 5A

Montréal, 24 juillet 1806

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 21 courant. J'espère que les roues et rouets se sont rendus heureusement et que vous avez aussi reçu les ouvrages de fonte pour votre moulin. Maître Joubert vous fera un compte de tout. Mais comme les travaux commandent pour le présent, il différera un peu.

M. Guy ayant 15 louis à envoyer à Madame Cavilhe⁸⁴, chez M. le curé Perras⁸⁵, son frère, je les ai retenus pour les travaux du moulin, et vous prie de les faire compter à ma dite dame veuve Cavilhe sur ce simple avis, dont elle fournira reçu. Comme elle n'est point à Québec, vous aurez la complaisance de l'en faire avertir par telle occasion sûre que vous trouverez plus aisément que nous.

Je trouve bien 7# 10s pour le bled, mais je diffère à terminer dans l'espoir d'avoir 8 francs. Je prendrai ma dernière décision d'ici à samedi.

Je suis constamment votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



M. Robert

AMAF, Séminaire 82, N° 5B

Montréal, 4 août 1806

Monsieur,

Je perds mon latin pour la vente de votre bled. Ceux qui m'avaient offert 7# 10s ont mieux aimé payer 8# à M. Molin⁸⁶ que d'aller au moulin de Barbeau⁸⁷. Il paraît à présent que les boulangers qui ont acheté l'année dernière le bled qui était chez lui n'ont pas été contents. Je ne sais pourquoi, mais aucun ne veut aller prendre ce bled. Cependant je suis à bout d'argent. Vous en demanderai-je? En avez-vous? Pouvez-vous en envoyer? Faut-il emprunter, dans l'état où se trouvent mes comptes avec vous aujourd'hui, y compris les bois que j'ai descendus ce printemps et tous objets de recettes et dépenses jusqu'au jourd'hui? La balance en ma faveur est de 5292# 14s, que je voudrais laisser sur le prix de la Petite-Nation. Je fais mon possible pour retirer de mes débiteurs, au moins pour payer jusqu'à 12000#, mais en vérité je ne peux rien toucher, on me fait espérer mais je ne sais si je peux y compter. J'ai offert à vendre quelques fonds, mais personne n'a d'argent.

Voilà les vacances. Ne pouviez-vous pas venir à Montréal? Les ouvriers le souhaiteraient beaucoup, ainsi que moi. Il y a bien des choses que je serais bien aise de vous communiquer de vive voix, pour le bien du chantier et l'exploitation du moulin que Barbeau tient en l'île Jésus, mais que je ne voudrais pas écrire. Vous me manderez par le retour de la poste ce que vous en pensez. Si je peux vendre du bled et toucher une couple de cents louis, pour laisser quelques avances à maître Joubert et à maître Daveluy. Je vais faire un tour à la Petite-Nation, où ma présence serait bien nécessaire pour les récoltes, au moins pour les mettre en train. Si vous pouviez venir à Montréal, je resterais moins longtemps afin de vous rencontrer. Tirez-moi d'embarras par votre réponse à celle-ci.

Présentez mes respects à vos Messieurs et croyez-moi
sincèrement votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



Reçu

AMAF, Séminaire 82, N° 50j

4 octobre 1806

Reçus de M. Robert, prêtre, procureur de Messieurs les
ecclésiastiques du Séminaire de Québec, une *boette* avec de
l'argent, disant sept mille livres, sauf erreur, par le courrier
de Québec de ce jour.

Jh. Papineau



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre
Procureur, etc., au Séminaire
à Québec

AMAF, Séminaire 82, N° 5C

Montréal, 4 octobre 1806

Monsieur,

La maçonnerie du moulin est finie, le comble monté, la cou-
verture en bon train, on mine le canal en avant du moulin et
on travaille au quai qui doit être en avant. J'ai acheté et payé
cinq caisses de vitres, les clous à bardeau et à couvrir, trois
barils de peinture, trois gallons d'huile de lin dont il a fallu

prendre le prix sur les deuxièmes cents louis que j'ai reçus sur le bled. Cela a passé 30 louis. J'ai donné à maître Daveluy 55 louis, et j'attends maître Joubert, qui va demander de l'argent, et le couvreur : je leur donnerai le peu qui me reste. Et j'attendrai ce que vous m'avez promis d'envoyer pour satisfaire.

Dans notre dernier arrêté de compte⁸⁸, j'ai oublié de vous charger pour les frais de cageux que j'ai envoyés à Québec, je les ai mis à compte nouveau. Je les avais laissés de côté pour ne pas les confondre avec les dépenses du moulin de l'île Jésus. Il y a 158# 5s, compris les gages des hommes.

Je m'attends que celle-ci vous trouvera parti pour la Baie Saint-Paul, et je n'en attends la réponse qu'à votre retour. Il est 8 heures et demie du matin, le courrier est peut-être arrivé de Québec, mais je n'en sais encore rien. Vous verrez par les papiers américains ce que l'on peut penser quant à la paix. Nous n'avons rien de plus par ici.

Mes respects à M. Lahaille, Messieurs Demers et Pigeon, et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre
Procureur du Séminaire
à Québec

AMAF, Séminaire 82, N° 5D

Montréal, 27 octobre 1806

Monsieur,

En comptant les deniers que vous m'avez envoyés la dernière fois, il s'est trouvé que vous aviez omis de mettre dans la

boette les 11# 7s de monnaie qu'il fallait pour compléter votre compte de 7000#, dont il faut encore déduire 20 grains de différence sur le poids de l'or. Ainsi, je n'ai reçu que 6984# 3s.

Vous attendez sans doute des nouvelles du moulin. Eh bien! toute la maçonnerie est finie, tant du corps du moulin qu'au dehors par le toisé que j'en ai fait⁸⁹. Il se trouve 683 toises et $\frac{2}{3}$. Le quai en avant du moulin est fini, il est lambrissé tout autour, à la hauteur des grandes eaux; le canal au devant du moulin est miné jusqu'à la vieille digue de cailloux. J'espère qu'il sera fini cette semaine. La couverture en bardeau est à moitié finie. Si le temps le permet, elle sera tout à fait finie la semaine prochaine. Tous les châssis sont faits, la plupart posés et vitrés. On achèvera de les poser et vitrer la semaine prochaine ou même cette semaine. Alors maître Joubert sera renfermé dans le moulin avec ses menuisiers, il n'aura plus que l'intérieur à penser. Mais il faut acheter encore 4 à 500 madriers pour les planchers et menuiserie; ceux que l'on avait préparés pour cela ont été employés à divers ouvrages imprévus. Il faut encore acheter, comme je vous ai dit, des pierres à moulange pour une meule⁹⁰. C'est là le reste des fournitures qui manquent. Il n'y aura plus que la main-d'œuvre pour l'intérieur du moulin.

Après la semaine prochaine, six hommes employés au canal et quatre à la couverture⁹¹ seront congédiés, et par là la dépense en nourriture sera bien diminuée.

J'ai réglé le compte avec maître Daveluy ce jour, excepté pour miner le canal en avant du moulin.

Il lui est dû en tout	18052# 14
Sur quoi il a reçu	12567# 13
Reste qui lui revient	5485# 1

Le coût du canal ira peut-être aux environs de 50 louis, à ce que j'estime.

J'attends les cent louis que vous avez promis de m'envoyer. Je tâcherai aussi de vendre ce qui reste de bled aux moulins et, avec cela, nous attendons la recette de l'île Jésus,

que je voudrais bien voir plus forte qu'elle n'a été ces dernières années. Cela dépendra des mesures que vous prendrez pour faire payer les débiteurs plus exactement qu'ils ne font.

Mes respects à monsieur le supérieur et à vos autres Messieurs, et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau

[D'une autre main :] *Penser aux 12 piastres de M. Pigeon.*



Reçu

AMAF, Séminaire 82, N° 11G

3 novembre 1806

Reçu vingt-cinq livres, cours actuel de la province,
acompte des ouvrages au moulin du Gros-Sault en l'île Jésus.
600#

*Ignace Bertrand*⁹²



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre
Procureur de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 82, N° 5E

Montréal, 22 décembre 1806

Monsieur,

J'arrive de la paroisse Saint-Jacques où je suis demeuré depuis quinze jours, étant arbitre entre les syndics et marguilliers de ladite paroisse, qui plaident depuis trois ans. En revenant de la Petite-Nation, j'ai pris au lac les fèves que j'ai mises à bord en arrivant, et suis parti presque aussitôt pour Saint-Jacques, sans avoir le temps de vous écrire.

Maître Joubert vous avait écrit une lettre en réponse à ce que vous lui demandiez pour le prix des ouvrages destinés à la rivière aux Chiens. Il me l'a apportée au moment de mon départ pour Saint-Jacques. J'ai trouvé qu'elle ne comprenait pas tous les articles de dépenses, et j'avais remis à mon retour pour en faire l'estimation avec lui. Mais comme vous ne tarderez pas sans doute à monter ici, je n'aurais probablement pas le temps de vous l'envoyer auparavant.

J'ai passé hier au moulin du Crochet en l'île Jésus. Les deux arbres du moulin sont en place, les grands rouets y sont fixés et on travaille à poser les alluchons. Tout le plancher de bas est fini, et celui au-dessus des appartements du meunier. Il y a beaucoup de bois préparé pour les autres planchers, tous les châssis sont posés et vitrés, excepté ceux des lucarnes pour lesquels on a manqué de vitres. On les a fermés avec des planches.

Enfin, l'ouvrage est actuellement abandonné aux menuisiers, c'est-à-dire à ceux dont l'ouvrage paraît le moins et qui est toujours le plus long à finir. Quant aux mouvements, il

y a beaucoup d'ouvrages [] préparés mais qui ne peuvent être posés qu'après que les autres pièces où ils se rapportent seront finies.

Les derniers cent louis que vous avez envoyés par le courrier ont été reçus, selon qu'il appert par le reçu qu'il a dû vous remettre.

J'ai aussi vendu 400 minots de bled à sept francs, qui font 2800#. Avec cela, nous attendons votre arrivée et votre recette.

M. Borneuf a été chargé par M. Chenet de la vente de ses livres. C'est à lui qu'il faut que monsieur Fortin s'adresse.

Je vous enverrai par la poste prochaine la procuration pour les affaires de M. Chenet et vous écrirai spécialement à cet égard.

Comme il y a dans les comptes du moulin de l'île Jésus quelques points que je voudrais constater, si vous pouviez les rapporter avec vous je vérifierais les points douteux dont je vous ai déjà parlé, et aussi les prix de quelques objets que vous pouvez, je crois, à présent revendre, tels que les bœufs et peut-être quelques autres outils et ustensiles.

Présentez, s'il vous plaît, mes respects à vos Messieurs et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



Monsieur
M. Robert, prêtre, procureur
de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22C

Montréal, 27 avril 1807

Monsieur,

J'ai reçu en leur temps les papiers et procuration que vous m'avez envoyés. Il était trop tard pour procéder au dernier terme, nous nous préparons pour le terme prochain. Comme je n'avais pas de nouvelles fraîches du moulin, je ne vous ai pas répondu aussitôt. Les mauvais temps et les mauvais chemins m'ont empêché d'y aller avant la semaine dernière. Il ne manque plus que les deux petits fers pour faire marcher deux moulanges. Bertrand en a trouvé enfin de propices, il doit les finir cette semaine. Joubert fera poser les ailes et mettra ces deux moulanges en état aussitôt. Les deux autres ne seront guère en état que dans une couple de mois. Il n'a plus avec lui que trois ouvriers : deux apprentis et un garçon manœuvre qui ne s'occupent qu'à finir les mouvements et planchers au moins pour les deux dernières moulanges.

J'ai communiqué votre lettre à Joubert, en lui enjoignant de se borner aux travaux nécessaires pour finir les mouvements et faire tourner les quatre moulanges. En conséquence, les ouvriers qui n'étaient pas au fait de cette partie ont été congédiés. Si nous avions eu des madriers, je n'aurais pas ainsi interrompu, et je crois que j'aurais pu payer avec les moyens que vous me laissez. Mais je crois qu'en interrompant ainsi pour une couple de mois, cela fera un bon effet vis-à-vis des débiteurs que l'on veut faire payer, à qui on fait sentir qu'on ne les presse que par nécessité indispensable pour finir le moulin.

Tous les colombages de l'étage d'en bas sont posés et les portes faites. Il n'y a plus qu'à lacter, enduire et blanchir et ferrer les portes pour tout finir ces appartements.

Vous deviez, me semble, voir si on pourrait avoir des madriers à Québec, mais je crois qu'ils seront à bon marché cet été, et qu'en les laissant une couple de mois sécher au soleil, ils pourront se poser, sauf à resserrer ensuite. Sitôt que nous aurons des madriers secs, nous reprendrons la menuiserie, et je crois qu'elle sera parée à recevoir le procureur l'hiver prochain ainsi que tout le reste.

Depuis votre départ jusqu'à l'avant-dernière semaine, le moulin de Beaulieu n'a pas marché, ainsi il n'a presque rien gagné depuis votre départ. Je ne sais ce que Barbeau a fait, les chemins sont trop mauvais pour que je puisse y aller. Sitôt qu'ils le permettront, j'irai faire un tour. Au reste, personne ne demande de bled. Sitôt que je trouverai occasion de le vendre avantageusement, j'en profiterai.

Je vous prie de présenter mes respects à monsieur le supérieur et à vos Messieurs et de me croire sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



Monsieur
M. Robert, prêtre, procureur
de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire
à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22B

Montréal, 15 juin 1807

Monsieur,

Les occupations m'ont empêché de vous écrire par la poste, jeudi dernier, pour vous annoncer que je revenais de l'île Jésus pour voir faire l'épreuve de deux moulanges au moulin neuf, qui nous ont fait de très bonne farine. Je me flatte que le moulin répondra à notre attente. Les eaux ont été très hautes cette année, mais rien n'a bronché, l'eau est venue sur le quai que nous avons fait au-devant du moulin, mais n'a pas entré dedans. J'avais recommandé de boucher le bas des portes : la précaution a été inutile, et, nonobstant la crue des eaux, les rouets n'en ont pas été atteints. Et on peut prévoir qu'ils ne le seront jamais, ce qui est un grand avantage, car lorsque les rouets trempent à l'eau, le bois s'échauffe dans les tenons, ainsi que les alluchons, il faut renouveler son vent. C'est le cas où je trouve le moulin d'en bas de l'île Jésus, dont tous les alluchons du grand rouet étaient pourris dans leurs mortaises. Barbeau est après le remonter tout en neuf. Ainsi, il n'y a qu'une meule qui tourne à ce moulin où j'ai aussi passé en revenant de celui de l'île Jésus ou du Crochet.

Je vous ai déjà annoncé que j'avais vendu le bled de chez Barbeau à raison de huit francs le minot, et qu'il y avait alors 545 minots de bled, compris ce que Barbeau redevait de son précédent arrêté de compte. En passant, mardi dernier, à ce moulin, je n'ai trouvé que 29 minots de bled d'augmentation pour les seigneurs.

Tout le bled qui était chez Beaulieu a été détaillé aux habitants à neuf francs du minot. Cela nous fournit l'argent pour continuer les travaux du moulin neuf. La grande roue pour les deux dernières moulanges est toute prête à monter. On attend pour le faire que les eaux soient un peu baissées. En attendant, les ouvriers s'occupent de la menuiserie dans les appartements du moulin seulement. Mais je ne sais comment faire pour des madriers. Il n'en descend point et on ne peut avoir ceux de l'année dernière à moins de 20 piastres du cent. Si je croyais que l'on en peut trouver à Québec, je vous prierais de m'en envoyer au moins 600 pour finir tous les planchers du moulin. Je crains bien que les moulanges du vieux moulin n'aient besoin d'être refaites. Joubert dit que les joints sont mal faits et que tous les morceaux de pierre remuent, en sorte qu'il faut retailler les pierres et les replâtrer. C'est une dépense de plus.

Le vieux moulin va toujours et j'ai dit de se débarrasser de la menuiserie dans le moulin neuf avant d'y admettre le bled à moudre. Quand la grande roue sera montée, il faudra bien ôter les moulanges du vieux moulin, et alors les deux moulanges qui sont posées au moulin neuf travailleront pour le public.

Il n'y a encore aucun arrangement pris pour les meuniers. Si je ne descends pas à Québec avant le mois d'août, peut-être pouvez-vous monter et alors le tout s'arrangera.

Maître Joubert est entre les mains du chirurgien : il veut essayer de se défaire de ses rhumatismes. Il lui est ordonné de garder la chambre pendant quatre à cinq semaines. On m'a dit que son frère, l'aîné des deux qu'il a avec lui, allait se marier avec la fille de Beaulieu. Ils ne m'en ont pas parlé, ni les uns ni les autres, mais madame Beaulieu est dernièrement venue en ville et l'a dit chez maître Larose.

Si vous voyez jour à envoyer des madriers, dites-m'en un mot, sinon il faudra bien se résoudre à payer cher.

Mes respects, s'il vous plaît, à vos Messieurs et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau

M^{me} Papineau vous présente ses respects; elle est un peu indisposée. M^{lle} Cornud⁹³ tremble des fièvres et je ne [peux] encore partir pour la Petite-Nation.



M. Robert, prêtre

AMAF, Séminaire 40, N° 22A

Montréal, 29 juin 1807

Monsieur,

Me proposant de partir demain pour la Petite-Nation, j'ai été auparavant faire un tour au moulin neuf; la seconde grande roue est montée et finie. J'ai trouvé à Montréal un parti de 600 madriers que j'ai acheté et fait rendre au moulin. Une des moulanges du vieux moulin était disloquée, je la fais refaire et j'ai envoyé le plâtre nécessaire pour cela. Quant à l'autre paire, elle ne paraît pas en si mauvais état. On verra si elle peut se transporter.

Je fais aussi équarrir à Montréal des plafonds de cèdre pour mettre au-dessus des grandes roues. Ils se rendront cette semaine.

Je me flatte que maître Joubert sera rétabli dans une quinzaine de jours : il sent du mieux quant à ses douleurs, mais les remèdes le retiennent encore à la chambre. Mais j'espère qu'il sera rétabli à mon retour de la Petite-Nation. Alors je verrai à mettre une couple de menuisiers de plus. Je ne voudrais pas faire moudre au moulin neuf avant que tout

le dedans du moulin soit fini et trois moulanges posées. La quatrième se posera ensuite.

Dans votre dernière, monsieur Lahaille me fait demander si on assurerait à Montréal une somme mise dans le commerce. Elle pourrait y être assurée contre les accidents du feu, mais non pas contre aucune perte qui pourrait survenir. Par toute autre cause, soit l'insolvabilité des débiteurs, soit la corruption et pourriture des grains, vins ou marchandises, le vol, le coulage et mille autres accidents qui pourraient occasionner la perte de la somme en question. Cette perte n'étant pas causée par le feu ne serait pas réparée par les assureurs.

Faites, s'il vous plaît, mes respects à M. le supérieur et à vos Messieurs, et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



M. Robert, ptre

AMAF, Séminaire 40, N° 22

Montréal, 9 août 1807

Monsieur,

J'embarque à neuf heures du matin pour Québec. Je vous donnerai de vive voix les informations concernant le moulin.

Crainte de dégrad⁹⁴ en chemin, je vous prie d'obtenir de monsieur le supérieur que mes enfants ne partent point pour Saint-Joachim⁹⁵ avant mon arrivée à Québec, afin que je les puisse voir. S'il est possible, je les ferai monter à Montréal, car leur mère croit qu'ils ont besoin d'un radoub complet, ce dont je jugerai à Québec.

Je vous prie de présenter mes respects à monsieur le supérieur et à vos Messieurs et de me croire sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



Monsieur
Monsieur Robert, ptre
Procureur du Séminaire
à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22D

Montréal, 20 septembre 1807

Monsieur,

Je suis revenu du moulin neuf à l'île Jésus mardi dernier. J'ai été trop occupé pour écrire par la dernière poste.

Les trois moulanges vont très bien et peuvent faire chacune douze minots de bonne farine par heure pour un quart près⁹⁶; mais elles s'échaufferaient trop si on voulait continuer ce train pendant longtemps. On peut calculer sur huit minots par heure et, à cette proportion, elles peuvent aller longtemps.

J'ai donné ordre à maître Joubert d'arrêter son chantier au premier d'octobre. Il a assez de temps pour faire ce qu'il peut faire quant à présent. Comme il manque de bois pour redoubler les planchers des appartements du procureur, qu'il faut du bois séché au poêle, qu'il y a encore seize portes à faire, les plinthes, appuis de chaises et autres minuties, j'ai donné tout cela à l'entreprise : l'ouvrier doit tout fournir, excepté les ferrures qu'il doit néanmoins poser, il doit se nourrir et son monde, et livrer le tout fait et parfait au cours de mars prochain.

J'ai aussi fait marché avec maître Daveluy pour finir tous les lattages, enduits, ravalements, renvois, et blanchir. Il se nourrira aussi, lui et son monde. Le tout, pour la maçonnerie et menuiserie qui restent à faire et les ferrures, n'iront pas à 200 louis. Joubert me livrera ses derniers comptes à la Saint-Michel [29 septembre], et l'on saura où nous en sommes. Il reste une paire de moulanges à faire. Les pierres sont si chères que je crois que l'on peut attendre. Je ne veux pas faire ôter les moulanges du vieux moulin cet automne, je serais bien aise de voir comment les eaux se comporteront cet hiver. Peut-être sera-t-on obligé d'y avoir recours. Quant à présent, les eaux sont très belles et le moulin neuf va très bien.

Beaulieu n'a point de meunier. Je lui ai dit que Delinelle n'entrerait pas au moulin neuf et que s'il ne trouvait pas un meunier bien au fait, on ne pourrait pas le lui confier à lui-même. Il paraît résolu de sortir. En attendant, j'ai dit à Joubert de faire marcher le moulin d'ici à la Saint-Michel. Et alors on verra quel parti prendre. J'ai dit à Joubert que s'il voulait laisser le moulin du Sault-au-Récollet où il est, on pourrait lui donner le moulin neuf, à la charge de mettre des cribles et bluteaux, comme vous m'avez dit. Il n'est pas décidé à cela quant au présent, il verra par la suite.

Je pars vendredi pour la Petite-Nation et, à mon retour, nous réglerons tout cela. Nous sommes tous malades dans Montréal. Il court un rhume accompagné de fièvre, qui jette tout le monde sur le carreau. Nous y avons tous passé chez moi. Les trois quarts ne sont pas encore rétablis. Cela retarde le départ d'Augustin qui, néanmoins, partira dans le cours de la semaine.

Je vous prie de présenter mes respects et ceux d'Augustin, Benjamin et Papineau, qui m'en prient expressément, et ceux de madame Papineau et sa fille, à monsieur le supérieur, que je crois seul avec vous à la maison, et de me croire sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



Reçu

AMAF, Séminaire 82, N° 50K

Saint-Martin en l'île Jésus, 30 octobre 1807

Bon à M. Beaulieu pour deux cent trente-huit livres ou shillings de vingt coppres, et dix sols, pour balance des nourritures de maître Joubert, déduction faite de seize minots et demi de bled qu'il a reçus, de laquelle somme il lui sera tenu compte en déduction des lods de la terre de Paul Corbeil.

Jh. Papineau



Monsieur

Monsieur Robert, prêtre

Procureur de Messieurs les ecclésiastiques du

Séminaire de Québec

à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22E

Montréal, 2 novembre 1807

Monsieur,

Je ne suis revenu de la Petite-Nation que le 21 d'octobre dernier et il m'a été impossible d'aller au moulin du Crochet avant vendredi dernier [30 octobre]. J'y ai trouvé les trois moulanges en bon état et faisant de très bonne farine quand il y a du bled, mais il en vient bien peu, les habitants sont trop occupés pour battre. Et d'ailleurs, la récolte n'est pas aussi bonne comme il paraissait.

Joubert a continué de faire travailler ses ouvriers jusqu'à samedi dernier que je les ai congédiés tous. Il continuera à

faire tourner le moulin au quart jusqu'à ce que l'on mette quelque autre. Il voudrait bien le garder et garder en même temps celui du sault, mais je considère que cela ne peut pas se faire sans préjudicier aux deux seigneurs des deux côtés. Il profite des offres que je lui avais faites de prendre le moulin pour faire sa condition meilleure avec les seigneurs de Montréal, le moulin d'Arel⁹⁷ joignant celui que Joubert tient est supprimé, ainsi il aura fui les pratiques des deux. D'ailleurs, il voudrait connaître l'effet des glaces au moulin du Crochet avant que de s'en charger. Pour les cribles, bluteaux et moulin à scie, il n'en veut rien faire à moins que d'être payé pour, et je soupçonne que M. Molin va faire mettre des cribles et des bluteaux au Sault-au-Récollet.

Il y a beaucoup d'ouvrages à faire autour du moulin, à nettoyer et préparer des écuries pour l'hivernement, ce qui m'a déterminé à prendre trois hommes pour un mois pour faire ces préparatifs. Le bas du moulin sera fini avant que vous montiez à Montréal, mais le haut restera au printemps. Je fais chercher un garçon meunier pour faire la farine, et piquer et coucher les meules quand il en sera besoin et, si vous n'y avez point d'objections, je logerai au moulin de Jean Boudreau⁹⁸ qui a épousé une de mes nièces, une Viger, et je prendrai la direction du moulin pour cet hiver, afin de veiller aux glaces, voir ce qu'il en coûtera, et j'assignerai à cet effet le quart du revenu seulement. Et nous serons en état de connaître si un meunier peut entretenir le canal libre de glaces ou non, et les difficultés qu'il y a. Il me semble qu'avec plus d'assiduité il n'y aurait pas grandes difficultés, mais il faut l'éprouver pour le connaître.

Cet hiver, nous conférerons plus amplement sur les moyens de trouver de l'emploi au moulin. Comme on ne peut rien entreprendre que le tout ne soit fini, nous ne verrons à cela qu'au printemps.

Je vous ai déjà marqué que le tout pour menuiserie et maçonnerie est entrepris, et une partie est déjà faite. Il faut, en

attendant, se contenter du courant. Les quatre moulanges marcheraient à l'aise présentement. L'eau suffit; elle pourrait venir plus basse qu'elle suffirait encore.

Beaulieu aurait voulu prendre le moulin en société avec le Bonhomme Racine qui y a travaillé, mais cette société ne m'a pas plu. Beaulieu n'ayant pas fini sa maison reste toujours au manoir.

Je croyais partir aujourd'hui pour les Trois-Rivières, mais le mauvais temps fera, j'espère, différer ce voyage. Si c'est le cas, je retournerai au moulin demain ou après-demain, pour faire mettre en ordre ce qui presse pour l'hivernement. Maître Joubert m'a dit tout l'été qu'il ne pouvait avoir de monde, et bien des choses qui auraient dû être faites plus tôt sont encore à faire. Il faut que je m'en mêle un peu.

Je n'ai point répondu à votre dernière lettre. Je vous avais écrit par la même poste et j'avais anticipé presque tous les points sur lesquels vous désiriez d'être informé. Cette lettre avec celle-ci vous donnera toutes les informations que je puis vous donner.

Le moulin neuf a gagné, à mon estime, en tout 160 à 180 minots de bled. Il restait au vieux moulin 88½ m de mouture revenant aux seigneurs. Je les ai fait porter au moulin neuf. Aussitôt que je retournerai au moulin, je ferai mesurer celui qu'il aura gagné et le ferai mettre à part. Le bled vaut ici, à Montréal, sept francs, et la fleur jusqu'à vingt francs le cent. Si vous jugez à propos de vendre, mandez-le-moi. Il ne vaudra peut-être pas plus au printemps, si la paix continue avec l'Amérique.

L'heure de la poste arrive, je finis en vous priant de faire agréer mes respects à M. Lahaille et vos autres Messieurs. Madame Papineau, ses fils et fille sont très sensibles à votre souvenir et vous prient d'agréer leurs respects. Je suis, sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre
Procureur de Messieurs les ecclésiastiques
Du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22F

Montréal, 8 novembre 1807

Monsieur,

Je reçois à l'instant votre lettre du 2 courant. Le capitaine Jean Boudreau est à Saint-Sulpice. Nous espérons que le premier nord-est l'amènera au port. J'aurai soin des effets que vous y avez fait embarquer.

J'arrive du moulin du Crochet, mon voyage des Trois-Rivières a manqué par le mauvais temps.

Beaulieu est encore au manoir, mais il se prépare à sortir, et je crois qu'il le fera avant votre arrivée.

Vous verrez par la dernière lettre que je vous ai écrite où en sont les affaires du moulin. Cette semaine, on posera les portes aux appartements du meunier et on nettoiera ses appartements. Pour ceux du procureur, ils ne seront finis que ce printemps.

J'ai fait mener au moulin les deux poêles ordonnés par messieurs Belle et [les] recevrai.

Je vous marquais par ma dernière que je me proposais de mettre un meunier à gages au moulin, en attendant que vous veniez à Montréal. Je n'en ai point encore arrêté. Si le jeune homme que vous avez en vue voulait venir à gages jusqu'à votre arrivée à Montréal, il pourrait monter tout de suite, pourvu qu'il soit en état de piquer et coucher les meules quand il en sera besoin. Et, comme il ne pourra pas mener le moulin seul, je lui fournirai les hommes nécessaires pour l'aider. Quand vous serez à Montréal, je vous communiquerai mes idées et vous déciderez. Je considère toujours que les habitants seuls

n'entreprendront pas le moulin. Il faut de l'industrie pour acheter des bleds pour le compte des boulangers et les faciliter dans les transports et être montés de cribles et bluteaux.

Il faut aussi un moulin à scie. Je vous ai déjà parlé de Jean Boudreau fils, qui serait bien propre pour ces objets, et votre jeune homme pour faire la farine. Un seul homme ne peut vaquer à toutes les choses. Et je remets à traiter ces points à Montréal, quand vous y serez. D'ailleurs, le moulin ne perd rien des moutures des habitants, ils sont tous contents de la farine.

Mesdemoiselles Cornud et Rosalie, et M. Joseph et Benjamin Papineau sont très sensibles à votre souvenir et vous prient d'agréer leurs respects, M. Toussaint vous remercie, et madame Papineau se joint à moi pour vous prier, ainsi que vos Messieurs, de nous croire sincèrement, Monsieur, vos très humbles et obéissants serviteurs.

Jh. Papineau



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre
Procureur de Messieurs les ecclésiastiques
Du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22G

Montréal, 12 novembre 1807

Monsieur,

Je reçois à l'instant votre lettre du 9 courant. J'ai reçu votre lettre du 2 et répondu en partie par la dernière poste.

Je vous avise aujourd'hui que j'ai reçu les effets que vous m'avez adressés pour le manoir. Je les ferai transporter au

premier moment. Je vous ai marqué par ma dernière que je serais bien aise que vous envoyiez le jeune meunier dont vous m'avez parlé, en ne lui promettant que des gages raisonnables jusqu'à ce que vous veniez vous-même. Dans cet intervalle, Boudreau et lui se connaîtront et feront des arrangements définitifs quand vous y serez vous-même. Il faut toujours faire en sorte que le quart des moutures les paye tous deux, et les frais d'huile et d'entretien du canal. Mais si votre jeune homme veut essayer de se procurer une bonne place, il ne doit pas hésiter à faire l'essai jusqu'à ce que vous montiez à Montréal. Le temps n'est pas long. Je n'ai aucun engagement avec personne, ni avec Boudreau, mais je crois qu'il serait bien propre à voiturier et transporter les bleds qu'il faudrait tirer de Vaudreuil, Quinchien⁹⁹, Rivière du Nord, Rigaud, Rivière du Chesne [Saint-Eustache], pour les manufacturer au moulin du Crochet et réexporter les farines, soit pour le marché de Montréal ou de Québec. Et je considère que ce plan, suivi avec attention, procurerait plus de mouture que les habitants n'en peuvent procurer par leur consommation. Mais nous en conférerons plus au long.

Si les appartements du procureur ne sont pas prêts pour cet hiver, c'est parce qu'il a été impossible de trouver du bois sec pour les planchers. Je le fais préparer et sécher en ville, et au mois de mars ou avril on finira ces appartements.

Quant aux offres que vous me faites de me satisfaire pour les soins et attentions que j'ai pris jusqu'à ce jour pour vos intérêts, puisque vous le voulez absolument, je vous observerai que les deux ou trois dernières années, les pensions de mes enfants n'ont point été passées en compte; tenez-m'en quitte, et la présente vous servira de quittance de ma part pour tout le passé jusqu'à ce jour, pour toutes mes peines, soins, salaires, voitures, voyages ou déboursés que j'aurais pu faire jusqu'à ce jour pour vos intérêts, dont quittance finale de ma part, sans préjudice à ce que je vous dois d'ailleurs, dont je vous serai comptable, comme nous avons fait jusqu'à présent.

Je vais envoyer Boudreau et sa famille au moulin, sitôt que les appartements du meunier seront nettoyés. On est après, et il y est lui-même depuis lundi pour cela et veiller et travailler à ce qui reste à faire pour entrer en hivernement.

Faites, s'il vous plaît, agréer mes civilités et respects à vos Messieurs, et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre
Procureur de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22H

Montréal, 26 novembre 1807

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre par le sieur Fortin¹⁰⁰. Acceptez, s'il vous plaît, et faites agréer à monsieur le supérieur et à MM. Demers et Gatien mes sincères remerciements pour leur bontés envers mes enfants, dont je serai et j'espère qu'ils seront toujours reconnaissants.

Maître Fortin a payé une partie de sa poste; j'ai payé le reste. Je l'ai conduit moi-même au moulin vendredi. Maître Joubert étant absent samedi, ce n'a été que lundi que maître Joubert a fait lever les trois moulanges et piquer à neuf, en présence de maître Fortin, qui les a reçues en bon état. Mais il n'a fait tourner le moulin qu'une demi-journée et a été obligé de se mettre au lit, étant très incommodé, à ce qu'il dit, d'une hernie dont il est attaqué depuis deux ans. Comme Boudreau

était venu en ville, comme je le lui avais recommandé, il ne s'est trouvé personne pour faire tourner le moulin, mais il a eu recours à maître Barbeau au Gros-Sault, qui a prêté un de ses aides. Je vais aller moi-même au moulin, voir ce qui en est et chercher quel remède apporter au contretemps.

J'ai donné à maître Joubert le quart des moutures gagnées pendant qu'il a fait marcher le moulin. Il s'est trouvé pour le Séminaire 202 minots de bled, 32 minots de pois et avoine mêlés, et 4 minots de bled d'Inde. Sans préjudice aux 88½ m de bled qui ont été apportés du vieux moulin.

Comme je vous l'ai mandé, l'eau a beaucoup baissé, et néanmoins les trois moulages vont bien.

Madame Papineau, M^{lle} Cornud et tous mes enfants vous prient de joindre leurs respects et civilités avec les miens, pour monsieur le supérieur et vos Messieurs. Croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre
Procureur de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire
à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22J

Montréal, 16 mai 1808

Monsieur,

J'ai reçu par l'avant-dernière poste la faveur de votre lettre. Vous me parlez de ce qui reste à faire au moulin, en m'annonçant que vous ne monterez pas à Montréal comme vous l'aviez résolu. Votre résolution pourra, j'espère, encore

changer; mais je ne peux dire ce qu'il faudra faire ni quand. Les eaux sont d'une hauteur qui n'a jamais été vue de mémoire d'homme qui vive. Elle est dans le moulin neuf, du Crochet, et le pont qui était entre le vieux moulin et le nouveau a été emporté. C'est le seul dommage que je sache jusqu'à présent. Au Sault-au-Récollet, près l'église, le vieux moulin à côté de celui de Joubert a écroulé en partie. Joubert est sorti de son moulin, l'eau y entre par les fenêtres, on craint qu'il n'écroule aussi. Samedi, ils m'ont fait sortir tous les bleds, une partie de la digue a été emportée. On espère que cela soulagera le moulin. L'eau inonde tout le bas du village de Terrebonne. Les moulins y ont souffert des dommages, une digue a été emportée. Au Long-Sault, deux des moulins à scie du Chenail Écarté [Hawkesbury] sont emportés et une partie des digues. Au lac des Deux-Montagnes, l'eau est dans l'église et dans une partie des maisons du village. Dans les îles Bouchard, l'île au Castor, une grande partie de l'Île-Dupas, à Berthier, au chenail du Nord, et tout autour du lac Saint-Pierre, l'inondation a ruiné la plupart des semences. Les ponts sont emportés en beaucoup d'endroits. Les eaux ne baissent point encore, et les sauvages rapportent qu'il y a encore beaucoup de neige dans les bois du côté du nord qui nous fournissent cette abondance extraordinaire d'eau.

Aussitôt qu'elle baissera, on travaillera à finir ce qui reste d'ouvrages entrepris et, selon le temps et la saison, on verra ce qu'il faudra faire.

Je n'ai point du tout de nouvelles du moulin de Barbeau et je n'ai point vu M. Turcotte¹⁰¹ depuis votre départ. La saison nous a surpris, ce printemps, à la fin d'avril et au commencement de mai. La chaleur s'est tenue de 70 à 80 degrés de Réaumur¹⁰²; en moins de cinq à six jours les arbres se sont trouvés en pleine sève, et cela m'a empêché de vous envoyer des poiriers, comme vous le désiriez : ils auraient été infailliblement perdus.

Mes respects, s'il vous plaît, à vos Messieurs et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



Monsieur
Monsieur Benjamin Papineau
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;14/736

Montréal, 30 juillet 1808

Mon cher Benjamin,

Tu recevras par Giroux¹⁰³ une paire de culottes, une paire de souliers français pour toi, et trois paires de chaussons.

J'envoie aussi un sac de laine pesant 53 livres, le sac comp[ris] qui pèse quatre livres, reste quarante-neuf livres de laine; que tu pourras céder par petites pesées à ceux qui voudront faucher pour moi : donne-leur une livre de laine pour chaque journée de fauchage. J'envoie aussi vingt-cinq paires de souliers de bœuf dont une partie à hausse, que tu vendras trois livres dix sols, et ceux qui n'ont point de hausse, un écu la paire, ou bien une journée de fauchage.

Commence à dire que tu ne céderas de la laine et des souliers qu'à ceux qui en voudront gagner à faucher, ce sera le moyen d'avoir du monde pour se faire aider.

Nous avons reçu ce soir une caisse de Québec à ton adresse. Elle contient des pyrites, des stalactites, des pétrifications, une grosse cérébrite[?], une étoile de mer, une oreille de mer¹⁰⁴ cassée.

Je t'envoie quelques lettres à ton adresse, et une pour Dodo¹⁰⁵.

Travaille fort au foin. J'avais deux hommes à la maison et voulais en envoyer un vous rejoindre, mais celui que je voulais garder ici sort; je suis obligé de laisser l'autre à la maison. Si je peux en trouver deux ou trois à engager, je les mènerai avec moi, sinon je monterai seul. Je compte partir à la fin de la semaine prochaine, s'il ne survient pas d'accident.

Tâche d'engraisser la grande truie pour la tuer quand je serai rendu.

J'ai avancé à Giroux ici en ville :

7 aulnes d'étoffe à 2#	14
29½ lb de laine à 2#	59
3 paires souliers de bœuf, [2#]6s	6,18
1 peau de chevreuil	2,20
en argent	17

Tu conserveras ce compte ici pour le joindre à son compte qui est à la Petite-Nation, et tu lui donneras trois paires de souliers de bœuf qui sont marquées au compte ci-dessus, mais qui sont tous dans la poche. Tu lui en donneras aussi trois autres paires pour M^{me} Lécuyer. J'ai aussi mis dans la poche une petite peau de chevreuil, au cas que tu en aies besoin pour te faire un tablier. Puisque tu travailles si bien, tu trouveras peut-être commode, sinon on le vendra à d'autres; cependant si David¹⁰⁶ en a besoin, tu lui céderas, en ayant plus souvent besoin que toi, à ce que je pense. Au reste, ne te rends pas malade à force de travail.

Toute la famille se porte bien, tes frères et sœurs, et M^{lle} Angelle te saluent et t'embrassent, ainsi que ta maman.

Jh. Papineau

Rosalie a décacheté ta lettre d'Augustin¹⁰⁷ parce qu'il le lui avait mandé de le faire, si tu n'étais pas à la maison.



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre
Procureur de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22K

Montréal, 18 août 1808

Monsieur,

Je suis charmé que vous soyez continué procureur et je serais aussi charmé de vous voir à Montréal. Cependant, d'après l'opinion de Turcotte, ainsi qu'il me l'a témoigné la dernière fois que j'ai été au moulin, je crois qu'il se contentera de fermer le vide qui est entre les deux moulins pour cet automne, et de miner autant que l'eau permettra, derrière le moulin, pour donner la décharge à l'eau. Il serait bien aise de voir le comportement des glaces tout un hiver, avant de décider sur les ouvrages à faire pour amener l'eau au moulin. Il n'est point décidé à bâtir un moulin à scie pour son compte, il voudrait que le Séminaire le fît bâtir. Là-dessus, je l'ai renvoyé à vous pour décider ce point. Quant à boucher entre les deux moulins et miner pour la décharge, je lui ai dit de le faire faire sitôt que l'eau [le] permettra. Il ne pourra répondre que par la poste prochaine à la lettre que vous lui écrivez par la dernière poste. On me dit qu'il a les fièvres tremblantes. Il est venu en ville la semaine passée, il s'est fait saigner, je ne l'ai pas vu. Il a vendu le bled que vous pouviez avoir à son moulin. Il vous en rendra compte.

Barbeau m'a fait mander que le 1^{er} août, il avait à vous remettre 266 minots de bled. J'espère en avoir neuf francs; je le vendrai si je trouve ce prix.

Truteau et maître Larose finiront cette semaine, ou la prochaine au plus tard, les ouvrages qu'ils avaient à faire au moulin, excepté les portes, que Truteau ne veut poser que

lorsque les enduits seront secs, parce que l'humidité les tourmentera trop.

D'après ce court aperçu des vues de Turcotte, vous jugerez vous-même si votre voyage à Montréal est nécessaire ou non. Je satisferai Larose et Truteau pour toucher à l'argent de votre bled, qui sera tout entier à votre disposition.

Je vous remercie des nouvelles que vous avez la bonté de me donner d'Augustin, car il ne nous a point écrit avant son départ, au moins nous n'avons pas reçu de lettres de lui. Peut-être sont-elles en chemin.

Madame Papineau, M^{lles} Angelle et Rosalie, Joseph et Toussaint Papineau vous remercient de votre attention, vous prient d'agréer et faire agréer leurs respects à vos Messieurs, et surtout à M. Lahaille, qui probablement est seul avec vous à la maison. Benjamin est depuis le printemps à la Petite-Nation.

Je suis sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



Monsieur
Monsieur Robert, prêtre, procureur
de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22i

Montréal, 22 août 1808

Monsieur,

Depuis celle que je vous ai écrite par la dernière poste, j'ai eu des nouvelles de maître Turcotte¹⁰⁸ : il a réellement les

fièvres tremblantes. Samedi dernier, il a tremblé une heure entière, et très violemment.

J'ai donné un ordre sur M. Barbeau à l'île Jésus de livrer le bled qu'il pouvait avoir au séminaire, à raison de neuf francs du minot, que l'on doit lui payer comptant. Je lui marque de m'apporter l'argent sitôt qu'il [l']aura reçu, et vous aurez la bonté de me marquer si vous voulez que je vous l'envoie. Il y aura peut-être 300 minots; il y en avait 266 au 1^{er} août.

Il me reste à vous parler de M. Émond, qui est bien revenu de l'attaque qu'il a ressentie, ainsi que je vous en avise par la dernière poste. Je le trouve actuellement mieux que lorsqu'il est arrivé à Montréal. Les symptômes qui faisaient craindre qu'il eût les poumons attaqués disparaissent visiblement. On lui entretient en suppuration les plaies que les mouches lui ont faites. Et le petit lait avec la crème de tartre qu'on lui fait prendre lui entretiennent le corps libre; et cette décharge d'humeurs paraît lui être très favorable. Enfin, nous sommes revenus entièrement de la peur qu'il nous a donnée et nous nous flattons qu'il retournera à Québec mieux qu'il n'en est parti. Si quelques-uns de ses amis ou parents ont pris l'alarme à son occasion, qu'ils se rassurent. La crise qu'il a éprouvée lui sera salutaire. Il lui a sorti beaucoup de boutons à la langue qui le gênent à parler, mais sitôt que cela sera guéri, et ce sera sous peu, il sera mieux, absolument, qu'il n'était lorsqu'il est arrivé à Montréal.

Je vous prie de présenter mes respects à M. Lahaille ainsi que ceux de M^{me} Papineau et de toute la famille, et d'en retenir la part qui vous est due.

Je suis sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



DOCUMENT – Projet de vente de la seigneurie;
manuscrit de Joseph Papineau.

BAnQ-Q,P417/15;9.2.3

Montréal, 3 octobre 1808

M. Papineau propose de vendre deux lieues de front sur cinq lieues de profondeur faisant partie de la seigneurie de la Petite-Nation, sur la rivière des Outaouas, à prendre au saut de la rivière Chaudière ou Petite-Nation et descendre au nord-est jusqu'au bout des dites deux lieues de front; la ligne du côté du sud-ouest et le cordon à l'extrémité des cinq lieues seront tirées par un arpenteur juré, aux frais de l'acquéreur; la ligne du nord-est entre la partie à vendre et la partie que M. Papineau se réserve sera tirée par un arpenteur juré à communs frais.

Les propriétaires des n^{os} 54, 55 et 56 dans la baie de la Pentecôte et les propriétaires des lots n^{os} 1, 2, 3 et 4 sur la rivière de la Petite-Nation, contenant chacun environ 200 arpents, mesure française, conserveront la possession de leurs lots respectivement, en payant à l'acquéreur de ladite seigneurie les cens et rentes, à raison de trois minots de bled froment et une piastre française par chacun an pour 90 arpents en superficie. Et en cas de vente, les lots seront payés par les acquéreurs, à raison d'un douzième du prix de leur acquisition, sujet de faire moudre leur grain au moulin du seigneur, qui aura le droit exclusif de couper les pins et les chênes qui pourraient se trouver sur les dits lots, et d'exploiter les mines et minières et d'y construire moulins, forges, etc.

M. Papineau se réserve la grange et la maison qu'il a bâties sur ladite portion de seigneurie, avec 200 arpents de terre à son choix y joignant et vis-à-vis de l'autre côté de la petite rivière, pour en jouir en pleine propriété, sans payer aucune rente; mais quand il vendra, l'acquéreur payera la rente et les lods et ventes comme les autres mentionnés ci-devant.

M. Papineau demande deux shillings, cours de cette province, égal au cours d'Halifax, pour chaque arpent, mesure française, en superficie, payables mille livres (1000£) cours actuel, en passant le contrat, et mille livres, même cours, au bout d'un an, en par l'acquéreur donnant bonne et suffisante caution solidaire pour cette somme, avec intérêt à six pour cent. Le reste du prix sera payable en deux paiements égaux, dont moitié dans cinq années, à compter du 10 novembre prochain, et l'autre moitié au bout de neuf années, à compter aussi du 10 novembre prochain. Ces deux derniers paiements porteront intérêts à deux et demi pour cent pour la première année, à cinq pour cent pour la seconde année, et six pour cent pour les années suivantes, jusqu'au paiement du capital, comme il est dit ci-devant. L'intérêt payable tous les ans au 10 novembre, pour sûreté du paiement du capital et intérêts.

M. Papineau aura hypothèque sur le terrain ainsi vendu. [Cependant ceux qui pourraient s'établir sur ladite étendue de terre (en cas de non paiement et que la partie qui resterait non établie ne suffirait pas pour payer ce qui resterait dû audit M^e Papineau) ne seront pas dépossédés de leurs lots, en par eux payant les droits accoutumés, et se soumettant aux réserves stipulées aux contrats de concession en roture que ledit M^e Papineau pourra donner sur la partie de seigneurie qui lui reste¹⁰⁹.]

Le titre sera passé devant notaire, dans les formes et selon l'usage de cette province, le ou avant le 10 de novembre prochain, et d'ici à ce temps M. Papineau s'engage de ne vendre ni exploiter aucun bois de pin ou chêne sur l'étendue de seigneurie qu'il propose de vendre comme susdit, mais après le 10 de novembre prochain, ledit M^e Papineau pourra agir et disposer du tout comme si les présentes n'eussent point eu lieu, et le tout demeurera nul et comme non avenu de plein droit, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité quelconque.

Observations

Le terrain en question a été concédé sous le gouvernement français en fief et seigneurie avec plus grande quantité, en 1674, à messire François de Laval, évêque de Québec.

Monseigneur de Laval en a fait donation, avec autres biens, au Séminaire de Québec le 12 avril 1680.

M. Papineau l'a acquis des prêtres du Séminaire de Québec le 19 juin 1801, a payé à la Couronne, le 22 janvier 1802, quatre livres huit sols tournois (3 shillings 8 pennies sterling) pour droit de mutation, et a été reçu à foi et hommage le 28 janvier 1802, de sorte que les titres sont clairs et authentiques.

Toute cette étendue de terre de deux lieues sur cinq n'est sujet à d'autre droit que de payer à la Couronne, à chaque vente, trois shillings huit pennies sterling et de rendre foi et hommage à la Couronne au château Saint-Louis. Et ensuite, le propriétaire est tenu de payer, tous les vingt ans, même somme, 3 shillings 8 à la Couronne et de renouveler la foi et hommage avec dénombrement.

La Couronne n'a aucune réserve sur ledit terrain, ni d'aucun bois, ni des minières, mines et minéraux; le tout appartient au propriétaire du fond.

Cette partie de terre est bien arrosée par la rivière Chaudière, autrement nommée la Petite-Nation, qui est navigable pour aucuns bateaux chargés en tous temps de l'été, jusqu'au pied d'une grande chute très propice pour y établir des moulins avec des dalles qui ne manqueront jamais d'eau en aucun temps et où il ne faut aucune dam quelconque. Audessus de la chute, la rivière ressort hors la seigneurie, mais après un détour elle y rentre et la traverse obliquement toute sa largeur et, suivant le rapport de ceux qui l'ont visitée, il y a quelque autre bonne place de moulins sur icelle.

Cette partie de seigneurie est bien boisée en bois de pin propres à exploiter; il y a aussi des chênes.

Au lieu de vendre les deux lieues de front sur cinq lieues de profondeur, ce qui ferait 168 arpents de front, M. Papineau ne vendra que 160 arpents de front sur cinq lieues de profondeur, et se réservera la ferme, comme il est dit ci-devant, avec le petit chenail y joignant pour y faire la pêche; et ceux qui ont des lots, comme il est dit ci-dessus, les garderont.



À Monsieur
Monsieur Benjamin Papineau
À la Petite-Nation

AMcC,P10/B04,03

Montréal, 23 décembre 1808

Mon cher Benjamin,

Depuis mon retour de la Petite-Nation, j'ai toujours été en remèdes, je ne sais quand j'aurai fini. Je ne crois pas pouvoir monter avant le milieu de janvier. Ta maman est aussi mal en train; elle s'était fait purger pendant mon absence, mais si je n'étais pas moi-même indisposé, elle se serait soignée. Elle attend que je sois rétabli pour commencer elle-même.

Tout va bien chez les familles de nos gens. La mère de Larouche et la femme de Pelletier sont venues me demander de l'argent. J'ai dit que je n'avais pas ordre d'en donner. Si Pelletier veut en faire donner à sa femme, et Larouche à sa mère, qu'ils me le fassent mander et combien.

Comme je pense que Giroux est sorti de la maison, Bertrand¹¹⁰ qui te remettra la présente, va occuper la chambre qu'il occupait. Il y mettra son lit et celui de ses petits enfants. Il pourra mettre dans la grande chambre en haut le lit de ses grands garçons et ses coffres. Le reste de son butin, il

le logera à la grange et au hangar, à la laiterie et dépense. La femme de Bertrand fera ton ordinaire et des gens de la maison. Tu lui fourniras le nécessaire pour cela. Elle te blanchira, toi seul; si les autres veulent se faire blanchir, ils s'arrangeront avec elle. Mais elle-même et sa famille, ainsi que son mari et ses garçons se nourriront à leur pot à part et à leurs dépens.

Bertrand s'est arrangé avec moi pour couper 100 billots de pin de trente-un pieds de long, mesure française, et 18 pouces au petit bout. Tu lui feras montrer la terre de Gooddin, voisine de celle de Harwood en remontant dans la baie de la Pentecôte : c'est là qu'il les coupera. Comme il doit les tirer, s'il s'arrange avec Robisson ou les Farrand¹¹¹ pour leurs bœufs, tu peux leur dire que je répondrai de leur argent selon le prix qu'ils conviendront avec lui. S'il a besoin des bœufs de la maison, Dodo ira les mener avec une autre paire qu'il pourra avoir chez Robisson. Il sera en état de tirer ses billots. S'il a besoin de bled d'Inde, tu pourras lui en avancer dix ou douze minots, ainsi que du foin pour nourrir son cheval et les bœufs qu'il fera travailler à tirer les billots. Tout cela sera pour son compte. S'il a besoin de quelques marchandises, tu pourras lui avancer pour dix ou douze piastres.

L'esprit de rhum se vend ici douze shillings et demi le gallon, le rhum commun dix shillings le gallon. Ainsi, ménage celui qui est à la maison et n'en vends point au-dessous de quinze shillings le gallon. Comme Bertrand est à son entreprise, je ne suis point obligé de lui en fournir.

Profite de la première occasion que tu trouveras pour me donner des nouvelles de nos gens : qu'ont-ils fait, que font-ils, où en sont leurs terres? Maître Polley est-il venu? Je n'ai point du tout entendu parler de vous autres depuis que je vous ai laissés.

Adieu. Fais mes compliments à nos gens, qu'ils s'efforcent de faire leur devoir de leur mieux. La famille t'embrasse et

espère que tu te portes bien. Avez-vous fait bonne pêche, en fait où?

Adieu, derechef.

Jb. Papineau



Monsieur
Monsieur Nicolas Kinseler¹¹²
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;3/737

Montréal 28 février 1809

Monsieur,

J'ai reçu ce matin la lettre que vous m'avez fait écrire par Benjamin. Je ne suis pas inquiet que les excuses, bonnes ou mauvaises, peuvent aisément se trouver; mais tout cela ne supplée pas aux ouvrages que j'avais lieu d'attendre et qui ne sont point faits. Si Dodo ne voulait pas charroyer quand on lui a dit, fallait mettre un autre à sa place, et je me serais pourvu contre lui. Si les hommes veulent aller boire et se foutre du monde, quand on les en reprend, il faut leur retrancher le rhum que je leur donne, puisqu'ils préfèrent le boire à leurs dépens.

Peltier, qui est venu ici, a dit partout ici en ville que les hommes ne gagnaient seulement pas leur nourriture. Que voulez-vous que je pense moi-même, quand votre homme de confiance vient répandre de pareils rapports? Sur le tout, donnez vos ordres à propos et ne manquez pas de prendre vos précautions pour convaincre ceux qui ne font pas leur devoir, afin que seuls ils souffrent de leur négligence.

Voici une autre affaire. M. Fletcher, à qui j'ai vendu, veut absolument avoir la maison [celle de la ferme alors au petit

rocher] où est votre femme et vos enfants, où est mon fils et mes effets. Je lui ai promis de la lui livrer sous quinze jours. Ainsi, il faut que vous engagiez le bonhomme Arcan¹¹³ dont vous avez acheté la terre, à se mettre dans sa vieille maison, et vous logerez votre femme et sa famille dans la nouvelle. Prenez le monde qu'il vous faudra pour la mettre logeable tout de suite, et amenez-y votre femme, vous demanderez pour cela un dédommagement de vingt à vingt-cinq piastres que je vous ferai avoir. Là-dessus vous en donnerez quelque chose au bonhomme Arcan, pour l'engager à se déranger.

Il faut alors, sitôt que votre femme sera logée, mettre tout le monde à bâtir dans l'île Roussin¹¹⁴ une maison de vingt pieds sur trente. Les longs-pans n'auront que vingt pieds et les pignons trente pieds, ou 34 si cela n'augmente pas beaucoup l'ouvrage. Vous mettrez sur le devant, qui regardera le sud, une porte aussi large que celles de la maison de la Petite-Nation, et une fenêtre en faisant les trois trumeaux égaux; par derrière, il y aura deux fenêtres avec les deux écoinçons¹¹⁵ et le trumeau égaux. L'exhaussement, au-dessus du plancher d'en haut, sera de trois pieds et demi ou quatre pieds, avec une fenêtre dans chaque pignon de 3 verres sur cinq, et une lucarne de chaque côté, de 3 verres sur 4. On laissera la place de la cheminée, dans le pignon du nord-est, à huit pieds du long-pan de devant, la cheminée aura au moins cinq pieds de feu; cependant il faudra boucher la place de la cheminée en attendant qu'on la fasse. La maison sera couverte en bardeaux, on amènera le bardeau qui est en haut et on fera ce qui en manquera. Il faut y être logé dans quinze jours. Le bas de la maison sera divisé en trois appartements et, sitôt qu'elle sera finie, M^{me} Kinseler pourra y aller demeurer avec Benjamin, jusqu'à ce que M. Kinseler soit logé lui-même.

M. Fletcher me fera scier 100 planches de dix pieds pour la couverture, sous le bardeau. On prêtera à ses gens les scies de long pour cela. On placera la maison dans l'île Roussin, sur la butte la plus haute, pour être à l'abri des eaux. Bourdon

expliquera mieux mon intention. Il emporte la mesure des châssis que je ferai rendre bientôt. Les ouvertures des fenêtres en bas auront 3 pieds 2 pouces 1/4 de largeur sur 5 pieds six pouces 3/4 de haut, mesure anglaise.

Quand la maison sera finie, on mettra quelques-uns à tailler le moulin¹¹⁶ et les autres à faire les cageux. Il faudra se précautionner d'amener sur la glace au moins un canot à l'île Roussin pour pouvoir aller et venir sitôt que les glaces partiront.

Les ferrements du moulin sont prêts à la Rivière du Chêne, et partiront cette semaine pour la Petite-Nation. Il faut mettre deux scies au moulin. Je ne sais si M. Polley a pris ses précautions pour cela. En tout cas, Bourdon et Joubert pourront travailler sous sa direction pour les mouvements de la seconde scie. Gatien travaillera à la maison avec les autres. Sitôt qu'elle sera levée, on partagera le monde pour la finir, et les autres pour lever le moulin et les cageux.

J'envoie Bourdon et Gatien, que j'ai engagés pour travailler au moulin, à la maison et aux cageux en cas de nécessité.

Il faudra faire mettre en biscuit toute la farine qui est en haut, s'il est possible, parce que le four nous manquera quand nous aurons livré la maison. J'envoie une cruche d'huile à brûler pour []¹¹⁷, une scie de long, un godendart, un petit [], (deux) caisses de clous coupés à planche et à [] (un baril de graisse auquel vous ne toucherez pas¹¹⁸). Je vous prie de vous entendre avec Bourdon pour employer le monde le plus à propos que possible, à raison de la capacité d'un chacun.

Portez-vous bien, faites du mieux, et il faut faire faire le bardeau le soir, sauf à dédommager ceux qui y travailleront. Il faut donner un coup de collier pour nous loger promptement à l'île Roussin. Je suis sincèrement votre humble serviteur.

Jh. Papineau



Monsieur
Monsieur Benjamin Papineau
À l'île Roussin

BAnQ-Q,P417/1;15/738

Montréal, 22 juillet 1809

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ta lettre par Hippolyte Gauthier. Je suis bien charmé que vous vous soyez tous bien rendus.

Dodo emporte avec lui quatre pelles de fer et deux pitons pour mettre dans la cheminée; l'un, pour y poser une potence de fer, quand on le jugera à propos; l'autre, pour la crémaillère. Je fais de mon mieux pour vous fournir ce qui peut être nécessaire, mais quand vous êtes rendus là, mes intérêts sont bien vite oubliés.

Nous voilà au 22 de juillet, et je ne peux pas encore savoir si Cormier m'a coupé un seul plançon de bois. Je vous avais pourtant recommandé d'envoyer voir dans le bois s'il en a coupé, et de quelle dimension. J'avais dit de faire tirer tous ceux qui peuvent porter trente pieds sur treize pouces carrés, ou plus. Mais de tout cela point de nouvelle, cependant il faut que je remplisse mon marché avec M. Dumont¹¹⁹. Mais il ne vous plaît pas me donner les informations nécessaires pour savoir à quoi m'en tenir. Mais vous vous reposez ou vous faites vos affaires, et comme je ne fais rien pour vous, vous pouvez vous donner du bon temps, envoyer les occasions et me constituer en dommages, crainte de troubler votre repos.

Hippolyte m'a dit que Kinseler a eu du bois de Spencer¹²⁰. Je ne sais pour quel compte il l'a pris, mais si c'est du bois coupé sur ma seigneurie, je prétends l'avoir, surtout s'il est de la longueur et grosseur qui me convient pour remplir mon marché. Il me faut environ 4000 pieds de bois en plançons, pas moindres de trente pieds de long et treize pouces carrés;

s'ils portent plus, ils sont encore bons, mais pas moindres. Tâchez de me compléter le plus tôt possible ce nombre, soit du bois de Cormier ou de Spencer, ou de quelque autre avec qui tu feras marché à 4, 5 ou 6 sols le pied. Il me le faut absolument, sans quoi je serai en dommage.

Je suis sûr que si vous aviez veillé de près à faire exécuter les marchés que j'avais passés, je ne serais pas à cet embarras. Il me semble que tous les marchés que j'ai passés étaient pour du bois de trente pieds de long. Mais, encore une fois, vous ne voulez pas faire attention à ce qui me regarde.

M. Cherrier¹²¹, le curé, est parti du matin pour retourner à Saint-Denis. Il a passé la semaine en ville et a eu moitié de temps de bon et moitié mauvais. Papineau¹²² est à Chambly pour la tournée des juges, M^{lle} Angelle est à la Rivière du Chêne. Je suis comme quand tu es parti, je pars demain avec ta mère pour Saint-Denis.

Adieu, porte-toi bien. Nos compliments à Kinseler et à sa femme.

Jh. Papineau



Prêt par Angelle Cornud

BAC, MG24, B2, Vol. 42

22 août 1809

12 portugaises pesant ensemble 5 onces, 7 gros, 18 grains¹²³

68 pièces d'or d'Angleterre & 13 onces, 2 gros, 2 grains

[Total :]

80 pièces, pesant 18 onces 9 gros 20 grains

40 [pesant] 1 gros 16 grains

Reste :

18 onces 8 gros 4 grains

Valent net : 82,16,0£
2 doubles louis et 3 demis
valant ensemble 7,15,4£
54 piastres d'Espagne : 13,10£
1 bon trouvé dans le sac pour 7,1,0¾

111,3,1¾

Rendu :

3,1¾

Restent : 111£

Le vingt-deux août mil huit cent neuf, reçus de Mademoiselle Cornud cent onze livres, cours actuel de la province, en argent, qu'elle m'a prêté, que je promets lui rendre ou à son ordre, à sa demande, avec intérêts à compter de ce jour.

Jh. Papineau



Jh. L^s Papineau¹²⁴, écuyer, M.P.P.
à Québec

BAnQ-Q,P417/1;110/739

Montréal, 22 février 1810

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 19 courant, qui me fait voir que tu commences à ouvrir les yeux sur la complexion de cette majorité québécoise à laquelle tu crois bien mériter de t'attacher! Je ne blâme pas ton motif, mais il est une meilleure règle de conduite : c'est d'être indépendant de tout parti et, sur toutes questions, de ne voter que sur conviction; qu'il est mieux ou pire de l'adopter ou rejeter, que le mérite intrinsèque de la question soit la seule règle à suivre pour la supporter ou opposer. D'après cette règle, ne crains pas, s'il est encore temps,

de voter contre l'appointment d'un agent¹²⁵; ne vois-tu pas le piège grossier pour te prendre et tes amis en te disant que je serai l'agent appointé?

Comment! ma santé ne me permet pas d'aller à Québec. Eh! on prétendra m'envoyer en Angleterre? pour y jouer quel personnage? Dis ouvertement à la Chambre que la proposition d'appointer un convalescent qui ne peut se rendre à Québec, n'est qu'un subterfuge adroit de quelque ambitieux orgueilleux, qui prétend à la mission et qui s' imagine (comme un nouveau Bonaparte) faire réformer en Angleterre toute l'agence diplomatique et parlementaire, pour remédier à de prétendus abus que toute la province assemblée en parlement ne peut pas corriger ici! Si ces prétendus réformateurs savaient profiter des moyens que la constitution leur donne, ils n'auraient pas besoin d'aller si loin; mais heurter toutes les autorités constituées, ne ménager personne, ne pas distinguer entre ceux qui sont simplement induits en erreur, d'avec ceux dont les motifs sont malicieux; enfin ne pas se respecter soi-même et se comporter comme des crocheteurs, ce n'est pas le moyen de procurer à son pays le bien que l'on promet et que l'on prend les seuls et uniques moyens de faire avorter.

La querelle de M. Bédard ne me surprend pas : j'ai vu de pareilles scènes et en ai été même l'objet de la part des deux champions; j'ai méprisé des écarts momentanés, en considération des bonnes qualités qui dominent. *Vitiis sine nemo nascitur; optimus ille [est] qui minimis urgetur*¹²⁶.

Dimanche dernier a donné, à Longueuil, une scène presque semblable. M. le curé a fait faire une répartition pour la bâtisse d'une nouvelle église; elle se monte à 76 000£, outre tous les matériaux à être fournis à pied d'œuvre par les habitants et un nombre de journées de corvée; un tiers payable au 15 de mars prochain. Cette répartition a été publiée à la porte de l'église il y a eu dimanche huit jours. Les habitants l'ont trouvée exorbitante, ont fait plusieurs assemblées pour s'opposer à son homologation, ce qui a très irrité M. le curé

Chaboillez¹²⁷ qui, dimanche dernier, au lieu de sermon, a donné une mercuriale à ses paroissiens en les traitant du haut en bas, disant qu'ils étaient une bande de bêtes qui se laissaient mener par des intrigants, des perturbateurs, des gens qui ne voulaient que trahison, et en a désigné quelques-uns si particulièrement qu'à moins de les nommer il était impossible de les méconnaître. Étienne Préfontaine¹²⁸ s'est cru attaqué et a crié tout haut de sa place :

– M. le curé, vous prouvez ce que vous avancez.

Aussitôt, M. Le curé a pris les marguilliers à témoin de ce qu'il était interrompu dans ses fonctions; a retourné à l'autel et a continué sa messe. Préfontaine est venu en ville trouver le grand vicaire qui lui a ordonné d'aller faire ses excuses au curé. Lundi, il s'est rendu avec deux témoins faire ses excuses au curé, qui les a rejetées. Le curé est venu en ville, a fait la déposition devant M. Mondelet¹²⁹, qui a fait confiner M. Préfontaine et a refusé de le recevoir à caution. Aujourd'hui, il doit y avoir une requête pour un *writ* d'habeas corpus devant les juges du banc du roi. L'affaire en est là, ce matin, à 11 heures. Les gens de Longueuil, jusques presque au dernier, sont enragés contre le curé; l'opposition a pris une nouvelle force, et Dieu sait l'animosité qui en va résulter.

Ta réponse à M. Dupré, chez le gouverneur, ne te fera pas honneur. Les intendants n'ont jamais ordonné au premier venu d'abattre les cahots où bon leur semblait; mais ils ordonnaient à chacun en particulier d'abattre les cahots devant sa propriété, d'après des règlements en force et plus sages que ceux qui existent. Si quelqu'un était négligent de le faire, il payait l'amende, et les gens en place n'avaient pas de privilèges qui les en exemptassent.

M. Molson, notre brasseur de bière, doit présenter à la chambre pour avoir un privilège de conduire des passagers avec un *steamboat*; il mérite de l'encouragement, j'espère que tu appuieras sa requête. Je l'ai remise à M. Stewart qui, je crois, va se rendre à Québec et la présentera.

Tu me demandes ce qui a été fait avec M. Fletcher¹³⁰. Sa veuve et héritiers de Boston ont envoyé leur procuration pour renoncer à la succession, ce qui a été fait régulièrement; et M. Fleming¹³¹ a été appointé curateur à la succession vacante. J'ai obtenu contre lui jugement pour ce qui est celui du prix de la vente, et je procéderai au décret de la seigneurie sitôt que je pourrai lever exécution.

Si je vais bien, samedi prochain je partirai avec ta maman pour aller faire un tour à la Petite-Nation; il n'y a que l'absolue nécessité qui m'engage à faire ce voyage. Je ne sais si j'en supporterai la fatigue, sans plus d'inconvénient, mais la nécessité m'y oblige.

Dis à M. Bellet que j'ai reçu sa lettre et ses offres obligeantes, tant de sa part que de sa dame. Je verrai ce que ma santé me permettra de faire à mon retour et, comme vous avez pleine Chambre à présent, il sera assez temps que j'y paraisse quand elle commencera à vider; mais en vérité je désespère de le pouvoir faire. Je n'en suis pas moins sensible à leur amitié et générosité! Fais-leur-en mes remerciements.

Fais mes amitiés à M. et dame [Jean-Antoine] Panet, [Jean-Thomas] Taschereau, [Denis-Benjamin] Viger, [Joseph-Bernard] Planté, Duchesneaux, que je remercie de son bon souvenir, [Jacques] Viger, [Louis-Amable] Dufresnay, &c. Durocher¹³² en particulier à [qui] je recommande d'avoir toujours patience et bon cœur.

Ta tante Cavelier est venue en ville, elle y a passé huit jours à vendre sa maison 1600 louis, dont 400 comptant; 200 au 1^{er} juillet prochain, et 1000 en cinq ans avec intérêts à 200 [*sic*] par an. C'est celui qui l'occupe qui l'a achetée.

M. Logan est revenu d'Amérique et assure que nous n'aurons pas guerre avec les Américains. En effet, le Congrès n'ayant encore pris aucune mesure efficace de guerre, c'est preuve qu'il n'en veut pas. Quant à la Grande-Bretagne, elle gagne plus en laissant le gouvernement américain se dégrader lui-même aux yeux de ses propres citoyens, que d'en venir à

une guerre ouverte qui concentrerait les forces désunies de ce corps désorganisé.

M. Loubet¹³³, père de ta tante Séraphin, est mort il y a aujourd'hui huit jours. Rosalie est à Saint-Denis. Angelle, Benjamin, ta maman te font leurs compliments, et Louis Viger¹³⁴ qui a travaillé à terme comme un mercenaire. Adieu.

Jb. Papineau



Aux électeurs du quartier Est
De Montréal¹³⁵

BAnQ-M, ICMH, MIC/B524/63426 GEN

Montréal, 2 avril 1810

Lundi, 2 avril [1810], vers trois heures de l'après-midi, l'élection du quartier Est de Montréal fut terminée. Les candidats étaient MM. Joseph Papineau et James Stuart, écuyers, les anciens membres; ni l'un ni l'autre n'avaient assisté au dernier Parlement. MM. Stephen Sewell et Jean-Marie Mondelet, écuyers, furent aussi proposés.

Une majorité de voix fut bientôt assurée en faveur de M. Sewell, et elle fut soutenue jusqu'à la fin. La conteste a duré assez longtemps de manière à soutenir les espérances des amis des autres candidats; enfin, elle a paru se fixer plus particulièrement entre MM. Papineau et Mondelet, qui ont obtenu une égalité de succès, bien rare en semblable occasion, puisque samedi au soir, sixième jour du poll, il n'y avait que deux voix de différence en faveur de M. Papineau.

Lundi, vers midi, M. Papineau avait six voix en avant. Plus d'une heure s'étant écoulée sans qu'aucun électeur se fût présenté pour voter, M. Papineau demanda la clôture du poll, et M. Stuart y consentit; mais M. Sewell et le représentant de M. Mondelet demandèrent à l'ajourner. Ceci donna lieu à chacun des candidats de discuter la légalité de clore le poll dans les circonstances actuelles où deux des

candidats refusaient d'y acquiescer. Après les arguments de part et d'autre, M. Papineau s'adressa à l'assemblée nombreuse et respectable des électeurs alors présents, et leur représenta :

« Qu'il croyait qu'il était temps de mettre fin à un poll de sept jours, pour l'élection de deux membres d'un seul quartier de la cité de Montréal; que les électeurs avaient eu assez de temps pour user de leurs franchises et libertés; qu'ayant laissé passer plus d'une heure, ainsi qu'il est prescrit par la loi, sans qu'il se présentât aucun voteur, ils n'avaient plus raison de se plaindre; qu'un plus long délai serait abusif; qu'il n'avait aucun motif personnel de demander la préférence sur son concurrent dont il releva le mérite; qu'il ne demandait l'honneur de conserver la place que ses concitoyens lui avaient assignée à la dernière élection, que par le désir de consacrer ses faibles talents au soutien du gouvernement et de l'heureuse constitution dont nous jouissons; que sa conduite passée était une preuve de sa fidélité à Sa Majesté, et de son zèle à soutenir les intérêts de tous ses sujets en cette province, sans distinction de rang, d'état ou de religion; qu'il avait fait preuve de son dévouement à conserver cette province étroitement unie à la mère Patrie; et qu'il était encore prêt d'exposer ses biens et sa vie même pour la conservation du bonheur dont nous jouissons sous le gouvernement britannique; qu'à tous ces titres, il réclamait la continuation des faveurs de ses concitoyens; qu'il regrettait infiniment que l'état de sa santé, et une impérieuse nécessité dont il expliqua les raisons à la satisfaction de l'assemblée, l'eussent empêché d'assister au dernier Parlement, et que considérant la faible majorité qui avait emporté les résolutions qui avaient nécessité sa dissolution, il osait se flatter qu'elles n'auraient pas eu lieu, s'il eût été présent à la Chambre.

« Que c'était une erreur de croire que la Chambre d'assemblée du Bas-Canada dût jouir de tous les privilèges et pouvoirs de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne;

que quoique la constitution de la Grande-Bretagne soit le prototype de la nôtre, celle-ci néanmoins n'en est qu'un extrait en petit, limité et circonscrit dans les bornes de l'Acte du Parlement britannique de la 31^e année du règne de Sa Majesté. Que cet Acte accorde à cette province un degré suffisant de liberté pour assurer son bonheur et son repos; que nos *Jeunes Gens* qui cherchent à étudier la constitution dans les journaux du Parlement britannique, peuvent aisément s'égarer en s'arrêtant à quelques précédents dont le correctif se trouve dans les mêmes journaux, selon que les temps et les circonstances ont nécessité des résolutions différentes. Qu'il regardait l'expulsion d'un membre de la Chambre d'assemblée par une simple résolution de la Chambre, comme contraire à l'esprit et à la lettre de l'Acte de notre constitution; que la plus vive reconnaissance était due au digne représentant de Sa Majesté en cette province qui, par la juste interposition de l'autorité qui lui est confiée, avait décidé une question constitutionnelle sur laquelle la Chambre d'assemblée avait déjà trop souvent erré; que la condescendance du représentant de Sa Majesté à expliquer ses motifs, et à prévenir tous les sujets de Sa Majesté contre toute fausse interprétation que l'on pourrait donner à sa conduite, démontrait son attention paternelle pour tous les droits et privilèges des sujets de Sa Majesté, et le soutien de la constitution sous laquelle nous vivons; que dans un temps où des voisins inquiets et turbulents menaçaient d'envahir cette province, une conduite si généreuse ne manquerait pas de réunir sous les drapeaux de Son Excellence, tous les sujets de Sa Majesté sans distinction d'Anglais ou de Canadiens, dont la fidélité ne pouvait être mise en question que par les envieux du bonheur dont nous jouissons sous notre heureux gouvernement. Que dans ce moment critique, nous devrions tous nous rallier pour éviter le danger dont nos voisins nous menacent, et repousser l'attaque qu'ils paraissent méditer contre nos libertés et notre bonheur. »

M. Papineau ajouta « que l'on trouverait dans les journaux de la Chambre la preuve qu'il n'a jamais entretenu l'opinion que la Chambre pouvait exclure un de ses membres par une simple résolution; qu'on y verrait au contraire qu'il a constamment voté contre de semblables résolutions qui y ont été prises lorsqu'il y siégeait, et qu'il était prêt à démontrer qu'il n'avait pas approuvé de semblables mesures prises par la Chambre d'assemblée dans des temps où il n'avait pas l'honneur d'y siéger, et surtout lorsqu'on a prétendu justifier ces mesures sous des prétextes d'opinions religieuses; qu'il considérerait toute matière de religion en cette province sous la sauvegarde immédiate du Parlement de la Grande-Bretagne; que l'Acte de notre constitution pourvoyait spécialement à ce qu'aucun acte provincial en matière de religion ne fût mis à exécution avant qu'il fût sanctionné par le Parlement même de la Grande-Bretagne, faveur signalée qui accorde en fait le culte religieux le plus haut degré de protection qu'il soit au pouvoir de la constitution britannique d'accorder. »

Vivement pénétré de ces sentiments, la parole manqua à M. Papineau, les larmes coulèrent de ses yeux et de ceux d'un grand nombre d'assistants, témoignage expressif de leur attachement sincère (et l'on peut dire que tous les habitants de cette province le partagent) envers notre très gracieux souverain, son auguste famille et la mère Patrie qui nous a gratifié de l'heureuse constitution dont nous jouissons.

Toute différence d'opinion sur l'élection de M. Papineau cessa immédiatement; il fut déclaré dûment élu avec M. Sewell pour représenter le quartier Est de la cité de Montréal au prochain Parlement provincial.

L'état du poll alors était comme suit :

<i>M. Sewell</i>	<i>316 voix</i>
<i>M. Papineau</i>	<i>287</i>
<i>M. Mondelet</i>	<i>281</i>
<i>M. Stuart</i>	<i>247</i>



Monsieur
Monsieur Benjamin Papineau
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;16/740

Montréal, 7 octobre 1810

Mon cher Benjamin,

Je profite de l'occasion de Paquet et Spencer pour te dire que j'ai reçu la lettre que tu avais envoyée par les gens qui venaient chercher M^{me} Cameron, mais il paraît qu'ils l'ont rencontrée en chemin, car elle est partie de Montréal le jour de la date de ta lettre, de sorte que je n'ai pu profiter de leur occasion pour te faire réponse. Je te mandais de dire à M^{me} Kinseler de rester à l'île à Roussin puisqu'elle a choisi ce parti. Je ne veux plus de mélanges de mes affaires, on a trop de peine à les démêler, et personne n'en prend soin, chacun se fiant les uns sur les autres, mon butin périt et chacun s'applaudit du tort que j'en souffre et croit en être quitte pour dire : Ce n'est pas moi. Ceux qui doivent hiverner à la Petite-Nation seront bien aise d'être seuls.

Quant à Pilon, je te marquais que s'il est en état de faire de la brique bonne et valable, qu'il en pourrait faire au moulin à scie, sur la Petite-Nation, cinq à six milliers, et je crois même que s'il en faisait davantage, il trouverait bien à la vendre. J'en prendrais pour faire une cheminée au moulin, une à une maison qu'il y faut faire, et trois fours. En faisant toute la brique près du moulin, il ne sera pas difficile de la descendre jusques à l'île, et je suis persuadé que plusieurs des habitants en prendraient pour se faire de bons fours. Je te disais aussi de lui faire tirer les joints des écuries et étables à la Petite-Nation, et surtout entre la grange et les écuries et étables où les joints n'ont jamais été tirés, ce qui donne beaucoup de froid.

Tu diras en secret à Kinseler que je ne me soucie pas qu'il prenne Morand et sa femme au moulin, je lui en donnerai les raisons. S'il veut avoir le bonhomme Joannet pour faire l'ordinaire de son monde, il sera à même de l'avoir. Il m'a promis de ne pas s'engager avant que Kinseler descende, et je crois qu'il trouvera quelque ménage à emmener avec lui qui procurera une bonne femme à M^{me} Kinseler pour l'aider dans son ménage.

Je me prépare à partir au commencement de la semaine prochaine, j'ai acheté une paire de bonnes moulanges de farine pour la Petite-Nation.

J'avais dis à Dodo de rester avec toi à la maison et de s'occuper à nettoyer les prairies, en faisant la pêche autant qu'il pouvait. Si Pilon veut travailler avec les hommes au moulin au même prix qu'eux, qu'il s'y occupe jusques à ce que je monte. Il devait se rendre plus tôt, il m'aurait trouvé et il n'aurait pas perdu son temps.

Quant à lui donner 200 francs pour un four, c'est ridicule. Ne fais pas de marché, tu ne connais pas encore assez le prix des ouvrages et d'ailleurs la grandeur que tu demandes est aussi trop grande pour la place. Il n'y a pas là à faire de boulangerie pour trafiquer.

Toute la famille se porte bien. M^{lle} Angelle conserve l'embonpoint qu[]¹³⁶ à la Petite-Nation et nous nous [portons] tous bien. Adieu, fais-en de [même].

Jb. Papineau



Benjamin Papineau
À la Petite-Nation
Isle Roussain

BAnQ-Q,P417/1;17/741

Montréal, 4 décembre 1810

Mon cher Benjamin,

Je t'ai écrit par Bédard et je te marque que je t'envoie le billet de Marston, mais je ne l'ai pas mis dans la lettre. Le voici; tu agiras comme je t'ai marqué. J'ai envoyé par Bédard une paire de cisailles.

Adieu. À 11 h du soir.

Jh. Papineau



Reçu Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, Vol. 42

4 décembre 1810

Le quatre décembre mil huit cent dix, reçu en outre de Mademoiselle Cornud vingt six livres quatre shillings trois deniers et demi, qu'elle m'a prêtés en deniers, et que je promets lui rendre à sa demande, avec intérêts, à compter de ce jour.

Jh. Papineau



Monsieur Benjamin Papineau
à l'Isle Roussain

BAnQ-Q,P417/1;18/742

Rivière à la Graise [Rigaud], 13 mars 1811

Mon cher Benjamin,

J'ai engagé Toinon Roy pour faire des canots, tu lui donneras Joubert et Dubé pour lui aider quand il travaillera pour moi. Quand il aura fini de faire pour moi quatre ou six canots, il en fera pour Kinseler qui lui aidera, et mes hommes travailleront à mes autres ouvrages.

J'envoie 34 minots de farine, aie soin de ne pas la laisser échauffer. Pour cela, ne vide pas tes poches, vide les miennes, partie dans le farinier, partie dans des quarts, et aie soin de la faire brasser de temps en temps. Je paye Toinon Roy six francs par jour, et il demande que son temps soit payé soit pour aller, soit pour venir. Il faudra que Kinseler y coopère.

Dodo te remettra quelques œufs frais, trois dindes¹³⁷ vivants pour rester à l'île, et deux minots de fèves. Vous pouvez, à présent que vous avez du beurre, faire au moins les jours maigres. Tâche de me ramasser quelques pièces de poisson pour me renvoyer par Couvrette; et tâche, si tu vas au petit chevreuil, d'y mettre quelques rets pour en prendre. Celui que j'emporte ne sera pas pour nous, tâche de m'en envoyer un peu.

Tu auras soin de couvrir les fissures de canots le plus économiquement que tu pourras. Je te renvoie la clef de l'armoire de la Petite-Nation, que j'avais mise dans ma poche.

Adieu, porte-toi bien. Mes compliments à tous nos gens.

Jh. Papineau



Reçu Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, Vol. 42

Montréal, 10 septembre 1811

Reçus de plus cent vingt une livres quatre shillings un denier, cours actuel, étant le produit des meubles de feu Madame Cornud, vendus par encan par M^e Guy, notaire, déduction faite des frais d'inventaire et vente, que je promets lui rendre avec intérêts depuis l'encan¹³⁸, en foi de quoi j'ai signé le présent à Montréal le 10^e 7bre 1811.

Jh. Papineau



Reçu Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, Vol. 42

15 février 1812

Reçus de plus par Monsieur Bellet, de Québec, pour autant qu'il a reçu de monsieur [Claude] Dénéchau, pour le compte de M^{lle} Cornud, cent onze livres, cours actuel, que je promets rendre à M^{lle} Cornud, avec intérêts de ce jour, 15^e février 1812.

Jh. Papineau



À un fils de Gabriel Christie

BAnQ-Q,P417/1;1.2.1

S.d. [ca1813]

Nous avons reçu votre lettre du 17 août dernier et celle de messieurs les syndics, du 18, par lesquelles nous sommes informés que vous restez en possession de vos biens en Canada; mais que vous étiez sur le point de les transporter par un nouvel acte, lequel acte néanmoins n'était pas encore exécuté le 20 d'août, date de votre dernière lettre à M. Potts.

En relisant attentivement le testament de M. votre père, vous trouverez qu'il est daté du 13 mai 1789, et dans la disposition qu'il fait de ses biens réels, c'est-à-dire de ses immeubles, il se sert des termes : *Of which I am seized, possessed or any way intitled unto*, on peut entendre qu'il ne soumet à la substitution que les biens qu'il avait alors, et non pas ceux qu'il pourrait acquérir après; autrement, il aurait dû dire : *Of which I will be seized, possessed or intitled to at the times of my death*.

Or M. votre père¹³⁹ n'a acquis la seigneurie de Chambly que le 23 novembre 1796, et moitié de la seigneurie de Noyan¹⁴⁰ que le 12 octobre 1797, d'où on pourrait conclure que ces deux objets au moins ne sont pas substitués comme les autres biens que M. votre père possédait en Canada le 13 mai 1789, date de son testament, et que vous pourriez vendre la pleine propriété de ces deux objets, qui réaliseraient d'assez grandes sommes.

Nous soumettons ces réflexions à votre considération afin de consulter les gens de loi en Angleterre sur ce cas particulier, afin que vos intérêts soient ménagés dans tout arrangement que vous pourrez prendre.

Madame Genevais a suspendu jusqu'à présent de mettre à exécution le jugement qu'elle a obtenu et serait disposée à attendre encore quelque temps, mais les agents de MM. Tunstall et Robertson prétendant avoir le privilège d'être

payés avant M^{me} Genevais, et que si les biens en cette province sont exposés en vente, ils feront opposition à la délivrance des deniers, demandant d'être payés des dix mille livres sterling de capital et des intérêts, avant que M^{me} Genevais puisse toucher un sol de sa dette, ce qui forcera M^{me} Genevais à faire vendre des biens pour le montant de ce qui est dû à MM. Tunstall et Robertson : 10000£ sterling, ce qui est dû aux héritiers Niverville et ce qui est dû à M^{me} Genevais; sans compter les frais. Et par conséquent, les deux maisons en ville et Repentigny ne suffiront pas pour produire ces sommes, quoique la valeur des immeubles en cette province soit doublée depuis l'année dernière. Les grandes dépenses que la guerre¹⁴¹ occasionne ayant rendu l'argent très commun, les prix de toutes choses augmentent en proportion.



Monsieur
Monsieur Demers, prêtre
Procureur, &c.
À l'Isle Jésus
AMAF, Séminaire 40, 22L

Montréal, 1^{er} février 1813

Monsieur,

Je vous envoie le livre que vous m'avez demandé pour la construction des moulins.

Je vous envoie une douzaine de petits poissons dorés et une douzaine de perchaudes.

Je trouve un maçon qui s'offre de vous faire un hangar en pierre au Gros-Sault. Il se nourrira et son monde, fournira la pierre, chaux, sable, mortier et manœuvres, le tout à son

compte. Seulement, il aura permission de couper le bois de chaux et aux pruches sur le domaine. Il les coupera et charroyera à ses frais, et demande 30 francs par toise de marine. On lui fournira les madriers d'échafaudage. Je voudrais le hangar de 48 pieds de long sur 36 de large, ayant soin de ne point faire maçonnerie au-dessus des deux grandes portes de dix pieds chacune, à chaque bout. Ces deux portes ne seraient pas comprises dans le toisé, ce qui réduirait les pignons, déduction faite de l'épaisseur des longs-pans à 22 pieds de large, donnant trois pieds de profondeur pour les fouilles et 12 pieds de carrés, sans autre pointe des pignons ni cheminées. Le nombre des toises de tout le moulin serait de 59 à 60 toises. Et comme ça pourrait monter les écoinçons des fenêtres en pierre brute, il ne faudrait ni pierre de taille ni croisées de bois, excepté aux deux grandes portes où l'on mettrait des cadres de chêne, pour empêcher de dégrader par les voitures. Le maçon entendrait prendre la pierre du vieux moulin en le démolissant lui-même. Je crois que ce serait mieux et aussi bon marché presque, que de bâtir en bois : la couverture, pignons et soliveaux sont les mêmes dépenses d'une façon ou de l'autre.

Vous me ferez savoir ce que vous en pensez.

Je suis, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



Monsieur
Monsieur Demers, prêtre
Procureur de Messieurs
Les ecclésiastiques du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 40, 220

Montréal, 13 avril 1813

Monsieur,

Je suis arrivé de la Petite-Nation avant-hier. Hier, Fortin, votre menuisier, est venu en ville qui m'a dit que par la dernière lettre que vous lui avez écrite vous lui recommandiez de vous informer de mon arrivée, ce dont je l'acquitte.

Si vous avez quelque chose à me recommander, je suis et serai à vos ordres cette semaine et, la prochaine, je me propose ensuite de remonter pour ne revenir qu'avec mes cageux.

Fortin m'a dit qu'il était venu chercher huit morceaux de pierre à moulange qui lui manquaient pour finir. L'ouvrier n'avait plus de matériaux.

Mes respects à vos Messieurs et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



Joseph-Louis Papineau, écuyer
Capitaine au cinquième bataillon
de milice incorporée
de présent au Coteau-du-Lac
*faveur de M. Adhémar*¹⁴², *écr*

BAnQ-Q,P417/1;111/743

Montréal, 29 août 1813

Mon cher Papineau,

Je n'ai aucune de tes nouvelles depuis que nous nous sommes laissés à Vaudreuil. J'avance doucement mes affaires, je ne sais quand je pourrai retourner à la Petite-Nation où mes intérêts souffrent de mon absence, surtout pour les réparations de mon moulin. Quel beau temps perdu! Rosalie et Angelle sont encore ici. Angelle a été obligée de prendre deux médecines, elle est mieux. J'ai envoyé Augustin avec Laberge, Toussaint, Côme et Léon.

J'ai reçu hier une lettre de Benjamin datée du 25 courant, m'annonçant que Laberge est arrivé à l'île le 24 et que ta maman et tous nos gens se portent bien. Benjamin s'attendait de descendre cette semaine, et probablement il ne retournera pas sans avoir conclu son alliance dont on n'a encore fait part qu'à Perrine Viger et à la mère; aucun de la famille n'en sait encore rien, et on se fie que tu n'en parleras pas non plus. Cependant la tante Cavelier et Benjamin Cherrier, son frère, sont arrivés ici hier au soir. Il faudra bien le lui dire pour lui faire abandonner le projet d'emmener Angelle et Rosalie à Saint-Denis.

Ton oncle Séraphin doit être ici pour le 1^{er} septembre. Il est sommé pour grand juré, par conséquent il restera dix jours en ville.

Nous avons perdu, ce matin à 7 h, le jeune Janvier Kimber¹⁴³, des Trois-Rivières, enseigne dans la milice incorporée : il meurt de fièvre, dysenterie et échauffaison qu'il a contractées

dans une marche forcée que l'on a fait faire à ce détachement de milice, lors de l'expédition sur le lac Champlain, le commandant M. Murray¹⁴⁴ ayant donné ordre de faire avancer le plus tôt possible la milice pour le soutenir, au cas que les Américains voulussent lui couper la retraite. Le fou d'Estimauville¹⁴⁵ s'est trouvé à commander le détachement où était Kimber. Il leur a fait faire 15 lieues à pied en 22 heures : le résultat est qu'il y a plus de cinquante miliciens malades, de même maladie, dont déjà sept ou huit sont morts¹⁴⁶. Le pauvre Kimber a fini par rendre le sang par haut, par bas, par le nez. Sa mère est en ville depuis cinq à six jours, elle ne l'a pas abandonné jusques à ce qu'il ait été mort. Elle sait que son autre fils, aussi enseigne dans la milice, est malade à Kingston. Tu peux juger de sa situation. Elle a toujours resté chez le jeune Beaudry, aubergiste, près le nouveau marché, jusques à ce matin que M^{me} Berthelet l'a amenée chez elle, après que son fils a été mort. Louis Viger est occupé à faire préparer ses funérailles, ainsi il ne peut pas t'écrire.

Le père Louis¹⁴⁷, Récollet, se meurt d'une rétention d'urine. On l'a recommandé aux prières cet après-midi à vêpres. M^{me} Jacques Viger la mère¹⁴⁸, toujours à l'extrémité, se soutient toujours. M^{me} Sheroude [Sherwood] la mère est revenue malade du Haut-Canada, elle n'a pas de mieux. Denis Viger est à Kamouraska. D'ailleurs, tous nos parents et amis se portent bien.

Sans doute que vous recevez les gazettes, ainsi je ne parle point de nouvelles politiques, il n'y a rien de plus que ce que vous y trouverez.

Adieu, donne-nous de tes nouvelles. Ta tante Cavelier¹⁴⁹, M^{me} Lartigue¹⁵⁰, Angelle¹⁵¹, Rosalie te font tout plein des amitiés; ainsi que ta tante Louis Viger, et probablement tous les autres.

Adieu. Je suis toujours ton affectionné père.

Jb. Papineau

P.-S. Je voudrais bien que tu pus[ses] être libre pour terminer les affaires que je t'ai proposées.



Louis-Joseph Papineau, écuyer
Capitaine au 5^e bataillon
de milice incorporée
de présent au Coteau-du-Lac
BAC, MG24, B2, Correspondance, p. 212-213

Montréal, 2 septembre 1813

Mon cher Papineau,

J'arrive de chez M^{me} Guy où j'ai vu M^{lles} Guy qui m'ont donné de tes nouvelles et m'ont félicité sur le bonheur de te savoir encore en vie avec ta tête sur les épaules, en étant quitte pour la poussière à l'habit neuf. On y a parlé de cheval, de guêtres, de demoiselles et de tout cela avec tant d'ordre que je ne sais encore pour qui tu te tords ainsi le col. Le sermon, l'Église, et mille choses interdites, la pluralité des voix, les si, les mais, les suites, les conséquences, tout cela m'a fait manquer le fait principal et n'en suis guère plus instruit. Et je crois que tout le but de ces demoiselles était que je ne le sus[se] pas; en quoi elles ont bien réussi.

Je reçois en arrivant ta lettre du 1^{er} septembre. Tu me fais espérer de te voir à Montréal la semaine prochaine. J'en serai bien aise. Benjamin est arrivé ici mardi; il était parti lundi de la Petite-Nation. Ta maman, Augustin et Toussaint, qui sont les seuls de la famille qui y soient maintenant, se portaient bien. Ta mère me marque qu'elle s'ennuie point avec les petits enfants, ni eux non plus : ils se promènent sur l'eau, jouent dans l'île et vont à la pêche, à quoi ils réussissent assez pour se bien amuser.

Quant au mariage de Benjamin, il ne sera pas accompli lundi prochain; ce sera au plus tôt de lundi en huit. Je t'ai écrit et à M. Guy par M. Adhémar. J'espère que vous avez reçu mes lettres.

Nous aurons le temps en ville de parler de nos affaires et de venir à quelque conclusion.

Je ne sais si Benjamin ou Rosalie pourront t'écrire. Je le fais à la hâte, dans l'appréhension que l'occasion se présente bientôt pour prendre ma lettre et les gazettes.

Adieu, mes amitiés à M. Guy et crois-moi toujours ton affectionné père.

Jb. Papineau



Monsieur
Monsieur Demers, prêtre
Procureur de Messieurs les ecclésiastiques
du Séminaire de Québec
à Québec

AMAF, Séminaire 40, N° 22M

Montréal, 28 juin 1814

Monsieur,

J'ai amené à l'île Jésus un parti de billots de pin et de plançons et billots de chêne, qui sont arrêtés un peu au-dessus de l'île aux Chats¹⁵² où il sera aussi aisé de les prendre pour les conduire au moulin que s'ils fussent au passage où je devais les mettre.

Les eaux ont été, ce printemps, si hautes et en conséquence les courants si forts qu'il a été très difficile de conduire des cageux. Un autre parti d'environ 300 billots de pin, que j'aurais aussi voulu arrêter au-dessus du moulin, afin que

vous eussiez pu prendre ce qui vous en aurait fallu, ont passé le rapide malgré les gens. Un crible est resté sur une batture, dans le rapide au bas du moulin du Sault-au-Récollet, en l'île de Montréal. La plus grande partie est arrêtée en bas du petit village des Écores où demeure M. Joseph Lacroix. Un crible est près de votre moulin, en bas de l'île Jésus. J'en tirerai le parti que je pourrai, à moins que Fortin ne juge à propos d'en prendre quelques-uns pour le moulin d'en bas, sur quoi je vous prie de lui donner vos ordres.

Les billots qui sont en haut de l'île aux Chats et que l'on pourra amener pour être sciés à votre moulin du Crochet sont :

73 billots de 24 pieds de long chacun, qui équivalent en	
billots de 12 pieds de long à	146
5 billots de 36 pieds de long, équivalant à	15
Enfin, 6 billots de 12 pieds de long	6
faisant en tout cent soixante-sept billots	
de pin de douze pieds de long	167

Comme peu se trouvent de 18 pouces de diamètre ou au-dessous, et que la plupart excèdent dix-huit pouces de diamètre au petit bout, en les réduisant à cette mesure, ils produisent deux cent trente-trois billots de dix-huit pouces de diamètre et 12 pieds de long à 5# par billot

valent	1165#
--------	-------

Il y a en outre douze billots de pin de vingt-quatre pieds de long arrêtés avec ceux ci-dessus, qui équivalent à trente-un billots de douze pieds de long et 18 pouces de diamètre, à 5#

	155#
--	------

Il y a aussi trente-une pièces de chêne équarri, arrêtées au-dessus de l'île aux Chats, qui contiennent neuf cent soixante-six pieds cubes à 20s

	966#
--	------

En outre, 78 billots de chêne ronds qui n'ont pu être mesurés à l'eau.

J'ai de plus, au même endroit, quatre autres billots de pin de 24 pieds, et un de douze, dont je veux disposer en faveur d'une école que l'on veut bâtir à la Côte des Neiges. J'y ai aussi trente-sept billots de cèdre propres à poteaux ou lambourdes. Fortin verra s'ils peuvent vous être utiles ou non.

J'ai encore à la Petite-Nation environ 300 billots et plançons de chêne que je n'ai pu descendre, faute d'hommes, mais lorsque Fortin aura débité celui qui est rendu, on verra quelle dimension devront avoir les billots qui seront nécessaires pour compléter vos réparations. Et on les amènera de proportion. Je ne vous envoie point les mesures de chaque pièce séparément : il y en aura peut-être quelques-uns mis au rebut. Je réglerai difficilement pour la mesure avec Fortin; donnez-lui, s'il vous plaît, vos instructions pour un hangar en bois ou en pierre. Il me disait, la dernière fois que je l'ai vu, que ce serait nécessaire d'avoir un hangar à bois au moulin d'en bas de l'Île Jésus. Les billots qui me sont échappés pourraient bien être sciés à bras pour cette fin. C'est le parti que je crois prendre. Pour ne pas souffrir de l'accident, je vais engager des scieurs de long pour débiter tous ces billots en bois propre à bâtir des hangars, maisons et écuries, et j'espère n'y rien perdre. Mais ce sera plus d'attente que si je les eu[sse] arrêtés au-dessus des moulins à scie où on aurait pu les exploiter avec plus d'avantage.

Je vous enverrai un compte plus circonstancié quand Fortin sera de retour et que je saurai de lui quel bois il prendra.

Mes respects à monsieur Robert et à vos Messieurs. Croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



À Louis-Joseph Papineau

BAnQ-Q,P417/1;1.2.2

26 octobre 1814

Ce vingt-six octobre mil huit cent quatorze, reçu de Louis-Joseph Papineau trois cent trente une livres, dix-huit shillings, sept deniers, cours actuel de la province, en déduction de la maison que je lui ai recédée, dont quittance d'autant¹⁵³.

Jh. Papineau



À Jérôme Demers

AMAF,Séminaire 40, N° 22N

Montréal, 27 mars 1815

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 20 courant, une à l'adresse de Fortin et deux à l'adresse de Joubert. J'ai acheminé ces trois dernières, mais je n'ai point vu M. Joubert ni M. Fortin. J'aurais été au Sault-au-Récollet, mais madame veuve Dorion qui, depuis longtemps, m'a confié le soin de ses affaires, est à l'extrémité. Elle peut mourir d'un moment à l'autre et ma présence ici se trouverait nécessaire¹⁵⁴. D'ailleurs, aujourd'hui il pleut à verse, peut-être que les chemins vont manquer tout à fait; il me faudra peut-être attendre quelque temps pour rejoindre MM. Joubert et Fortin. Mais je le ferai au premier moment libre et vous communiquerai nos réflexions et projets sur les réparations à faire au moulin de Saint-François de Sales.

Je crois que vous avez saisi tout ce qui est nécessaire à faire en ajoutant une cheminée dans la chambre des farines

de l'allonge projetée. Je verrai avec Joubert quels bois il faudra amener, outre ceux que vous avez déjà au moulin du Crochet, et je ferai en sorte de les procurer. Quant aux billots que j'avais en bas, il n'en reste plus. La saison ne permet pas de rien faire actuellement, excepté de faire débiter au moulin à scie ceux des bois qui s'y trouvent et qui pourraient servir en bas. Je me propose d'aller avec Joubert, sitôt que les chemins le pourront, au moulin d'en bas, et là nous prendrons un devis de tous les ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture nécessaire, et maçonnerie, qu'il vous conviendra faire, avec un calcul de la quantité de matériaux qui sera requise et des moyens de se les procurer. Et je vous donnerai avis du tout, afin que vous puissiez donner définitivement vos ordres.

Je crois que c'est tout ce que l'on peut faire pour le moment. Il faudra aussi pourvoir aux vivres, c'est-à-dire la viande, mais je pense que le prix en sera beaucoup diminué avant que l'on commence et qu'il viendra des lards en quarts, soit du Haut-Canada ou d'Irlande ou des États-Unis, que l'on pourra voir à meilleur marché qu'à présent. Peut-être en pourrez[-vous] avoir à Québec à l'arrivée des bâtiments. Ce sera un objet à ne pas oublier, pour profiter du meilleur marché.

Je remercie bien vos messieurs de leur bon souvenir et vous prie de leur faire agréer mes respects et assurances que je ferai tout en mon pouvoir pour que votre moulin soit en état de vous donner un revenu proportionné à la place avantageuse où il se trouve situé, et qui puisse dédommager des dépenses qu'il conviendra y faire.

Je suis, très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jh. Papineau



À Jérôme Demers

AMAF, Séminaire 40, N° 22P

Montréal, 17 juillet 1815

Monsieur,

Je suis revenu de la Petite-Nation; j'ai laissé à l'île Jésus, aux soins de M. Fortin, 14 cageux de bois de pin et chêne qui, je crois, fourniront au-delà de 12 000 pieds de bois.

Il y a aussi 14 autres cageux que nous avons amenés à la rivière des Prairies, qui sont pour vendre. Le tout m'a occasionné un déboursé d'environ 16 000 livres, de sorte que je suis tout à fait désargenté. Si vous pouvez m'assister d'une couple de cents louis, vous me ferez plaisir. Sur votre réponse, que j'attends par le retour de la poste, je tirerai sur vous pour le montant que vous voudrez bien me marquer, et je vous en tiendrai compte.

J'ai vu Fortin, j'ai vu Joubert. Celui-ci craint de ne pouvoir trouver d'ouvriers pour l'aider. Cependant, je lui ai dit qu'il fallait absolument renouveler les mouvements pour deux moulanges cet automne. Sitôt que je serai débarrassé du trouble de mes cageux, j'irai avec Fortin et Joubert dresser le devis des ouvrages à faire pour rendre le moulin aussi lucratif qu'il doit être dans le poste où il est. Et je vous enverrai le tout. Je crois qu'il y aura plus de bois qu'il n'en faudra, mais on ne sera pas embarrassé du reste.

Mes respects, s'il vous plaît, à vos Messieurs, en particulier à M. Robert, et croyez-moi sincèrement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



À Henri-Antoine Mézière¹⁵⁵

BAnQ-M, Minutier Charles Prévost, 1^{er} mars 1816

Montréal, 1^{er} mars 1816

Monsieur,

À mon retour de la Petite-Nation sur la rivière des Outaouas, à environ vingt-huit lieues au-dessus de Montréal, où j'ai fixé ma résidence, j'ai trouvé vos deux lettres écrites de New York les 17 et 20 novembre dernier. Votre lettre du 27 décembre, sous l'enveloppe de M^{lle} Sophie Mézière, ne m'a été remise par elle que le 12 février. Diverses affaires urgentes m'ont empêché de pouvoir vous écrire avant ce jour.

Le 21 avril 1815, j'avais reçu le *duplicata* de votre lettre du 22 septembre 1814; ni l'original, ni la lettre que vous me marquez m'avoir écrite le 13 mai précédent ne me sont parvenues. J'y avais préparé une réponse, lorsque nous avons appris le retour inopiné de Bonaparte en France, et par conséquent l'interruption des communications, et en conséquence ma réponse n'a pas été acheminée.

M. Lévesque pourra vous informer avec quelle exactitude toute correspondance entre ce pays et la France était surveillée, elle était absolument prohibée. Depuis votre départ du Canada, une seule de vos lettres, à ma connaissance, est parvenue à M. Delisle; elle avait été ouverte à Halifax et ordonnée que vu qu'elle ne parlait que d'affaires de famille, on avait permis de l'acheminer à son adresse.

Le 5 de mars 1808, en payant votre traite de 323# 6s tournois en faveur de M. François Lévesque, M. Louis Lévesque¹⁵⁶, son frère, promet d'écrire à M. François Lévesque pour vous engager d'envoyer votre procuration pour régler définitivement vos droits successifs, mais rien n'est venu.

Il me reste à vous donner un aperçu de l'état de la succession de M. votre père, que vous trouverez bien au-dessous

de vos espérances. Les dernières années de M. votre père, infirme, ne pouvant plus travailler, ont absorbé ses anciennes épargnes. Il avait vendu sa maison et vivait du prix en provenant, de sorte qu'à son décès il lui restait dû par le D^r Syms¹⁵⁷, acquéreur, seulement douze mille neuf cent cinquante quatre livres, six sols, cy : 12954# 6s.

Après le décès de M. Mézière, M. Berthelot fut nommé tuteur de Simon-André et Sophie Mézière, et le D^r Joubert, curateur de MM. Pierre et Henri Mézière, absents.

Je fus requis, comme notaire, de procéder à l'inventaire et vente des effets mobiliers¹⁵⁸. Le produit fut de 3700,14. On me pria de retirer les dettes actives, loyers d'une petite maison au coteau Baron et verger au faubourg Saint-Antoine. Je reçus de ces divers objets 649,6.

Le jardin et maison au coteau Baron étaient chargés d'un constitut. Ils furent vendus par avis de parents et homologués en cour, après trois criées à la porte de l'église, pour 499,10.

Le verger au faubourg Saint-Antoine fut vendu de même pour 5050, faisant en tout pour la recette : 22 853,16

Dépenses. En déduction des dettes passives que j'ai payées, et les frais funéraires, se sont montées à neuf mille cent quarante-deux livres trois sols neuf deniers, cy : 9142,3,9.

La maison du D^r Syms ayant été mise en décret, M. Panet, juge créancier de M. Campeau, a saisi entre les mains du shérif et a reçu pour le compte de M^{me} Campeau : 705,15. M^{me} Campeau avait elle-même reçu de M. Syms 574,9. M. Berthelot avait reçu de M. Syms, pour M^{me} Berthelot, son épouse, 1162,1. Et, comme tuteur de M^{lle} Sophie, il avait reçu pour elle 198. [Total :] 11 782,8,9.

M^{me} Douaire-Bondy avait reçu du D^r Syms 984,16. M^{me} Chicouanne avait aussi reçu du D^r Syms 405,16.

Dans le même temps que M. Berthelot, tant en son nom que comme tuteur de M^{lle} Sophie, et les autres héritiers tiraient à mon insu des deniers du D^r Syms, ils recevaient de moi les sommes suivantes : M. Berthelot, pour lui-même,

361; M^{me} Chicouanne, 1194,18; M^{me} Douaire-Bondy, 1050; M^{me} Campeau, 585.

M^{lle} Sophie Mézière, tant par M. Berthelot, son tuteur, qu'aux dames Douaire et Coursoles chez qui elle était en pension, et elle-même après sa majorité, 2226,10.

Ce qui fait en tout, pour le paiement des frais funéraires, des dettes passives et de ce que les héritiers ci-dessus nommés ont reçu en tout : 18 590,8.

Ajoutez pour autant payé aux héritiers de M^{me} Delisle, 1393,9. À M. Berthelot, procureur fondé de M. Simon-André Mézière. Frais d'inventaire, vente, recouvrement d'argent et paiement des dettes : 600. Ce fait en tout pour la dépense : 21 977,6,9. La différence entre la recette n'est plus que 876,9,3, qui est tout ce qui me reste pour payer MM. Pierre et Henri Mézière, sans préjudice à une somme de trois cent trente-huit livres six sols, que j'ai payée pour M. Berthelot-D'Artigny, de Québec, à qui M. Mézière la devait, sauf à être remboursé par un certain Janot, de Repentigny, qui la redoit encore, lui ou ses représentants.

Cependant, en établissant le compte et partage de cette succession, il appert que la part de chaque héritier devrait être réglée comme suit :

Recette : la recette est de 22 853# 16s.

Dépense : les frais funéraires et dettes passives se montent à 9142# 3s,9; honoraires, 600 = 9742# 3s,9.

Resterait pour la masse : 13 111# 12,3, qui, divisée en neuf, ferait pour chaque héritier et conséquemment pour vous, 1456# 15,6. Mais, comme il est établi ci-haut, je n'ai en main que 876# 9,3. Le déficit est de 580,6,3.

À cela, vous direz que vous ne devez pas souffrir de ce que vos cohéritiers ont tiré plus qu'il ne leur appartenait, et moi je n'en devrais pas souffrir, puisque c'est à mon insu et contre la promesse qu'ils m'avaient donnée qu'ils ont tiré de l'argent du D^r Syms, ce dont je n'ai été informé que le 23 septembre 1799, que je réglai ce compte avec le D^r Syms,

qui me fit voir les reçus de ceux de vos cohéritiers à qui il avait donné des acomptes, tels qu'ils sont constatés ci-dessus. Il ne m'a jamais été possible d'amener les héritiers à un ajustement final de compte. Tout ce que j'ai pu gagner a été de leur faire reconnaître, le 6 de mai 1807, les reçus de ce que j'avais payé pour la masse générale et de ce que j'avais payé pour et à chacun d'eux en particulier, mais aucun n'a voulu rembourser ce qu'il avait reçu de trop, prétendant que MM. Pierre et Henri Mézière ne demanderaient jamais rien. Sur le tout, je conclus par sacrifier la plus grande partie de mes honoraires, quoique je les eus déjà presque tous employés en secours fournis à M^{me} Campeau et M^{lle} Sophie dans leurs pressants besoins. Et comme lors de l'arrêté de compte avec M. Syms, il vous revenait sur le prix de la maison qui restait alors dû, 1383,9£.

Je vous en ferai compte en plein, en déduisant les sommes payées à votre acquit, comme suit, savoir : au tailleur Mittleburger pour habillement à vous fourni selon son compte, que j'ai acquitté de vos deniers, les héritiers refusant de les payer de la masse : 137#.

Le 5 mars 1808, j'ai payé à M. Louis Lévesque le montant de votre traite en faveur de M. François Lévesque, de 323# 6s tournois, égal à 359#4. Postage de votre dépêche du 22 septembre 1814 : 9#. À M. Lusignan, son compte contre vous pour argent prêté avant votre départ, trente francs, cy : 30#.

Le 26 juillet 1815, payé à M^{lle} Sophie par votre ordre 300# tournois, égal à 333,6,8.

Balance comptée ce jour à D^{lle} Sophie Mézière, selon votre lettre du 27 décembre 1815 : 529,18,4. [Total :] 1393# 9s.

M. Prévost, notaire public, que M^{lle} Sophie a amené ici pour régler votre compte, a vérifié tous les reçus que je garde au soutien du contenu en la présente, qu'il vous servira de compte final. Avec votre très humble serviteur¹⁵⁹.

Jh. Papineau



Madame
Madame Benjamin Papineau
À l'île à Roussin

BAnQ-Q,P417/1;5/744

Montréal, 25 décembre 1816

Oh pour le coup, voilà trop d'extraordinaire pour ne pas s'adresser à vous-même en personne, ma chère Angelle. Quelle grande nouvelle que celle qui n'a pu vous être portée que par la sœur Victoire¹⁶⁰ en personne! Elle a jugé qu'il n'y avait qu'elle qui devait en être chargée; quelle nouvelle, direz-vous? Il faut reprendre les choses de plus loin. Vous savez bien que quand M. Dessaulles faisait sa cour à Rosalie, que Victoire ne savait pas trop ce qu'il en voulait, elle se considérait comme devant faire un meilleur assortiment que son étourdie de nièce, qui ne pouvait pas convenir à un homme plus âgé qu'elle. Mais quand elle a appris par la lettre ci-incluse, que je vous envoie pour votre information, que de cette union mal assortie il était déjà provenu un gros garçon¹⁶¹, elle s'est dit à elle-même :

– Qu'aurais-je fait et que ferais-je dans cette galère? Ah! mon Dieu, que je l'ai échappé belle et, crainte que pareille tentation ne me reprenne, je vais chercher les bois, la solitude et profiter de la mission pour prendre une dernière résolution, loin des dangers de la séduction, qu'il est bien difficile d'éviter dans une maison où il va et vient tant d'hommes!

Pauvre fille qu'elle est! Elle oublie qu'elle se porte avec elle, qu'elle ne peut se séparer d'elle-même, et que, quelque part qu'elle aille, elle aura toujours son petit drôle avec elle. Mais enfin, quel mal de penser, de caresser ses petits neveux et petites nièces, et comment ne pas se dire quelquefois. J'en aurais pourtant fait autant. Ah! messieurs les démons, laissez-moi donc.

Volez, Angelle, à son secours et assurez-la bien que personne ne pense à elle et ne lui demandera rien, qu'elle se

donne la paix à elle-même, et personne ne cherchera à la troubler. Ne la croyez pas da! si elle vous dit qu'il n'y a que moi et mes maussades d'enfants qui ne cessons de troubler son repos, voyez à son teint, à son embonpoint si nous lui faisons misère, vous jugerez à sa bonne santé qu'elle n'a jamais été plus heureuse que depuis que nous l'électrisons par le simple tableau de ses vérités que jusqu'ici personne n'avait osé lui dire. Je voudrais bien être à la Petite-Nation pour vous seconder, mais me voilà gardien ici.

Papineau va partir le 8 du mois prochain pour Québec; Augustin passe tous les jours au magasin de Carmel; Dieu sait quand M^{me} Papineau reviendra, et je pense que sitôt arrivée ici, elle courra à la Petite-Nation pour vous faciliter le moyen de venir reconduire Victoire, et l'accompagner jusques à Yamaska où vous êtes attendue et désirée.

Je vous envoie aussi M^{lle} Cléopée¹⁶² qui est au comble de ses joies d'avoir l'occasion de vous voir, et surtout le petit Benjamin auquel elle se propose d'enseigner à parler. Elle ne croit pas qu'il y ait meilleure maîtresse de langue qu'elle-même, au moins faites-en l'épreuve.

Badinage à part, que dire, que penser de la chère sœur Victoire qui, sur la première proposition qu'on lui a faite d'aller vous voir, s'est défendue comme une possédée, a trouvé mille preuves comme la chose était impossible, et puis, sous main, elle a elle-même demandé la voiture. Elle a annoncé que la voiture de Truteau pouvait faire le voyage, mais qu'elle n'irait pas, que ce n'était pas possible. Elle aurait voulu qu'on eût dit comme elle, pour se décider seule à faire, par esprit de contradiction, ce qu'on lui aurait conseillé de ne pas faire. Moi qui la connais, je n'ai pas été dupe, je lui ai dit et fait dire, par tous ceux qui se sont présentés, qu'elle devait faire le voyage. Et enfin, elle a cédé à condition que Dodo retarderait d'un jour à partir, à quoi il a eu la complaisance de consentir, au risque de se séparer d'avec sa femme. Enfin vous voilà

avec une augmentation de société que vous n'attendiez pas. J'ai prié Dodo de prendre à la Rivière à la Graisse quelques dindes pour vous aider à recevoir vos amis que la mission pouvait attirer chez vous. Si vous pouvez attraper quelque castor, poisson frais, chevreuil, mouton, bœuf, etc., vous vous en tirerez comme vous pourrez. Je ne sais si vous avez encore du vin, je tâcherai d'en envoyer par Antoine Pasquin [Paquin]¹⁶³, qui remontera avant que la mission commence.

N'ayant rien de plus à vous marquer, n'ayant point d'autres nouvelles de Saint-Hyacinthe que celles ci-incluses, je vous prie d'embrasser les petits enfants pour moi, de faire mes amitiés à Séraphine¹⁶⁴ et de me croire, sincèrement, votre affectionné beau-père.

Jb. Papineau



À Jacques-Guillaume Roque, p.s.s.

APSS-M,P1 : 24.C-107

[ca1817¹⁶⁵]

Il n'est guère possible de donner les renseignements demandés sur le M. Debonne dont on souhaite être informé.

Il y a eu ici un M. Debonne, marié à une demoiselle Prudhomme¹⁶⁶, qui est mort avant la Révolution et dont la veuve a épousé, en secondes noces, monsieur de Longueuil¹⁶⁷. Ce M. Debonne a laissé un fils qui a été juge¹⁶⁸ à Québec, où il est mort dernièrement, mais comme il n'a jamais sorti de ce pays-ci, il n'a pu se trouver à Lisbonne pendant la Révolution.

Il y a eu à Montréal un autre M. Debonne, médecin et chirurgien habile, dit-on. Il a été marié à une demoiselle Meilleur¹⁶⁹, de la Rivière-des-Prairies, en cette île. Il a eu deux filles de son mariage, dont je crois qu'une a été mariée

à un des parents de M. Cadieux¹⁷⁰, prêtre, qui, je crois, est actuellement chez les Dames Grises au rang des pauvres, et dont une fille est actuellement avec M. Cadieux, prêtre, curé près de Québec.

Ce M. Debonne chirurgien est parti du pays¹⁷¹ sans y laisser aucun bien, y a laissé ces deux filles aux soins de leurs parents, et [elles] ont été mariées toutes deux¹⁷². Elles doivent avoir toutes deux des enfants.

Il y a eu à Québec un autre monsieur vulgairement nommé Debonne, mais je crois qu'il signait Bonne tout court, sans préfixer à son nom le De. Il a été marié à une demoiselle Demieues, a laissé des enfants. Une de ses filles est religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec, sous le nom de Saint-Xavier.

Je tâcherai de prendre d'autres informations et les communiquerai à M. Roque, que je prie d'agréer les assurances de respect de son très humble serviteur.

Jh. Papineau



À Rosalie Papineau-Dessaulles

BAnQ-M,P7,S1,D29

Montréal, 1^{er} avril 1817

Ma chère Rosalie,

Je profite de la présente occasion pour te dire que Papineau est arrivé de Québec dimanche soir, à 9 h et demie du soir. Il était parti de Lorette samedi [29 mars] à 7 h du soir. Il a été retardé à Québec en conséquence d'une action en dommages de 5000£, cours actuel, que le greffier Monk a intentée contre lui pour avoir signé le *warrant* de son emprisonnement¹⁷³. Il n'est pas épouvanté de cette action.

Louis et Jacques Viger sont arrivés samedi à 1 h après-midi. Les gazettes vous diront les nouvelles du jour; il n'y a rien d'intéressant, sauf la mort de deux hommes, l'un d'ivresse, l'autre assommé à coups de bâtons.

Le 25 mars, on se portait bien à la Petite-Nation, mais Angelle n'y était pas encore arrivée : elle s'amusait en chemin au lac et à la Rivière à la Graisse. Je n'ai point de nouvelles du lac depuis le départ de Javotte Lacombe¹⁷⁴, qui est parti avec l'homme de M^{me} Lacombe qui était venu la chercher. Alors ils se portaient bien. Elle est partie d'ici en compagnie d'Angelle qui est partie vendredi 21 mars.

J'espère que ton fils continue à mieux aller. L'arrivée de son papa va lui procurer de meilleurs soins : il empêchera qu'on ne ruine sa santé par des bonbons qui l'empêchent de prendre une nourriture solide; et il te mettra toi-même à la raison. Dis-lui au moins que je t'ai grondée pour avoir laissé sa maison en son absence. Je me réserve à lui faire moi-même un rapport fidèle des recommandations que je t'ai faites.

En attendant, embrasse-le pour moi et M^{lles} Morison et Émilie, et crois-moi sincèrement ton affectionné père.

Jh. Papineau



Annonce dans le *Spectateur Canadien*

Montréal, 10 mai 1817

À VENDRE pour argent comptant aux plus offrants et derniers enchérisseurs au Café de Clamp (ci-devant Gillis), six lots de terre, sur le bord du chemin de communication entre le faubourg Sainte-Marie et la Côte de la Visitation, autrement Chemin Papineau, lundi le 26^e jour du courant à sept heures et demie du soir. Six lots de terre qui ont été réservés

lorsque les autres lots ont été tirés au sort, savoir : au sud-ouest du chemin, les N^{os} 33, 59, 41 et 42, contenant chacun d'eux, 125 pieds de front sur 145 de profondeur. N^o 53, de 270 pieds de front sur 145 de profondeur. Du côté du nord-est, N^o 53 de 270 pieds de front sur 145 de profondeur.

Les deniers en provenant seront donnés, conformément à l'Acte de souscription du 28 avril 1810, par le soussigné¹⁷⁵.

Jh. Papineau



Joseph Papineau et André-Augustin Papineau
À Louis Guy

DAUM,P58,U/9409

Montréal, 10 juillet [1817], 11 heures du soir

Monsieur,

Il ne m'a pas été possible de trouver un moment pour aller chez vous aujourd'hui; cependant, je fais compte de partir demain, grand matin, pour la Petite-Nation, et vous partirez pour les États avant mon retour.

Je vous serai bien obligé de remettre à mon fils Augustin la liste de ceux qui redoivent au chemin, afin qu'à mon retour je puisse prendre les moyens de retirer ce qui reste dû.

Vous m'avez dit que vous n'aviez reçu que des papiers pour les derniers lots vendus. Je trouverais à en charger pour 100,0,0£. Si vous voulez les remettre à Augustin, on profitera de l'occasion qui demain passera près d'ici, l'argent devant être payé après-demain.

Acceptez mes vœux pour un heureux voyage. Si vous rencontrez Papineau, vous lui donnerez de nos nouvelles et

croyez-moi sincèrement votre très humble et très obéissant serviteur.

Jh. Papineau

[De la main d'André-Augustin Papineau :]

Montréal, 11 juillet 1817

Je soussigné reconnais avoir eu et reçu de Louis Guy, écuyer, notaire, la somme de quatre-vingt-sept livres dix shillings, cours actuel de la province, à compte de la vente des emplacements sur le chemin de communication entre la côte de la Visitation et le faubourg Sainte-Marie. En foi de quoi, j'ai signé les présentes, pour valoir ce que de droit.

A.-A. Papineau



L'honorable L^s Jh. Papineau, écuyer
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAnQ-Q,P417/1;112/745

Montréal, 24 février 1818

Mon cher Papineau,

Hier sur les deux heures après-midi, j'ai reçu ta lettre du 21; de suite, j'ai griffonné la lettre que tu recevras avec celle-ci, je l'ai cachetée, puis j'ai été sur le point de la jeter au feu, puis j'ai pris le parti de ne pas l'envoyer à la poste. Depuis huit jours je veux t'écrire et ne peux mettre mes idées en ordre.

N'es-tu pas assez malheureux d'être en proie aux démons d'amour¹⁷⁶ et de politique, il faut que je déchaîne contre toi

celui de l'intérêt. Pardonne à ton vieux père tourmenté par les maux que souffre sa fille chérie : l'incertitude de l'état où se trouve son Angelle, qu'il aime toujours, et les désagréments qu'éprouve son fils entre les inquiétudes de son inclination et les dégoûts de sa situation politique. En vérité, je ne sais guère où j'en suis.

Vers cinq heures, hier au soir, est arrivé de Maska un nommé Demers que Rosalie envoie jusques à la Petite-Nation chercher sa maman : elle souffre le martyre par le mal de dents, de tête, d'oreilles, les hémorroïdes, mal de seins et, par-dessus tout cela, constipée, ne pouvant évacuer qu'à force de lavements et médecine. Elle a pris le vomitif qu'elle annonçait : elle s'en est bien trouvée. Elle m'a fait écrire par le D^r Boutheiller. Il dit qu'il n'y a pas lieu de craindre pour la vie de ta sœur, mais, dans sa situation, une inflammation d'entrailles est si à craindre.

Elle m'a envoyé, ouverte, la lettre qu'elle adresse à sa maman, en laissant à ma discrétion de l'envoyer ou non. Elle voudrait avoir sa maman, mais craint qu'elle ne puisse laisser Angelle, qui est écartée de tous secours tandis qu'elle en peut avoir¹⁷⁷.

Eh bien, je vais aller moi-même juger sur les lieux, à la Petite-Nation, ce qu'il est prudent de faire. Je vais partir à 4 h à matin avec ce Demers. J'ai renvoyé mon cheval vendredi dernier par Dodo afin que ta mère puisse s'en servir pour revenir. Je reviendrai avec, je serai de retour samedi pour rencontrer M. Wright.

Louis Viger est parti samedi pour Berthier, Saint-Denis, Maska, il avait besoin de prendre l'air. Il a eu jugement dans toutes tes causes. M. Bruneau, ton clerc, n'a pensé qu'à son frère, et ne sait rien des affaires de Papineau vs Papineau, ni de Leblanc. Viger en était chargé, il n'est pas ici. M. Bruneau, de Chambly, est ici qui garde la chambre depuis quelques jours. Aujourd'hui, ses créanciers se sont assemblés chez M. Doucet, ils ont nommé des syndics, quelques-uns ont

proposé de lui donner quittance pour 7sh 6 par livre, qui leur seraient assurés sous un certain délai; d'autres ont dit qu'ils accepteraient cession de ce qu'il possède et donneraient de charger en, par M. Bruneau père, renonçant à son dividende sur le tout. On espère une issue aussi favorable que les circonstances peuvent permettre.

Adieu jusques à mon retour de la Petite-Nation. Augustin ne partira qu'après mon retour. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



L'honorable L^s Jh. Papineau, écuyer
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAnQ-Q,P417/1;113/746

Montréal, 28 février 1818

Mon cher Papineau,

Me voici de retour de la Petite-Nation; j'y ai trouvé ta maman, Angelle, Benjamin et leurs enfants bien portants. Angelle étant aussi bien qu'on pouvait l'espérer, elle a consenti à laisser partir ta maman et son fils.

Je suis parti d'ici mardi matin, je me suis rendu à la Rivière à la Graisse avant soleil couché; j'ai pris une autre voiture et me suis rendu à l'île Roussain mercredi avant soleil levé; j'en suis reparti jeudi à 9 h du matin. Nous avons couché à la Rivière à la Graisse hier, vendredi, avons déjeuné au lac et sommes arrivés ici avant 6 h du soir.

Ce matin, ta maman est partie pour Maska avec l'homme que Rosalie avait envoyé, et qui était pressé de s'en retourner. Mercredi dernier, ton oncle Séraphin a écrit que Rosalie était mieux.

Je n'ai pas eu le temps de voir aux travaux de la Petite-Nation, il paraît qu'il ne s'y fait pas grand-chose. J'ai envoyé Parent et les deux Beauregard voir si on tirera des billots et faire les cageux. Il aura trois paires de bœufs et un cheval. J'ai envoyé du biscuit et du lard pour le chantier.

M. Wright est arrivé ici hier au matin, il est ici à présent et te fait ses compliments. Je n'ai pas le temps de t'en écrire davantage, parce que l'heure de la poste me presse. Adieu. Mes compliments à Viger.

Jh. Papineau



Madame Benjamin Papineau
À l'isle Roussen
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;6/747

Montréal, 20 septembre 1818

Ma chère Angelle,

Voici M. Mears¹⁷⁸ en ville, il veut bien se charger de cette lettre pour vous la faire parvenir aussitôt que possible; ainsi je l'envoie au hasard.

J'ai à vous informer que votre petite fille Rosalie¹⁷⁹ n'est pas encore guère mieux de sa coqueluche; je vous ai mandé par Augustin qu'elle l'avait attrapée. Il s'y est joint une forte fièvre, de sorte qu'elle ne vit que d'eau fraîche et, depuis deux jours, d'un peu de lait coupé et de la confiance qu'elle a en sa tante, qu'elle ne peut perdre de vue un seul instant. La pauvre Séraphine a toutes les complaisances imaginables pour elle. Elle reste ici, chez nous, avec la petite qu'elle ne perd pas de vue un moment et dont elle est tout le support avec sa tante. La petite est contente, quand la fièvre ne l'abat pas trop, elle

conserve sa gaieté ordinaire. Si elle crachait quand elle tousse, cela la soulagerait beaucoup, mais elle ne sait pas encore cracher, elle ravale tous les phlegmes qui se présentent jusques à ce qu'il lui prenne une espèce de vomissement, qui la soulage et lui vide l'estomac. Elle se trouve beaucoup mieux après les évacuations : elle a le corps libre, va à la selle deux et trois fois en vingt-quatre heures, ses selles ne sont point mauvaises. Le D^r Truteau lui a donné une petite médecine de manne¹⁸⁰, qui l'a fait aller cinq fois, ce lui a diminué sa fièvre. Enfin, tant par les selles que les petits vomissements qu'elle a, une ou deux fois en vingt-quatre heures, elle évacue les glaires et les phlegmes ordinaires dans la coqueluche, et c'est tout ce qu'il faut pour en guérir. Ainsi nous nous flattons tous qu'elle ne s'en portera que mieux après ce temps-ci. Et, pour venir à la conclusion que l'on doit tirer de tout ce détail, c'est que Séraphine ne pourra pas se mettre en route pour retourner à la Petite-Nation que lorsque la petite sera tout à fait rétablie et en état de supporter la fatigue du voyage. Cela pourrait bien pousser jusques à la carriole.

Autre chose, comme dit Coquin, il faut à présent parler mariage. Il y a apparence qu'Émilie Lacombe, qui croyait qu'on ferait rire un mort à seulement en parler, en veut tâter tout de bon. Pour vous mettre au fait de toute l'histoire, il faut vous dire que M. Têtu, qui a épousé M^{lle} Chabot¹⁸¹, a été se promener chez ses parents en bas de Québec. Il a engagé son cousin germain, le fils de M. Casgrain, ancien marchand de la Rivière-Ouelle et à présent seigneur du lieu, à venir le reconduire à Maska. Il s'est trouvé épris des charmes de M^{lle} Émilie, lui a fait ses propositions, et elle lui a répondu sans doute selon ses souhaits. Le jeune homme est retourné à Québec, a obtenu le consentement de ses parents, est revenu à Maska et, samedi, est parti de Montréal pour aller au lac demander M^{lle} Émilie à ses parents. Toussaint a été jusques au lac avec lui, ils en sont revenus hier au soir avec le succès que M. Casgrain pouvait espérer, de sorte qu'il paraît arrêté que

d'ici au 10 ou 12 d'octobre prochain, ce sera un mariage¹⁸² fait, s'il ne survient aucun empêchement. On dit que Rosalie Dessaulles et M^{lle} Émilie doivent venir en ville aujourd'hui ou demain, mais les pluies que nous avons eues depuis dix ou douze jours ont tellement gâté les chemins que je crois que ce serait folie à Rosalie de venir. Mais l'âge de faire des folies ne l'a pas encore laissée, rien ne doit surprendre de sa part.

24 septembre. M. Mears n'est point venu prendre ma lettre que je n'avais pas finie. Cela m'a donné le temps de recevoir la vôtre du 13 et 16 courant, et celle de Benjamin du 13 courant. Vous témoignez votre satisfaction de ce que la petite Rosalie n'est point à la Petite-Nation pour éviter la coqueluche, mais je vous assure qu'elle en est aussi malade qu'on puisse l'être : depuis huit jours, elle ne prend que de l'eau fraîche de temps en temps, elle ne veut rien prendre autre chose, et je suis toujours surpris qu'elle soutienne si longtemps une diète si absolue. Dans ce moment on essaye à lui faire prendre de l'arrow-root, mais elle n'en veut absolument pas, elle crie pour n'en pas prendre. Elle a toute sa connaissance, comme si elle n'était pas malade, elle demande tous ses besoins, c'est-à-dire à aller à la selle et uriner et boire de l'eau. Sa tante ne peut pas la perdre de vue, elle demande sa tante à tout moment, est tranquille et contente quand elle la voit. Elle dort assez bien, la fièvre est un peu diminuée depuis deux jours. Parfois, je me démonte et je crains qu'elle ne puisse pas supporter une telle maladie sans manger. On me traite de vieux grand-père, et l'on dit que je ne me connais pas aux maladies des enfants, qu'il faut que la coqueluche fasse son temps et qu'elle se passera, ainsi soit-il. Mais je n'ai pu avoir d'aigremoine. Ainsi, on n'avait point commencé à la soigner quand la coqueluche s'est déclarée. J'en suis d'autant bien aise qu'on aurait dit, si on l'avait soignée, que la coqueluche aurait été la suite d'avoir arrêté son éruption. Quand elle sera guérie de la coqueluche, on la soignera pour l'autre maladie.

M^{me} Papineau et Séraphine vous écrivent, ainsi je ne vous parle pas d'elles, mais ni l'une ni l'autre ne peuvent laisser la petite dans l'état où elle est.

Rosalie Dessaulles n'est point encore arrivée, on l'attend avec M^{lle} Émilie. M. Casgrain qui est en ville les attend avec impatience.

Toussaint se propose de partir samedi ou lundi prochain pour Québec. Il vous a écrit par Augustin et vous renouvelle ses adieux.

J'ai reçu avec la lettre de Benjamin celle d'Augustin du 20 courant. Il est chez vous à présent, je ne lui écris point parce qu'il sera peut-être reparti avant que celle-ci vous parvienne. Je n'écris point à Benjamin, je n'ai rien à ajouter à ce que je lui ai mandé par Augustin.

Je compte aller au Long-Sault dans le cours de la semaine prochaine, de là à l'île à Roussin et de là aux Chaudières¹⁸³. Je vous mandais par Augustin de venir avec lui, mais je vois que la maladie de vos enfants et de votre mari vous en empêchera. Dites donc à Benjamin de ne pas penser à démolir les bâtiments qui sont à l'île à Roussin, c'est une entreprise folle. Nous en parlerons plus amplement quand je serai à l'île à Roussin.

Amitiés et compliments de tous les nôtres, et croyez-moi toujours votre affectionné père.

Jh. Papineau



Madame
Benjamin Papineau
À l'isle à Roussin
À la Petite-Nation

AMcC,P10/B05,03

Montréal, 25 septembre 1818

Ma chère Angelle,

Je vous ai écrit hier par une occasion adressée à M. Davis. Celle-ci part avec M. Tranchemontagne, de la Rivière à la Graisse, qui l'enverra par les bateaux qui vont aux Chaudières.

Je voudrais avoir des occasions tous les jours pour vous donner des nouvelles de la petite qui est mieux ce matin. Cette nuit, elle a dit à sa tante qu'elle était malade et a demandé de la tisane. Elle en a pris ce matin; elle a demandé une galette et a pris un peu de thé. Elle a demandé du beurre et en a pris. Nous trouvons cela bien bon, puisque c'est un commencement de mieux. J'espère que cela continuera.

M. Dessaulles vient d'arriver avec M^{lle} Émilie Lacombe. Le petit Dessaulles l'aîné est toujours malade, mais le petit et Rosalie sont bien : ils vous font leurs compliments.

Adieu. Votre affectionné père.

Jb. Papineau

Peut-être que M. Tranchemontagne achètera l'isle à Roussin pour 500 louis. Si Benjamin ne veut pas y rester, vaut mieux qu'il retire l'argent qu'elle lui compte que de la détruire comme il se propose. Je lui parlerai plus amplement sur ce sujet.



Madame Benjamin Papineau
à l'île à Roussin

BAnQ-Q,P417/1;7/748

Montréal, 9 octobre 1818

Ma chère Angelle,

Benjamin vous communiquera le projet que j'ai formé de vous rappeler en ville en vous procurant le moyen de gagner votre vie aussi bien qu'à la Petite-Nation. Votre santé ne permet pas que vous soyez si éloignée de nous. Ainsi j'espère que ce projet ne vous déplaira pas, le genre de commerce vous sera agréable. Il n'est point si compliqué que la vente des autres marchandises de détail ordinaires. Cependant si vous y avez de l'opposition, ne vous gênez point de vous en expliquer franchement et le parti que vous préférerez me sera toujours le plus agréable. Réfléchissez-y afin que vous puissiez me faire connaître ce que vous en pensez, quand je serai à l'île à Roussin, ce qui sera dans peu.

Pour toutes les nouvelles de Saint-Hyacinthe et Saint-Denis, je vous réfère à Benjamin qui les a entendues et qui vous les répétera plus aisément que je ne pourrais vous les écrire.

Adieu, embrassez les enfants pour moi et croyez-moi sincèrement votre affectionné beau-père.

Jh. Papineau



Madame Benjamin Papineau
à l'isle à Roussin

BAnQ-Q,P417/1;8/749

Montréal, 22 décembre 1818

Ma chère Angelle,

Voici Augustin qui s'en va vous rejoindre pour donner occasion à Benjamin de descendre. J'ai pris parti de vous envoyer Séraphine, qui n'a pas demandé mieux, et, comme on ne peut la séparer de la petite Rosalie, je vous l'envoie aussi. Elle est assez bien pour faire le voyage. J'ai pensé que Séraphine vous aiderait et vous désennuierait. D'ailleurs, il n'est pas certain si la bonne femme Rosalie pourra aller à la mission, quelque envie qu'elle en ait. Elle a bien mal à ses yeux, elle a pris deux médecines ces jours-ici, et on lui a mis les mouches sur le col. Elle est ce que l'on peut réellement appeler mal en train, chétive.

Dessaulles est venu la semaine dernière, espérant emmener son fils et M^{lle} Morison, mais le petit était et est encore malade d'une fièvre semblable à celle qu'a essuyée la petite Rosalie : il a été obligé de le laisser, au grand regret de M^{lle} Morison qui s'ennuie assez, et encore plus une fille sourde et muette qui est avec elle pour soigner le petit. Il a pourtant du mieux. Avant cette dernière maladie, il était bien, ne vomissait plus, n'avait plus de convulsions. Des dents lui ont percé et même une grosse, pendant cette dernière maladie, sans qu'il ait éprouvé de convulsions. On se flatte qu'il sera en état de s'en retourner bientôt, mieux portant. Son petit frère, sa maman et sa tante Lecavelier qui était à Maska se portaient bien, à ce que Dessaulles nous a dit. Il vous fait à tous ses compliments.

Je ne vous dis rien des vivants et des morts, ni des nouvelles de la ville : Augustin est une gazette vivante qui sera bien secondé par Séraphine qui parle quand elle veut.

J'ai reçu une lettre de M. Wright qui a trouvé les chemins en général assez mauvais. Rosalie et M^{lle} Morison vous font leurs amitiés et compliments. Embrassez Fanfan et Honorine¹⁸⁴ pour nous. Je n'ai rien de particulier à mander à Benjamin que je compte voir bientôt. Portez-vous bien et croyez-moi sincèrement votre affectionné beau-père.

Jh. Papineau



Louis Guy¹⁸⁵, écuyer
Montréal

BAnQ-Q,P417/1;2/750

Montréal, 20 janvier 1820

Monsieur,

Je me trouve réduit à la tâche désagréable pour moi de m'adresser à vous-même en personne pour demander l'exécution de la police d'assurance contre les accidents du feu que vous avez signée à Montréal, sous N° 38, le 23 décembre 1818, en faveur de M. Hector Bossange¹⁸⁶ et de MM. Reiffenstein¹⁸⁷ & Co. MM. O'Sullivan et Joseph Perrault l'ont aussi signée; M. Bleakley l'a signée comme secrétaire.

Mon fils Benjamin Papineau, procureur fondé de M. Hector Bossange, n'ayant pu obtenir la justice qu'il demande, comme appert par sa correspondance dont copie est jointe à la présente, m'a substitué en ses pouvoirs. Vous trouverez sa procuration et la substitution qui autorise ma démarche auprès de

vous, ci-jointes. Pour me faire entendre, je suis obligé d'entrer dans des détails un peu longs, mais ils sont nécessaires.

Les effets de M. Bossange, marchand libraire, consistaient en livres et papeteries; ceux de MM. Reiffenstein & Co., en *groceries* et marchandises, consignées audit sieur Hector Bossange, qui en a fait les assurances par la même police N° 38; le tout exposé en vente en un magasin situé en cette ville de Montréal.

Ces effets ont été beaucoup endommagés, surtout les livres, et quelques-uns totalement perdus par suite de l'incendie de la nuit du 26 à 27 octobre dernier, qui, ayant commencé dans une maison voisine, s'est communiqué à la maison et au magasin où les effets étaient exposés en vente. Mon fils y demeurerait. La maison a été entièrement consumée. Les effets en ont été enlevés dans le tumulte ordinaire en pareil cas, jetés dans les boues et entassés de manière à les briser et détériorer considérablement.

Le 30 octobre, il en a été donné notice à M. Bleakley par lettre, dont copie N° 1. À cette lettre il n'a été fait aucune réponse : personne ne s'est présenté de sa part.

Il a fallu du temps à mon fils pour se préparer un autre logement, recueillir les effets dispersés, démêler et remettre en ordre quelque 1000 volumes, constater ceux qui étaient endommagés, confronter les derniers inventaires avec les livres de vente, pour assurer quels effets pouvaient manquer, et dresser le compte à produire aux assureurs.

Le 23 novembre dernier, le compte des effets perdus ou avariés a été transmis à M. Bleakley, avec la lettre dont copie N° 2. À cette lettre point de réponse par écrit. Ce n'a été que le 27 novembre que M. Cuvillier s'est présenté au magasin de mon fils, pour entrer en pourparlers avec lui; M. Cuvillier s'est retiré, disant :

– Il y aura ce soir une assemblée des directeurs; je leur ferai rapport de notre conversation.

Le 29 novembre, MM. Cuvillier, Joseph Roy, Laframboise et Barrett sont venus au magasin de mon fils, se disant envoyés par les assureurs; je m'y suis trouvé. M. Cuvillier a débuté par des propositions inapplicables au cas présent et inadmissibles : elles ont été refusées; sur quoi, tournant le dos, il dit :

– Puisque nous ne convenons pas de principes, nous pouvons nous retirer.

On lui a répliqué :

– On peut au moins convenir d'arbitres pour constater si les effets portés au compte soumis sont endommagés ou non.

MM. Roy et Laframboise acquiesçant à cette proposition, M. Cuvillier a dit à M. Barrett :

– Nous pouvons le faire, cela ne nous engage à rien.

Il a nommé M. Cunningham¹⁸⁸, marchand libraire de cette ville. Moi-même, j'ai proposé de mettre par écrit les instructions d'après lesquelles les arbitres pourraient agir; le consentement mutuel des parties intéressées était nécessaire pour convenir de ces instructions; cet acte de justice, M. Cuvillier l'a refusé. Mon fils a nommé M. Bowman¹⁸⁹, marchand libraire et relieur de cette ville.

En commençant l'examen, M. Cunningham a pris des notes par écrit de tous les livres qu'il examinait; mais, trouvant ce procédé trop long, il dit :

– Je reverrai M. Cuvillier.

Le lendemain, M. Cunningham a dit :

– Nous allons faire deux lots : l'un, des livres qui peuvent se réparer; l'autre, de ceux qui ne le peuvent pas. Cela contentera M. Cuvillier.

N'y ayant pas d'instructions signées du consentement mutuel des parties, les arbitres ne devaient suivre que leurs lumières et leur conscience : en cas de doute, ils devaient s'instruire et rechercher l'opinion légale de quelque personne non intéressée. M. Cunningham en a jugé autrement. [Il a été jusqu'à dire qu'il n'était pas l'arbitre de mon fils, mais de la

Compagnie¹⁹⁰.] L'examen a duré plusieurs jours. Avant qu'il fût fini, M. Cunningham a annoncé que M. Cu villier l'avait chargé de faire réparer les livres qui étaient susceptibles de réparation, et que M. Bowman l'entreprendrait. Ainsi avant que d'avoir fini leur examen et donné leur rapport, voilà les arbitres intéressés à trouver réparables le plus de livres que possible. Je ne sais pas quel a été leur marché. M. Bowman les a réparés de son mieux, mais il ne pourrait pas nier que beaucoup ne sont pas en l'état qu'ils devraient être. Pour avoir paix, ils ont été acceptés.

Ces observations ne sont pas pour réfléchir contre les arbitres. Je suis convaincu qu'ils ont agi au meilleur de leur conscience et de leur connaissance, mais seulement pour montrer l'irrégularité des procédés, et faire voir la nécessité où s'est trouvé mon fils de ne pas trop légèrement se mettre à la discrétion d'arbitres si hautement demandés par la lettre N° 11, avec si peu d'égards pour les règles prescrites en matière d'arbitrage.

Les arbitres ayant fini leur examen, mon fils a été obligé de dresser un nouveau compte, sous une nouvelle forme : il n'avait point exagéré la nature ni l'étendue des dommages occasionnés par l'incendie. Les certificats des arbitres, dont copie N° 4, établissent clairement que tous les effets que mon fils avait représentés comme avariés l'étaient en effet; leur travail prouve l'exactitude du sien. C'est d'après leur rapport que le nouveau compte a été dressé. Conformément au 7^e article des conditions de la police d'assurance, mon fils l'a assermenté devant un juge de la Cour du banc du roi de ce district, et quant à la cause des dommages, et quant à la valeur des effets selon les prix de vente au temps où l'accident a eu lieu. Le 7 décembre, ce compte a été transmis à M. Bleakley. Surpris de la précaution avec laquelle on évitait de donner un seul mot d'écriture, mon fils dans sa lettre N° 3 a demandé réponse par écrit.

Le 11 décembre, il a reçu la réponse N° 5. Le lecteur superficiel trouvera de la générosité dans le contenu de cette lettre. Mais si l'on considère que le mode qu'elle propose de constater, la valeur des effets avariés n'est pas du tout applicable au cas dont il est question; que les décisions des cours, les opinions des auteurs les plus accrédités y sont contraires; que le 7^e article des conditions de la police d'assurance établit formellement la manière de constater la valeur des effets perdus ou avariés; que comme tout autre créancier, c'est à l'assuré à faire sa preuve, et que la proposition contenue dans cette lettre n'est qu'un prétexte pour éluder l'exécution de ce 7^e article des conditions de la police, le masque de générosité tombera; et quiconque a les moindres notions des règles de droit applicables à la question, conviendra que la réponse N° 6 est strictement fondée sur les principes à suivre au cas présent.

Cependant le 14 décembre, M. Bleakley a envoyé la note péremptoire N° 7. Le ton tranchant et impératif de cette note ne pouvait pas manquer d'amener la résolution d'user du droit de connaître d'une manière authentique à qui on avait affaire. En conséquence la note N° 8 a été envoyée à M. Bleakley. La réponse N° 9 est curieuse sous plus d'un rapport. Le refus de faire connaître ceux avec qui l'on a traité; le défi d'aller en loi; l'avis de se pourvoir contre un président qui n'est pas nommé, chose essentielle néanmoins pour fonder une action. D'ailleurs, si ce président se trouvait de l'étoffe de ces plaideurs à outrance qui sont en possession de n'exécuter aucun jugement de quelque tribunal que ce soit, à quoi servirait d'entrer en lice avec tel personnage? L'on n'en verrait jamais l'issue. Et c'est ce qui mettrait hors de doute la prédétermination de refuser la satisfaction qui est due.

La réponse du 16 décembre, N° 10, fait assez sentir sous quel jour a été considéré ce curieux défi; elle a procuré l'ultimatum de M. Bleakley, dont copie N° 11.

Cette lettre ne méritait pas de réponse. Cependant, il fallait accuser la réception des livres qui avaient été réparés; on en a pris occasion d'insinuer quelle qualification est requise dans des arbitres propres à prononcer sur des principes de droit qu'il a plu à M. Bleakley de mettre en question.

En effet, ne serait-ce pas abuser de la bonne volonté de M. Cunningham que d'exiger de lui une tâche au-dessus de la sphère de ses connaissances? Il a fourni toutes les informations que l'on pouvait attendre d'un homme de sa profession. Quel peut donc être le sens de la lettre N° 11 en proposant de soumettre *de novo* à la détermination de M. Cunningham les dommages soufferts par l'incendie du 26 au 27 octobre? Serait-ce de réviser son opération? Je ne vois pas de raison à cela. Il faut donc que cette lettre ait quelque autre objet en vue. Sans avoir entendu les propositions qui ont été faites, on ne le devinerait pas. Pour moi qui les ai entendues, ce n'est pas un mystère. Ce serait de soumettre *de novo* à la décision finale de M. Cunningham les propositions refusées comme inadmissibles. Elles ne paraissent pas toutes par la correspondance écrite. Pour moi qui ai suivi les procédés, je n'ai aucun doute que ce ne soit le cas. Ceci eût amené une discussion de matière de droit. Ce serait compromettre M. Cunningham de lui en demander la décision. Ainsi, je vous le demande, dans ces circonstances, était-il prudent de se soumettre implicitement aux conditions de cette lettre N° 11 dont vous admirerez avec moi la conclusion et la manière leste dont on appelle à des arbitrages, sans aucun égard aux règles prescrites en pareil cas. Il faut faire court, mais je ne puis me refuser aux observations suivantes qui sont les conséquences nécessaires de la correspondance que mon fils a eue avec M. Bleakley.

C'est que 1° M. Bleakley s'arroge les prérogatives et les procédés d'une Compagnie incorporée. Il n'y a ni charte ni statut qui puisse justifier une telle prétention.

2° Que l'assuré ne peut tirer de M. Bleakley les informations nécessaires pour le guider dans le choix d'arbitres

compétents ou d'un juré, s'il était nécessaire, ou pour son recours tel que pourvu par la police, si le cas arrivait.

3° Que M. Bleakley regarde comme nugatoires toutes les clauses de la police d'assurance qui peuvent être à l'avantage de l'assuré.

4° Qu'à son bureau le zèle pour les intérêts des assureurs y est exclusif : les assurés n'y sont d'aucune considération. Le malheur leur en a-t-il voulu, il faut leur en combler la mesure!

5° Enfin, qu'à son bureau l'on suscite à dessein des difficultés contraires aux principes les plus simples du droit commun pour éluder l'exécution d'un contrat passé de bonne foi, et se réserver une chance auprès d'arbitres incompetents à les décider avec connaissance de cause.

Mais venons au fait. La Société ou compagnie dont vous étiez président, lorsque vous avez signé la police d'assurance, est une Société particulière et privée. Je n'en connais légalement d'autres membres que ceux qui l'ont signée; leur signature établit la preuve contre eux, et les constitue garants du contrat qu'ils ont signé. La Renommée, le bruit public, porte bien à croire qu'il y a un grand nombre d'autres actionnaires que, pour raison ou autre, l'on n'ose pas faire connaître. C'est ce qui rend plus critique le sort de ceux qui ont des intérêts à démêler avec une telle Société. Vous êtes homme de loi; vous devez sentir les obligations où vous vous êtes engagé vis-à-vis de ceux qui n'ont contracté que d'après la confiance qu'ils ont mise en votre caractère et en vos lumières. Les articles secrets d'une association dont on ne peut connaître ni les termes ni les membres ne peuvent les lier. C'est donc à vous qu'il appartient de leur rendre la justice qui leur est due. Ce n'est pas une tâche bien difficile pour vous de reconnaître la justesse de la demande de mon fils dans ses lettres N^{os} 3 et 6. S'il vous reste quelques doutes, il vous fournira tous les documents en son pouvoir, selon ses offres en sa lettre N^o 2. J'ose me flatter que ses preuves seront satisfaisantes aux yeux de tout homme qui connaît ce que l'on appelle une preuve légale.

D'ailleurs, quelle grande difficulté y a-t-il donc à décider si un effet quelconque, dont le semblable s'est vendu avant l'incendie et se vend après à un prix déterminé, doit être chargé au même prix contre les assureurs? Si les effets avariés « doivent être vendus par encan et la différence entre leur net produit et les prix de vente au temps de l'incendie, remboursée par les Assureurs. »

Vous rougirez avec moi pour ceux qui osent élever des doutes sur ces questions si simples; jugez-en d'après vos propres lumières. Prenez ma démarche en bonne part. Ce n'est point un cartel d'aller en loi que je vous propose; tous moyens de conciliation analogues aux lois que vous pourrez proposer seront reçus de ma part avec les égards et la considération que j'ai toujours eue et que je conserverai toujours pour vos opinions et votre avis. Mais il faut venir à un but : vous voudriez bien considérer la présente comme une notification suffisante que, sous le plus court délai possible, les effets condamnés par les arbitres seront vendus par encan public de la manière que vous voudrez bien indiquer. Sinon, j'y ferai procéder de la manière la plus authentique pour faire justice à qui pourra appartenir. Le compte vous en sera rendu, et vous aviserez aux moyens de fournir ou faire fournir aux assurés souffrants la compensation qui leur est due.

En attendant la faveur d'une réponse, je suis, Monsieur, avec estime et considération, votre très humble et obéissant serviteur. Trente-neuf mots rayés nuls.

Jh. Papineau



Louis Guy, écuyer
Montréal

DAUM,P58,U/9411

Montréal, 9 février 1820¹⁹¹

Monsieur,

Vendredi, quatrième jour du présent mois de février, entre midi et une heure, j'ai reçu votre réponse à la communication que je vous ai adressée sous la date du 20 du mois dernier. Les arrangements étaient pris pour faire vendre les effets avariés jeudi, 17 du courant¹⁹². Je ne vois aucune raison pour changer de disposition.

La peine que vous avez bien voulu prendre de justifier le délai de votre réponse est une condescendance dont je vous fais mes sincères remerciements.

Le fruit de vos démarches est en unisson avec la teneur de la correspondance que je vous ai communiquée; je n'y vois rien qui puisse m'induire à prendre le change. Votre lettre prouve la nécessité de m'adresser exclusivement à ceux contre qui seuls j'ai preuve de l'engagement qu'ils ont contracté. Trois personnes forment une compagnie, aussi bien que mille. D'ailleurs, de quelle autre compagnie entendez-vous parler? Serait-ce d'une prétendue association dont il circule des articles imprimés chez C.B. Pasteur en forme de pamphlet, par lequel il apparaîtrait que le 12 octobre 1818 ont été signées à Montréal des conventions qui n'ont été finalement rédigées et arrêtées que le 20 janvier 1819. Aussi longtemps que la date des actes constatera leur validité ou leur nullité, on jugera qu'une telle association n'a pas d'existence, même comme société privée, car nulle société [n'est] sans titre, et tout titre antidaté ou altéré après sa date est nul. Enfin, Monsieur, pour l'exécution d'un contrat signé par certaines personnes,

comment convenir d'arbitres avec autres gens qui ne prouvent ni leur qualité, ni l'intérêt qu'ils ont audit contrat?

D'après ces principes, je ne puis m'adresser à d'autres qu'à vous. Quand il vous plaira, je conviendrai avec vous d'arbitres non intéressés et experts en loi, auxquels seront soumis, par écrit, les points sur lesquels vous pourriez avoir des doutes, à ce qu'ils soient décidés en connaissance de cause. Pour moi, je ne demanderai aux arbitres que de constater le montant des dommages soufferts, sur les preuves qui leur seront fournies, au désir du 7^e article des conditions de la police d'assurance, d'après les principes de droit applicables au cas présent, qui seront alors cités et produits.

Jugez vous-même de la sincérité du désir qui vous a été témoigné d'en venir à un accommodement, quand on insiste sur le contenu de la lettre du 11 décembre dernier, qui exige un mode de preuve qu'ils savent ne pouvoir être fourni, qui n'est point prescrit par la police et qui n'est point applicable au cas dont il est question? Si surtout, pour décider des points de loi aussi importants à l'exécution des contrats, on veut exclusivement pour arbitres des personnes dont la profession n'est pas de connaître les principes de droit dont il faut faire l'application? J'aurais trop à dire; concluons.

Après la vente des effets avariés, le compte vous en sera rendu, afin que vous y fassiez droit.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec considération, votre très humble et obéissant serviteur.

Jh. Papineau



L'honorable L.-J. Papineau
Orateur des Communes du Bas-Canada
à Québec¹⁹³

BAnQ-Q,P417/1;114/751

Montréal, 25 avril 1820

Mon cher Papineau,

Depuis ton départ, je suis à cracher le troisième abcès qui m'ont tous abouti en-dedans. Il s'en est formé un à la joue gauche que le docteur a déjà ouvert deux fois avec la lancette, mais l'ouverture se referme, et on ne peut y entretenir la suppuration en dehors; je vais néanmoins faire une nouvelle tentative pour l'y rétablir.

Tu ne doutes pas de la part sensible que j'ai prise à la perte de M. Bruneau¹⁹⁴ et aux regrets de la famille. Assure M^{me} Bruneau et ses enfants de la sensibilité avec laquelle je partage leurs regrets. Ce n'est pas une petite peine pour moi de n'avoir pas encore pu aller voir la pauvre Julie, mais je suis plus souvent couché que debout et ai tant de peine à prendre nourriture que je suis bien faible : trois ou quatre tours dans la chambre me fatiguent beaucoup, et je force beaucoup pour t'écrire celle-ci.

Il n'y a personne sensée et instruite par ici qui n'approuve les procédés de la Chambre d'assemblée. Viger a dû te demander un cas semblable arrivé au Haut-Canada il y a deux ou trois ans. La législature avait érigé deux nouveaux comtés avec droit d'envoyer chacun un représentant à l'assemblée. L'année suivante, la législature étant rassemblée trouva que l'exécutif avait négligé de faire faire les élections dans ces deux comtés. L'assemblée se déclara incompétente à procéder aux affaires parce que la province n'était pas représentée. Le juge Sewell, du Conseil exécutif, consulté, dit que cela ne devait pas empêcher l'assemblée de procéder, mais le juge

Campbell, qui n'a jamais voulu être du Conseil exécutif et législatif, déclara que si aucun refusait d'exécuter aucune loi qui serait passée par cette assemblée incomplète, il le déclarerait bien fondé et la loi nulle de plein droit. On envoya immédiatement des writs d'élection dans les deux nouveaux comtés, et l'assemblée attendit le retour des élections de ces deux nouveaux comtés avant de procéder aux affaires. Qui aurait les journaux du Haut-Canada, on devrait y trouver les procédés de la Chambre, et à mon avis ce serait une bonne chose d'en publier un extrait dans les gazettes, qui fermerait la bouche à ces partisans aveugles et vendus à l'exécutif, qui croient que tout ce qui émane du cerveau fêlé des employés doit être la loi suprême. Après tout, on ne peut douter de l'embarras où doit se trouver l'exécutif, et qui pourrait trouver un moyen de l'en tirer et de pourvoir au besoin de la province, rendrait un service important à la patrie. Je ne vois d'autre ressource que de recourir au statut de la reine Anne¹⁹⁵ qui déclare qu'à la mort du roi toutes choses dans les colonies resteront sur le même pied pendant six mois qu'elles se seront trouvées au jour du décès. Sans doute que cela ne peut plus s'appliquer à la législature, le parlement ayant été régulièrement dissous; et irrégulièrement convoqué avant que l'on sût la mort du roi¹⁹⁶.

Mais pourtant autre chose : je crois que l'exécutif pourrait, par une proclamation fondée sur ce statut, ordonner qu'attendu que l'on a nouvelle certaine, quoique non officielle, de la mort de Sa Majesté George III, arrivée le 29 janvier 1820, toutes choses et lois qui étaient en force ledit jour 29 janvier 1820 continueront d'être en force pendant l'espace de six mois, à compter audit jour 29 janvier 1820. Ceci donnerait le temps à l'exécutif de faire procéder à de nouvelles élections, plus régulières que la dernière. Et, supposé qu'il fallût un acte d'indemnité en faveur de ceux qui auraient suggéré et adopté telle mesure, et confirmer et faire valider ce qui aurait été fait, en conséquence, je ne crois pas qu'une assemblée raisonnable refusât de passer tel acte.

Lorsque la première nouvelle de la maladie de George III arriva à Québec, j'y étais comme membre de l'assemblée. Sa Majesté fut attaquée si violemment qu'on s'attendait d'apprendre sa mort d'un moment à l'autre. Le juge Sewell, président du Conseil législatif, déclara que ce n'était pas la peine de procéder aux affaires, qu'on allait apprendre la mort du roi, que tout ce qui aurait été fait tomberait parce que le décès du roi opérerait de plein droit et de fait la dissolution du parlement. Cela me donna occasion de consulter le statut de la reine Anne, et l'histoire de Boston qui donna lieu et fut cause de la passation de ce statut, et d'après leur examen, je fus d'opinion avec le juge Kerr et les membres les plus éclairés du Conseil législatif et de l'assemblée, que quand bien on apprendrait la mort du roi, toutes choses pourraient continuer d'aller sur le même pied pendant six mois, à moins d'ordres exprès et positifs du successeur du roi. M. Sewell, grand partisan de la lettre plutôt que du vrai sens et intention de la loi, dit que ce statut n'était que pour le cas du décès de la reine Anne et non pas de ses successeurs, mais il demeura seul de son opinion. Je t'invite donc à consulter sérieusement ledit statut et l'histoire de Boston, que je trouvais alors à la bibliothèque de Québec, et voir si l'expédient que je suggère ci-devant ne serait pas applicable au cas où se trouve la province. Un mémoire raisonné sur ce point inséré dans une gazette pourrait être comme jeté au hasard, sauf à l'exécutif à en profiter s'il jugeait à propos. Tu sens bien que je ne suis pas en état de consulter de nouveau ni l'histoire ni le statut. Je te parle de mémoire de ce qui eut lieu au temps de l'arrivée de la nouvelle de la maladie de Sa Majesté George III. Consulte et étudie toi-même à la source.

Autre chose. J'ai reçu une lettre de Toussaint¹⁹⁷ qui me demande de l'argent. Je n'ai jamais vu un pareil bourreau d'argent que lui! Voilà plus de 60 piastres qu'il me dépense depuis six mois, sans compter ce qu'il peut avoir reçu du séminaire comme régent. Fournir de l'argent à discrétion à un

personnage qui en fait un usage aussi étourdi serait me rendre ridicule, et lui aussi. Je suis résolu de ne lui pas confier un seul *coppe* à sa disposition. Si tu pouvais trouver quelqu'un de confiance à Québec qui voulût bien me rendre service de lui procurer ses besoins réels et nécessaires, et rien de plus, comme faisait M. Émond¹⁹⁸ pour vous autres, tu me rendrais service. Je suis ici sans argent, malade, dépensant beaucoup sans rien gagner et il faut que je fournisse aux caprices et fantaisie d'un étourdi, qui, sans doute, ne s'adresse qu'aux plus fripons du lieu pour leur payer les prix fous qu'ils veulent demander. Je te prie d'examiner de près sa conduite et de te faire rendre compte strictement de ses dépenses. On lui envoie d'ici tous ses vêtements. Il a son blanchissage, ses déjeuners et chaussures à payer : il est aisé de calculer à combien peut monter sa dépense raisonnable.

360 jours de déjeuner à 10s	180
12 mois de blanchissage à 6	72
3 paires de bottes à 30	90
2 ou 3 paires de souliers	45
Dépenses imprévues	50
Faisant en tout	437
Ajoutés menus plaisirs	13
Ce ferait en tout	450

Là-dessus, déduisez ses salaires comme régent. Est-ce que je n'aurais pas dû être quitte envers lui en lui avançant une cinquantaine de piastres pour son année? Il faut qu'il change de conduite pour sa dépense, ou je le rappellerai à la maison, car je ne serai pas en état de le soutenir d'ici à ce qu'il soit prêtre, au train de dépenses qu'il se permet. Il ne sera pas toujours régent; il faudra payer sa pension en sus et je n'y pourrai fournir.

Ainsi, mon cher Papineau, vois donc si tu pourras trouver remède aux dépenses folles et extravagantes de ton frère. Je porte les bottes à cinq piastres parce qu'Augustin et Benjamin n'en portent pas d'autres que des bottes de magasin, que

M. Reiffenstein avait laissées à vendre à Benjamin, et probablement M. Reiffenstein en a de semblables à Québec; on les nomme des bottes à la Wellington¹⁹⁹. Je crois que je mets plus qu'il en faut pour sa chaussure, mais qu'importe.

Ta maman a beaucoup de fatigues, rapport à moi, mais elle soutient sa santé.

Je laisse aux autres à te donner les détails ultérieurs de la santé des autres de notre famille. Je ne sais de nouvelles de chez toi que selon les rapports que l'on me fait. Ainsi je ne t'en parle pas.

Le pauvre Casimir aura eu une hémorragie considérable ces jours passés. On croyait qu'il y succomberait, on lui a donné l'extrême-onction. Il paraît que l'ulcère qui le ronge avait attaqué quelque vaisseau qui heureusement s'est cicatrisé, mais le même effet peut revenir et, sans doute, il y succombera²⁰⁰.

Adieu, porte-toi bien, écris-moi autant que tu pourras. Je suis très fatigué d'avoir écrit cette lettre. Je suis toujours ton père affectionné.

Jh. Papineau



L'honorable
A.-L. J.- Duchesnay²⁰¹
Écuyer, &c &c &c
à Québec

BANQ-Q,ZQ39,S2,SS4,P415;mic.4M01-4549,image 482

Montréal, 15 mai 1822

Monsieur,

J'ai eu communication par monsieur Mondelet de l'information que vous avez la bonté de nous donner de l'état de la

maison que feu l'honorable de Lotbinière possédait auprès de la ville de Québec. Madame de Lotbinière et moi regarderons comme une faveur de votre part de vouloir bien louer et faire réparer ladite maison, clôtures et dépendances, pourvu que les loyers puissent suffire aux réparations.

Vous savez que M. de Lotbinière ne considérait pas cet objet comme devant lui porter profit, il désirait seulement s'assurer la possession de sa propriété. Il est malheureux que M. de Lotbinière prohibe l'aliénation d'aucuns de ses biens : on aurait pu vendre ce terrain si on eût trouvé un prix convenable. Ç'eût été une ressource pour la succession, qui se trouve endettée de douze à quinze cents livres courantes, à présent exigibles, et quoiqu'il lui soit dû au-delà de 6000£ d'arrérages sur ses diverses seigneuries.

Néanmoins, on ne peut rien retirer des censitaires. Le bled ne peut rien produire, de sorte que je ne vois d'autres ressources que d'emprunter quelques deniers que j'emploierai à rembourser les dettes hypothécaires, en faisant subroger ceux qui prêteront les deniers aux droits des créanciers hypothécaires de M. de Lotbinière. Je ne crois pas qu'il y ait meilleure sûreté dans la province, et si vous connaissez quelqu'un qui pût prêter quelques deniers à ces conditions, pour une ou deux années, je vous serai bien obligé de m'en donner avis. M. de Lotbinière redoit encore dix-neuf à vingt mille francs à quelques-uns des héritiers de feu madame de Lotbinière, née Tonnancour. Leur droit est incontestable, assuré sur tous les fonds de M. de Lotbinière, d'après acte de partage qu'il a lui-même fait donner et qu'il a signé, ayant joui de ces deniers en vertu du don mutuel porté en son contrat de mariage, et qui sont actuellement payables²⁰².

Comme l'ami confidentiel de M. de Lotbinière, je vous donne ces informations au cas que vous connaissiez quelqu'un qui voudrait placer quelque argent, vous puissiez les informer des sûretés qu'ils auraient à les placer ici. Je suis persuadé

que la circonstance de la succession de M. de Lotbinière ne sera pas divulguée hors de propos.

Nonobstant la pénurie d'argent et qu'il n'est pas ordinaire de payer les legs avant les dettes passives, madame de Lotbinière me charge de vous adresser vingt-cinq piastres pour la Mère Sainte-Marie à l'Hôpital Général de Québec, à qui M. de Lotbinière a légué 50 piastres de rente viagère. Le besoin où cette respectable dame pourrait se trouver de quelques douceurs nécessaires à sa situation engage d'envoyer moitié de son legs, et l'autre moitié lui sera envoyée sitôt que nous serons en argent. Vous aurez la complaisance d'envoyer un reçu de cette somme. L'amitié et les bontés que vous avez toujours témoignées à la famille de M. de Lotbinière, et votre offre généreuse de veiller à sa maison à Québec, nous enhardissent à vous prier de prendre cette peine.

Je saisis cette occasion de vous témoigner le plaisir que j'ai ressenti en particulier d'apprendre le rétablissement de votre santé et pour vous assurer que je suis sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jh. Papineau



À Denis-Benjamin Papineau

CRAO,P7/1,S1,D5

Hull, 17 décembre 1822

Mon cher Benjamin,

Voici M. Larose qui part, quoique les affaires de M. Wright ne soient pas finies. Le fils de M. Wright, Christopher²⁰³, va le conduire jusques chez toi. Peut-être que St-Denis pourrait le mener plus loin ou même en ville, ou bien Dumoulin qui doit

descendre pour chercher des provisions pour le missionnaire. Tâche de lui procurer une voiture. Je suppose que les chemins sont bons à présent, au moins depuis chez Faubert, en bois d'ici là. Il y a des précautions à prendre dans les endroits où il y a du courant. Tâche de me donner des nouvelles par le retour de Christopher Wright, et si tu as des lettres pour moi de Montréal, envoie-les-moi par lui, car je ne partirai pas d'ici qu'il ne soit revenu.

Adieu. Mes amitiés à Angelle, embrasse les petits enfants pour moi, et crois-moi sincèrement ton père affectionné.

Jb. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, marchand
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;19/752

Montréal, 25 mars 1824

Mon cher Benjamin,

Je t'écris par M. Miville qui te remettra dix paires de sabots dont il a bien voulu se charger, et aussi un paquet de différentes graines, tant pour le jardin que les prés et culture champêtre.

J'ai été avec Beaudry chez M. Gates²⁰⁴ pour lui faire avoir un quart de lard, mais le prix est bien augmenté : ils demandent 14 piastres pour le *prime* et 19 pour le *mess*. Beaudry a préféré un quart de *mess*. Si tu ne veux pas tant lui avancer, tu lui changeras son quart pour du *prime*, et tu feras en sorte de vendre celui qu'il emporte, en détail ou autrement, de manière à retirer ton argent.

Les nouvelles d'Angleterre annoncent que la récolte dernière n'a pas été favorable en Écosse et Irlande. On pense que le bled va augmenter. Ainsi ménage tes provisions, de manière à te contenter de ce que tu peux en avoir. Si tu as besoin de lard et farine, il faudra attendre les barges du Haut-Canada. Ce printemps, ils m'ont dit chez M. Gates qu'il ne restait pas 30 quarts de lard à vendre en ville.

Beaudry espère engager une fille à Lachine, et m'a dit qu'il avait aussi engagé des hommes qu'il emmène avec lui.

Je n'ai rien de nouveau à te mander. Portez-vous bien. Les petits enfants de Papineau ont eu la rougeole ou fièvre rouge, mais ils vont mieux, le petit Lactance est tourmenté par des dents qui veulent percer, mais il n'y a pas de danger.

Papineau t'écrit et te mande sans doute pourquoi il n'a pu actionner Tremblay, comme tu désirais. Avec un chicaneur de sa trempe, il faut être bien en règle. D'ailleurs, pour avoir un jugement dans les cas même les plus clairs on ne pourrait pas l'obtenir si on ne commence trois ou quatre termes d'avance.

Adieu derechef, embrasse pour nous Angelle, Adélaïde²⁰⁵, les petits enfants, et crois-moi ton père affectionné.

Jh. Papineau

Je n'ai point fait faire l'étrier que tu demandais. Je ne trouve pas le modèle envoyé par Migneron convenable. Je croyais que tu serais descendu et que tu aurais fait refaire un modèle par Francis Trudeau. Beaudry a aussi apporté [un] modèle qu'il faut changer. Je crois que tu ferais mieux de t'adresser au forgeron de M. Mears, sur les lieux, ils entendent mieux cette besogne, ou au forgeron de M. Hamilton. Ils ont tous les jours à faire de ces sortes d'ouvrage et ont les travaux propres.



Montréal, 12 mai 1824

Tous ceux qui ont quelques demandes à faire contre la succession de feu demoiselle Marie Truteau, en son vivant demeurant en la paroisse de St. Martin en l'isle Jésus, sont requis d'envoyer leurs comptes en bonne forme au soussigné, en son étude, à Montréal, rue St. Paul, pour être payés, et ceux qui peuvent devoir à sa succession sont priés de payer aussi au soussigné, pour liquider le plus tôt possible les affaires de ladite succession²⁰⁶.

Joseph Papineau
exécuteur testamentaire



À Denis-Benjamin Papineau

BAnQ-Q,P417/1;20/753

Saint-Martin en l'isle Jésus, mai 1824

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ici la lettre que tu m'as envoyée par le jeune [François] Mercier. J'ai acheté quelques animaux à l'encan de M^{lle} Truteau²⁰⁷. Je te les envoie pour les laisser paître dans la presqu'île, et si tu ne trouves pas à propos de les garder, ils resteront pour mon compte. Il y a une vache qui donne du lait, elle est pour Dodo, elle coûte 11 piastres. Il y aura sa part des frais de monte à payer en sus, cy 66# 11[1/2].

Une autre petite vache, toute petite, pour Honorine. Elle a vélé à deux ans, elle donne encore du lait, mais on ne la croit pas pleine. Elle coûte 29# 4[1/2].

J'ai aussi acheté une autre vache, dix piastres et demie, elle est vêlée aujourd'hui, par conséquent je ne peux l'envoyer avec les autres : 63# 10½.

Aujourd'hui, j'ai aussi acheté une petite vache que l'on dit bonne laitière et devoir vêler vers les récoltes, s'il en arrive. Ainsi, ce sera une bonne vache à lait pour l'hiver. Tu la mettras dans la presque île avec les autres animaux; cy 60# 10.

Il y a un taureau noir de trois ans et un barré de deux ans; ils coûtent ensemble 97,10,16¼.

Il y a deux petits taureaux noirs d'un an, ils coûtent ensemble 57,9½.

[Total :] 372,10£	
De l'autre part	372,10
une paire de bœufs, un noir et un brun	162,27
une paire d ^{uo} , rouges et blancs	114,19
un cheval avec un collier de trait sans garniture, et un autre collier avec les phtons ²⁰⁸ , la bride, le tout	133,10,22¼
je t'envoie aussi trois peaux de veaux passées ²⁰⁹	12,15
	774,15

À cela, faudra ajouter les frais de faire monter ces animaux, à raison de 5 shillings par tête. Le conducteur Cantin²¹⁰ doit payer toutes les traverses et ses dépenses.

J'ai vu hier le bonhomme Leclerc, père de deux de tes engagés. Il se propose de monter pour aller voir ses enfants. J'aurais voulu le faire monter avec les animaux, mais il n'était pas paré. Ce me paraît être un homme qui ne sait pas se décider à rien, et je crois que c'est sa femme qui conduit la barque, mais je ne l'ai pas vue. Il n'a plus qu'une fille qui n'a pas fait sa première communion; l'autre l'a faite; il a encore avec lui deux garçons qui ont fait leur première communion et seraient en état de gagner leur vie dans l'endroit, de sorte que pour peu qu'il y eût d'ouvrage à faire de la forge, le

bonhomme gagnerait, je crois, sa vie. D'ailleurs, sa femme est assez travaillante, je l'ai souvent vue chez Fortin et, avec l'aide de leurs grands garçons je crois que s'ils voulaient se fixer dans l'endroit ils y seraient utiles et point à charge.

Je t'envoie tous les animaux, excepté la vache à lait qui est pour Dodo. Tu auras celle qui vient de vêler, et on pourrait en joindre une ou deux autres quand tu l'enverras chercher, si tu me donnes commission d'en acheter une couple d'autres, mais on ne peut guère avoir de vache à lait passablement bonne, à moins de dix à douze piastres pièce.

Le nommé Cantin qui conduit les animaux désirerait s'établir à la Petite-Nation, mais je ne te conseille pas de lui faire acheter de terre; il vaudrait mieux l'engager à en prendre une dans la côte Saint-Charles²¹¹. Il a ici un emplacement bâti qu'il pourrait vendre, pour lui fournir sa vie dans le commencement.

Je vais retourner à Montréal et voir à ce que ton bateau soit paré pour la fin de la semaine prochaine. Ce sera le temps où Mercier doit venir à Montréal pour remonter. Ainsi, je pense que tu feras bien d'envoyer du monde pour chercher ton bateau avec ceux qui vont mener les animaux afin qu'ils tâchent de venir ensemble. Si tu pouvais envoyer un câble pour monter le bateau, cela épargnerait d'en acheter un, ainsi que des rames et des perches et une voile, si tu en as.

Outre le prix de six francs par tête d'animaux pour les mener, j'ai fourni 25 bottes de foin et 4 minots d'avoine pour les nourrir en montant; ce fait 12 francs en sus. J'ai avancé à Cantin, acompte de ses gages, quarante-une livres sept sols.

J'ai été obligé de prendre la charrette de ton oncle André²¹². Si tu trouves moyen de la vendre ou de la garder, à la bonne heure! en la lui payant, sinon tâche de la mettre sur un cageu à quelques personnes sûres, pour la laisser à l'Abord-à-Plouffe, soit d'un côté ou de l'autre, selon qu'ils prendront terre d'un côté ou de l'autre.

Je n'ai rien de plus à te mander. Ainsi, portez-vous bien tous ensemble. À Angelle, qu'on lui souhaite toujours bon courage, à Adélaïde, Papineau, Honorine et les petits-enfants, qu'on les embrasse bien gros.

J'ai donné des cordes pour attacher les animaux, savoir 3 de peaux crues, 3 de cordes de chanvre, 2 paires de courroies, deux jougs, un poulx²¹³ avec cheville de fer; des vieilles guides de cuir et une paire de guides de ligne du bacul pour lier le foin sur la charrette, et deux poches d'avoine. Tu renverras les poches vides. Ils sont obligés de se défrayer de toutes dépenses pour eux et leurs animaux.

J'ai été obligé d'emprunter une sellette avec la dossière et un vieux harnois. Tu les renverras ou tu les payeras. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur de Lachevrotière²¹⁴
Ecuyer, agent de la seigneurie
À Lotbinière²¹⁵

BAnQ-Q,P337/1

Montréal, 26 août 1824

Monsieur,

Je ne sais à quel motif attribuer le délai que vous mettez à m'envoyer l'argent que vous pouvez avoir retiré pour la succession Lotbinière; avec quoi voulez-vous que la famille puisse vivre et payer les créanciers qui sont tous les jours à demander? Vous ne m'avez rien envoyé depuis le 5 octobre dernier. Si je ne me trompe pas, par votre lettre du 8 mai vous me mandiez que vous auriez pu m'envoyer 50 louis. Depuis

vous avez vendu le bled, M. Daveluy est venu ici, vous n'avez pas pu ignorer son voyage. J'avais fait espérer aux créanciers jusques à ce que je puisse recevoir quelque chose de Lotbinière, et rien ne vient. Pour l'amour de Dieu, ne différez pas davantage. Je n'ai pas vu M. Daveluy depuis deux mois. J'ai beaucoup souffert et souffre encore d'un rhumatisme dans la cuisse droite. Je n'ai pu sortir et n'ai appris sa venue à Montréal que lorsqu'il a été rendu à Varennes en s'en retournant.

On m'a dit qu'il est venu avec une requête des habitants de Lotbinière pour qu'on leur concède des terres. Certainement il y a bien de l'avantage à concéder des terres à des gens qui doivent au moins deux mille louis d'arrérages et desquels vous me marquez vous-même qu'on ne peut rien retirer. Si vous connaissez ceux qui ont signé cette requête, je vous prie de faire le compte de ce qu'ils doivent d'arrérages et me le faire savoir, afin qu'ils soient actionnés sans délai. Vous me dites que d'avoir laissé Gagnier tranquille, cela engage d'autres coquins comme lui à en faire autant. Je vous ai donné ordre, l'année dernière, de le faire poursuivre et j'ai écrit de chez vous à M. Moquin à cet effet. Vous avez vu ma lettre. Pourquoi ne m'avez-vous pas informé plus tôt que vous le laissiez tranquille et pourquoi?

Vous m'avez bien marqué que M^e Moquin n'avait pris que quatre des causes que vous avez voulu lui remettre, parce que pour les autres il manquait des papiers nécessaires. Je devais penser qu'il vous avait donné ses instructions pour les lui envoyer. Vous ne m'avez pas marqué quelles causes il a prises, ni quel en a été le résultat. Il me semble qu'il vous était aisé de voir que je ne suis pas sorcier pour deviner ce qui se passe à soixante lieues de moi. Si je n'eus[se] pas été malade, j'aurais descendu et si je pouvais guérir assez tôt, je le ferais encore.

Mes civilités à Madame L'Heureux, Madame de Lachevrotière, M^{lle} L'Heureux, et amitiés à la petite famille. Je le répète, envoyez-moi promptement ce que vous pouvez

d'argent, et croyez-moi sincèrement votre très humble et très obéissant serviteur.

Jh. Papineau



L'honorable Antoine-Louis Juchereau-Duchesnay, écrivain
Membre des Conseils législatif et exécutif
À Beauport

BAC, MG24, B2, Correspondance, p. 506-512

Montréal, 2 octobre 1824

Monsieur,

J'ai reçu l'honneur de votre lettre du 22 dernier. Dans la dernière lettre que je vous ai écrite, je vous marquais, au sujet de la nouvelle rue que les magistrats de Québec veulent prendre sur le terrain de la famille Lotbinière, le long de M^{me} Dauré²¹⁶, que mon opinion était de s'opposer à l'ouverture de cette nouvelle rue, à moins qu'il ne soit constaté par un corps de jurés de la nécessité de l'ouvrir, constater la longueur qu'elle devrait avoir et la valeur du terrain qui serait pris à la famille Lotbinière. C'est la marche que l'on fait à Montréal et, qui paraît, l'a été des chemins. Je ne peux rien faire de plus. Vous avez bien voulu vous charger de ma procuration pour ce terrain; que voulez-vous que je fasse de plus, à la distance où je me trouve!

Quant aux importunités de Serval et de tout autre qui spéculent sur ce terrain, je ne peux que vous prier de demander à M. Moquin qu'il vous communique le testament de M. de Lotbinière, et vous lirez, à la fin de l'article 6, les mots : « Je défends et prohibe absolument toutes ventes, aliénations ou hypothèques des immeubles que je laisserai, jusqu'à ce que mes filles aient atteint l'âge de 25 ans, &c. »

Après une défense aussi formelle d'aliéner, comment un exécuteur testamentaire oserait-il prendre sur lui de prendre quelque mesure qui se puisse exister pour vendre ce terrain ou aucun autre délaissé par M. de Lotbinière? Si l'exécuteur testamentaire donne l'exemple de mépriser à ce point la disposition expresse du testateur sur cet article, qu'aura-t-il à dire à M^{me} Harwood²¹⁷, qui prétend, sitôt qu'elle aura atteint ses 21 ans, procéder au partage de la succession de son père et se faire envoyer en possession de sa part, en dépit de ce que monsieur son père prescrit à ce sujet dans ledit sixième article de son testament? J'ai été informé par M^{me} Bingham²¹⁸ de ce projet de M^{me} Harwood, qui doit faire consulter trois avocats sur ce point. Il paraît que M^{me} Harwood et M^{me} Bingham se prêteront volontiers au projet, et d'après cette information j'ai pris la résolution de différer à faire nommer un administrateur à la succession; lequel administrateur, étant du choix des intéressés, convienne avec eux pour les laisser parvenir à leurs fins, qui pourraient avoir des conséquences sérieuses si quelques-unes décédaient avant 25 ans. Il m'a paru que M. de Léry et M. Beaujeu répugnaient bien fort à donner leur avis sur une telle administration où ils pourraient se trouver d'opinion différente avec les intéressés. Ainsi, réflexion faite, je vais garder l'administration de la succession pour quelque temps. Néanmoins, je dresse mon compte pour répondre à M^{me} Harwood quand elle sera majeure.

Le résultat jusqu'à ce jour est que j'ai déjà payé pour diverses dettes, les frais funéraires et frais d'administration

	3000£
Fourni à M ^{me} de Lotbinière pour sa dépense et de la maison	786,4,7
M. de Lachevrotière a payé pour le constitut pour trois ans de rente	144
[Total :]	3930,4,7
Il reste dû :	
- aux MM. Forsyth, Richardson & Co.	220,11,9

- à M. Beaujeu	154,5,6
- à l'honorable James Monk	500
- Delvecchio	250
- M ^{me} veuve Panet	695,17,6
- feu D ^{lle} Panet, des 3 Rivières	150
- une D ^{lle} Tonnancour	180
- D ^r Munroe	140
- M ^{me} Coffin ou M ^{me} Harwood	427,7,3
- M ^{me} Montenach	100
- un nommé Foch, cousin domestique environ	60
- legs aux fabriques, &c.	50
- pour un monument 135 guinées	145,16,8
[Total :]	3071,17,2

Vous observerez que pour payer les 3000£ de dettes, j'ai emprunté de M. Munroe et de M. Coffin qui avait eu l'argent de M^{me} Harwood, 567,7,3£. Ainsi, les revenus prévus des seigneuries ont remboursé des dettes et frais funéraires : 2432,12,3; et les avances faites à M^{me} Lotbinière : 786,4,7. Ce qui fait en tout : 3218,17,4

Si la recette continue seulement comme ces deux dernières années, on pourrait se flatter de liquider cette succession avant le temps où M^{me} de Lotbinière a ordonné de la remettre à ses héritiers, mais ce n'est pas le compte de ceux-ci qui veulent jouir. Payera qui pourra!

Dans ce que dessus n'est compris ce qui revient à M^{me} de Lotbinière, qui est environ 800 livres, cours actuel, en vertu de son contrat de mariage, et au legs de M^{me} de Lotbinière, sa mère, et ses pensions telles que mentionnées au testament. Lorsque je réglerai différemment son compte, je crois bien qu'il y aura une balance à porter en déduction des 800 livres qui lui reviennent. Elle dépense plus que ses rentes annuelles, mais je suppose que M^{lle} Julie, une fois mariée, elle changera sa dépense.

Je reviens à la pension de la sœur Sainte-Marie. Le dernier reçu que je vois est du 20 mars 1823, pour les premiers six mois de l'année 1823. Ainsi, il ne lui serait dû que trois semestres ou un an et demi. Je vous prie de régler cette affaire avec la Supérieure de l'Hôpital Général, lui donner les 4,1,6£ que vous avez reçus de Serval, pour ce qui est [de] celui au 1^{er} mars dernier et ce qu'il devra au 1^{er} novembre prochain, et me marquer ce qui restera dû, afin que je puisse l'envoyer. Je ne croyais pas que les dépenses de Serval auraient absorbé son loyer, et je pensais qu'il y aurait assez de rente pour payer la rente de la sœur Sainte-Marie. Il faudra y suppléer.

Dans l'état de la succession, je ne parle pas de deux constitués, l'un de 800£ à M. Jean; l'autre de 250£ à M. Perinault. Comme il n'y a que les rentes d'exigibles, c'est une bagatelle. Quant à Serval, qui a bâti, croyant que je lui en avais donné la permission, c'est un avancé de sa part : telle permission n'aurait pu être que par écrit; et je ne suis pas homme en exécutant les volontés de M. de Lotbinière à aller si formellement contre la disposition expresse à cet égard. Ainsi, Serval recevra le fonds que les héritiers voudront lui faire quand ils seront en possession. Pour moi, je ne me ferai pas autoriser de lui vendre, ni à lui ni à d'autres. Si quelque immeuble de M. de Lotbinière est vendu, ce ne sera que par saisie et exécution sur jugement obtenu par ses créanciers contre sa succession. Mais à présent je ne crois pas qu'aucun de ceux qui restent à payer en vienne à cette extrémité, et que les revenus annuels amortiront les dettes, sans qu'il soit nécessaire de vendre les fonds.

J'entre dans un long détail avec vous, vu l'intérêt que vous prenez pour la famille de M. de Lotbinière. Je voudrais bien de mon côté lui rendre justice en me conformant exactement à ce qu'il ordonne, mais je crains bien que plus je serai exact, plus on m'en voudra mal. Ainsi va le monde. Quand une fois vous serez débarrassé des rois du faubourg Saint-Louis et que

M^{me} Harwood aura pris le parti de se conformer au testament de monsieur son père, vous pourrez louer à Serval jusques en janvier 1829, ou plutôt au 1^{er} mai 1829, et alors il s'arrangera avec les héritiers ou au moins avec celui à qui le lot écherra. C'est tout ce que l'on peut faire de mieux pour lui.

Excusez ma mauvaise écriture, les interlignes et ratures. Je croyais faire copier ma lettre, mais une occasion sûre qui se présente et qui part ce soir l'emportera telle qu'elle est.

Ma santé est un peu meilleure, mais je souffre encore de mon rhumatisme et ne sais encore qu'en dire : je crains bien à mon âge de n'en pas guérir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Jb. Papineau



Madame
Madame D.-B. Papineau, Esq^r
À la Petite-Nation
Rivière des Outaouas
Comté d'York

BAnQ-Q,P417/1;9/155

Montréal, 1^{er} novembre 1824

Ma chère Angelle,

Nous avons appris, par la lettre d'Adélaïde du 24 et 25 dernier, la perte que vous avez faite de votre cher fils Édouard²¹⁹. La nature a voulu que les mères fussent d'autant plus attachées à leurs enfants qu'ils leur donnaient plus de peine à élever. À ce titre nous ne doutons pas de la peine que vous avez ressentie en le perdant. C'est la première perte de ce genre que vous éprouvez; votre sensibilité n'avait pas

encore été mise à une telle épreuve; elle n'a de remède que dans le secours de la religion, toute consolation humaine n'y saurait rien faire. Mais si nous voulons faire un retour sincère vers Dieu, nous trouverons des motifs puissants de le remercier d'avoir bien voulu prendre en son saint paradis ce cher enfant dont toute la vie, s'il eût vécu, n'aurait été qu'une suite continuelle de souffrances. Ses infirmités étaient de nature à ne lui promettre aucun repos; maintenant il est délivré de toutes ses souffrances et jouit d'un bonheur que sans doute la vertu de sa mère lui a mérité.

Mettez à profit cette marque de la miséricorde du Seigneur, louez-le et que votre attention à ménager votre santé pour l'intérêt de vos autres enfants, qui ont tant besoin de votre secours, soit la preuve de votre soumission à la volonté de Dieu. Vous avez à veiller à leur santé, à leur éducation, à leur religion; surtout de [JBN] Papineau et d'Honorine qui grandissent et sont aux soins d'un maître protestant, veillez ce point essentiel.

Ma santé quant au rhumatisme se rétablit; mais à présent les jambes m'enflent. Le docteur me dit que cela n'aura pas de suite. Je l'espère et le désire, d'autant plus que le premier usage que je me propose de faire du premier moment de santé qui me permettra de voyager, sera d'aller vous voir et vous embrasser de tout mon cœur, et tous vos petits enfants. Papineau vous aura donné des nouvelles de votre fille Rosalie, qui a eu bien du plaisir de voir son papa. Nous avons eu ensemble nos quatre garçons avec chacun leur beau-frère. J'attends le moment où nous pourrions sinon les voir tous ensemble, encore au moins une partie avec chacun leur sœur et belles-sœurs. J'espère que ce vœu pourra se réaliser dans le cours de l'hiver. En attendant, embrassez pour moi vos petits enfants.

Il n'est pas besoin que je vous dise combien votre maman²²⁰ a pris part à votre affliction. Vous savez qu'elle vous connaît, et vous la connaissez. La chère Adélaïde mérite toute notre reconnaissance pour l'information qu'elle nous a

donnée de votre état. J'ai reconnu son écriture à l'adresse de la lettre qu'elle écrit à M^{me} Dessaulles, en conséquence je l'ai ouverte et, comme elle était écrite après celle adressée à M^{me} Papineau, elle nous a donné des nouvelles plus satisfaisantes de votre santé.

Nous n'avons rien à ajouter aux nouvelles de la famille que Benjamin vous aura données d'ici. Julie va mieux, M^{me} Louis Viger est bien à présent; Benjamin va recevoir par cette poste la commission de maître de poste pour la Petite-Nation, mais son frère lui écrira. Ainsi, remerciez pour nous Adélaïde, nous l'embrassons de tout notre cœur, ainsi que Benjamin et la petite famille. Croyez-moi toujours sincèrement votre affectionné beau-père.

Jb. Papineau



Monsieur
Monsieur D.-B. Papineau
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;22/756

Montréal, 7 janvier 1825

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu par Beaudry ta lettre du 31 décembre dernier. Sachant qu'il venait au sujet du retrait que je voulais faire de la terre qu'il a vendue à Choquet²²¹ je suis surpris que tu ne lui aies pas remis la copie qu'il devrait avoir de la vente qu'il a faite sous seing privé, ainsi que son contrat de concession et le montant de ce que cette terre en particulier doit d'arrérages de rentes au seigneur, ainsi que le compte des arrérages du reste de sa terre. Ces connaissances sont absolument nécessaires pour terminer solidement. Au reste, Choquet n'étant

pas lui-même venu en ville, Beaudry repart sans avoir rien terminé. Cependant, je lui ai avancé l'argent pour avoir un cochon qu'il emporte, 43# 19 sols, qu'il me payera à moi. Je t'envoie par lui quatre livres de houblon dans une de tes poches, à 2sh la livre : 9# 12; une morue 18 lb à 6s : 4,10.

Je t'ai envoyé par ton oncle André un minot de petites morues : 2,0.

Tu me dis que M. Mears t'offre une dette de M. St-Julien²²² pour 25,0,0£. Je crois que cette dette n'est pas liquide. N'en accepte pas le transport, à moins que St-Julien ne s'oblige par écrit envers toi de te la rembourser. D'ailleurs, ne t'engage pas d'employer St-Julien pour tes charroyages. Si tu l'emploies, assure acompte, mais si tu ne l'emploies pas, qu'il soit tenu de payer en argent.

Pour ton marché avec Beckworth²²³ pour du bois, qui sera vendu comme t'appartenant, mais dont les risques seront pour lui, ce sont des marchés trop obliques (*crooked*) pour que tu puisses t'en tirer avec avantage. La règle que la chose prévoit pour son maître prévaudra encore, à moins que Beckworth ne soit assureur de ta propriété, en vertu d'un bon contrat à cet effet. En cas de perte du bois, tu ne pourrais avoir autrement de recours contre lui, et tu sais les chicanes que des assureurs peuvent faire en cas de perte. Ainsi, je crois que tu feras mieux, en lui livrant ton bois, d'arrêter de compte avec lui pour les provisions qu'il t'aura livrées, et prendre une traite pour la balance. C'est plus clair.

J'ai reçu les dix livres cinq shillings que tu m'as envoyés. Je sais bien que je t'avais débité du cochon que j'avais eu de Joseph Beaudry pour toi. Je ne t'en débiterai pas deux fois.

On cherchera à te procurer un garçon et une fille, ou femme, mais cela est difficile à trouver.

Quant au grain de M^{lle} Truteau, tu fixes le prix trop bas. Au reste, si tu as du logement je l'enverrai à mon compte : il produira ce qu'il pourra. Je pourrais avoir ici trente sols de l'avoine, cent sols du bled, et un écu des pois. Les charges

ordinaires sont de 16 à 18 minots de bled ou pois, selon les chemins, et 30 minots d'avoine.

Je ne connais aucun des représentants de Montréal qui ne soit parti pour Québec, excepté M. Dumont²²⁴ dont je n'ai aucune nouvelle.

Ici la famille se porte bien. On attend avec impatience que votre mission soit finie, dans l'espoir qu'Angelle viendra faire un tour à Montréal.

J'ai vu une copie du procès-verbal de bornage de la première terre de la seigneurie de la Petite-Nation que tu as envoyé à Papineau, et que tu dis être tiré du greffe de la Petite-Nation. Je suis surpris qu'à ton âge tu ne connaisses pas mieux le sens des termes : le mot greffe ne s'applique qu'aux archives d'une Cour de justice. Les papiers d'une seigneurie ne sont pas dans le greffe de la seigneurie. Il est vrai qu'autrefois les seigneurs nommaient des juges, et les juges avaient leur greffe, ou plutôt il y avait le greffe de la Cour que les juges étaient autorisés à tenir. Mais comme il n'y a jamais eu tels juges, il n'y a jamais eu de greffe de la Petite-Nation pour les procès-verbaux d'arpentage ou pour les contrats de concession de la seigneurie. À présent, si tu tiens Cour pour les petites causes civiles ou de police, comme juge à paix, les papiers qui seront filés en ces cours feront partie du greffe de ces cours, mais non d'autres papiers. Sois donc correct dans tes expressions.

Ta mère, ta tante, M^{lle} Cléopée vous font leurs amitiés, ainsi que moi à Angelle, aux petits enfants, et nous vous souhaitons à tous bonne santé et prospérité. Ton père affectionné.

Jb. Papineau

J'ai vu aujourd'hui Roy qui avait épousé M^{me} veuve Dumeyniou²²⁵. Il m'a dit qu'il irait bientôt à la Petite-Nation voir quelqu'un qui lui devait. C'est un honnête homme, une connaissance, tu pourras le considérer comme tel.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;24/757

Montréal, 10 janvier 1825

Mon cher Benjamin,

J'interromps l'inventaire chez M. Augustin Dumas²²⁶ pour te faire livrer 4 quarts de *prime pork* chez Gates. Je trouve que c'est bien cher à 13 piastres le quart, mais tu n'en veux pas de frais, et je n'ai pas le temps de voir ailleurs. Bruneau, trop occupé à la Cour, n'a pu procéder à t'en procurer.

Adieu.

Jb. Papineau

Ci-inclus le compte.

Nous avons su par une lettre de Denis Viger²²⁷ qu'il s'est rendu à Québec mercredi dernier; Papineau et M. Heney, jeudi, un peu avant le départ de la poste. Celle due aujourd'hui n'est pas encore arrivée.



D.-B. Papineau, Esq^r, D. Postmaster
À la Petite-Nation
Comté d'York
Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;23/758

Montréal, 10 janvier 1825

Mon cher Benjamin,

M. Bruneau, étant occupé encore, n'a pu s'occuper d'avoir du lard pour t'envoyer, et moi je n'avais pas le temps

de chercher le meilleur marché : comme je travaillais chez Augustin Dumas, j'ai entré chez Gates et j'ai fait livrer 4 quarts de lard *prime* à 13 piastres le quart. Ainsi, ce fait 13 louis que j'ai promis payer à demande. Ainsi, tu vois que l'argent que tu m'as envoyé ne moisira pas en mes mains : en bon arithméticien tu avances un et retiens deux. J'ai donné ce matin un mot de lettre à Michel qui contient le compte du lard.

À quatre heures après-midi, Genevais m'a emmené dîner chez lui, d'où je ne suis revenu qu'à 10 heures ce soir. J'ai trouvé, en arrivant, une lettre de Rosalie (M^{me} Dessaulles), une d'Augustin, une de ton oncle Séraphin et une de Papineau à son épouse, et la *Gazette de Québec, Le Canadien*. La lecture de tout cela m'a amené à onze heures et demie du soir, au moment où je t'écris. Chez Dessaulles et à Saint-Denis, tous nos gens vont bien, excepté Augustin qui s'est décidé à prendre médecine, étant un peu indisposé. Il ne m'en dit rien dans sa lettre, c'est Rosalie qui me le marque.

Papineau, dans sa lettre à son épouse, dit qu'il est logé chez M^{lle} Dumoulin²²⁸ avec cinq autres représentants : Viger, de Rouville, Dumont, Turgeon, Barbier. Il y a aussi deux anciens pensionnaires, deux ou trois marchands et un neveu du lieutenant-gouverneur. Dessaulles est logé chez M^{me} Châteauvert, vis-à-vis la Chambre d'assemblée où il sera très bien.

Tu verras par le petit imprimé ci-inclus l'élection de l'orateur, il était en anglais et français, J'ai partagé en deux - il n'y avait rien de plus d'imprimé - j'ai retranché le papier blanc pour diminuer le volume. 46 membres présents à l'ouverture de la Chambre est tout ce qu'il y en a actuellement en ce pays. M. Leslie, M. André Stuart sont en Angleterre. Je ne me rappelle pas du nom des deux qui manquent : tu les trouveras en confrontant ceux qui étaient présents avec la liste générale qui est sur le calendrier de cette année. Papineau²²⁹, dans sa lettre, dit ce qui suit, mais ne le répète à personne, je ne l'écris

que pour toi et pour Angelle, je n'aime pas les babillards. Il dit donc :

Bourdages est furieux, le seul qui agisse avec beaucoup d'animosité et de violence contre moi : avec un autre coadjuteur, ils viennent de lancer ce matin une feuille qu'ils appellent *La Canadienne*²³², qui a une langue de gueuse pour me déchirer par des injures grossières et mensongères. Je ne crois pas que ce produise beaucoup d'effets. Il crie contre les Québécois; ce n'est pas assez, dit-il, que la sacrée ligue fasse beaucoup de mal à Montréal, elle dupera aussi les Québécois et voudra tout mener. Bah! tous mes anciens amis d'ici m'accueillent avec beaucoup d'amitié et de confiance²³¹.

Ceci a été écrit avant l'ouverture de la Chambre et l'élection de l'orateur. Il ajoute, en marge de sa lettre : l'élection de l'orateur m'est échue de 34 contre 12, mais il se trompe. L'imprimé est plus correct, qui dit 32 contre 12, parce que, n'y ayant que 46 membres, les deux proposés pour orateur se retirent et ne votent pas.

Rosalie marque qu'elle ne sait quel [succès] aura M. Bourdages avec sa requête contre l'élection de son mari qui contient, dit-elle, 32 pages d'écritures. Elle dit que sa petite fille²³² a deux dents de percées, la dernière semaine de l'an passé, et une troisième au moment de percer; elle n'a pas du tout été malade, elle est toujours bien portante ainsi que Louis, Rosalie, Eugénie et Séraphine. Prenez les compliments de tous ces gens-là, ainsi que de ta maman, ta tante Cavelier, Cléopée et tous nos parents et amis. À Angelle et les petits enfants, qu'on les embrasse bien tous.

Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;25/759

Montréal, 11 janvier 1825

Mon cher Benjamin,

Me voilà revenu à la charge de t'écrire. Choquet sort d'ici, j'ai repris la terre que Michel lui avait vendue, j'ai remboursé 47 piastres que Michel avait reçues, et j'ai fait marché avec Choquet pour me faire une grange de 70 pieds, mesure anglaise, sur 30, avec deux batteries, 22 pieds carrés, couverte en bardeaux. Et [il] doit tirer le bois, faire le bardeau, portes, batteries, garde-grains, et se nourrir. Je fournirai seulement la planche et madriers, clous et ferrures. Et je lui ai promis 20 louis. Je prendrai des arrangements avec Beaudry pour te payer et ce qu'il doit aux seigneurs. Envoie-moi ces comptes-là contre lui.

Ce matin, il s'est présenté une fille que nous espérons engager et t'envoyer, et peut-être que par son moyen je trouverai un forgeron à établir à la Petite-Nation. Cela se décidera dans le cours de la semaine.

Je voudrais voir Beaudry le plus tôt qu'il pourra descendre, afin de faire de nouveaux arrangements avec lui. Mais, avant qu'il vienne, envoie-moi tes comptes et surtout ceux du seigneur. Si tu pouvais venir avec lui, au cas que tu ne puisses pas régler avec lui, ce serait mieux.

Adieu, portez-vous bien. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



D.-B. Papineau, écuyer
Marchand
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;26/760

Montréal, 12 janvier 1825

Mon cher Benjamin,

Voici François Frappier²³³ qui remonte, il a amené ici son coffre d'outils. Charlebois ne doit pas être encore parti, il est venu ici hier, sans avoir trouvé ni M. Fortin ni Michel Beaudry qui, je crois, étaient partis quand il est arrivé. En finissant de m'arranger avec Julien Choquet, comme tu veras par la lettre ci-jointe, il me dit qu'il allait trouver Michel Beaudry qui lui avait promis de l'attendre. J'écrivis aussitôt la lettre A, lui recommandant de dire à Michel de venir la prendre, mais je ne l'ai pas vu. Frappier va attendre jusques à demain pour partir, parce que Charlebois m'a dit qu'il reviendrait avant de partir. J'ai avancé à Frappier trois piastres et demie, que tu porteras à son compte. Je crois avoir mal daté la lettre ci-jointe, elle est écrite hier, mardi.

Je t'ai engagé une bonne grosse fille âgée de 25 ans, c'est une Ritchot²³⁴, de Saint-Roch. Michel Beaudry la connaît, elle paraît bien contente d'aller à la Petite-Nation, elle est ici depuis ce matin, en attendant que l'on trouve une occasion de la faire monter. C'est elle qui m'a enseigné un forgeron, jeune homme de vingt-cinq ans qui a appris le métier avec son père, qui est un Dufresne, des Trois-Rivières. Elle lui a écrit de venir me parler et, comme il est voisin de son père et qu'ils ont été élevés ensemble, ce pourrait bien faire un mariage. Au reste, si le jeune homme vient me parler, je tâcherai bien de l'engager à monter : il est temps qu'il y ait un bon forgeron dans l'endroit.

Informe-toi donc et marque-moi à quelle condition on pourrait avoir les deux arpents et demi de terre qui joignent le moulin au nord-est. J'ai toujours considéré qu'un forgeron qui aurait ce terrain pour cultiver et avoir du pacage, y trouverait son avantage : ce serait un supplément d'occupation et de revenu, sa forge ne pouvant le faire vivre d'ici à quelque temps. L'un et l'autre, s'il est travaillant, le feraient vivre.

J'ai promis douze francs par mois à la fille que j'ai engagée, et son temps court d'aujourd'hui; il y a des faux frais à supporter pour envoyer du monde si loin.

Nous avons reçu aujourd'hui le discours du gouverneur, mais tu le verras dans les gazettes que tu recevras par la poste, plus tôt que cette lettre. Ainsi je ne te l'envoie pas.

Choquet m'a demandé de l'argent pour acheter des outils. Je n'ai pas voulu lui en avancer avant d'avoir fait un marché par écrit. Il doit revenir sous peu avec un de ses frères qui cautionnera pour lui. Pour éluder de lui avancer de l'argent, j'ai dit que tu pourrais lui prêter des outils. Il lui faudrait une scie de travers, des tarières, des ciseaux à mortaiser, une équerre de fer, un compas; une rouannette²³⁵, il pourra en faire une, d'un vieux couteau. Marque-moi si tu pourras lui prêter des outils, autrement il faudrait qu'il en achète. Il lui faudra un godendard, un coudre et une plane pour le bardeau; marteau à main et à couvrir, un compas. Au reste, qu'il te les paye à toi ou ici, ce sera la même chose.

Adieu. Nos amitiés à Angelle. Je n'ose parler d'Adélaïde et sa sœur, probablement elles n'y seront plus quand celle-ci te parviendra. Embrasse les petits enfants pour nous.

Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



À Denis-Benjamin Papineau

BAnQ-Q,P417/1;27/761

Montréal, 18 janvier 1825

Mon cher Benjamin,

Je n'ai le temps d'écrire. Tu recevras une tonne d'esprit et une caisse de chandelles. J'ai remis à [F.] Roy 33,5,0.

Adieu²³⁶.

Jh. Papineau



Denis-B. Papineau, écuyer

À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;28/762

Montréal, 23 janvier 1825

Mon cher Benjamin,

Voici François Valade, fermier de M^{lle} Truteau, qui va monter avec une charge de dix minots de bled froment que tu pourras garder pour semences, et huit minots de pois. S'il peut se procurer des poches, il mènera avec lui une autre charge de 28 minots d'avoine et aussi une autre charge de dix-huit minots de pois cuisants. Nous avons éprouvé les pois ici, ils cuisent très bien et sont bien beaux.

J'attends Angelle demain, sans quoi j'aurais été en campagne. Nous nous portons tous bien, mais le petit Lactance Papineau²³⁷ est malade, d'une maladie que l'on ne connaît guère, il paraît inflammation aux fondements. On lui met des cataplasmes de graine de lin qui le soulagent.

Adieu, je t'écirai plus au long par Beaudry. Le forgeron que j'espérais avoir a changé d'avis. La fille que je t'ai engagée est toujours disposée à monter; elle paraît bien au fait de la cuisine, laver, repasser, etc.

Comme Valade sortira de chez M^{lle} Truteau cet automne, il pourrait peut-être se résoudre à prendre ta ferme. Si tu peux l'y faire conduire, afin qu'il voie l'endroit, tu pourras t'entendre avec lui. Adieu.

Jh. Papineau

Tu donneras une botte de foin par chaque cheval pour redescendre.



Monsieur
Denis-B. Papineau, écuyer
Maître de poste à la Petite-Nation
Rivière des Outaouas
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;29/763

Montréal, 27 janvier 1825

Mon cher Benjamin,

Tu te plais toujours à me tromper, tu m'as annoncé que Beaudry devait amener Angelle, sitôt la mission finie, tu ne m'as pas dit quand elle devait finir. Selon mon compte, elle aurait dû finir dimanche dernier. Nous voilà au jeudi à dix heures du soir, et point d'Angelle, ni aucune lettre qui nous informe pourquoi elle n'est pas venue. Qui est-ce qui la retient? Est-elle malade? L'es-tu toi-même ou quelqu'un de la maison? Tu aurais pu mettre un mot de lettre à la poste pour nous donner les raisons de son retard. Je devais aller

en campagne et j'ai retardé 1° pour avoir le plaisir de voir Angelle, et ensuite pour faire les commissions dont sans doute elle viendra chargée. M. Bruneau, occupé à la Cour, n'y pourra pas pourvoir. Cependant, je ne peux différer davantage d'aller où les affaires m'appellent.

J'irai samedi prochain à Saint-Martin, lundi il y aura encore du reste des effets de M^{lle} Truteau. De là, j'irai à la Rivière du Chêne [Saint-Eustache], au lac, à Vaudreuil, et perdrai l'occasion de voir Angelle. Au moins si tu m'avais informé par la poste des motifs qui la retiennent! Je ne peux m'empêcher d'être mécontent de ton procédé, quoique je sache bien que quand femme est de la partie, on ne peut guère compter sur rien. Au moins pouvais-tu expliquer les causes raisonnables ou non qui ont fait manquer le projet. Sois plus exact, plus ponctuel, une autre fois, à te conformer à ce que tu annonces ou à faire savoir pourquoi il y a changement.

Les derrières nouvelles d'Europe annoncent l'apparence que le marché de London sera ouvert pour la consommation du bled de Canada. On en conclut qu'il vaudra au moins six francs au printemps. Ainsi, si quelqu'un t'en offre, rendu chez toi, à ce prix, comme la nouvelle n'est pas encore très répandue, hâte-toi de tabler pour ta provision. Les pois augmenteront aussi de prix. Si tu avais envoyé des poches, je t'aurais envoyé plus de pois qui, je crois, se vendront au moins six francs rendus chez toi.

Ici, à Saint-Denis, à Maska, nous nous portons tous bien, excepté le petit Lactance Papineau qui, je crois, a eu les hémorroïdes, ou une inflammation par suite du dévoiement qu'il a depuis plus d'un mois.

Les gazettes que sans doute tu reçois régulièrement t'annonceront les procédés de la Chambre. M. J. Stuart est de retour d'Angleterre, avec la commission de procureur du roi; M. Reid, juge en chef à Montréal. On lui fait dire qu'il ne doute pas que l'union des deux provinces sera proposée au prochain Parlement en Angleterre, mais ceci est pour plaire

à ses partisans. S'il eût cru que cela dût avoir lieu, il serait resté pour appuyer la mesure; puisqu'il est revenu, c'est qu'il savait bien qu'il n'en serait pas fait mention. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Le notaire Daveluy est sérieusement malade.

Tu verras par la *Gazette* que Toussaint Cherrier²³⁸, fils de ton oncle Benjamin, a épousé M^{lle} Luce Bruneau et l'a fait malgré sa famille. Son père l'a mis hors de chez lui. Il a loué une maison dans le village de Saint-Denis où il est logé avec son épouse et boulange à son compte.



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;30/764

Montréal, 1^{er} février 1825

Mon cher Benjamin,

Enfin Angelle, Dodo, Hubert, Beaudry, Landreville, Languedoc, Boulé, Goguet, etc., presque toute la population de la Petite-Nation, sont dévalés depuis le matin. J'ai reçu ta lettre et les ordres de Beckworth pour biscuit et lard, poisson, farine, etc. Mais ces ordres ne sont que des recommandations et M. Beckworth ne dit pas de placer ce que tu prendras à son compte. Jusques à quand seras-tu donc si inattentif dans les affaires? Voici la copie d'un des ordres de M. Beckworth.

Sir; please let the bearer Benjamin Papineau esqr have pork, flour and fish, to the amount of one hundred and sixty pounds currency; in so doing, you will much oblige your humble servant e^c.

Après les mots *currency*, fallait ajouter : *And place the same to the account of your, c³c.* Tel que l'ordre est conçu, ne mentionnant pas pour le compte de qui les effets doivent être délivrés, ils seraient payables par celui qui les reçoit, de sorte que M. Beckworth pourra avoir ton bois et M. Eager²³⁹ se faire payer par toi pour les effets qu'il t'aura livrés. Il faut plus de précision dans les affaires de commerce, quand on veut éviter les contestations sans nombre qui surviennent dans les cas où des événements imprévus dérangent le fil des affaires; on s'en prend où l'on prend.

M. Gates a redemandé le prix d'un quart de lard qu'il avait livré sur ton ordre, mais qui heureusement s'est trouvé contenir la mention expresse de le charger au compte de M. Mears. Tous les jours, dans le commerce, un mot de plus ou de moins change le sens d'une transaction. Je ne cesse de te donner des leçons, et tu ne cesses pas de n'y faire aucune attention, tu en seras la dupe à quelque bon moment. Que ne lis-tu tes livres sur le commerce pour y apprendre la forme différente des lettres de change, des différents billets provisoires, et fais usage des leçons que tu y trouveras. Les lettres de change ou ordres doivent exprimer pour quelle valeur ou quelle considération elles sont données. Celles que tu as prises de Beckworth devaient dire : *for value in account, please pay c³c., et conclure : and charge the same to the account of c³c.*

Hier au soir, Augustin est arrivé de Saint-Hyacinthe, il avait couché à Saint-Denis et est venu dîner à Varennes chez M. Deguise. Toussaint était venu en ville, le matin, pour accompagner le corps de Daveluy²⁴⁰, notaire, décédé samedi dernier, et qui avait demandé d'être enterré à Varennes. Peut-être viendra-t-il ce soir pour voir Angelle et Dodo, si celui-ci se décide à coucher, comme il sera, je crois, obligé de faire, attendu le nombre de commissions qu'il a remplies dans ce moment. 10 heures du matin, il est allé chez Eager et Hall avec Augustin pour faire accepter les traites que tu as envoyées et savoir quand il faudra envoyer les voitures pour

chercher ce qu'ils auront à livrer. Dodo doit choisir le poisson et on l'amènera ici.

Voici Augustin et Dodo qui reviennent. M. Eager a accepté la traite de M. Beckworth et a livré immédiatement :

un quart de maquereau à 4 piastres et demie;

un quart de harengs à 6 piastres;

deux quarts de morue salée à 17 shillings /6;

deux quintaux de morue sèche à 20 shillings;

une caisse de beurre pesant 352 livres, faix 30#, restent net de beurre 322 à 9^d 12,1,6£, total : 18,9,0.

Il y a plus de beurre que tu ne demandais, mais Dodo en prendra pour sa provision, et puisque tu veux avoir du poisson, il faut du beurre pour le manger. Angelle te mande de le mettre au hangar jusques à son retour, et elle arrangera ce beurre à sa façon dans ses deux grandes tinettes. Eager vend le *mess pork* 17 piastres, le *prime* 13 piastres. La farine, Augustin a oublié d'en demander le prix. Ainsi, Dodo ayant acheté deux cochons pour lui, il a fallu prendre une troisième traîne pour emmener tout ce qui est acheté, savoir une tonne de rhum et une caisse de pipes par la traîne d'Hubert. C'est Fleury Roy²⁴¹ qui a fait livrer le rhum et les pipes, le papier, et coton à chandelle. Il t'écrit, et sans doute te donne le compte de ces articles.

Dans les autres traînes, il y a pour toi quatre quarts de poisson, deux quintaux de morue sèche, une caisse de beurre, le coffre d'outils d'un de tes hommes; un lit pour Archange, deux cochons pour Dodo. Celui-ci prend dans sa carriole le papier et le coton à chandelle, la fille que je t'ai engagée et son petit coffre. Quant à Naham Hall, il vend son biscuit 15 shillings comptant, et 17 sh. 6 à crédit. En conséquence, il n'a pas voulu accepter la traite de M. Beckworth qui parle de donner le biscuit *at cash price*. Tu écriras ce que tu veux faire quant à la différence, mais je crains que d'un moment à l'autre le biscuit enchérisse. Il n'a pas d'objection d'accepter

la traite payable en biscuit à 17 sh. 6, et non pas à 15 shillings, prix qu'il le vend au comptant.

Je t'ai déjà marqué que Sophie Ritchot que je t'envoie est engagée à 12 francs par mois et que son temps court depuis le 12 janvier. Elle a resté ici depuis ce temps et nous avons eu occasion d'éprouver qu'elle fait bien la cuisine, lave bien le linge et les planchers et repasse bien le linge. Angelle lui a avancé une piastre pour ses besoins sur la route.

Je n'ai aucune nouvelle à te donner. M. James Stuart²⁴² arrivé, paraît avoir une commission d'avocat du roi, et on dit que le juge Reid²⁴³ est fait juge en chef du district de Montréal.

J'ai reçu hier une lettre de Papineau. On ne connaissait encore rien à Québec des dépêches dont on dit que Stuart est chargé. Il doit être rendu à Québec d'hier. On saura dans le cours de cette semaine ou de la prochaine s'il nous apporte quelque chose d'utile ou de nuisible.

Le charretier que Dodo a engagé prend quatre piastres pour son voyage, c'est le prix qu'avaient Valade et ses associés.

Je ne te dirai rien d'Angelle puisqu'elle t'écrit; tout ce que je sais c'est que l'on dit que tu lui as donné trois semaines pour son voyage, qu'étant aussi maîtresse que tu es maître elle en peut prendre trois autres de sa propre autorité. Moi, au moins aussi puissant que vous deux ensemble, je lui en donne trois autres et Augustin, qui veut la débaucher et l'emmener à Maskana, lui promet que M^{me} Dessaulles lui donnera à elle toute seule autant de temps pour se promener que tous les autres ensemble. À cela ajoute les larges de ta maman, ta tante LeCavelier, tes oncles et tantes de Saint-Denis, tu pourras prendre ton parti et ne compter sur le retour de ton épouse que quand cela pourra l'adonner, par hasard et au fortuit. Angelle croit que pour ton propre monde tu feras mieux d'avoir de la farine et mettre un homme à boulanger, que d'avoir du biscuit. Ainsi écris-moi par le charretier qui monte avec Dodo si tu veux avoir du biscuit ou non, et tu pourrais toi-même régler avec Beckworth pour la différence du prix.

Adieu. Mes amitiés à Adélaïde et aux petits enfants. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Je garde les traites sur Hall et Eager.



À Denis-Benjamin Papineau

BAnQ-Q,P417/1;31/765

Montréal, 8 février 1825

Mon cher Papineau Benjamin,

Voici Beaudry qui remonte. J'ai réglé avec lui pour le prix de sa terre. Il l'avait vendue 2000#. Il a reçu par Choquet 47 piastres ou 282#. Balance que j'avais à lui payer : 1718#.

Le 7 janvier dernier, je lui avançai 43# 19; aujourd'hui, 174# 1. J'ai déduit le 1/3 seulement des arrérages de droits seigneuriaux : 195,4,2; et je te tiendrai compte en déduction de ce qu'il te doit de 1304,15,10 : 1718,0,0.

Ainsi, je ne lui dois plus rien sur sa terre et, sur le compte que tu m'as envoyé, il te redevra 10,7,7¼£, comme je lui endossai sur ton compte que je te renverrai par Angelle. En outre Beaudry redoit sur les 6 arpents de terre qu'il se réserve : 390# 8s 4d d'arrérages de droits seigneuriaux, dont tu feras mention dans ton livre terrier, échu au mois de [] 1824. Je me charge des 32# 16 sols dus par Choquet.

Racicot, à qui tu as donné un paquet pour Angelle et deux lettres, n'est arrivé ici que dimanche dernier. Angelle était partie vendredi après dîner avec Augustin pour aller à Maska. Ainsi, elle ne recevra son paquet et ses lettres qu'à son retour, ce sera vendredi ou samedi prochain.

Ta tante Séraphin Cherrier est ici depuis dimanche avec sa fille Sophie. Elle a été bien fâchée de ne pas trouver Angelle ici, qui est partie pendant que ta tante était à Boucherville. Elle craint bien de ne pas la rencontrer. Elles se croiseront chacune dans leur retour probablement, au grand regret de l'une et de l'autre.

Je n'ai pas le temps de t'en écrire plus long. Porte-toi bien, nos amitiés à Adélaïde et aux petits enfants.

Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;32/766

Montréal, 12 février 1825

Mon cher Benjamin,

Je t'ai envoyé hier par Sicard huit quarts de *prime pork* pris chez Eager. Angelle est partie d'ici il y a eu hier huit jours, avec Augustin. Ils ont été coucher à Varennes; le lendemain, ils se sont mis en route et ont été obligés de coucher à Verchères chez le curé Bruneau²⁴⁴. Le temps était si mauvais qu'un habitant de l'endroit, qui est venu ramener M. Bruneau qui avait été voir un malade, n'a pas osé se remettre en route pour retourner chez lui. Ainsi, Angelle ne s'est rendue à Saint-Denis que dimanche. Elle a la petite Honorine avec elle. Elle n'a pas voulu rester ici pour prendre des remèdes.

Depuis le départ d'Angelle, nous avons reçu trois lettres de M^{me} Dessaulles qui nous informent que Séraphine a été

sérieusement malade d'une colique bilieuse et nerveuse. Le docteur disait qu'il n'y avait pas de danger, mais elle a beaucoup souffert et était bien faible; aux dernières nouvelles, elle avait un peu de mieux et avait pris, le matin, un bouillon au riz qu'elle avait gardé. Peut-être qu'Angelle ne voudra pas revenir que Séraphine ne soit décidément mieux? Peut-être arrivera-t-elle aujourd'hui? C'était son but et, sitôt son retour, elle fera soigner Honorine.

Tous nos autres parents se portent bien. Mon frère André est venu en ville, il a dîné ici jeudi avec son fils [André-Benjamin Papineau] et la Louise²⁴⁵ qu'il nous a laissée, pour essayer d'en faire une bonne fille, s'il est possible. Mais je crois qu'il y a trop à faire pour le temps qu'elle restera ici : le parti le plus court est de la laisser pour ce qu'elle est. Elle fait ses amitiés à Adélaïde ainsi que Cléopée et tous nos autres.

Les démarches de M. Bourdages contre l'élection de Dessaulles et M. St-Ours ont échoué, faute d'avoir donné des cautions suffisantes. Il croyait que la province payerait les frais de poursuite et avait promis un louis à chacun de ceux qui signerait la requête contre ces messieurs. Il s'était procuré 1200 signatures à ce prix.

Ta maman, ta tante LeCavelier et moi embrassons bien les petits enfants. Tu devrais écrire plus souvent. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;33/767

Montréal, 12 février 1825

Mon cher Benjamin,

Après ma lettre cachetée, je reçois celle que tu as remise à Louis Morin, datée du 8 courant.

Je n'ai point eu connaissance du charretier qui avait le poisson. On m'a dit que les gens qui avaient pris les charges ont laissé beaucoup de butin chez Schrider. J'ai recommandé de tenir trente quintaux de biscuits. Le boulanger fournira les sacs à deux shillings pièce.

Je ne parlerai pas à M. Lefebvre pour du bled. Il augmente tous les jours de prix et il réservera tout ce qu'il en pourra faire jusques au cours du printemps. Les désastres causés en Suède, Danemark, à Saint-Pétersbourg et en Allemagne, par les inondations et les pluies, ont fait tort aux récoltes et ont fait périr beaucoup de provisions qu'il faut remplacer.

Il y a déjà longtemps que je t'ai marqué de te pourvoir de bled, mais tu te remues comme un pou dans du goudron; tu aurais pu faire des marchés avantageux, quand je te l'ai marqué. À présent, il n'est plus temps, l'alarme est répandue partout. Quant à tes charges, tu peux envoyer des gens de ton endroit si tu veux, ce me gênerait trop d'avancer l'argent aux charretiers. Je trouve que tu es un fou de prendre du bled à crédit à haut prix, pour vendre à crédit à des gens qui ne te paieront pas. Tu as déjà fait trop d'avance que l'on ne peut pas retirer. Je vois bien, parce que tu es en arrière, que tu ne fais pas un commerce avantageux. Borne-toi à avoir du bled pour toi et renonce à prendre du monde pour faire des défrichements qui coûtent gros en gages et nourriture des hommes,

et dont le retour en produit est trop tardif pour, comme on dit, couvrir le feu avec sa cendre.

Comme Racicot attend pour prendre ma lettre, je ne t'en écris pas davantage. Tâche de prendre le bled que Boulu [Boulet?] t'offre et ne tarde pas. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



D.-B. Papineau, Esq^r
D.P.M.²⁴⁶, à la Petite-Nation
Comté d'York
Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;34/768

Montréal, 17 février 1825

Mon cher Benjamin,

Je t'envoie trois lettres à ton adresse, venues de Maska trop tard pour être mises à la poste plus tôt. Aujourd'hui, j'en ai reçu une d'Angelle, datée d'hier, qui me marque :

J'aurais désiré faire un plus court séjour ici. Quelque plaisir que j'y aie, j'aurais voulu partager mon temps plus également. C'est Honorine qui dérange toutes les affaires. Elle prend aujourd'hui encore un remède, j'espère que ce sera le dernier. J'aurais été contente que vous eussiez ouvert mes lettres, il y en a une remplie de commissions. Séraphine est beaucoup mieux : hier, Mardi gras, elle a dîné à la grande table avec une compagnie de sept à huit étrangers. [...] Je me flatte de partir samedi ou lundi si le docteur le juge à propos. Je vous écris en soignant Honorine, elle a déjà vomi plusieurs fois; c'est étonnant la bille qu'elle a!

Angelle ne dit pas que Dessaulles est chez lui. Cependant, Papineau m'écrit qu'il est parti de vendredi dernier; Massue²⁴⁷,

représentant de Varennes, est de retour chez lui; le jeune Raymond, de La Prairie, est aussi de retour parce que son père est très dangereusement malade.

Quant à la commission que tu donnes à Angelle de me demander de te laisser avoir le bled de M^{lle} Truteau à crédit, je t'ai déjà marqué que je n'approuve pas que tu prennes du bled à crédit pour le revendre à crédit à des gens qui ne te payent pas. Tu m'as dit que ta récolte suffirait pour ta provision. À présent, il te faut 250 minots, c'est donc pour revendre, mais les acheteurs sont trop négligents à payer pour leur faire crédit. Le bled vaut ici, au marché et dans toutes les campagnes, six francs le minot, argent comptant. Si les gens de la Rivière à la Graise veulent t'en mener au prix du marché de Montréal, tu pourrais avoir du crédit d'eux et [il] te coûterait moins que celui de M^{lle} Truteau, que je peux vendre six francs, pris chez elle; et 4 piastres par 18 minots ferait 7 sh 8 du minot. Sûrement que si tu te remues un peu, tu auras du bled rendu chez toi à meilleur marché.

J'attends réponse à ce que je t'ai mandé d'envoyer des traînes de la Petite-Nation avant de prendre des charretiers d'ici. Me voilà court d'argent, je t'ai déjà avancé beaucoup et je ne pourrais pas faire grand-chose de plus; je ne gagne rien et personne ne me paye.

Ta tante LeCavelier est partie d'ici ce matin avec ton oncle Benjamin Cherrier²⁴⁸, qui est venu la chercher. Ici la famille va assez bien, faites-en de même. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



À Denis-Benjamin Papineau

BAnQ-Q,P417/1;35/769

Montréal, 24 février 1825

Mon cher Benjamin,

Voici François Valade qui te mène 10 quintaux biscuit, un baril de graisse que j'ai payé 12 sols la livre. Tu constateras ce qu'il y a de graisse, produit net. Un quartier de bœuf et dindes, pour compléter la seconde charge. Il prendra du bled qu'il laissera chez Dodo ou chez toi, il ne faut pas le donner à moins de 7# 8 sols, parce qu'on peut en avoir six francs pris à Saint-Martin. Le bled a été couru à six francs, et il s'est acheté à ce prix pour tout l'argent que l'on a pu se procurer. À présent, on peut l'avoir à 105, 110 et 115 sols minot. Tâche de faire marché avec quelqu'un qui t'en avancera, payable quand tu pourras recevoir ton argent de Beckwitt.

Je t'envoie deux hommes que je t'ai [engagés] d'ici au 1^{er} novembre : l'un à 7 piastres par mois, l'autre à 6 piastres. Je t'enverrai leur engagement par Angelle. On leur a donné 6 livres de lard et 2 pains pour monter, et je leur ai avancé 2 couvertes qui coûtent ensemble onze francs.

Adieu. Je suis malade comme un chien du rhume de poitrine et de cerveau. Angelle partira d'ici mardi matin. Celui qui la mène est obligé de ramener Adélaïde pour six piastres pour tout le voyage.

Jh. Papineau



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
Marchand
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;36/770

Montréal, 28 février 1825

Mon cher Benjamin,

Voici Joseph Leclerc qui vient avec deux traînes de Benjamin Picard. Il n'a pas pu avoir plus de traînes pour le compte de Picard. Ainsi je lui fais prendre les deux charges de biscuits qui restent : c'est ce qui craint le plus l'eau et qu'il ne faut pas attendre à envoyer, dans les dégels. Tu auras soin de vider les sacs et étendre le biscuit qui, autrement, moisira. Il n'y a pas de profit à prendre du biscuit nouvellement fait, il resseue, diminue et moisit.

Je crains que tu ne sois dupe de ta spéculation. Tu feras bien d'en recéder et ne garder pour toi-même que du bled avec lequel tu feras faire du pain à mesure du besoin.

Comme Angelle compte partir demain matin, j'écirai par elle plus au long. Si l'homme peut prendre la nille, il leur portera. Adieu.

Jb. Papineau

Il a apporté le quart et la cassette.

[D'une autre main, sur la suscription :] *On envoie aussi la nille par Leclerc.*



D.-B. Papineau, écuyer
Marchand
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;37/771

Montréal 1^{er} mars 1825

Mon cher Benjamin,

Voici Angelle en train de partir et je crains que la petite neige qui est tombée, s'il vient à poudrer, ne lui procure mauvais temps et mauvais chemins. Elle n'est pas très vigoureuse, et Honorine se plaint du mal de gorge. Si j'étais bien portant, je serais du voyage, mais j'ai été si malade du rhume de poitrine et de cerveau, avec fièvre et violent mal de tête, que je n'ose pas entreprendre le voyage.

J'ai remis à Angelle ton compte contre Michel Beaudry que tu m'as marqué de te renvoyer. Je t'envoie aussi l'engagement des deux Lorion. Il s'est présenté d'autres hommes mais ils demandent une portugaise par mois. La vente du bled fait hausser le prix des gages. Sitôt Angelle rendue, tu viendras sans doute à la Rivière à la Graise, voir si tu pourras trouver du bled rendu chez toi et payable au mois d'octobre, à 6# du minot. Si tu ne trouves pas mieux, je t'en laisserai avoir 200 minots pris au moulin de la Rivière à la Graise, à 6 francs du minot, payables le 1^{er} octobre prochain. Tu t'arrangeras pour le faire charroyer.

Je t'ai envoyé aujourd'hui 2 charges de biscuits

30 q ^{tx} à 17s 6 :	26,5£
------------------------------	-------

30 bags d ^{to} a 2 sh	3£
	29,5£

By Walter Beckworth esq ^r draft	25£
--	-----

Balance	4,5£
---------	------

J'ai donné mon ordre pour avoir cette quantité de biscuits, et tu auras soin de la retirer en payant la balance. Je t'ai aussi

envoyé la nille fondue sur le modèle que tu as envoyé. Elle pèse 27 lb à 4d = 9 shillings et pour modèle 7d½.

Total 0,9,7½ que j'ai payé et mis à ton compte. Tu en débi-teras [à] qui il appartiendra.

Au cas que tu ne t'arranges pas avec d'autres pour du bled, je t'envoie par précaution un ordre sur le meunier de la Rivière a la Graisse, afin que, si tu le prends, tu puisses t'arranger pour le faire charroyer. Si tu ne le prends pas, tu me remettras l'ordre.

Ne t'avise pas d'attendre la fin de mars pour venir en ville, on ne s'attend pas que les glaces dureront longtemps, et si tu veux mener des chaudières, il ne faut pas attendre les mauvaises glaces.

Tes gens de la Rivière à la Graisse te jouent à plaisir. Les deux premières charges que j'ai données à Sicard étaient avec convention expresse qu'il se ferait payer par Picard à qui il disait devoir. Cependant, il t'a fait payer un voyage et promettre de payer l'autre en mars. Ce n'est pas ma convention avec lui. Les deux voyages devaient être mis au crédit de Picard.

Celui qui a pris les deux dernières charges de biscuits devait avoir plusieurs traînes avec lui, il n'en a amené aucune. Je voudrais voir le reste des effets que tu as à prendre chez Eager rendus, surtout le poisson. C'est le temps de le vendre.

Adieu. Porte-toi bien et mouve-toi à finir tes affaires d'hiver avant que les chemins deviennent mauvais. Mes amitiés à Adélaïde. Embrasse les petits enfants pour moi. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;38/772

Montréal, 3 mars 1825

Mon cher Benjamin,

Je t'envoie par Picard un parti de ferrures que j'ai achetées à l'encan de Dumas. Je crois que tu en tireras un parti avantageux, et ce sera un petit assortiment de plus à ta pacotille. Ci-inclus, tu en trouveras le compte. Ils sont dans un quart et, hors du quart, il y a un fléau de balance et les deux bassins de cuivre, un digesteur, deux petites marmites et une grande avec son couvercle de fonte. Il reste ici le papier brouillard et le blanc d'Espagne. Je crois que tu pourras aussi en tirer parti pour ligner en équarrissant.

Je ne sais ce que Truteau (Joseph) va faire prendre chez Eager; il va prendre chez Roy un quart vin rouge; du whisky, s'il a pu en avoir à 2 shillings, autrement il n'en enverra pas. J'ai dit à Truteau de prendre trois quarts de morue; mais je crains qu'il n'y en ait plus, et d'ailleurs, elle est augmentée de prix; un quart de maquereau, et le reste des charges en lard *prime*, parce qu'il n'y a pas de *mess* en ville.

Comme je te l'ai déjà marqué, Truteau glissera un billet dans la lettre qui expliquera les charges. Les nouvelles d'hier reçues d'Europe annoncent que le prix du bled en Angleterre est rendu au-dessus du point où il doit être pour que les ports soient ouverts à la consommation du bled étranger. Ainsi si tu penses te dispenser d'en prendre au moulin de Rigaud, j'en serai bien aise. Je craindrais des reproches si le bled venait à se vendre plus cher. Tâche d'en avoir ailleurs au même prix et même délai que je t'ai marqué; sinon, sers-toi du billet que je t'ai envoyé, mais fais enlever le bled promptement si tu le prends.

Adieu. J'attends avec impatience d'apprendre qu'Angelle sera rendue heureusement. Au moins, elle a eu beau temps hier et a beau temps aujourd'hui. Ta mère va cahin et caha, et moi aussi. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Les voitures emportent une caisse à Angelle contenant les rasoirs.



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau
Marchand
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;39/773

Montréal, 7 mars 1825

Mon cher Benjamin,

Celle-ci te sera remise par le père et le frère de ton engagé Frappier, qui vont visiter la rivière des Outaouas pour chercher à s'établir. Tu leur donneras les renseignements et encouragements en ton pouvoir.

Il est deux heures après-midi, et je n'ai encore aucune nouvelle de la voiture qui a ramené Angelle. Je vais mieux que lorsqu'elle est partie, et ta mère aussi. Toussaint Papineau est en ville, qui t'invite bien fort à aller le voir à Varennes, quant tu viendras en ville. Il se porte bien. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, Esq^r
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;40/774

Montréal, 9 mars 1825

Mon cher Benjamin,

Celle-ci te sera remise par M. Walter Beckworth qui m'a donné vingt-cinq louis pour ton compte. Il a aussi payé à M. Hall quatre louis cinq shillings pour poches et biscuit qui t'ont été envoyés, plus que les 25 louis que tu lui as fait compter par la traite de M. Beckworth. Je lui ai dit de retirer l'ordre que j'avais donné pour cette balance. Il te le remettra et tu lui donneras crédit pour.

Je n'ai encore eu aucune nouvelle du voyage d'Angelle ni du retour du charretier qui l'a menée. Ni d'Adélaïde. Tu aurais dû mettre un mot à la poste pour nous tranquilliser. Fais-le sîtôt la présente reçue.

Je ne te conseille pas de venir à Montréal : le dégel est déclaré, il a calé des chevaux dans le chemin de La Prairie, qui ont été noyés. Il en a calé dans le chemin de Saint-Lambert en ville, qu'on n'a retirés qu'avec peine. Il ne gèle point la nuit depuis quinze jours, et il dégèle tous les jours. Ainsi les glaces ne seront pas sûres.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de M^{me} Dessaulles. Eugénie est partie le 2 du mois avec Dessaulles et M^{lle} Maillet pour aller passer une douzaine de jours aux Trois-Rivières. Dessaulles a continué son chemin à Québec. Séraphine est parfaitement bien et a engraisé dans sa maladie. Louis, la petite Rosalie ta fille, la petite Dessaulles sont bien; ton oncle Joseph-Marie Cherrier²⁴⁹ est en ville avec M. Chamard, ils repartent demain. Ta tante LeCavelier est allée à Saint-Hyacinthe lundi dernier avec Augustin, qui était venu à Saint-Denis. Toussaint est venu en ville lundi dernier, bien

portant. Toute la famille se porte bien. Adieu, nos compliments et amitiés à Angelle et aux petits enfants. Je suppose qu'Adélaïde est descendue.

Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
Marchand
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;41/775

Montréal, 12 mars 1825

Mon cher Benjamin,

Ce n'est qu'environ trois heures après avoir reçu l'argent que Beckworth m'a laissé pour toi et lui avoir remis ma lettre, qui t'accuse la réception de 25£ qu'il m'a donnés pour ton compte, que j'ai reçu par Racicot ta lettre datée de la Rivière à la Grasse du 8 courant. Et celle que tu as donnée à Adélaïde ne m'est parvenue que jeudi 10 courant, à midi. Comme tu me marques que tu as acheté du bled des habitants, payable moitié comptant, je crains que tu ne sois gêné en ce que Beckworth a laissé ici les 25 louis sur lesquels tu comptais peut-être pour payer la moitié du bled que tu as acheté. En conséquence, je t'envoie par Racicot, porteur de la présente, trois billets de dix piastres et vingt d'une piastre, faisant ensemble cinquante piastres. Si tu n'en as pas besoin, tu les renverras ou les apporteras toi-même.

Ce n'est pas que je craignis aucun reproche si tu avais pris du bled au moulin, qui m'a engagé de t'écrire d'en prendre des habitants; c'est que je pensais que tu aurais pu t'en procurer à six francs, rendu chez toi, et tu aurais sauvé les

frais de transport. En tous les cas, tu ne devais pas donner au-dessus de six francs plus qu'il ne t'en aurait coûté, pour faire charroyer celui du moulin. Je pense que tu aurais trouvé à le faire mener chez toi pour huit à dix sols du minot, et tu aurais employé Picard. Ç'eût été autant de retiré. Si les gens te trompent, ne te gêne pas pour faire usage du billet que je t'ai envoyé, pourvu que ce soit avant que le bled augmente, si le cas y échoit.

Quant à des chaudières à potasse, il s'en est beaucoup vendu cet hiver, elles pourraient être rares et valoir plus cher que tu ne penses. D'ailleurs, ces chaudières ne peuvent pas servir avant le mois de juin. Alors les bâtiments d'Europe seront arrivés, ce sera le temps de les avoir à meilleur marché et tu sauveras trois mois d'intérêts de l'argent. Ceux qui veulent en avoir pourraient s'associer et descendre avec toi en bateau et gagneraient les frais de les faire monter. Leurs semences seront alors finies, ils auront ramassé des cendres qu'ils pourront convertir en potasse aussitôt les chaudières rendues, et ce sera plus sûr que de risquer d'en envoyer sur les glaces. Il y a quatre jours, il s'est noyé des chevaux dans le chemin de La Prairie. Il en a calé dans le chemin de Saint-Lambert, au vieux marché, et on ne passe plus par ce chemin parce qu'il est percé en plusieurs endroits. Hier, deux *sleighs* ont calé dans le chemin qui traverse des casernes à l'île Sainte-Hélène. Les chevaux ont été sauvés mais les *sleighs* et les charges sont allés au fond. Sur le Bassin de Chambly, un cheval et la traîne chargée a passé tout rond sous la glace. À Saint-Jean, il s'est noyé un homme en voulant traverser. Tout le monde s'accorde à dire que les glaces ne valent rien et nous avons une continuité de doux temps qui n'est pas propre à les rendre meilleures.

J'envoie à Papineau la partie de ta lettre concernant la souscription des gens de la Petite-Nation pour un supplément au curé. Il jugera par lui-même de ce qu'il y aura à faire. Je ne te dis rien d'Adélaïde qui est ici; elle t'écrit elle-même. Ta

maman se porte mieux et moi aussi, Cléophée est bien et toute la famille; Toussaint est venu en ville lundi dernier et te recommande, quand tu y viendras, d'aller le voir à Varennes.

Mes amitiés à Angelle et aux petits enfants et crois-moi toujours ton père affectionné.

Jb. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;42/776

Montréal, 30 mars 1825

Mon cher Benjamin,

Voici Michel Beaudry, qui revient de Saint-Roch et repart pour la Petite-Nation, sans avoir pu avoir d'argent de son oncle Paschal²⁵⁰, quoiqu'il ait reçu la rente due par Dubois qui se montera à environ quinze louis, les frais déduits. Paschal lui a promis de m'apporter cet argent au premier voyage qu'il fera en ville. En conséquence, j'ai avancé à Michel Beaudry quatre piastres, et tu pourras avancer à son père au montant de quarante-six piastres, soit en argent soit en grain de semence. Et, pour vivre, si tu n'as pas disposé des grains que j'ai envoyés de M^{lle} Truteau, tu pourras lui laisser avoir du bled à 7# 8s du minot, de l'avoine à 50 sols du minot, et des pois à 4# 4 sols du minot. Ou bien tu lui donneras quarante-quatre piastres en argent sur celui que tu me dis que tu me renverras, et le placeras à mon compte. Comme Beaudry a besoin de cet argent soit pour vivre, soit pour semer, je n'entends pas que tu le retiennes à compte de ce qu'il peut te devoir : tu lui donneras soit le grain, soit l'argent en espèce.

Si tu pouvais dérober quelque temps à tes occupations, tu me ferais plaisir de tirer les lignes de chaque côté de la terre que j'ai prise de Michel Beaudry, bien entendu qu'il coopérera aux frais de son côté, et Miville du sien; et lorsque les lignes seront tirées, il faudra partager les parts de clôture depuis la petite rivière qui coupe cette terre jusques à la devanture. Et je voudrais faire faire, sur mes parts ainsi que le long du chemin du roi, de bonne clôture à cinq boulinés²⁵¹ de hauteur, avec piquets et lunettes, les boulinés²⁵² de cèdre, frêne ou pin, fendus par gros quartiers pour faire de bons boulinés, tâchant toujours d'avoir le premier bouliné sous les pagées en cèdre, sinon en pin rond et de tête des arbres, qui pourriront moins vite que le frêne. Si tu trouves quelqu'un qui veuille entreprendre ces clôtures, tu m'en donneras avis. Si tu avais occasion de voir St-Germain et t'arranger avec lui pour avoir permission de prendre des boulinés sur sa pointe, ce serait assez à main. Sinon on en prendra sur la terre que tu possèdes au nord-est de Miville, où il doit se trouver des cèdres à terre, et des frênes et des pins secs. Au reste, pour les pins, on pourra en couper sur ma terre même, le long de la petite rivière. Pour les autres travaux que j'ai à y faire, j'espère monter à la première navigation et je verrai moi-même sur les lieux à m'arranger.

Mande-moi donc, à la première lettre que tu m'éciras, combien il y avait de graisse dans le baril que je t'ai envoyé. Celui qui me l'a vendu estime cinquante livres, et est déjà venu me demander l'argent. Tu ne m'as pas marqué si tu avais reçu les dernières charges de lard, poisson et ferrailles que je t'ai envoyées, ni si tu espères en retirer ce que ces ferrailles coûtent.

Nous avons reçu la lettre qu'Angelle a écrite le 13 février, pensant que Dodo viendrait en ville, mais comme il n'y est pas venu, la lettre a été apportée chez ton oncle André avec le paquet de graine pour M^{me} Dessaulles et un paquet de racine de *calamus aromaticus* ou belle-angélique²⁵³ pour Julie. J'ai aussi reçu ta lettre par Michel Beaudry.

Papineau t'a marqué que j'ai payé ton billet à Montreuil²⁵⁴ pour du cuir pour 2,18,5£.

Eager n'a fourni que pour 144 louis et quelques shillings, acompte de la traite de 160 louis qu'il a acceptée. Qu'espères-tu prendre pour la balance et comment te le faire parvenir? C'est un point sur lequel tu ne manqueras pas de me donner tes ordres, ou me mander s'il faut attendre que tu viennes en ville pour régler avec lui.

Il y a quelque temps François Adam, qui a déjà travaillé à la Petite-Nation²⁵⁵, est venu ici disant qu'il voulait monter à la Petite-Nation et s'engager pour un an. Je lui ai donné une lettre pour Dodo et une pour Édouard²⁵⁶, son frère. Je ne sais s'ils les ont reçues et si Adam s'est engagé à Dodo. J'ai recommandé à Michel d'y arrêter et de s'en informer, afin qu'il puisse te dire ce qui en est et que tu me le fasses savoir.

Les gazettes te diront tout ce que nous savons de nouvelles domestiques et étrangères. Tu dis qu'il y a quelque temps que tu ne reçois pas de gazette, que n'écris-tu aux éditeurs de celles dont tu es souscripteur? Ils en prendront soin et te les enverront régulièrement s'il n'y a pas de leur faute. Elle vient des différents maîtres de poste par les mains desquels elles doivent passer.

Je n'ai rien de plus à te mander. Tâchez de vous bien porter, embrasse Angelle et les petits enfants pour nous. Ta maman et Cléopée vous font leurs amitiés. Monsieur Heney a perdu sa sœur, M^{me} Mayrand²⁵⁷, par une imprudence qu'elle a faite, quatorze ou quinze jours après sa couche dont elle était assez bien rétablie pour le temps²⁵⁸. Quand viendront donc les temps où les femmes seront prudentes? Les exemples journaliers ne les guérissent pas. La fantaisie fait toujours chez elles taire la raison.

Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;43/777

Montréal, 14 avril 1825

Mon cher Benjamin,

Celle-ci est seulement pour te prouver que je ne laisse échapper aucune occasion de t'écrire, quoique je n'aie rien de particulier à te marquer. Voici le père St-Antoine²⁵⁹ qui remonte, et tu sauras par lui que nous nous portons assez bien. Nous avons eu des nouvelles de Maska et de Saint-Denis : tous nos gens s'y portaient bien. Rosalie a reçu les graines qu'Angelle lui a envoyées. Je t'avais mandé de me donner des informations sur plusieurs points auxquels tu n'as fait aucune réponse. François Adam est-il monté à la Petite-Nation? S'est-il engagé chez Dodo? Pourras-tu faire faire les clôtures dont je t'ai parlé, tirer les lignes de la terre que j'ai reprise de Michel Beaudry? Que penses-tu des ferrailles que je t'ai envoyées? Que faut-il prendre chez Eager pour la balance de la traite qu'il a acceptée? Viendras-tu ou non à Montréal et en quel temps?

Il ne se vend plus de bled. On avait espéré que les ports d'Angleterre seraient ouverts pour les bleds de Canada. Cette mesure n'avait pas encore eu lieu au 5 de mars, date des dernières nouvelles d'Angleterre. On craint qu'elle n'ait pas lieu et par conséquent que notre bled ne pourra pas partir. Cette raison et l'incertitude de savoir s'il y aura des bâtiments pour l'emporter font que les marchands n'achètent plus. Si tu en as acheté pour revendre, assure-toi des moyens de le placer avec avantage et certitude d'en être payé.

Nos amitiés à Angelle et aux petits enfants. Ton oncle André est en ville, il est venu à pied. Ta maman l'a vu chez ton oncle Truteau. Il lui a dit qu'Adélaïde qui a eu bien mal aux

dents était actuellement bien. Au reste, le père St-Antoine va y passer, et je ne doute pas qu'elle n'écrive par lui s'il lui donne le temps de le faire. Adieu, portez-vous bien. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Faudra-t-il t'acheter du sucre du pays, si on peut l'avoir à six ou sept sols, ou à quel prix pourra-t-on le payer, et combien t'en faudra-t-il?



Denis-Benjamin Papineau, Esq^r
D. Postmaster à la Petite-Nation
Lower Canada

BAnQ-Q,P417/1;44/778

Montréal, 25 avril 1825

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ce soir ta lettre du 18 courant. Pour les clôtures que je demande, il sera assez temps d'y travailler après les semences. Il y aura de l'herbe pour nourrir les animaux. Les Languedoc pourraient peut-être y travailler, j'en ai déjà parlé à quelqu'un d'eux.

Je crois bien que celui qui a vendu la graisse serait bien aise de ravoir le baril; cependant, je n'en ai pas parlé avec lui. Si tu descends en bateau, tu feras bien de l'envoyer, ou par quelqu'un qui amènerait de la potasse en charrette. Je ne t'ai réellement envoyé que trois douzaines d'étuis à rasoir, pensant que c'était assez pour l'endroit. J'ai gardé les autres pour recéder par ici. Quant à Eager, quoiqu'il ne doive te donner que des provisions, ce serait indifférent pour lui de te donner ou du rhum ou d'autres marchandises. Je pense qu'une tonne de rhum conviendrait mieux, et on balancerait en argent.

Depuis jeudi dernier, le bled est recherché à 6# et 6# 12 sols, tu verras sur le *Canadian Spectator* du 23 courant le projet des ministres pour le bled du Canada et *free trade* pour les colonies²⁶⁰. Quoique cette mesure ne soit pas encore passée en loi, néanmoins toutes les lettres particulières d'Angleterre mentionnent qu'il n'y a pas de doute que la mesure n'ait lieu.

Tu verras aussi l'augmentation de prix de toute espèce de manufacture anglaise. Ici les fondeurs en fer ont augmenté le prix de leur ouvrage d'une piastre et demie par quintal. Le meunier de Dessaulles est venu en ville pour faire couler un rouet et un hérisson, et c'est de lui que j'ai su que l'on demande actuellement 7 piastres et demie du quintal, au lieu de 6 que l'on demandait auparavant. Sans doute que les chaudières à potasse augmenteront comme le reste.

Je n'ai point reçu de lettres de chez Dessaulles. Le meunier m'a dit que toute la famille se portait bien; ils en faisaient autant à Saint-Denis, aux dernières nouvelles. Ici en ville tous les nôtres sont assez bien. J'étais absent quand ta lettre est arrivée. Papineau était ici, il l'a décachetée et lue, ainsi il est à même de te répondre.

Il est une heure après minuit, je vais me coucher. Embrasse Angelle et les petits enfants pour nous, nos amitiés à tous les nôtres. Si ma santé continue comme elle est, je risquerai le voyage de la Petite-Nation, aussitôt que j'aurai vendu le bled de la succession Lotbinière, ce que j'espère faire bientôt après l'arrivée des premiers bâtiments. Ce sera aussi à peu près le temps où Papineau pourrait y aller. Seulement, nous serions bien aise de te voir à Montréal et ne pas nous croiser. Tu devrais nous marquer le temps exact où tu comptes venir. Tes affaires exigent que tu viennes, et [pour] nous un temps ou l'autre est indifférent, pourvu que les chemins soient bons.

Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Le Séminaire de Québec veut bâtir un hangar au moulin du Crochet. Il faudrait 1000 planches de 12 pieds, 150 madriers de trois pouces, 450 madriers de 2 pouces et 12 pieds de long. Peut-être que Beckworth pourrait le fournir en un cageu, à être délivré au moulin ou à l'Abord-à-Plouf. Si tu peux le voir, marque-moi quel serait son prix par le retour de la poste. J'écris à M. Mears à ce sujet. Aussi je préférerais le meilleur marché.



Denis-Benjamin Papineau
Député maître de poste à la Petite-Nation
Comté d'York
Au nord de la rivière Ottawa
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;45/779

Montréal, 12 mai 1825

Mon cher Benjamin,

Ta lettre à Papineau du 3 de ce mois nous est parvenue. Ni Papineau ni moi n'irons à la Petite-Nation qu'après que tu auras fait ton voyage en ville. Tu dis que tu pourras venir vers le 25 de ce mois. Si tu avançais ton voyage de quelques jours, tu pourrais peut-être rencontrer en ville Dessaulles et sa femme que nous attendons du 15 au 20. Adélaïde est en ville depuis plusieurs jours, attendant une occasion favorable pour aller à Maska. Comme tu as des affaires en ville, il est à propos que tu viennes le premier; pour nous qui n'allons que nous promener, tout temps nous sera bon. D'ailleurs, je serais bien aise de vendre le bled de la succession Lotbinière avant de monter en haut. Il arrive des bâtiments tous les jours. La plupart en leste, pour emporter des produits du pays. Le bled

ne trouve pas d'acheteurs, faute d'argent. Le bois, la potasse paraissent soutenir leur prix.

La femme de François Dézéry, notaire, est morte mardi dernier²⁶¹. C'était une Lemoine, sa mère est remariée à Racicot²⁶². Elle laisse une fille de dix-sept ans²⁶³ et son mari qui n'a pas trop la tête à lui²⁶⁴.

Il n'y a rien de nouveau en ville. Louis Viger est allé à Québec, ayant appris que son beau-père et son beau-frère étaient sérieusement malades. Il est allé voir ce qui en est avant de laisser descendre sa femme, comme elle se le proposait, de crainte que son voyage, au lieu d'un voyage de plaisir, ne fût qu'une occasion de plus grand trouble chez son père et de danger pour elle-même. Ici la famille va assez bien, ainsi qu'à Maska et à Saint-Denis. Lundi prochain sera le service anniversaire de M^{lle} Truteau. Je compte y aller et ta maman aussi. Embrasse Angelle et les petits enfants pour nous et crois-moi sincèrement ton père affectionné.

Jh. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
Maître de poste
À la Petite-Nation
Comté d'York

BAnQ-Q,P417/1;46/780

Montréal, 1^{er} août 1825

Mon cher Benjamin,

Je suis enfin arrivé à Montréal samedi 30 juillet, à dix heures du soir. Tu vois que j'ai été à petites journées, mais enfin j'ai vu à plusieurs affaires qui m'intéressaient. J'ai passé par le lac de Deux-Montagnes, j'y ai trouvé M^{me} Lacombe²⁶⁵

et sa famille en bonne santé, excepté Lucie qui a toujours quelque anicroche de temps en temps. Cléophee Lacombe y était aussi; M. Humbert, M. Mallard, monsieur Bellefeuille étaient bien portants.

En arrivant, j'ai trouvé que ta maman a eu bien mal aux yeux, suite de la fatigue qu'elle s'est donnée à faire son grand berda, lessive de linge, de couvertes, etc. Elle était maîtresse, elle en a profité pour s'échauffer et lui causer une inflammation aux deux yeux, dont elle commence à mieux aller. On espère qu'elle ira mieux tout de bon et que ça n'aura pas mauvaise suite.

Papineau n'a pas arrêté en ville depuis son retour de la Petite-Nation. En arrivant, il a parti subitement pour Verchères, il y est demeuré quelques jours, est revenu en ville, n'y est resté qu'un jour et est reparti pour Saint-Hyacinthe où il s'est rendu avec son épouse et ses enfants. On l'attend en ville demain ou après-demain.

J'ai reçu ce matin la lettre que tu écris à Papineau du 29 juillet. Je ne te dirai rien touchant les opérations dont M. Bouchette²⁶⁶ est chargé. Papineau t'en avait écrit et s'il arrive bien vite je l'engagerai à monter aussitôt, et s'il veut m'en croire il le fera. Si ta maman n'avait pas mal aux yeux, elle profiterait de son occasion, mais je ne la laisserai pas partir qu'elle ne soit bien guérie. J'espère que ce sera sous peu. Elle n'est pas opposée à faire le voyage de la Petite-Nation sitôt que sa santé le lui permettra.

J'ai fait remettre à C.-F. Roy les 25 louis que tu m'avais donnés, mais il ne sait pas plus que moi comment te faire parvenir tes effets depuis la tête du Long-Sault. Si on les met à bord du *steamboat* où faudra-t-il qu'il les débarque? Faudra-t-il qu'il aille jusques chez Jean Thomas? Ou bien où faudra-t-il les mettre? Je vais toujours tâcher de les faire rendre par Deschamps, jusques au pied des Petites-Écores²⁶⁷, et il avertira Sicard pour les mettre en haut du Long-Sault. Mais

j'attendrai, pour les faire partir d'ici, que tu m'aies marqué si tu veux les mettre à bord du *steamboat* en haut du Long-Sault, et, dans ce cas, où faudra-t-il qu'ils soient déchargés à la Petite-Nation? Comme tu pourras m'écrire par le retour de la poste, je mettrai les effets en route sitôt ta lettre reçue en réponse à celle-ci. Je tâcherai de compléter trois charges de charrettes par du clou et du lard, que j'enverrai pour mes travaux chez Beaudry, et quelques caisses de vitres.

Quand Frappier aura fini pour toi, si tu peux le mettre à réparer la maison de Beaudry, la couvrir en bardeaux, faire deux châssis semblables au meilleur de ceux qui y sont déjà, faire des contrevents. Beaudry fera les gonds et pentures. Refaire les planchers haut et bas et la cloison avec une porte pour la cloison. Si on peut remettre une ceinture sous les soles et changer celle qui serait pourrie, et soulever la maison de la hauteur d'une sole neuve, ce serait bon. Je rembourserai argent comptant ce qu'il en coûtera. Pour cela tu me procureras le bardeau ou Frappier en fera, et tu fourniras quelques madriers qui manqueront pour faire de bons planchers, et aussi quelques planches pour couverture, pignon et cloison.

M^{lle} Chamard n'est pas encore de retour, elle doit venir vers le 15 de ce mois.

André Papineau est venu en ville deux fois pendant mon voyage à la Petite-Nation. Ils vont bien chez lui. Ta maman et moi vous faisons nos meilleures amitiés à Angelle, Adélaïde et les petits enfants.

Louis Viger est revenu de Québec avec son épouse et, peu après leur arrivée, ils ont appris la mort de M^{me} Turgeon, mère de M^{me} Louis Viger. Elle avait [été] attaquée de jaunisse, mais elle avait eu du mieux, elle est retombée et, en deux jours de temps, elle a fini ses jours²⁶⁸. Le frère aîné de M^{me} Louis Viger est bien languissant, on craint qu'il ne puisse en réchapper.

Denis Viger est allé à Québec, il n'est pas encore de retour. Son épouse est assez bien portante et se tient autant qu'elle

peut auprès de M^{me} Louis Viger qui n'attend que le moment d'accoucher. Je ne les ai pas encore vus. Adieu.

Jb. Papineau



Joseph Papineau et Philemon Wright à
Andrew William Cochran
Andrew William Cochran²⁶⁹
Écuyer, Secrétaire civil
BAC, RG4-A1, vol. 235

Montréal, 20 août 1825

Monsieur,

Nous vous prions de soumettre à Son Excellence le mémoire ci-inclus. S'il plaît à Son Excellence d'approuver l'emploi de la somme y mentionnée de 240£, cours actuel, de la manière proposée par ledit mémoire, nous vous prions de nous en donner prompte information, attendu que la saison est très favorable pour procéder aux travaux requis, mais ne sera pas de longue durée. Vous observerez que la somme de deux cent quarante livres à être employée de la manière requise est actuellement entre les mains des commissaires, et qu'il n'est point question d'une nouvelle demande d'argent sur le gouvernement.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Jb. Papineau

P. Wright



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
Député maître de poste
À la Petite-Nation
Comté d'York
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;47/781

Montréal, 22 août 1825

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ta lettre du 16 courant. Ne recevant point la réponse que je te demandais au sujet des effets que je te devais envoyer, j'ai pris le parti de les consigner au magasin de M. Mears, à la tête du Long-Sault, pour être délivrés à ton ordre. J'avais deviné ta pensée et je pense qu'à présent tu as reçu ces effets.

Le petit Arthur Papineau²⁷⁰, outre le mal que les dents lui ont occasionné, a pris la rougeole qui a mal sorti : il s'est trouvé en grand danger hier au soir. Le docteur lui a mis les mouches sur le corps pour détourner les humeurs qui se portaient au cerveau. Les mouches ont pris et ont eu l'effet de lui procurer du soulagement. Il était un peu mieux ce matin, on lui a aussi mis de la moutarde sous la plante des pieds, qui n'a pas paru faire d'effets. Philippe Bruneau est parti d'hier pour aller chercher M^{me} Bruneau à Verchères. Le petit ne pouvant pas téter, la mère est fatiguée de son lait, et tout s'adonne de manière que la famille ici ne peut pas donner à Julie l'assistance qu'on désirerait bien.

Ta maman a commencé à se purger samedi et hier; aujourd'hui, elle se repose et pense prendre une troisième médecine demain.

M^{me} Louis Viger est accouchée hier, à neuf heures du matin, d'un garçon bien résolu²⁷¹. Je viens d'en être parrain avec M^{me} Denis Viger. Il se nomme Louis-Joseph-Michel. La mère et l'enfant sont aussi bien qu'on peut l'espérer.

Il est quatre heures après-midi. Si on ne met pas une autre lettre à la poste d'ici à demain matin, ce sera une preuve que le petit Arthur continue à avoir du mieux.

M. Bélanger²⁷², de Québec, notaire et représentant, est arrivé ce matin de Québec. Je ne l'ai pas vu, c'est Côme Cherrier qui me l'a appris, comme j'embarquais pour aller à l'église, et il m'a dit qu'il avait dessein d'aller à la Petite-Nation. Vendredi prochain, je t'écirai de nouveau.

Ta tante LeCavelier n'est pas encore arrivée, je lui ai écrit vendredi dernier par M. Pierre Bruneau²⁷³, de Saint-Denis, l'invitant à venir. Comme la jeune Marguerite Cherrier²⁷⁴ est en ville et que son père doit venir la chercher, nous l'attendons d'un moment à l'autre. M^{me} Denis Viger, ta tante Truteau, sont auprès de M^{me} [Louis] Viger. M^{me} Doucet n'ose pas venir chez Papineau, crainte de communiquer la rougeole à son enfant. M^{me} Kimber s'y tient autant qu'elle peut, et je crois bien qu'à présent M^{me} Bruneau est rendue en ville, quoique je n'en sois pas certain.

Nous n'avons rien de nouveau à présent. Portez-vous bien. Mes amitiés à Papineau, Angelle, Adélaïde, tous les petits enfants, et crois-moi toujours ton père affectionné.

Jh. Papineau

P.-S. M^{me} Bruneau est arrivée. Le petit [Arthur] est en même état que ce matin.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
Député maître de poste à la Petite-Nation
Comté d'York
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;48/782

Montréal, 25 août 1825

Mon cher Benjamin,

Je t'ai écrit lundi dernier, à quatre heures du soir, et t'ai marqué la maladie du petit Arthur Papineau qui, néanmoins, avait du mieux. Il nous a donné des espérances que ce mieux continuerait jusques dans la matinée du mardi; mais les accidents sont devenus plus critiques et il a succombé à la violence du mal. Il est mort mardi soir à onze heures et demie. Il lui avait percé deux dents œillères, les convulsions qu'elles lui ont occasionnées, l'effet de la rougeole lui ont porté au cerveau. Il a été impossible de le sauver. Il sera enterré demain à quatre heures après-midi. Il est inutile de dire combien Julie est affectée. Elle a pris médecine aujourd'hui et enfin, ce matin, elle s'est endormie - ce qu'elle n'avait pas fait depuis que le sort de son cher enfant est devenu désespéré. Les soins de sa mère, du docteur et le repos préviendront les suites de ce fâcheux accident pour sa santé.

Ta mère a pris médecine avant-hier et elle allait encore hier; aujourd'hui, elle a pu aller voir la pauvre Julie avec ta tante Cavelier, qui est arrivée hier avec ton oncle Benjamin Cherrier. Celui-ci est reparti à midi et demi aujourd'hui, avec sa fille Marguerite. Tous ces gens-là vous font mille amitiés et te prient, ainsi que moi, de témoigner à Papineau combien nous prenons part au chagrin de la perte de son pauvre enfant qui promettait de donner de la satisfaction à ses parents.

Au moment que j'écris, voici ton oncle André²⁷⁵ qui arrive avec sa fille Louise. Dessaulles est venu mardi soir avec son

filz Louis pour chercher des outils qui lui manquaient pour faire travailler à sa digue, et est reparti hier à dix heures du matin. Tous ces gens rapportent que leur famille, qu'ils ont laissée derrière eux, se porte bien. Ta fille Rosalie va bien, ainsi que la petite Beaudry, au couvent. Nous n'avons rien de nouveau à vous marquer.

Nos amitiés à Angelle, Adélaïde et tous les petits enfants. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;49/783

Montréal, 14 octobre 1825

J'étais à jongler si je devais me fâcher ou non : nous n'avions reçu aucune nouvelle de toi depuis ton départ. Enfin, hier, Papineau a reçu la seconde que tu lui as écrite; la première dont tu parles n'est pas encore arrivée. Tu ne dis pas un mot de ton voyage en t'en retournant. Comment t'es-tu rendu? Qu'est devenue M^{lle} Cléopée? Tu n'en dis pas un mot. Pourquoi n'écrit-elle pas elle-même, et Adélaïde? Je pardonne à Angelle de ne l'avoir pas fait, elle a été trop péniblement employée auprès de M^{me} Racicot. Je plains réellement la famille d'essuyer tant de mortalités en si peu de temps.

Vos travaux pour recevoir votre curé vous font honneur, mais je crains bien que M. Lamothe s'arrangera à L'Assomption, où il est allé depuis une quinzaine de jours. Mais ce qui sera fait servira toujours pour un autre qui, peut-être une fois rendu, s'y fixera au lieu que M. Lamothe ne sera qu'en passant. On ne peut guère compter sur lui pour

être constant. Mais profitez toujours de la bonne volonté des habitants et ne les détrompez pas sur le doute que j'ai que M. Lamothe n'ira pas. Ce n'est qu'un doute, et si celui-là manque, peut-être y en aura-t-il un autre.

Nous n'avons rien de nouveau. Aujourd'hui, deux hommes ont été pendus sur neuf condamnés au dernier terme; les autres ont été pardonnés. Les deux qui ont payé pour les autres : Delinelle et Lauzon²⁷⁶.

Il y a eu lundi huit jours, Augustin partit d'ici avec une batelée de nos effets que nous avons envoyés par eau jusques à Saint-Denis. D'où il les a fait transporter à Maska et nous écrit que le tout s'est heureusement rendu jeudi, il y a eu hier huit jours. Toute la famille à Saint-Denis et à Maska se portait bien. Ton fils là et ta fille ici sont en bonne santé. Ta maman est encore ici, son mal d'yeux n'est guère mieux. Elle s'en ira avec Augustin qui doit bientôt venir. Je ne serai pas prêt si vite. La petite fille de Michel Beaudry qui est chez les Sœurs a été indisposée. Sa tante l'a emmenée chez elle, lui a fait prendre médecine et vomitif, qui ont bien opéré. Elle est mieux.

J'ai vu Marichette aujourd'hui, qui m'a chargé de vous faire ses compliments ainsi qu'à Michel et sa famille et de lui dire de n'être pas inquiet de sa fille : sa maladie n'aura pas de suite.

Adieu. Mes compliments à tous vos autres et à nos amis. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
D.-B. Papineau
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;50/784

Montréal, 15 novembre 1825

Mon cher Benjamin,

Voici un nommé Joseph Page qui va exprès à la Petite-Nation pour avoir une quittance de Pierre Lacoste dit Languedoc, pour une somme de trois mille quatre cent livres que ledit Joseph Page s'était obligé de lui payer par le contrat de change entre ledit Joseph Page et son épouse et François Lacerte-Viger, leur père et beau-père, devant maître [Joachim-Pierre] Gauthier²⁷⁷, notaire, le 10 juin 1821, dont il te produira copie. Tu dresseras une quittance signée de toi et d'un autre témoin par laquelle Pierre Lacoste reconnaîtra avoir dès ci-devant reçu en partie audit Joseph Page et son épouse, et en partie de Bonaventure Viger, ladite somme de trois mille quatre cents livres stipulée en sa faveur audit contrat d'échange, pour laquelle somme il aurait donné différents reçus sous seing privé, qui ne seront considérés que comme même reçus avec le présent, et dont il le tient quitte et valablement déchargé et tous autres. Joseph Page me rapportera cette quittance et la déposera en l'office pour servir de minute. Il te dira la raison qui l'oblige à faire un exprès pour avoir cette quittance.

Hier, j'ai vu Desmarteau qui m'a remis ta lettre, et lui ai donné les vingt piastres qu'elle contenait. Les Lorion ne se sont point présentés avant-hier dimanche, ils sont passés tout droit pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles. Ils avaient promis à Desmarteau de revenir hier et de lui payer quelque argent qu'il leur a prêté, mais ils ne sont pas venus et Desmarteau est parti l'après-midi pour Berthier dans le *steamboat*.

Papineau est revenu samedi dernier des noces d'Augustin. Il a été les reconduire jusques à Maska. Ils se sont mariés le mardi, ont passé la journée à Saint-Denis; le lendemain, mercredi, il pleuvait, en conséquence ont resté à dîner à Saint-Denis et n'en sont partis qu'à trois heures après-midi, sont arrivés à Maska à six heures et demie, excepté la Dessaulles et ta mère, qui étaient dans la même voiture et qui ont été plus doucement. Elles se sont rendues à sept heures. Un homme les conduisait. Ta maman a été fatiguée à ses yeux par le froid qu'elle a un peu éprouvé. Elle se disposait à se faire purger et mettre les mouches. J'espère que les remèdes et le repos, si elle est capable d'en prendre, lui feront du bien, mais tu connais de ces femmes qui ne veulent pas se reposer quand elles en ont besoin.

Ta tante Cavelier a eu une indigestion le jour des noces, qui l'a empêchée d'aller jusques à Maska, comme elle se l'était proposée. Elle reprendra son coup aux premières carrioles. Ton oncle Joseph-Marie, ta tante Séraphin et Marguerite Cherrier sont les seules de Saint-Denis qui ont été reconduire les mariés jusques à Maska. Papineau a trouvé la maison d'Augustin bien convenable. Enfin le voilà dans la galère.

La Louise Papineau est toujours ici avec Cléopée. Nous faisons un petit ménage d'ange. Je travaille à me débarrasser, mais la besogne ne diminue point. Si je trouvais à louer la maison, je sortirais tout de suite. J'espère, sous quinze jours ou trois semaines, avoir réponse d'un quelqu'un qui me conviendrait assez.

Louis Viger a écrit de New York à la veille de s'embarquer sur mer pour Charles-Town [Charleston], d'où il compte revenir par terre pour voir le pays et arriver par ici vers le 8 de décembre. Son beau-frère croyait se trouver mieux. Son épouse ici et son fils se portent aussi bien qu'on peut l'espérer.

On dit que le canal de Lachine va s'ouvrir jusques au port de Montréal dans le cours de cette semaine. C'est Lacroix qui me l'a dit hier. Chez Papineau vont bien, chez ton oncle

Truteau vont assez bien; nous avons eu la semaine dernière une incendie nouvelle²⁷⁸ dans le faubourg Saint-Laurent : tu verras ce qui en est par la gazette. La maison appartenait à un nommé Bourdon, *bailiff*²⁷⁹. Il en a fait bâtir une autre ailleurs, il est allé demeurer en louant celle qu'il laissait. Il l'a fait assurer et, peu de jours après, elle a brûlé.

Il n'y a aucune nouvelle à te mander. Mille amitiés à Angelle, Adélaïde, aux petits enfants. Mes compliments chez Dodo, Beaudry, etc. Si tu t'arranges pour ma grange avec Parent et les Côté, fais le meilleur marché que tu pourras et fais-leur valoir que je pourrai leur fournir du bled et du lard. Les pois ici augmentent, on ne peut plus en avoir à moins de quatre francs; l'avoine, quarante sols; l'orge, trois livres dix sols.

Adieu. Portez-vous bien. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Monsieur
D. - Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;51/785

Montréal, 19 décembre 1825

Mon cher Benjamin,

Tu crois peut-être, en ne nous écrivant point, nous faire croire que tes occupations sont si grandes que tu n'en as pas le temps. À d'autres! mon ami, tout ce que tu gagnes par ce stratagème est de nous confirmer de plus en plus dans l'opinion que tu es un paresseux. Je te le dis franc et net, afin que tu prennes des moyens plus efficaces de nous désabuser.

Papineau m'a communiqué la lettre que tu lui écris. Je suis bien aise qu'Angelle aille assez bien depuis quelque temps. J'espère qu'elle continuera, elle en a besoin, car elle peut s'attendre à une bonne aubaine. Ta maman m'a mandé que la Dessaulles voulait aller à la Petite-Nation avant que son mari descende à Québec, et que probablement ce sera lui qui ira la conduire. Le Parlement est appelé pour le 21 de janvier prochain. Ainsi, il aura le temps de faire le voyage, si les glaces permettent de traverser la grande rivière²⁸⁰ un peu à bonne heure. Deux jours de froid nous ont fait des ponts sur la petite rivière du Chêne et la rivière des Prairies. On traverse au bout de l'île de chez Deschamps à la Chenaye, et de la Chenaye chez St-Amour. On traverse aussi aux Écores, à l'île aux Chats, du bout de l'île de Montréal au petit détroit, etc. Mais depuis ce premier froid, le temps est très variable : il gèle une partie du jour et dégèle l'autre partie. Comme les eaux sont bien basses, il ne faudrait pas un gros froid pour prendre la grande rivière, au moins jusques à Varennes et Boucherville.

Parent m'a dit que tu ne lui offrais que mille francs pour faire ma grange et qu'il ne pouvait pas l'entreprendre pour moins de 1200#. Je lui ai offert 1100 et il a accepté. Pour une grange de 72 pieds de long sur 36 de large, 12 pieds de quarrés, deux batteries, quatre grandes portes, faire les batteries et garde-grains, couvrir en bardeaux de 15 pouces de long et 4½ pouces d'échantillon. Il équarrira et tirera le bois, fournira le bardeau, il y aura sept ferrures, cinq soliveaux, tous les chevrons avec [deux] ou trois sablières d'un pied de large sur dix pouces d'épaisseur, avec de bons goussets aux quatre coins en queue d'aronde, liens goussets, entretoises dallées, enfin de la manière la plus solide. Il se nourrira et je fournirai le bois de sciage à pied d'œuvre et les clous. Tu pourras faire marché avec lui à ces conditions. Je ne dois lui rien avancer qu'à fur et mesure que l'ouvrage avancera. Tu pourras, quand il se mettra à l'ouvrage, lui avancer un quart

de lard et quelques minots de bled. Je suppose que tu n'as pas dépensé les deux quarts de lard que j'ai envoyés cet automne pour cela. Au reste, comme il a quelque ouvrage à faire pour Stevens²⁸¹, je suppose que tu viendras en ville avant qu'il soit prêt à travailler, et nous parlerons plus au long.

Quant au bled, je crains bien qu'il n'y en ait pas au moulin autant que tu en aurais besoin, les eaux sont si basses que je crois bien que le moulin n'en gagne pas autant que de coutume. Je t'envoie cependant un ordre pour 350 ou 400 minots, si tant y a appartenant à la succession. Tu auras soin, en passant à la Rivière à la Grasse, de voir au moulin, combien il y aura de bled pour le seigneur. Si tu passes par la Rivière du Chêne, tu verras M. Féré²⁸² père qui pourra dire combien il a de bled au moulin pour le seigneur. Outre le bled du moulin, je pourrais en avoir cent ou cent cinquante minots de quelques débiteurs de la succession qui sont aussi à la Rivière à la Grasse, mais ils voudraient le faire payer six francs, et j'avais promis de leur payer ce prix-là rendus à Vaudreuil chez M. Pambrun²⁸³. Je pourrai peut-être leur faire rabattre le prix du transport à Vaudreuil; sinon, ils le mèneront à Vaudreuil. J'ai fait mander à M. Féré de m'envoyer le compte du bled qu'il y a au moulin et, quand tu viendras, nous saurons ce qui pourra s'y en trouver.

Je n'ai rien à te mander de nouveau. Vous aurez su la mort de l'évêque Plessis; l'installation de l'évêque par la nomination de M. Signay, curé de Québec, pour coadjuteur *cum futura successionem* à l'évêché de Québec.

La dernière lettre que j'ai reçue de ta maman me mande que ton fils se portait bien. Ta fille Rosalie est venue prendre une petite médecine chez Papineau; elle est retournée bien portante au couvent. Elle a pris médecine parce que les Sœurs lui ont guéri son mal de tête, et on a jugé à propos de la purger pour empêcher l'humeur de se porter ailleurs.

Adieu. Mille amitiés à Angelle, Adélaïde, Honorine et Émery et la Louise. Je les embrasse de tout mon cœur. Adieu.

Portez-vous bien, mes amitiés à tous ceux qui s'informeront de moi. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;52/786

Montréal, 5 janvier 1826

Mon cher Benjamin,

J'ai vu Charles Sabourin, de Rigaud. Il préfère payer en argent que de donner du bled. Je verrai ces jours-ici M. Féré et je saurai quel prix il veut vendre son bled. Tu peux toujours compter sur 200 minots de bled du seigneur.

Adieu, portez-vous bien. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;53/787

Montréal, 10 janvier 1826

Mon cher Benjamin,

Tu recevras par St-Antoine la caisse que tu as envoyée pour mettre les Annales des arts, etc., que je ne veux pas

envoyer à cause du doux temps, dans la crainte qu'ils ne mouillent. À la place, tu y trouveras six poulets, deux dindes et deux oies. Le dégel ne permet pas d'envoyer de morues fraîches, qui se rendraient en marmelade. Mais comme les oies vont à l'eau comme les morues, tu les substitueras et puisqu'ils²⁸⁴ ont nagé dans l'eau comme les plongeurs, ils ne doivent pas être plus gras les uns que les autres. Réserve-les donc pour traiter en maigre tes amis et les miens, à qui tu feras part de ma décision qui est que gibier aquatique et amphibiens sont poissons ou doivent l'être, surtout les oies qui fournissent de si bon beurre pour le carême.

Autre chose : Dessaulles et sa femme, Eugénie²⁸⁵ et ton oncle André Papineau sont en ville. Ils se portent tous bien, le D^r Bouthillier, de Maska, a amené Eugénie et [ils] ont été tous les quatre à Saint-Martin demander à marier ledit docteur avec Eugénie. André a d'abord fait bien des difficultés, par considération pour sa fille aînée, sa fille chérie Adélaïde, qui devait passer la première, à peine de danser en semelles de bas. Mais, réflexion faite, on a dit que le missionnaire était à la Petite-Nation et qu'elle pouvait se marier la première si elle voulait. Il ne manque pas de *marieux* et, pour ne pas préjudicier à son droit d'aînesse, le docteur et Eugénie ont consenti, bon gré mal gré, à différer leur mariage jusques au 25 du courant, jour auquel ils feront le sault de la carpe. Adélaïde a le temps de le faire aussi, et d'avance, si elle refuse, elle musera, et si la Dessaulles peut, après les noces faites, aller à la Petite-Nation, je l'y accompagnerai, et Adélaïde dansera un rigaudon en semelle de bas²⁸⁶. Je le lui promets.

Ta maman me marque qu'elle est mieux de ses yeux, digère bien, dort bien et qu'elle est aussi bien que peut l'espérer une femme de 70 ans. Ton fils se portait bien et ne paraît plus s'ennuyer. Tous nos gens à Maska, ici, à Saint-Denis, sont bien portants. Augustin a conduit son épouse à Saint-Denis le jour de l'An et la laisse où il l'avait prise. Elle a supposé être malade. Quelle femme ne l'est pas après six semaines

de résidence continuelle avec son mari? Il faut au moins une petite bouderie pour réchauffer la charité. Le temps nous fera connaître qui le premier...(*sic*).

Mes amitiés à Angelle, aux petits enfants, et crois-moi toujours ton père affectionné.

Jh. Papineau

St-Antoine prend quatre chaînes et un baril de tabac chez M. Roy. Les testaments restent, crainte de les mouiller. Ils ont coûté 21½ shillings la douzaine.



L'honorable L^s Jh. Papineau
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAnQ-M,P7/24;2/6,mic.3942,images 1579-1582

Montréal, 29 janvier 1826

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 25 courant dont les détails m'ont fait plaisir, mais je laisse les objets de ta lettre pour parler uniquement de ce qui nous regarde personnellement.

1^o Je n'ai point encore laissé ma maison, je voudrais qu'Augustin enlevât d'ici ce que ta maman veut faire porter à Maska. Je l'attends ces jours ici, et je viderai la maison aussitôt et irai faire compagnie à Julie qui s'est déguisée en Amour ces jours derniers, c'est-à-dire qu'elle a toujours eu le bandeau sur les yeux. Je ne sais si c'est pour les punir de l'effet qu'ils pouvaient faire en l'absence de son mari. Elle dit qu'elle les a eu enflés; elle s'est fait saigner en forme de remède pour ses yeux et m'a déclaré franchement qu'on lui a tiré de mauvais sens (ou sang). Tes petits enfants sont bien portants. M^{lle} Rosalie, Bruneau et ses deux frères se portent à merveille.

Hier, Toussaint Papineau est venu chercher quelques effets qu'il avait en ville. Il retourne par Maska, d'où il partira mardi prochain avec Dessaulles. Il te verra à Québec et, s'il est nécessaire de lui procurer quelque argent, tâche de lui en faire avoir, ou au moins avoir crédit pour les effets dont il aura un plus pressant besoin. Je lui ai donné une quarantaine de piastres, c'est bien peu pour les frais du voyage et se procurer les objets les plus essentiels pour son ménage. Je ne pouvais pas faire plus pour le moment. On ne regarde pas ici sa nomination comme un point de droit qui lui fût dû, car M. Mercure, vicaire à Maska, est son ancien de trois mois. M. Deguise²⁸⁷ se plaint que c'est le second tour de même espèce que l'évêque Panet lui joue. Quand M. Plessis est parti pour l'Europe, il avait donné un vicaire à M. Deguise, qui croyait bien pouvoir le garder; M. Panet le lui a ôté aussitôt. Il lui joue le même tour à présent. Comme premier support de la faction thelmessienne²⁸⁸, voudrait-on lui faire sentir qu'il y a encore autre supérieur ecclésiastique pour le district de Montréal? Le despote Lartigue a dit à Jacques Viger qu'il avait reçu des lettres de grand vicaire datées du jour même de la prise de possession de l'évêché de Québec, mais que ce n'était que pour le mettre sur le pied des autres grands vicaires du diocèse, parce qu'il n'en avait pas besoin pour l'étendue de son district! Quelle impudente ignorance de ses droits et de ses devoirs!

Hier, j'ai reçu une lettre de Benjamin Papineau par le bonhomme St-Antoine qui est descendu avec sa femme et vont se promener à Maska. Cependant, ils se proposent de remonter.

Le 23 du mois, il y a eu sept mariages à la Petite-Nation, savoir : Pilon avec une petite Langlois; Jean-Baptiste Lemay avec Amable Pilon; François Fortin avec Angelle Frappier; un des fils de Charron avec Vénérande Tremblay; Basile Côté, veuf de la petite Parent, avec Élisabeth Gignac; Vital Demers avec Victoire Tranchemontagne; Sarasin avec Émilie Provost. Je ne sais si de nouveaux habitants se porteront à

la Petite-Nation, mais plusieurs viennent me demander des renseignements et disent qu'ils se proposent d'y aller s'établir.

Ce matin, j'ai reçu par ton oncle André, qui est revenu de Maska, une lettre de ta maman, datée du 25 courant. Elle me dit que ses yeux sont assez bien, mais encore vermeils. Je crains bien qu'ils ne guérissent jamais parfaitement. Je l'avais invitée de venir me joindre à Montréal pour assurer quelques jours de repos, m'accompagner à la Petite-Nation. Elle me dit que c'est un appât délicieux pour elle, mais que la prudence la dispense de l'entreprendre et qu'elle ne viendra en ville que lorsque je serai de retour de la Petite-Nation. Mais alors il sera trop tard, les chemins seront gâtés.

Tu vois que le 25 janvier a été un jour remarquable pour moi. Tu m'écrivais de Québec, ta mère m'écrivait de Maska, Benjamin m'écrivait de la Petite-Nation. Ma nièce Eugénie se mariait à Maska et mon neveu François Truteau²⁸⁹ se mariait à Montréal.

Tu as su que Léon Gosselin a été attaqué d'un rhumatisme inflammatoire, il en a beaucoup souffert, ne pouvant se remuer. Aujourd'hui, à 6 h du soir, il ne souffre pas, mais est dans une grande faiblesse et ne prend presque rien. Je crains que sa maladie ne devienne sérieuse. Tous les autres de notre famille vont assez bien. Julie doit prendre médecine demain, lundi, afin d'achever de guérir ses yeux. Elle te mande de n'être pas surpris si elle ne t'écrit pas, le docteur lui recommandant de ne pas exposer ses yeux au jour ni à la chandelle, pour peu qu'elle le fasse quand il faut manger, ils lui font plus de mal. Pour Philippe, il est si occupé à la Cour qu'il n'a pas le temps d'écrire. Julie se plaint que tu es négligent à lui écrire. Elle te grondera sur ce point sitôt qu'elle le pourra.

Nous avons ici une demoiselle Provendier²⁹⁰ qui s'est mariée lundi dernier; mardi, ils ont si bien dansé qu'elle en est tombée malade dans l'après-dîner. A fallu lui donner les saintes huiles quelqu'un de ces jours passés; vendredi ou samedi, on désespérait de sa vie. Je ne sais aujourd'hui où elle en est.

Charles Levasseur, clerc de M. Delisle, a été enterré jeudi dernier²⁹¹. Ce matin, 30 janvier, Léon Gosselin a beaucoup de mieux, il s'est levé presque seul.

Adieu. Ce soir, je t'écrai mes idées sur les démarches de nos marchands de Montréal dont tu as vu les procédés dans les gazettes et lu l'enregistrement. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;54/788

Montréal, 1^{er} février 1826

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu par le bonhomme St-Antoine ta lettre du 25 dernier. J'ai offert le castor à M^{me} Denis Viger qui n'en aurait voulu qu'un quartier. Je l'ai envoyé tout entier à M^{me} Dessaulles qui renonce au voyage de la Petite-Nation, parce qu'elle est trop avancée dans sa grossesse. Ta maman y renonce aussi parce qu'elle craint pour ses yeux qui, quoique mieux, ne sont pas parfaitement guéris. Julie, épouse Papineau, est aussi prise par les yeux pour avoir pris du froid : elle est obligée de les avoir toujours bandés, ne pouvant supporter ni le jour ni la chandelle sans en ressentir plus de mal.

Léon Gosselin a été très malade d'un rhumatisme inflammatoire. Il est mieux, mais est encore bien faible. M^{me} Denis Viger a été indisposée, elle est mieux; nos autres parents sont assez bien. Toussaint Papineau est parti pour aller en cure à Saint-François de la Beauce, sur la rivière du Sault de la Chaudière, à quinze ou dix-huit lieues derrière la Pointe Lévy. Il devait partir hier de Maskà avec Dessaulles, mais je crois

que le grand froid les aura obligés de différer leur voyage à aujourd'hui. Les thermomètres ici à Montréal nous ont indiqué de -24 à -28 degrés de Réaumur²⁹². Aujourd'hui, le temps est plus modéré. Tu auras vu ou verras par les papiers que le hangar où M. Eager contenait ses provisions et un hangar voisin contenant aussi des provisions, ont été incendiés. Je crains que les chantiers ne puissent être approvisionnés : on demande vingt piastres du quart de *prime pork*. Tu feras bien de discontinuer ton chantier de bois, si tu n'es pas lié à livrer une quantité fixe. Le prix des provisions qu'il te faudra payer si cher absorbera tout le profit, il ne te restera rien pour tes peines.

Le meunier de la Rivière à la Graisse t'a donné des espérances qui, je crains, ne pourront pas se réaliser parce que le seigneur n'a que le tiers des moutures du moulin. Au reste, presse-toi de faire charroyer ce qu'il pourra y avoir d'ici au 1^{er} de mars, il ne faut pas traîner de prendre ce que l'on peut avoir, crainte que quelque révolution sur le prix du bled ne fasse crier contre moi pour l'avoir vendu à trop bas prix.

Voici Ranger qui vient prendre deux charges pour toi. Je lui donne ce que tu as laissé chez Papineau, savoir un ballot de marchandises, une poche de couvertes, une pelle et pince, une caisse de livres. Le surplus sera pris chez Fleury Roy qui t'en enverra l'état.

Si je vais à la Petite-Nation, comme je l'espère, je tâcherai de partir vers le 10 ou 12 de ce mois, mais que cela ne t'empêche pas de venir. Il pourrait arriver que les chemins manquent à bonne heure. Il faut que les voyages soient finis avant les mauvais chemins.

N'ayant rien de plus à te marquer, et l'occasion attendant après ma lettre, je finis en te chargeant d'embrasser Angelle pour moi, Adélaïde et les petits enfants. Ton fils et ta fille se portent bien. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



L'honorable L.-J. Papineau
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAnQ-Q,P417/1;115/789

Montréal, 2 février 1826

Mon cher Papineau,

Enfin le Rubicon est passé²⁹³, me voilà rendu chez toi d'hier au soir; et, croyant ne point trouver de différence, je me suis couché aussi légèrement couvert que chez moi. J'ai eu froid et, ce matin, j'ai éprouvé des coliques d'estomac et un grand mal de tête, mais à dix heures ce matin, après m'être réchauffé dedans et dehors, je me suis trouvé parfaitement bien. En tout changement, il faut payer tribut. Je m'estime heureux d'en être quitte à si bon marché.

Julie me charge de te dire quelle a beaucoup de mieux et je peux certifier que ses yeux sont beaucoup désenflés et qu'elle a certainement beaucoup de mieux. Cependant, la prudence – le croirais-tu – l'oblige de garder son bandeau, de ne pas s'exposer à l'air ni au grand jour, ni à la lumière de la chandelle. Ainsi, prends patience et attends quelques jours avant qu'elle puisse t'écrire. Elle est persuadée que tu l'excuseras puisqu'elle me prend pour son secrétaire.

Vers onze heures du matin aujourd'hui, Augustin est arrivé avec son épouse; ils sont partis de Maska hier et sont venus coucher à la Pointe-Olivier chez Papineau²⁹⁴, ont laissé tous nos gens à Maska en bonne santé. Toussaint en est parti mercredi matin. Dessaulles devait partir en même temps, mais comme nous avons eu grand froid, grand vent et poudrerie, et que Dessaulles emmène avec lui M^{lle} Kane, il a été obligé de différer son départ, aimant mieux être dégradé chez lui que dans la route. Je crois bien qu'il attendra qu'Augustin soit rendu pour partir lui-même. La pauvre Rosalie, ta sœur, va se

trouver seule avec M. McCarthy²⁹⁵ et Fleury Papineau²⁹⁶, qui est restée pour lui faire compagnie pendant que Séraphine viendra faire son tour de ville.

Nous n'avons rien de nouveau en ville, sinon la nomination de M. Leprohon comme commissaire des transports. Ses amis en sont bien contents pour lui.

Mardi, les différents thermomètres nous ont indiqué de -24 à -28 degrés de froid, division de Réaumur; car même au faubourg Saint-Antoine [il] a, dit-on, marqué -30 degrés. La différence dans le diamètre et l'uniformité du tube produit ces différences. Le temps s'est un peu modéré depuis, et nous avons une bonne température d'hiver. Un homme a été trouvé gelé dans le faubourg de Québec, un autre en traversant de Longueuil s'est gelé les deux jambes, on s'attend d'apprendre quelques autres accidents d'ailleurs.

J'ai commencé à jeter quelques réflexions sur le papier sur les résolutions de nos marchands de Montréal et sur la proposition de l'enregistrement. Je n'ai pas eu le temps de finir. Je te les communiquerai la semaine prochaine, trop tard sans doute, pour qu'elles puissent servir à rien. Mais un jour à venir, en les relisant, on verra que mes idées et conjectures ne sont que trop bien fondées. Tant mieux si je me trompe!

Léon Gosselin est mieux, mais encore faible. Hier, on a appris que M. Turgeon²⁹⁷, procureur du Séminaire, à l'isle Jésus, était indisposé. Louis et Jacques Viger y sont allés, je ne sais s'il sont à présent revenus.

Je ne sais pourquoi à la poste on charge 1 shilling 6, pour le port d'une lettre comme celle-ci, qui n'est qu'une feuille. L'année dernière, de semblables lettres étaient chargées 9 pennies seulement. Il vaudra mieux nous procurer du papier de poste où nous pourrions mettre autant de matières que dans une feuille comme celle-ci, et payer moins de frais à la poste.

Augustin rapporte que nos gens à Saint-Denis étaient bien portants. Hier, j'ai écrit à Benjamin par un homme de la

Rivière à la Graise qui est venu chercher deux charges pour lui.

Fais mes amitiés à Denis Viger, à M. Planté. Je serais bien aise de voir annoncer officiellement l'emploi qu'il est proposé de lui donner, je crois qu'il s'en acquitterait bien.

N'y ayant rien de plus à te marquer pour le présent, je finis en t'assurant que je suis toujours ton père affectionné.

Jh. Papineau

M^{lle} Rosalie, Philippe et Télesphore Bruneau²⁹⁸, Amédée et Lactance se portent à merveille. Lactance dit de mander à son papa que pépé l'embrasse.



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;55/790

Saint-Martin en l'isle Jésus, 9 février 1826

Mon cher Benjamin,

Je suis ici depuis lundi dernier. Le même jour, ton frère Augustin et sa femme sont partis de Montréal pour retourner à Maska, assez bien portants tous deux. Ce matin, Valade, fermier chez M^{lle} Truteau, est parti pour aller aux Chaudières²⁹⁹. Il vous dira de mes nouvelles de bouche, au moins, chez Dodo.

Depuis son départ, j'ai vu un nommé André dit Lafontaine³⁰⁰, de la paroisse Saint-Martin, qui a épousé une des filles de Joseph Papineau qui y demeurerait. Il m'a dit qu'il allait monter pour s'arranger avec toi pour prendre ta ferme que Jean Thomas doit laisser ce printemps. Je me suis informé de lui. On dit qu'il est laborieux, industriel, en état

de faire valoir une ferme; et sa femme est, dit-on, propre et laborieuse. Si tu n'as pas mieux, tu pourrais t'arranger avec lui.

Pour ce qui suit, lis tout bas : c'est pour te prévenir qu'un de ses beaux-frères, nommé Labelle³⁰¹, qui a épousé une sœur de la femme d'André-Lafontaine, veut aussi monter avec lui, pour te demander la ferme de la Petite-Nation. Mais il est chicaneur et sa femme aussi. S'il te demande ta ferme, dis qu'elle est promise à d'autres, il ne ferait pas ton affaire. Il y a bien des gens qui se proposent de monter à la Petite-Nation, tu n'auras pas de peine à trouver un bon fermier : il y a un homme de quelque part derrière La Prairie, qui était ci-devant de la Pointe-aux-Trembles; il connaît bien Michel Beaudry, il a quatre garçons, il trouve à vendre sa terre mille écus. Il doit aller à la Petite-Nation et pourrait prendre ta terre à ferme, en attendant qu'il s'établisse lui-même. Il voudrait prendre des terres en concession, une pour lui et son plus jeune fils, et trois pour les aînés. Je crois qu'il se nomme Millet, mais je n'en suis pas sûr.

Celle-ci te sera remise par Godefroy Parizeau qui monte pour chercher de l'ouvrage. Il est assez adroit. Je pense qu'il pourrait convenir à Stevens pour faire tourner le moulin. Il désire que tu puisses lui procurer de l'ouvrage. Tu pourras l'adresser à Stevens. Si je peux me débaucher³⁰², je partirai à la fin de la semaine prochaine pour aller vous voir encore un coup.

Je n'ai rien de nouveau à vous marquer d'ici. Ton oncle André a écrit à Adélaïde par un nommé Giroux qui demeure proche de chez lui. Si Adélaïde veut absolument descendre, elle pourra venir avec la carriole qui me mènera. Comme je veux rester quelques jours à la Petite-Nation, je renverrai mon charretier sitôt que je serai rendu.

Adieu. Portez-vous bien, j'embrasse Angelle, Adélaïde et les petits enfants. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

M. Turgeon, procureur de Messieurs les seigneurs de l'isle Jésus, qui est ici au manoir, me charge de te faire ses compliments.

N.B. Lafontaine et Labelle monteront, pourvu que la recommandation de ton oncle André et de Heney [] pourra y avoir égard pour Lafontaine, mais élude quant à Labelle de t'arranger avec lui.



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;56/791

Montréal, 12 février 1826

Mon cher Benjamin,

Je suis revenu de Saint-Martin d'où je t'ai écrit et, en arrivant ici ce matin, j'ai trouvé St-Antoine et sa femme arrivés de Maska, une lettre de Toussaint rendu à Québec et une de Papineau. Ainsi, voici des nouvelles de tous les quartiers.

Tout allait assez bien. Tu ne prendras que trois cents minots de bled à la Rivière à la Graisse, c'est tout ce que je pourrai en avoir pour la succession Lotbinière d'ici au mois de mars. Alors, si le moulin en gagne après ce temps-là, je pourrai te laisser avoir ce qu'il y en aura au mois de juin, au prix qu'il vaudra alors. Dans toutes les campagnes, ici aux environs, il vaut six francs, argent comptant. Ainsi, ne néglige pas de prendre ces trois cents minots.

Les chemins sont si mauvais et St-Antoine est assez chargé de son butin, ainsi je l'ai conseillé de laisser des chaînes et une meule que tu lui avais dit d'emporter. J'ai aussi trois paires de seaux ferrés que je lui ai conseillé de ne pas prendre.

Il voulait en emporter deux; mais le tout ira ensemble à un autre voyage.

Je ne vois guère moyen de partir d'ici avant le 24 ou 25 du mois. Angelle ou Adélaïde pourra revenir par l'occasion qui me mènera, parce que voulant rester quelques jours là, je prendrai une autre voiture pour descendre.

Je t'envoie la lettre de Toussaint, il a dû sans doute éprouver bien du mauvais temps, du froid et des mauvais chemins, mais il doit être rendu chez lui à présent. Sous peu, il nous informera de l'état de sa nouvelle demeure. Julie est beaucoup mieux de ses yeux, elle a été en état de faire la partie de cartes ce soir, sans trop se fatiguer la vue. Mes amitiés à Angelle, à Adélaïde et les petits enfants. Ton père affectionné.

Jb. Papineau

Comme la lettre de Toussaint ne dit rien d'intéressant, je ne te l'envoie pas.



L'honorable L.-J. Papineau, écuyer
Orateur à la Chambre d'assemblée
à Québec

BAnQ-M,P7/24;2/5

Montréal, 16 février 1826

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 13 courant. La triste fin de notre ami Planté³⁰³ m'a surpris et peiné. Tu ne fais pas honneur à ton jugement en soupçonnant qu'un accès subit de frayeur en parlant de la mort de l'évêque de Québec aurait pu le tuer. Le fait était déjà trop vieux pour produire un tel effet, dont on croit trouver quelques exemples pour des morts subites ou survenant à l'improviste des événements capables de

produire un excès de peine ou de plaisir, mais non pas par réminiscence de faits connus auxquels on est pour ainsi dire déjà familiarisé. Je crois plutôt à l'existence de quelque abcès intime qui, en crevant, aura étouffé votre ami.

Quoi qu'il en soit, c'est une perte pour sa famille, pour ses amis et ses compatriotes. Planté, avec ses défauts, faisait du bien dans Québec.

Julie continue à mieux aller de ses yeux. Elle espère pouvoir t'écrire sous peu. Je viens de voir M. Garnier qui se loue beaucoup du temps qu'il a passé avec vous à Québec. Je devais aller lui faire visite à 11 h, avec Jacques Viger, mais ma toilette n'était pas encore faite quand Viger est venu pour me prendre. Fâché de ma lenteur, il est allé porter ses plaintes à M. Garnier, qui est venu aussitôt avec lui interrompre mon dîner. Et, pendant que nous causions, le D^r Kimber est venu me prier d'aller dîner chez lui avec M. Garnier. Je lui ai dit qu'un message, fût-il d'un gouverneur, devait être remis au lendemain avant d'y répondre, mais il m'a dit que cette invitation était de la part des dames, et j'ai répondu qu'un message de la part d'une dame devait être répondu sur-le-champ, surtout quand elles avaient l'adresse de les faire porter par leur mari. Ainsi, me voilà encore pris par mon faible pour les dames. J'ai bien pu surmonter mon faible pour ma femme, quand donc le vaincrai-je pour celles des autres?

Ton oncle Séraphin Cherrier est en ville depuis avant-hier et ne pense repartir que samedi.

J'ai acheté huit cordes de bois de [] 21£. La vieille provision tire à la fin. Je ne sais si je n'en prendrai pas encore une couple de cordes de plus. Je ne sais si tu es finalement arrangé avec Caty pour t'amener de la pierre, mais il n'en a encore point. Tu devrais écrire à Philippe de lui en parler. Rien de nouveau par ici. Adieu, mes amitiés à Viger, Dessaulles, etc.

Jh. Papineau



L'honorable L.-J. Papineau
Orateur à la Chambre d'assemblée
BAC, MG24, B2, Correspondance, p. 595-601

[fin février 1826]³⁰⁴

Mon cher Papineau,

J'ai vu la lettre que Julie a reçue de toi samedi dernier. J'ai attendu la *Gazette de Québec*, espérant d'y voir le message dont tu parles, relatif à l'indépendance des juges³⁰⁵, mais la *Gazette* n'est pas encore arrivée. Personne de nos connaissances ne l'ont reçue en ville. Ce me serait soupçonneux que vous avez fait un quiproquo et que vous avez pris un projet conditionnel pour une règle définitive. On acceptera tout ce que vous voudrez accorder pour les juges, et on ne laissera pas de les employer à toutes sauces, comme par le passé. Voyant le parti de l'exécutif dans la Chambre et connaissant la marche moutonnaire des bons Québécois qui siègent dans la Chambre, qui ne savent que voter aveuglément dans le sens de ceux qui se mettent à leur tête, et qui ne vous donnent ensuite d'autre excuse sinon qu'ils s'en repentent, je vois que vous êtes organisés pour faire bien des sottises. Tu dis qu'on ne vous a pas demandé une augmentation de salaires pour les juges comme ils l'ont demandé. Mais vous n'avez pas encore le budget devant vous pour l'année courante, ou selon que l'on verra que vous êtes souple on en fera le sujet d'un message particulier avant que votre bill d'appropriation pour l'année soit passé.

Ou bien on en fera une clause spéciale dans l'acte que vous passerez pour rendre les juges indépendants. Les Stuart, Taschereau, Vallières prétendant à la judicature, les juges dans le Conseil vendront cher leur consentement à renoncer à l'habitude d'intriguer en politique qui les dégrade.

Je ne vois guère que vous puissiez vous tirer avec honneur de ce pas difficile. L'enregistrement par là-dessus consommera la ruine d'un grand nombre d'individus qui ne méritent pas l'abandon de leurs droits d'une manière si inattendue pour eux et provoquée avec tant d'acharnement par des gens qui n'ont cessé de cabaler pour ruiner leurs concurrents. Témoin : la fameuse société de Michilimackinac en 1776 ou 1777. Les promoteurs de ce plan s'y sont enrichis, et tous les associés subalternes qui s'y sont laissés entraîner ont perdu tout le capital qu'ils y avaient mis, et les créanciers de cette société, qui avaient fourni à crédit les objets dont la société avait besoin, s'en sont retirés en composant de deux shillings à six pennies par louis. Ceux qui n'ont pas voulu composer sur ce pied ont tout perdu.

M. Sutherland, à Québec, maître de poste, a réglé les affaires de cette société, en pourrait donner des nouvelles. Témoin, la petite société contre la société McTavish Frobisher et Compagnie. Quand ces deux sociétés se sont réunies, la petite société ayant Richardson à sa tête, a avoué un déficit de 64 mille louis. Sans doute la société McTavish &c ayant emparqué un plus grand capital a dû trouver un déficit proportionné, mais ils se sont réunis et montèrent guerre ouverte contre la Baie d'Hudson. Le pillage et le meurtre en ont été les conséquences, sans que les coupables aient pu être amenés à justice, parce que les crimes commis dans les pays sauvages ne pouvaient être jugés qu'à la Cour du banc du Roi à Montréal, et alors la Cour du banc du Roi ne pouvait siéger sans le juge en chef, et dès que les grands jurés à Montréal ont eu trouvé bill contre ceux qui pouvaient seuls en être soupçonnés, le juge en chef, sans que l'on connaisse pour quelle considération, s'est absenté de la province et a continué de recevoir ses salaires pour prix de sa complaisance à s'abstenir de ses devoirs.

Le résultat de toutes ces grandes spéculations a été mis au jour l'automne dernier : une dette de plus de 200 000£

courant n'a pas été contractée d'un jour, elle s'est sans doute accrue annuellement, sans que les capitalistes aient aperçu les extravagances de cette société, dont le crédit était mis bien au-dessus des sociétés sur les propriétés foncières qu'on n'a cessé de représenter comme trop précaires, faute d'un bureau d'enregistrement. Prestige absurde imaginé par cette manie mercantile qui prétend attirer tout à soi pour se livrer à des spéculations extravagantes dont les agents ne risquent que les capitaux d'autrui. Il y en aura toujours de ces spéculateurs enthousiastes et des dupes qui se laissent berner par des *premium* plus forts que le taux ordinaire ou des intérêts, et lorsqu'ils se trouveront prendre ils diront : Il n'y a pas de bureau d'enregistrement. Mais ces bureaux seront-ils tenus par des hommes différents des autres ? Si dans les cabinets des cours et dans les avoués, et dans toutes espèces d'administration on a trouvé de tout temps des prévaricateurs, les bureaux d'enregistrement en seront-ils plus exempts, sera-t-il impossible d'obtenir une préférence pour supplanter son devancier ? Non, non. Ces abus ont eu lieu et auront encore lieu. Ce sera une source de plus de porter la confusion aux propriétés foncières. D'ailleurs, comment se garantir contre le privilège de la Couronne sur les biens meubles et immeubles de ceux qui ont aucunement manié les deniers publics, contre les tuteurs, les exécuteurs testamentaires, les mandataires, dont l'on ne peut constater le débit que par le compte qu'ils rendront de leur administration. On se plaint que des gens donnent des obligations sur des biens déjà hypothéqués. Mais la plupart de ces obligations ne sont que des règlements de comptes que le créancier aime à prendre pour éviter des débats de comptes, quoiqu'il ne grève pas les engagements antérieurs de son débiteur. Mais à présent le créancier postérieur veut juger contre son devancier. Au reste, comme on l'a déjà dit, il y aura toujours des trompeurs et des trompés. Mais que l'on établisse un tableau de comparaison entre les pertes occasionnées par les spéculateurs sur les propriétés foncières et celles

occasionnées par une confiance aveugle sur les spéculations [] de quel côté est la balance. Messieurs les marchands ne conduisent leurs affaires et ne tiennent leurs comptes que par écritures privées, ils les codifient plus qu'il peut convenir à leurs intérêts et de leurs correspondants pour qui ils ont de la prédilection, et, non contents de tous ces avantages, il leur faut un nouveau moyen de troubler les propriétaires fonciers. Voyez ce que dit là-dessus Blackstone³⁰⁶ sur l'enregistrement, et surtout la note sur ce paragraphe dans la 15^e édition.

On y verra évidemment que des créanciers postérieurs prétendent se prévaloir de leur diligence à faire enregistrer, quoique sachant bien les engagements précédents de leur partie, peut-être qu'une semblable manœuvre ne réussirait pas mieux quand elle sera prouvée. Mais dans combien de cas la preuve sera-t-elle impossible, et quand il en sera fourni, le juge n'aura-t-il pas toujours le pouvoir de la trouver insuffisante, selon qu'il conviendra à ses protégés?

Je ne finirais pas si je voulais dire tout ce que je prévois de maux qui résulteront de cette mesure, d'après l'expérience des manœuvres de cette classe d'hommes qui crient si fort pour la faire adopter. Ce n'est qu'une suite de l'animosité contre les Canadiens, qui n'a cessé de se manifester depuis la Conquête, par l'établissement des lois anglaises, sous le major Murray, le bureau d'enregistrement, la suppression du privilège du dernier équiueur, de la censive de biens, des violences exercées dans les pays d'en haut, témoin le meurtre de Wawa[?]. Toutes ces mesures ont successivement ruiné le peu de moyens que les Canadiens avaient conservé après la perte du papier monnaie sous le gouvernement français. Il ne reste qu'à porter le trouble et la confusion sur les propriétés foncières. On dit que faute d'un bureau d'enregistrement, les capitalistes n'osent pas acheter des fonds, mais c'est une assertion hasardée qu'aucun fait ne justifie jusqu'ici. Ceux qui ont amassé des capitaux en cette province les ont emportés avec eux en Écosse ou les ont placés à Boston, avec tous les

moyens que la loi donne contre les surprises, il n'y a que ceux qui ont bien voulu être trompés qui l'aient été. Cette classe d'imprudents subsistera toujours. Faut-il que tous et chaque individu d'une province soient vexés pour l'amour d'eux.

Quant à la recommandation du gouverneur, elle n'est d'aucune considération. Il ne connaît pas assez la province pour que son jugement soit d'aucun poids. D'ailleurs, il est aisé de voir que le paragraphe de sa harangue qui y a rapport est d'un autre style que le reste et y a été intercalé, comme ces cavaliers que des intrigants glissent lors de la passation d'un bill, souvent en l'absence de ceux qui l'ont supporté et quelquefois en dénaturent le sens. Faut-il donc tout sacrifier à ces spéculations indiscrètes de commerce. Veut-on donner sûreté égale à toutes les classes, statuer que les immeubles ne pourront être hypothéqués ni exemptés pour dettes mobilières, argent prêté ou marchandises fournies, excepté dans le cas où il serait évidemment prouvé que les deniers ont été avancés pour payer les fonds ou les améliorer. Alors la classe mercantile réglera ses avances en proportion des moyens mobiliers qu'elle convoitera à ce taux avec qui elle voudra faire des affaires. Les propriétaires seront encouragés et les marchands seront plus prudents.

J'aurais désiré imprimer ce que dessus, si j'avais eu le temps [de] le rédiger en meilleur ordre. Tu pourras dans l'occasion communiquer ces idées à ceux qui en pourraient profiter et les faire valoir.

Augustin et sa femme viennent de partir. Ma voiture m'attend dans la cour pour me mener à Saint-Martin. J'écris en grande hâte, sans avoir le temps de corriger. Je viens d'apprendre que St-Denis, de la Petite-Nation, est en ville. Il dit que tout le monde se porte bien à la Petite-Nation, je ne l'ai pas vu. J'ai communiqué à Jacques Viger la partie de ta lettre qui concerne Cuvillier. Viger y a été mais je ne sais pas quelle réussite il aura eue. Je crains que Cuvillier ne puisse aller à la Chambre.

Messieurs de la Banque ont annoncé que les billets dus à la banque ne seraient pas renouvelés en donnant un dixième. On pense que s'ils persistent dans cette mesure, neuf ou dix maisons de Montréal seront banqueroute en conséquence. Ce sont des résultats prévus et publiquement annoncés, mais cela n'a pas arrêté la rage d'emprunter et de prêter.

Il est 2 heures après-midi. Je reçois à l'instant la *Gazette de Québec* et je vois que je ne m'étais pas trompé. C'est la demande des juges que l'on veut mettre à effet, et nullement la demande de l'assemblée. Il est vrai que lord [Bathurst]³⁰⁷ dit qu'il recommandera à Sa Majesté de mettre les juges sur le pied où ils sont en Angleterre. Mais cette recommandation de sa part n'est pas une loi. Je m'arrête. Les réflexions qu'une trigauderie de cette espèce fait naître mèneraient trop loin. Votre adresse au gouverneur sera prise pour loi, à l'avenir les juges, fourbes et fripons comme ils sont, auront votre argent pour appesantir le joug qu'ils impriment à la province.

Julie a beaucoup de mieux de ses yeux, mais elle n'ose pas encore s'exposer au jour suffisant pour t'écrire. Ainsi, prends patience, sa santé d'ailleurs et celle de tes enfants, de M^{lle} Rosalie, Bruneau Philippe et son frère sont en bonne santé.

Adieu. Mes amitiés à Viger, Dessaulles, etc. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



L'honorable L.-J. Papineau
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAnQ-Q,P417/1;116/792

Montréal, 28 [26] février 1826

Mon cher Papineau,

Je t'écris dimanche³⁰⁸ soir sans être trop sûr de la date. J'ai reçu ta lettre du 21 courant samedi seulement. Voilà la queue de la session, et le venin que j'en ai toujours craint se manifeste par l'ancienne querelle des finances et l'enregistrement. Je vois des gens voter pour cette mesure qui s'en repentiront un jour à venir, si elle a lieu, mais c'est inutile à moi de m'en occuper, mes réflexions n'y peuvent rien et arriveront trop tard.

Je me borne à t'annoncer que demain lundi, à six heures du matin, je dois partir d'ici avec Séraphine Truteau qui se fait un plaisir d'aller revoir la Petite-Nation, d'où elle reviendra avec Angelle qui est décidée d'aller faire ses couches à Maska. C'est ce que nous concluons d'une lettre qu'Adélaïde Papineau a écrite à son père, lui marquant qu'elle resterait à la Petite-Nation jusques à ce qu'Angelle remonte.

Julie est actuellement bien rétablie. Ce soir, elle bat les cartes chez M. Jacques Viger : je les vois de ma fenêtre. M^{lle} Rosalie Bruneau a souvent mal au cœur, le docteur lui donne des remèdes pour les vers, et demain elle doit se purger.

Quand on a lu à Lactance ce que tu marquais de lui, il a rougi bien fort et a dit : « J'écris à papa qu'il n'est pas un bon papa, il dit pas des bonnes choses de moi; quand je bâille, c'est pour dormir. » Il a pris aussitôt une plume et du papier où il a griffonné et plié sa lettre. Aujourd'hui, nous avons passé la journée tous les trois, Amédée, Lactance et moi. Leur maman et leur tante ont été dîner chez le D^r Kimber avec leur

oncle Kimber, des Trois-Rivières, qui est arrivé ici vendredi soir, jouissant d'une bonne santé et paraissant plus jeune que ses enfants.

Ta mère attend que je sois revenu de la Petite-Nation pour venir en ville, mais je crois qu'il sera trop tard pour qu'elle vienne; alors les chemins se gâteront. Je lui marque de venir plus tôt afin de passer quelques jours en ville à se reposer, mais comme la Cavelier est à Maska elle aimera mieux s'amuser avec elle. Je ne te donne pas de nouvelles de Maska : Dessaulles vous en donnera de plus fraîches.

Caty a commencé à charroyer de la pierre qu'il met sur le terrain de Jacques Viger.

Je n'écirai à Toussaint qu'après mon arrivée de la Petite-Nation; si tu as occasion de lui écrire, fais-lui mes amitiés et donne-lui de nos nouvelles. M. Mercure³⁰⁹, ci-devant vicaire à Maska, est envoyé curé à la Rivière à la Graisse, à la place de M. Labroquerie³¹⁰, absolument hors d'état de desservir la cure et qui se retire chez un habitant de l'endroit.

Je n'ai pas eu de nouvelles de la Petite-Nation. Benjamin m'écrivait dans sa dernière lettre que personne ne paye ni rentes ni lods, quoiqu'il ait fait annoncer de venir payer. Amédée est toujours joli garçon et s'applique bien à son école.

Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;57/793

Montréal, 20 mai 1826

Mon cher Benjamin,

Hier au soir, le bonhomme St-Antoine est arrivé avec ta lettre pour Papineau. On a été surpris de n'y trouver aucune mention de deux lettres que Philippe Bruneau t'a écrites et d'une que je t'ai écrite du pied des Petites-Écores. Tu es un grand négligent de ne pas accuser la réception des lettres que l'on t'adresse, qui sont intéressantes.

Je te parlais du capitaine du *steamboat*, qui m'a dit n'avoir point fait marché avec Dodo pour du bois de chauffage, et qu'il n'avait pas d'argent pour les autres qui en ont bûché. Depuis mon arrivée ici, Bingham est venu en ville, il m'a dit qu'il était dû au *steamboat* 1800£ dont on ne pouvait rien tirer, qu'il leur avait donné crédit jusques au mois de janvier pour 100£, sans doute pour le bois de corde qu'il coupe pour le *steamboat*. Cela me confirme dans l'opinion que les gens de Cypaye³¹¹ ne seront pas payés de leurs bois. Les *steamboats* par ici ont contracté pour du bois de pruche, rendu ici, à 9# francs la corde. Trudeau m'a dit qu'il en avait acheté par en bas à six francs la corde, et payait 4# 10 de la corde pour le faire monter en bateau, ce qui lui revient au 10# 10s. Lacroix pense que les faiseurs de chaux payeraient l'épinette douze francs la corde, au courant Sainte-Marie. Si les gens de la Petite-Nation pouvaient couper des pins secs, vers la terre de LeRoy, de vingt pieds de long et les fendre en quatre ou en six, avec la poudre pour faire des boulignes de clôture, je crois qu'ils se dédommageraient de leurs frais en faisant des cageux. Comme l'épinette n'est pas un bois pesant, ils pourraient mettre au moins quarante cordes par cageu, vendues à

10#, ce ferait 400#, et la cage et les rames, à part d'un mauvais pas, on s'en tire comme on peut. S'ils se décident à prendre ce parti, fais-le-moi savoir et je verrai les propriétaires de *steamboat* et les faiseurs de chaux. Pour assurer la vente de leur bois, il faudrait l'amener à Montréal.

Réfléchis à ceci et avise tout bas, sans citer mon nom, les intéressés de ce qu'il leur reste de chance pour ne pas tout perdre. Je t'ai marqué qu'à la Rivière à la Graisse les habitants fournissaient de la pruche, rendue au bord de l'eau, à 4# la corde.

Je n'ai pu encore trouver de chaudrons ni *pot dipper*; on attend, j'ai pris des lignes et des hameçons. J'ai M. Harwood, mais je ne t'enverrai ces effets que lorsque j'aurai pu compléter une charge de charrette. Je pars dans une couple d'heures pour Saint-Martin d'où je ne reviendrai que vers la fin de la semaine prochaine, et je verrai à envoyer un voyage soit par charretier d'ici, jusques en haut du Long-Sault, soit par le bateau de Deschamps.

La Dessaulles a perdu sa dernière petite fille, elle est morte la veille de la Pentecôte, a été enterrée la dernière fête³¹². Si j'achète quelque chose pour toi à Saint-Martin, je t'écirai de là parce que le bonhomme St-Antoine doit remonter par là. Quand il y aura du fer d'arrivé d'Angleterre, je pourrai te procurer les pentures que tu demandes à 10 sols la livre : ce ne sera pas trop cher.

Adieu. Embrasse Angelle et les petits enfants pour moi, et Adélaïde. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
Marchand
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;58/794

Montréal, 29 mai 1826

Mon cher Benjamin,

Je t'écris celle-ci qui, je crois, ne se rendra pas bien vite, mais je commence à mettre en route quelques effets que je t'ai achetés et ai eus chez Fleury Roy.

D'abord je t'envoie une charrette toute neuve et les roues ferrées en neuf. Elle coûte 84#. Je t'envoie par cette même charrette un harnois avec le collier et la sellette, coûtant 30#. Si tu n'en as pas besoin pour travailler, on le recédera à quelqu'un.

Celui qui mènera la charrette fournira seulement son cheval et emportera une selle pour revenir à cheval. Je t'envoie les effets suivants pris chez Papineau : une meule à aiguiser, deux chaînes, trois paires de seaux ferrés, pain de blanc d'Espagne, 200 clous à cheval qui coûtent 3#; 4 douzaines de lignes de différentes grosseurs et des hameçons dont le compte ci-joint : 97# 4s; un lot de drogues d'apothicaires dont le compte ci-joint, payé par [Romuald] Trudeau. Pris chez Roy : un baril de poudre de 25 lb, 3 sacs de plomb; 50 lb de riz et un sac de toilette, $\frac{1}{4}$ # coton, et 12 feuilles de carton³¹³. Quatre bœufs que j'ai achetés à Saint-Martin, mais je donne ordre de les laisser chez Dodo, s'il a assez de pacage. Pour la charrette et les effets, si l'homme peut les conduire chez Dodo, il les laissera là et tu les y enverras chercher; sinon tu les enverras chercher où ils se trouveront.

Je n'ai pu loger le carton ni la bouteille d'huile d'olive. Je t'envoie aussi un rouet et six seaux ferrés. Pour les ferrements que tu demandes, ce sera pour une autre fois.

Julie et sa petite fille vont bien et toute la famille. Ta maman croyait pouvoir venir cette semaine, nous verrons ce qui en sera. Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau
Marchand
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;59/795

Montréal, 31 mai 1826

Mon cher Benjamin,

Voici Charles Cantin que j'envoie à la Petite-Nation mener la charrette et les bœufs dont je t'ai parlé dans une lettre que je t'ai écrite lundi dernier [29 mai], dans laquelle tu trouveras le détail des effets que je t'envoie et leur prix, excepté le harnois et collier parce qu'il emmène la charrette avec les bœufs.

Je l'ai engagé à raison de trois shillings par jour et nourri. Il restera pour encager les plançons que j'ai marqués et tu mettras sur le cageu 500 madriers et 500 planches pour couverture. Cantin emmène avec lui un Sansoucy qui aura un écu par jour et nourri. Tu tâcheras qu'ils ne perdent point de temps, et tâche d'avoir Dodo pour m'amener le cageu au pied des Petites-Écores [Pointe-Fortune], avec une couple d'autres hommes. Si tu n'en peux avoir par là, écris-moi sitôt que Cantin sera rendu. On ne trouve pas aisément du monde par ici; tu en jugeras par le prix que je suis obligé de payer aux deux hommes que j'envoie. Cantin pourra s'arranger avec toi pour remonter pour tes foin, mais je crains qu'il ne demande trop cher.

Je reçois en ce moment une lettre de M^{me} Dessaulles, du 29 courant. Dessaulles devait partir ce jour-là pour amener ta maman, mais la pluie froide qu'il a fait lundi toute la journée les a arrêtés. Je dois les attendre d'un jour à l'autre. Ils se portaient tous assez bien.

Ici, Julie se rétablit doucement. Sa petite fille va à merveille et toute la famille. J'espère te procurer les pentures dont tu as besoin, à dix sols la livre, ce n'est pas trop cher. Je vais tâcher de voir si Porteous³¹⁴ a des chaudrons de la dimension que tu demandes. Quelque faiseur de potasse m'a dit qu'il fallait des chaudrons de 20 pouces et demi pour les bouts des quarts, mais qu'il en fallait de 22 pouces pour le milieu. Marque-moi ce que tu en penses, marque-moi aussi si la malle t'est remise régulièrement par la poste, afin que l'on puisse en profiter pour t'écrire. Papineau attend que Julie soit rétablie pour monter à la Petite-Nation.

Adieu. Portez-vous bien. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Tu avanceras des vivres aux hommes qui feront et amèneront mon cageu, je t'en tiendrai compte. Ici, les plançons de pin se vendent de trois à quatre sols le pied. On a des scieurs de long à un écu par cent pieds quarrés.

Joseph Roy a acheté trois mille planches de Racette et choisies à sept piastres un quart le cent. Ainsi je ne sais comment m'y prendre pour te payer ton bois autant que je le voudrais. Nous ferons pour le mieux. Envoie-moi toujours ce que je te demande. La planche étant pour couvrir en bardeau, il n'est pas nécessaire qu'elle soit des plus belles, mais délinée³¹⁵. J'ai donné à Cantin quatre piastres pour se conduire.

Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Mes amitiés à Angelle, Adélaïde et les petits enfants.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;60/796

Montréal, 15 juin 1826

Mon cher Benjamin,

Je reçois à l'instant ta lettre du 22 et celle du 30 mai dernier, et celle d'Angelle du 9 juin courant. Je suis fâché que la bouteille d'huile de castor soit cassée, je t'en enverrai une autre par Papineau avec une bouteille d'huile de térébenthine. Aie donc soin de ne pas négliger de peindre la charrette que je t'ai envoyée. Elle est bonne mais, si tu ne la peints pas, elle sera bientôt pourrie. En faisant bouillir de l'huile à brûler avec de la litharge³¹⁶ et, à défaut de litharge, avec de la chaux de plomb que l'on fait brûler comme font les potiers, tu auras une huile assez bonne pour la peindre. Tu dois avoir quelque reste de peinture qui sera bonne pour cela.

J'ai reçu, ces jours passés, une lettre d'Augustin³¹⁷ qui se plaint amèrement de n'avoir reçu aucune lettre de la famille depuis plus de trois mois. Il s'ennuie à la mort, n'a pas de quoi manger ni se vêtir. Je lui envoie 25 louis. Augustin est aussi au dépourvu, je lui en ai donné 24 pour les pensions de ta mère et de Cléopée, de sorte que je me trouve absolument désargenté. Je t'ai envoyé les principaux articles que tu me demandes par ta lettre dernière, et pour les autres qu'il faudrait acheter au comptant, j'attends que le moyen me vienne de le pouvoir faire.

Je ne peux aller à la Petite-Nation avant la fin du mois. Je ne sais si Papineau pourra y aller plus tôt. Julie se rétablit doucement, elle ne peut encore vaquer à son ménage, elle passe son temps au lit ou sur le sofa, ou sur son fauteuil.

J'ai été obligé d'avancer cinquante francs à chacun des habitants de la Petite-Nation ci-après mentionnés, savoir : Goyer, Tassé et Dallaire. Le bois ne se vend plus le même prix que ce

printemps. Les propriétaires des *steamboats* s'en procurent au bas prix de 6 à 8 francs; c'est trop peu pour faire les frais de l'amener ici. Ces gens sont démontés. Je ne sais comment ils me pourront payer. Goyer ne peut pas travailler, il dit qu'il donnerait son cheval pour trente piastres. Tu verras si tu n'en aurais pas besoin. Les deux autres pourraient travailler, mais il ne faudrait pas leur donner plus de deux shillings ou un écu par jour, et nourris. Dans le temps des foins et récoltes, ils gageraient plus à ce prix-là, étant assurés de leur paiement qu'à toutes leurs entreprises pour lesquelles ils ne sont point payés.

Ta mère t'envoie l'étoffe qu'Angelle a demandée pour toi : trois verges à 3# 6 sols; 4 aulnes un quart bombasette³¹⁸ à 50 sols, et une once de safran à 24 sols, le tout forme 21# 14s 6d. Je t'envoie tout cela par Goyer et Tassé, qui te le feront parvenir sitôt rendus.

Ta maman se propose d'aller vous voir soit avec moi, soit avec Papineau, selon que l'un ou l'autre sera plus tôt paré. Mais elle voudrait être de retour à Maska pour le 1^{er} d'août. Ici, la famille va assez bien, excepté Denis Viger et Léon Gosselin qui, depuis hier, ont ressenti des coliques et une espèce de dysenterie occasionnées sans doute par les nuits fraîches qui ont succédé aux grandes chaleurs et supprimé la transpiration. Les gens sont pressés de partir.

Adieu. Portez-vous bien. Ta petite fille Rosalie est bien portante : elle est venue passer une journée ici pendant que Dessaulles, qui a amené sa mémé, était ici. André Papineau et Fleury sont venus cette semaine en ville. Ils vont tous bien chez eux. Embrasse Angelle, Adélaïde et les petits enfants pour moi et, pour ta maman, Cléophée, etc. M^{me} Louis Viger part demain pour aller se promener chez son père qui est venu la chercher. Elle se porte bien, et son fils et son mari.

Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;61/797

Saint-Martin, 30 juin 1826

Mon cher Benjamin,

Je profite de l'occasion de Jean-Baptiste Pepin pour t'accuser la réception de ta lettre du 18 courant. Tu régleras avec Jean-Baptiste Pepin pour être venu amener le cageu jusqu'ici. Il n'y avait personne sur la cage pour la conduire en sûreté. Elle est chez Taillefer et j'envoie du monde pour la mener où elle doit être déchargée. Tu aurais bien dû m'envoyer la mesure de chaque plançon en particulier, afin que j'eusse pu faire le devis pour les débiter de la manière la plus profitable, pour en tirer le meilleur parti et me procurer tout le bois dont j'ai besoin. Tu es bien toujours le même pour faire les choses à moitié.

Je n'ai point vu Adélaïde. Elle n'est pas revenue de la ville où St-Antoine l'a laissée, et je n'y suis pas retourné depuis que je suis ici. J'espère y retourner demain ou après-demain au plus tard.

La charrue canadienne que j'ai eue avec les bœufs est hors de service. Si elle eût été bonne, je l'aurais envoyée avec les bœufs. J'ai été surpris de ne pas voir ta charrette peinte. Quelques bonnes que soient les choses que l'on te procure, tu prends toujours les moyens les plus prompts pour en voir la fin.

Tu aurais bien dû me marquer combien Stevens entend me charger pour le bois que tu as pris chez lui. Il faut que je tienne des comptes en règle, ce que je ne peux pas faire avec la manière négligée dont tu m'adresses ce que tu m'envoies. Ce n'est pas de même que j'en agis avec toi : quand j'envoie quelque chose, les comptes détaillés l'accompagnent.

Les comptes de ce qu'il en a coûté dans l'endroit pour engager auraient dû venir avec la cage de tout cela. Rien.

Si tu m'avais marqué que Dodo ne pouvait pas ou ne voulait pas venir avec la cage, j'aurais envoyé du monde d'ici, et Jean-Baptiste n'aurait pas été obligé de venir lui-même.

Ici, chez ton oncle André, tout le monde va assez bien, excepté Fleury qui a une fluxion et la tête enflée. Elle est mieux aujourd'hui, au moyen de cataplasmes de fleur et feuilles de pavot, que je l'ai enfin forcée d'employer, et une médecine qu'elle a prise hier. Elle était malade comme sa sœur Adélaïde, qui n'est pas revenue de la ville parce qu'elle a écrit que son oncle Truteau la ramènerait. Ayant eu de la pluie presque tous les jours de la semaine, je suppose que c'est ce qui la retient; peut-être viendra-t-elle aujourd'hui, le temps est beau.

Ici, la sécheresse a été si grande que le foin s'est vendu jusques à vingt piastres le cent, et l'avoine 4# 10s le minot. Quant au foin, la sottise de l'avoir fauché à l'ardeur du soleil, pendant la sécheresse, l'année dernière, y a fait plus de tort encore que la sécheresse. C'est une précaution que je ne saurais trop te recommander, de ne pas oublier : ne jamais faucher sur le haut du jour, mais seulement le soir et matin. Surtout le soir, afin que la fraîcheur de la nuit ranime le pied de l'herbe coupée. Autrement, le soleil tue la plante et détruit les prairies.

Je compte commencer à faire maçonner pour l'école de Saint-Martin vers la fin de la semaine prochaine. J'attendais l'arrivée de la cage avant de commencer, mais vous avez eu le talent de traîner pendant un mois entier une chétive besogne.

M^{lle} Cléopée Chamard³¹⁹, qui est ici en promenade, ton oncle et ta tante André Papineau, Fleury et la Louise vous saluent tous et nos amis. Embrasse pour moi Angelle et les petits enfants. S'il ne survient rien d'imprévu, ta maman se mettra en route la semaine prochaine pour aller vous voir. Je ne sais qui l'accompagnera. Je crains bien d'être le pis-aller et d'être obligé de la mener moi-même. J'aurais souhaité qu'elle

se fût rendue d'avance, et j'aurais été la chercher. Elle aurait eu plus de temps à rester avec vous autres. Adieu, portez-vous bien. Ton père affectionné.

Jb. Papineau

J'ai donné 7# 16 à Jean-Baptiste Pepin pour se conduire; il t'en rendra compte.

Je t'ai marqué que Cantin te rendrait compte de l'argent que je lui avais donné pour se conduire. Tu n'en dis pas un mot, et je ne sais pas ce qu'il m'a coûté pour faire rendre les bœufs et la charge qu'il a emmenée.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;62/796

Montréal, 23 août 1826

Mon cher Benjamin,

Je profite de l'occasion de M. [Pierre] St-Julien pour t'envoyer ton fils Benjamin qui est ici depuis samedi dernier. Il te contera lui-même les nouvelles de Maska où je compte aller demain avec M. Larocque qui y mènera M^{me} Casgrain, Émilie Lacombe. J'y mènerai aussi Cléophée Lacombe et peut-être aussi Javotte Lacombe, qui est en ville; Lucie Lacombe y est aussi, mais indisposée. Elle doit aller avec sa sœur à la Rivière-Ouelle. Cléophée Chamard est à Saint-Denis, chez son oncle. Aux dernières nouvelles, tous nos gens se portaient bien à Saint-Denis et à Maska, la femme d'Augustin était toujours dans l'attente de la maladie.

Tu recevras par Benjamin une lettre d'Adélaïde qui te communique son départ avec Toussaint. Joseph-Louis

[Louis-Joseph] Papineau t'a écrit dernièrement, je ne t'en dis rien. Les ferrures que tu avais demandées sont faites et sont ici. On ne les enverra qu'avec quelques autres effets. Si tu peux t'en procurer, je crains bien que cela soit bien difficile, puisque tu es hors d'état de faire des retours. Tu me mets dans l'embarras pour le bled que tu as eu à Rigaud.

Quel est l'état de vos récoltes? Je crains bien que la grande sécheresse n'ait beaucoup nui et au bled d'Inde et aux grains semés trop tard. Qu'ont fait les Frappier pour ma grange?

La maison d'école à Saint-Martin avance assez bien, mais je manque de soliveaux, et il y a trop de bois dans les plançons que tu m'as envoyés, qui sont trop courts pour faire des soliveaux. Tu aurais dû au moins, en chargeant les plançons, avoir égard à la longueur.

Rien de nouveau ici à te mander. Les gazettes annoncent tout ce que nous pouvons savoir. Mille amitiés à Angelle et aux petits enfants. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;63/799

Montréal, 8 septembre 1826

Mon cher Benjamin,

Je suis revenu de Saint-Hyacinthe avant-hier au soir; j'ai passé quinze jours tant à Maskinongie qu'à Saint-Denis. Le jour de Saint-Augustin³²⁰ ta belle-sœur Sophie a donné pour bouquet à son mari un gros garçon dont j'ai été le parrain avec ta

tante Séraphin Cherrier. Je l'ai nommé Augustin-Séraphin-Camille; ce dernier nom par la volonté de sa mère qui le nomme spécialement Camille. M^{lle} Dessaulles va souvent voir le petit enfant neuf, son cousin Camille. Tous nos gens à Saint-Hyacinthe et à Saint-Denis sont bien portants. Sophie va aussi bien que le temps peut permettre, et son enfant aussi, il paraît avoir bonne envie de vivre, boit et mange bien, mais il est encore douteux si la mère pourra le nourrir.

Pour ma grange, si on ne peut pas trouver d'autres animaux pour la tirer et mener, on pourra prendre les bœufs que j'ai dernièrement envoyés, en expliquant bien aux Frappier qu'ils en répondront.

J'ai vu la lettre que tu as écrite à Papineau au sujet de la pension de ton fils. Je suis moi-même au dépourvu, Dessaulles lui-même est de court, je ne sais qui pourra t'assister. Je crois qu'il sera plus prudent de laisser ton fils externe, soit en ville ou à Saint-Hyacinthe. Si je tenais encore maison, je le prendrais avec moi, mais peut-être que quelque autre de nos parents pourrait faire ce petit sacrifice, plutôt que de trouver de l'argent pour payer des pensions. Comme Rosalie Dessaulles pense monter à la Petite-Nation et que peut-être Papineau l'accompagnera, vous réglerez cela ensemble.

Dessaulles et son fils sont arrivés en ville hier au soir. Dessaulles vient pour accompagner jusques chez lui M^{me} Dénéchau³²¹ et M^{lle} Gauvreau, sa sœur, qui vont se promener à Maska pour quelques jours, et sitôt leur départ Rosalie se mettra en route pour chez toi, s'il ne survient rien d'extraordinaire.

J'étais à Maska quand Rosalie a reçu la lettre d'Angelle. Elle portera la réponse elle-même. Je me flatte que tu viendras reconduire Rosalie jusques en ville, et alors tu ramèneras ton fils. On verra qu'en faire. À force d'avancer aux uns et aux autres qui ne payent point, je me trouve tout à fait court d'argent.

M. Rolland, avocat de cette ville, a acheté de M. Johnson³²² la seigneurie Monnoir, 13 500 louis. C'est une bonne

acquisition, point trop chère. Rien de nouveau en ville à te
mander. Celle-ci te sera remise par Michel Beaudry fils, s'il
repassa prendre ma lettre comme il l'a promis.

Adieu, bien des amitiés à Angelle et embrasse les petits
enfants pour moi.

Côme Cherrier est arrivé hier de Québec, il a été recon-
duire Toussaint Papineau jusques chez lui et trouve qu'il n'y
a pas eu de misère. Alexis Trudeau, Angélique Trudeau ont
aussi été reconduire, l'un Toussaint, l'autre Adélaïde. Alexis
Trudeau est revenu à Québec. Il pourrait se faire qu'Angéli-
que resterait avec Adélaïde. Ainsi, ce va faire une maison bien
montée, il n'y restera pas de place pour la folie. Adieu. Ton
père affectionné.

Jb. Papineau



À Denis-Benjamin Papineau

BAnQ-Q,P417/1;64/800

Montréal, 11 novembre 1826

Mon cher Benjamin,

Je te prie de voir Joseph Goguet, Tassé et leur compa-
gnon, qui ont coupé du bois pour le *steamboat* à qui j'ai avancé
le 15 de juin 1826 à chacun, en argent, 26# et 4 minots bled
à 6#, faisant 50# pour chacun. En juillet dernier, j'ai donné
au capitaine Grant du *steamboat* une traite pour 120#, à être
payée par Joseph Goguet, Tassé et leur compagnon. Informe-
toi s'ils en ont fait compte et retire ma traite dûment quitan-
cée; et fais-toi payer des cinq piastres qui me restent dues et
dont tu me feras compte.

Tu auras soin de me marquer de combien j'aurai à tenir compte aux Frappier pour la bâtisse de ma grange. Je suis convenu de payer cela à Papineau, acompte de ce qu'ils lui doivent pour le bonhomme Tremblay dont ils ont acquis la terre.

Je dois aussi faire compte à Papineau du montant du bois que Stevens m'a fourni pour la bâtisse de Saint-Martin, et aussi du bois qu'il m'a fourni pour la grange dont tu me feras deux comptes séparés.

Tu me marqueras aussi le montant des avances que tu auras faites pour la grange et me rendras compte de la farine entière que j'ai fait monter l'été dernier et des deux quarts de lard que j'avais à la Petite-Nation.

Tu feras mes amitiés à Angelle et lui diras que le cidre que tu emportes est pour ses étrennes et celles des petits enfants que je leur envoie. Il faudra mettre les portes de la grange et bien les accoter, mais pour les pentures, on les posera aussitôt qu'on pourra les envoyer, aux premières glaces.

Si Stevens voulait aussi mettre quatre piastres que j'ai prêtées à Parent, ce serait autant de retiré et j'en ferais compte à Papineau, acompte du foyer du moulin³²³.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
D.M. de poste
À la Petite-Nation, comté d'York
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;65/801

Montréal, 30 novembre 1826

Mon cher Benjamin,

Papineau a reçu tes deux lettres du 20 et 24 courant, et me les a communiquées.

Tu diras aux Frappier que je suis décidé à leur faire perdre l'ouvrage qu'ils ont fait pour moi et que je vais prendre d'autres ouvriers pour finir ma grange. Ils devaient me la livrer avant les récoltes. Ils sont cause que Beaudry n'a pas pu serrer son grain et en a perdu la plus grande partie. Ils méritent qu'on leur fasse payer le dommage qu'ils ont causé. Qu'ils y réfléchissent et n'achèvent pas de me fâcher tout à fait; s'ils ne finissent pas leur ouvrage, aussitôt que tu leur auras communiqué ceci, ils apprendront de quel bois je me chauffe avec les trompeurs.

J'ai envoyé Joseph Truteau³²⁴ chez Fleury Roy qui lui a dit qu'il avait vendu tes deux quarts de potasse, 23½ s le quintal. Sur le pied de 23,10£ le tonneau. Comme Papineau t'écrit aujourd'hui, je ne t'en dirai pas davantage.

Le pauvre Genevais a bien de la peine à se rétablir, il eut l'imprudence de se lever la nuit et boire de l'eau froide, ce qui lui a occasionné une rechute qui a fait craindre pour ses jours. Il a à présent du mieux.

Nous n'avons rien de nouveau par ici que les gazettes ne disent pas; cependant, on a appris du Détroit qu'Augustin Berthelet³²⁵ a épousé sa nièce, fille de son frère de père, Henri Berthelet, jeune fille de quinze à seize ans, spirituelle et de beaucoup de mérite, dit-on. L'évêque du lieu leur a donné

dispense et M. Sicard, curé du lieu, les a mariés. Grand bien leur fasse!

J'ai reçu une lettre de ta maman du 24 courant. Elle était à Saint-Denis depuis dix-neuf jours, attendant la neige pour retourner à Maska, d'où elle avait eu des nouvelles fraîches et tout le monde se portait bien, tant à Maska qu'à Saint-Denis.

Mes amitiés à Angelle et aux petits enfants. Si tu vois Michel Beaudry³²⁶, tu lui diras que sa belle-sœur, veuve Jacques Beaudry³²⁷, est ou remariée ou sur le point de se remarier avec un garçon de vingt-huit ans qui se nomme, je crois, Brouillet³²⁸, d'en haut du fort de la Pointe-aux-Trembles.

Adieu, portez-vous bien. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;66/802

Montréal, 10 février 1827

Mon cher Benjamin,

Je profite de l'occasion de Michel Beaudry pour t'accuser la réception des lettres que tu lui as remises. Je lui ai vendu ma terre et il m'a donné vingt-cinq louis acompte. Je lui passerai contrat quand il m'aura complété mille francs, ce qu'il doit faire au printemps, qu'il doit recevoir encore quelque argent de ses droits.

Je n'avais qu'un quart de morue pour toi, et j'avais annoncé l'autre à Augustin. Tu les a pris tous les deux, ce n'était pas mon intention. Les chemins sont si mauvais que Beaudry ne peut pas se charger de tes ferrures. D'ailleurs, Truteau a

sottement envoyé toutes les pentures de contrevents à Saint-Martin, les moyennes pentures pour tes portes de cour et jardins sont ici et les crochets.

Les gazettes te feront connaître les nouvelles politiques. Papineau paraît se bien porter à Québec, bien occupé sans beaucoup d'agréments, ni grand espoir de faire grand bien. Je te réfère à la lettre d'Angelle pour les nouvelles de la famille. N'ayant rien de particulier à te mander, je conclus en vous souhaitant à tous bonne santé. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



À Angelle Cornud

BAnQ-Q,P417/1;10/803

Montréal, 13 février 1827

Ma chère Angelle,

À la fin vous vous tannerez de recevoir de mes lettres. C'est encore à vous que j'écris, parce que je ne veux pas laisser passer d'occasion sans vous donner de nos nouvelles. Celle-ci vous sera remise par le père Carrières, et je vous l'adresse parce que Parent dit que Benjamin était sur le point de venir en ville avec Dodo.

Je n'ai presque rien à ajouter à ce que je vous ai marqué par le bonhomme St-Antoine hier. Votre fille Rosalie est venue nous voir avec Séraphine, elle est bien portante, mais un peu maigrie. Je ne sais pas ce qui lui reste à apprendre au couvent, mais je crois qu'elle sait tout ce qu'il y a à apprendre là. M. Pierre Bruneau est arrivé ici de Saint-Denis hier au soir, il dit que toute la famille Cherrier se portait bien.

Suivant les dernières nouvelles de Maska, ils se portent tous bien là aussi, si on en excepte la femme d'Augustin et M^{me} Bouthillier qui sont toujours chétives.

Ici, rien de nouveau que les gazettes ne vous informent. Ainsi, je me borne à vous souhaiter bon courage et bonne santé. Mes amitiés aux petits enfants, toute la famille ici vous salue, et moi je suis toujours votre affectionné beau-père.

Jh. Papineau



L'honorable L.-J. Papineau
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAnQ-Q,P417/1;117/804
BAC, MG24, B2, Correspondance, p. 742-743

Montréal, 14 février 1827

Mon cher Papineau,

Quoique je ne me propose pas de mettre celle-ci à la poste, j'écris d'avance pour te rendre compte de ma dernière campagne. Je ne suis de retour ici que de samedi dernier au soir, où j'ai trouvé la grosse fille Julie³²⁹ malade de la chute qu'elle a faite dans la glacière, dont la trappe était restée ouverte par la négligence du garçon à qui on avait [dit] de la fermer le soir. Elle avait été ouverte pour y mettre de la glace; le matin, la fille a voulu passer par là sans chandelle et est tombée dedans. Elle a été quelque temps avant qu'on ait entendu ses cris. Anna l'ayant entendue a couru à son secours et est tombée par dessus en demandant : « Comment as-tu donc fait pour tomber ici? », ce qui aurait fait rire Julie, à ce qu'elle dit, si elle avait ressenti moins de mal. Il a fallu aller réveiller Philippe

et son frère et, avant qu'ils aient été habillés, les deux pauvres filles prises à l'attrape ont eu le temps de s'ennuyer. On a envoyé aussitôt chercher le docteur. Anna n'a attrapé que peu de mal, mais la grosse Julie souffre encore beaucoup et est obligée de garder le lit. Le docteur a eu bien de la peine à lui tirer une assiette de sang, après avoir essayé à dix reprises à différents endroits. Elle pourrait se ressentir de cette chute encore quelque temps.

Ton épouse et M^{lle} Rosalie se portent bien, M^{lle} Aurélie ne perd point de sa graisse, sa gaieté et son intelligence se développent à merveille, elle est forte, essaye à se lever en se tenant au dossier du sofa en jonc. Lactance nous égaye quelquefois par ses à-propos. On contait en sa présence que Louis Viger, voulant faire taire son fils qui criait, l'avait grondé et lui avait donné une tape. Là-dessus Lactance a pris feu et a dit : « Si j'avais été là, je lui aurais donné une claque comme il n'en a jamais eu de sa vie; il n'y aurait pas retourné. » C'est de son oncle Viger qu'il parlait. Voulant fouiller dans le tiroir d'Amédée, celui-ci l'a repoussé un peu rudement et s'en est plaint à sa mère en disant qu'Amédée avait dans son tiroir des secrets de sa blonde qu'il ne voulait pas lui laisser voir. Là-dessus Amédée s'est pris à rire à s'en rouler par terre. Que n'es-tu déjà grand-père pour t'amuser des enfantillages du jeune âge ! Ils sont tous deux empressés d'aller à l'école et s'y appliquent.

Revenons à mon voyage. En partant de Montréal, j'ai passé la semaine à Verchères. Le lundi suivant, je me suis rendu à Maska à sept heures du soir, j'y ai trouvé toute la famille bien portante, excepté la femme d'Augustin et celle du D^r Bouthillier, faisant toutes deux divorce avec la santé. Cependant, elles avaient du mieux et on ne craignait aucun danger pour elles, leurs petits enfants étaient bien. Le samedi suivant, je suis venu à Saint-Denis et le lundi ensuite, suis revenu à Verchères où je suis demeuré jusques au vendredi que je suis venu à Varennes et y suis demeuré jusques au mardi, et suis revenu à Boucherville où je suis demeuré jusques à

samedi dernier. Je n'ai³³⁰ pourtant pas fini les affaires de [Joachim-Pierre] Gauthier, je fais compte d'y retourner la semaine prochaine.

Vendredi dernier, le bonhomme St-Antoine est parti de la Petite-Nation et est arrivé ici dimanche dernier. Il a rapporté que toute la famille chez Benjamin était bien, cependant il n'a pas apporté de lettres parce qu'il m'avait écrit par Michel Beaudry fils, qui est venu retirer quelque argent de sa succession maternelle³³¹. Il s'est décidé à prendre ma terre, m'a donné 25 louis et doit me donner sous peu encore 400 francs. Alors je lui passerai un contrat.

Voici les nouvelles de famille. Aborderai-je les matières politiques? *Adversis opponite fortia pectora rebus*³³². Il est clair que le gouverneur veut pousser les choses à bout, afin d'arracher de la Chambre quelque mouvement d'impatience pour la renvoyer. Le seul moyen de déjouer ses batteries est de temporiser sur les finances, qui [] la Chambre de toute autre matière [], et ensuite venir avec tel bill d'appropriation qui suffira pour les besoins réels de l'administration du gouvernement provincial, sans s'occuper de répondre aux demandes impertinentes du gouverneur, ni céder aux prétendus mandats des ministres qui prétendent s'ériger au-dessus de la loi et diriger l'emploi des deniers levés sur les sujets de Sa Majesté d'une manière expressément contraire au statut du Parlement, qui veut que tous deniers levés dans les colonies soient employés selon qu'il sera ordonné par les législatures provinciales et non d'après la disposition des ministres, ou de l'exécutif des colonies. Quand la loi parle si clairement, c'est aux ministres, c'est à l'exécutif colonial à baisser pavillon. Mais, sur le tout, les plus embarrassés sont ceux qui sont à la queue de la poêle. Patience et fermeté est ce que je souhaite aux honnêtes représentants, qui cherchent à concilier les droits de ses provinciaux, ce qui est justement dû pour le soutien de son gouvernement intérieur.

Adieu. Mes amitiés à Viger, M. Heney et nos autres amis. Cuvillier m'a dit aujourd'hui qu'il partira vendredi; je crois que quelque affaire en Cour le retiendra jusques à la fin du terme. Adieu, ton père affectionné.

Jh. Papineau

Cette lettre était écrite quand Julie a reçu la tienne du 12 courant. Elle n'a pas le temps d'écrire aujourd'hui. Il y a eu une courte mission à la Petite-Nation : il y a eu une messe chez Dodo, une chez Benjamin, une le dimanche à la chapelle et un mariage le lundi de la semaine chez M. St-Julien et au Lac.



L'honorable L.-J. Papineau
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAC, MG24, B2, Correspondance, p. 744-746

Montréal, 23 février 1827

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 19 courant. Quoique tu eusses annoncé la maladie de mon ancien ami, M. Bellet, dès le 5 du courant, comme je n'étais pas en ville quand ta lettre est arrivée ici, je n'en avais rien su. La nouvelle de sa mort m'a d'autant plus surpris. Au reste, il était parvenu à un âge que peu outrepassent, et il faut payer le tribut de la nature³³³.

Je suis bien aise de voir la Chambre procéder modérément et prudemment, mais je ne peux adopter l'idée de ne voter que pour six mois les subsides que la Chambre jugera raisonnables. Je crois qu'il faut les voter pour un an. Les ministres ont déjà fait signifier que les gouverneurs ne devaient pas sanctionner des actes passés pour un si court espace de

temps que la Couronne n'avait pas le temps de les examiner, et de signifier son désaveu s'il était jugé expédient. En ne votant les subsides que pour six mois, ce serait donner un prétexte plausible au Conseil et au gouverneur de ne pas concourir avec la Chambre. Celle-ci est en possession de passer pour un an seulement les *mauvais bills*. Qu'elle maintienne son terrain et ne risque pas de rétrograder, en voulant trop gêner l'exécutif. En effet, au bout des six mois, l'exécutif aura-t-il les mains liées, ou faudra-t-il qu'il convoque le Parlement de six mois en six mois, contre l'esprit et la lettre de la constitution, qui n'oblige l'exécutif de convoquer la législature provinciale qu'une fois l'an.

En examinant les divers messages du gouverneur, je serais d'opinion qu'il devrait être statué sur chacun d'eux par un bill séparé. Cela reviendrait à voter la dépense par chapitre ou acte séparé, comme la Chambre l'a déjà voulu faire. Je crois voir dans la destination des différents messages que le gouverneur aurait reçu ordre d'adopter le mode de voter les dépenses provinciales par chapitre ou par des actes séparés, ce qui revient au même. Au reste, vous pouvez mieux que moi juger, sur les lieux, de ce qui est plus expédient, mais tâchons de ne pas mettre la Chambre aux prises, au moment où elle a [à] supporter les droits de la province contre les autres prises d'une faction ennemie déclarée de la constitution qu'ils ont juré de faire observer, en même temps qu'ils font tous leurs efforts pour la renverser et la détruire.

Le bonhomme Carrière, de la Petite-Nation, m'a payé 77# 8s pour droits seigneuriaux, qu'il paraît devoir par un compte que j'ai trouvé dans tes papiers de la Petite-Nation, mais comme il n'y a aucune date, je n'ai pu savoir si c'est tout ce qu'il doit. Je lui ai donné seulement un reçu acompte, et ai gardé cet argent dont je t'ai crédité dans mes comptes avec toi, Julie n'ayant pas besoin pour le moment.

24 février. M. Pierre Bruneau, de Saint-Denis, est arrivé ici avant-hier au soir et reparti ce matin. Toute sa famille se

portait bien. M^{me} Bruneau, la mère, est arrivée ici hier au soir, a laissé le curé et M^{lle} Vevette en bonne santé.

Il paraît que l'éditeur du *Mercury* te prend à tâche. Un paragraphe dans le *Spectateur Canadien* aujourd'hui au sujet des cahots parle d'un membre influent dans la Chambre qui, dit-on, s'oppose à la réforme des voitures d'hiver pour conserver sa popularité. Hier, au marché, l'on m'a dit que tu t'opposais à une réforme si nécessaire et on a paru mécontent. J'ai fait mettre dans *La Minerve* un paragraphe pour rappeler les ordonnances du Conseil législatif sur ce sujet, mais l'éditeur a tout défiguré³³⁴. M. Duvernay ne paraît pas curieux de parler français et donne un sens tout différent aux communications qu'on lui fait. Je tâcherai que Bibaud redonne le même énoncé au corrigé. Au reste, le but était seulement de remettre les procédés du Conseil sous les yeux du public impartial, les fautes de l'imprimeur sont d'une petite conséquence.

Je te recommande beaucoup de modération dans tes expressions, sans déroger à la fermeté que peuvent requérir les différents sujets que vous avez à traiter : la causticité des expressions, loin d'ajouter au mérite de son sujet, en diminue l'importance, ou plutôt en fait oublier l'importance.

Ici, la famille se porte bien, les petits enfants sont toujours les mêmes, montrent autant de progrès qu'on peut en attendre de leur âge. Benjamin Cherrier est en ville, je ne l'ai pas encore vu; Dodo devait venir en ville, mais il a été aux noces d'une de ses belles-sœurs, mariée au nommé Laframboise³³⁵, aux Éboulis [Saint-Placide].

Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Madame
Benjamin Papineau, écr
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;11/805

Montréal, 24 mai 1827

Ma chère Angelle,

Je vous remercie de la lettre que vous m'avez écrite. Benjamin n'écrit qu'à Papineau, ainsi je me fie à vous pour avoir des nouvelles. Depuis près de deux mois, je suis occupé des affaires de M^{me} Fleming³³⁶ que les folies de son fils laissent dans un grand embarras.

Dessaulles est venu en ville la semaine dernière avec M^{lle} Cléopée Chamard. Toute la famille à Maska allait assez bien. Mon épouse avait toujours son bras enflé et attend qu'elle soit mieux pour venir en ville; votre fils était bien portant et continue à bien faire; votre fille Rosalie est assez bien portante mais maigre. On attend M^{me} Dessaulles qui, je crois, la remmènera. Au moins, je le lui conseillerai bien.

Quand votre maître Benjamin est venu en ville, il s'est fait recommander un habit qui est ici, mais je ne sais si je dois le lui envoyer ou attendre qu'il vienne lui-même. Mais je crains les mites. Je n'ai personne ici pour prendre soin de mon butin.

Quand j'aurai une occasion sûre, je vous enverrai une petite boîte à médecine qui vous sera commode et utile à la Petite-Nation.

Benjamin Cherrier est venu en ville cette semaine. Tous nos parents à Saint-Denis étaient bien, mais l'eau a encore ravagé le jardin de M^{me} Cavelier, elle a eu huit pieds de hauteur d'eau dans le bas de son jardin.

Ici les jardinages sont bien peu avancés, vu le mauvais temps et les pluies froides que nous avons eues. Tous les arbres fruitiers sont blancs de fleurs, mais on craint que la pluie qu'il fait depuis trois jours ne fasse couler les fruits.

En ville, la famille est bien. Louis Viger assiste en Cour; cependant sa santé n'est pas absolument bien.

Vous aurez peine à lire celle-ci, je l'écris dans l'office, les contrevents fermés et sans lunettes. Vous vous en tirerez comme vous pourrez. Mes amitiés à tous les petits enfants. Honorine doit toujours faire l'école à son petit frère et sa petite sœur. Portez-vous bien. Mes compliments à Benjamin et croyez-moi toujours votre affectionné beau-père.

Jb. Papineau



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;67/806

Montréal, 17 juin 1827 au soir

Mon cher Benjamin,

Parent m'a remis ta lettre qui nous a fait plaisir à tous, car il y avait longtemps que nous n'avions eu de vos nouvelles. Ta maman est ici depuis quinze jours, mais elle n'aime pas à aller en voiture, les secousses inévitables lui font encore ressentir du mal à son bras, cependant elle s'en trouve de mieux en mieux mais doucement. Ainsi elle ne peut à présent décider si elle ira à la Petite-Nation cet été, cela dépendra du mieux qu'elle éprouvera. Elle remercie bien Angelle de la lettre qu'elle lui a écrite, mais elle ne peut écrire assez lestement pour lui faire réponse.

Comme je pars demain matin pour me rendre à Vaudreuil avec le même *steamboat* où s'embarqueront Parent et le père Tremblay, je n'ai pas grand temps à t'écrire, d'ailleurs, je n'ai

rien de nouveau à te mander. Toute la famille ici est bien portante et vous salue et vous embrasse tous.

Ci-joint une lettre de ta fille Rosalie, qui est retournée à Maska bien contente, après avoir fait sa première communion. Son oncle Augustin l'a emmenée et nous a rapporté que ton fils Benjamin est bien portant, mais n'est pas si appliqué qu'il était cet hiver. Tâche de gagner de l'argent pour le mettre au collège. Nous sommes tous si courts d'argent que nous ne pouvons pas faire ce que nous voudrions bien.

Papineau dit toujours qu'il va aller à la Petite-Nation, mais ne part pas; à présent il dit qu'il ira dans une quinzaine de jours. Nous nous sommes trouvés, Papineau et moi, au dernier sol, nous n'avons pas pu avoir de toile du pays. Comme je ne vais pas au marché, je ne sais pas s'il y en est venu ni ce qu'elle vaut. D'ailleurs, quand bien même nous en eussions acheté, nous n'aurions pas eu d'occasion pour l'envoyer. J'ai été beaucoup occupé chez M^{me} Fleming, je n'ai pas encore sorti. Je vais passer cette semaine à Vaudreuil, ensuite j'irai passer une semaine à Saint-Martin et, vers la fin de juillet, j'irai peut-être à Québec jusques à la Rivière-Ouelle et à Saint-François. Ainsi je crains bien de ne pas voir la Petite-Nation cet été, à moins que ce ne soit pour aller à la pêche à la truite et au poisson blanc. Nous verrons ce que le temps nous amènera.

Adieu. Portez-vous bien, nous embrassons Angelle et les enfants, nos amitiés à nos parents et amis de la Petite-Nation. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
D.-B. Papineau
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;68/807

Montréal, 3 juillet 1827

Mon cher Papineau,

J'ai reçu par Dodo les vingt-cinq piastres que tu m'as envoyées, dont je te remercie. Je regrette seulement qu'il n'y [en] ait pas plus, j'en aurais grand besoin.

Ta mère s'est trouvée prise de douleurs violentes dans les reins, au point de ne pouvoir se remuer sans crier. On lui a mis une cirouanne³³⁷, on l'a purgée, elle a du mieux; mais à peine peut-elle faire quelques pas dans la place, après qu'on lui a aidé à se lever. Ainsi elle est hors d'état de faire le voyage de la Petite-Nation, autrement je vous l'aurais envoyée.

Tu te proposes d'aller à Maska vers le premier quart d'août, mais je crois que c'est le moyen de faire manquer la promenade de tes enfants, dont ils seront bien fâchés. Tes foins ne seront pas finis et tes récoltes seront à la veille de commencer. Il ne faut pas se fier à des étrangers pour ces sortes de travaux, ils ne sont ni assez éclairés ni assez intéressés pour le bourgeois. Il faut surveiller soi-même cette sorte de besogne, sans quoi on s'expose à perdre considérablement. Si tu veux m'en croire, on marquera [à] Augustin d'envoyer tes enfants en ville par une occasion sûre, puis je les confierai à Joseph Trudeau qui ira les conduire par les *steamboats* jusques à la Petite-Nation. Comme ce sera le temps où probablement je serai à Québec, Trudeau pourra faire ce petit voyage dont il ne sera pas fâché, et tu te réserveras pour ramener tes enfants et les conduire jusques à Maska. Si tu le juges à propos, il me semble que ce sera le moyen de mieux consulter tes intérêts.

Nous n'avons rien ici de nouveau que ce que les gazettes annoncent. Le coup de vent de dimanche dernier [1^{er} juillet] a renversé la grange de Denis Viger. Une partie de la couverture d'un hangar, au nord du jardin de Papineau, a été soulevée au-dessus des maisons et portée dans le jardin de Papineau, à environ 350 pieds de distance du lieu où elle a été enlevée. Un chevron de trente pieds de long et 6 pouces d'équarrissage en faisait partie et a été aussi jeté dans le jardin de Papineau. Les autres chevrons et les planches de couverture qui y ont aussi été portés étaient brisés en plusieurs morceaux. Il y a eu d'autres dégâts dont je crois que les gazettes rendront compte³³⁸.

Adieu, je vais écrire à Angelle pour qu'elle ne soit pas jalouse. Ta maman te fait ses amitiés et à tes petits enfants. Ici la famille va bien et vous salue. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;69/808

Montréal, 21 décembre 1827

Mon cher Benjamin,

Voulant envoyer un poulain que j'ai acheté à l'encan de M^{lle} Truteau pour ton fils Émery, je profite de l'occasion pour t'envoyer un voyage de meules et de morues. Trois *drafts* de celle-ci, prises chez Fleury Roy et 8 meules. C'est François Valade, qui a été fermier chez M^{lle} Truteau, qui te remettra le tout avec le poulain. Il est en état d'être dompté cet hiver pour de petits voyages, sinon tu le laisseras hiverner à la porte de la grange et attendras à l'hiver qui vient pour le dompter, ou bien on le vendra.

Fifi Rivière est venu ici aujourd'hui demander si tu m'as laissé un billet que Parent lui doit pour 280 et quelques livres. On lui en offre vingt piastres et [il] serait disposé à les prendre. Même si tu voulais le prendre, il te le laisserait pour quinze piastres. Sans te charger de cette dette peut-être que tu pourrais rendre service à Parent en lui procurant le moyen de retirer son billet pour quinze piastres. Si tu ne peux pas faire cela, renvoie le billet et Rivière le vendra à un homme du faubourg des Récollets, qui a coutume de conduire les cageux de Bigelow³³⁹ à Québec et qui doit monter au mois de mars prochain pour faire faire les cageux de Bigelow.

J'ai reçu une lettre de ta maman du 17 courant. Elle a été obligée de se mettre les mouches aux tempes à cause de ses yeux. Elle craint d'être obligée de les mettre encore derrière les oreilles. Je voudrais pouvoir y aller sitôt que l'on pourra traverser.

La Dessaulles, son mari et ses enfants vont bien. Son dernier que l'on craignait ne pouvoir pas réchapper, va beaucoup mieux depuis qu'on lui a donné une nourrice au sein. Augustin, sa femme et ses enfants, le docteur Bouthillier, sa femme et sa fille, Séraphine, ta fille Rosalie sont bien portants.

Ici, Julie garde encore le lit, mais elle a du mieux et espère être bientôt en état de tenir sa chambre. Tout le reste de la famille est bien. Louis Viger est allé à Québec.

Fleury Roy te mande qu'il n'a pas le temps de t'écrire et qu'il n'a pu trouver d'étoffe comme tu en demandes pour faire des chemises à tes hommes. Je ne te parlerai pas politique; les gazettes te diront tout ce qui se dit et se passe par ici. Mes amitiés à Angelle et à toute la famille et à nos amis. Papineau ira peut-être faire un tour à la Petite-Nation vers le commencement de janvier. Il ne peut y aller à présent. Adieu, porte-toi bien; tous nos gens vous saluent. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

J'ai fait compter la morue : il y en a 88. Si tu laisses le poulain à la porte de la grange, il faudra le faire déferer parce qu'il pourrait estropier d'autres animaux.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;70/809

Montréal, 21 janvier 1828

Mon cher Benjamin,

Je profite de l'occasion qui se présente pour t'écrire deux mots. D'abord, je n'ai pas vu la lettre que tu m'as écrite par Valade, Papineau l'a reçue pendant que j'étais à Maska et, à mon retour, il n'a pu la retrouver.

Je t'envoie la dernière lettre que j'ai reçue de ta maman. Tu y trouveras toutes les nouvelles de la famille à Maska. Tu sais que le gendre de ton oncle Truteau, Thompson³⁴⁰, tailleur, est allé s'établir à Maska. Il paraît y avoir plus d'ouvrage qu'en ville et est content d'y être. Mélanie³⁴¹ Truteau, avec sa sœur, mariée à Fissiault-Laramée³⁴², de la Pointe-aux-Trembles, ont été les voir et en sont revenus. C'est par Mélanie que j'ai reçu la lettre que je t'envoie.

Le 24 de ce mois, doivent se rassembler en ville des députés de tous les comités de comtés et paroisses pour choisir les députés qui iront en Angleterre porter les adresses contre l'administration du comte Dalhousie³⁴³. D'ailleurs, rien de nouveau que les gazettes ne vous aient pas annoncé. On était bien inquiet d'un bâtiment nommé l'*Indian*, parti de Québec, dans lequel s'étaient embarqués un monsieur Fisher³⁴⁴, avocat de cette ville, avec sa sœur, M^{me} Torrance³⁴⁵, et deux enfants de celle-ci, que l'on avait dit périr en mer. Mais M. Fisher a

écrit qu'ils s'étaient heureusement rendus, ce qui a fait plaisir, comme tu peux penser, à leur famille et à leurs nombreux amis³⁴⁶.

Au nombre des députés du comité de Québec, on attend M. Neilson, M. Massue. M. Borne³⁴⁷ qui a épousé une D^{lle} Paquet, nièce de M. Émond, qui est aussi du comité de Québec, est déjà arrivé en ville aujourd'hui, à ce que l'on dit.

Tu me diras si Émery a été content de son petit cheval et si tu comptes le lui garder ou le vendre à son profit; ce sera comme tu voudras. Je voudrais bien aller à la Petite-Nation, mais ce ne sera qu'après le 20 de février, si j'y vais. Les affaires de la succession Lotbinière et de M. Genevais me donnent plus de tourment que je n'en devais avoir.

Mille amitiés à Angelle et aux petits enfants, et M^{lle} Marchesseau³⁴⁸. Aujourd'hui, j'ai vu Hubert Jeannot qui m'a dit être parti de chez lui depuis six jours; qu'avant de partir il avait été chercher M^{me} Hillman pour la femme de Dodo et qu'il y avait appris ici que Dodo lui-même avait tombé et s'était demis ou fracassé deux ou trois côtes.

Ici M^{me} Fleming a fait une chute dans la cour et s'est tellement fait mal à la hanche droite qu'elle ne peut s'appuyer sur la jambe de ce côté; elle a beaucoup souffert et souffre encore. À chaque fois que je la vois, elle demande toujours de vos nouvelles, surtout d'Angelle, et me charge de vous faire ses amitiés.

Ici la famille va assez bien à présent. Denis Viger, sa femme ont été à Québec pour leur procès et en sont revenus sans avoir rien fait. Adieu, portez-vous bien, tout le monde vous salue. Pour moi je suis toujours ton père affectionné.

Jh. Papineau



D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;71/810

Montréal, 8 février 1828

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu par St-Denis ta lettre du 1^{er} et 4 courants, avec les dix piastres que tu m'envoies et les vingt piastres pour Papineau et les perdrix.

Aujourd'hui, vu la pluie d'hier, il y a eu un pauvre marché. Ainsi, on n'a pas pu avoir de bœuf, ni beurre, ni miel, tout était cher.

Ta lettre ne m'a été remise qu'hier après-midi, et nos agents étaient partis du matin, à huit heures. Ainsi, je n'ai pas pu donner tes commissions à Denis Viger. On pourra lui en faire mention, si on y pense quand on lui écrira.

Beaudry, Morin et Édouard Tranchemontagne étaient tous repartis quand St-Denis m'a remis ta lettre : on n'a pu rien envoyer par eux, et d'ailleurs, ils ne pouvaient rien prendre. Ils avaient chacun leur femme et des effets à emporter. St-Denis dit qu'il ne pourra pas emporter que la tonne de rhum et une caisse de chandelle, parce qu'il emporte une caisse de chandelle pour lui-même et quelques autres effets. Ainsi, on ne pourra pas envoyer de bœuf, ni beurre par lui, et je ne sais quand on pourra trouver d'occasion qui voudrait s'en charger.

Il est bien douteux que tu puisses conserver un quartier de bœuf assez frais pour le carême. Nous avons un hiver bien doux. Il y a quinze jours on a battu un chemin sur la glace, depuis la pointe d'en haut de l'île Sainte-Hélène au Marché neuf. Il y avait des mares au-dessus, elles se sont agrandies et aujourd'hui ce chemin est coupé par la mare qui s'est allongée. Il y a apparence que les chemins d'hiver ne dureront

pas longtemps. Prends tes précautions pour n'avoir plus de voyages à faire après le 5 ou 6 de mars. Je crois bien que je remettrai jusques à la navigation mon voyage de la Petite-Nation, et M^{me} Fleming sera du voyage si elle est en état de le faire, car il y a un mois qu'elle est tombée dans sa cour sur le verglas, a éprouvé un grand mal dans la hanche droite. Elle ne peut pas encore s'appuyer sur cette jambe-là. J'arrive de chez elle et [elle] m'a bien chargé de vous faire ses amitiés et compliments.

Pour la consulte que tu désires pour un engagé qui, pour s'être marié, ne veut pas finir son temps, il faudrait savoir s'il est engagé par écrit ou non. S'il n'y a pas d'écrit, il est à bout tous les jours; s'il y a un engagement par écrit, il pourrait être poursuivi en dommages s'il ne veut pas finir son temps.

Il n'y a rien de nouveau ici. M. Gale est parti pour l'Angleterre, porteur, dit-on, des adresses de remerciements à Son Excellence pour sa bonne administration et demander une nouvelle division de la province, etc. C'est un bon bonheur que nous soyons débarrassés de lui ici³⁴⁹. Papineau t'écrit lui-même, et Séraphine. Ainsi, je ne te parle d'eux.

Adieu, mes amitiés à Angelle et aux petits enfants. Tu donneras la main à Émery pour moi, en lui recommandant d'être un bon garçon pour payer son petit cheval. À Papineau, Honorine et la Louise, qu'on les embrasse bien, les autres sont trop petits pour leur faire des commissions; à M^{lle} Marchesseau, bien des compliments et à tous nos amis de l'endroit, quand tu les verras.

Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;72/811

Montréal, 19 février 1828

Mon cher Benjamin,

J'arrive du marché pour voir à t'envoyer du bœuf, mais on ne peut l'avoir à moins de 7 et 8 sols la livre. Le dégel qu'il fait ne permet pas d'en envoyer un quartier, on courrait risque d'en perdre la moitié. Ainsi, je prends parti de n'en point envoyer. Si tu avais pour cinq sols d'arrangement, tu aurais des animaux gras à tuer et, au lieu d'acheter du bœuf, tu en aurais à vendre. Les animaux maigres, l'été, sont à bon marché; ils engraisseraient dans tes pacages, l'automne, et ayant soin de leur donner du foin salé dans l'hiver, ils seraient en bon état le printemps, et rapporteraient le double de ce qu'ils auraient coûté.

J'envoie à Angelle sa petite chaudière de miel; il y en a 19 livres à 15 sols. Nous n'avons rien de nouveau ici. Le bruit court que quelques personnes ont reçu des lettres de Londres qui annoncent que sir George Prevost revient ici au printemps, mais on doute encore de la vérité de cette nouvelle³⁵⁰. Il se fait tant de rapports en l'air qu'il ne faut pas être léger de croyance.

Séraphine Truteau n'est pas encore repartie pour Maskagouish, elle se porte toujours bien ainsi que toute sa famille, et tous les nôtres. On dit que nos agents ne pourront s'embarquer à New York que le 24 du courant. Les paquebots n'étant point revenus à l'époque ordinaire, il n'y en avait pas de prêts à partir le 15, selon l'ordinaire. Je suppose que tu reçois les gazettes régulièrement, ainsi il n'y a rien à dire qui ne se trouve dans les gazettes.

M^{me} Harwood, fille aînée de M. de Lotbinière, est accouchée hier d'un garçon et d'une fille. Ce lui fait à présent trois garçons et une fille.

La semaine dernière, ta maman me marquait qu'elle allait mieux, mais qu'elle n'avait pas pu venir à Saint-Denis. À présent, il n'y a plus de neige dans les chemins, nous avons eu de la pluie toute la nuit depuis trois jours, il n'a pas du tout gelé et il y a eu constamment du dégel. Il paraît à présent que le [fleuve] voudrait prendre, je ne sais si cela durera. On a déjà vu des grives partout [] ici, à la montagne, cela annonce [].

Adieu, mes amitiés à Angelle et aux petits enfants, M^{lle} Marchesseau, nos amis. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;73/812

Montréal, 26 février 1828

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu hier une lettre d'Augustin, du 23 courant, il me marque que la santé de maman est bien dérangée, elle ne peut digérer ni la viande ni le bouillon. Après ses repas, elle ressent de grands maux d'estomac, suivis de fièvre et, après la fièvre, plusieurs heures de grande faiblesse. Je pars demain matin pour aller voir ce qui en est et, suivant les circonstances, je resterai plus ou moins de temps et vous donnerai des nouvelles par la poste, si je trouve que la maladie soit sérieuse. Si vous ne recevez pas de lettre, c'est qu'il n'y aura pas sujet de prendre l'alarme.

Ton oncle Séraphin Cherrier est en ville d'aujourd'hui et rapporte que tous nos parents de Saint-Denis sont bien portants.

Julie fait comme Angelle : elle recule tant qu'elle peut, sans doute pour mieux sauter³⁵¹. Arrive ce qui pourra, il faut espérer que le tout sera pour le mieux. Je ne sais par qui cette lettre te parviendra. Je la laisse aux soins de Papineau. Joseph Trudeau est parti ce matin pour aller ramener Séraphine à Maska. Mille amitiés à Angelle et aux petits enfants. Adieu, portez-vous bien. Ton père affectionné.

Jb. Papineau

J'ai reçu ta lettre par le bonhomme St-Antoine, mais je ne serai pas ici pour faire tes commissions. Il est allé à Maska et n'est pas de retour. Je laisse ta lettre à Papineau, il fera tes commissions s'il y pense. Adieu.

[De la main de L.-J. Papineau :] 28 février 1838. *La maladie trop prochaine qu'attend Julie m'empêche de partir. Dodo n'a pas resté assez de temps pour me laisser un moment à t'écrire. Je ne retrouve pas les lettres que tu me demandes. Je t'envoie du bœuf et des oignons. Je communiquerai tes lettres à l'évêque. Aujourd'hui vendredi, en l'absence de papa, je suis assiégé sans relâche.*

Je souhaite à Angelle de la santé. Depuis le départ de papa, nous avons une autre lettre d'Augustin qui heureusement nous laisse espérer que la maladie de notre chère maman n'est pas à beaucoup près aussi grave comme nous l'avait fait craindre sa première lettre. J'espère qu'elle se rétablira bientôt. Adieu, mon cher Benjamin. Je verrai à te procurer les branches d'arbres que tu demandes pour la prochaine occasion. J'aimerais bien à te voir si la santé de ta famille te permet de venir. Papa ne sera de retour que vers le 15 mars. Ton frère affectionné.

L.J. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;74/813

Saint-Hyacinthe, 29 février 1828

Mon cher Benjamin,

Me voici rendu ici en conséquence de l'indisposition de ta maman, dont je t'ai donné avis avant mon départ de Montréal par une lettre que j'ai laissée à Papineau pour remettre au bonhomme St-Antoine. On me dit qu'il est encore ici et doit partir demain. Je suis arrivé ici hier, ta maman avait pris un vomitif qui paraît lui avoir fait du bien. Aujourd'hui, elle est mieux, elle a gardé du bouillon du sagou³⁵². Je lui fais prendre du sucre brûlé par-dessus tout ce qu'elle prend : ce lui aide à digérer. Si on pouvait vivre de *begamon*³⁵³, elle y prend des jambons tout entiers et n'en paraît pas oppressée. J'espère que son estomac se fortifiera et qu'elle reprendra le dessus.

Toute la famille ici se porte bien et vous salue. Ce n'est pas un lieu à avoir des nouvelles. Ainsi, je me borne à vous donner les compliments et amitiés de toute la famille. Nous souhaitons qu'Angelle se rétablisse promptement. Si tu viens en ville, peut-être y serais-je, peut-être pourras-tu venir ici. À présent, le chemin de Saint-Denis ici n'a jamais été si beau.

Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
D.M.P. à la Petite-Nation
Comté d'York

BAnQ-Q,P417/1;75/814

Montréal, 27 mars 1828

Mon cher Benjamin,

M^{me} Papineau a reçu la lettre de son époux du 24 courant, lui donnant le détail de votre route et bonne arrivée chez toi. Nous sommes fâchés d'apprendre qu'Angelle craint d'avoir mal au sein; Julie qui a eu la même crainte en est délivrée et continue de mieux aller, ainsi que la petite dernière. Il est vrai qu'elle ne pourrait pas encore courir en raquettes, mais il [y] a du mieux, [elle] crie moins qu'elle ne faisait parce qu'elle souffre moins et moins souvent. En y regardant de bien près, on voit qu'elle profite. Aujourd'hui, monsieur le curé Bruneau a envoyé sa voiture pour chercher M^{me} Bruneau, mais Julie ne veut pas lui donner son congé, c'est un procès à vider qui se décidera d'ici à demain, la voiture étant retenue ici.

Lactance ne porte pas envie au plaisir d'Amédée, parce que lundi on est venu offrir du sirop nouveau et a dit qu'il mangeait du sirop avant Amédée. Aurélie est toujours la même, ne dormant que le moins qu'elle peut. J'ai reçu hier une lettre d'Augustin qui dit que ta maman continue toujours son régime purgatif et qu'elle continue à s'en bien trouver. Sophie était en purgation, elle en avait besoin. On espère qu'elle ira mieux.

Papineau aura peut-être occasion de voir le D^r Nelson, de Montréal, qui est parti d'ici pour aller chez M. Wright, aux Chaudières, où il va faire une opération à M^{me} Wright qui, depuis longtemps, avait un chancre dans un sein.

Il n'y a rien de nouveau ici, la gazette de Québec dernière dit qu'il est certain que la place de gouverneur du Bas-Canada

a été offerte à sir Francis Burton³⁵⁴ et qu'il dépend de lui de l'accepter; que M. Daly³⁵⁵ qui est secrétaire de la province, devait s'embarquer dans le paquebot du 24 février pour venir ici.

M^{me} Bruneau, Julie, M^{lle} Rosalie, toute la famille Bruneau, Lactance, Aurélie vous embrassent tous. Jouissez d'un moment de plaisir puisque vous y êtes. Je vous en souhaite autant que vous en pourrez prendre. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Je savais que la violette tricolore ou pensée, se nomme aussi jacée³⁵⁶. Je n'ai jamais entendu dire que M^{me} Dessaulles en avait fait chercher, je le lui manderai demain.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
D.P.M. à la Petite-Nation
Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;76/815

Montréal, 3 avril 1828

Mon cher Benjamin,

J'espère qu'Angelle sera mieux qu'elle n'était aux dernières nouvelles que nous en avons reçues. Ici, Julie va de mieux en mieux et sa petite dernière a aussi du mieux : à mesure qu'elle prend des forces, elle est moins tourmentée de coliques et a plus de repos.

Nous n'avons aucune nouvelle fraîche d'Europe. Hier, la poste de Québec n'a pas apporté la gazette de Neilson. On dit qu'il a été reçu une lettre de Québec qui rapporte que les grands jurés à Québec ont trouvé une vingtaine de bills pour libelles ou propos séditions contre le gouvernement, mais ce

sont de ces rapports qu'il ne faut pas croire légèrement. Le temps n'est pas éloigné où on saura au juste ce qui en est.

Je n'ai point eu de nouvelles de Maska depuis la dernière que je t'ai écrite. J'en conclus que ta maman continue à mieux aller, je lui écris aujourd'hui et je ferai connaître à Rosalie la jacobée³⁵⁷ ou *viola tricolor*.

La rivière est entièrement libre vis-à-vis la ville, je ne sais jusques où la glace est descendue. Il est déjà arrivé à Lachine un *Durham boat*³⁵⁸ du Haut-Canada, comme tu verras par la gazette.

Le poisson frais est abondant au marché, mais toujours cher, chacun voulant en avoir dans le temps présent.

M^{me} Louis Guy souffre considérablement depuis quelques jours, on craint pour elle une fin prochaine³⁵⁹.

Je ne sais s'il se fait du sucre. Il est venu quelques jours qui ont paru favorables, je crois que la saison n'est pas encore passée et qu'il s'en fera quand le doux temps reprendra. Marque-moi ce qui en est à la Petite-Nation.

Mes amitiés à toute la famille. M^{me} Bruneau croyait, jeudi dernier au soir, pouvoir partir le vendredi, mais, les glaces ayant travaillé dans la nuit, elle a pris parti de rester, elle est encore ici. Tu auras vu par les gazettes la mort de la femme de Firmin Bertrand³⁶⁰ et celle de la femme d'Édouard Cherrier³⁶¹. Ce sont deux nièces que je perds en bien peu de temps.

Lactance et Aurélie embrassent bien leur papa et leur petit frère, leurs tante, oncle, cousins et cousines. Toute la famille vous salue. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Denis-Benjamin Papineau
D.P.M. à la Petite-Nation
Comté d'York
Bas-Canada

BAnQ-Q,P417/1;77/811

Montréal, 10 avril 1828

Mon cher Benjamin,

Depuis ton départ de Montréal, nous n'avons eu aucune nouvelle de vous autres, excepté la lettre que Papineau a écrite de chez toi le lendemain de votre départ d'ici. Je suppose que le danger des chemins interrompt le va-et-vient des courriers. Ainsi, j'écris celle-ci au hasard, espérant qu'elle te parviendra tôt ou tard.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de M. Morison à Saint-Hyacinthe, datée du 4 courant. Il me dit que ta maman continuait à bien aller, elle a été à l'église le jeudi Saint [3 avril], et son manger ne la fatigue presque plus. Mais nous sommes inquiets d'Angelle, d'après ce que Papineau nous en a marqué.

Julie prend toujours des forces de plus en plus, mais ne laisse pas sa chambre, étant le seul endroit où elle peut conserver la chaleur. Elle craint de prendre du froid et elle a bien raison. La petite dernière prend aussi du mieux à vue d'œil, elle a plus de repos, moins de coliques. Aurélie s'est cogné tout à l'heure le bras contre la table, ce qui l'a fait crier, mais j'espère que ce ne sera rien.

Lactance est toujours bien portant, ainsi que M^{me} Bruneau qui est encore ici et M^{lle} Rosalie. Pour les nouvelles, je ne m'en mêle guère, les gazettes disent tout ce que l'on peut chercher à savoir là-dessus. M. Daly, ci-devant secrétaire du général Burton, est arrivé ici la veille de Pâques, ayant laissé Liverpool le 28 février. Les uns lui font dire que le général Burton viendra assurément de bonne heure au printemps pour prendre le commandement en chef au civil dans la

province du Bas-Canada, qu'il y aura un autre lieutenant-gouverneur et que le département militaire sera confié à un troisième; d'autres font dire à M. Daly qu'à la vérité le gouverneur Burton sera gouverneur du Canada, mais qu'il ne viendra que quand il plaira au gouverneur Dalhousie de s'en retourner. Ainsi l'arrivée de M. Daly fait tout le monde content, pronostique favorable pour la paix et la tranquillité générale. Si nous changeons de gouverneur, on ne peut guère l'espérer autrement.

Chez les Viger, oncle Truteau et tous nos amis, tout va bien. Adieu, mes amitiés à Angelle, aux petits enfants, Papineau, Amédée et à tous nos amis. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Quittance de lods et ventes

AMAF (ASQ), Polygraphie 27, N° 7B

Vaudreuil, 6 juin 1828

Monsieur Pambrun aura la bonté d'entrer sur le livre terrier mention que M. Lefebvre a payé les lods et ventes pour les trois terres ci-dessus mentionnées³⁶².

Jh. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;78/817

Montréal, 28 juin 1828

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ta lettre du 28 mai longtemps après la date, et n'ai depuis trouvé aucune occasion pour t'écrire. Ta maman est à présent en ville et Toussaint fait le vagabond dans le district de Montréal. Il est arrivé à Saint-Denis le 17 du courant, il y a rencontré l'évêque qui est en visite, il devait être ici mercredi dernier et n'est pas encore rendu. Je crois bien qu'il est resté à Maska pour le temps de la visite de l'évêque, qui devait y avoir lieu mardi dernier. Il avait envie d'aller jusques à la Petite-Nation, mais je vois bien que le temps qu'il perd du coté du sud lui fera manquer son voyage.

Ici toute la famille se porte bien, ta maman vous embrasse tous, et moi aussi. Je suis pressé, je n'ai pas le temps d'en écrire plus long. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;79/818

Montréal, 30 juin 1828

Mon cher Benjamin,

Voici M^{me} St-Antoine qui remonte. Papineau profite de son occasion pour t'envoyer des hosties. Le reste te sera

envoyé par l'occasion de Roy, envoyé pour te porter des effets.

Toussaint est enfin arrivé ici hier au soir, il est parti de Yamaska vendredi avec M. Deguise, et est venu coucher à Saint-Charles, samedi est venu à Varennes, et s'est rendu ici hier. Séraphine est en ville qui va le reconduire jusques à Saint-François avec une de ses sœurs, soit Mélanie ou Victoire.

Le bonhomme McCarthy qui était chez Dessaulles est mort samedi soir et devait être enterré aujourd'hui à dix heures.

Toussaint renonce à son voyage de la Petite-Nation. Il a été trop longtemps dans le sud. Comme il n'est pas à la maison actuellement, il ne peut t'écrire par cette occasion, il pourra le faire par la poste. Ta maman se joint à moi pour vous embrasser tous, père, mère et les enfants. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

M^{me} St-Antoine emporte la boîte aux hosties. Il y en a 500 petites, un morceau de fromage et une boîte pour la chapelle.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;80/819

Montréal, 11 juillet 1828

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu par Charron ta lettre du 6 courant. Toussaint est reparti d'ici mercredi 9 courant, à midi. Il emmène avec lui Fleury Papineau, sœur d'Adélaïde, qui va lui faire compagnie et probablement hiverner avec elle. Il emmène aussi Séraphine Truteau qui va se promener jusques à

Saint-François, afin qu'il ne soit pas dit qu'elle n'a pas employé le vent et le feu, qu'elle n'a pas couru au sud, au nord, à l'ouest et à l'est, pour trouver chaussure à son pied. Mais je lui ai bien dit qu'elle perdrait son temps et sa peine. Nous verrons ce qu'elle aura à dire à son retour.

Ta maman continue à se bien porter, a été bien contente de recevoir de vos nouvelles, elle vous embrasse de tout son cœur. Ta tante LeCavelier devait venir en ville avec elle, mais elle s'est trouvée indisposée. M^{me} Denis Viger est actuellement à Saint-Denis : Côme Cherrier a été l'y mener et doit retourner la chercher. Peut-être M^{me} Cavelier viendra-t-elle avec M^{me} Benjamin Cherrier dans le même temps.

Les affaires de la succession Lotbinière traînent tant, tantôt par une raison, tantôt l'autre, que je crains qu'elles ne me fassent manquer l'occasion d'aller à la Petite-Nation dans le cours de l'été, comme je me le proposais. J'avais comploté d'y aller avec M^{me} Kimber et M^{me} Fleming, qui voudrait bien voir Angelle. Le vent de dimanche dernier a fait dégât chez elle, la couverture du grand hangar de la maison où elle demeurait ci-devant a été chassée et le hangar bien penché, son vide-bouteille ou berceau au bout du jardin a roulé en bas du coteau, et la couverture s'est trouvée dessous. Cependant, on lui a fait faire de nouveau le tour et on l'a remonté tout d'une pièce à sa place. Il y a quelques barreaux cassés et des palissades. Le hangar a été redressé, le dommage sera réparé pour douze ou quinze louis.

Les gazettes te feront connaître l'état des affaires politiques, ainsi je ne t'en dis rien.

Papineau me dit qu'Augustin demande 18 piastres pour la rente de l'année dernière, mais ou lui ou toi vous trompez. Ce doit être seulement pour la rente de cette année, car je trouve dans mon livre de compte, à ton compte particulier, les entrées suivantes, savoir : à ton débit 1827, 18 juillet, à Augustin 108#; et à ton crédit 1827, août, argent par Joseph Trudeau, 108#. Quand Augustin viendra en ville, je m'en

expliquerai avec lui, si j'y pense. Augustin ne travaille plus pour Dessaulles, qui emploie le jeune Morison qui demeure chez lui. Aux dernières nouvelles de Saint-Hyacinthe, ta fille et toute la famille se portaient bien. Ici, la famille est bien portante. Mes amitiés à Angelle et à tous les enfants petits et grands. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Nous avons eu ici des pluies abondantes, les ruisseaux et les bas-fonds sont comme au printemps à la fonte des neiges.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;81/820

Montréal, 4 septembre 1828

Mon cher Benjamin,

À mon arrivée de Québec, j'ai trouvé ta maman bien affectée par les chaleurs excessives que nous avons éprouvées. Elle s'était déterminée à partir avec ta tante LeCavelier mardi dernier, 2 du courant. Les voitures sont venues pour les embarquer, mais l'apparence de mauvais temps les a arrêtées, ce qui a été d'autant plus à propos que le mauvais temps a effectivement pris sur les huit heures du matin, mardi dernier, et continue encore. Le soir, mardi, ta maman avait de si violents maux d'estomac que j'ai envoyé chercher le D^r Nelson qui lui a donné une prise qui lui a fait passer une bonne nuit. Mais, hier au matin, le mal est revenu; on lui a donné sa médecine hier, après-midi elle a été à la selle six fois et a craché beaucoup de glaires. Elle a assez bien reposé cette nuit, mais ce matin elle est bien faible. Depuis plusieurs jours elle ne

prend presque rien, du bouillon de poulet, de l'arrow-root, de la bouillie de farine de patate est tout ce qu'elle prend, en petite quantité, et tout cela la fatigue et l'opprime, quelque peu qu'elle en prenne. Elle est dans le même état qu'elle a été l'hiver dernier et, comme on la rétablit alors, on espère la rétablir encore.

Je n'ai pas vu Toussaint à Québec, je n'y ai pas resté assez longtemps pour lui faire savoir que j'y étais et lui donner le temps de venir à Québec. M. Paisley³⁶³, prêtre irlandais, vicaire à Québec, m'a dit qu'on lui proposait d'aller à la Petite-Nation et qu'il irait volontiers, n'ayant rien par lui-même, si on lui fournissait le moyen d'y vivre. C'est un garçon de talent, très zélé et très charitable. Je n'ai pu lui donner les renseignements nécessaires. D'après ce que me dit Parent, la dîme ne sera pas en état de lui donner grand-chose. Au reste, tes projets que tu as adressés à Papineau pour être remis à l'évêque ne m'ont pas été communiqués. Ainsi, je ne sais ce qui sera fait. Papineau doit t'écrire, mais je ne sais s'il le fera, il dort, et est bien paresseux.

M^{me} Tranchemontagne n'est pas encore revenue de Berthier; je t'envoierai par elle un petit paquet que Parent ne peut pas emporter. Je me propose de t'envoyer par lui une fiole de laudanum, s'il peut s'en charger. Mais n'en fais pas trop d'usage pour ton enfant, vaut mieux qu'il dorme moins que de lui en donner trop et trop souvent : ils s'y accoutument et, loin d'en ressentir de bons effets, ils en sont incommodés.

Au cas que tu ne reçoives pas tes gazettes régulièrement, je t'envoie une *Minerve* qui contient à peu près tout ce que nous avons d'intéressant pour le moment. Ta tante LeCavelier, ta maman et tous les nôtres se joignent à moi pour vous embrasser tous les uns dans les autres.

Jh. Papineau



D. - Benjamin Papineau, écuyer
D.P.M.
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;82/821

Montréal, 4 novembre³⁶⁴ 1828

Mon cher Benjamin,

Plus tu vas, plus paresseux tu es. Nous n'avons reçu aucune nouvelle de toi depuis ton départ de Montréal. La semaine dernière, j'ai reçu une lettre de Toussaint à Maskana, qui dit que ta maman continuait à bien aller, et que la famille était bien.

Tu as vu par les gazettes que Denis Viger est de retour de son voyage d'Europe, mais il n'a pas trouvé la sœur d'Angelle ni en avoir aucun renseignement, quoiqu'il ait fait des perquisitions à cet effet. Il a rapporté la lettre qu'Angelle écrivait à sa sœur et me l'a remise. Il est reparti pour Québec, arrivé il y a eu mardi dernier huit jours, à neuf heures du matin, et est reparti dimanche dernier à une heure pour Québec. Tout son temps a été absorbé pour les visites nombreuses qu'il a reçues de ses amis et [il] n'a pas eu le temps d'écrire et m'a chargé de vous faire ses amitiés.

Voici Pierre Delvecchio³⁶⁵ qui veut acheter les biens de M. Durocher à la montagne; une partie doit être vendue par décret le 9 de ce mois. Delvecchio, en conséquence, demande à retirer ce qui lui est dû, et sa sœur qui est mariée à M. Berthelot³⁶⁶ veut aussi retirer ce qui lui est dû. Ce fait que les deux tiers de ce que tu leur dois est exigible, et je crois que tu n'as payé la rente que pour 1827 et que celle échue en mars 1828 est due. Je lui ai dit que tu devais recevoir une centaine de louis de Picard, de Lachine, au mois de janvier prochain. Et m'a dit qu'en donnant cent louis au mois de janvier et la rente qui est due, il patienterait pour le reste. Ainsi, pense sérieusement à payer cela.

On vient d'enterrer le pauvre Waller, éditeur du *Canadian Spectator*, c'est une perte publique dont les honnêtes gens sont bien sensibles³⁶⁷.

Ici, la famille va assez bien, Papineau paraît satisfait de la tournure que paraissent prendre les affaires. Les gazettes te diront tout ce qui est connu sur la politique.

Adieu. Mes amitiés à Angelle, aux petits enfants et à tous nos amis. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



L'hon^{ble} Ls-Jh Papineau, écuyer
Montréal

BAnQ-M,P7/24;2/12

Montréal, 11 janvier 1829

Mon cher Papineau,

En octobre dernier, M. Dessaulles m'a fait remettre 118 piastres pour envoyer à M^{me} Baby, à Québec, pour lui compléter une année de rente qu'il lui doit, échue en mai ou juin dernier.

J'écrivis aussitôt à Louis Viger, qui était alors à Québec pour les affaires de la succession de M. Turgeon, de remettre la même somme à M^{me} Baby, et que je lui remettrais son argent à son arrivée à Montréal; mais il m'a dit que lorsqu'il est revenu à Québec, il a oublié l'affaire de M^{me} Baby. En conséquence, je te prie de payer cette somme à M^{me} Baby sitôt ton arrivée à Québec. Je t'envoie ci-inclus 10 louis, acompte; et si tu as charge de retirer à Québec quelque argent pour M^{me} Bruneau, elle me doit 17 louis 17 shillings et quelques deniers, que tu pourrais impartir à ce payement. Sinon je te

rembourserai sitôt mon retour de Vaudreuil. En te souhaitant un bon voyage et de la patience. Je suis toujours ton père affectionné.

Jb. Papineau



D.-B. Papineau, écuyer
Député maître de poste
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;83/822

Montréal, 28 février 1829

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu hier ta lettre du 23 courant, qui m'annonce l'arrivée d'Angelle sans accident, j'en suis bien aise.

M^{me} Dessaulles a envoyé chercher Rosalie par M. Morison. Ils ne sont partis que jeudi matin par le plus grand mauvais temps que nous ayons eu de l'hiver. Morison était obligé de retourner promptement et Rosalie n'a pas absolument voulu attendre le beau temps, quoique je lui promisse de la renvoyer mener.

Tu me mandes que tu réponds à la lettre qui t'a été écrite de Kingston, que tu accepteras 14000# pour ta ferme où demeure St-Antoine; mais dans ta lettre, as-tu eu soin de mentionner quelle étendue de terre que tu prétends livrer? Sera-t-il temps de contester sur les limites? Quand l'acquéreur sera rendu armes et bagages, il voudra avoir plus de beurre que de pain, il alléguera mille choses et, si tu ne veux pas céder, il exigera du dédommagement. Aie soin de lui récrire, sitôt la présente reçue, pour éviter toutes difficultés en lui spécifiant ce que tu prétends livrer, combien de front à mesurer sur tel rhumb de vent³⁶⁸, sur toute la profondeur

qui se trouvera depuis la grande rivière à gagner la baie, du côté du nord-est, et, du côté du sud-ouest, jusques au chenail qui sépare la presqu'île, de l'île qui est dans la baie vis-à-vis. Et encore, prends des précautions pour t'assurer que cette seconde lettre lui sera bien remise, parce que s'il trouve dans la première quelque chose à fonder une chicane, il niera avoir reçu la seconde. Tu dois garder copie de toutes lettres intéressantes.

Ton projet d'avoir un étalon et une jument de race canadienne est de tes projets ordinaires de faire des avances d'argent pour payer bien cher des chevaux qui seront dégénérés dès la seconde portée, dans un pays où tous les mâles entiers courent partout. Tu n'es pas assez entendu pour t'assurer une bonne production de moutons, tu le seras bien moins pour des chevaux, puisque tu ne sais ni les soigner ni faire soigner. Et quant à engager 8 ou 10 hommes pour faire faire des cendres, leur nourriture cette année coûtera plus que ce que l'on pourra retirer de leur travail. Vis avec économie. Aucun homme ne veut s'engager à moins qu'on ne le paye aussi cher que pour les cages et pour les travaux du canal des Rideaux.

Mes amitiés à Angelle, M^{lle} Marchesseau et aux petits enfants. Je vais tâcher de te trouver de bons sucriers à Saint-Martin et te ferai savoir si j'en trouve. Adieu.

Jh. Papineau



Monsieur
Benjamin Papineau, Esq^r
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;84/823

Montréal, 11 mars 1829

Mon cher Benjamin,

Je t'envoie par Xavier Frappier une tinette de beurre pesant 34½ lb, tinette comprise. J'ai payé la tinette et le tout coûte 34# ls, le beurre à 17 sols la livre et la tinette, 35 sols.

Mme Papineau a reçu aujourd'hui une lettre de Papineau de Québec : il espère arriver ici à la fin de la semaine. Ainsi, si tu veux le rencontrer en ville, mets-toi en route sitôt la présente reçue. Je pars demain matin pour Vaudreuil et de là j'irai à Rigaud. La besogne me retiendra 4 à 5 jours, et, si les chemins le permettent, j'irai faire acte d'apparition à la Petite-Nation et revenir tout de suite. En passant à la Rivière à la Graise, informe-toi si je n'y serais pas par hasard. Il trouvera M. Téléphore Kimber³⁶⁹ dans la maison de pierre que St-Germain a bâtie au coin du chemin de ligne au []-ouest de la rivière.

Ta maman est à Saint-Denis et continue à se bien porter. Tes enfants à Maska vont bien. Mes amitiés à Angelle et toute la famille. Ici, la petite Aurélie a la picote volante, il pourrait se faire que les autres l'essuieront aussi. Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau

J'ai prêté à Frappier une piastre. Il faudra la lui faire rendre et me la remettre. Tu t'arrangeras avec Frappier pour le port de ton beurre.



D.-B. Papineau, écuyer
Maître de poste
Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;85/824

Montréal, 2 avril 1829

Mon cher Benjamin,

De chez M. St-Julien, où je t'ai laissé, je suis venu coucher samedi soir chez M. Mongenais³⁷⁰, à la Rivière à la Graise [Rigaud]. M. Larocque était arrivé de Montréal le même jour et a rapporté que les chemins ne permettaient plus de faire monter des charges. Ainsi, je n'ai pu avoir de voitures pour venir chercher les tiennes. Benjamin Picard était rendu chez lui avec des charges qu'il était venu chercher en ville; probablement il arrêtera chez toi en passant, et tu pourras savoir de lui quel est son projet pour se défaire de sa terre à Rigaud. Je suis venu le lundi à Vaudreuil, et mardi je suis arrivé ici où j'ai trouvé la famille bien portante, et Honorine en bonne santé, n'ayant pas l'air de trop s'ennuyer et bien contente de voir son pépé.

Il paraît que Papineau veut louer la maison de M. McGillivray, voisine de M. Quesnel, au bout du faubourg Saint-Antoine³⁷¹. Je ne sais encore où je tiendrai mon office ni où je demeurerai. Je vais voir à cela ces jours-ci.

Depuis mon départ de la Petite-Nation, nous n'avons pas eu la moindre gelée. D'ici à Lachine, c'est ou la terre nue ou des cahots de trois à quatre pieds de bas, et les chevaux enfoncent même dans le milieu des vieux chemins d'hiver. En ce moment, il pleut et neige en même temps. Il pourrait se faire que s'il venait de la gelée on trouverait moyen d'envoyer une charge ou deux. J'ai recommandé à Mongenais que s'il venait de la gelée, de m'envoyer quatre voitures. Des gens de la Rivière à la Graise seraient plus à même d'entreprendre encore un voyage que tous autres.

En passant à Sainte-Anne, j'ai eu le plaisir d'y voir une belle bande d'outardes dans le rapide. En ville, ce sont les voitures à roues qui font la besogne, mais elles ne pourraient pas se rendre à Lachine, la neige s'étant ramassée entre les clôtures, de distance en distance, et y est encore de quatre à cinq pieds d'épaisseur. Tu as eu grand tort de ne pas profiter du reste des bons chemins, pendant que tu étais en ville, pour faire monter au moins une couple de charges. Enfin, il faut plutôt être en avant des saisons qu'en arrière.

Mes amitiés à toute la famille. Honorine est en ce moment au couvent. Tu imagineras aussi bien que moi ce qu'elle me chargerait de vous dire, si elle était présente. Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;86/825

Montréal, 29 avril 1829

Mon cher Benjamin,

Puisque tu veux avoir des arbres, il est nécessaire qu'ils se rendent le plus promptement possible et, afin qu'ils ne traînent point en chemin, j'ai décidé qu'il fallait que ton homme accompagne tes effets pour les faire passer sans délai. Cependant, s'il fallait attendre un jour ou deux au pied des Petites-Écores pour rendre le tout, je lui ai dit de se procurer au moins une charrette et d'y mettre la manivelle, un quart ou deux de lard et les effets que Roy envoie, de se rendre à

la tête du Long-Sault avec cela et les arbres, et, de la tête du Long-Sault, se rendre tout de suite avec cela, par le *steamboat*, à l'île à Roussin. Mais s'il peut mener le tout avec lui, ce sera mieux et faire mener le tout par le *steamboat*. Ton canot est à la Pointe-Fortune, chez Théodore Davis³⁷², d'où tu aurais dû l'envoyer chercher en traîne cet hiver. Ç'eût été plus économique, mais ce n'est pas ton faible d'être économe. Si tu veux le faire monter en charrette, tu donneras tes ordres à cet effet.

M. Galt, agent de la Compagnie des Terres en Canada, a fait engager dans toutes les paroisses, ici aux environs, autant d'hommes qu'il a pu trouver pour aller travailler à l'ouverture des chemins sur les terres de la Compagnie. Il leur promet de huit à dix piastres par mois, en sorte qu'il est difficile à présent de trouver du monde.

Papineau te communique la correspondance qu'il a eue avec le secrétaire du gouverneur relativement aux chemins de Grenville à Hull. Il n'est pas nécessaire sans doute de te recommander de garder le secret sur tout cela : il y a toujours assez d'envieux, sans les provoquer par des indiscretions³⁷³.

J'ai fait prendre chez Roy de la grosse toile et une botte de ligne pour bien emballer tes arbres, afin qu'ils ne soient pas maltraités en route. Il n'y a ici que la manivelle que l'on t'envoie. Je crois qu'Angelle a emporté la tille ronde et le piochon au surplus, ils ne sont pas ici.

Tu aurais dû savoir que Lacroix est mort l'automne dernier aux Rideaux. Je m'informerai de quelque autre maçon. J'ai vu dernièrement Lepage, du Sault-au-Récollet, qui a déjà été pour moi à la Petite-Nation. Il est actuellement maçon et me demandait de l'ouvrage, je le verrai sous peu.

Quant au projet de LaRoque pour la terre de Demers, il ne savait pas que celui-ci était entré en marché avec Basile Côté. Il devait lui en parler, je ne l'ai pas vu depuis, il ne savait pas non plus que la terre de Demers est hypothéquée à Dumouchel.

Honorine paraît bien raisonnable et ne pas s'ennuyer; d'ailleurs, elle se porte bien.

Demain, l'évêque de Telmesse doit consacrer les saintes huiles. On avait dit que Toussaint, qui est curé à Saint-Jean-Baptiste, viendrait pour la cérémonie. Il est quatre heures après-midi et [il] n'est pas encore arrivé. Séraphine Truteau tient son ménage en attendant qu'il ait une ménagère.

J'ai reçu des lettres de ta maman, du 20 courant : elle continuait à se bien porter.

Tu auras vu par les gazettes que M^{me} Louis Viger a perdu sa belle-sœur³⁷⁴. Aujourd'hui, nous avons appris la mort du juge Bédard³⁷⁵, décédé aux Trois-Rivières dimanche dernier.

J'ai loué la petite maison de François Dézéry dans la rue Saint-Gabriel, où je vais tenir mon office et me loger, en attendant que je puisse laisser la ville tout à fait.

Tu verras sur le catalogue imprimé les noms et le nombre de chaque espèce de pommier que Papineau t'envoie; tu y verras le nom de plusieurs nouvelles espèces de pommes que la greffe a améliorées. Ici ce qu'ils appellent la Saint-Laurent est une bonne pomme hâtive, venue de semence ici, et que la greffe a bien améliorée.

Nous n'avons rien de nouveau par ici. Il n'y a aucun bâtiment arrivé à Québec de l'autre côté de l'Atlantique. M^{me} de Lotbinière a reçu des lettres de sa fille, M^{me} Joly. Elle a fait la traversée en vingt-un jours, dont elle a été quatorze malade; elle était à Paris, bien portante, avait vu M. Thavenet³⁷⁶ et devait partir le lendemain pour se rendre chez son beau-père à vingt-huit lieues de Paris³⁷⁷.

Je rends tout chauds à Angelle et M^{lle} Marchesseau les embrassements qu'elles m'envoient. J'ai envoyé Chalifoux avec Joseph Truteau pour voir Honorine, mais l'heure ne convenait pas aux béguines, il n'a pas pu la voir. On lui a fait dire d'écrire à sa maman. Je ne sais si on pourra avoir sa lettre avant le départ de Chalifoux.

J'ai fait chercher les actes que j'ai passés à la Petite-Nation. Ils sont tous copiés mais non collationnés. Je n'ai pas le temps de les collationner avant le départ de Chalifoux, qui n'a pas de moyen de les emporter sûrement. Je les enverrai par Papineau qui les logera plus sûrement dans son portemanteau.

J'apprends dans le moment – 5 heures du soir – que ton oncle André est en ville. Sa famille va bien.

Adieu. Embrasse pour moi les petits enfants, mes respects et civilités à M. le curé, mes amitiés chez Dodo et à tous nos amis. Ton père affectionné.

Jb. Papineau

MM. Debartzch et Neilson n'iront point au Haut-Canada parce qu'il n'y a pas été passé d'acte pour rencontrer les commissaires du Bas-Canada.



À Louis Bourdages³⁷⁸

BAnQ-Q,P417/1;1.1.2

Montréal, octobre 1829

Les biens sujets au douaire coutumier de la 3^e femme sont :

1^o $\frac{3}{4}$ d'arpent de front sur soixante arpents de profondeur afférant au dit Charles Choquet, pour son droit de communauté avec sa première femme, Ursule Drolet, lesquels trois quarts d'arpent ou sept perches et demie de front auraient été sujets au douaire coutumier de la seconde femme. Il en serait donc resté au dit Charles Choquet trois perches et trois quarts, ou trois perches et trois pieds et demi, sujets au douaire coutumier de la troisième femme, faisant pour moitié

une perche quinze pieds neuf pouces, sur soixante arpents de profondeur.

2° Trois quarts d'arpent de terre de front sur trente arpents de profondeur, situés en la seigneurie Saint-Hyacinthe, pour son droit coutumier avec sa seconde femme, Josephthe Bousquet, acquis de François Choquet le 13 juillet 1798, [Christophe] Michaud notaire. Fait pour le douaire de la troisième femme : trois perches trois pieds six pouces sur trente arpents de profondeur.

Quant aux nourritures des enfants du premier mariage de ladite Théotiste Gariépy, pour le temps qu'ils ont resté avec ledit Charles Choquet, il faut observer que ledit Charles Choquet a reçu tous les ans les intérêts des deniers des dits mineurs, tant de leur succession mobilière que de leurs parts de terre qui ont été vendues à Pierre Richer et Antoine Maheu; et aussi aurait joui, jusqu'en 1818, du revenu de ces trois arpents de terre des dits mineurs, en prairies, qui ont été vendus à Benjamin Richer dit Laflèche; aurait enlevé à son profit toute la coupe d'un demi-arpent de bois sur trente arpents de profondeur, qui appartenait aux dits mineurs; et enfin du revenu d'un arpent de terre de front sur seize ou dix-sept arpents de profondeur, situé à la seconde concession de Saint-Denis, appartenant aussi aux dits mineurs, et dont le[dit] Charles Choquet a toujours joui jusques en 1818, longtemps après que la plupart des dits mineurs ont été sortis d'avec lui, de sorte que l'on peut dire qu'il y a compensation de la nourriture des dits mineurs avec le revenu de leurs droits mobiliers et immobiliers et le bois enlevé par ledit Charles Choquet.



L'honorable
L^s Jh. Papineau, écuyer
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAnQ-Q,P417/1;118/826

Montréal, 26 février 1830

Mon cher Papineau,

Je devrais sans doute te suggérer des motifs de consolation, mais je n'en trouve pas pour moi-même. Affaibli par l'âge, les effets d'une maladie grave dont je suis à peine remis, et la douleur, comment trouverais-je des moyens de soutien pour moi, pour les père, mère et parents de la chère Aurélie³⁷⁹ qui, enlevée si jeune et si promptement, nous prive des justes espérances que ses dispositions précoces nous promettaient, hélas! Elle est heureuse, la chère enfant. Pour elle, le bonheur; pour nous, la douleur. Je ne te peindrai pas la scène de détresse et d'angoisse à laquelle j'ai participé hier soir, à neuf heures vingt minutes qu'elle est expirée.

Cherche donc en toi-même les ressources que la force de l'âge et de la raison te présenteront, pour supporter avec courage et résignation cette perte inattendue. Considère ta situation, tes alentours, surtout ces honnêtes citoyens et représentants qui soutiennent si généreusement avec toi les droits du peuple et du gouvernement qui sont inséparables contre les prétentions injustes d'employés mercenaires. Avides de proies, ils sont toujours aux aguets, il faut sur eux une surveillance continuelle, qu'une peine domestique ne tourne pas au détriment de la chose publique. Sois ferme à ton poste. Entre nos draps nous pleurerons notre bien-aimée.

Pardonne-moi si je me borne à ce peu de mots. Je suis toujours ton père affectionné.

Jh. Papineau



L.-J. Papineau, écuyer, orateur
de la Chambre d'assemblée
Québec

BAnQ-M,P7/24

Montréal, 12 mars 1830

Mon cher Papineau,

J'ai bien reçu en son temps ta lettre du 1^{er} courant. Ta résolution m'a soutenu, ainsi que toute ta famille, mais il m'a été impossible de trouver un moment pour t'écrire. Ma petite maison que j'occupe n'a pas vidé du matin au soir. Lactance m'est venu voir un jour et a compté dix-huit personnes ensemble, sans y comprendre Trudeau, Gosselin et moi.

Ce n'est qu'avant-hier que Théophile Bruneau m'a dit que tu désirais avoir mon avis au regard de la maison de De Witt. Hier, Dodo et Benjamin, de la Petite-Nation, étaient ici et, n'ayant que la veillée à pouvoir jaser avec eux, je n'ai pu aller chez toi. Comme j'ai enfin élagué toutes affaires de manière que je compte partir demain matin, à 5 h, pour aller à Maska, et que je ne serai pas ici le 22, jour de la vente de la maison de De Witt, j'ai pris le parti d'aller ce soir chez toi avec Louis Viger.

J'ai trouvé Julie beaucoup mieux, mais n'ai pu m'entretenir avec elle de la maison en question. J'aurais voulu la voir en particulier avec Viger, voir la lettre que tu lui écrivais, mais elle était restée avec toutes celles que tu lui as écrites depuis ton départ. On n'a pu la retrouver. D'ailleurs, j'ai trouvé les parents rassemblés, M. Robitaille, de Terrebonne, M. et M^{me} Kimber, de Rigaud,

sans compter M^{me} Bruneau, MM. Pierre et Théophile Bruneau, M^{lles} Rosalie et Vevette Bruneau. Comment parler d'affaires secrètes? Seulement Julie ne m'a pas paru se soucier beaucoup de la maison. Viger est revenu avec moi et [nous] avons considéré ensemble la question. Il faudrait avoir les trois lots désignés dans la gazette; une fois la maison adjudée, si l'acquéreur veut avoir les deux autres lots, on les lui fera payer plus qu'ils ne valent. Il n'y a aucun bâtiment dépendant de la maison; elle-même n'est pas finie. Pour mettre cette maison en l'état requis pour faire un bon logement, et construire les écuries, remises et autres bâtiments nécessaires, il n'en coûtera guère moins de 800 à 1000 louis, peut-être plus. La maison et les deux emplacements voisins ne se vendront pas guère moins de 1500 louis. Ce serait un logement trop cher, vu les incommodités qui en sont inséparables, comme d'avoir les cuisines en bas. On peut considérer cinq étages pour aller de la cave ou cuisine au grenier. Il me semble qu'il vaudrait mieux bâtir une maison plus commode, si on trouvait un terrain propice. Je n'en vois pas en ville, et je n'en connais pas à bâtir entre la ville ou faubourg Sainte-Marie et la côte au Baron. Ce bas-fond sera toujours malsain. Pour résultat, Viger fera visiter demain soir à François Truteau la maison en question, et faire un aperçu de ce qui en pourrait coûter pour finir la maison et les dépendances nécessaires. Si la personne qui occupe la maison veut laisser faire cette visite, il t'enverra lundi le résultat. Tu ne doutes pas qu'il est tout disposé à te rendre service. Tu recevras sa lettre mercredi et pourras lui faire parvenir ta réponse samedi prochain.

Donne-lui des instructions précises en spécifiant le *nec plus ultra* du prix que tu voudras donner, mais c'est difficile, d'après la division des lots.

J'ai encore deux lettres à écrire et mon portemanteau à faire avant de me coucher. Ainsi, fais mes amitiés à Viger, Dessaulles, André et tous nos amis. Adieu.

Jh. Papineau



Monsieur
Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;87/827

Montréal, 5 octobre 1830

Mon cher Benjamin,

Depuis que tu es parti de Montréal, en août dernier, j'ai fait un voyage à Lotbinière et à Québec. Cela a pris trois semaines de mon temps. À peine revenu, j'ai été obligé d'aller à Verchères pour les noces de M^{lle} Rosalie Bruneau avec M. Malhiot, comme tu as pu voir par la gazette. Me trouvant si près de Saint-Denis, j'y suis allé, croyant y trouver ta maman, mais point du tout. Il m'a fallu pousser jusqu'à Saint-Hyacinthe d'où je suis venu à bout de la déloger. Il nous a pris un jour entier pour gagner Saint-Denis, tant les chemins avaient été gâtés par les pluies. Le lendemain, nous avons pris trois quarts de jour pour gagner Sorel en canot, en dépit du vent de nord-est et de la pluie. Nous y sommes arrivés en même instant que le *steamboat* à bord duquel était M^{lle} Cléopée Chamard, revenant de Kamouraska. Nous n'avons eu que le temps de nous dire bonjour sur la grève, nous sommes embarqués au *steamboat* et sommes partis aussitôt. Nous sommes arrivés ici il y a eu vendredi dernier huit jours.

Dessaules est arrivé ici jeudi dernier, ton fils Benjamin était arrivé l'avant-veille. Dessaules est reparti samedi dernier et a ramené son fils Casimir qui était venu reconduire son frère Louis au collège, Séraphine Truteau et sa sœur, mariée à Thompson, et ton fils. Dans toutes ces tournées, ceux de nos parents et amis que j'ai rencontrés se portaient bien et m'ont surchargé de compliments pour vous tous de la Petite-Nation.

Ton fils Benjamin m'a apporté une lettre de Toussaint qui me parle de vos projets pour ta ferme de la Petite-Nation : il me dit qu'il irait y rester pour surveiller les travaux s'il avait

quelqu'un pour y tenir ménage. Tu as vu ici la fille qui tenait mon ménage. Elle est sortie d'avec moi, ta mère a amené une autre fille de Maska, et celle qui sort d'ici dit qu'elle irait volontiers à la Petite-Nation pour tenir un ménage où il n'y aurait point d'enfants, qu'elle fera l'ordinaire, traitra les vaches et fera la besogne de fermière. Je l'ai décidée à ne pas s'engager avant que tu viennes ici pour t'arranger toi-même avec elle. Je la croirais assez au fait pour cela. Il est bien entendu que ce sera l'ouvrage des hommes de soigner les animaux, donner le bois et l'eau, et autres gros ouvrages.

Consulte-toi avec Angelle et Toussaint sur ce nouveau projet. Je ne vois guère que tu puisses laisser ta demeure actuelle pour entreprendre de te construire une nouvelle maison suffisante pour ta famille : ce serait trop coûteux. Nous parlerons de tout cela quand tu viendras.

Je n'ai point fini encore avec Delorme pour la vente de ton terrain, ni pour celui de Toussaint avec Rottot³⁸⁰. Je n'ai pas eu le temps de m'occuper de tout cela.

Ta maman continue à se porter bien, on peut dire bien, elle mange indifféremment de tout ce qui se présente : soupes, viandes, poisson, fruits. Elle digère à merveille, l'usage de la panacée³⁸¹ a fait miracle chez elle. Elle en a pris deux bouteilles et demie et, depuis plus de trois semaines, elle a cessé d'en prendre sans que son bien-être en soit diminué. Elle espère, et moi aussi, que cela continuera. Elle vous fait et vous envoie une provision d'amitiés pour toute la famille et ses amis. M^{me} Marchesseau à Maska se portait bien. Fais nos amitiés à sa demoiselle que tu as chez toi.

Ici, toute la famille se porte bien. Tu verras par la gazette que Louis Viger est élu représentant avec M. Quesnel. Les autres élections sont données dans la gazette, ainsi je ne t'en parlerai pas.

Des amitiés à Angelle. Dis-lui qu'on ne l'oublie point, ni sa famille, la grande Rosalie, Honorine, etc. À Toussaint, qu'il soit sage, laborieux, ménager, rangé, économe et tout ce qu'il

pourra, en sus de tout cela. Adieu. Portez-vous bien. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Celle-ci sera commune pour toi et pour Toussaint. Je le remercie de son pilon et poignée de canne qu'il m'a envoyés.



D.-B. Papineau, écuyer

D.P.M.

À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;88/828

Montréal, 9 décembre 1830

Mon cher Benjamin,

Depuis que Toussaint m'a marqué ta maladie, après ton retour de Montréal, je n'ai plus entendu parler de toi que par Côme Cherrier à qui tu as mandé que tu étais mieux, mais ce mieux a-t-il continué? C'est ce dont j'aimerais à être informé. Tu es paresseux comme un âne rouge³⁸².

Toussaint me marque que la fille que tu as emmenée s'ennuie tant et plus; c'est sa façon de crier l'ennui de temps à autre, puis cela se passe. Quand elle se sera attachée à son ménage et à ses animaux, cela se dissipera. Quand elle est partie d'ici, elle a laissé son parapluie. Sitôt son départ, on l'a retrouvé, on l'a attaché sur un bout de planche et enveloppé dans une vieille jupe de flanelle rouge qu'elle avait laissée. Quand Cushing³⁸³ a envoyé prendre les deux quarts que tu avais ici, j'ai ajouté sur le mémoire que tu lui avais laissé un petit paquet de flanelle rouge à ton adresse. Je suppose que tu l'auras reçu avec le reste de tes effets. Le billet qui était cousu sur ledit paquet de flanelle t'informait que c'était le parapluie de Josephthe.

Ci-joint une lettre pour François Marcot et une pour Josephte Mesnard que tu as emmenée avec toi. Comme il y a déjà quelque temps qu'elles sont ici, je prends le parti de les mettre à la poste, faute d'occasion. Depuis ton départ de la ville, les chemins sont devenus toujours de pis en pire. Depuis trois jours, nous avons eu de la gelée et aujourd'hui un peu de neige. Si le froid continue, ce fera rouler ou plutôt glisser les voitures d'hiver.

Toussaint me marque qu'il sera obligé de vendre son cheval pour payer Joseph Roy. Je considère qu'il aura besoin de son cheval, vu surtout que tu auras assez mal monté. Ainsi, qu'il garde son cheval. J'ai payé son compte à Roy, qui est bien impatient d'avoir ce qu'Augustin lui redoit, qui ne peut payer sans que tu lui remettes ce que tu lui dois toi-même. Je suis au désespoir de voir tous mes enfants, c'est-à-dire Benjamin, Augustin et Toussaint, enveloppés dans les dettes. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour les aider. Il est hors de mon pouvoir de faire plus.

La vente de ton terrain à Delorme a manqué, parce qu'il a été trompé dans son entreprise d'ouvrir un canal de décharge près de Molson. Il a avancé son argent et ne peut en toucher du gouvernement, parce que l'ouvrage n'est pas fait au temps convenu.

Les trois derniers petits enfants chez Papineau, qui ont été malades, sont à présent bien rétablis; le père et la mère se portent bien. Chez MM. Denis et Louis Viger, ton oncle Truteau et le reste de la famille se portent bien.

Ta maman se trouve quelquefois fatiguée de mauvaise digestion, mais la panacée la rétablit aussitôt, elle s'en trouve bien et on peut dire qu'elle jouit d'une bonne santé pour son âge. Nous n'avons rien de nouveau, les gazettes disent tout, souvent en ne disant rien.

Nos amitiés à Angelle et sa famille, à Toussaint, M^{lle} Marchesseau. Dis à Josephte Mesnard que ceux de sa famille qui sont ici se portent bien et que je lui enverrai le petit chien sitôt que nous aurons de beaux chemins. Mes civilités à

M. Paisley et à sa ménagère; chez Dodo, Beaudry, etc., quand tu les verras.

Jh. Papineau



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;89/829

Montréal, 10 janvier 1831

Mon cher Benjamin,

J'ai été bien surpris d'apprendre, par une lettre que tu as écrite vers la fin de décembre dernier, que tu n'avais pas reçu de nouvelles de Montréal ni de vive voix ni par écrit depuis ton départ pour Montréal. Cependant, ayant reçu la lettre de Toussaint qui m'annonçait que tu t'étais rendu malade et qui me mandait qu'il allait vendre son cheval pour payer sa dette à Joseph Roy, je t'ai écrit aussitôt pour lui dire de ne pas vendre son cheval et que j'avais payé son compte à Joseph Roy. J'ai mis cette lettre à la poste à ton adresse.

Quelques jours après, je t'ai encore écrit pour te mander que la vente à Delorme avait manqué; j'ai encore mis cette lettre à la poste à ton adresse, avec trois autres, recommandées à toi-même. Il y en avait une pour Joseph et deux pour des habitants de la Petite-Nation. Voyant par la lettre de Papineau que tu n'avais pas reçu ces lettres, j'ai cessé d'écrire.

Côme Cherrier est allé à Québec. Il m'a dit avant son départ que quelqu'un avait fait demander à M. Douglas l'argent que tu l'avais chargé de retirer pour toi. Il a répondu qu'il t'avait envoyé cet argent à toi-même, mais je crains bien que ta lettre et ton argent soient au diable, vu la négligence des postes. Tâche donc absolument de payer à Augustin ce que tu

lui dois pour Delvecchio, mais qu'il a payé à ton acquit³⁸⁴. Et actuellement cet argent est dû à Joseph Roy, qui va actionner Augustin au terme de février prochain s'il n'est pas payé.

J'ai payé pour toi à Pierre Delvecchio 90 livres, cours actuel, pour trois années d'arrérages que tu lui devais sur ton obligation³⁸⁵. Je me borne à ce peu de mots. Joseph Truteau vous écrira plus au long. Je suis à la discrétion du médecin depuis trois semaines : je suis faible et ne prends pas beaucoup de mieux. Embrasse Angelle et tes petits enfants pour nous. Morison avait apporté de Maska un paquet pour M^{lle} Marchesseau, mais il est parti jeudi pour aller avec Cadoret aux noces de M. Benoît-Livernois³⁸⁶ qui a dû se marier aujourd'hui avec M^{lle} Bourdages, de Saint-Denis, et a laissé le paquet de M^{lle} Marchesseau dans sa chambre. On n'a eu aucune occasion de la Petite-Nation de tout l'automne, et la poste nous a été inutile. Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau

Je ne pense écrire à Toussaint, fais-lui mes amitiés. Truteau t'écrit pour ta maman qui continue à bien aller.



M. D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1,90/830

Montréal, 19 février 1831

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu aujourd'hui ta lettre du 16 courant. Je n'ai rien de nouveau à te marquer d'ici à Montréal, ta maman continue à bien aller, et moi je me rétablis doucement.

Je t'envoie ci-inclus une lettre d'Augustin qui t'informerait de tout ce qui se passe dans ces quartiers-là. Nous vous verrons avec plaisir, toi, Toussaint et vos compagnes. M^{me} Dessaulles doit envoyer jeudi prochain une voiture chercher des provisions. J'enverrais bien par elle la cassette de Rosalie, mais peut-être qu'elle aura besoin d'en tirer quelques nippes pour se piaffer³⁸⁷. Si tu veux soulager tes voitures, tâche d'arriver jeudi soir, ce que tu pourras faire si ton homme se rend lundi, comme il l'espère.

Mes amitiés à Angelle et à tous parents et amis. Adieu.
Ton père affectionné.

Jh. Papineau



MM. Benjamin et Toussaint Papineau
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;91/831

Montréal, 21 mars 1831

Mes pauvres enfants Toussaint et Benjamin,

Vous êtes bien deux francs paresseux, vous aviez promis de nous mander comment vous vous seriez rendus, vous n'en avez rien fait. Le fricot de M. Paisley vous a fait tourner la tête. J'apprends par Michel Beaudry que vous vous portez bien; j'en suis bien aise, j'espère qu'Angelle va mieux de son pied, que M^{lle} Marchesseau est remise des fatigues de son voyage et qu'elle est réconciliée avec son petit garçon qu'elle a gâté. Mais j'aurais voulu savoir quel accueil il lui a fait en arrivant.

Aujourd'hui, nous avons vu le frère de votre fille, qui est venu de Saint-Hyacinthe et rapporte que toute la famille se porte bien, les tiens compris. On dit que le Parlement sera prorogé à la fin de cette semaine ou au commencement de

l'autre. La bordée de Saint-Joseph³⁸⁸ nous a fourni de bons chemins : ils étaient entièrement gâtés. Les glaces sont bonnes. J'ai vu aujourd'hui des gens qui ont traversé de La Prairie ici, et disent que les glaces sont bonnes. Si tu avais envoyé des voitures chercher tes charges, ils auraient eu des chemins superbes.

On attend des nouvelles d'Europe avec impatience : le bled est rendu à 8# 10s pour le beau, et le moyen 8#. C'est plus cher que chez vous.

Ta maman continue à bien aller, et moi je me rétablis toujours un peu de mieux en mieux. Adieu. Portez-vous bien. Soyez moins paresseux à écrire et croyez-moi toujours votre père affectionné.

Jb. Papineau



Monsieur
D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;92/832

Montréal, 22 mars 1831

Mon cher Benjamin,

Joseph Truteau n'étant ni à l'office ni chez son père, j'ai ouvert la lettre que tu lui adresses et j'envoie M. Morison montrer à Hubert la maison de M. Leslie pour y prendre une tonne de rhum. Toute la neige étant fondue, j'ai conseillé de ne t'envoyer qu'une barrique de bière avec la chandelle et les pipes. Par ce moyen, Hubert changera ses chevaux de charge de temps en temps et pourra se rendre jusques à la grande anse de la Pointe-Claire où on prend la glace.

Je t'envoie un habit que M. Morison avait chez lui pour t'envoyer et une paire de souliers que L'Africain³⁸⁹ a apportée ici ce matin, et qu'il a dit être pour ta fille Rosalie, mais comme tu marques dans ta lettre à Joseph Trudeau que c'est pour Honorine, je te les envoie. Tu auras soin de m'envoyer le portemanteau où est ton habit.

Je t'envoie les Statuts dans une caisse à part. J'ai bien recommandé à Hubert de ne pas laisser mouiller ni le portemanteau ni la caisse.

Je t'ai écrit et à Toussaint par Michel Beaudry, qui était ici hier. J'ai reçu la lettre de Toussaint. Tu lui en feras mes remerciements. Il se plaint qu'Angelle vous fait enrager, mais elle ne le fera jamais autant que vous méritez. Pour moi, je compatis beaucoup à ses infirmités qui l'empêchent d'agir comme elle voudrait bien. Fais-lui mes amitiés ainsi qu'à M^{lle} Marchesseau et à tes enfants. Ta maman continue à se bien porter, et moi à gagner du mieux. Rien de nouveau à te mander depuis ma lettre d'hier. Portez-vous bien et me crois toujours ton père affectionné.

Jh. Papineau

Il faut qu'Angelle se purge et fasse usage de tisane de verge d'or, d'aigremoine, de cerisier à grappe, pour se purifier la masse du sang et guérir les clous et boutons de chair qui l'affligent.

Tu trouveras dans le portemanteau une verge de taffetas que Mélanie envoie à M^{lle} Marchesseau, selon son mandat dans la lettre qu'elle a écrite à Mélanie, et trois shillings pour le reste de son argent, le taffetas ayant coûté deux shillings.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;93/833

Montréal, 25 juin 1831

Mon cher Benjamin,

Je t'écris ce peu de mots pour t'annoncer que ta tante LeCavelier et M^{lle} Chamard sont arrivées ici ce matin. M^{me} Dessaulles avait son paquet tout fait pour venir avec elles, mais on lui a fait accroire que le gouverneur allait à Maskinongé et ils ont envoyé chercher des provisions pour le recevoir. Je pense qu'elle viendra la semaine prochaine, ainsi Angelle pourrait venir les rencontrer, ou toi ou Toussaint avec Dodo. Je t'avise où nous sommes afin que quelqu'un profite de l'occasion de faire une petite réunion de famille. Papineau vient de partir pour Verchères, il sera de retour lundi prochain.

Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;94/834

Montréal, 27 octobre 1831

Mon cher Benjamin,

Parent se charge d'emporter ton étoffe, mais tu aurais dû envoyer pour payer la façon. Je suis absolument désargenté et la façon de ton étoffe est encore due.

Nous nous portons assez bien. Ta maman a eu hier une attaque de fièvre; aujourd'hui elle est mieux.

Adieu. Mes amitiés à Angelle, à ta famille et nos amis. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



À Louis-Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, Correspondance, p. 1435-1438

Montréal, 1^{er} décembre 1831

Mon cher Papineau,

J'ai reçu hier au soir ta lettre du 28 novembre. Tu as bien vu avec raison qu'on ne saura où donner la tête pour trouver des hommes dûment qualifiés pour organiser une bonne administration d'après les dispositions favorables manifestées dans la dépêche du lord Goderich³⁹⁰. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas employer les éléments que nous avons pour essayer un nouveau système, meilleur que celui que nous avons eu jusqu'ici; il y a une vertu spéciale attachée aux *mandamus*, aux commissions pour faire soudre, en ceux qui en sont qualifiés, des qualités qu'on ne leur connaissait pas, dont ils ne se doutaient pas eux-mêmes. Je veux dire que celui qui a de bonnes intentions, appelé à une situation pour laquelle il n'était pas préparé, étudie les nouveaux devoirs qui lui sont imposés, se consulte à ses amis et parvient à faire beaucoup mieux qu'on attendait de lui; que chacun se dépouille d'une partie de ses prétentions, que l'on cherche de bonne foi le bien général, que l'on se dise : je ne dois pas me flatter d'obtenir ce qui me paraît à moi exclusivement bon. Il faut que j'en tire le même parti que ceux qui en jugent de même, un esprit de

conciliation entre toutes les parties de l'administration, entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le bien général en résultera nécessairement, mais c'est une condition synallagmatique³⁹¹ *do ut des*.

D'après ces principes généraux, examinons en détail les principaux points de ta lettre.

1° Les juges suivront leur ancienne routine s'ils sont assurés de ne pouvoir être déplacés par l'autorité royale. Il est trop tard pour faire cette réflexion. Nous l'avons demandé, il faut tirer le meilleur parti de l'octroi qu'on nous en fait. Le remède de les tenir dans leur devoir n'est pas seulement de les déplacer par le vote conjoint du Conseil législatif et de l'assemblée, sanctionné par l'exécutif. Il y a un moyen plus puissant, c'est de les rendre responsables de leur maljugé et qu'ils puissent être pris à parti par ceux qui seront lésés. Il y a les récusations, il y a enfin le moyen de les poursuivre devant un tribunal compétent pour mauvaise conduite ou malversation. Ce tribunal devrait être le gouverneur et le Conseil exécutif, devant qui le procès pourrait être fait aux juges prévaricateurs, en ajoutant à ce tribunal un corps de jurés choisis entre les plus qualifiés des villes et comtés, etc. Je n'entreprendrai pas dans une lettre de développer toutes les conséquences de cette idée. Passons au Conseil législatif.

M. Labouchère³⁹² voudrait qu'il fût électif; mais réussira-t-il à faire adopter cette idée en Parlement? Les élections pourraient-elles nous procurer des conseillers mieux qualifiés? Incertitudes de toutes parts. Et, en attendant, il faut que les affaires aillent leur train. Les conseillers proposés dont tu me donnes les noms sont bien d'entre les mieux que la province peut fournir. Quant à ce que la nomination du seigneur de Vaudreuil entraînerait celle des seigneurs de Rigaud et Lotbinière, je ne crois pas que cette conséquence soit bien juste. Le seigneur de Rigaud a été obligé de demander une interdiction volontaire, se reconnaissant incapable de gérer ses propres affaires : oserait-on lui confier le droit de voter sur

les intérêts d'une province? Le seigneur de Lotbinière aura encore longtemps la qualité d'étranger à militer contre lui. Qu'une famille qui a d'aussi grands intérêts dans la province ait au moins un de ses membres pour les soutenir au Conseil, il n'y a pas de quoi trouver à redire. Enfin, il faut tenter, dans l'espoir de réussir à mieux faire que par le passé. N'oublions pas que nous sommes dans un pays nouveau et qu'avant de chercher à introduire des réformes qui peuvent convenir ailleurs, examinons bien les moyens que nous avons pour les mettre à exécution. Les projets, les théories disproportionnés aux moyens d'exécution ne valent absolument rien, quoiqu'ils puissent convenir ailleurs.

Venons au point le plus scabreux. Une commission pour préparer un code convenable au pays d'après les réformes adoptées en France. Ici encore, grande disparité de circonstances. La France gémissait sous une multitude de systèmes différents, établis par les différentes coutumes. La manière différente d'interpréter [] le droit romain suivant les différentes provinces qui en avaient adopté l'usage.

Ici, nous n'avons que la Coutume de Paris pour fond de notre droit civil; quelques modifications ou interprétations introduites par édits et ordonnances royaux, ou arrêts du Conseil supérieur, renferment tout ce qui est à considérer sur cette matière. Les plus grands inconvénients dont on ait à se plaindre maintenant proviennent plus des formes de procéder en loi et exécutions par le shérif que du fond même du droit.

La distinction des biens en meubles ou immeubles, censives, fiefs (ou franc soccage qui revient à nos francs alleux, nobles ou roturiers), notre droit de communauté, égalité dans les successions, sauf les successions testamentaires, en limitant les substitutions à un, deux ou trois degrés seulement, droit de retrait, lignage, seulement pour les immeubles dont les revenus excéderaient une somme d'au moins cinq cents louis, dépouillés des formes odieuses introduites pour faire manquer un droit que l'on considère comme juste mais que l'on ne

veut pas accorder de bonne grâce. Les droits d'hypothèques sur les immeubles (qu'il vaudrait peut-être mieux supprimer tout à fait), cela préviendrait les crédits inconsiderés, si les créanciers ne pouvaient s'en prendre qu'aux meubles des débiteurs, maintenir les prescriptions. Les douaires coutumiers supprimés, ainsi que les demandes en légitimes; les donations entre vifs et dons mutuels, les propres conservés aux héritiers de la ligne d'où ils proviennent, et autres questions curieuses de notre droit actuel, moins [] mais habiles, formeraient un code provincial qui comprendrait tous nos besoins. Vous aussi, consultez le code français, oubliez plutôt le code de la Louisiane ou celui du Détroit, tels qu'ils l'ont modifié depuis leur union aux États-Unis. Ce sera l'affaire des commissaires choisis, mais ces commissaires, qui les nommera? Si on en laisse la nomination à l'exécutif, leur choix ne saurait remplir l'attente du pays, qui veut conserver ses lois, au moins pour le fond. Nommons un comité choisi (*select committee*) de la Chambre pour y vaquer pendant le [] il faudra en prendre parmi les meilleurs légistes de Québec et Montréal au moins. Il faudra un lieu pour le rassembler. Quelques-uns seront donc obligés de se déplacer. Toutes choses à considérer et dont je me lave les mains.

Les exagérations de *La Minerve* déplaisent ici aux honnêtes gens, mais les rédacteurs forment la ville aux bons conseils.

Ta maman, ta tante LeCavelier se portent bien, te remercient de ton souvenir d'elles. Hier, nous avons eu tes fils Amédée et Lactance, Dessaulles et Labrie, auxquels on a donné une réfection d'huîtres et quelques verres de champagne. Ils sont bien portants et ont paru contents.

Je n'ai pu finir ma lettre pour la poste d'aujourd'hui, j'en suis fâché. Je vais envoyer voir s'il y a quelque *steamboat* au port. Mais non, j'aime mieux la mettre à la poste, quoiqu'elle ne puisse partir qu'après-demain. Le temps est au froid; un *steamboat* pourrait être dégradé, et ma lettre perdue.

3 décembre. Une alerte de feu chez un de tes voisins n'a pas eu de suite. Rien de nouveau à te mander. Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau

Mes amitiés à Dessaulles et Viger.

Ta maman et ta tante LeCavelier t'embrassent. Nous nous amusons, comme tu dis, aussi bien, et puis es-tu mieux que les jeunes gens?



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
D.P.M. à la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;95/835

Montréal, 26 décembre 1831

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ta dernière lettre et celle de Toussaint, avec les cinq piastres qu'il t'a dit qu'elle contenait. Depuis ton départ, j'ai rencontré dans la rue M. Hall, ton voisin sur le chemin Papineau vis-à-vis le cimetière des Anglais. Il m'a demandé si tu voudrais vendre ce terrain et qu'il l'achèterait. Il se plaint qu'il y a là une petite maison où se tient un mauvais commerce. Il voudrait s'en débarrasser. Je lui ai promis de t'écrire et que je lui ferais savoir tes propositions. Mande-moi ce que tu en penses et ce que tu en demandes.

Vous ne me parlez ni l'un ni l'autre de la vache que Pilon a laissée chez vous. Que pensez-vous qu'on en pourrait faire? Il m'a dit qu'il irait à la Petite-Nation dans le mois de janvier et que Delisle, de qui il l'a achetée, lui en offrait 16 piastres, qui

est le montant qu'il me doit. Si la vache paraît bonne, comme il dit, il vaudrait mieux la garder et en tous les cas ne pas la livrer qu'en payant les 16 piastres qu'il me doit, donnant donnant, ou garder la vache.

Quant à Toussaint d'écrire à l'évêque de Fussala³⁹³, qu'il attende d'en faire jusques à ce qu'il soit en ville. Nous l'attendons de jour en jour avec Angelle. Les chemins sont bons. Voilà le temps doux, qu'elle en profite et que Toussaint l'emmène. Ta tante Cavelier attend Angelle pour l'emmener à Saint-Denis d'où on trouvera bien moyen de l'envoyer à Maska.

La femme de Papineau, Julie, est bien mal en train ces jours-ci, elle approche de son terme, elle a eu le rhume, a été saignée deux fois et est faible, traînante, chétive. On espère qu'une fois débarrassée, elle ira mieux. M^{me} Bruneau, sa mère, et sa sœur sont en ville avec elle. Les soins ne lui manquent pas.

Mélanie Truteau est mal en train, elle a été se faire purger chez son père, elle a pris une couple de médecines et est revenue ici, puis il lui sort des clous les uns après les autres aux doigts, sur les mains, en sorte que, ne pouvant rien faire, elle est retournée chez son père.

Aux dernières nouvelles que nous avons eues de Maska, tous nos gens allaient bien, ta fille Rosalie était tout à fait mieux qu'elle n'avait été. Émery et Benjamin se portent bien, le fils de Louis Viger et son neveu ont eu la rougeole, ils sont bien; le fils de M. Heney qui était au collège l'a aussi attrapée et l'a essuyée chez M^{me} Denis Viger. Il est actuellement bien. Le reste de la famille se porte bien.

Je ne te parle point de nouvelles, nous ne savons rien que par les gazettes : tu les reçois comme moi, je t'y réfère.

Adieu, portez-vous tous bien. Ta maman, ta tante Cavelier et moi nous vous souhaitons bonne santé à tous, et bon et prompt voyage à Angelle et Toussaint que l'on attend. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Nos amitiés à nos amis de la Petite-Nation, et en particulier à Dodo. Les gazettes nous annoncent la mort de deux Paul Dupuis³⁹⁴ à Kamouraska. Je n'ai pu savoir au juste si le frère de Dodo en serait un, j'espère que non. Ceux qui sont morts demeuraient dans les concessions, il me semble que le frère de Dodo était à la devanture.



À Louis-Joseph Papineau

BAnQ-Q,P417/1;119/836

8 janvier 1832³⁹⁵

[] Revenons chez nous et d'abord je te félicite de la bonne arrivée en ce monde de ton nouveau-né³⁹⁶. Il paraît qu'il s'y trouve mieux qu'il n'était d'où il vient. Au moins sa mère s'en trouve beaucoup mieux et il ne l'incommoder pas autant qu'il faisait. La mère et l'enfant sont aussi bien qu'on puisse le désirer pour le présent.

Amédée est venu à la maison se rétablir d'une fièvre qui l'a assailli, mais dont il est à présent débarrassé et est beaucoup mieux.

Ta maman va autant bien que sa conduite peut le permettre : elle boit et mange bien, dort bien. Digestions et déjections, tout va bien, mais avec cela il faut courir à l'église y prendre du froid, contracter le rhume et garder la maison pour réparations des imprudences faites. C'est ce qui est arrivé, ces jours derniers, mais à présent elle est mieux, le rhume l'a laissée et elle est bien.

Ta tante LeCavelier a rajeuni, depuis qu'elle est ici, de plus de soixante ans. Il y a différence d'opinion à son sujet : les uns disent qu'elle est mieux, d'autres qu'elle est moins bien. Je crois qu'ils ont tous raison, elle est mieux pour la santé du corps, mais sa tête annonce plutôt l'enfance que le jugement

de l'âge mûr. Cela paraît d'une manière plus marquée au récit des anciennes anecdotes dont les répétitions variées à chaque fois annoncent, devine quoi. On voit ici souvent des scènes semblables à celle du merle et de la merlesse. Il n'y a pas ici de maître pour mettre le holà; heureusement que je suis encore le plus fort et un *Paix donc*, accompagné d'un geste significatif, fait rentrer chacun dans son trou. C'est heureux pour moi, autrement il me faudrait chanter la chanson : « J'en suis le Jean, non pas le maître³⁹⁷. » Au reste, il n'y a pas encore eu langue morte, au contraire c'est à qui fera mieux jouer son petit bâton. Ta tante Cavelier joue encore aux cartes. Il est vrai qu'elle ne distingue pas toujours le rouge du noir, ne voit pas ce qui passe ou l'oublie. N'importe, à la fin de chaque partie, il ne lui reste plus de cartes en main, cela l'amuse. Elle est toujours gaie, contente et de bonne humeur.

Toussaint Papineau est arrivé aujourd'hui de Maska où il a laissé Angelle qui en reviendra mercredi ou jeudi prochain, avec sa fille Rosalie. M^{me} Dessaulles et Séraphine doivent venir le 16 du courant ou elles rejoindront Angelle qui ne partira d'ici que quelques jours après son arrivée. Angelle avait laissé sa famille bien, et tous nos gens de Maska sont bien et ceux d'ici.

Benjamin, dans sa dernière lettre, me demandait si tu comptais envoyer un arpenteur pour mesurer des terres qui sont demandées, autrement qu'il serait obligé de le faire lui-même. Mais il n'est pas en état d'éprouver du froid, ni de se mouiller les pieds, sans être malade. Ainsi défends-lui d'entreprendre cette besogne, il vaut mieux différer à concéder que de l'exposer à être malade. Je crains toujours pour lui quelque accident fâcheux, vu le mal constant qu'il a aux oreilles.

Les gazettes nous annoncent la mort d'un Paul Dupuis, et même de deux dans les concessions de Kamouraska. Nous avons craint que ce ne fût le frère de Dodo, mais comme je crois qu'il demeure à la devanture de Kamouraska j'espère que ce n'est pas lui qui est mort. Tu pourrais en avoir des nouvelles sûres et nous en informer.

Cléopée Chamard a envoyé des reçus pour ses rentes. Je ne sais si on t'en a écrit. Comme dimanche prochain la maison de M^{me} Lacroix sera vendue, et que Philippe Bruneau pourra rembourser les 100 louis que tu m'as prêtés pour lui, marque-moi si tu veux que je paye la rente à Cléopée; ou que je lui donne ces 100 louis, acompte de son capital.

Ta maman, ta tante LeCavelier, le jeune Benjamin Papineau se joignent à moi pour te souhaiter, ainsi qu'à M. Dessaulles et Louis Viger, bonne santé, bon courage et grandement patience. Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Monsieur
Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;96/837

Montréal, 14 mai 1832
2 heures du matin

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ta lettre par Toussaint. André Truteau n'est arrivé que samedi soir, je ne l'ai pas encore vu. Je ne crois pas compter sur les gens de Boucherville pour l'achat de ta presqu'île. Isidore Durocher se propose d'aller visiter l'endroit, mais pour cela il attend le retour de son fils qui a déjà demeuré avec toi et qui est en chantier. Peut-être sera-t-il obligé de conduire les cageux de ses bourgeois jusques à Québec, et alors il sera tard.

Tu devais m'envoyer le compte des arrérages dus par la terre que Dumoulin possédait, voisine d'Édouard Dupuis, avec copie du contrat de vente qu'il a faite et du contrat de

concession, ou au moins la date desdits contrats et le nom des notaires qui les ont passés, afin de poursuivre le décret de cette terre qui tient les voisins en souffrance. Envoie-moi cela le plus tôt possible, pour pouvoir intenter l'action au mois de juin.

Quant à la lettre que François Trudeau t'a écrite au nom de son associé, elle ne peut produire aucun effet. Il aurait voulu avoir la moitié de l'emplacement pour 125 louis, ou au plus 150. Encore aurait-il cru faire un grand effort. Ainsi il n'y faut pas penser. Quant à la demande de Parent pour au bout de la presqu'île, il ne faut pas la démembrer que lorsqu'on sera résolu de la vendre par morceaux et qu'on trouvera des acheteurs pour tout prendre, ou au moins la plus grande partie. Si on la vendait en entier à une même personne, elle serait bien aise d'avoir le bas de l'île pour se procurer du foin. Ainsi, sans refuser Parent, fais-le patienter quelque temps. Je serais bien aise d'annoncer cette vente dans les gazettes afin de se procurer des acheteurs.

Pour la terre et maison où tu demeures, j'attends sous peu Augustin. Il voudrait laisser Maska et toi y aller. Dans ce cas-là, si on pouvait te procurer sa maison, tu y serais à ton aise. Ce sont des projets qu'il faut mûrir. Enfin, quand le plus fort de tes travaux seront finis, viens te promener en ville afin que l'on puisse raisonner et faire au moins des projets. Je te réfère à Toussaint pour les autres informations que tu pourrais désirer sur la famille. Je vais me coucher pour une couple d'heures. Le *stage* doit venir prendre Toussaint à 9 heures, ce qui probablement me réveillera. Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Monsieur
Benjamin Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;97/838

Montréal, 19 mai 1832

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ta lettre par Fortin; je ne sais sur quoi fondé Toussaint a dit que nous manquions de sirop de vinaigre. Ta mère en avait encore et vous ne deviez pas en tant envoyer pour vous en trouver vous-mêmes de court, vous qui avez des petits enfants sujets à avoir des accès de fièvres et pour qui le sirop de vinaigre est favorable. Enfin qu'il est rendu, il faut bien le garder et, comme vous êtes courts de bouteilles, je t'en renvoie six à la place de celle que tu as envoyée. Pour ne pas les envoyer vides, on les a emplies de vinaigre. C'est de bon vinaigre de vin blanc que tu pourras conserver pour tes marinades l'automne prochain. Tu trouveras dans une des cases du panier une fiole de matière très corrosive, à ce que dit Romuald Truteau, qui te l'envoie avec un autre paquet de drogues. Il dit qu'il faut toujours tenir la fiole debout parce que s'il coulait par le bouchon quelque partie de la matière, elle pourrait gâter les objets sur lesquels elle se répandrait. Fais-y attention.

Je regrette de n'avoir pas reçu le compte de la terre de Dumoulin, parce que le terme de juin est bien proche et qu'il faut avoir du temps d'avance pour préparer l'action. Envoie-le le plus tôt que tu pourras.

Ta maman t'envoie un petit sac de graines d'oignon, que l'on ne sème pas mais que l'on plante. Ils grossissent promptement et sont bons de bonne heure. Tu en conserveras des plus beaux pour l'année prochaine, et que tu planteras pour te donner de la graine qui pousse au haut des tiges, semblable à celle que l'on t'envoie.

M. Morison est venu en ville aujourd'hui, de Saint-Hyacinthe; il est reparti et dit que M^{me} Dessaulles se propose d'envoyer tes deux filles chez toi. Je lui ai mandé de les envoyer ici, et, quand elles y seront, on t'écrit : ce te sera peut-être une bonne raison de venir les chercher toi-même.

Augustin doit venir en ville. Je lui ai mandé de venir avec tes filles jusques à Saint-Denis et, de là, venir en *steamboat* avec elles. Au départ de Morison de chez lui, elles se portaient bien et toute la famille.

J'ai eu un poêle à cuisine pour Toussaint. J'irai voir Cushing pour l'envoyer avec le fer de Fortin, et si tu envoies ton bateau à la tête du Long-Sault chercher le fer de Fortin, tu pourras recommander aux hommes de laisser le poêle ou chez Dodo ou chez Hubert Jeannot, pour être tout rendu à sa destination.

Ta maman et moi continuons à nous bien porter. Quant au sirop de vinaigre pour l'été prochain, cela dépendra de la commodité que j'aurai d'envoyer du sucre pour en faire.

Adieu. Nos amitiés à Angelle, tes enfants, M^{lle} Marchesseau, Toussaint et à tous nos amis. Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



À Rosalie Papineau-Dessaulles

BAnQ-Q,P417/1;1/839

Montréal, 19 juin 1832³⁹⁸

Ma chère Rosalie,

À onze heures et demie, tes deux voitures sont arrivées et j'ai reçu ta lettre avec bien du plaisir en apprenant votre heureuse arrivée chez toi. Hier, nous avons eu ici une pluie

froide et vent de nord-est, toute la journée, au point que j'ai laissé ma robe de chambre d'été pour prendre une redingote d'hiver. Je m'applique à me tenir chaudement, à ne point sortir, tenir ma porte fermée, bien manger, et bien dormir. Ne sortant point, je ne sais les nouvelles de la maladie³⁹⁹ que par les gazettes, et vous les y trouverez comme moi.

M. Beaujeu père a pris médecine hier matin, dit-on, et, par le froid qu'il faisait, s'est avisé d'aller se rendre à la Cour en pantoufles et légèrement vêtu. Le froid l'a saisi, la transpiration a été supprimée. Il a été enterré ce matin⁴⁰⁰. Je n'ai pas appris à quelle heure il est mort. Je n'ai point entendu dire qu'il y ait d'autres personnes connues de mortes ni d'attaquées de la maladie, excepté une jeune fille qui est venue demander l'aumône, qui m'a dit qu'elle se nommait Parenteau, et que son père était mourant. Je ne lui ai parlé que par la fenêtre. Depuis ton départ, on a fait traverser à l'île Sainte-Hélène la plus grande partie des troupes; il n'en reste en ville qu'une petite partie, absolument nécessaire pour monter les gardes où il en faut.

Papineau a reçu une lettre de Denis-Benjamin Viger à Londres, datée du 14 de mai. Il parle de la perte du bill de réforme, de la résignation des ministres, mais le nouveau ministère n'était pas encore nommé, les affaires de la mission étaient toujours dans le même état et le changement de ministère va encore reculer la besogne.

Le jour même que nous écrivions à Benjamin et à Angelle, ils nous arrivaient eux-mêmes. Je vous envoie leurs lettres; et, comme ils auront reçu les nôtres le même jour que nous avons reçu les leurs, ils ne s'attendent plus à l'exécution des commissions qu'ils nous donnent. Je leur écrirai par la poste de vendredi prochain et leur donnerai des nouvelles de toute la famille.

Voici Édouard qui s'en va. Marie est bien courageuse et n'a pas peur de la maladie; elle lit les gazettes et y apprend que la peur cause plus de mal que la maladie même. Benjamin

est bien résolu et nous faisons un ménage d'anges. Ce qui m'embarrasse le plus à présent, c'est ma vache, je vais tâcher de la placer quelque part.

La femme de Trudeau est arrivée de Québec hier matin en bonne santé. Elle est venue dans le *John Molson* et dit qu'elle n'a pas sorti de la chambre des dames; il n'y a eu aucune maladie à bord pendant le voyage, excepté que l'on est venu dire qu'un homme sur le pont était indisposé. Elle s'était pourvue de quelque remède préventif pour le voyage, elle en fait donner à celui qui se disait malade et il s'en est bien trouvé. Elle a été bien surprise de trouver sa maison *descotée*⁴⁰¹. Elle dit que si elle eût été ici, cela n'aurait pas été de même.

Il est une heure après-midi, je viens d'y envoyer pour demander les petits fers que Sophie fait demander. Marie dit qu'elle les avait laissés pour les envoyer à sa sœur, chez Bertrand; et la Trudeau chez qui on les avait renvoyés dit qu'ils sont rendus au Sault des Récollets.

M^{me} Coursolle est bien faible en ce moment, on ne s'attend pas qu'elle passe la journée, mais sa maladie a duré trop longtemps pour qu'on puisse dire qu'elle meure du choléra. J'ai envoyé ta lettre à ta tante Trudeau pour lui donner des nouvelles de la famille à Maska. Je l'ai aussi communiquée à Papineau. Casimir Truteau⁴⁰² aura peine à compléter le mémoire du D^r Bouthillier et le tien. Les ordres de campagne pour des remèdes affluent de toutes parts, on a de la peine à s'en procurer. Au lieu de camphre, faites usage d'ail, elle aura autant d'effet. Si vous aviez quelqu'un qui connût la plante nommée *caryophyllata*, *geum urbanum*, benoîte⁴⁰³, galliate, (le tout, différents noms de la même plante), elle est très efficace pour arrêter les dévoiements accompagnés de vomissement. J'en ai fait usage avec grand succès. Tâchez de vous en procurer. On met six ou sept racines dans un demiard d'eau que l'on fait réduire à moitié, et on en donne une demi-cuillerée de demi-heure en demi-heure, jusques à ce que la maladie soit avortée.

J'ai envoyé ta lettre à M. Desève, au greffe, et on a fait dire qu'il écrira à M. Morison par la poste.

J'ai payé la balance des gages d'Édouard. Pour la hache de Dessaulles, je ne la trouve point dans les armoires; dis à ta mère de lui en faire faire une autre, et nous garderons ici la sienne si elle se trouve.

Nos amitiés à toute la famille et à Augustin en particulier, qu'il est un paresseux de ne pas nous écrire. Il est encore plus à blâmer de ne pas avoir profité de tant de voitures qui sont venues ici, pour nous envoyer quelques provisions d'œufs et de volailles. Les œufs sont à vingt sols, les volailles de trois à quatre francs le couple. Mais ce qu'il y a de pire de tout, c'est qu'il ne vient personne au marché. Les habitants restent chez eux, les bouchers eux-mêmes, pour la plupart, n'y viennent pas, ni les revendeuses. Nous allons bien être obligés de fuir la famine si la maladie ne nous chasse pas.

Il n'a pas été possible de retenir Cadoret, mais je crains que le mauvais temps qu'il a enduré hier ne lui fasse plus de mal avec la peur qu'il avait.

Je ne vois plus rien à dire, après avoir fait mes amitiés à tous les nôtres, que de dire à ta maman qu'elle prenne dans celles-ci tout ce qui lui en conviendra, et qu'elle ne soit pas inquiète de moi. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



D.-B. Papineau, Esquire
Post Master
Little Nation
*M. Power*⁴⁰⁴ *lira cette lettre et me la renverra.*
BAnQ-Q,P417/1;98/859

Montréal, 21 juin 1832

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ta lettre et celle d'Angelle, qui étaient toutes deux écrites du même jour où Rosalie et moi vous mandions la résolution prise de ramener tes deux filles à Maska, où elles étaient déjà rendues, quand tes lettres me sont parvenues. Rosalie a ramené tes deux filles, son fils qui était au collège, sa fille qu'elle avait amenée avec elle, ta maman, Sophie et Mélanie Trudeau. Combien m'a-t-il fallu me défendre pour n'y pas aller moi-même. Ainsi me voilà resté seul chez moi, avec ton fils Benjamin et Marie Rousseau. Nous sommes tous les trois fermes, résolus et bien portants. Mais la maladie nous a moissonné bien du monde, à présent elle diminue grandement, les médecins la connaissent mieux et la traitent avec plus de succès. Ils conviennent que dans le principe l'opium a été administré trop librement. À présent, quand le vomissement prend, ils ne donnent qu'une pilule d'opium pour l'arrêter et si celle-là ne suffit pas, ce n'est qu'une heure après qu'ils en donnent une seconde. Et pour les crampes, ils les traitent avec des frictions chaudes et sèches, ont abandonné ces bains de pieds chauds, une rôtie de pain trempé dans du vin de porto appliquée chaude sur l'estomac. Des sacs de sel, avoine, farine, bien chauds, sur l'estomac et dans le dos, tenant le malade bien chaudement dans des couvertes, ramènent la transpiration et, sitôt qu'elle est rétablie, le malade est sauvé pourvu que l'on continue à le faire transpirer, qu'il ne s'expose à reprendre du froid et qu'il s'abstienne de manger pendant huit heures au moins, et ensuite ne prendre que quelques *crackers* pour toute

nourriture pendant un jour ou deux. Sur toute chose s'abstenir de boire, nonobstant la grande soif dont les malades sont tourmentés. On se contente de leur rafraîchir les lèvres avec une éponge et des linges mouillés et, comme il faut bien à la fin venir à avaler quelque liquide, le thé fort et chaud est ce qu'il y a de moins malfaisant.

La maladie nous a moissonné bien des citoyens respectables, comme tu verras par les gazettes. Ton voisin Fournier a été si affecté de la mort de son ami Pierre Delorme, qu'il n'a fait que pleurer depuis et enfin il a lui-même succombé et est mort⁴⁰⁵.

Tu verras par les gazettes que les nouvelles d'Angleterre ne sont pas bien flatteuses, mais en ville on ne s'occupe plus que du choléra, la politique en est frappée. Cependant, la maladie diminue évidemment. Mardi dernier [19 juin] a été le jour où il y a eu le plus de mortalité; hier, il y en a eu encore beaucoup, mais moitié moins qu'avant-hier. Dans toute la rue Saint-Paul, depuis les casernes jusques à l'extrémité du faubourg Saint-Joseph, il n'y a pas un seul malade. Hier, dans tout le faubourg Saint-Antoine et Saint-Laurent, il n'y a eu que deux nouveaux cas de la maladie. Le faubourg de Québec a été le plus maltraité. Chez Lina Baudreau⁴⁰⁶, femme de Raymond, il est morte une fille engagée qu'elle avait à son service et, hier au soir, on craignait que Lina elle-même ne fût attaquée. Je n'en ai pas eu de nouvelles aujourd'hui.

M^{me} Coursolle⁴⁰⁷, mère du gendre de ton oncle Trudeau, est morte et a été enterrée hier. Ce n'est pas du choléra : il y avait déjà du temps qu'elle était malade, mais on s'aperçoit bien que les malades d'autres maladies ont plus de peine à se rétablir par la crainte qu'ils ont d'être attaqués du choléra. Beaucoup sont réellement morts de peur; d'autres se sont fait mourir en prenant inconsidérément des remèdes dont ils n'avaient pas besoin, sans appeler de docteur.

Ton oncle Trudeau, avec une de ses filles, est au Sault des Récollets; ta tante Trudeau est revenue de Québec lundi dernier, elle se trouve seule chez elle avec Joseph son fils, et

Coursolle et toute sa famille. Ils sont bien. Francis Trudeau a mené sa femme et ses enfants à la Rivière du Nord, et lui-même est allé travailler à Varennes. Papineau a envoyé sa femme et ses enfants à Verchères où il a loué la maison de feu M. Kimber. M^{me} Amiot, M^{me} Plamondon et M^{me} Donegani, avec sa petite fille, sont avec elle.

Louis Viger avec sa femme, son fils et son neveu, M^{me} Denis Viger et M^{lle} Marie-Anne sont aux Écores où Viger a loué une maison. La ville est presque déserte : tous ceux qui le peuvent faire se sauvent en campagne.

Adieu, mes amitiés à Angelle, M^{lle} Marchesseau et à tous tes enfants, Toussaint, et à nos amis. Papineau se porte bien. Ton père affectionné.

Jb. Papineau

L'usage du brandy que l'on recommandait dans le principe ne paraît pas produire de bons effets, il vaut mieux s'en abstenir. J'apprends en ce moment qu'André Trudeau qui était allé en campagne est de retour.



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
D.P.M. à la Petite-Nation
Au bord de la rivière des Outaouas
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;99/840

Montréal, 24 juin 1832

Mon cher Benjamin,

Je me flattais de recevoir de tes nouvelles dans le cours de la semaine dernière. Aujourd'hui, j'ai à t'annoncer la mort

de mon frère André. Mercredi, André Trudeau, en revenant de la Rivière du Nord, a dîné chez lui et l'a trouvé assez bien. Trudeau en est parti après dîner, et ton oncle a été travailler dans son jardin et a eu bien chaud. Il s'est mis à l'ombre pour se rafraîchir et s'y est endormi. Il s'est réveillé avec le frisson. Jeudi matin, on appelle le curé et le docteur. Dans l'après-midi, il a fait son testament, a reçu l'extrême-onction et est décédé le vendredi [22 juin] à deux heures et demie après-midi. Il a dû être enterré hier matin.

Ton oncle Bertrand et Joseph Truteau, qui était au Sault des Récollets, se sont rendus quelques heures avant sa mort, mais il n'avait plus sa connaissance à lui. Il est certain que sa mort n'a pas été occasionnée par le choléra asiatique, mais c'est bien un cas de choléra ordinaire, causé par s'être rafraîchi imprudemment, ayant bien chaud. Depuis plusieurs jours il avait le dévoiement qu'il a négligé, travaillait à son jardin, quand il avait bien chaud buvait de l'eau froide et se rafraîchissait inconsidérément. Il a succombé à sa conduite inconsidérée.

Si jamais quelqu'un paraissait affecté de choléra vers chez toi, cette maladie s'annonce particulièrement par les dévoiements et les vomissements. Fais usage de la benoîte; je la considère comme le remède le plus efficace. Et ne fais point usage d'opium ni de parégorique⁴⁰⁸, qui est une préparation d'opium. On avoue à présent en ville que l'usage trop libre d'opium et la peur ont fait périr plus de monde que la maladie elle-même.

J'ai encore à t'annoncer la mort de Vevette Cherrier⁴⁰⁹, épouse de François Trudeau. Il y avait longtemps qu'elle était malade, par suite d'un coup qu'elle avait attrapé en tombant dans ses escaliers. Quand ta maman est partie pour Maska, elle a été la voir et ne l'avait pas trouvée bien, et me dit qu'elle ne croyait pas qu'elle en réchappât, ce qui est arrivé sans que le choléra y ait eu de part.

Tu verras sur *La Minerve* la mort de Lina Baudreau, épouse de Raymond⁴¹⁰. Je n'ai rien à dire de sa maladie de plus que *La Minerve*. Tu trouveras dans cette gazette une tirade au sujet de la procession de la Fête-Dieu, mais c'est bien gratuit de la part de son auteur. On avait annoncé que la procession ne se ferait que dans l'église, et par conséquent il n'y avait pas lieu d'avoir des troupes.

Aujourd'hui, j'ai reçu une lettre de Rosalie, ta sœur, écrite d'hier. Tous tes enfants, ta maman et toute la famille étaient bien portants.

Ici, ton fils Benjamin qui tient ménage avec moi se porte à merveille. Papineau est parti d'hier pour aller voir sa famille à Verchères. Aux dernières nouvelles, sa famille s'y portait bien.

Louis Viger avec son épouse, ses enfants, M^{me} Denis Viger et M^{lle} Lavoie sont aux Cèdres pour éviter la maladie. Vendredi, Côme Cherrier a été les voir, ils étaient tous bien portants.

Je n'ai pas sorti et n'ai pas vu Côme depuis la mort de sa sœur. Pour lui, il se porte bien. S'il se présentait quelque occasion par laquelle tu pourrais m'envoyer un peu de racines de benoîte, je serais bien aise d'en avoir.

Nos amitiés à Angelle, à tes enfants, M^{lle} Marchesseau, Toussaint et tous nos amis. Marie Rousseau dit qu'elle retient la chance de se marier en allant demeurer avec Angelle, si elle veut la prendre.

Jh. Papineau



D.-B. Papineau, écuyer
Maître de poste
À la Petite-Nation

BAnQ-Q.P417/1;100/841

Montréal, 25 juin 1832

Mon cher Benjamin,

Je reçois, à cinq heures après-midi aujourd'hui, la lettre de Toussaint du 19 courant. Je vois que les lettres ne se remettent qu'après bien du délai, même par la poste. Qu'y faire, sinon prendre patience. Toussaint m'annonce que tu es pris d'un mal de reins qui te confine au lit. Je gagerais que c'est une suite de tes imprudences ordinaires : tu ne sais pas agir avec modération à tout ce que tu fais. Je crains toujours pour toi le sort de ton oncle André⁴¹¹. L'eau froide, quand on a bien chaud, soit en breuvage, soit en lavage, est dangereuse, et surtout de se rafraîchir trop inconsidérément. Prends donc garde à toi, tu es nécessaire à ta famille, ménage-toi pour elle, si tu ne le veux pas faire pour toi-même.

Hier, j'ai reçu des nouvelles de Maska. La famille se portait bien, ta maman se trouve bien et tes enfants en particulier se portent à merveille.

Pour Angelle, qui est toujours chétive, je crois qu'elle ferait bien de faire usage de ginseng : ce lui fortifierait l'estomac et, faisant de bonne digestion, elle se porterait bien. Je ne sais si tu as emporté de la panacée de Swain⁴¹². D'après le grand bien que ta maman en a éprouvé, je crois qu'elle lui ferait du bien. Enfin, un voyage et quelque séjour aux eaux minérales d'Hawkesbury lui rendrait la santé. Si tu pouvais y aller toi-même avec elle, tu te débarrasserais de ton rhumatisme. Si vous voulez y aller tous les deux, je vous rembourserai les frais de voyage. M^{lle} Marchesseau et Toussaint pourraient garder la maison pendant votre absence.

Aujourd'hui, Papineau est revenu de Verchères où il était allé samedi soir. Il a laissé toute sa famille en bonne santé, excepté Julie qui, faute de résolution, s'inquiète toujours du sort des autres, ce qui l'empêche de se faire une bonne santé.

Côme Cherrier a été hier aux Écores où il a laissé les familles Viger en bonne santé.

À présent en ville, tous ceux de votre famille se portent bien, excepté ta tante Trudeau qui a mal aux reins : c'est une maladie à laquelle elle est sujette; elle n'a pas de conséquences fâcheuses, excepté le mal qu'elle procure tant qu'elle dure.

Toussaint m'invite à aller à la Petite-Nation, mais il m'est impossible de laisser ma maison seule. Quand Mélanie sera de retour de Maskà, je pourrai laisser et aller vous voir. Mes amitiés à Angelle et à toute la famille. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Mon cher Toussaint,

Tu n'es guère raisonnable de vouloir m'ôter Marie Rousseau dont j'ai plus besoin que toi pour faire mon ordinaire et mon ménage. Tu n'es pas logé pour l'avoir chez toi. Il faudra dans le cours de l'hiver prochain faire le quarré d'une maison ou sur les mêmes dimensions de celle de l'île Roussain quant aux portes et fenêtres. Elle pourrait être plus courte et plus étroite, mais de manière à ce que les portes et le châssis y pussent servir. Alors en y portant les planchers, cloisons, escaliers, portes et tout ce qui pourrait y servir, et n'en coûterait pas plus que de démolir celle de l'île Roussain, dont on laisserait [] être le quarré et couverture pour y loger d[]. Quand tu seras logé convenablement, tu prendras ton ménage; en attendant tu devrais trouver un jeune ménage dont le mari te servirait d'engagé, et sa femme de cuisinière et blanchisseuse. Fais comme moi quand j'ai établi la Petite-Nation : j'ai été petit à petit. Dans ce temps-là, j'avais quelque épargne et je gagnais de l'argent. À présent, l'un et l'autre me manquent.

Il faut aller doucement. Tu me parles de granges, de caveau, mais tu ne dis rien de l'apparence des foins et des grains, ce qui est le plus intéressant. L'un est pour le profit; l'autre, pour la dépense. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Le choléra est presque éteint en ville, et il ne paraît pas se répandre en campagne. *La Minerve* fait un quiproquo. Ils avaient préparé leur gazette pour jeudi et, quand ils disent aujourd'hui et hier, cela se rapporte à mardi et mercredi de la semaine dernière, qui ont été les deux jours de plus grande mortalité. Depuis, il y a très peu de cas nouveaux et on les soigne mieux.



D.-B. Papineau, Esqr
D.P.M.
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;101/843

Montréal, 13 août 1832

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu la dernière lettre qu'Angelle m'a écrite. Je l'en remercie. Il ne paraît pas que le choléra fasse de ravages chez vous, continuez à prendre les précautions nécessaires pour vous en garantir. Nos campagnes par ici en sont bien affligées, comme tu pourras voir par les gazettes.

Je crois vous avoir mandé la mort de Meunier dit Lagassé, époux d'Émilie Bertrand⁴¹³. Il demeurait chez son beau-père, ton oncle Bertrand. Deux de ses frères demeurant à la Rivière des Prairies en étaient morts; leur mère, une de leurs sœurs et une sœur de leur mère, qui demeurait avec elle, en sont

mortes. Émilie Bertrand et son mari ont été à leurs secours, et le mari d'Émilie a pris la maladie et est mort à la Rivière des Prairies. Alors Émilie Bertrand est revenue chez son père, en apparence bien portante. Ce que voyant, ton oncle et ta tante sont venus en ville pour passer quelques jours chez ton oncle Trudeau. J'étais alors à la Pointe-Claire, et, le lendemain de leur arrivée ici, un exprès est venu chercher ton oncle et ta tante Bertrand, parce que leur fille Émilie était bien malade. Ils s'en sont retournés et les soins qu'ils ont donnés à leur fille l'ont rétablie, mais le mercredi 8 du mois, ta tante Bertrand a été prise de la maladie et est morte jeudi à une heure après-midi, a été enterrée vendredi matin. Depuis j'ai su que ton oncle Bertrand a aussi été attaqué de la maladie, mais qu'il était mieux⁴¹⁴.

Tu verras, par la lettre d'Augustin que je t'envoie, que la maladie est forte à Saint-Hyacinthe et, d'après une lettre du 7 courant, que j'ai reçue de Rosalie, il paraît que la maladie était encore plus forte dans les paroisses voisines. J'ai reçu une lettre de ta mère, du 10 courant, de Saint-Denis où elle était encore, qui annonce qu'aucun de la famille n'avait été attaqué de la maladie régnante; ton oncle Benjamin avait le rhume, mais il avait du mieux.

Si vous aviez des malades chez vous, ceux qui les soignent feraient bien de se bander le nez et la bouche d'un simple double de mouchoirs, pour respirer à travers et arrêter les miasmes qui pourraient communiquer la maladie et, sitôt les soins finis, se laver les mains et le visage, mettre à l'air les habits qu'il avait sur lui, en prendre d'autres et les aérer ainsi alternativement à chaque fois que l'on aurait resté auprès du malade, n'y rester que le temps absolument nécessaire pour soulager le malade, étendre de la chaux vive dans la maison et laisser répandre dans les appartements la fumée qui s'en exhale.

Ici, la maladie fait encore du ravage : la nuit dernière, plusieurs sont morts, entre autres Alexander Gray⁴¹⁵, encanteur,

un Lévesque⁴¹⁶, je crois, frère de [Antoine Lévesque], l'associé actuel de [Alexis] Laframboise⁴¹⁷, un nommé Wait⁴¹⁸, du courant Sainte-Marie. Aujourd'hui, Léon Gosselin est indisposé d'un grand mal de tête que l'on attribue à ce qu'il a beaucoup marché hier, probablement pour aller voir Wait au pied du courant Sainte-Marie qui était un de ses amis et qui est mort la nuit dernière.

Je voudrais bien procurer un habit de deuil à ton fils Benjamin, mais je suis si court d'argent que je ne sais par où m'y prendre. Papineau est parti samedi pour Verchères, dans l'incertitude s'il ramènerait sa famille ou non; le choléra s'étant déclaré dans la paroisse, il n'y a pas plus de sûreté là qu'ici. Nous recommandons autant que nous pouvons aux gens de campagne de ne pas boire d'eau crue, qu'ils la fassent bouillir et fassent des tisanes, ne fût-ce que de verges d'or. J'en fais faire ici et nous en prenons, elle purifie le sang, qui joue un grand rôle dans le choléra.

Adieu, mes amitiés à Angelle, à tes enfants. Quand tu renverras Émery, tâche donc de me renvoyer le *Dictionnaire de Miller*⁴¹⁹. Je ne sais quels arrangements vont avoir lieu au collège de Maska, attendu la mort de M. Girouard. On le saura bientôt.

Tu communiqueras cette lettre à Toussaint. Prenez tous de la tisane. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
D. -Benjamin Papineau, écuyer
Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;102/844

Montréal, 25 août 1832

Mon cher Benjamin,

Voilà enfin Honorine arrivée ici avant-hier au soir avec Mélanie. Comme les classes recommencent à Saint-Hyacinthe le 3 septembre, il n'y a pas de temps à perdre pour renvoyer Émery. Prends tes mesures pour qu'il ne perde pas le commencement des classes, qui sont toujours un grand inconvénient pour les écoliers, qui ne peuvent plus suivre leurs compagnons.

Honorine est bien disposée de retourner avec l'occasion qui amènera Émery, si tu ne viens pas toi-même. Ta fille Rosalie devient plus raisonnable, à ce que dit Honorine. Il y avait déjà du temps qu'elle n'avait pas eu d'attaque de nerfs. Le reste de la famille bien portante. Ta mère se disposait à se mettre en route la semaine prochaine, pour revenir à Montréal en passant par Saint-Denis.

Ici, la famille est bien portante. Mais nous avons perdu bien promptement une de nos amies, M^{lle} Lacroix⁴²⁰, sœur de M^{me} Bédard⁴²¹. Jeudi matin, le dévoiement l'a prise, elle n'en a rien dit; dans le cours de la journée, elle a évacué vingt fois et a vomi, toujours sans rien dire. M^{me} Philippe Bruneau⁴²², sa nièce, a resté avec elle jusques à quatre heures après-midi, sans qu'elle se fût plainte d'aucune incommodité. À six heures du soir, M^{lle} Lacroix s'est sentie sérieusement malade. On appelle le D^r Munroe et le D^r Lebourdais, mais les remèdes qu'ils lui ont donnés n'ont pas produit l'effet désiré. À minuit, on est venu me chercher pour faire son testament, ce qu'elle a fait. Je l'ai laissée à deux heures du matin, on voyait bien

qu'elle empirait. À sept heures trois quarts, vendredi matin, elle est décédée.

Nous n'avons rien de nouveau à mander, sinon de vous recommander de vous bien porter.

27 août. Je n'ai rien de plus à te mander. Nous avons eu des nouvelles de Saint-Hyacinthe et de Saint-Denis. Nos gens continuent à se bien porter. Mes amitiés et les respects de tes enfants à qui de droit. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



D.-B. Papineau, écuyer
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;103/845

Montréal, 31 août 1832

Mon cher Benjamin,

Ton fils Émery est arrivé ce matin en bonne santé. Ils auraient pu être ici hier soir, mais on les a retenus à coucher à Saint-Martin. Hier soir, ta mère est aussi arrivée, ayant passé par Saint-Denis. Elle rapporte que ta fille Rosalie est beaucoup mieux et que M^{me} Dessaulles n'est pas disposée à la laisser revenir. Sophie Trudeau est revenue avec ta maman. Tous nos gens de Saint-Hyacinthe et de Saint-Denis étaient bien portants. Comme les voitures de Dessaulles qui ont ramené ta maman ne repartent d'ici que demain, j'en profiterai pour envoyer Émery à Saint-Hyacinthe, quoique les classes n'y doivent recommencer que le 10 de septembre, comme tu verras sur *La Minerve*. Il s'amusera à Maskana en attendant, et cela épargnera les frais d'un exprès pour l'y aller mener.

Je vois que tu ne te proposes pas de venir en ville, cependant, il aurait été bien nécessaire que tu y vins[ses] pour concerter sur quel pied faire les annonces pour vendre ta presqu'île et tes propriétés ici en ville. Connaître quels termes tes créanciers pourraient donner pour les acquéreurs, mentionner le nombre d'arpents qu'il y a de désertés dans la presqu'île à chaque différente place, et sur quel numéro du plan ces déserts se trouvent, ou si la ligne entre deux lots passe dans le désert ou non. Tout ceci demande une explication particulière.

Enfin je vois que tes créanciers voudraient voir que tu fais des démarches pour réaliser des fonds suffisants pour les payer. Ils trouvent que tu es trop tranquille, au moins c'est ce que m'ont fait entendre MM. Fleury-Roy, Jacques Viger et Delvecchio. Les intérêts dévorent les fonds et rien n'avance.

Honorine remonte avec Charron. Elle paraît bien contente, son oncle Dessaulles lui a donné quelque argent qu'elle a, je crois, employé à s'acheter une robe de soie dont elle est bien fière.

Je suppose qu'Angelle sera contente d'avoir sa fille Honorine, sans quoi je la garderais ici. Je lui ai bien recommandé, si on la gronde trop, de m'en écrire et j'irai la chercher, et en même temps rembourser les gronderies qu'on lui aura avancées. Ne pouvant pas payer elle-même de la même monnaie, je serai son banquier pour rembourser en capital et intérêt les avances qu'on lui aura faites en ce genre.

Ta maman, tes deux garçons et Mélanie se joignent à moi pour vous embrasser tous, M^{lle} Marchesseau comprise. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



À René Boileau
Notaire à Chambly
BAnQ-Q,P417/1;1.1.2;132

Montréal, 25 septembre 1832⁴²³

Monsieur,

En réponse à votre lettre d'hier, je dois avouer que je n'ai trouvé dans aucun auteur une clause ou d'ameublement ou de stipulation de propre, rédigée de la manière portée au contrat de mariage de Louis Lacroix avec Angélique Robert, du 8 octobre 1801, Leguay notaire.

Cependant, elle doit avoir son effet, si on peut découvrir quelle a été l'intention des parties contractantes, et, pour y parvenir, il faudrait connaître quelles circonstances peuvent avoir occasionné une telle stipulation. Par exemple la terre en question était-elle quitte et nette à Louis Lacroix, ou bien en redevait-il partie du prix? Était-elle chargée de rente viagère, ou bien peut-être qu'elle n'était pas établie? Dans tous lesquels cas, la communauté aurait été obligée de faire les avances nécessaires pour payer le reliquat du prix ou la rente viagère, ou pour faire les défrichements et bâtisses nécessaires pour l'exploitation de la terre et la demeure des parties, ce qui aurait donné lieu à des indemnités et récompenses que le mari aurait voulu éviter, en disant : Je me réserve sur ma terre 1500# nature de propre, et tout le reste, fond et accessoire, fera partie de la communauté.

Mais si rien de tout cela n'a lieu et que la terre se trouve en même état qu'elle était lors du mariage, sans qu'il n'y ait lieu à aucune indemnité ni récompense pour deniers ou pension payée à l'acquit de la terre en question, et pour impenses et améliorations faites sur icelle, je n'hésiterais pas de la considérer propre pour le tout au mari, à moins qu'il n'y eût d'autres considérations que je ne devine pas, qui pourraient

déterminer à la considérer comme conquêt. Dans le doute, faut prendre le parti le plus sûr, d'après les circonstances et l'intérêt et l'avis de ceux qui se trouvent concernés. Sont-ils majeurs? Sont-ils mineurs? Est-ce le mari ou la femme qui survit, ou sont-ils morts tous deux? Ce sont des circonstances à poser pour décider la question.

Permettez-moi de vous dire que vous êtes trop laconique dans les questions que vous posez.

Je suis, Monsieur, votre obéissant serviteur.

Jh. Papineau



Madame Denis-Benjamin Papineau
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;12/846

Montréal, 12 décembre 1832⁴²⁴

Ma chère Angelle,

Je vous envoie deux coffres contenant les hardes et linges de M^{me} Papineau dont elle a disposé par son testament⁴²⁵ dans les termes suivants : « Donne et lègue ladite dame testatrice en toute propriété aux enfants femelles de M. Benjamin Papineau, son fils, toutes ses hardes et linges de corps à son usage, pour être partagés également entre elles après son décès. » Ainsi vous en ferez le partage comme vous aviserez pour le mieux.

Laviolette qui mène cette charge, avec un poêle pour Toussaint, ne doit pas aller plus loin qu'à la terre de Toussaint, voisine de Dodo. Vous trouverez moyen de les faire rendre de là chez vous. Je ne sais en quoi consistent ces effets, c'est Mélanie qui les a arrangés et qui avait mis tout ce qui appartenait à sa tante⁴²⁶.

J'aurais été bien aise que vous eussiez été en ville pour arranger cela vous-même, mais comme il fallait envoyer le poêle de Toussaint et qu'il fallait faire deux charges, je n'avais rien autre chose à envoyer.

Votre fils Benjamin envoie aussi un quart de clous à cheval qu'il dit avoir été recommandés par son père et son oncle.

M. Charles Morison est venu de Saint-Hyacinthe, dimanche dernier. Il dit que les chemins sont bien beaux. On traverse sur la glace la rivière Chambly. Ici, le fleuve Saint-Laurent est libre de glace : on traverse comme en été. Les traverses sont prises au bout de l'île de Montréal, à Saint-Anne aussi. Si vous voulez faire un voyage, vous ne pouvez pas souhaiter de plus beaux chemins.

Si je peux fourrer quelques huîtres à travers la charge, j'en fauflerai quelques-unes, c'est du nouveau cette année.

Faites mes amitiés à votre seigneur et maître, à M^{lle} Marchesseau et à vos fils et filles. Croyez-moi sincèrement votre affectionné beau-père.

Jb. Papineau



D.-B. Papineau, écuyer
D.M.P.
Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;104/847

Montréal, 30 juin 1834

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ta dernière lettre avec ta procuration pour vendre tes propriétés à Montréal et, ne voulant pas susciter de procès par trop de précipitation, je me suis transporté sur ton

terrain, au sud-ouest du chemin Papineau, que l'on me demande à acheter. J'y ai trouvé deux maisons occupées par des locataires. L'une est louée par un certain quidam que l'on dit être un fils naturel de Charlotte Dubillot, à qui tu avais donné un bail pour sept ans, portant promesse de vendre, passé par M^e Doucet, notaire, le 5 octobre 1825⁴²⁷. Ce bail est expiré, mais je crois que tu seras obligé de poursuivre en Cour la résiliation du bail, faute de paiement. Celui qui tire les loyers se moque des frais, n'ayant pas de quoi les payer. Cependant, on dit qu'il est charretier et a encore deux chevaux.

L'autre maison est louée par un nommé Goyette dit Sansoucy, qui dit avoir acheté les droits de Maurice Ouellet⁴²⁸, à qui tu avais donné un bail pour six ans, portant promesse de lui vendre aux conditions portées audit bail passé par M^e Doucet le 25 [26] septembre 1825.

Ce Sansoucy dit qu'il avait un billet sous seing privé passé il y a huit ans par ton frère, Louis-Joseph Papineau, mais il ne peut plus le trouver. Il dit avoir alors payé les arrérages dus par Ouellet, mais ne peut produire le billet ni quittance. Cependant, il n'est pas d'humeur d'abandonner sa possession, il faudra aussi le poursuivre. C'était une grande folie à toi de faire un bail à loyer pour six ans, qui porte droit de lods et ventes. Enfin j'ai suspendu tous procédés ultérieurs jusques à ce que tu viennes en ville toi-même, ce que je t'engage de faire avant que les foins commencent. Apporte avec toi ton compte exact avec Papineau, nous nous arrangerons peut-être, lui et moi, pour prendre la maison que tu occupes. Il te donnera acompte du prix, le montant de ce que tu lui dois, et je payerai le reste à M. Masson ou à aucun autre de tes créanciers que tu indiqueras.

Je voudrais aussi avoir ton compte établi entre toi et Toussaint, afin que je puisse aussi aviser au moyen d'y pourvoir. Tu lui diras que j'ai reçu sa lettre par laquelle il me paraît qu'il se formalise des avis et remontrances amicales que je pense faire. Pour éviter toutes méprises, à l'avenir je lui

dirai de vive voix ce qu'il pourrait mal interpréter si je le lui écrivais.

Fais-lui mes amitiés ainsi qu'à Angelle, toute ta famille, M^{lle} Marchesseau et tous nos amis que tu verras. Que Toussaint tâche aussi de descendre avant les foins. Je voudrais aller à Saint-Denis vers le 15 ou 20 juillet. Entendez-vous pour venir l'un après l'autre ou ensemble avant ce temps. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Denis-Benjamin Papineau
Esq^r D.P.M.
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;21/754

Montréal, 24 juillet 1834

Mon cher Benjamin,

J'ai vu les dernières lettres que tu as écrites à ton fils et ton frère, par laquelle tu invites celui-ci à aller à la Petite-Nation. Mais je ne crois pas qu'il puisse laisser la ville. Son épouse ne tardera pas à tomber malade et est bien souvent indisposée. Ils ont eu le malheur de perdre leur dernier enfant, Ernest⁴²⁹. Le dévoiement l'a pris et on n'y a pas fait grande attention, pensant que cela n'aurait pas de suite fâcheuse. Le quatrième jour cependant, c'est-à-dire dans la nuit de vendredi à samedi, sa mère s'est aperçue qu'il vomissait. Elle a réveillé Papineau, on envoie chercher le docteur. Le vomissement s'est arrêté vers dix heures du matin, mais il a continué à laisser aller sous lui, jusques vers trois heures après-midi, que le dévoiement s'est arrêté, mais il a continué de s'affaiblir de plus en plus

jusques à dix heures du soir, qu'il a fini sa vie. Il a été inhumé dimanche [20 juillet] à quatre heures et demie du soir.

Aujourd'hui, à onze heures du matin, le petit dernier garçon de Louis Viger est décédé. Il y a déjà quelque temps qu'il était malade. On dit qu'il avait de l'eau dans la tête. Ces derniers jours, il paraissait beaucoup souffrir, il n'avait de soulagement que par l'application de la glace sur la tête. Ainsi, voici deux familles dans l'affliction par la perte de leurs enfants.

J'ai écrit à Rosalie de m'envoyer Émery sitôt les vacances données. Je tâcherai de te l'envoyer le plus vite possible.

J'ai reçu hier une lettre de Morison. Ils se portaient tous bien à Saint-Hyacinthe. Benjamin, ton fils, espère y aller la semaine prochaine, s'il ne survient rien d'extraordinaire.

Tu vas commencer tes foins, dis-tu. Prends donc bien garde de ne pas laisser faucher à l'ardeur du soleil, entre huit heures du matin et quatre heures de l'après-midi, si tu ne veux pas faire brûler tes prairies par l'ardeur du soleil et détruire la récolte de l'année prochaine. Hier, Benjamin m'a présenté le billet de Peter McGill à moi, payable pour Goguet; je l'ai endossé à payer au porteur, et l'ai remis à Benjamin. Je ne sais s'il en a été payé aujourd'hui, il est parti d'ici, sortant de dîner, pour aller chez Louis Viger. Il est quatre heures après-midi, il n'est pas revenu. J'envoie porter ma lettre à la poste afin qu'elle puisse être remise dans le paquet qui part demain ou ce soir.

Adieu, mes amitiés à Toussaint, ton épouse, tes enfants et tous nos amis, M^{lle} Marchesseau comprise. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



D.-B. Papineau, écuyer
D.M.P.
Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;105/848

Montréal, 29 décembre 1834

Mon cher Benjamin,

Le monde qui m'obsédait quand j'ai fermé la lettre que je t'ai envoyée par Racicot m'a fait oublier d'y insérer les comptes ci-inclus. Tu en feras l'usage qu'il appartiendra. Crainte d'erreur sur le compte que je t'envoie par Racicot, j'en dresse un nouveau ici :

Racicot a vendu au comptant pour	120#
sur quoi je lui ai payé	
pour son voyage 24 shillings	28#16
reste	92.16
dont moitié est	46.8
Sur quoi déduit payé pour Dodo, pour rhum	
et effets achetés pour lui	20
Reste pour Dodo	26# 8s
S'il prend du grain de St-Denis et Marcotte	
comme je t'ai marqué	25.10
je ne lui redevrai que	18
Sur 46# 8s qui te reviennent, j'ai payé	
à Racicot pour toi	6# 12
Reste trente neuf livres seize sols pour toi.	
En outre, ton oncle Trudeau a à crédit	
du poisson pour	12s
et Laviolette pour	15#
dont moitié pour toi et moitié pour Dodo	

Il n'y a rien de nouveau ici. Portez-vous tous bien, nous nous portons bien. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Tu t'expliqueras avec Racicot pour les 50 sols qu'il a payés pour l'avoine. Je ne sais si je lui ai remis l'argent ou s'il l'a pris lui-même.

À M^{me} Papineau [Angelle Cornud]

Puisque M^{lle} Marchesseau a pris trois mois pour se promener, c'est-à-dire deux mois de promenades et un mois perdu ici à attendre une occasion, comme elle le prétend, il n'est que juste que vous en preniez autant. Je vous attends en conséquence avec tel de vos enfants que vous voudrez amener, soit fille ou garçon. Vous irez faire un voyage à Maska où vous ferez bien plaisir à Rosalie qui est dans l'inquiétude sur la santé de son mari, qui ne paraît pas trop rassurante, d'après les dernières nouvelles : il garde plus souvent le lit qu'il n'est debout et mange très peu. Ce n'est pas le moyen de se rétablir. Mande-moi si vous vous proposez de venir et quand. J'attends une réponse de vous pour mes étrennes. Votre affectionné beau-père.

Jh. Papineau

À Toussaint et à votre famille, mille amitiés.



L'honorable L.-J. Papineau
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAC, MG24, B2, Correspondance, p. 2009-2011

Montréal, 5 novembre 1835

Mon cher Papineau,

Julie m'a communiqué la lettre qu'elle a reçue de toi aujourd'hui.

Je m'arrête au point où tu dis que les commissaires disent que la constitution du Conseil législatif ne peut pas être corrigée par un acte de la législature provinciale et que les ministres n'oseraient pas le proposer dans la Chambre des communes, de crainte de donner ombrage à la Chambre des Lords. A[] pour un moment ces raisons [], ne pourrait-on pas suggérer que, comme toutes les colonies britanniques de l'Amérique du Nord se plaignent de leur système législatif, et qu'il serait nécessaire que le Parlement de la Grande-Bretagne y apporte remède, cette mesure devrait être introduite dans la Chambre des Lords en Angleterre? Le besoin des colonies peut être remédié dans la Chambre des Lords, c'est-à-dire qu'un bill à cet effet peut être introduit dans la Chambre des Lords, sans que cela donne atteinte à leurs privilèges. Au contraire, ceci leur donnerait une coutume de libéraliser sans attaquer leurs prérogatives. Et si un tel bill passait dans la Chambre haute, il y a peu à douter qu'il ne passât à la Chambre des communes. Et s'il ne passe pas à la Chambre haute, il ne viendra pas à la Chambre basse et va fournir aux whigs occasion d'en profiter pour réfléchir contre la Chambre haute. Un tel bill n'est pas un bill d'argent, ce n'est qu'un bill d'administration coloniale, qui peut bien originer dans la Chambre des Lords.

Au reste, un Conseil législatif électif qui serait constitué Cour pour juger les hauts fonctionnaires du gouvernement

accusés de malversation, est bien bon en théorie; serait-il bien suffisant en pratique? Tu vois la difficulté de former une Chambre d'assemblée d'hommes assez éclairés et assez fermes pour soutenir des mesures de réformes nécessaires. De tous côtés, embarras et incertitude. Sur le tout, je crois que le parti que vous prônez d'avoir une session est le meilleur. Travaillez avec courage, mais ne négligez pas de tirer vos contingents qui vous sont offerts. Ce sera la pierre de taille pour connaître s'il y a sincérité dans les offres de ressources que l'on vous fait.

Je n'ai rien de nouveau à te marquer. Julie est assez bien à présent.

Mes amitiés aux messieurs Viger et crois-moi sincèrement ton père affectionné.

Jh. Papineau

P.-S. Vendredi soir, 6 novembre

Ayant manqué la poste d'hier, je ferme ma lettre et vais essayer de l'acheminer par le *steamboat* qui part ce soir.

J'ai reçu une lettre de Benjamin qui se plaint bien fort de ce que tu le laisses manquer d'argent pour payer les hommes qui ont travaillé au moulin. Quand bien même il te devrait, s'il n'a pas les moyens de te payer les hommes qui ont travaillé pour toi, ils n'en doivent pas souffrir. Si j'étais en argent, je lui en avancerais, mais j'en manque absolument.



L'honorable
Ls - Jh. Papineau, écuyer
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAnQ-M,P7/24;2/40

Montréal, 20 novembre 1835

Mon cher Papineau,

André-Benjamin Papineau était à Saint-Martin quand ta lettre couvrant sa commission est arrivée. Il n'est venu ici qu'hier, a prêté serment et s'en est retourné. Ce n'est donc qu'hier que j'ai appris ce que tu me marquais de me communiquer. Comme je n'avais pas d'argent, je n'ai pu en envoyer à Benjamin, et comme tu me dis que tu pourrais lui faire passer une vingtaine de louis, cela l'aiderait beaucoup à satisfaire les gens qui ont travaillé au moulin. Si tu es dans les mêmes sentiments, tu peux les lui adresser de Québec directement. Il y aura moins de retard à les lui envoyer.

Ta tante Cavelier est venue en ville faire son testament⁴³⁰. Je lui ai payé la balance de huit livres quinze shillings que tu lui devais sur le terme d'août dernier. Si tu pouvais lui avancer le terme de janvier prochain et me le faire parvenir assez à temps, que je puisse emporter cet argent avec moi, quand j'irai à Maska, ce qui sera sitôt que les chemins d'hiver le permettront. J'emploierais sous ses yeux, en passant à Saint-Denis, à payer ses dettes et lui acheter ses plus pressants besoins. Fais ce que tu pourras et donne-m'en avis.

Si tu peux me faire passer les huit livres quinze shillings que j'ai avancés à M^{me} Cavelier, tu me feras plaisir, car je n'en avais assez pour lui fournir ce qu'elle avait absolument besoin, et payer les frais de son voyage. Si cela te gêne trop, tu me le rembourseras quand tu pourras.

M. Delorme a eu besoin de l'argent que Benjamin lui devait. J'ai été obligé de lui donner un billet pour 67 louis

11 shillings 4 deniers, qu'il a négocié à la banque. Je ne sais pas trop comment je pourrai le retirer à son échéance de trois mois. À moins que je ne donne un nouveau billet; dans le temps, je ferai comme je pourrai.

Adieu. Porte-toi bien, tâche de te posséder dans les débats, d'être précis sans trop de longueur, qui ennuie plutôt qu'elle ne persuade. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Mes amitiés aux messieurs Viger.



L'honorable Ls - Jh. Papineau, écuyer
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

BAnQ-M,P7/24;2/41

Montréal, 23 novembre 1835

Mon cher Papineau,

J'ai reçu aujourd'hui, à midi, la lettre que tu m'as envoyée par M. Bleury, avec les vingt louis qu'elle contenait. Il y avait à la maison un nommé Toussaint Moreau, de L'Assomption, porteur d'un billet de Benjamin pour 3,3,3£, balance de ses gages pour avoir travaillé au moulin de la seigneurie de la Petite-Nation. Je lui ai payé son billet et j'ai envoyé 17£ à Benjamin par la poste, qui partira demain matin. Je mets le tout au compte de Benjamin.

Le fer pour la roue du moulin est rendu à la Petite-Nation il y a quelque temps. Ce morceau est parti de la Petite-Nation il y a quinze jours. Il s'était embarqué sur une cage de plançons qui a égrenné dans le lac des Deux-Montagnes pendant la nuit. Il me dit que la maçonnerie du moulin a été finie trois jours après la Toussaint [1^{er} novembre] et que le comble était

prêt à poser. Aujourd'hui, je marque à Benjamin de t'écrire et de te marquer où en sont les travaux du moulin.

Je vous loue de votre ferveur à travailler au bien de la province; je vous souhaite bon succès et en espère.

Julie m'a communiqué ta dernière lettre, d'après laquelle elle n'ajoute pas foi au bruit qui veut ici que M. O'Sullivan ou M. Caron soient nommés à la place du juge Kerr.

Aujourd'hui, nous avons de la neige en assez abondance pour dire : en voilà une bordée! Comme elle est poussée par le vent du nord-est, je suppose que vous en avez votre part. On pourrait déjà se servir des voitures d'hiver et, comme il continue de neiger, il n'y a pas de doute que demain on pourra carrioler à l'aise. Nous avons forte gelée depuis deux jours, il pourrait se faire que les chemins deviendraient bons. Ils étaient on ne peut pas plus mauvais. Si, au nombre des améliorations que vous vous proposez, vous pouviez trouver moyen d'obliger les habitants qui y sont obligés, à macadamiser les chemins de lignes, en faisant payer une répartition comme pour la bâtisse des églises, ce serait une bien bonne chose. Et même obliger chaque tenancier à macadamiser ses chemins de front, en les obligeant d'amener sur les lieux dans l'espace de trois ans la pierre nécessaire, et pour la quatrième année de faire casser la pierre et la répartir sur le chemin en quantité suffisante, qui serait déterminée par la loi, et les obligeant d'avoir toujours en réserve une quantité de pierres toutes cassées pour remplir les ornières à fur et mesure qu'il s'en formerait, on pourrait espérer, dans quelques années, d'avoir de bons chemins.

Je continue à me bien porter. Toussaint et M. Côme en font autant. Julie est bien, mais sans doute que tu recevras d'elle quelque lettre en même temps que celle-ci. Ainsi, adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



L'honorable Ls - Jh. Papineau, écuyer
Orateur de la Chambre d'assemblée
à Québec

Faveur du docteur Nelson⁴³¹, écuyer

BAnQ-M,P7/24;2/45

Saint-Denis, 2 janvier 1836

Mon cher Papineau,

Je profite de l'occasion du docteur Nelson pour te souhaiter, ainsi qu'aux messieurs Viger et Côme Cherrier une bonne et heureuse année, accompagnée de plusieurs autres.

Il m'est plus aisé de me servir de phrases triviales et usées que d'imaginer compliments nouveaux. Rétorquez sur vous-mêmes toutes les beautés et gentilleses que la saison suggérera aux beaux diseurs comme vous êtes. Pour moi, je m'en tiens à vieille routine de bonne santé et bonne humeur, sans vouloir me finir, comme je l'ai bien dit au docteur Nelson : il apprendra, je l'espère, à ses dépens combien le mot *finir* sonne mal à des oreilles qui comptent 83 ans d'existence.

Je suis parti de Montréal il y aura lundi quinze jours. Retenu à la Pointe-Olivier pour régler le partage de la succession Brunet⁴³², je ne suis arrivé ici que le 30 décembre au soir. Il m'a fallu régler auparavant les affaires de M^{me} Cavelier, qui anticipe toujours sur ses revenus. Je lui ai payé les avances que tu lui dois, compris la rente échue le 1^{er} janvier courant, que tu me rembourseras quand tu pourras. Tout compte balance entre elle et moi. Elle me redoit 2£ et quelques shillings. Je lui ai donné 36 piastres pour se procurer le lard, beurre et bois qu'il lui faut pour nourrir la famille St-Jacques⁴³³. Et je crois bien qu'il faudra que je lui avance encore quelque chose avant de partir d'ici, d'où je fais compte de me rendre demain à Saint-Hyacinthe, où je resterai jusques vers le 20 du mois, pour les affaires de la succession Dessaulles.

La femme d'Augustin est accouchée d'un garçon la veille de Noël. Elle a été, dit-on, plus malade que d'ordinaire et a eu beaucoup de fièvre.

Morin est venu ici le 31 décembre et nous a dit que le reste de la famille à Saint-Hyacinthe était bien portante.

Ici, M. et M^{me} Séraphin Cherrier, Benjamin et son épouse, et la famille [], madame Cavelier sont bien portants et vous saluent. Ayez soin de vous bien porter et de prendre patience. *In patientia vestra possidebitis animas vestras*⁴³⁴. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



À Louis-Joseph Papineau

BAnQ-Q,P417/1;1.2.2

Montréal, 8 novembre 1836

Reçu de L^s Jh. Papineau, écuyer, quinze livres, cours actuel de la province, pour balance de la rente constituée qu'il doit à madame Toussaint LeCavelier, échue au premier d'août ou juillet dernier, et dont je tiendrai compte à ladite dame LeCavelier.

Jh. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
D.P.M.
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;106/849

Montréal, 1^{er} janvier 1837

Mon cher Benjamin,

Ton gendre Morison est venu en ville, qui a rapporté que toute la famille à Saint-Hyacinthe était bien portante, sauf la Dessaulles qui n'était pas parfaitement rétablie. Elle devait prendre un vomitif jeudi dernier.

J'ai mandé hier à Benjamin-André Papineau d'aller à la Petite-Nation pour donner des contrats de concession. Mais je crains bien que le grand mauvais temps qu'il fait aujourd'hui ne l'empêche de partir.

Pour moi, j'attends le retour de Toussaint pour garder la maison pendant que j'irai à la Petite-Nation, si le temps et les chemins le permettent.

Morison a rapporté que Toussaint devait venir aux Rois avec Lactance, qui aura cinq jours de vacances; mais si le mauvais temps continue, les chemins seront trop mauvais pour qu'il puisse faire le voyage. Nous verrons ce qui en sera.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à tous une meilleure année que les passées. Il serait temps qu'il nous en vînt quelque bonne, sans quoi je ne sais ce que je deviendrai. Bien des amitiés à Angelle, à Papineau ton frère, et à tes enfants, ainsi qu'à M^{lle} Marchesseau. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
D.P.M.
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;107/850

Montréal, 4 janvier 1837

Mon cher Benjamin,

J'ai reçu ta lettre du 30 dernier. Nous avons eu un temps affreux, depuis dimanche matin jusques à hier soir. Tu pourras t'imaginer quel il a été quand tu sauras que la poste de Québec, partie samedi soir [31 décembre], n'était pas arrivée à Montréal hier à trois heures après-midi. De sorte que je ne peux prévoir quand les chemins me permettront de me mettre en route pour la Petite-Nation. Si Papineau se décide à partir avant que j'y sois rendu, tu feras bien de venir avec lui. Je t'écirai encore vendredi prochain, je n'oublierai pas de te porter des cartes et du jus de citron, mais en attendant mets du vinaigre dans ton eau sucrée et bois-la chaude : ce te fera le même bien que le jus de citron.

L'heure me presse pour la poste. Ainsi, adieu, mes amitiés accoutumées à qui de droit. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
Denis-Benjamin Papineau, écuyer
D.P.M.
À la Petite-Nation
BAnQ-Q,P417/1;108/851

Montréal, 6 janvier 1837

Mon cher Benjamin,

Il est huit heures. Point de nouvelles de Toussaint qui devait venir avec Lactance.

Mélanie est chez son père depuis la veille du jour de l'An, où elle est restée malade de constipation et des hémorroïdes; elle s'est purgée et n'a pas grand soulagement.

M. Laperle⁴³⁵, ici clerc, doit passer à l'examen mardi prochain et, aussitôt après, partir pour aller chez lui. Ainsi je n'ai personne pour garder la maison. Si Toussaint arrive d'ici à demain, je pourrai partir pour la Petite-Nation, pourvu que le froid modère un peu, car je ne crois pas me mettre en route par les mauvais chemins : ce serait s'exposer à attraper du mal sans nécessité. Si tu ne reçois pas de lettre de moi par la poste de lundi prochain, c'est que je serai en route.

Nous n'avons aucune nouvelle ici, sinon qu'Ulric Boudreau⁴³⁶, marchand ici, a, dit-on, déclaré une faillite de vingt-quatre mille livres en laquelle sont compris la maison canadienne Larocque & cie, pour 3000 livres, Cuvillier pour trois mille, la Banque du Peuple pour deux. Cependant, on pense qu'il payera en grande partie, ayant beaucoup de crédit en campagne et un grand fond de marchandises.

Comme tu ne me dis rien de Papineau dans ta dernière lettre, je ne te dirai rien de chez lui. Je suppose que Julie lui écrit et qu'il écrit à Julie. Fais-lui mes amitiés et à toute la famille, et à nos amis. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Madame
D.-B. Papineau
À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;13/852

Montréal, 30 janvier 1837
10 heures du soir

Ma chère Angelle,

Je n'ai reçu votre lettre dernière que cette après-dîner. Je suis fâché que Benjamin éprouve un revers dans sa convalescence. J'espère que le docteur l'aura soulagé; j'avoue que cette fièvre opiniâtre qui revient tous les soirs m'inquiète un peu. Les docteurs que j'ai vus sont d'opinion que la quinine est le meilleur fébrifuge, vous pouvez l'essayer.

Je vous ai marqué à la hâte le peu d'espérance de se procurer du bled à Rigaud. J'espérais sur le Grand Brûlé, mais aujourd'hui j'ai vu M. Dumouchel⁴³⁷ qui me dit qu'il ne serait pas possible de s'en procurer dans cet endroit. Si on pouvait se procurer de la farine à By-Town ou Wright-Town⁴³⁸, même à 10 shillings, mesure anglaise par minot de bled, ce serait peut-être mieux que de faire monter du bled d'ici. Je n'ai pas eu le temps de voir comment me procurer du bled ou argent, et je ne vous écris que pour profiter de l'occasion de M^{me} Dessaulles qui vous remettra celle-ci.

Mes amitiés à toute la famille, à Benjamin, qu'il soit bien prudent : il ne devait pas cacher son point de côté, il devait le faire connaître aussitôt qu'il l'a senti, et les mouches ou une cirouane l'auraient soulagé. Je tâcherai de vous envoyer Toussaint vers le temps du retour de M^{me} Dessaulles. Il ne faut pas avoir tous ceux qui peuvent faire plaisir tous

ensemble, il vaut mieux qu'ils se succèdent les uns aux autres.
Adieu. Votre affectionné.

Jh. Papineau



Reçu signé Joseph Papineau, 15 février 1837

BAnQ-Q, P417/1;1.2.2

Recus de Louis Joseph Papineau.
Écuyer trente livres cours actuel de la
province pour six mois de Rente
constituée qu'il doit à madame
Lecavelier echues Le premier
janvier mil huit cent trente sept
et dont je ferai compte à madite
dame Lecavelier montreal le
quinze fevrier mil huit cent
trente sept Jh. Papineau

Transcription :

Recus de Louis Joseph Papineau
Écuyer trente livres cours actuel de la
province pour six mois de Rente
constituée qu'il doit à madame
Lecavelier echues Le premier
janvier mil huit cent trente sept
et dont je ferai compte à madite
dame Lecavelier montreal le
quinze fevrier mil huit cent
trente sept

Jh. Papineau (parafe)



L'honorable
L.-J. Papineau
Montréal
Rue Bonsecours
BAnQ-Q,P417/1;120/853

Petite-Nation, 16 mai 1837

Mon cher Papineau,

Je t'écris par les hommes qui m'ont amené ici. Probablement ma lettre sera longtemps en route, mais le courrier ne passant plus par terre mais dans le *steamboat*, je suis trop éloigné des bureaux de poste pour y envoyer mes lettres.

Partis de Montréal jeudi matin [11 mai], tout ce que nous avons pu faire dans notre journée a été de nous rendre jusques chez Quesnel à Lachine. Nous avons été obligés d'arrêter à la tête du canal pour prendre les agrès de notre berge qui y étaient restés en hivernement et, vendredi matin, le vent se déclarant nord-est, il nous a pris trois heures de temps pour monter, et que en notre mât et notre voile. De là, nous sommes venus à la voile jusqu'au pied du rapide Sainte-Anne, qu'il nous a fallu monter au câble viré au guindeau⁴³⁹, ce qui est une manœuvre bien lente. Enfin nous sommes venus coucher à la deuxième maison au-dessus de l'auberge qui est en haut du rapide.

Samedi matin, le vent de nord-est nous a amenés jusques chez Lacombe, mais tournant comme le soleil, force nous a été de traverser au nord où nous sommes arrivés à la ligne qui sépare le lac des Deux-Montagnes de la seigneurie d'Argenteuil. De là, nous sommes montés à la perche jusques à l'embouchure de la baie de Carillon, où le vent très violent de sud-sud-ouest nous a retenus jusques un peu avant le soleil couché. Alors le vent étant tombé, nous avons traversé la baie et sommes montés à la perche jusqu'un peu au-dessous de la Rivière du Nord⁴⁴⁰, où nous avons couché.

Dimanche matin, le vent de nord-est nous a amenés au pied des Petites-Écores; sommes entrés dans le canal et sommes montés à la voile jusques au premier pont qui est sur le canal au-dessus de la chute à Blondeau. Là, il a fallu abattre le mât pour passer sous les ponts, et l'appareil pour le relever était en si mauvais ordre, que nous avons préféré de continuer à la cordelle tirée par nos hommes. Nous sommes arrivés à la tête du canal un peu avant soleil couché. Nous nous sommes mis en frais de relever le mât, mais lorsque à moitié hauteur l'appareil pour le mater a manqué et est retombé tout son long, a fallu remédier à cet accident, et cela nous a retardés plus de deux heures de temps. Le vent continuant nord-est, nous avons mis à la voile et sommes venus jusques à la petite rivière au Saumon, vis-à-vis M^{me} Calvin où le vent a calmé, et avons été obligés de jeter l'ancre à deux heures du matin du lundi.

Aujourd'hui, le vent de nord-est a repris et nous a amené jusques ici vers cinq heures du matin. Après un peu de repos et le déjeuner pris, nous avons commencé à décharger. Dodo et son beau-frère Hubert⁴⁴¹ nous ont aidés; et avons fini de décharger nos effets et de les mettre à l'abri avant soleil couché, ayant tout charroyé à bras d'hommes, sans aide de chevaux ni voiture. Bien nous en a pris, car ce matin à bonne heure, la pluie a pris avec un violent vent de nord-est qui retient mon monde et la berge. Si cela continue, ce me sera une grande dépense en vivres et gages des hommes et touage de la berge.

Il est à présent dix heures du soir, il pleut et vente fort, assez pour empêcher de se mettre en route.

Ici, la saison est aussi tardive qu'en bas, à peine les trembles commencent-ils à donner signe de végétation. Il n'y a ni paille ni foin, ni grain, ni viande, dans l'endroit. Bêtes et gens sont au dépourvu, l'eau monte beaucoup qui est un obstacle à la pêche. Cependant, après-midi on m'a envoyé un bel achi-gan vert et on prend de la carpe à la rivière au Saumon.

Benjamin me marque que depuis le 6 avril il manque de fourrage et a été obligé de mettre tous ses animaux à l'herbe. Je ne peux pas trouver de paille pour garnir ma paillasse, et si ce n'était le foin qui empaillait nos effets, j'aurais été obligé de mettre ma vache à l'herbe, quoiqu'il n'y ait pas encore suffisamment d'herbe pour y trouver sa vie. Mais si les chaleurs peuvent prendre, après la pluie froide que nous avons aujourd'hui, l'herbe poussera bien vite. Il manque absolument de provisions de toute espèce dans l'endroit, Dodo lui-même est à bout de tout. Benjamin a envoyé ici le sourd et sa femme pour garder la maison, sans leur donner aucuns vivres; ils ont emprunté du pain chez Dodo et chez Hubert, et ont vécu au pain sec jusques à mon arrivée. Le muet ne m'a rien dit, mais sa femme me prie bien de les garder même pour leur nourriture, ne sachant de quel côté tourner la tête. Déjà plus de vingt sont venus me demander des vivres, mais je n'en peux pas recéder. Cependant, j'ai été obligé de céder du riz, de la farine, du biscuit.

Si tu veux venir faire faire quelque chose par ici, je crois que la meilleure monnaie que tu puisses apporter sera des provisions : lard, pois, farine, biscuit, riz. Il sera trop tard, quand tu viendras, pour des grains de semence. Le dégrat que j'ai éprouvé ici, le fort prix que l'on m'a fait payer dans les canaux m'ont mis court d'argent, de sorte qu'après avoir donné à mes hommes tout ce qui m'en restait, il m'a manqué 45# 18s, ancien cours, pour laquelle somme j'ai donné un bon à François Lalonde, payable sous un mois, que je te prie de retirer le plus tôt que tu pourras.

Il est cinq heures après-midi, le vent de sud-ouest se lève. Je renvoie mon monde. Adieu. Mes amitiés à Julie et à tous les nôtres. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



L'honorable
Ls - Jh. Papineau, écuyer
BAnQ-M,P7/24;2/54

Petite-Nation, 31 mai 1837

Mon cher Papineau,

Je profite de l'occasion de Michel Beaudry, qui va à Montréal pour tâcher d'escompter à la banque la traite que tu as fait accepter à M. Peter McGill. Il est porteur d'une autre traite sur le même que (si elle est acceptée) il voudrait aussi escompter, afin de te payer pour le bois qu'il a coupé dans le domaine, et me donner un acompte sur ce qu'il me doit. Mais il lui faudra peut-être un second endosseur. Si tu pouvais écrire aux directeurs de la banque Viger, DeWitt & Co, que tu te porteras endosseur, sitôt rendu à Montréal, ce serait peut-être le moyen de toucher ton argent et un peu pour moi dont j'ai grand besoin. Si de Sainte-Scholastique⁴⁴², où Beaudry pense te rencontrer, tu retournes à Montréal, ce sera aisé pour toi de régler cela, mais si de là tu viens ici, comme je l'espère, tu suppléeras par lettre à ce que tu pourrais faire en personne. Beaudry a besoin d'acheter des provisions. Tu pourrais le recommander à M. Duvernay qui lui indiquera les personnes où il pourra avoir à meilleur marché : de la farine de troisième qualité ferait son affaire, et le lard prime, mess aussi. Comme Beaudry a été hier chez Benjamin, il pourra t'en donner des nouvelles. Ici, Toussaint se porte bien et nos gens. J'ai ici Honorine, fille de Benjamin, qui m'aide. Tous ces gens-là te font bien leurs amitiés.

Sitôt que je serai certain que tu viens nous voir par ici, je partirai pour Montréal après ton arrivée ici, si tu y viens. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

P.-S. Bien des amitiés à MM. Girouard et Dumouchel et leurs familles. S'ils sont assez braves pour t'accompagner jusqu'ici, ils pourront partager la misère de l'endroit sans en mourir et même sans en être malades, à moins que ce ne soit de trop boire et manger.



L'honorable
Jh. Masson, écuyer
Montréal

BAnQ-M,P650/17

Petite-Nation, 1^{er} septembre 1837

Monsieur,

Il m'a été remis à Montréal une lettre à l'adresse de mon fils T.-V. Papineau. Je n'en connaissais ni l'auteur ni le contenu à mon arrivée ici le 29 dernier, à l'ouverture de cette lettre. Elle s'est trouvée être de MM. Peltier et Bourret, qui mandent de la part de votre maison de régler immédiatement le montant de deux billets consentis par mondit fils T.-V. Papineau, en faveur de M. A. Burroughs, et par lui endossé en votre faveur.

Je n'ai pas oublié que je vous avais offert de vous transporter, acompte de cette créance, une somme de 100£, cours actuel, qui m'est due par la veuve Toussaint Provost, mais lui ayant parlé elle m'a dit qu'elle ne se voyait pas en état de payer une rente en capital, et qu'elle serait obligée de remettre le terrain. Jugeant que cela ne ferait pas votre affaire, j'ai remis à vous voir à la fin du mois pour régler cette affaire avec vous, de quelque autre manière qui vous serait plus favorable, en réglant pour les affaires de Benjamin, qui vous doit aussi et qui poursuit le décret des biens de Turney⁴⁴³

qui seront adjugés chez le shérif le 11 du mois prochain. Je serai en ville à la fin de ce mois ici, et nous aviserons alors au moyen de vous assurer au moins votre dette, si je ne suis pas alors en état de vous payer, étant en marché de vendre moi-même des propriétés qui seront plus que suffisantes pour assurer votre dette.

Ainsi, je vous prie de contremander l'ordre donné à MM. Peltier et Bourret de poursuivre mon fils T.-V. Papineau, qui n'a par lui-même aucun moyen de vous payer. Ce serait augmenter sa dette sans aucun avantage, et ce serait me décourager d'entreprendre de la liquider, et ce me forcerait de vous l'abandonner à son sort. Vous avez déjà eu trop de bonté pour que je ne puisse pas me flatter que vous aurez encore égard à la prière que je vous fais de suspendre toutes poursuites judiciaires, jusques à mon retour à Montréal. Vous obligerez votre très humble et obéissant serviteur.

Jb. Papineau



À Amédée Papineau

BAnQ-Q,P417/1;126/854

Montréal, 27 avril 1838

Mon cher Amédée,

Je ne sais si la présente te parviendra. En tout cas, si tu as le moyen de communiquer avec ton père, tu lui feras savoir que la procuration qu'il m'a laissée en partant ne m'a été remise qu'à la fin de mars, lorsque je suis venu à Montréal.

J'ai arrêté les comptes de M^{me} Caty, Appleton, Bousquet; je n'ai pas encore terminé avec Paquin et Cooper, mais ce sera sous peu.

Je n'ai reçu que d'Appleton	25,0,0£
et de Bousquet	6,0,0

	31,0,0
J'ai payé à M ^{me} Pétrimoulx ⁴⁴⁴	12,10
la cotisation	3,17
à Rogers, maître d'école	0,15
à M ^{me} Cavelier	5,0,0
à Désautels, boulanger	6,16,2

28,1,.2

On ne peut se faire d'idée de la difficulté qu'on éprouve à faire des affaires. Personne ne peut se procurer d'argent, on ne trouve rien à vendre. Cependant, il faut bien vendre quelque chose pour payer les dettes. M^{me} Cavelier est tout à fait dans la détresse. Je ne peux pas moi-même me procurer d'argent pour mes propres besoins.

Comme il est probable que ton père se fixera dans les États-Unis, je désirerais fort qu'il me fasse savoir par lui-même ou par ton entremise à quel prix il consentirait de laisser aller sa maison, la seigneurie et autres propriétés.

Quant à la seigneurie, s'il se décidait à s'établir dans les États-Unis, il pourrait s'informer du procureur de M. Bingham, qui a épousé M^{lle} de Lotbinière, s'il voudrait changer la seigneurie de la Petite-Nation contre des terres dont il a une grande étendue dans l'État du Maine, et bien s'informer de son procureur qui, je crois, réside à Philadelphie. S'il peut changer, et si ses biens ne sont pas substitués, peut-être ton père aimera-t-il mieux vendre ici à prix d'argent, pour racheter aux États-Unis. Qu'il me fasse connaître s'il veut vendre ici, et le dernier prix auquel il consentirait de vendre.

J'envoie celle-ci tout ouverte à Saint-Hyacinthe d'où elle te sera acheminée je ne sais comment, mais à coup sûr elle sera accompagnée d'autres lettres qui te donneront les nouvelles que tu pourrais désirer de toute la famille.

J'ai essuyé une maladie de deux mois cet hiver. À présent, ma santé est bien rétablie, excepté que je suis resté sourd au point que je ne peux comprendre ce que l'on me dit en me criant bien fort dans les oreilles. Adieu. Ton affectionné grand-père.

Jh. Papineau

[De la main de Marie-Rosalie Papineau-Dessaulles :]

Cher A.

Ta maman est beaucoup mieux, a bien envie de faire le voyage de Saratoga ou Albany. Je crains que ça ne force à rompre un incognito⁴⁴⁵ nécessaire. Je voulais envoyer un exprès; on ne trouve personne à qui on puisse se fier. Vous trouveriez plus facilement, vous, quelqu'un qui rapporterait les réponses et, munie d'un ordre de votre part, je payerai les frais que ça pourra coûter. J'aurais mille détails à vous donner qui vous intéresseraient, mais c'est tout ce que le temps et les circonstances me permettent. Ma chère Julie et les enfants ont l'air de se bien plaire avec nous. Assure bien ton papa que j'aurai, toute ma vie, pour vous tous le cœur et le dévouement d'une bonne sœur. Toute à vous pour la vie.

M.R.P.D.



Madame
Papineau née Bruneau
À Saint-Hyacinthe
*Faveur de M. Pacaud*⁴⁴⁶
BAnQ-M,P4/33;2/59

Montréal, 10 mai 1838

Ma chère madame Papineau,

J'ai fait faire le procès de votre opinion de ne pas louer votre maison de ville devant tous vos amis, qui tous, unanimement, ont prononcé que votre opinion n'était pas à suivre. En conséquence, j'ai loué la maison pour un an à M. Janvier-Domptail Lacroix, écuyer, à raison de 100 louis pour l'année, payables par quartiers de trois mois en trois mois, et toujours d'avance. En conséquence, il m'a payé un quartier en passant le bail⁴⁴⁷.

Sur ces 25 louis, j'en retiens 5 pour payer les réparations nécessaires; et les 20 louis restants, je vous les envoie ci-inclus, avec 25 autres louis que Benjamin m'a envoyés et que j'ai reçus hier pour le montant du billet de Dole. Ce fait autant que vous recevrez par la présente : 45 louis. Si vous pouvez en faire une part à M^{me} Dutalmé pour M^{me} Cavelier, ce sera une bonne œuvre, car vous savez que M^{me} Cavelier est tout à fait dans la détresse. Il lui est dû par Papineau 30 louis, échus au 1^{er} février dernier. Là-dessus, je lui ai envoyé 5 louis; c'est encore 25 louis qui lui sont dus. Payez-lui-en ce que vous pourrez. Dans le cours de mai, nous espérons encore une quarantaine de louis des débiteurs de Papineau, et à moins que je trouve à vendre quelque propriété, je ne vois d'autres ressources que le quartier de loyer de la maison, qui sera échu au 1^{er} d'août prochain. Mais alors il y aura encore six mois de rentes dues à M^{me} Cavelier. C'est pourquoi, il faudra bien vendre quelque propriété, mais cela est bien difficile.

Il paraît que votre fille a emporté à Maska toutes les clefs des armoires et des portes intérieures de la maison. Renvoyez-les-moi immédiatement, même par exprès. Si vous ne venez pas vous-même, adressez-les aux Delagrave⁴⁴⁸, parce que je dois partir vendredi prochain [18 mai] pour la Petite-Nation. Si vous ne renvoyez pas les clefs, il faudra acheter une garniture complète de nouvelles serrures, ce qui coûtera pas mal.

J'espère profiter de l'occasion de M. Pacaud, que l'on me dit être en ville, pour vous envoyer celle-ci, sinon je ferai un exprès.

Mes amitiés à toute la famille. Croyez-moi toujours sincèrement votre affectionné beau-père.

Jh. Papineau



Mons. Amédée Papineau
a/s l'hon. Walworth, Chancellor
État de New York
Saratoga Springs
State of New York

BAC, MG24, B2, Correspondance, p. 3086

Montréal, 15 août 1838⁴⁴⁹

Mon cher Amédée,

N'étant pas certain que ton papa et ta maman soient encore à Saratoga, je t'adresse la présente pour que tu leur fasses à savoir que je me dispose à aller vous y voir. Je partirai d'ici soit lundi prochain, 20 du courant, ou au plus tard mercredi 22. Mes compagnons de voyage [seront] M. et Madame Donegani, M^{me} Delagrave et ton frère Lactance.

Je n'étais pas à Montréal lorsque Louis Dessaulles y est arrivé. J'ai [] la lettre qu'il m'a apportée à Messieurs Denis

Viger [] et Séraphin Cherrier, qui est venu en ville ces jours-ci [] ces trois messieurs ne peuvent pas faire le voyage []

J'ai vu M. Bossange []

Fais-leur savoir l' [] de mon voyage et de tâcher de faire remettre à Whitehall, une lettre à mon adresse pour m'y être remise le 21 ou le 23 au matin, qui m'informera où je pourrais les trouver. Si tu pouvais venir toi-même m'y attendre ou m'y rencontrer, ce serait encore mieux. Je ne parle pas d'affaires, nous en parlerons assez quand nous nous verrons.

Adieu. Ton grand-père affectionné.

Jh. Papineau



Ls - Jh. Papineau, Esq^r
High Land Hall
Saratoga Springs⁴⁵⁰

BAnQ-M,P7/24;2/69

Montréal, 5 septembre 1838

Mon cher Papineau,

Je profite de l'occasion de M. Bossange, qui doit passer par Saratoga, pour te donner de nouveaux renseignements sur tes affaires.

1° M. Fabre, bien loin de te devoir, se trouve ton créancier, parce que Jacques Viger lui a transporté un billet de 50 louis que tu lui devais probablement, avec intérêts, les 15 louis que tu as tirés sur lui et son compte particulier au ci-devant, les 60 louis qu'il a reçus pour toi de Peter McGill.

2° M. Tessier⁴⁵¹, peintre, a acheté un autre emplacement; ainsi il n'a plus besoin d'acheter de toi.

3° Charles Picard est mort. On verra sa veuve pour savoir ce qu'elle veut faire.

4° M. Delagrave t'écrit à l'occasion de Quintal, qui persiste à n'offrir que 100£ des deux emplacements que tu as rachetés de Roger McGill. Tu lui marqueras ta décision finale.

5° J'ai dîné hier avec Côme Cherrier et lui ai donné ordre de lever exécution contre Grant, George Hews et un autre dont j'ai oublié le nom, ayant laissé à lui ma liste. Pour les autres mentionnés, il faut avoir les comptes contre eux.

6° Je lui ai dit de continuer l'action contre Roger McGill, sauf à lui accorder délai s'il retire un paiement. M. Delagrave a déjà été deux fois chez lui, sans pouvoir se rencontrer. Il tâchera de régler ce compte avec lui.

Je me propose de partir vendredi prochain pour Saint-Hyacinthe où je visiterai tes papiers, et peut-être les ferai-je tous venir en ville pour être toujours à même de recourir à ceux dont on pourrait avoir besoin.

Toussaint Cherrier m'a donné la liste de tes effets qui sont chez lui. Je lui ai dit de les faire mettre chez Côme Cherrier, afin de les rassembler ensemble et pouvoir les montrer à ceux qui voudraient les consulter de gré à gré, ce que l'on essaiera de faire sitôt que nous aurons reçu l'état des prix que tu m'as promis. Je l'attends par M. Donegani.

M. Fabre m'avait promis de me donner son compte contre toi. Il ne l'a pas fait. Il va reconduire M. Bossange jusques à Plattsburgh. Peut-être te l'enverra-t-il par lui.

Hier au soir, Francis Trudeau m'a dit que Hudon désirait s'agrandir. Je lui ai dit que j'étais prêt à lui vendre. Je tâcherai de le voir avant mon départ pour Saint-Hyacinthe.

Cooper est en campagne, à travailler pour LeRoy. Hamilton dit qu'il ne te doit rien. Je rechercherai son contrat et ses comptes.

Côme Cherrier m'a dit qu'il t'enverrait par M. Bossange, et après le terme criminel levé, il tâchera d'aller te voir, mais qu'il n'ose pas l'assurer, étant toujours assigné d'affaires.

Les accusés du meurtre du lieutenant Weir, à Saint-Denis, ont été déchargés par le grand juré, excepté le capitaine

Jalbert dont le procès devait avoir lieu mardi dernier. Mais l'avocat du roi a dit qu'il lui manquait un témoin et a fait remettre son procès au prochain terme. On ne sait s'il sera admis à caution en attendant.

Les accusés du meurtre de Bertrand⁴⁵² doivent avoir leur procès jeudi.

Nous n'avons rien de nouveau par ici. Louis Viger est bien portant. Je ne sais s'il se propose de poursuivre pour faux emprisonnement ou autrement.

Mes amitiés à Julie et tes enfants. Ici, ta famille est bien portante. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Dimanche dernier [2 septembre], j'ai été dîner avec M^{me} Plamondon, que j'ai trouvée bien portante (sauf les jambes) et les petits enfants, où j'ai trouvé M^{me} Planté avec sa fille, tous bien portants. M^{me} Plamondon dit que M. Donegani viendra plus tôt qu'il ne m'a dit. Elle pourrait bien dire vrai. Si tu le vois et son épouse, après celle-ci reçue, fais-leur bien mes amitiés.



Ls - Jh. Papineau, écuyer

BAnQ-Q,P417/1;121/855

Saint-Hyacinthe, 27 septembre 1838

Mon cher Papineau,

Augustin est revenu hier de Montréal et nous dit qu'il t'a écrit de là et mandé que M^{me} Dessaulles partirait d'ici lundi prochain, avec tes deux enfants, pour aller te rejoindre à Burlington. Je profite de son occasion pour te mander que je compte partir d'ici, à l'issue du dîner, si le temps le

permet, pour aller coucher à Saint-Denis d'où je me rendrai à Montréal dimanche prochain.

À mon retour des États-Unis, j'ai mandé à Benjamin Papineau que tes intentions étaient de poursuivre ceux qui devaient des arrérages de droits seigneuriaux, et que nous en ferions la liste quand je serai de retour à la Petite-Nation, ce qui sera vers la fin d'octobre. Là-dessus, il me mande dans une lettre du 11 courant qu'il «avait déjà prévenu plusieurs personnes de l'endroit qui sont endettées, que à part de ceux contre qui il y avait des jugements de rendus, il exigerait trois ans de rentes, c'est-à-dire deux ans d'arrérages et la rente courante, en un mot trois ans jusques à l'entier paiement de ce qui est dû, et que quiconque manquerait à cette condition, sera poursuivi.» Il ajoute : «Je ne sais si cela conviendra à Papineau, mais je ne pense pas qu'à moins de déposséder les habitants, l'on puisse exiger davantage.»

Benjamin a aussi envoyé Parent ici pour voir les moulins d'ici et la manière dont ils sont pourvus de brosses pour nettoyer le bled mûr, personne ne voulant aller au moulin, faute de brosses dont tous les moulins d'alentour sont pourvus. Parent était aussi chargé de se procurer 25 ou 30 pierres à moulanges de France, pour faire une bonne moulange. Les deux petites qui sont au moulin suffiront pour en faire le lit, et qu'il est nécessaire d'avoir un long bluteau avec toiles de Hollande, afin de faire d'aussi bonne farine qu'aux moulins circonvoisins. Tout cela pourra faire une dépense de 25 à 30 louis, sauf la main-d'œuvre de Parent.

Benjamin me marque que Tucker, qui va demeurer près du moulin, voudrait qu'il fût arrangé de manière à faire de bonne farine et dit que, s'il en est besoin, il avancera volontiers pour cet objet 75 ou 80 louis, remboursables sur les produits du moulin. Comme tu ne voulais pas faire de frais, parce que le moulin ne te rapportait rien, de cette manière tu n'en seras ni plus ni moins avancé. Le moulin paiera les avances

sans que tu sois obligé de rien déboursier. En conséquence je laisse Benjamin arranger cet objet.

Les gazettes t'auront appris comme à nous que le Parlement en Angleterre a désapprouvé le lord Durham dans sa conduite vis-à-vis les accusés politiques. Ici on dit qu'il s'en va et que John Colborne demeurera en Canada. Nous n'en serons pas mieux, et je te conseille de ne pas revenir ici avant que l'on voie quelle tournure les affaires prendront. D'ailleurs, tu as beaucoup d'ennemis privés qui pourraient te faire un mauvais parti, quelles que soient les mesures ostensibles du gouvernement dont les fins secrètes sont toujours poursuivies quoiqu'il ne le fasse pas ouvertement.

Je n'ai rien autre chose à te mander pour le présent. Mes bien sincères amitiés à Julie et tes enfants. Pour le reste des nouvelles d'ici, je te réfère à Rosalie qui te dira ce qu'elle en sait et ne sait pas. Adieu, portez-vous bien. Augustin me rapporte que tu ne m'as pas écrit par M. Donegani. Je ne sais si tu as envoyé à Delagrave l'état et le prix des effets de ton ménage dont tu voudrais te défaire. Si ce n'est pas fait, envoie-le-moi par Rosalie qui n'a pas fait venir chez elle les chaises et sofas, mais seulement le service de faïence. Adieu de nouveau. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Louis-Joseph Papineau, écuyer⁴⁵³
À Saratoga Springs
État de New York
BAnQ-Q,P417/1;122/856

Montréal, 3 octobre 1838

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 27 septembre dernier, et M. Delagrave a reçu celles que tu lui as écrites et l'état de tes effets que tu proposes de vendre. M. Rodier a bâti une grande maison de pierre au coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier où il y a une grande salle. La maison n'étant pas tout à fait finie, on va y transporter tes effets et essayer de les vendre à l'encan, sauf à retirer ceux qui ne monteraient pas assez.

M^{me} Dessaulles est venue en ville avec tes deux enfants et Augustin, pour se rendre à Burlington où elle espérait te rencontrer, mais elle a trouvé ta lettre qui contremandait ce voyage. Elle est retournée chez elle.

Je t'avais écrit une lettre qu'elle devait te porter. Je t'y donnais quelques détails de tes affaires à la Petite-Nation. Benjamin a prévenu plusieurs des tenanciers que faute par eux de payer au moins trois mois d'arrérages de rentes, cet automne, ils seraient poursuivis, et dit qu'à moins de déposer tous les censitaires, on ne peut guère espérer davantage, en les faisant continuer ainsi d'année en année, jusques [au] payement définitif des arrérages qu'ils doivent.

Côme Cherrier me remet après le présent terme d'octobre pour procéder à saisir chez ceux qui ont été poursuivis et pour commencer de nouvelles poursuites.

Benjamin a envoyé Parent à Saint-Hyacinthe voir les brosses dont on y fait usage pour nettoyer le bled mûr, et veut avoir un grand bluteau pour faire de la farine égale à celle qui se fabrique dans tous les moulins d'alentour; et dit que

Tucker, qui va s'établir contre le moulin, offre d'avancer les deniers nécessaires pour ces améliorations, remboursables sur les revenus du moulin. À ce compte-là, je laisse faire Benjamin, puisque tu ne seras pas obligé de faire des avances pour ces objets.

M. Delagrave est convenu aujourd'hui avec Quintal de lui laisser avoir les deux emplacements que tu as repris de Roger McGill, pour cent louis, que l'on te fera passer la semaine prochaine sous une quinzaine de jours après ce que l'on pourra réaliser de la vente de tes effets, d'où cependant je réserverai quelque argent pour M^{me} Cavelier qui est dans la dernière détresse, manquant de tout, ayant été pillée et par les troupes et sa fille, M^{me} St-Jacques. Il faut l'habiller, lui avoir des couvertures de lit et payer sa pension, que M^{me} Dessaulles n'est pas en état d'avancer, lui étant déjà dû au-delà de 700 francs. M^{me} Cavelier n'a plus de crédit à Saint-Denis, personne ne veut lui avancer.

Je t'ai dit à Saratoga que j'avais vu dans les gazettes que M. Clifford était mort à la Petite-Nation, et j'en avais conclu que c'était le locataire de Benjamin, mais non, c'est son frère qui est venu chez lui, malade de consommation, et qui y est mort.

Mes amitiés à Julie et à tes enfants. Qu'elle vienne hiverner chez M^{me} Dessaulles, comme celle-ci l'y invite. Pour toi, je ne crois pas qu'il y aurait sûreté à revenir. Ce soir, tu devais être brûlé en effigie avec lord Brougham, le chancelier actuel, et un autre lord. Au moins, c'est en bonne compagnie. Tu apprendras ces détails par les papiers-nouvelles. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



L^s Joseph Papineau, écuyer⁴⁵⁴
Saratoga Springs
État de New York
BAnQ-M,P7/24;2/67

Montréal, 14 octobre 1838

Mon cher Papineau,

Je crois t'avoir déjà mandé que Charles Picard⁴⁵⁵, à qui tu as vendu un emplacement sur le chemin Papineau, était décédé subitement. J'ai vu sa veuve pour les 50 louis que tu me marques restés dus sur cet emplacement. Elle m'a dit avoir un reçu de 25 louis, et que deux jours avant ton départ de Montréal, son mari t'avait remis 20 louis pour lesquels tu n'avais pas eu le temps de lui donner reçu. Je lui ai dit de me montrer le reçu qu'elle avait et, comme elle n'est pas venue au temps qu'elle m'avait promis, j'ai donné commission de prendre copie du reçu qu'elle devait apporter. En effet, elle est venue et ci-inclus la copie du reçu en question, copiée par Angélique Trudeau. Il est probable que les 20 louis dont elle parle étaient un paiement du billet mentionné dans ton reçu, dont copie est ci-incluse. Au reste, elle n'a pas d'argent à présent. Elle est restée avec sept enfants et sans argent, à l'époque du décès de son mari. Elle a fait son inventaire, vendu une partie de ses meubles et deux autres maisons que son mari avait, outre celle où elle demeure, qui joint l'emplacement que tu lui as vendu. Il lui reste dû encore de l'argent sur le prix de ces deux maisons qu'elle ne pourra toucher qu'au mois de mai prochain, auquel temps elle pourra te payer en tout ou partie, selon qu'elle pourra faire. Ainsi, je crois qu'il faut l'attendre jusques alors. Mande-moi ce qui en est pour l'argent qu'elle dit que tu as reçu.

Ci-inclus aussi le compte de M. Fabre auquel tu redoïs, comme tu verras. N'ayant autre chose à te marquer pour le présent, je finis. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Louis-Joseph Papineau, écuyer
À Albany
État de New York
BAnQ-M,P7/24;2/66

Montréal, 14 octobre 1838

Mon cher Papineau,

Je t'ai écrit dernièrement, te donnant mon opinion, savoir si tu dois revenir en Canada ou non. Puisque l'acte du Parlement et la proclamation ambiguë du lord Durham, que tu verras dans les papiers-nouvelles du Canada, paraissent t'en laisser la porte ouverte, je crois bien que tu n'y serais pas recherché pour quoi que ce soit qui aurait précédé la publication ici de l'acte du Parlement et de la proclamation de notre autocrate. Mais comment se fier à l'administration provisoire qui va succéder au départ de lord Durham? Les J.C⁴⁵⁶, les M., les P. Mc. seront-ils plus modérés qu'ils n'ont été? Le moindre mot, le moindre geste de désapprobation de leurs procédés provoquera de nouvelles lois exceptionnelles, nouvelles persécutions, et probablement confiscations. Car c'est là leur grand cheval de bataille.

Ainsi, je persiste dans mon avis que tu attendes encore le cours des événements, et que tu ne te presses pas de venir t'exposer aux persécutions des gens en pouvoir qui te veulent mort jurée pour les avoir trop sincèrement fait connaître.

Ta lettre du 5 courant n'a été remise à M. Delagrave que le 10 au soir. Il ne fallait pas tant de temps pour venir de Saratoga par la poste, où elle a été timbrée du 5 octobre.

La vente d'une partie de tes effets a eu lieu vendredi dernier [12 octobre]. M. Delagrave t'en rendra compte. Je lui ai dit d'avoir copie de la vente et de te l'envoyer. Il y a des articles qui se sont donnés à bien bon marché sans doute, mais sur le tout les connaisseurs sont d'opinion que la vente a été bonne pour le temps présent, où l'argent est plus rare que jamais. J'ai vu Beaudry, Raymond Fabre et Joseph Roy, du faubourg Saint-Laurent. Tous m'ont dit n'avoir point d'argent. J'en avais demandé moi-même au D^r Lusignan⁴⁵⁷, qui m'a dit aussi n'en point avoir. Il fallait donc bien faire quelque sacrifice de tes effets, pour t'en procurer.

M. Delagrave croit que la vente produira environ 250 louis, tous frais payés, quoiqu'il ait retiré tes deux tableaux, la pendule, les rideaux, un service de porcelaine et peut-être quelques autres articles qui n'ont pas été assez haut.

Je prendrai 25 louis sur cet argent pour M^{me} Cavelier qui est absolument en détresse, comme je te l'ai mandé. Si les biens du D^r Nelson se vendent au mois de janvier prochain, elle fera opposition à la délivrance des deniers en provenant pour 400 louis de capital qu'elle lui a prêtés à constitut, mais qui deviennent remboursables, vu le décret. Ceci la mettra au large et, comme elle n'aura pas besoin de toute cette somme, si on ne trouve pas à vendre quelqu'un de tes fonds, je pourrai te laisser avoir une partie de cet argent.

M^{me} Robert Nelson a vendu la maison de son mari ici pour 1800 louis⁴⁵⁸. Il en voulait 2500, mais il a rabattu. Elle a aussi retiré des argents qui lui étaient dus, de sorte qu'elle est repartie avec une couple de mille louis.

Au mois de novembre prochain, tu auras à recevoir le loyer de tes moulins à scie à la Petite-Nation et de ta maison en ville. Ce sera environ 85 louis, mais le change est bien cher à trois pour cent.

Je n'ai rien de nouveau à te mander de tes affaires à la Petite-Nation. Cherrier est si occupé dans la Cour pendant le terme que je suis obligé de rester ici jusques à ce qu'il soit fini pour remettre tes affaires les plus pressantes au train d'aller, et encore retourner à la Petite-Nation, préparer les comptes de ceux qu'il faudra actionner.

Adieu. Mes amitiés à Julie et à tes enfants. Ton père affectionné.

Jb. Papineau



Louis-Joseph Papineau, écuyer
À Albany
État de New York
BAnQ-M,P7/24;2/68

Montréal, 4 novembre 1838

Mon cher Papineau,

Je profite de l'occasion de notre ancienne connaissance John Hamilton, écuyer, qui se rend à New York pour ses affaires particulières, pour te donner un mot d'avis sur les tiennes.

J'ai été hier pour demander un quartier de loyer de ta maison à M. Lacroix. On m'a dit qu'il était à Québec.

M. Peter McGill à qui M. Delagrave a été demander le loyer du moulin à scie de la Petite-Nation, a dit qu'il n'avait pas d'argent pour cette semaine, qu'il y verrait la semaine prochaine.

On ne peut absolument vendre aucun immeuble quoique à des prix très réduits. Si ce que l'on nous dit est vrai, que l'argent augmente aisément dans les États-Unis, tu ferais bien

d'emprunter là à un an de crédit au moins, peut-être que de meilleur temps nous viendra.

Tu verras par les papiers-nouvelles en quel état nous nous trouvons, et tu ne seras pas surpris qu'on ne puisse faire aucune affaire.

À mon ordinaire je ne te parle pas politique, c'est le parti le plus prudent. M. Delagrave ni moi n'avons reçu aucune lettre de toi depuis celle datée du 11 du mois dernier. Si tu en as écrit, l'on ne sait ce qu'elles sont devenues.

S'il ne survient rien pour m'en empêcher, je retournerai à la Petite-Nation à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre. Il y a dix ou douze jours que je n'ai pas reçu de nouvelle de la santé de Benjamin : il était attaqué de rhumatisme dans les reins. Je ne sais s'il est mieux ou non. Le reste de la famille, tant là qu'ici, est assez bien portante.

Côme Cherrier est d'opinion, comme moi, qu'il serait trop coûteux d'envoyer des *bailiffs* [magistrat, huissier] d'ici à la Petite-Nation pour saisir ou notifier de nouvelles poursuites. Il faut un *bailiff* sur les lieux. Charles Hillman en prendrait la charge. Il est venu en ville pour cela, mais est arrivé après le terme d'octobre. Ainsi l'affaire est remise au mois de février prochain et, d'ici à ce temps, on suspendra toute opération judiciaire dans ce quartier-là.

Sitôt que l'argent de Peter McGill et James Young sera recouvré, il faudrait se procurer une lettre de change pour New York ou Albany et la tirer à l'ordre de James Porter, Esquire, Clerk of the Court of Chancery, Albany.

Si Côme Cherrier ne se soucie pas de correspondre personnellement avec Louis-Joseph Papineau à Albany, il pourra faire signer et adresser ses lettres par Joseph Truteau.

S'il me vient des lettres à mon adresse, on pourra me les envoyer par la poste, recommandées aux soins de Denis-Benjamin Papineau, écuyer, député maître de poste à la Petite-Nation; ou mettre en abrégé : D.-B. Papineau, Esq^r D.P.M. à la Petite-Nation.

M. Côme Cherrier est prié de voir où en est l'action intentée par Papineau contre Roger McGill, reprendre et poursuivre l'instance, observant que cette action n'a été discontinuée que par la mort de Philippe Bruneau, qui en était chargé, et l'absence forcée de Papineau, et montrer qu'il a payé des acomptes et amélioré le terrain, services, l'a poursuivi et fait exécuter et vendre deux emplacements que Papineau avait vendus à Roger McGill et que, pour favoriser ce dernier, Papineau s'est rendu adjudicataire de ces deux emplacements et n'a pas voulu se prévaloir de son privilège de bailleur de fonds, mais a payé ce service.

Côme Cherrier est surchargé d'affaires et se plaint fort de n'être pas payé. Je crains que sa santé ne souffre de son travail assidu.

Adieu. Ton père affectionné.

Jb. Papineau

11 novembre. John Hamilton qui devait venir vendredi et quitter d'ici le 5, n'est pas revenu.

M. Delagrave étant sorti de chez lui le 10 à [] heures du matin, a appris en ville que l'on faisait des arrestations. Il n'a pas rentré chez lui, on ne sait quel côté il a pris. Il avait reçu quelque argent de l'encan de tes meubles et m'a dit que l'encanteur redevait encore. Toutefois Louis, je le verrai demain, si j'y suis, me proposant de partir pour la Petite-Nation après-demain.

M. Lacroix a payé un quartier de loyer de ta maison, Peter McGill n'a pas payé. Il ne se fait absolument aucune affaire, personne ne paye, ne vend ni n'achète.

Adieu. Mes amitiés à ton épouse et tes enfants. Si tu écris, adresse tes lettres à Côme Cherrier. Combien tu dois t'estimer heureux d'être demeuré paisible où tu es. Tiens-y toi.

M^{me} Delagrave⁴⁵⁹ est bien inquiète de son mari. Son frère de Châteauguay est repris⁴⁶⁰, sa sœur s'est sauvée chez sa mère, il n'y avait que quatre jours qu'elle était accouchée d'un

garçon⁴⁶¹. Ses effets ont été sauvés, excepté l'argent dans la maison quand il a été pris.

Tu verras bien que c'est moi qui ai redécacheté ma lettre pour y ajouter ce que tu vois. Adieu.



Georges-Barthélemi Faribault
Assistant greffier du Conseil spécial

BAnQ-Q,P351,S2,P95

Petite-Nation, 17 mars 1839

Monsieur,

Je n'ai reçu qu'hier au soir votre lettre du 9 courant, demandant des renseignements sur le procédé pour prévenir les ravages de la mouche à bled.

J'ai de suite fait venir mon voisin Antoine Couillard dit Dupuis, qui le printemps dernier a préparé son bled de semence et a parfaitement réussi. Ce procédé est suivi depuis plusieurs années par les cultivateurs établis sur le lac George dans le township de Plantagenet, province du Haut-Canada, vis-à-vis de la seigneurie de la Petite-Nation, toujours avec le même succès. Voici comme mon voisin a procédé.

Il a pulvérisé une livre de vitriol bleu⁴⁶², et l'a fait dissoudre dans un seau d'eau, a mis six minots de bled dans une cuve et l'a arrosé avec un balai de cette dissolution, en bien brassant le bled de manière à ce qu'il fût tout imprégné de la dissolution, qui a toute été absorbée par le bled, et ne l'a semé que le troisième jour après avoir commencé à l'arroser de cette dissolution, ayant bien soin de le brasser souvent avec une pelle. Il a semé son bled ainsi préparé le 5 et le 6 de mai, et l'a récolté du 16 au 17 d'août. Il y avait dans son bled de la nielle et de l'avoine qui n'ont pas levé. Le bled est venu

bien beau et bien net. Il en a fait battre douze gerbes à part qui lui ont produit deux minots, quoique le sol fût maigre. Les voisins, qui n'avaient pas préparé ainsi leur semence, ont beaucoup souffert de la mouche hessoise⁴⁶³ et du ver à bled.

J'ai ci-devant indiqué, verbalement, à plusieurs personnes un procédé un peu différent d'employer le vitriol bleu, mais j'avais été mal informé, le procédé ici indiqué est le seul à suivre.

Je me proposais de faire publier ce procédé dans les papiers-nouvelles pour l'avantage public; mais puisque messieurs du Conseil spécial veulent bien s'en occuper, je m'en remets à eux pour sa publication.

J'ai l'honneur de me souscrire, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

Joseph Papineau



Madame Louis-Joseph Papineau
À Albany
State of New York

BAnQ-M,P7/33;2/74

Petite-Nation, 18 mars 1839

Ma chère Julie,

J'ai reçu la lettre que Papineau m'a écrite le 5 février dernier, m'annonçant sa résolution subite de passer à Paris. Je crois qu'il a fait sagement de prendre ce parti.

Je désirerais savoir des nouvelles de Lactance : qu'est-il devenu, est-il avec vous ou à Philadelphie, ou son père l'a-t-il emmené pour le placer chez monsieur Bossange? Pour Amédée, je le crois toujours à Saratoga Springs, et la petite avec vous.

Vous avez fait une grande perte en la personne de M. Porter que la mort vous a enlevé, encore à la fleur de l'âge. La famille est-elle à Albany ou en campagne? Si vous avez occasion d'en voir quelques-uns, témoignez-leur de ma part combien je suis sensible à leur perte.

Papineau me marque de vous faire parvenir tout l'argent que l'on pourra recouvrer pour vous. J'aurai soin de me conformer à ses intentions. Si vous m'écrivez, indiquez-moi plus particulièrement votre demeure pour que je puisse vous adresser mes lettres. Je vous écris de chez Benjamin où je suis venu hier dîner avec M. Pierre St-Julien et son épouse. Nous allons en repartir dans un moment. Benjamin, Angelle et leur famille sont bien portants, vous saluent et vous embrassent. Chez moi, j'ai laissé hier Toussaint et la Louise Papineau bien portants.

M. Delagrave est de retour à Montréal et je lui marque de vous faire toucher à Albany tout l'argent qu'il pourra recevoir.

Adieu. Portez-vous bien. Votre affectionné beau-père.

Jb. Papineau



À Monsieur
Monsieur Louis-Joseph Papineau, écuyer
Recommandé aux soins de M. Bossange
Marchand libraire à Paris

BAnQ-Q,P417/1;123/858

Petite-Nation, 18 mars 1839

Mon cher Papineau,

J'ai reçu ta lettre du 5 février dernier. Ta décision subite de passer en Europe est très à propos. Nos aventuriers British loyaux qui aujourd'hui vexent les Canadiens et voudraient

les anéantir en masse, n'étaient pas si loyaux quand nos voisins ont tenté d'envahir le Canada, et, sans la loyauté des Canadiens d'origine française, l'Angleterre eût perdu le Canada. Aujourd'hui, ils sont encore aussi disposés à recevoir favorablement les Américains si l'occasion s'en présente et, pour y mieux réussir, ils poussent les autorités à des vexations qui ne peuvent manquer d'aliéner les Canadiens qui en sont les victimes. Que l'occasion s'en présente et l'on verra si je me trompe.

Au reste, je renonce à la politique pour revenir à tes affaires. Je suis convenu de vendre une de tes maisons et terrain occupés par Bousquet⁴⁶⁴, chapelier. Il n'est pas en état ni d'acheter ni de payer loyer, il doit remettre la maison au 1^{er} de mai prochain; je lui abandonne les arrérages de loyer qu'il doit pour les améliorations qu'il y a faites. L'acquéreur Boyer⁴⁶⁵, de la Société Vallée & Boyer, m'en donne 125£ dont 25£ comptant en passant contrat, ce qui aura lieu en mai prochain, lorsque je descendrai à Montréal, et 50£ chacune des années suivantes, au 1^{er} de mai, avec intérêts à compter du 1^{er} mai prochain. Il voulait aussi acheter le terrain que tu as repris de Roger McGill en vertu de la poursuite contre lui par Ferrière, mais il fait des difficultés parce qu'il n'y a pas de contrat du shérif. Lorsque je serai à Montréal, je tâcherai de renouer cette affaire.

M. Lacroix garde ta maison pour une autre année. Si je trouve à la vendre pour 2000£, comme tu me marques, je le ferai.

Quant au bail du moulin à Peter McGill⁴⁶⁶, je m'en suis procuré copie d'Asa Cooke, qui en a copie non signée mais qu'il assure conforme à l'original. Je ne l'ai pas ici sous la main étant venu hier chez Benjamin, d'où je t'écris, mais il a été prolongé par différentes lettres de ta part, et ne finira qu'en 1842 au mois de novembre, à ce que me dit Benjamin. Si tu trouvais quelque spéculateur en Angleterre, je crois que tu ferais bien de laisser entre les mains de l'acquéreur le

montant des droits de Julie, suivant son contrat de mariage, qui sont considérables.

Nous allons procéder à faire exécuter les jugements que tu as obtenus contre divers tenanciers de la seigneurie, agissant néanmoins avec précaution pour assurer le recouvrement de ce qui est dû, sans s'exposer à de faux frais, faute d'enchérisseurs, et j'aurai soin de faire parvenir à Julie, comme tu me marques, tout ce que l'on pourra recouvrer, déduction faite néanmoins de ce qui est dû à M^{me} Cavalier⁴⁶⁷ et M^{me} Pétrimoult qui ne peuvent pas attendre. Tu auras appris en arrivant à Paris la mort subite de M. Porter, ce sera une grande privation pour Julie et ses enfants.

J'aurai soin de te tenir au courant de tes affaires, en recommandant mes lettres aux soins de M. Bossange, marchand libraire à Paris, pour te les faire parvenir.

M. Delagrave est de retour à Montréal, d'où il m'a écrit le 14 du courant. C'est lui qui m'informe qu'il a une bonne occasion d'un monsieur qui part pour Paris vers le 24 de ce mois, et j'en profite pour t'écrire. Il se proposait de te faire toucher à Paris par son correspondant ce qu'il pourra recouvrer de tes deniers, mais je lui mande de les remettre à Julie, à Albany, selon tes ordres.

Adieu. Toute notre famille est bien portante. Denis Viger persiste à ne pas vouloir donner caution; on le retient contre toute justice et raison. Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
Amédée Montigny
À Saratoga Springs
New York

BAnQ-M,P7/20;2/78, mic. 3942, images 991-993

Saint-Denis, 6 juin 1839⁴⁶⁸

Mon cher Amédée,

Me voici à Saint-Denis depuis hier. J'y ai trouvé ton oncle Séraphin Cherrier et son épouse, M^{lle} Marie-Anne Plamondon et ta tante LeCavelier[] bien portants []. J'ai reçu mercredi matin une lettre de ta maman, qui marque que ton papa [].

Comme vous saurez plus aisément que nous ce qui en est si ta maman croit qu'il n'y a aucun danger d'envoyer Lactance, cependant que ce ne soit pas le défaut d'argent qui l'arrête. Pour cela, je pense sous quinze ou vingt jours aller vous voir à Saratoga et lui porter de 120 à 150 louis. S'il survient quelque empêchement imprévu à mon voyage, je [les] lui ferai passer par lettre de change [que] je compte emporter.

Je désire beaucoup vous voir tous quatre. Fais-moi ressouvenir à ta petite sœur, mes amitiés à ta maman, ton frère. Ici, nos parents de Saint-Denis vous font mille amitiés. J'espère que Madame Dessaulles et Augustin Papineau viendront nous voir ici demain ou après-demain.

Adieu. Ton affectionné grand-père.

Jh. Papineau



Louis-Joseph Papineau, écuyer⁴⁶⁹

À Paris

Faveur de Monseigneur

l'évêque de Montréal

BAnQ-M,P7/24;2/80

BAnQ-Q,P417/1;124/860

De New York, 29 juin 1839

Mon cher Papineau,

Tu seras sans doute surpris de recevoir une lettre de moi datée d'ici; au moins sera-ce une preuve de ma bonne santé qui me permet de voyager ainsi à mon âge. Il me faut te rendre compte des différents motifs qui m'ont engagé à faire ce voyage :

1° Ton épouse m'ayant mandé à Montréal que tu désirais que Lactance allât te joindre si elle pouvait se procurer les moyens de payer son passage. Ayant recouvré quelque argent à toi appartenant, connaissant la difficulté de pouvoir être payé à temps des lettres de change, j'ai pris le parti de venir lui en apporter moi-même. Ainsi, je suis parti de Montréal, il y aura, lundi prochain, quinze jours. Je me suis rendu à Troy mercredi matin [26 juin], et là j'ai pris le *stage* du *railroad* pour aller joindre Julie à Saratoga Springs où elle est encore pour raison de santé, comme sans doute elle t'en informe au long dans la lettre que tu recevras d'elle. Je lui ai apporté 513 piastres provenant en plus grande partie de ce qu'on a pu réaliser sur les revenus de la Petite-Nation et le surplus par un acompte que j'ai reçu du prix d'un emplacement qui t'appartenait sur la rue au nord-ouest de ton jardin, occupé, je crois, par un nommé Gervais⁴⁷⁰, chapelier, qui avait présumé que tu lui vendrais et, en conséquence, avait fait des réparations à la maison; mais étant arriéré de six mois de loyer, ne pouvant acheter ni payer de loyer, je lui ai abandonné ses arrérages de loyer pour lui diminuer des réparations qu'il avait faites

à la maison, et l'ai [vendue] à Boyer, associé de Vallée qui a son comptoir au vieux Marché. Je lui ai vendu 125 louis, m'a donné une quarantaine de louis comptant et le reste payable en deux paiements au 1^{er} de mai prochain et 1^{er} de mai suivant, avec intérêts.

Quant au loyer de la maison en ville, louée à M. Janvier-Domptail Lacroix pour 100 louis, la plus grande partie passe pour payer la rente de Madame Cavelier et de Madame Pétrimoulx. Ces deux femmes ne peuvent absolument pas attendre après leur rente. Wolfred Nelson⁴⁷¹ en fuite ne paye absolument rien à Madame Cavelier, qui paye 1000 francs de pension pour elle-même et à supporter M^{me} St-Jacques⁴⁷² et sa famille.

Dans ta lettre du 15 de mai dernier à Julie, tu dis que si je pouvais vous faire passer 150£ louis tous les six mois, qu'elle pourrait aller te rejoindre avec Azélie, et tu ajoutes que si on met la diligence nécessaire pour cela à retirer les arrérages de la seigneurie, cela sera facile. Mais en cela tu te trompes, les arrérages se sont accumulés pendant que tu étais toi-même à Montréal et, depuis ton départ, les récoltes ont manqué à la Petite-Nation, de sorte que les tenanciers ne sont pas en état d'acquitter les arrérages. L'hiver dernier, Benjamin a dit aux tenanciers que ceux qui ne paieraient pas la valeur de trois années de rentes seraient poursuivis, et c'est par ce moyen que l'on a pu se procurer la plus grande partie de l'argent que j'ai apporté à Julie; les autres ne pouvant rien payer du tout, il aurait été inutile de les poursuivre : on n'aurait pas trouvé d'acheteurs pour payer les frais de Cour. Reprendre les terres aurait été une mauvaise spéculation; en les laissant entre les mains des possesseurs, les rentes courent, et viendra peut-être un meilleur temps où on pourra en être payé.

Sur les 513 piastres que j'ai apportées à Julie, elle en a donné 160 à Lactance, qui a retenu son passage sur le paquebot qui part lundi [1^{er} juillet] pour Londres. Celui qui part aussi lundi pour Le Havre est le plus mauvais voilier, dit-on,

qu'il y ait en mer, et le capitaine, mal à main, prend 40 piastres plus cher que celui de Londres, où Lactance a payé 100 piastres pour son passage. Les 40 piastres d'épargnées sur la différence des deux passages le conduiront à Paris, de reste, et [il] verra plus de pays.

2° La seconde raison qui m'a déterminé à faire ce voyage-ci est que le 11 février dernier, Z.-J. Trudeau, notaire à Montréal, a pris de M. A. Larocque une lettre de change sur John Paine, esqr, caissier de la Banque de Troy, pour 193 piastres 20/100 payables à M. James Porter, esqr, pour l'usage de Louis-Joseph Papineau. Mais cette lettre de change est arrivée après la mort de M. Porter et n'a pu être payée ici. M. Julius Rhoades⁴⁷³, qui a pris la gestion des affaires de M. Porter, a écrit à Trudeau, le 2 mars dernier, qu'il lui renvoyait la lettre de change en question, mais elle ne s'est point trouvée dans la lettre. Trudeau a écarté la lettre de M. Rhoades et oublié son nom; lui a répondu et adressé sa lettre à M. Curtius qui par conséquent n'a pas trouvé maître et a été détruite à la poste, comme je m'en suis assuré à Albany. M^{me} Papineau était bien inquiète de cette lettre de change, M. Larocque ne voulant pas lui en donner une nouvelle avant que de lui remettre l'ancienne. C'est pour retrouver cette lettre que je suis venu, et en m'adressant à M. Rhoades, il m'a dit l'avoir et me l'a remise. Ainsi, sitôt mon retour à Montréal, je prendrai une nouvelle traite de M. Larocque que j'enverrai à Julie et ce lui fera encore 193 piastres 20/100, qu'elle ajoutera à ce qui lui sera alors resté en main.

Quand je pus partir de Montréal, j'ai fait demander à M. Peter McGill 60 louis échus pour loyer du moulin de la Petite-Nation. Il m'a remis à huit jours et n'ai pas cru devoir attendre après cet argent. Je le recevrai à mon retour à Montréal et le ferai passer à Julie à quinze louis près, parce que Côte Cherrier m'a dit que M. McCord, avocat à Montréal, était chargé de poursuivre le payement d'un billet de 2000 louis que tu as consentis pour encourager l'établissement de la

Maison canadienne de Larocque, dont Debartzch devait l'indemniser de moitié. J'ai chargé Côme Cherrier de prendre ta défense, mais il m'a observé qu'il faudrait peut-être une commission rogatoire pour faire examiner des témoins et les parties intéressées en Angleterre, et que, pour cela faire, il serait bien aise d'avoir l'assistance de M. Walker⁴⁷⁴, avocat à Montréal, et qu'il lui faudrait une quinzaine de louis pour cela. J'enverrai les 45 louis restants⁴⁷⁵ à Julie.

Depuis mon départ de Montréal, j'ai appris par le docteur O'Callaghan que le *Herald* de Montréal annonce que le gouvernement a confisqué les propriétés des condamnés politiques. Quoique tu ne sois pas dans cette catégorie, on ne sait à quelle extrémité peuvent se porter des gens en pouvoir, et, comme avant mon départ de Montréal on m'a offert pour ton jardin sur la rue Saint-Denis 700 louis, dont 100 louis comptant, et 80 louis, sans intérêt, tous les trois mois suivants, jusques à parfait paiement, Julie est d'opinion avec moi qu'il vaut mieux faire ce sacrifice. Ainsi, ce sera encore 100 louis que je pourrai lui envoyer. Ce sera donc 145 louis. Avec ce qui lui reste en main, elle pourra payer son passage, celui d'Azélie, d'Auguste [Gustave] et d'Ézilda.

Son passage à elle sera de 100 piastres jusques à Londres, moitié pour chacun des enfants : ce sera 150 piastres. En tout, 250 piastres, ainsi elle pourra aller te rejoindre. Il ne restera plus ici qu'Amédée, qui finira sa cléricature et au soutien duquel j'aurai soin de pourvoir sur tes revenus avec les 80 louis que je retirerai pendant un an et 10½ mois, tous les trois mois que l'on te fera passer, tu pourras te soutenir jusques à ce qu'on ait pu réaliser tes autres propriétés. Pour la seigneurie, je crois que tu auras plus de chance de la vendre en Angleterre, peut-être à la compagnie qui a acheté de M. Ellice la seigneurie de Beauharnois. En cela M. Roebuck pourra t'aider, mais réserve-toi les arrérages parce que si tu les fais donner aux acheteurs et qu'ils ne puissent les réaliser, ils

diront que tu as cherché à les duper. Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée⁴⁷⁶.

Vous trouvant tous réunis en France, tu ne penseras plus à revenir en Canada où tu as trop d'ennemis puissants; tes amis, impuissants, plus nombreux, ne pourraient te garantir des avanies que te feraient tes ennemis. Il est vrai qu'il faudra faire des sacrifices en vendant tes biens, mais ce qui t'en restera pourra te faire vivre en province plus aisément qu'en Canada, dont l'avenir n'est pas trop attrayant, surtout pour toi. Tu es né en un climat froid, retire-toi dans les provinces du nord de la France, comme la Champagne par exemple.

Il me reste à te donner quelques détails de la famille. Benjamin à la Petite-Nation, sa femme et ses enfants étaient assez bien aux dernières nouvelles, mais sa fille, mariée au D^r Leman, a perdu sa petite fille âgée de 11 mois.

Avant mon départ pour venir ici, j'ai été à Saint-Denis où j'ai laissé ton oncle Séraphin Cherrier⁴⁷⁷ et son épouse, ta tante Benjamin Cherrier et ta tante LeCavelier aussi bien que l'on peut l'attendre de leur âge. La Dessaulles y est venue me voir et m'a dit que tous nos parents et amis de Saint-Hyacinthe, chez Morison, Thompson, Michel Plamondon⁴⁷⁸, dont la sœur a dû épouser Cadoret, ces jours derniers, les deux fils de Benjamin et ses enfants à elle-même étaient tous bien. À Montréal, Louis-Michel Viger a perdu son épouse, Côme Cherrier a perdu l'aîné de ses enfants et le plus jeune; madame Denis Viger est à son ordinaire et supporte avec courage la détention de son époux, qui s'obstine à ne pas donner caution pour sortir de prison, où on le retient sans rime ni raison. Ta tante Trudeau est malade depuis un couple de mois de douleurs qu'elle attribue à rhumatisme. Quand je suis parti, elle avait du mieux et se flattait que les chaleurs la rétabliraient tout à fait, mais nous n'en avons eu que depuis deux ou trois jours. Voilà pour la famille Papineau; venons à la famille Bruneau.

D'abord il te faut dire que M. Malhiot père, à Verchères, a perdu son épouse; sa bru, en venant soigner sa belle-mère, est tombée malade et est restée chez le curé où elle était si faible que l'on s'est dispensé de sonner les cloches pour l'enterrement de sa belle-mère, tant elle était affectée de cette mort, mais quand j'ai été à Saint-Denis, Pierre Bruneau que j'y ai vu, m'a dit que M. Malhiot, son beau-frère, y était venu et lui avait dit que son épouse était beaucoup mieux et que madame Bruneau mère ainsi que le curé étaient bien portants. Monsieur Théophile Bruneau⁴⁷⁹ est à Albany, j'ai logé avec lui à Washington Hall; il est engagé comme commis teneur de livres chez M. Henry D. Hill, *wholesale grocer and commission merchant*, 17 State Street, et se porte bien.

Sitôt que Lactance sera embarqué, lundi prochain, je partirai d'ici, ne resterai qu'un jour à Albany et me rendrai de suite à Montréal, d'où après quelques jours de résidence je retournerai à la Petite-Nation après avoir mis ès mains de Côte Cherrier les papiers nécessaires pour lever quelques exécutions contre les gens que tu as poursuivis et as obtenu jugement, et pour en poursuivre quelques autres.

Adieu. Ton père affectionné.

Jh. Papineau

Lactance te dira le reste.

En retournant à Montréal, je prendrai le *stage* à Albany sur le *railroad* et irai voir Julie à Saratoga Springs et lui proposerai le plan que je propose ici pour qu'elle passe avec toute sa famille, excepté Amédée, et qu'elle se tienne prête à embarquer sitôt qu'elle aura reçu ta détermination là-dessus qui probablement arrivera vers la fin d'août ou au commencement de septembre. Ainsi, écris, sitôt l'arrivée de Lactance, ce que tu en penses.

Ézilda a dû faire sa première communion, ces jours derniers, vers le 15 ou 18 juillet. Madame Dessaulles, avec tes deux enfants, doit venir rencontrer Julie à Plattsburgh. J'enverrai par elle l'argent que j'aurai à faire passer à Julie.

Celui qui veut acheter ton jardin se nomme Jackson, marchand en cuir au vieux marché de Montréal⁴⁸⁰. Il a bâti sur la rue Saint-Louis quatre grandes maisons à trois étages et la devanture en pierre de taille; il en retire 340 louis de loyer, ce qui lui fait 85 louis tous les trois mois. C'est avec ces loyers qu'il propose de payer 80 louis tous les trois mois. Ainsi, je crois qu'il n'y a aucun doute d'être exactement payé. Je ne lui vendrai que depuis le terrain d'Hamilton⁴⁸¹, à gagner la rue Dorchester ou celle qui est au nord-ouest du jardin. Restera le terrain qui a été vendu à Malo⁴⁸², dont il faudra faire résilier le contrat en Cour, et on tirera, je pense, une centaine de louis de ce terrain. Adieu derechef.

Jh. Papineau



À A. Montigny⁴⁸³
Saratoga Springs, N.Y.
BAnQ-Q,P417,1;127/860a

Montréal, 18 juillet 1839

Mon cher Amédée,

J'ai reçu ta lettre du 11 courant hier seulement. Je savais que M^{me} Dessaulles était en route pour venir ici avec ton frère et ta sœur. Elle a couché à Verchères et est arrivée ici ce matin. Sitôt que nous aurons recueilli autant d'argent que possible pour envoyer à ta maman, ta tante Dessaulles partira d'ici avec ton frère et ta sœur et Louis Dessaulles, qui est décidé à accompagner ta maman jusques à Paris. J'écirai plus au long par M^{me} Dessaulles une lettre commencée pour ta maman et pour ton papa. Embrasse ta maman pour moi ainsi qu'Azélie, à qui je recommande bien de devenir toujours de plus meilleure en plus meilleure.

J'ai déjà cent louis à envoyer à ta maman, je tâcherai à m'en procurer encore et je lui ferai parvenir tout ce que je pourrai par ta tante Dessaulles.

Adieu. Ton affectionné grand-père.

Jh. Papineau

[De la main de Louis Delagrave :]

Mon cher cousin,

Il y a longtemps que vous ne m'avez écrit. J'espère que vous vous dégoûderez et que vous le ferez quelques fois au moins. Adressez-moi toujours : L. Delagrave, Montréal.

L.D.L.



Denis-Benjamin Papineau, écuyer

D.P.M.

À la Petite-Nation

BAnQ-Q,P417/1;109/861

Montréal, 24 septembre 1839

Mon cher Benjamin,

Je me suis rendu ici samedi soir, en bonne santé, j'y ai trouvé ta tante Truteau à l'extrémité, et elle est décédée hier soir à dix heures et demie⁴⁸⁴. Le reste de la famille ici est en assez bonne santé. Cadoret et Thompson, de Saint-Hyacinthe, sont en ville et rapportent qu'Augustin, ton frère, est sérieusement malade. Ton fils Émery est allé dans les États-Unis avec M^{lle} Williams, sans doute qu'il t'aura écrit avant son départ.

Je n'ai pas encore eu le temps de voir aux affaires de Papineau, mais il y a bien à craindre qu'il soit entièrement ruiné. Au reste, toute la longue kyrielle de reproches que tu

me fais de n'avoir pas disposé de ses biens tombe à vau-l'eau, parce que dans les cas de confiscation de biens, les ventes faites par l'accusé après l'époque des faits pour lesquels il est poursuivi, sont déclarées nulles, et les biens ainsi vendus, confisqués comme les autres.

Tu communiqueras cette lettre à Augustin qui dira à Narcisse Galarneau, qui est chez moi, que j'ai rencontré au marché un de ses oncles qui m'a dit de lui faire savoir qu'il y a une de ses tantes qui est morte, le printemps dernier. Je crois qu'il m'a dit qu'elle avait demeuré chez Trudeau.

Rien de plus à te mander pour le présent. Mes amitiés à Angelle, tes enfants, M^{lle} Marchesseau, etc. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



À l'honorable L.-J. Papineau
Paris

BAnQ-Q,P417/1;125/862

Montréal, 25 mars 1840

Mon cher Papineau,

J'ai eu communication de la lettre que tu as écrite à M. Donegani pour lui annoncer la maladie bien grave de son frère.

Comme tu ne dis rien de ta santé et de celle de ta famille, j'en conclus que vous vous portez tous bien, dont je vous félicite. Ici, toute la famille se porte bien. Il y a eu des applications de faites pour acheter ta maison, rue Bonsecours. Je l'ai faite 2000 louis et ai référé les appliquants à Louis-Michel Viger. Je ne l'ai pas vu depuis, je le verrai demain. Quant à ta

seigneurie, je ne prendrai pas sur moi d'en déterminer le prix. Marque-moi le plus tôt possible quel est le plus bas prix auquel tu consentirais de la laisser aller. Cela n'empêchera pas d'essayer d'en tirer plus grand prix, si on peut trouver. Mais l'argent est bien rare et il est difficile de s'en procurer. Les récoltes ayant manqué à la Petite-Nation, les censitaires ne payent pas; cependant, plusieurs ont fait du bois carré et du bois de chauffage, et promettent payer quelque chose à la vente de leur bois. On te fera passer ce qui sera reçu.

Il n'y a rien de nouveau par ici qui vaille la peine d'en écrire, tout est bien tranquille. Notre nouveau gouverneur Poulett-Thomson voudrait réunir les deux provinces, mais il se signe des pétitions dans les deux provinces pour être présentées au Parlement pour s'y opposer. On verra ce qui en sera.

Il paraît que les poursuites que l'on avait commencées contre neuf différents individus dont tu étais du nombre, sont tombées. Le gouverneur Thomson a déclaré qu'il n'y donnerait pas de suite, sans en avoir l'ordre exprès du secrétaire d'État pour les colonies, ce qui probablement n'aura pas lieu. C'est d'après cet état de chose que je n'hésiterais pas à vendre ta maison, si j'en trouve le prix. Les applicants sont 1^o M. Delisle, greffier de la Cour des commissaires; 2^o un nommé Judah ou Judé, dont la famille est des Trois-Rivières, qui m'a dit qu'il pensait que l'on pouvait avoir cette maison pour quinze à dix-huit cents louis, dont mille à douze cents louis comptant. Je ne sais pas ce que Louis Viger en fera, je ne le verrai que demain.

Je t'écris chez M. John Donegani, mais comme il écrit lui-même, je ne t'en dirai pas davantage. Adieu. Portez-vous bien, mes meilleures amitiés à Julie et aux enfants. Ton père affectionné.

Jh. Papineau



Monsieur
Monsieur Louis-Michel Viger, écuyer
Avocat
Montréal
BAnQ-M,P7,S1,D27

Petite-Nation, 7 août 1840

Mon cher Louis,

Ci-inclus, copie des contrats en vertu desquels Papineau doit une rente constituée à madame LeCavelier, que tu m'as demandée.

Tu m'as dit que M. Amiot, de Québec, avait écrit à son correspondant à Londres pour avoir des nouvelles de la prétendue découverte pour guérir la surdité. Si tu voulais bien le prier d'écrire à son correspondant d'en envoyer quelques doses, avec la méthode de s'en servir, je désirerais en faire l'épreuve sur moi-même, sur mon fils Benjamin et sur madame Cavelier. Il pourrait adresser cela au correspondant de votre Banque à New York, qui te le ferait parvenir. Je payerai tout ce qu'il en pourra coûter pour cela.

Ici, toute la famille se porte bien et te font leurs meilleurs compliments.

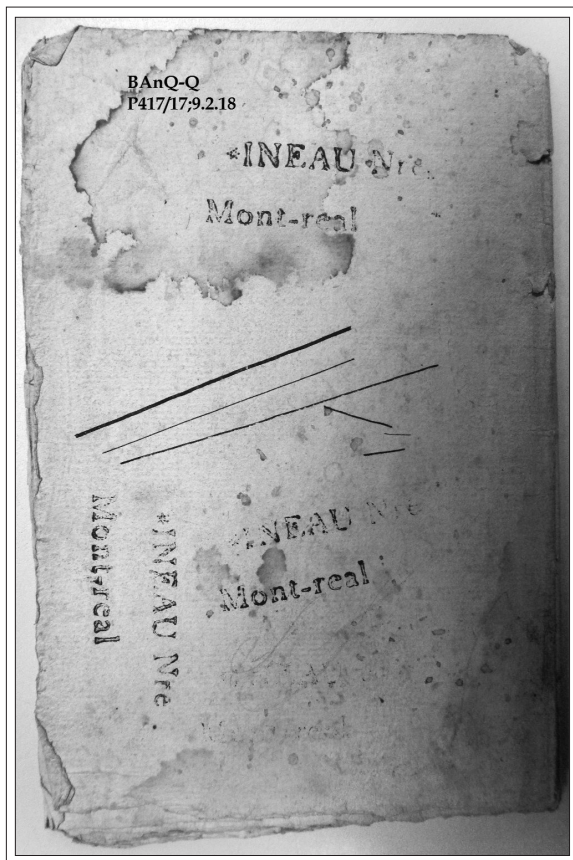
Ton oncle affectionné.

Jh. Papineau



ANNEXES

JOSEPH PAPINEAU, ARPENTEUR⁴⁸⁵



*Joseph Papineau, Journal des opérations d'arpentage à la
Petite-Nation, du 24 février au 11 mars 1804.
Source : BAnQ-Q, P417/17;9.2.18*

Procès-verbal de mesurage et de bornage, d'après le consentement de Gabriel-Jean Brassier, procureur du Séminaire de Montréal, à la requête de Laurent Croze⁴⁸⁶, d'une concession située en haut du ruisseau Vaché, seigneurie de Saint-Sulpice.

BAnQ-M,CA601,S50,SS1,D1

19 octobre 1773

Je, soussigné, juré arpenteur résidant à Montréal, certifie que le dix-neuf d'octobre mille sept cent soixante treize, à la requête de Laurent Croze et du consentement de monsieur Brassier, procureur du Séminaire de Montréal, je me suis exprès transporté en haut du ruisseau Vaché, seigneurie de Saint-Sulpice, pour lui mesurer et borner une concession de trois arpents de front, qui sera de trente arpents de profondeur, sur le côté du nord-est d'une ligne établie par maître Péladeau, arpenteur, à soixante arpents de la ligne qui sépare ladite seigneurie de Saint-Sulpice à de celle de la Chenaye, et suivant le même rumb de vent pour servir de base aux nouvelles concessions; joignant ladite terre à celle de []⁴⁸⁷, depuis laquelle j'ai mesuré trois arpents allant au nord-ouest et suivant ladite base, au bout desquels j'ai tiré une autre ligne courant au nord-est, sur laquelle j'ai planté deux bornes environ à un arpent l'une de l'autre, avec des morceaux de fayence dessous, et chacune avec un piquet équarri sur les quatre faces, sur lesquels j'ai marqué N° 31, pour séparer ladite terre de celle de [], ce que je certifie véritable, en foi de quoi, j'ai donné le présent procès-verbal pour servir où besoin sera.

Joseph Papineau



Procès-verbal de mesurage et de bornage, du consentement d'Alexis Desaunier, négociant, à la requête de Baptiste Loïc Desaunier, d'une concession située au nord de la rivière du Saint-Esprit, dans le fief Bailleul.

BAnQ-M,CA601,S50,SS1,D2

25 août 1774

Je, soussigné, juré arpenteur résidant à Montréal, certifie que le vingt-cinq d'août 1774, à la requête de Baptiste Loïc Desaunier, et du consentement de monsieur Alexis Desaunier, négociant, je me suis exprès transporté au-dessus des habitations du nord de la rivière Saint-Esprit dans le fief Bailleul, pour lui mesurer et borner une concession de quatre arpents de front sur vingt-un de profondeur, joignant par-devant à la seigneurie de Saint-Sulpice et par derrière au fief Martel, d'un côté au sud-est à la terre de Joseph Soltun, depuis laquelle j'ai mesuré quatre arpents allant au nord-ouest, suivant la ligne de la susdite seigneurie au bout desquels j'ai tiré un bout de ligne allant en profondeur, sur laquelle j'ai planté deux piquets équarris avec des morceaux de terrine dessous pour servir de bornes, sur lesquels j'ai marqué N° 10 pour séparer ladite terre de celle d'Antoine Roy. Ce que je certifie véritable. En foi de quoi, j'ai donné le présent procès-verbal pour servir où besoin sera.

Joseph Papineau



Procès-verbal d'arpentage
À André Lemay
Au sud-est de la côte Saint-Vincent
BAnQ-Q,P417/15;9.2.2

25 octobre 1780

Je, soussigné, juré arpenteur, résidant à Montréal, certifie que le vingt-cinq d'octobre de l'année mil sept cent quatre-vingt, à la réquisition d'André Lemay, et avec l'agrément de messire Jean Brassier, prêtre et procureur du Séminaire de Montréal, je me suis exprès transporté dans la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, pour lui mesurer et borner une concession de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, située au nord-ouest de la côte Saint-Vincent, tenant par-devant à la base de ladite côte, et par derrière aux terres non concédées; d'un côté, au sud-ouest, à la terre de (non concédée), depuis laquelle j'ai mesuré trois arpents allant au nord-est, et au bout j'ai établi une ligne de profondeur sur laquelle j'ai planté deux bornes de pierre avec des morceaux de terrine dessous pour témoins, à un arpent et demi l'une de l'autre, et à chacune un piquet équarri sur lesquels j'ai marqué N° 15, pour séparer ladite terre de celle de (*non concédée*), son voisin au nord-est, ce que je certifie véritable. En foi de quoi, j'ai donné le présent procès-verbal pour servir ce que de raison.

Joseph Papineau



Procès-verbal d'arpentage

BAC, Fonds Haldimand, mic. A-744

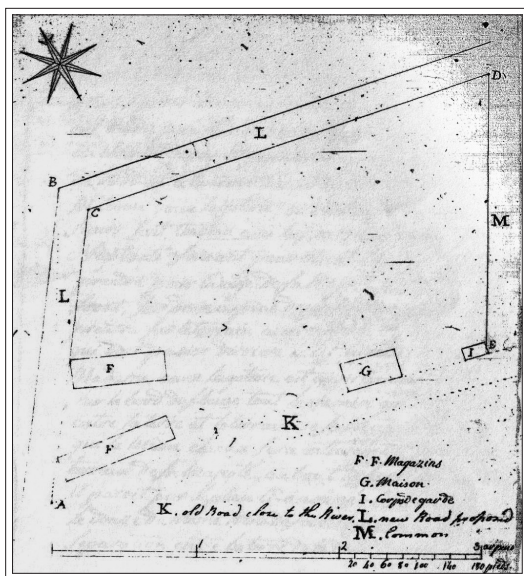
11 février 1781

Je, soussigné, juré arpenteur résidant à Montréal, certifie que le onzième jour du mois de février mil sept cent quatre-vingt-un, je me suis exprès transporté à Lachine, en présence de monsieur le capitaine Twiss⁴⁸⁸, premier ingénieur dans cette province, et de monsieur Maurer, assistant quartier maître, pour mesurer et borner un terrain que les héritiers Pilet ont vendu pour l'usage de Sa Majesté, tenant par-devant au chemin du Roy, et par derrière aux vendeurs, d'un côté au nord-est à la commune, et d'autre côté à la terre de madame veuve Lagoterie; où étant, après que les susdits sieurs sont convenus avec les sieurs Carignan et Pilet, négociants, faisant pour eux et leurs cohéritiers, de prendre pour l'usage de Sa Majesté trois arpents de front, sur deux arpents de profondeur; à condition de prendre sur le terrain ainsi vendu la moitié du chemin qui doit passer derrière ledit terrain; et après que madame veuve Lagoterie est aussi convenue de fournir, sur le bord du fleuve, tout le chemin qui doit passer entre sa terre et le terrain de Sa Majesté, à condition que le même chemin sera entièrement pris sur le terrain de Sa Majesté, au bout de la profondeur, comme il paraît par le plan ci-annexé.

En conséquence, le 12 du même mois de février, j'ai établi la ligne de séparation entre la terre de ladite dame Lagoterie et le terrain de Sa Majesté, ainsi qu'il est marqué sur le plan ci-joint par la ligne ponctuée AB; et afin de fixer le chemin, comme dit est, j'ai tiré une autre ligne depuis une ancienne borne plantée sur le bord du chemin du Roy (représentée au point A), allant aboutir à une seconde borne que j'ai plantée au bout des deux arpents, moins huit pieds (représentée au point C), ayant laissé sur les deux faces le terrain nécessaire pour les chemins, conformément aux conventions susdites.

Ensuite, j'ai mesuré trois arpents de front allant au nord-est, et au bout j'ai tiré, entre la commune et le terrain de Sa Majesté, une ligne (comme DE) parallèle à la ligne de la terre de madame Lagoterie, et sur ladite ligne j'ai aussi planté une borne de pierre avec des morceaux de terrine dessous pour témoins (au point représenté par D), ladite borne, distante du coin de devant de la maison qui sert de corps de garde, de deux arpents moins huit pieds, lesquels huit pieds de terre j'ai ainsi laissés tout le long du dit terrain, au lieu de dix-huit pieds qu'il aurait fallu pour la moitié du chemin, conformément aux conventions susdites, et ce, pour remplacer une anse que la rivière forme au-devant du terrain de Sa Majesté. De tout ce que dessus j'ai donné le présent procès-verbal pour servir ce que de raison.

Joseph Papineau



Plan dessiné par Joseph Papineau
annexé au procès-verbal du 11 février 1781.
Source : BAC, Fonds Haldimand, mic. A-744



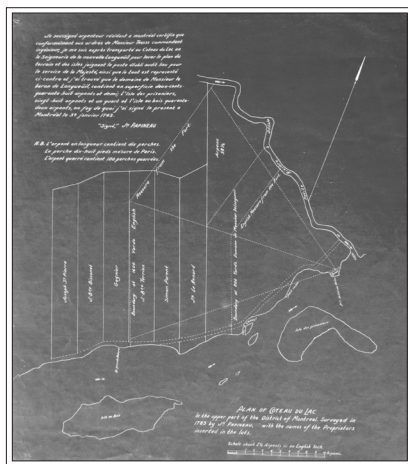
Plan de Coteau-du-Lac

Montréal, 3 janvier 1783

Je soussigné, arpenteur résidant à Montréal, certifie que, conformément aux ordres de Monsieur Twiss, commandant ingénieur, je me suis exprès transporté au Coteau-du-Lac en la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, pour lever le plan du terrain et des isles joignant le poste établi audit lieu pour le service de Sa Majesté, ainsi que le tout est représenté ci-contre, et j'ai trouvé que le domaine de Monsieur le baron de Longueuil contient en superficie 248 arpents et demi; l'Isle des prisonniers, 28 arpents et un quart, et l'Isle au bois 42 arpents. En foy de quoi, j'ai signé le présent à Montréal le 3^e janvier 1783⁴⁸⁹.

Jb. Papineau

N.B. L'arpent en longueur contient 10 perches. La perche, 18 pieds, mesure de Paris. L'arpent quarré contient 100 perches quarrées.



Plan de Coteau-du-Lac, 1783

Source : BAC,H3/340;NMC1430;R12567-66-4-E



CONSULTATIONS

Pour Madeleine Degré⁴⁹⁰

BAnQ-Q,P417/15;9.2.1

Après 1780

Avoir une copie de l'ordre en conseil à ce que M^{me} Degré, veuve Borneuf, ait 2 lots de terre dans le township de [], liaison N^{os} 12 et 14, afin qu'elle puisse prêter le serment, vendre 450 ou 400 louis la maison, si M. Duval, qui aura les titres et la procuration, ne l'a pas fait.

[Jh. Papineau]



Avis pour Céleste Richard, veuve Campeau

BAC, MG8, F57, Vol. 1, p. 371-374

Montréal, 12 février 1805

Vu le contrat de mariage d'entre le sieur François Campeau et demoiselle Marie-Céleste Richard⁴⁹¹, devant M^e Pierre Gauthier, notaire, du 10 novembre 1799, ensemble l'inventaire des biens de la communauté d'entre ledit feu François Campeau et ladite Céleste Richard encore mineure, par M^e Jean-Guillaume De Lisle, notaire, du 19 septembre 1804.

Le notaire soussigné est d'opinion que ladite dame Marie-Céleste Richard, veuve Campeau⁴⁹², doit renoncer à ladite

communauté pour s'en tenir à ses douaires, préciput et reprises, tels que stipulés en son contrat de mariage, parce qu'il est très probable que les effets mobiliers qui composent seuls ladite communauté ne suffiront pas pour payer les dettes passives de ladite communauté, le préciput de la veuve et les frais d'inventaire et, s'il se trouve un déficit, ladite veuve se trouvera obligée de l'acquitter, au lieu qu'en renonçant, elle s'assure les avantages portés par son contrat de mariage, qu'elle ne peut manquer d'avoir, vu qu'elle a hypothèque pour leur sûreté sur les propres de son mari, sans préjudice au legs qu'il lui a fait; que si le produit des effets mobiliers, par hasard, produisait plus qu'il ne faut pour payer les dettes, et que le reliquat en valût la peine, elle pourrait, attendu sa minorité, se faire restituer contre sa renonciation et recouvrer la part qu'elle aurait eue, si elle acceptait ladite communauté.

Délibéré à Montréal le 12 février 1805.

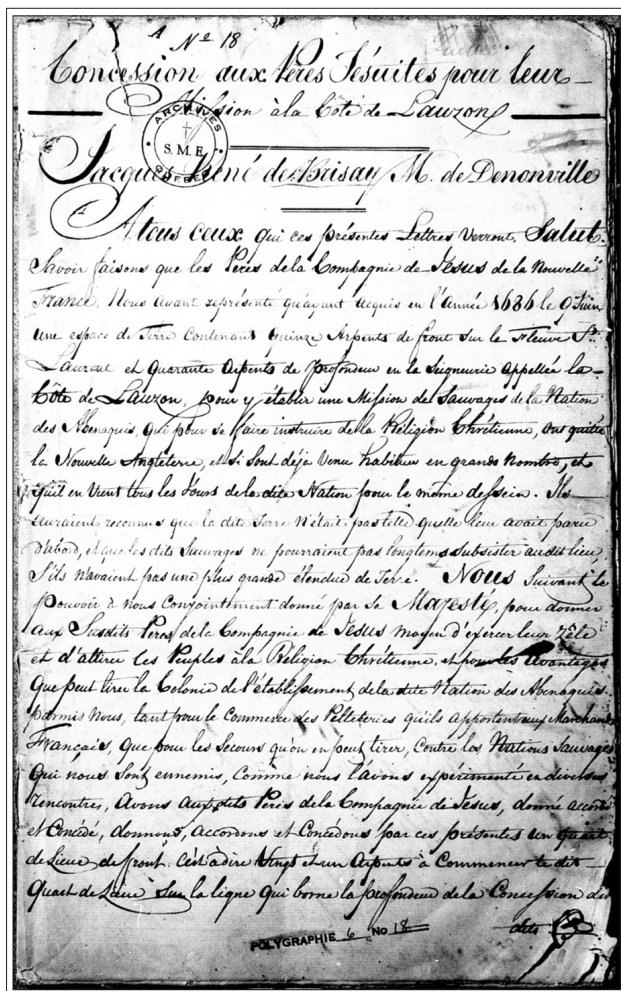
Jh. Papineau



Opinion sur les droits dus au Roi
par les seigneurs de Lauzon⁴⁹³

AMAF, Polygraphie 6, N° 18

5 septembre 1815



Réponse à une consultation de Pierre Papineau⁴⁹⁴

BAnQ-Q,P417/1;128

Montréal, 3 novembre 1819

[]vu certaine procuration par sieur Pierre Goguet et son épouse à Gabriel L'Heureux et Antoine Foisy, du 24 septembre 1819; accord entre eux du 28 septembre 1819, sommation de François Ménard à Gabriel L'Heureux du 26 octobre, protêt de François Ménard contre Gabriel L'Heureux du 30 octobre et protêt contre Pierre Goguet par Gabriel L'Heureux du 30 octobre 1819.

Le Conseil soussigné est d'opinion que Pierre Goguet peut et a droit en tout temps de révoquer par procuration; que l'accord du 28 septembre 1819 ne doit être considéré que comme instructions données aux procureurs pour régler leur conduite dans la gestion, disposition et emploi des biens des procureurs, lesquelles instructions peuvent également être révoquées à la volonté des constituants Goguet et son épouse. Mais qu'ils sont tenus d'entretenir et exécuter tout ce que leurs procureurs ont fait jusques au temps qu'ils leur ont manifesté le changement de leur volonté. Ainsi Goguet, voulant toucher les deniers que Ménard doit payer comptant sur le prix de son achat, est un changement de volonté de sa part qui justifie L'Heureux et Foisy à ne plus se mêler des affaires de Goguet. Et celui-ci est tenu passer contrat à Ménard [qui] peut recevoir le prix convenu sur son acquisition et doit rembourser à L'Heureux ses frais et salaires. De même aussi, L'Heureux et Foisy ne sont aucunement tenus de rester les procureurs de Goguet. Leurs services étant volontaires, ils peuvent les discontinuer à volonté.

Délibéré à Montréal, ce troisième jour de novembre mil huit cent dix-neuf.

Jb. Papineau

0,10,0£ reçu le montant de Pierre Papineau ce 4 novembre 1819.



Réponse à une consultation de Charles P. Tredwell⁴⁹⁵

BAnQ-Q,P417/1;133

S.d. [1824?]

[par consé]quent les seigneuries n'ont pas été bornées sur toutes faces, d'après l'une ou l'autre des méthodes mentionnées ci-devant. Qu'il a été fait des concessions postérieures sur le terrain qui aurait dû être alloué au premier concessionnaire, pour remplir la superficie de son titre, on évite autant que possible de troubler un possesseur de bonne foi et on donne l'indemnité requise au premier concessionnaire un autre terrain vacant, le plus à proximité que faire se peut. Cela dépend des circonstances, ayant toujours égard à la maxime de droit que *Potior tempore potior est jure*⁴⁹⁶, c'est-à-dire le premier [en possession a le premier droit.]



Consultation sur les clôtures d'inventaire

BAnQ-Q,P417/1;134

Montréal, 5 décembre 1832

Monsieur,

À l'occasion de l'inventaire de la veuve Macé, je vous ai marqué que je ne trouvais rien sur la manière dont l'inventaire devait être clos, quand le survivant était lui-même mineur.

Mais ce soir je trouve dans le *Recueil de jurisprudence*, par La Combe⁴⁹⁷, *verbo communante*, partie 4, n° 4, pour la dissolution de la communauté :

«Suivant Paris 241, il faut que l'inventaire soit clos. La clôture se fait par le greffier du Châtelet ou son commis. Même en l'absence des parties, et sans qu'il soit nécessaire de faire mention de la personne qui le fait clore», et cite Renusson⁴⁹⁸, chap. 2, n° 8, du *Traité de la communauté*, 3^e partie, où il est dit, n° 8 :

«La clôture se fait par le greffier du Châtelet ou par son commis. Elle se peut faire en l'absence des parties. Il n'est pas nécessaire qu'elles y soient présentes, ni que l'acte de clôture fasse mention de la personne qui fait clore l'inventaire.»

Il y est cité un arrêt de règlement de l'année 1655, qui ordonne qu'à l'avenir les minutes des dits actes de clôture d'inventaire seraient faites en présence du subrogé tuteur ou contradicteur légitime, et signé pareillement, mais il ajoute : Cet arrêt n'est pas suivi dans l'usage, quelque sage que soit la disposition. Il est vrai que Ferrière⁴⁹⁹ dit positivement que pour clore l'inventaire le survivant doit fournir son affirmation au greffe, mais La Combe et Renusson ont écrit après Ferrière, dont l'opinion, quoique très sage, ne paraît pas avoir été suivie dans la pratique au Châtelet.

Au n° 23 du même chapitre, Renusson dit encore : «La clôture n'est pas nécessaire, si après l'inventaire fait il y a partage des biens de la communauté entre le survivant et le tuteur des enfants mineurs. La communauté est dissoute par le partage. Car il n'y a rien qui puisse mieux dissoudre une société que le partage des biens de la société.»

D'après ces autorités, il paraîtrait que la veuve Macé, qui était mineure lors de son inventaire, et dont le tuteur a fait partage des biens de la communauté avec le tuteur de son enfant mineur; que le tuteur de cet enfant mineur a fait valoir son bien à part et divis de celui de la mère, il paraît évident que cet enfant mineur ne pourra pas demander continuation

de communauté avec sa mère, n'ayant pas eu confusion de leurs biens, qui est la seule raison pour laquelle la continuation de communauté est accordée par la supposition que les biens ont augmenté par le produit commun des biens des mineurs et du survivant qui sont demeurés en l'administration du survivant sans en avoir établi strictement la différence et division préservée par un bon inventaire et dûment clos. Mais ici, ni la veuve survivante, ni le second mari n'ont eu l'administration des biens de l'enfant du 1^{er} lit, qui ont été mis à la garde et sous l'administration de son tuteur par le partage qui a été fait; que s'il y a erreur audit partage, c'est une erreur qui peut être corrigée. D'autant plus qu'il paraîtrait que c'est la veuve survivante qui a été lésée par le partage, plutôt que son enfant mineur.

D'après ces observations, vous agirez selon que la prudence vous le suggérera.

Je suis sincèrement, Monsieur, votre obéissant serviteur.

Jh. Papineau



Seigneurie de la Pointe à L'Orignal

BAnQ-Q,P417/1;133

Montréal, 4 février 1833

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 28 novembre dernier (que je vous renvoie avec la présente), par laquelle vous me demandez mon opinion sur la manière de déterminer les limites de la seigneurie de la Pointe à L'Orignal, et telles autres observations que mes connaissances du sujet me porteraient de suggérer.

D'abord, je dois vous observer que sous le gouvernement français les seigneuries étaient concédées sans qu'il soit fait aucun arpentage préalable pour en déterminer la juste position, ce qui a donné lieu à plusieurs équivoques dans la lettre du titre de concession, qu'il a fallu interpréter par les règles de droit et d'équité. Et, dans les cas où il a été nécessaire d'en venir à telle interprétation, la règle invariablement suivie sous le gouvernement français a été de compléter la superficie du terrain ainsi concédé d'après la tenure du titre. Un contrat de concession de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur doit avoir une superficie de quatre lieues quarrées, et cela ne souffrirait aucune difficulté si les quatre faces du terrain étaient bornées par des lignes droites. Mais c'est une difficulté quand le front de la seigneurie concédée se trouve être borné par une rivière dont le cours est irrégulier, comme c'est le cas pour la seigneurie de la Pointe à L'Original. En pareil cas, on a adopté différentes manières de fixer la ligne de profondeur. Dans certains cas, on a fait une relevée exacte des sinuosités de la rivière, et on a terminé la seigneurie en profondeur par autant de stations parallèles aux stations prises dans la devanture. C'est la manière qui a été suivie pour fixer la profondeur de la seigneurie de Boucherville, près Montréal, au sud du fleuve Saint-Laurent.

Dans d'autres cas, après avoir fait la relevée exacte du cours de la rivière et qu'il s'est trouvé des anses dans la devanture de la seigneurie, on a allongé les lignes des côtés en telle manière qu'une ligne droite tirée en profondeur de l'une à l'autre renfermât la superficie désignée pour le titre de concession. C'est ainsi qu'est terminée la seigneurie de La Prairie Lamagdeleine, près Montréal, ci-devant appartenant aux Jésuites.

Enfin, une troisième manière qui a été suivie en plusieurs cas est, d'après une relevée exacte du front de la seigneurie, d'y précéder deux ou trois lignes droites, en faisant compensation des pointes de terre laissées en dehors de ladite ligne,

avec les anses laissées en dehors, et fixer la profondeur par des lignes parallèles à celles supposées dans la devanture. Et c'est la méthode qui me paraîtrait la plus naturelle pour la seigneurie de la Pointe à L'Original. Par exemple, en jetant un coup d'œil sur votre plan, que l'on suppose une ligne droite tirée du point A au point B, qui laissera au nord deux pointes de terre et au sud des anses de la rivière, que l'arpenteur fasse un calcul exact de la superficie de ces pointes et de ces anses pour compenser les unes par les autres. Que l'on suppose aussi une ligne droite tirée du point B au point C, laissant également des anses en dedans et une pointe de terre en dehors, et que l'on compense la superficie de ce qui est en eau avec une superficie égale en terrain, et que les deux lignes de chaque côté de la seigneurie soient poussées jusques à la profondeur requise pour que le derrière de la seigneurie soit fixé par deux lignes parallèles aux lignes AB et BC, en renfermant une superficie de quatre lieues quarrées en terrain, n'étant jamais tombé dans l'idée d'aucun homme le moins versé en ces sortes de matières de donner au concessionnaire le lit d'une rivière ou de partie d'icelle, au lieu de terrain que porte le titre de concession, où il se trouve toujours inséré quelque clause qui exprime que le concessionnaire a demandé une *étendue de terre*, ou autres expressions semblables qui marquent suffisamment que l'intention a été de concéder une *étendue de terrain de telle superficie*, et non pas le lit des rivières.



BIBLIOTHÈQUE DE JOSEPH PAPINEAU

On s'est depuis longtemps intéressé à la bibliothèque de Louis-Joseph Papineau. À juste titre. Mais qu'en est-il de celle de Joseph? Sont reproduits ici un petit catalogue de biens achetés par Joseph Papineau chez Bossange, marchand libraire à Montréal, au cours de 1816 et 1817; et aussi la liste des livres possédés par Joseph Papineau lors de l'inventaire de ses biens après son décès en 1841.

Livres achetés en 1816-1817 par Joseph Papineau
chez Hector Bossange, libraire à Montréal.

BAnQ-Q,P417/1;1.2.3

Montréal, 12 juin 1817

1816

4 juin *Révélations indiscretes du XVIII^e siècle* : [Pierre-René Auguis (1786-1844), *Les Révélations indiscretes du XVIII^e siècle* par le cardinal de Bernis, Bossuet, Cabanis, Cérutti, Champcenetz, la marquise du Chatelet, Chénier, Diderot, Duclos, Franklin, M. Garat, M^{me} Geoffrin, Hérault de Séchelles, le R. P. Lachaise, Laharpe, M. Mercier, J.-J. Rousseau, Saint-Martin (l'Illuminé), Thomas, Voltaire, Washington, Paris, Guitel, 1814.]

11 juin *Almanach des muses* – 18^e, fig. : [«L'Almanach des Muses est une revue poétique fondée en 1765 par Sautreau de Marsy. Les almanachs ont connu une immense vogue à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. L'objectif de l'*Almanach des Muses* était de faire mieux que ce qui paraissait alors en proposant au lectorat un choix critique de poésies récentes, avec des notes critiques et des informations sur l'actualité poétique. Paraissant chaque année, depuis la date de sa fondation jusqu'en 1833. » Wikipedia.]

- 15 juin *Lettres de Sévigné*, 3 vol. 18°
- 26 juillet *Petit dict. de l'Académie*, 2 vol. 12°
- 23 août *Fables de Florian* - 18°
- 27 août Gravure de sainte Rosalie
- 2 sept. École du jardin fruitier, 2 vol. 12° : [La Bretonnerie (De), *L'École du jardin-fruitier*, Paris, E. Onfroy, 1784.]
- 18 sept. Pothier, *Œuvres*, 8 vol. 4° : [Robert-Joseph Pothier (1699-1772), I. Coutumes d'Orléans; II. Éloge de Pothier. Traité des obligations. De la prestation des fautes; III. Traité du contrat de vente. Traité des retraits. Traité du contrat de constitution de rente; IV. Traité du contrat de louage, du contrat de société, des cheptels, des contrats des louages maritimes, du contrat de change; V. Traités du prêt à usage, du précaire, du prêt de consommation, de l'usure, du "promutuum" et de l'action "condictio indebiti", des contrats de dépôt, de mandat (et quasi-contrat "negotiorum gestorum"), d'assurance, de prêt à la grosse aventure, de jeu et de nantissement; VI. Traités du contrat de mariage, douaire, droit d'habitation, garde-noble et bourgeoise, préciput légal des nobles; VII. Traité de la puissance du mari, de la communauté, des donations entre mari et femme; VIII. Traité des successions, donations testamentaires, donations entre vifs, substitutions et des propres.]
- 19 sept. *Contes de La Fontaine*, 2 vol. 18°
- 19 sept. *Fables de La Fontaine*, 2 vol. 18°
- 19 sept. J.-B. Rousseau, 2 vol. 18°
- 19 sept. Boileau, *Œuvres*, 2 vol. 18°
- 26 sept. [Fénelon, *Vie des philosophes*, 12° : François de Fénelon (1651-1715), Abrégé de la vie des plus illustres philosophes de l'antiquité avec leurs dogmes, leurs systèmes, leur morale et un recueil de leurs plus belles maximes... par F. de Salignac de La Mothe-Fénelon,... Nouvelle édition, revue avec soin [et augmentée de la Lettre sur les anciens et les modernes], Lyon, M^{me} J. Buynand, née Bruyset, 1816.]
- 26 sept. *Lettres persannes*, 2 vol. 18°

30 sept. *Révolutions romaines*, 4 vol. 18° : [René Aubert de Vertot (1655-1735), Histoire des révolutions romaines par l'abbé de Vertot, 5^e édit., 3 vol., Paris, Babuty, 1753.]

4 oct. *Arrêts notables*, 2 vol. in-folio

23 oct. *Lois des bâtiments*, 8°

25 oct. *Les jardins*, 18°, fig.

1^{er} nov. Une rame de papier folio (prise chez Nickless⁵⁰⁰.)

3 déc. Part dans la rafle

1817

11 février Plutarque, *Œuvres*, 25 vol. 18°

11 février Un cadre doré pour sainte Rosalie

3 avril Crébillon, *Œuvres*, 3 vol. 18°

24 avril *Génie de Bossuet*, 8° : [Jacques Bénigne Bossuet (1627-1704); Antoine Sérieys (1755-1819), *Le Génie de Bossuet*, ou Recueil des plus grandes pensées et des plus grands morceaux d'éloquence répandus dans tous les ouvrages de cet écrivain, précédé de son éloge par d'Alembert [Texte imprimé] par E. L**** auteur de l'"Esprit des orateurs chrétiens" [Antoine Sérieys, d'après Barbier], Paris, Dentu, 1808.]

28 avril *Fables de La Fontaine*, 6 vol. 18°

28 avril 6 cadres contenant 31 p, 4 po à 2/ par pied

28 avril 2 verres pour d°

28 avril 4 verres pour d°

28 avril Straining 6 prints

Total : 61,0,11£

À déduire : loyer du magasin, 36£

Fables de La Fontaine

Contes de La Fontaine

14 jours de pension à 6/6 par jour

Ensemble : 41,2,0£

Net, livres courant : 18,18,11£

Montréal, 12 juin 1817. H. Bossange

1817

17 juin Deshoulières, *Œuvres*, 18° : [Antoinette Deshoulières (1638-1694), poétesse et femme de théâtre.]

17 juin Bourjon, *Droit commun de la France*, 2 vol. in-folio : [François Bourjon (?-1751), Le droit commun de la France et la coutume de Paris réduits en principes, Paris, Grangé, 1770.]

17 juin *Jérusalem délivrée*, 2 vol. 12° : [Torquato Tasso, dit le Tasse (1544-1595) raconte dans *La Jérusalem délivrée* (1580) un important épisode des Croisades.]

17 juin *Voyage d'Anacharsis*⁵⁰¹, 7 vol. 18° : [Barthélemy, Jean-Jacques (1716-1795).]

17 juin *Rivalité de la France et de l'Espagne*, 8 vol. 12° : [Gabriel-Henri Gaillard (1726-1806), Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne, contenant l'histoire de la rivalité : 1° des maisons de France et d'Aragon, 2° des maisons de France et d'Autriche, 2° éd., augmentée d'une notice biographique et littéraire sur l'auteur / par L.-S. Auger, Paris, L. Duprat-Duverger, 1807.]

8? juillet La Fontaine, *Fables*, 18°

24 sept. Vertot, *Révolutions de Suède*, 2 vol. 18° : [René Aubert de Vertot (1655-1735), Histoire des révolutions de Suède. Où l'on voit les changemens qui sont arrivés dans ce royaume au sujet de la religion & du gouvernement. Par M. l'abbé de Vertot, de l'Académie royale des inscriptions & belles-lettres.]

24 sept. Vertot, *Révolutions de Portugal*, 18° : [René Aubert de Vertot (1655-1735), Histoire des révolutions de Portugal, par M. l'abbé de Vertot.]

28 déc.? L'âme élevée à Dieu, 2 vol. 12° : [Barthélemy Baudrand (1701-1787), *L'Âme élevée à Dieu, par les réflexions et les sentiments*.]

29 déc.? Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, 3 vol. 4° : [Pierre-François-Xavier de Charlevoix (1682-1761), *Histoire et description générale de la Nouvelle-France : avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale / par le P. De Charlevoix, de la Compagnie de Jésus*, Paris, Chez Rollin Fils, 1744.]

29 déc.? *École du jardin potager*, 2 vol. 12° : [Combles (De) (?-1770), agronome, *L'École du jardin potager...* par M. de Combles. 4^e édition, augmentée du "Traité de la culture des pêchers", Paris, Savoye, 1794.]

29 déc.? *Tablettes chronologiques*, 12° : [Nicolas Lenglet Dufresnoy (1674-1755), *Tablettes chronologiques de l'histoire universelle : sacrée et profane*, nouv. édition, 2 vol., Paris, Ches les Frères de Bure, 1778.]

Solde du compte de M. Orkney⁵⁰², acquitté par M. l'orateur [L.-J. Papineau] : 0,7,6£

Total : 18,10,3£

À déduire : 2,15£ : solde du compte de H. Cheriot Wilkes & Co⁵⁰³ et frais de voyages : 15,10,3£.

Montréal, 29 décembre 1817. H. Bossange



Bibliothèque de Joseph Papineau
Extraite de son inventaire après décès.

BAnQ-M, notaire André-Benjamin Papineau, no 337, 27 décembre 1841

Ce texte est reproduit aussi dans *Joseph Papineau à travers les actes notariés*, p. 175-180.

Le 28 décembre 1841, on procède à l'inventaire des livres, environ 400 volumes.

Dans une caisse n° 9 :

Sidérotechnie, en 4 vol : [Jean-Henri Hassenfratz (1755-1827), *La Sidérotechnie, ou l'Art de traiter les minerais de fer pour en obtenir de la fonte, du fer ou de l'acier*, Paris, F. Didot, 1812, 4 vol.]

Dictionnaire de mathématique, en 4 vol.

Voyage de Cook avec l'atlas, en 6 vol.

Troisième voyage de Cook, en 8 vol.

Vie de Descartes, 1 vol.

Histoire véritable des temps fabuleux, 3 vol. : [Pierre-Marie-Stanislas Guérin du Rocher, *Histoire véritable des temps fabuleux, confirmée par les critiques qu'on en a faites, par l'abbé Chapelle*, 3 vol., Besançon, 1838.]

Dictionnaire de physique, 5 vol.

Histoire philosophique de Raynal, 10 vol. et atlas : [Guillaume-Thomas Raynal (1713-1796), *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 10 vol., Neuchâtel, 1783-1784.]

Récréations mathématiques, 4 vol. : [Jacques Ozanam (1640-1718), *Récréations mathématiques et physiques*, 4 vol., Paris, C.-A. Jombert, 1778.]

Grammaire de Siret : [Pierre-Louis Siret (1745-1797), *Éléments de grammaire anglaise*.]

Pharmacopée générale, 2 vol.

Dictionnaire de la conversation de l'homme, 2 vol. : [Louis-Charles-Henri Macquart (1745-1808), *Dictionnaire de la conversation de l'homme ou d'hygiène et d'éducation physique et morale*, 2 vol., Paris, Bidault, an VII (1798).]

Le médecin herboriste

Dictionnaire de santé, 3 vol.

Santé des marins, 2 vol.

Manuel des Dames de charité, 1 vol. : [Louis-Daniel Arnault de Nobleville (1704-1778) et François Salerne (?-1760), *Le Manuel des Dames de charité, ou Formules de médicaments faciles à préparer, dressées en faveur des personnes charitables... avec un traité abrégé sur l'usage des différentes saignées*, Orléans, N. Lanquement, 1747.]

Médecin des pauvres, 3 vol.

Remèdes de Madame Fouquet, 1 vol. : [Madame François Fouquet (1590-1681), *Les remèdes charitables de Madame Fouquet, pour guérir à peu de frais toutes sortes de maux, tant internes qu'externes et qui ont passé jusqu'à présent pour incurables*. 5^e éd., Paris, 1701.]

Cours de chirurgie, 5 vol.

Le Citoyen français

Dictionnaire géographique

Avis au peuple sur l'amélioration des terres, 1 vol. : [M. de Lafont, *Avis au peuple sur l'amélioration de ses terres et la santé de ses bétails*, Avignon, Chez J.-J. Niel, M.DCC.LXXV. (1775).]

Esprit du Mercure : [Jean-Toussaint Merle (1782-1852), *Esprit du «Mercure de France» depuis son origine jusqu'à 1792, ou choix des meilleures pièces de ce journal, tant en prose qu'en vers...*, 3 vol., Paris, Barba, 1810.]

Chronographie d'Angleterre, 1 vol.

Cours de mathématique, tome IV

Dictionnaire des antiquités romaines, 3 vol.

Traité d'agriculture, par Evans : [William Evans (1786-1857), *A treatise on the Theory and Practice of Agriculture...*, Montréal, Fabre, Perrault & Company, 1835.]

Voyage en Italie, 9 vol. et atlas

Histoire du monde, 8 vol.

Histoire de la Nouvelle-France, 6 vol. : [Pierre-François-Xavier de Charlevoix (1682-1761), *Histoire et description générale de la Nouvelle-France : avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique Septentrionale*, 6 vol., À Paris, Chez Rollin fils, libraire, M.DCC.XLIV (1744).]

Journal littéraire, 9 vol.

Œuvres de Brantôme, 15 vol. : [Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantôme (v. 1538-1614), auteur de *Mémoires, de Vies des dames illustres et de Vies des hommes illustres et des grands capitaines*.]

Lettres de Patin, 2 vol. : [Guy Patin (1601-1672), médecin, auteur de plus de 1000 lettres écrites en français à des médecins de Lyon, de Troyes et de Beaune; auteur aussi de plus de 450 lettres écrites en latin à des savants.]

Secrets of arts, 1 vol.

Spectacle de la nature, 9 vol. : [Antoine Pluche (1688-1761), *Le Spectacle de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'Histoire naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux et à leur former l'esprit*, 8 tomes en 9 vol., Paris, les Frères Estienne, 1764-1770.]

Dictionnaire de la fable, 1 vol.

Poésies d'Horace, 8 vol.

Chef-d'œuvre d'un inconnu, 1 vol. : [Thémiseul de Saint-Hyacinthe (1684-1746), *Le chef-d'œuvre d'un inconnu, poème, heureusement découvert et mis au jour, avec des remarques savantes et recherchées*, 8^e édition, 2 vol., La Haye, 1845.]

Horatii Carmina, trois exemplaires

Dans une autre caisse, n° XI :

Recherches de Pasquier, 1 vol. : [Étienne Pasquier (1529-1615), *Les Recherches de la France, Paris, 1665, 919 p.*]

Corpus juris civilis, 2 vol.

Lex Mercatoria, 1 vol.

Conférence des ordonnances, 2^e et 3^e vol.

Lois civiles, 1 vol.

Coutume de Paris, 4 vol.

Dictionnaire de commerce, 5 vol.

Bibliothèque de droit, 1 vol.

Art des forges, 3 vol. : [Gaspard Le Compasseur de Créqui-Montfort, marquis de Courtivron (1715-1785), *Art des forges et fourneaux à fer : traité du fer par M. Swendenborg*, traduit du latin par M. Bouchu, 1762, 196 p.]

Dans la caisse n° X :

Dictionnaire de Moreri et supplément, 6 vol. : [Louis Moreri (1643-1680), *Le Grand dictionnaire historique, ou le Mélange de l'histoire sacrée et profane... le tout enrichi de remarques... tirées du Dictionnaire critique de M. [Pierre] Bayle, commencé en 1674, par Mre Louis Moreri... et continué par le même et par plusieurs auteurs*, 6 vol., Basle : Brandmuller, 1733.]

Œuvres de Bacquet, 2 vol. : [Jean Bacquet (?-1597), *Les œuvres de Jean Bacquet, avocat du roy en la chambre du thresor, Des droits du domaine de la couronne de France*. Paris, 1630.]

Traité de l'opinion, 5 vol. : [Gilbert-Charles Le Gendre, marquis de Saint-Aubin, *Traité de l'opinion ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit humain*, Paris, Chez Charles Osmont, M. DCC. XXXIII. (1733).]

De l'homme, 2 vol.

Lettres sur la Grèce, 4 vol.

Ward Natural History, 9 vol. : [Samuel Ward, *A modern system of natural history containing accurate descriptions, and faithful histories of animals, vegetables and minerals, together with their properties and various uses in medicine, mechanics, manufactures, &c.*, 12 vol., London, 1775-1776.]

Œuvres de Saint-Réal, 8 vol. : [M. l'abbé de (César Vichard, 1639-1692) de Saint-Réal, *Les œuvres de M. l'abbé de Saint-Réal*, 8 vol., Paris, 1757.]

Œuvres de Jean-Jacques Rousseau, 23 vol.

Œuvres de Pope, 9 vol.

Dans la caisse n° 8 :

Dictionnaire de Trévoux, 7 vol.

Œuvres de Xénophon, 1 vol.

L'art du meunier et du boulanger, 1 vol. : [Paul-Jacques Malouin (1701-1778), *Description et détails des arts du meunier, du vermicelier et du boulanger, avec une histoire de la boulangerie et un dictionnaire de ces arts*, Paris?, M.DCC.LXVII (1767).]

Voyage de Pallas, avec atlas, 6 vol. : [Peter Simon Pallas (1741-1811), *Second voyage de Pallas, ou Voyages entrepris dans les gouvernements méridionaux de l'Empire de Russie pendant les années 1793 et 1794*, par M. le prof Pallas, traduit de l'allemand, 4 vol., Paris, Guillaume, 1811.]

Voyage de Verdun, 2 vol. : [Jean-René-Antoine de Verdun de La Crenne (1741-1805), *Voyage fait par ordre du Roi en 1771 et 1772, en diverses parties de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique, pour vérifier l'utilité de plusieurs méthodes et instrumens servant à déterminer la latitude et la longitude tant du vaisseau que des côtes, isles et écueils qu'on reconnoît, suivi de recherches pour rectifier les cartes hydrographiques*, 2 vol., Paris : Impr. royale, 1778.]

Histoire de l'Amérique, 3 vol. : [Claude-Charles Le Roy de Bacqueville de La Potherie (1663-1736), *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, 4 vol., À Paris, Chez Brocas, 1753.]

Discours chrétiens, 2 vol.

Sermons nouveaux, 2 vol.

Un autre exemplaire de Moreri

Traité des donations, par Ricard, 2 vol. : [Jean-Marie Ricard, *Traité des donations entre vifs et testamentaires*, 2 vol., Paris, 1692-1701.]

Traité des successions, 1 vol.

Journal du palais, 2 vol.

Arrêts de Louet, 1 vol. : [Georges Loüet, *Recueil de plusieurs arrêts notables du Parlement de Paris, pris des mémoires de M. Georges Loüet*, 2 vol., Paris, 1742.]

Commings Digest, 5 vol. : [John Comyns, *A Digest of the laws of England*, 3^d edition, 6 vol., London, T. Longman, 1792.]

Vernon's Cases in Chancery, 2 vol. : [Thomas Vernon (1665-1721), *Cases argued and adjudged in the high court of chancery : Originally published by order of the court from the manuscripts of Thomas Vernon*, 2 vol., London, 1806.]

Lass of New York, 2 vol.

Loix anglaises, 6 vol.

Traité des immeubles, 1 vol.

Vente par décret, 1 vol.

Glossaire du droit français, 2 vol.

Traité des minorités, 1 vol.

Dictionnaire de jurisprudence, 5 vol.

Conférence de Bornier, 2 vol. : [Philippe Bornier, *Conférences des ordonnances de Louis XIV... avec les anciennes ordonnances du royaume, le droit écrit et les arrêts...*, 2 vol., Paris, 1755.]

Peere William Reports, 3 vol. : [William Peere WILLIAMS, the Elder, *Reports of Cases argued and determined in the High Court of Chancery [1695-1734] and some special cases adjudged in the Court of King's Bench*, London, 1787.]

Recherches de Mounier, 2 vol.

Géographie

Essai de tactique, 2 vol.

Mouvement de l'équilibre, 1 vol.

De fictionibus juris : [Antoine Dadine d'Auteserre (1602-1682), *De fictionibus juris tractatus quinque. Quibus accessit solemnis praelectio ad l. Cum societas. ff. pro socio. Auctore Antonio Dadino Alteserra, antecessore Tolosano*, Parisiis, P. Lamy, 1659.]

Savary's Letters, 1 vol.

Constitution of England, 1 vol.

Dictionnaire des conciles, 1 vol.

Table de Caete

Testament du cardinal Alberoni : [Testament politique du cardinal Jules Alberoni (1664-1752), recueilli de divers mémoires, lettres et entretiens de Son Éminence A.M., traduit de l'italien, À Lausanne, Chez Marc-Michel Bousquet & Compagnie, M.DCC. LIII (1753).]

Dialogues des morts : [Lucien de Samosate (v. 125 – v. 192), écrivain grec, originaire de Syrie.]

Droit public, Mably, 2 vol. : [Gabriel de Mably (1709-1785), *Le Droit public de l'Europe, fondé sur les traités*, Genève, 3 vol., Paris, 1776.]

Décision de Le Maître : [Antoine Le Maistre (1608-1658), célèbre avocat à Paris, qui décide de joindre les rangs des jansénistes de Port-Royal. Il expliqua sa décision dans une lettre à son père.]

Le parfait négociant, 2 vol.

Œuvres de Clément

Junius Letters : [Junius (pamphlétaire du XVIII^e siècle), *The Letters of Junius*, London, 1789, 396 p. – «Un écrivain remarquable, un pamphlétaire génial, signe sous le pseudonyme de Junius des Lettres qui constituent un chef-d'œuvre de la littérature anglaise : un réquisitoire impitoyable contre la corruption ministérielle et parlementaire et une brillante défense des libertés démocratiques et des institutions britanniques. À travers la personne de M. Wilkes – trois fois élu par le suffrage populaire à la Chambre des communes et trois fois déclaré “non dûment élu” par cette même chambre, au mépris de ses propres lois – Junius défend le droit de vote et la liberté de la presse dans un journal, le *Public Advertiser*, où ces lettres paraîtront de 1769 à 1772. En tant que citoyen, au nom du bon sens, de la justice et de la Grande Charte ancestrale, il va jusqu'à critiquer la personne même du roi et rappeler que le souverain n'est pas au-dessus des institutions, mais leur serviteur. Alors que les Français gouvernés par Louis XV n'ont ni Constitution ni assemblée représentative; alors que Montesquieu puis Voltaire découvrent dans les institutions anglaises un mode de gouvernement exemplaire, Junius, développant avec courage la logique du système démocratique, en arrive à défendre le droit d'insurrection en cas de désaccord entre le peuple et ses représentants.»]

Observations de Catellan : [Jean de Catellan, *Observations sur les arrêts remarquables du Parlement de Toulouse, recueillies par Jean de Catellan, enrichies des arrêts nouveaux par Gabr. de Videt*, 2 vol., Toulouse, 1732.]

Une liasse de livres Statuts provinciaux

Une caisse de toutes sortes d'ouvrages dépareillés

Caractères de La Bruyère, 2 vol.
 Voyage de Bruce, 5 vol. : [James Bruce (1730-1794), *Voyage en Nubie et en Abyssinie*, 6 vol., Paris, 1790-1792.]
 Dictionnaire géographique, 2 vol.
 Le parfait notaire, 2 vol.
 Recueil de jurisprudence
 Arrêts du Parlement de Paris
 Traité des biens en roture, peines des secondes noces
 Peines des secondes noces : [Louis Astruc, *Traité des peines des secondes noces*, 1752, 235 p.]
 Collection de jurisprudence
 Maximes générales du droit français : [Pierre de L'Hommeau, sieur du Verger, *Les Maximes générales du droit français, divisées en trois livres*, 3^e édition, Rouen, C. Le Villain, 1629, 846 p.]
 Questions de droit, par Bretonnier : [Barthélemy-Joseph Bretonnier, *Recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit qui se jugent diversement dans les différents tribunaux du royaume*, 1742, 544 p.]
 Coutume de Paris
 Traité des dépens, dommages et intérêts
 Abrégé de jurisprudence romaine
 Traité des prescriptions
 Dictionnaire de pratique

« Déclare le sieur exécuteur testamentaire (Denis-Benjamin Papineau) que les livres ci-dessus, depuis *Le parfait notaire* jusqu'au *Dictionnaire de pratique* sont entre les mains de sieur Denis-Émery Papineau, son fils, notaire à Montréal, et a signé. D.B. Papineau ».



LISTE DES LETTRES DE JOSEPH PAPINEAU

- 1789 – 16 février – à Joseph Borneuf
1789 – 20 décembre – à Joseph Borneuf
1792 – 6 juin – aux électeurs du comté de Montréal
1792 – 27 juin – aux électeurs du comté de Montréal
1793 – 1^{er} avril – à Rosalie Cherrier-Papineau
1796 – 27 juin – aux électeurs du quartier Est de Montréal
[1800] – à Candide-Michel Le Saulnier
1801 – juin – à Henri-François Gravé de la Rive
1801 – 14 juin – à Antoine-Bernardin Robert
1801 – 30 octobre – à Ovide Tarieu de Lanaudière
1802 – 28 janvier – DOCUMENT – Acte de foi et hommage
1802 – 26 juin – à James Mowatt
1803 – 18 mars – à sir Robert Shore Milnes (foi et hommage)
1803 – 23 mars – à Jonathan Sewell
1803 – 22 avril – à Jonathan Sewell et Joseph Planté
1803 – 2 mai – à sir Robert Shore Milnes
1803 – 7 mai – à Jonathan Sewell
1803 – 10 décembre – État de compte
1804 – 18 juin – à Jean-Baptiste Lahaille
1804 – 20 juin – Reçu Joseph Papineau
1804 – 27 août – Reçu Joseph Papineau
1804 – 28 août – à Jean-Baptiste Lahaille
1805 – 12 janvier – Reçu Joseph Papineau
1805 – 11 août – à Jean-Baptiste Lahaille
1805 – 2 octobre – à Antoine-Bernardin Robert
1805 – 14 octobre (1) – à Antoine-Bernardin Robert
1805 – 14 octobre (2) – à Antoine-Bernardin Robert
1805 – 15 octobre – à Antoine-Bernardin Robert
1805 – 5 décembre (1) – à Antoine-Bernardin Robert
1805 – 5 décembre (2) – à Antoine-Bernardin Robert

1806 – 1^{er} mars – Reçu F.-X. Daveluy
 1806 – 3 mars – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 14 mars – à François Bellet
 1806 – 2 juin – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 3 juin – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 5 juin – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 7 juin – Reçu Sœur Geneviève Coutlée
 1806 – 10 juin – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 14 juillet – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 19 juillet – Reçu Joseph Papineau
 1806 – 21 juillet – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 24 juillet – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 4 août – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 4 octobre (1) – Reçu Joseph Papineau
 1806 – 4 octobre (2) – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 27 octobre – à Antoine-Bernardin Robert
 1806 – 3 novembre – Reçu Ignace Bertrand
 1806 – 22 décembre – à Antoine-Bernardin Robert

 1807 – 27 avril – à Antoine-Bernardin Robert
 1807 – 15 juin – à Antoine-Bernardin Robert
 1807 – 29 juin – à Antoine-Bernardin Robert
 1807 – 9 août – à Antoine-Bernardin Robert
 1807 – 20 septembre – à Antoine-Bernardin Robert
 1807 – 30 octobre – Reçu Joseph Papineau
 1807 – 2 novembre – à Antoine-Bernardin Robert
 1807 – 8 novembre – à Antoine-Bernardin Robert
 1807 – 12 novembre – à Antoine-Bernardin Robert
 1807 – 26 novembre – à Antoine-Bernardin Robert

 1808 – 16 mai – à Antoine-Bernardin Robert
 1808 – 30 juillet – à Denis-Benjamin Papineau
 1808 – 18 août – à Antoine-Bernardin Robert
 1808 – 22 août – à Antoine-Bernardin Robert
 1808 – 3 octobre - DOCUMENT – Projet de vente de la seigneurie
 1808 – 23 décembre – à Denis-Benjamin Papineau

 1809 – 28 février – à Nicolas Kinseler
 1809 – 22 juillet – à Denis-Benjamin Papineau
 1809 – 22 août – DOCUMENT – Prêt par Angelle Cornud

 1810 – 22 février – à Louis-Joseph Papineau
 1810 – 2 avril – aux électeurs du quartier Est de Montréal
 1810 – 7 octobre – à Denis-Benjamin Papineau

1810 – 4 décembre (1) – à Denis-Benjamin Papineau
 1810 – 4 décembre (2) – Reçu Joseph Papineau

 1811 – 13 mars – à Denis-Benjamin Papineau
 1811 – 10 septembre – Reçu Joseph Papineau

 1812 – 15 février – Reçu Joseph Papineau

 [ca1813] – à un fils de Gabriel Christie
 1813 – 1^{er} février – à Jérôme Demers
 1813 – 13 avril – à Jérôme Demers
 1813 – 29 août – à Louis-Joseph Papineau
 1813 – 2 septembre – à Louis-Joseph Papineau

 1814 – 28 juin – à Jérôme Demers
 1814 – 26 octobre – à Louis-Joseph Papineau

 1815 – 27 mars – à Jérôme Demers
 1815 – 17 juillet – à Jérôme Demers

 1816 – 1^{er} mars – à Henri-Antoine Mézière
 1816 – 25 décembre – à Angelle Cornud-Papineau

 [ca1817] – à Jacques-Guillaume Roque
 1817 – 1^{er} avril – à Rosalie Papineau-Dessaulles
 1817 – 10 mai – dans *Le Spectateur Canadien*
 1817 – 10 juillet – à Louis Guy

 1818 – 24 février – à Louis-Joseph Papineau
 1818 – 28 février – à Louis-Joseph Papineau
 1818 – 20 septembre – à Angelle Cornud-Papineau
 1818 – 25 septembre – à Angelle Cornud-Papineau
 1818 – 9 octobre – à Angelle Cornud-Papineau
 1818 – 22 décembre – à Angelle Cornud-Papineau

 1820 – 20 janvier – à Louis Guy
 1820 – 9 février – à Louis Guy
 1820 – 25 avril – à Louis-Joseph Papineau

 1822 – 15 mai – à Antoine-Louis Juchereau-Duchesnay
 1822 – 17 décembre – à Denis-Benjamin Papineau

 1824 – 25 mars – à Denis-Benjamin Papineau
 1824 – 12 mai – dans *Le Spectateur Canadien*
 1824 – mai – à Denis-Benjamin Papineau
 1824 – 26 août – à Ambroise Chavigny de La Chevrotière
 1824 – 2 octobre – à Antoine-Louis Juchereau-Duchesnay
 1824 – 1^{er} novembre – à Angelle Cornud-Papineau

1825 – 7 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 10 janvier (1) – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 10 janvier (2) – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 11 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 12 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 18 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 23 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 27 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 1^{er} février – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 8 février – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 12 février (1) – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 12 février (2) – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 17 février – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 24 février – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 28 février – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 1^{er} mars – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 3 mars – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 7 mars – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 9 mars – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 12 mars – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 30 mars – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 14 avril – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 25 avril – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 12 mai – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 1^{er} août – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 20 août – à Andrew William Cochran
 1825 – 22 août – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 25 août – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 14 octobre – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 15 novembre – à Denis-Benjamin Papineau
 1825 – 19 décembre – à Denis-Benjamin Papineau

 1826 – 5 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1826 – 10 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1826 – 29 janvier – à Louis-Joseph Papineau
 1826 – 1^{er} février – à Denis-Benjamin Papineau
 1826 – 2 février – à Louis-Joseph Papineau
 1826 – 9 février – à Denis-Benjamin Papineau
 1826 – 12 février – à Denis-Benjamin Papineau
 1826 – 16 février – à Louis-Joseph Papineau
 [1826 – fin février] – à Louis-Joseph Papineau
 1826 – 28 [26] février – à Louis-Joseph Papineau
 1826 – 20 mai – à Denis-Benjamin Papineau

1826 – 29 mai – à Denis-Benjamin Papineau
1826 – 31 mai – à Denis-Benjamin Papineau
1826 – 15 juin – à Denis-Benjamin Papineau
1826 – 30 juin – à Denis-Benjamin Papineau
1826 – 23 août – à Denis-Benjamin Papineau
1826 – 8 septembre – à Denis-Benjamin Papineau
1826 – 11 novembre – à Denis-Benjamin Papineau
1826 – 30 novembre – à Denis-Benjamin Papineau

1827 – 10 février – à Denis-Benjamin Papineau
1827 – 13 février – à Angelle Cornud-Papineau
1827 – 14 février – à Louis-Joseph Papineau
1827 – 23 février – à Louis-Joseph Papineau
1827 – 24 mai – à Angelle Cornud-Papineau
1827 – 17 juin – à Denis-Benjamin Papineau
1827 – 3 juillet – à Denis-Benjamin Papineau
1827 – 21 décembre – à Denis-Benjamin Papineau

1828 – 21 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 8 février – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 19 février – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 26 février – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 29 février – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 27 mars – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 3 avril – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 10 avril – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 6 juin – Quittance de lods et ventes
1828 – 28 juin – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 30 juin – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 11 juillet – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 4 septembre – à Denis-Benjamin Papineau
1828 – 4 novembre – à Denis-Benjamin Papineau

1829 – 11 janvier – à Louis-Joseph Papineau
1829 – 28 février – à Denis-Benjamin Papineau
1829 – 11 mars – à Denis-Benjamin Papineau
1829 – 2 avril – à Denis-Benjamin Papineau
1829 – 29 avril – à Denis-Benjamin Papineau
1829 – octobre – à Louis Bourdages

1830 – 26 février – à Louis-Joseph Papineau
1830 – 12 mars – à Louis-Joseph Papineau
1830 – 5 octobre – à Denis-Benjamin Papineau
1830 – 9 décembre – à Denis-Benjamin Papineau

1831 – 10 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1831 – 19 février – à Denis-Benjamin Papineau
 1831 – 21 mars – à Denis-Benjamin et Toussaint-Victor Papineau
 1831 – 22 mars – à Denis-Benjamin Papineau
 1831 – 25 juin – à Denis-Benjamin Papineau
 1831 – 27 octobre – à Denis-Benjamin Papineau
 1831 – 1^{er} décembre – à Louis-Joseph Papineau
 1831 – 26 décembre – à Denis-Benjamin Papineau

 1832 – 8 janvier – à Louis-Joseph Papineau
 1832 – 14 mai – à Denis-Benjamin Papineau
 1832 – 19 mai – à Denis-Benjamin Papineau
 1832 – 19 juin – à Rosalie Papineau-Dessaulles
 1832 – 21 juin – à Denis-Benjamin Papineau
 1832 – 24 juin – à Denis-Benjamin Papineau
 1832 – 25 juin – à Denis-Benjamin et Toussaint-Victor Papineau
 1832 – 13 août – à Denis-Benjamin Papineau
 1832 – 25 août – à Denis-Benjamin Papineau
 1832 – 31 août – à Denis-Benjamin Papineau
 1832 – 25 septembre – à René Boileau
 1832 – 12 décembre – à Angelle Cornud-Papineau

 1834 – 30 juin – à Denis-Benjamin Papineau
 1834 – 24 juillet – à Denis-Benjamin Papineau
 1834 – 29 décembre – à Denis-Benjamin Papineau et Angelle
 Cornud-Papineau

 1835 – 5 novembre – à Louis-Joseph Papineau
 1835 – 20 novembre – à Louis-Joseph Papineau
 1835 – 23 novembre – à Louis-Joseph Papineau

 1836 – 2 janvier – à Louis-Joseph Papineau
 1836 – 8 novembre – à Louis-Joseph Papineau

 1837 – 1^{er} janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1837 – 4 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1837 – 6 janvier – à Denis-Benjamin Papineau
 1837 – 30 janvier – à Angelle Cornud-Papineau
 1837 – 15 février – Reçu Joseph Papineau
 1837 – 16 mai – à Louis-Joseph Papineau
 1837 – 31 mai – à Louis-Joseph Papineau
 1837 – 1^{er} septembre – à Joseph Masson

1838 – 27 avril – à Amédée Papineau
 1838 – 10 mai – à Julie Bruneau-Papineau
 1838 – 15 août – à Amédée Papineau
 1838 – 5 septembre – à Louis-Joseph Papineau
 1838 – 27 septembre – à Louis-Joseph Papineau
 1838 – 3 octobre – à Louis-Joseph Papineau
 1838 – 14 octobre (1) – à Louis-Joseph Papineau
 1838 – 14 octobre (2) – à Louis-Joseph Papineau
 1838 – 4 novembre – à Louis-Joseph Papineau

 1839 – 17 mars – à Georges-Barthélemi Faribault
 1839 – 18 mars (1) – à Julie Bruneau-Papineau
 1839 – 18 mars (2) – à Louis-Joseph Papineau
 1839 – 6 juin – à Amédée Papineau
 1839 – 29 juin – à Louis-Joseph Papineau
 1839 – 18 juillet – à Amédée Papineau
 1839 – 24 septembre – à Denis-Benjamin Papineau

 1840 – 25 mars – à Louis-Joseph Papineau
 1840 – 7 août – à Louis-Michel Viger

Annexes

Joseph Papineau, arpenteur

1773 – 19 octobre – Procès-verbal d'arpentage
 1774 – 25 août – Procès-verbal d'arpentage
 1780 – 25 octobre – Procès-verbal d'arpentage
 1781 – 11 février – Procès-verbal d'arpentage
 1783 – 3 janvier – Arpentage de Coteau-du-Lac

Consultations

1780 – après – Pour Madeleine Degré, veuve de Pierre Borneuf
 1805 – 12 février – Avis pour Céleste Richard, veuve Campeau
 1815 – 5 septembre – [Extrait] Opinion sur les droits dus au Roi
 par les seigneurs de Lauzon
 1819 – 3 novembre – à Pierre Papineau
 S.d. [1824?] – Consultation de Charles-P. Tredwell
 1832 – 5 décembre – Consultation sur les clôtures d'inventaire
 1833 – 4 février – Seigneurie de la Pointe à L'Orignal

NOTES

¹ Urbain Lecompte (1692-1760), aubergiste et pâtissier traiteur, de la rue Saint-François à Montréal, a épousé Marie Levrault (Montréal, 1^{er} décembre 1723).

² Jean-Baptiste Périllard-Bourguignon, fils de Nicolas Périllard, taillandier, originaire d'Auxerre en Bourgogne, et de Jeanne Sabourin, a été voyageur en 1722; il exerce ensuite plusieurs métiers : faiseur de chaises, scieur de long pour le Roi et tonnelier. Époux de Marie Papineau (Saint-Laurent, Montréal, 20 août 1725). Son frère, prénommé Nicolas comme son père, est forgeron et époux de Catherine Papineau (Saint-Laurent, Montréal, 16 octobre 1730), sœur du tonnelier Joseph Papineau-Montigny.

³ Copie tardive faite par DBP, avec signature de Joseph. Résumé de cette lettre aux APSS-M : «relative à la cession au Séminaire de Montréal, au Traité de Paris, au contrat avec Jean-Baptiste Raizenne et aux terres cultivées par les Indiens à la Seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, au greffe et à Burke.» Les archives des Sulpiciens à Montréal ont conservé la mention d'une lettre de Joseph Papineau à Joseph Borneuf, datée du 11 mars 1783 (cotée Arm 7, tir 61/2), résumée ainsi : «lui demande copies légalisées de la session de St-Sulpice de Paris au séminaire de Montréal.» Cette lettre du 11 mars 1783, qui aurait été la plus ancienne lettre conservée de Joseph Papineau, semble avoir été perdue ou détruite, vu que le même sujet est repris dans la lettre du 16 février 1789.

⁴ Jean-Baptiste-Jérôme Raizenne (1740-1795), fils de Josiah-Ignace Raizenne et d'Abigail-Élisabeth Nims-Touatougouach, de la mission du Lac-des-Deux-Montagnes. Les parents de Jean-Baptiste-Jérôme Raizenne avaient été captifs des Amérindiens lors du massacre survenu à Deerfield (Massachusetts), en 1704. Jean-Baptiste-Jérôme Raizenne épousa Charlotte Sabourin (Oka, 15 février 1762), fille du capitaine de milice Jean-Baptiste Sabourin, de la seigneurie de Vaudreuil, paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Île, et de Catherine Ennson-Kigilekokoue.

⁵ John Burke, greffier à la Cour du Banc du Roi, coroner et greffier de la paix pour le district de Montréal. *JCABC*, Québec, 1799, p. 94. John Burke (1730-1800), époux d'Elizabeth Dempster (Montréal, Christ

Church, 30 avril 1767), meurt à Montréal le 20 mai 1800 à l'âge de 70 ans.

⁶ Hector Theophilus Cramahé (1720-1788), né en Irlande, secrétaire civil des gouverneurs Murray, Carleton et Haldimand; administrateur puis lieutenant-gouverneur de la province de Québec. *DBC*.

⁷ Étienne Montgolfier (1712-1791), né en France, où il est ordonné chez les Sulpiciens en 1741. À Montréal, supérieur des Sulpiciens de 1759 à 1791. *DC*.

⁸ François-Joseph Cugnet (1720-1789), né à Québec, procureur général, traducteur, greffier du papier terrier et avocat. *DBC*.

⁹ Le lac des Deux-Montagnes, à Oka. Simon Duplanty Héry-Kitanin, né vers 1737, fils de Pierre-Joseph Duplanty Héry et de Marie-Catherine-Nicole Matanakinan, a épousé (L'Annonciation d'Oka, 7 janvier 1769) Marie-Josèphe Séguin-Ladéroute, fille de Pierre Séguin-Ladéroute et de Marie-Josèphe Mallet [Maillet].

¹⁰ Pierre-Paul-François de Lagarde (1729-1784), né à Garet-de-Vaison (France), ordonné prêtre chez les Sulpiciens à Montréal en 1755, curé à Oka de 1777 à 1784. *DC*.

¹¹ Résumé aux APSS-M : «relative au bornage entre la seigneurie de Saint-Sulpice et le fief Bailleul».

¹² Paul-Roch de Saint-Ours (1747-1814), seigneur de L'Assomption, Saint-Ours et Deschaillons. Marié avec Marie-Josephte Godefroy de Tonnancour (Trois-Rivières, 8 juillet 1776). Membre des Conseils législatif et exécutif. *DPQ*.

¹³ Jean Gaudet avait été arpenteur à L'Assomption en 1787-1788. BANQ-M,CA601,S26. Fils de Charles-Alexandre Gaudet et de Nathalie Robichaud, il épouse (L'Assomption, 7 octobre 1788) Marie-Françoise Robinet, fille d'André Robinet et de Thérèse Grégoire.

¹⁴ Gabriel-Jean Brassier (1729-1798), né en Auvergne, ordonné en 1754, supérieur des Sulpiciens à Montréal. *DC*.

¹⁵ James Walker (1756-1800) participa à la défense de Québec lors de l'invasion américaine de 1775. Admis au barreau en 1777 à Montréal, élu député de Montréal en 1792. *DPQ*.

¹⁶ Charles-François Lemaire-St-Germain (1747-1793), né à Montréal, fils de Joseph Lemaire-St-Germain et de Marie-Josèphe Ducharme. Ordonné prêtre en 1771. Curé à Repentigny de 1783 à sa mort, le 28 mars 1793; inhumé dans le chœur de l'église deux jours plus tard.

¹⁷ Pierre Foretier (1738-1815), riche marchand demeurant à Montréal, rue Notre-Dame, et seigneur de l'Île-Bizard. Beau-père de Denis-Benjamin Viger. *DBC*.

¹⁸ 12 francs ou 12£ de vingt coppres (shillings).

¹⁹ Charles-François Perrault (1753-1794), né à Québec, fils de Jacques Perrault et de Charlotte de Boucherville, ordonné prêtre en 1776. Curé à Saint-Laurent, près de Montréal, de 1790 à 1794. *DC*.

²⁰ Denis Viger (1741-1805), fils de Jacques Viger, cordonnier, et de Marie-Louise Ridé. Élu député de Montréal-Est en 1796, en même temps que Joseph Papineau. Menuisier, sculpteur, marchand, il a épousé Périne-Charles (Charlotte) Cherrier (Saint-Denis-sur-Richelieu, 30 juin 1772), fille de François-Pierre Cherrier, notaire et marchand, et de Marie Dubuc. Il est père de Denis-Benjamin Viger et beau-frère de Joseph Papineau. *DPQ*.

²¹ Candide-Michel Le Saulnier (1758-1830), né dans le diocèse de Coutances (Normandie). Ordonné prêtre en 1782, il entra chez les Sulpiciens. Exilé à Jersey pendant la Révolution, puis en Angleterre, il fut curé à Montréal de 1793 à sa mort. *DC*.

²² Henri-François Gravé de la Rive (1730-1802), né à Vannes (Morbihan) en France. À plusieurs reprises supérieur du Séminaire de Québec. Décédé à Québec le 4 février 1802. *DBC*.

²³ Ce brouillon contient à la fin une note à Antoine-Bernardin Robert : «Monsieur, je vous prie de communiquer la lettre ci-incluse à vos Messieurs et me faire savoir leur résolution dernière. Vous obligerez celui &c.»

²⁴ Antoine-Bernardin Robert (1757-1826), ordonné prêtre en 1782. Procureur puis supérieur du Séminaire de Québec. *DC*. *DBC*.

²⁵ Antoine-Ovide Tarieu de Lanaudière (1772-1838), né à Québec, fils de Charles-François Tarieu de Lanaudière et de Marie-Catherine Lemoyne de Longueuil, sa deuxième épouse. Il épouse Marie-Josèphe d'Estimauville (Québec, 18 décembre 1807). Il s'installe à Saint-Vallier où il décédera le 16 décembre 1838. Voir la procuration par Antoine-Ovide Tarieu de Lanaudière à Joseph Papineau. *FT*, 22 septembre 1801. De Lanaudière demande à Papineau de «recevoir des sieurs François Benoît et Préfontaine, habitant à Longueuil, toute somme qu'ils peuvent lui devoir pour le résidu du prix de vente de différents lots de terre dans la savane claire de la baronnie de Longueuil, situés sur le chemin public qui conduit de Longueuil à Chambly.»

²⁶ Joseph Papineau, procureur d'Antoine-Ovide Tarieu de Lanaudière, a reçu de François Benoît, habitant, demeurant à Longueuil, les ar-rérages de rente constituée au capital de 5650£, et de Charles-Étienne Patenotte la somme de 225£, dont quittance. *TBa*, minute 231, 24 octobre 1801.

²⁷ Francesco Bellinzani (1619-1684), noble, directeur du commerce de France, protégé de Colbert et Mazarin.

²⁸ André Daulier Deslandes (1621-1715), secrétaire général de la Compagnie des Indes occidentales et premier seigneur de Terrebonne, QC; auteur des *Beautés de la Perse*. On pourra lire le texte complet du titre de concession de la seigneurie de la Petite-Nation par la Compagnie des Indes, en faveur de Messire François de Laval, évêque de Pétrée, dans le livre de *Correspondance entre le gouvernement français et les gouverneurs et intendants du Canada, relative à la tenure seigneuriale*, Québec, Imprimerie de E.R. Fréchette, 1851. Dans ce livre, le contrat porte la date du 16 mars 1674.

²⁹ M^e Jean-Baptiste de Troyes, notaire de 1678 à 1698, et M^e Jean Carnot, notaire de 1667 à 1717, tous deux du Châtelet de Paris.

³⁰ Philippe-François de Rastel de Rocheblave (1727-1802), greffier du papier terrier en mai 1801, jusqu'à son décès à Québec le 3 avril 1802. Né à Savournon (Hautes-Alpes) en France, officier militaire et député de Surrey (Verchères) en 1792. DPQ.

³¹ Quarré, ancienne graphie utilisée du XII^e au XIX^e siècle. DMF.

³² Robert Shore Milnes (ca1754-1837), né en Angleterre, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada de 1799 à 1808, même s'il avait quitté la province en août 1805. DPQ. On consultera les réflexions de Papineau sur ce sujet, étalées sur huit pages de grand format, qu'il intitule : «Preuves au soutien des prétentions de Joseph Papineau, conformément à sa requête pour être reçu à foi et hommage, présentées à son Excellence le 18 mars 1803, et référées à Messieurs l'avocat général et greffier du papier terrier.» BAnQ-Q,P417/1;1.1.2.

³³ Joseph-Bernard Planté (1768-1826), notaire et député. En 1802, il succéda à Philippe-François de Rastel de Rocheblave au poste de greffier du papier terrier. Époux de Marie-Louise Berthelot (Québec, 20 mai 1794). DBC. Joseph Planté répondit à la requête de Papineau le 29 avril 1803 : «Je certifie par le présent que le suppliant sus-nommé m'a exhibé et déduit les preuves de ses prétentions, conformément à la loi de ce pays. La seule difficulté apparente résulte de l'écrit de remise que le Séminaire a prétendu faire le 10 décembre 1682, à l'évêque de Québec pour contribuer à l'établissement de son chapitre; mais nonobstant cet écrit, je suis d'opinion que le Séminaire n'a point perdu sa propriété de la partie de la seigneurie en question, parce qu'entre autres raisons à ce contraire 1^o le chapitre n'a point accepté cette prétendue donation; 2^o le chapitre n'avait pas le pouvoir d'acquérir; 3^o il n'a pu non plus acquérir par aucune prescription (supposant qu'il ait possédé de fait) parce que l'incapacité d'acquérir emporte celle d'une possession

capable de donner la propriété par la prescription qui est un moyen d'acquérir. Pourquoi je suis d'avis qu'en par le suppliant payant les droits de sa mutation, il ne restera aucun empêchement légal à l'octroi de sa requête, et qu'il pourra être admis à la foy et hommage pour la portion de seigneurie par lui acquise du Séminaire par contrat passé devant maître Têtu et son confrère, notaires à Québec, le 15 mars 1803.» *BRH*, IV, 1898, p. 174-175.

³⁴ Joseph Papineau précise dans l'intitulé : «Pétition de Jh. Papineau au soutien de sa pétition N° 162 du 18 mars 1803, pour être admis à foi et hommage.»

³⁵ Le manuscrit transcrit ici est d'une autre main, mais contient sa signature. Pour cette lettre importante, Joseph Papineau a longuement médité sur le choix des mots; il en a conservé plusieurs brouillons, écrits de sa main, couverts de ratures et d'apostilles. Voir BAnQ-Q,P417/1;1.1.2.

³⁶ Île Jésus, ainsi nommée d'après la Compagnie de Jésus, bornée au nord par la rivière des Mille Îles, au sud par la rivière des Prairies. Aujourd'hui, ville de Laval. Les seigneurs de l'Île Jésus sont les prêtres du Séminaire de Québec (Séminaire des Missions étrangères).

³⁷ Didier Joubert (1771-1821), charpentier, «maître constructeur de moulins», avoue avoir commencé à travailler aux moulins du Séminaire de Québec en l'Île Jésus, le 1^{er} juin 1802. Voir AMAF, Séminaire 82, N° 19D. Nous avons les détails de ses gages au cours de l'année 1802 dans N°s 19A à 19K. En 1803, il reconnaît avoir reçu un salaire de 10 chelins par jour. Séminaire 82, N° 20A. En 1805, Didier Joubert a gagné 108£ pour 205 jours d'ouvrage, du 1^{er} mai 1804 au 1^{er} janvier 1805. Séminaire 82, N° 21E. Enfin, le 11 novembre 1807, la signature de Joseph Papineau certifie que Joubert a reçu 2400£ ou shillings de vingt coppres «pour tous comptes et salaires pour la construction du moulin de l'Île Jésus.» Séminaire 82, N° 25C. Didier Joubert est né à Chambly, fils de Pierre-Honoré Joubert, canonnier, et de Geneviève Laframboise [Leroy]; il épouse Marie Juteau (Sault-au-Récollet, 7 octobre 1805), fille de François-Joseph Juteau et de Marie-Louise Bélanger. Lors de son décès, en 1821, il est «maître meunier». Ses grands-parents étaient de Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence).

³⁸ James Laing, marchand établi à Montréal. En 1794, il était, en cette ville, concessionnaire des produits des forges du Saint-Maurice. Roch Samson, *Les Forges du Saint-Maurice : les débuts de l'industrie sidérurgique au Canada, 1730-1883*, Québec, Parcs Canada et PUL, 1998, p. 435.

³⁹ Compte rendu par Joseph Beauchamp, oncle et tuteur des enfants mineurs de défunt François Richebourg et Marie-Josèphe Beauchamp, de Saint-François-de-Sales, île Jésus. Enfants de François Richebourg et

de Marie-Josèphe Beauchamp : Charles Richebourg dit Lapensée, et Marie-Josèphe Richebourg, épouse de Pierre Messier (Varennes, 12 octobre 1801). JP, minute 3386, 16 juin 1802. Voir aussi l'inventaire et la vente des biens de défunts François Richebourg-Lapensée et Marie-Josèphe Beauchamp. JP, minutes 1701-1702, 8 août 1791.

⁴⁰ François Bellet (1750-1827), capitaine de navire et marchand à Québec. Ami de Joseph Papineau. Il sera élu député d'York en 1810. DPQ.

⁴¹ F.-X. Daveluy-Larose (1752-1814), maître maçon et maître d'œuvre, avec Didier Joubert, des moulins du Séminaire de Québec dans l'Île Jésus. Le premier contrat d'engagement de Daveluy pour construire un moulin se trouve dans le minutier de Joseph Papineau : «Marché entre le sieur Frs-Xavier Daveluy et Messire Robert, ptre, procureur du Séminaire de Québec.» JP, minute 2926, 19 août 1799. Copie dans AMAF, Séminaire 82, N° 16R. F.-X. Daveluy est né à Varennes le 30 novembre 1752, fils de Jean-Baptiste Daveluy, maçon, et de Judith Gauthier. Il se maria trois fois : 1. avec Madeleine Panneton (Montréal, 1^{er} juillet 1776); 2. avec Françoise Hortense (Montréal, 24 juillet 1780); 3. avec Marie-Josèphe Lesieur-Duchesne (Yamachiche, 19 février 1787), fille du coseigneur Pierre Lesieur-Duchesne et de Geneviève Sicard de Rive. Il est père de Paul-Édouard Daveluy (1795-1825), collègue de Joseph Papineau et notaire de 1817 à 1825. Le maçon Daveluy habite à Montréal à la fin de sa vie : c'est là qu'il est inhumé le 15 février 1814 à l'âge de 61 ans.

⁴² Ignace Bertrand, forgeron au Sault-au-Récollet et beau-frère du notaire Papineau; il avait épousé Joseph Papineau, sœur de Joseph. Il est engagé pour travailler avec Joseph aux moulins.

⁴³ George Platt (1774-1818), marchand à Montréal, associé aux marchands Wragg. Né de parents anglais, George Platt épousa (Montréal, Christ Church, 19 décembre 1805) Elizabeth Mittleberger (1786-1851) et ils eurent sept enfants. Thomas Wragg est choisi comme parrain d'un de ses fils à Montréal le 26 décembre 1810; lors du baptême de George Platt fils, le 18 mars 1813, le père est dit *ironmonger* (quincaillier). Il fournit une partie des engrenages des moulins de l'Île Jésus. Voir les annonces, nombreuses, des marchandises vendues par le quincaillier Platt dans *Le Spectateur Canadien*. Le marchand Platt est inhumé à Montréal le 11 septembre 1818, en présence des témoins John Wragg et Laurence Castle.

⁴⁴ Jean-Baptiste Lahaille (1751-1809), né à Tarbes, en Gascogne (Hautes-Pyrénées), étudie à Bordeaux et est ordonné prêtre en 1777. La même année, il arrive au Séminaire de Québec; il y enseignera la philosophie et les mathématiques, avant de devenir supérieur en 1805

et grand vicaire de l'évêque de Québec. DC. «Quand j'étais au séminaire, un prêtre très savant, M. Lahaille, croyait très sérieusement que la science touchait au moment où elle allait trouver le moyen de prolonger la vie humaine pendant plusieurs siècles...» L.-J. Papineau à Amédée, 28 août 1856.

⁴⁵ Le moulin du Petit-Pré, sur la rivière du même nom, à Château-Richer, alors propriété du Séminaire de Québec. Construit en 1695, c'est le plus ancien moulin à farine commercial en Amérique du Nord. *L'Écho du Nord*, 11 juillet 2014; *Le Soleil*, 12 octobre 2014.

⁴⁶ On verra ce courrier, Louis Séguin fils, refaire surface en 1806. Voir, plus loin, ce billet : «Reçu de Messire Robert un paquet cachepté contenant quatrevingt six guinai que je promet repayer à Monsieur Papineau Esq' N^o à Montréal. Québec 17 Juillet 1806.» AMAF, Séminaire 82, N^o 34A.

⁴⁷ Antoine-Émeric Lemaire-St-Germain (1758-1804), né à Varennes le 13 mai 1758, fils d'Antoine Lemaire-St-Germain et de Marguerite Truteau. Il a pour parrain Émeric de Boisset, chevalier de Saint-Louis et capitaine du Royal-Roussillon. Il est ordonné prêtre en 1781 et sera pendant vingt ans curé à Saint-Martin, Île Jésus, puis à Varennes où il est inhumé, dans le chœur de l'église, du côté de l'épître, le 8 juillet 1804, en présence de quelques prêtres des environs, dont Jean-Jacques Lartigue. La cérémonie est rehaussée de la présence de Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec.

⁴⁸ Jean-Baptiste Desgranges (1773-1814), appelé aussi Granger ou Lagrange, est né à Québec, fils de Pierre Grange-Desgranges et de Madeleine Pampalon-Labranche. Il a épousé Madeleine Séguin (Québec, 12 novembre 1798), fille de Joseph-Emmanuel Séguin et de Madeleine Maurier. Jean-Baptiste Desgranges exerce le métier de courrier (porteur de dépêches). Il s'engage dans l'armée pendant la guerre de 1812. Soldat du régiment des *Canadian Fencibles*, il est inhumé à La Prairie le 19 janvier 1814. Sa veuve épousera le notaire Michel Berthelot (Québec, 26 mai 1817), fils de Michel-Amable Berthelot-Dartigny, avocat et notaire, et de Marie-Angélique Bazin.

⁴⁹ Guinée : ancienne monnaie d'or anglaise «valant 21 shillings ou environ cinq dollars.» *DBLFC*. Cette monnaie d'or, utilisée en Angleterre depuis 1663, «pour l'usage de la Compagnie Royale» qui faisait du commerce dans la région d'Afrique qui portait ce nom. La guinée deviendra désuète avec l'apparition du papier-monnaie en 1812. Elle continua cependant de passer de l'Angleterre vers la France et les autres pays, «malgré la peine de mort infligée aux contrebandiers.» *TLF*.

⁵⁰ François Lévesque (1772-1823), né à Québec, fils de François Lévesque et de Catherine Trottier-Desauniers-Beaubien; étudia le droit avec Jean-Antoine Panet. Admis au barreau en 1796, il exerce sa profession à Montréal. Député de Surrey (Verchères) en 1800-1804. *DPQ*.

⁵¹ André-Augustin Papineau, fils de Joseph, étudiant au Séminaire de Québec.

⁵² François-Xavier Daveluy-Larose, maçon.

⁵³ Voir ce billet signé Maurice Bosqui, du 1^{er} juillet 1805. AMAF, Séminaire 82, N° 13. Et, plus loin : «Reçu de Mr Bosqui cent portugaises et quinze guinées adressées à Mr Papineau n^{ore} par Mr Robert prêtre procureur du Séminaire de Québec. Montréal, dix huit juin mil huit cent six. J.-L. Papineau fils.» AMAF, Séminaire 82, N° 30. Deux autres reçus semblables, N° 30A, daté du 13 août 1806, et 30B, du 5 novembre 1806. Maurice Bosqui a quitté son pays à l'époque de la Révolution française. Originaire de Marseille, paroisse de Saint-Féréol, il arrive à Québec en 1793 où il s'établit comme domestique. Il épouse Marie Fréchet (Québec, 20 septembre 1796), fille de Jacques Fréchet et d'Élisabeth Savard. Il contracte un second mariage, avec Angélique Bettez (Yamachiche, 3 juin 1810), fille de Jacob Bettez, aubergiste, Suisse d'origine, et de Geneviève Laparre. «Marchand» à Québec en 1799; «courrier de la province» en 1805-1810.

⁵⁴ Louis-Joseph, Denis-Benjamin et André-Augustin Papineau, trois frères, fils du notaire Joseph, étudient alors en même temps au Séminaire de Québec.

⁵⁵ François-Xavier Pigeon (1778-1838), né à Montréal, ordonné prêtre en 1803. En 1805, il est professeur au Séminaire de Québec et directeur des ecclésiastiques. *DC*.

⁵⁶ Jacques Leblond (1760-1840), né à Sainte-Famille (Île d'Orléans), fils de Jean Leblond et de Charlotte Létourneau, s'établit à Québec comme marchand, rue de Buade. Il épouse Louise Vézina (Québec, 10 février 1784). Il sera inhumé à Saint-Roch de Québec le 17 juin 1840. Son fils, prénommé Jacques, confrère de LJP, sera avocat à Québec.

⁵⁷ Pierre Émond (1738-1808), époux de Françoise Navarre. Sculpteur et menuisier, établi tout près de l'enclos du Séminaire de Québec. Joseph Papineau, député, habitait chez Émond quand il siégeait à Québec. *DBC*.

⁵⁸ Voir ci-haut le 2 octobre 1805. AMAF, Séminaire 82, N° 43.

⁵⁹ James Lamprière Maret, navigateur, marchand, originaire de Jersey (Angleterre), époux de Henriette Boone. Celle-ci meurt à Québec le 6 mai 1837, âgée de 63 ans, veuve de James L. Maret. *La Minerve*, 11 mai 1837. Leur fille Julie-Henriette épousera Elzéar Bédard.

⁶⁰ Glacis : pente douce d'un barrage. *DBLFC*.

⁶¹ Augustin Beaulieu, meunier au moulin du Gros-Sault, fils de Louis Beaulieu et de Geneviève Gaulin. Louis Beaulieu, son père, avait été engagé comme meunier des moulins de l'Île Jésus par le Séminaire de Québec. Voir la lettre de Louis Beaulieu à Jean-François Hubert, 23 octobre 1772, AMAF, Séminaire 40, n° 13, mic. 42. «Il a été résolu que l'on affermerait à [Augustin] Beaulieu le moulin du Gros-Sault pour un an au tiers.» AMAF, S.M.E., 18 avril 1793. Voir le bail par Antoine Robert, prêtre, à Augustin Beaulieu, maître farinier. JP, minute 3020, 28 février 1800. Beaulieu atteste avoir reçu, le 7 octobre 1806, de Joseph Papineau 360 livres ou shillings de 20 coppres pour 240 journées de nourriture, de M. Joubert et maître Daveluy et M. Papineau, employés à la bâtisse du moulin à l'Île Jésus. AMAF, Séminaire 82, N° 10. Augustin Beaulieu avait épousé en premières noces Marie-Archange Laurin (Saint-Martin, Île Jésus, 9 octobre 1787); il se mariera en secondes noces avec Josèphe Themens (Sault-au-Récollet, 27 mai 1811), fille de François Themens et de Marie-Françoise Mainville.

⁶² Depuis très longtemps Joseph Papineau avait été mandaté par le Séminaire des Missions étrangères de Québec pour «percevoir et recevoir des habitants tenanciers du fief et seigneurie de l'Île Jésus, tous arrérages de rentes, lods et ventes et autres droits qui sont dus au Séminaire.» PLD, minute 1660, 28 avril 1788.

⁶³ Esprit-Zéphirin Chenet (1763-1805), né à Montréal, ordonné prêtre en 1786. Curé à Varennes en 1804-1805 où il est décédé le 23 décembre 1805. *DC*. Voir aussi le contrat de vente fait par Joseph Papineau «au nom qu'il agit» à François Charbonneau, laboureur, de Saint-Vincent-de-Paul, Île Jésus : deux terres contiguës à Saint-Vincent-de-Paul, à la suite d'une procuration à Joseph Papineau par Esprit Chenet, prêtre, et consorts, du 11 février 1802 (Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire, de Saint-Thomas de Montmagny). LG, 12 janvier 1803.

⁶⁴ Voir auparavant un compte de Papineau envers James Laing & Co, pour divers achats, le 16 novembre 1802. AMAF, Séminaire 82, N° 42B.

⁶⁵ Billet écrit de la main de Joseph Papineau. F.-X. Daveluy, maître maçon. Voir le marché entre Antoine Robert, procureur du Séminaire de Québec, et F.-X. Daveluy, maçon, pour construire un moulin au Gros-Sault. JP, minute 3691, 16 septembre 1805.

⁶⁶ Le manuscrit n'est pas de la main de Joseph Papineau. François Bellet, de Québec, est exécuteur testamentaire d'André Guy père. Voir le testament de ce dernier. JP, minute 2051, 12 juillet 1793.

⁶⁷ André Guy-Raymond, né à Montréal le 5 septembre 1769, fils d'André Guy, marchand, originaire de Toulon, et de Madeleine Seteau. Il a épousé

d'abord Angélique Paré (Lachine, 31 mai 1790). André Guy, cultivateur à Montréal, épouse en secondes noces Josèphe Lefebvre (Montréal, 6 octobre 1800). Joseph Papineau écrit qu'André Guy fils est «seul présomptif héritier et légataire universel» de son père. JP, minute 3558, 8 novembre 1803.

⁶⁸ Supplique d'André Guy, demandant la nomination d'un curateur à ses biens. Nomination de Louis Guy, curateur, Montréal, 10 mars 1806. DAUM, fonds Baby, P58, A5/497, mf 479.

⁶⁹ Jean-Baptiste Paré, époux de Marie-Louise Delorme, père et mère d'Angélique Paré, première épouse d'André Guy.

⁷⁰ Louis Guy (1768-1850), après des études auprès de Joseph Papineau, avait obtenu sa commission de notaire en 1801. Très proche de la famille Papineau.

⁷¹ Augustin Beaulieu signe «Autin Baulieu» un billet rédigé par Joseph Papineau : «Reçu de M. Robert, procureur de Messieurs les seigneurs de l'isle Jesus cent onze livres de vingt coppres et dix sols, et lui ai tenu compte de vingt-cinq francs que j'avais reçus de M. Papineau, acompte faisant en tout cent trente-six livres de dix sols, pour 91 journées de pension de maître Joubert, employé au moulin neuf, dont quitte jusqu'à ce jour, 21 février 1807.» AMAF, Séminaire 82, N° 10A.

⁷² Thérèse-Geneviève Coutlée (1742-1821), fille de Louis Coutlée-Marcheterre et de Geneviève Labrosse. À Montréal, supérieure et administratrice des pauvres de l'Hôpital Général. Joseph Papineau écrit ici *Coutelet*. DBC.

⁷³ Charles-François Martineau demeure à Québec, quartier du Palais. Il ne savait pas signer son nom mais devait être indépendant de fortune, car il prête de l'argent à diverses personnes : obligation de 100£ de Gabriel-Elzéard Taschereau, seigneur de Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce, envers Martineau. FT, 18 juin 1800; lettre à Joseph Papineau, de Charles-François Martineau, écrite par Deschenaux fils, le 2 décembre 1790, annexée à JP, minute 1396, 31 octobre 1789.

⁷⁴ Marie Dubuc (1716-1806) avait épousé François-Pierre Cherrier (1717-1793), marchand et notaire à Saint-Denis-sur-Richelieu. Ce sont là, la mère et le père de Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau. François-Pierre Cherrier était originaire de Savigné-l'Évêque (paroisse de Saint-Germain), département de la Sarthe, à quelques lieues au nord du Mans. Marie Dubuc, mère de Rosalie Cherrier, sera inhumée dans l'église de Saint-Denis-sur-Richelieu le 19 juin 1806, décédée la veille à 6 h du matin.

⁷⁵ Louis-Antoine Couillard-Dupuis (1779-1861). Un des premiers colons engagés, venu de Saint-Hyacinthe, par Joseph Papineau, pour aller

travailler dans la seigneurie de la Petite-Nation. Voir LG, 9 septembre 1805. Né à Montmagny, fils de Jean-Baptiste Couillard et de Marie-Thérèse Bernier, il épousa Marie-Josèphe Séguin-Ladéroute (Rigaud, 5 mai 1814), fille d'Antoine Séguin et de Rose Brabant, et s'établit à la Petite-Nation où il est décédé en novembre 1861 à 82 ans.

⁷⁶ À Sainte-Anne-de-Beaupré.

⁷⁷ Le 10 juin 1806 étant un mardi, Joseph Papineau fait sans doute référence ici au mardi 3 juin.

⁷⁸ Le moulin du Crochet, construit à Laval-des-Rapides, en face du Sault-au-Récollet et à côté du moulin du Gros-Sault, fut l'œuvre de Joseph Papineau. Très imposant par sa structure, «le moulin du Crochet fut le plus gros jamais construit par le Séminaire. Il mesurait 100 pieds de long sur 50 de large et comprenait deux étages et demi. Son toit en bâtière, ou à deux pans, couvert de bardeaux et peint en rouge, était orné de deux rangées de lucarnes et de deux cheminées. Outre la chambre des roues, l'intérieur contenait deux logements, l'un au premier étage pour le meunier, l'autre, au second, à l'usage exclusif du procureur. Ce dernier disposait d'une chambre à coucher, d'un oratoire et d'un cabinet de travail.» Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, p. 161.

⁷⁹ «Doivent les seigneurs de Lisle Jesus à Jean-Baptiste Giroux, pour 1217 barriques de chaux..., le 18 septembre 1806.» AMAF, Séminaire 82, N° 18.

⁸⁰ Thomas Porteous (1765-1830), député bureaucrate d'Effingham (Terrebonne) de 1804 à 1808, résidant en l'île Bourdon, commerçant de grains, constructeur de ponts et responsable du courrier entre Terrebonne et Montréal. *DPQ* et *DBC*.

⁸¹ Hippolyte DeVilleroy Dartigny Devilleroy (Villeray), navigateur, décédé à Cap-Santé le 31 août 1832 à l'âge de 70 ans. Fils d'Augustin Dartigny Devilleroy et de Marie-Anne Borne, il épouse Françoise Thibodeau (Québec, 11 janvier 1803), fille d'Urbain Thibodeau et d'Anasthasie Deblois. Leurs enfants portent le patronyme de Villeray (Devilleray).

⁸² La fusée d'un moulin : «petite roue d'engrenage de bois, à fuseaux parallèles, où s'engrènent les dents d'une roue». La fusée à fausse équerre est à «angle aigu ou obtus», d'après Furetière (1690). On trouvera tous les termes d'un moulin dans l'ouvrage de Réjean L'Heureux, *Vocabulaire du moulin traditionnel au Québec, des origines à nos jours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1982.

⁸³ Long-pan : chevron de toiture dont le pied repose sur la sablière. *DBLFC*.

⁸⁴ Élisabeth Perras, fille de Jacques Perras, négociant, et d'Élisabeth Angers, ses père et mère décédés à Québec, épousa Joseph-Simon Cavilhe (Montréal, 8 octobre 1799), fils de défunt Louis Cavilhe et de Catherine Angers.

⁸⁵ Jean-Baptiste Perras (1768-1847), né à Québec, fils de Jacques Perras et d'Élisabeth Angers. Ordonné prêtre en 1791, curé à Saint-Charles-de-Bellechasse de 1799 à 1837. *DC*.

⁸⁶ Antoine-Alexis Molin (1757-1811), né à Lyon (France), Sulpicien, exilé en Angleterre par la Révolution française. Architecte, il est aussi économe au Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Voir Denis Gravel, *Moulins et meuniers du Bas-Lachine, 1667-1890*, Les Cahiers du Septentrion, 1995.

⁸⁷ Joseph Barbeau (1768-1837) fils de Joseph Barbeau et de Marie Falardeau. En 1768, ses parents habitent à Charlesbourg et le font baptiser le 9 août (registre des Hurons de Loretteville). Il épouse Marie-Amable Gravel (Saint-François-de-Sales, Île Jésus, 1^{er} février 1796), fille de Guillaume Gravel et d'Amable Laporte. Il s'engage comme farinier et meunier à Lachine et aux moulins de l'Île Jésus. Il s'établit enfin comme meunier avec son fils du même nom à Sainte-Marie-de-Monnoir (Marieville) où il est inhumé le 18 octobre 1837 à l'âge de 68 ans. AMAF, Séminaire 121, N° 101.

⁸⁸ «Arrêté de compte pour M. Robert, 18 septembre 1806. Doivent MM. les seigneurs de l'Île Jésus à Jh. Papineau, du 1^{er} mars 1806 au 18 sept. 1806 : 23538# 18s 6d. Arrêté le présent compte, sauf erreurs et omissions, et les reçus au soutien remis à M. Robert, procureur du Séminaire de Québec, ce 22 septembre 1806. Robert ptre, p^r Sem. Québec.» AMAF, Séminaire 82, N° 29D.

⁸⁹ On trouve les détails du toisé de Joseph Papineau : «Toisé du moulin de Lisle Jesus, les fouilles.» AMAF, Séminaire 82, N° 8.

⁹⁰ Le 7 mars 1807, F.-X. Daveluy [Larose] reconnaît avoir reçu de Joseph Papineau 4,17,6£ pour sept pierres de moulange pour le moulin du Gros-Sault, achetées chez Richardson & Co le 19 janvier 1807. AMAF, Séminaire 82, N° 16M.

⁹¹ Le 13 octobre 1806, Michel Arcouet reçoit 102 shillings (de vingt coppres) et 7 sols et demi, acompte de la couverture du moulin du Gros-Sault; le 25 octobre, il a reçu 88 shillings; «le 3 novembre 1806, maître Arcouet a reçu de M. Papineau 96 shillings de vingt coppres, acompte de la couverture du moulin de l'Île Jésus. Arcouet X sa marque.» Ces petits billets sont écrits de la main de Joseph Papineau. AMAF, Séminaire

82, N^{os} 9, 9A Voir aussi un autre compte détaillé de Michel Arcouet le 20 novembre 1806. AMAF, Séminaire 82, N^o 9B. Michel Arcouet (1752-1841), couvreur, est né le 10 janvier 1752 aux Forges du Saint-Maurice, fils de Joseph Arcouet et de Geneviève Dureau-Poitevin; il a épousé Louise Gaudry (Montréal, 10 novembre 1783), fille d'André Gaudry et de Louise Gareau. Il sera inhumé à Montréal le 1^{er} mars 1841, âgé de 96 ans.

⁹² Le billet est rédigé par Joseph Papineau. Ignace Bertrand, forgeron à Saint-Martin (Laval), est beau-frère de Joseph Papineau. On trouve plusieurs comptes détaillés rédigés en un français sommaire par Didier Joubert et surtout par Ignace Bertrand. AMAF, Séminaire 82, N^{os} 11A à 11K.

⁹³ Louise-Angélique Cornud (1785-1870), dite Angelle, fille de Michel Cornud, marchand de toile à Québec, et de Marie-Madeleine Léger-Richelieu. Adoptée par la famille de Joseph Papineau. Elle épousera en 1813, Denis-Benjamin Papineau. Pour Michel Cornud, voir sa lettre de change signée en faveur de Pierre Fargues, le 31 décembre 1779, AMAF, Séminaire 16, n^o 31a; son métier de «marchand de toile» est mentionné le 19 juin 1772 dans AMAF, C-35, p. 231. Michel Cornud, né en 1725 à Villars-Mendraz, canton de Vaud (Suisse), fils de Jean-Nicolas Cornud et de Marie Fontannaz; décédé à Québec le 3 août 1792, âgé de 67 ans. En 1786, il est choisi comme exécuteur testamentaire du marchand juif Samuel Jacobs, établi à Saint-Denis-sur-Richelieu. Comme ce dernier, Michel Cornud possédait un esclave noir, qui avait 14 ans l'année de l'achat (1782). L'inventaire et la vente des effets de Samuel Jacobs sont faits par Joseph Papineau (JP, minute 765, 15 janvier 1787). Voir aussi : Frank Mackey, *Done with Slavery : the Black Fact in Montreal, 1760-1840*, McGill-Queen's University Press, 2010, pp. 327 et 537.

⁹⁴ Dégrads, du verbe dégrader : arrêter en chemin. *DBLFC*.

⁹⁵ Saint-Joachim, côte de Beaupré, à 50 km de Québec. Les étudiants du Séminaire de Québec allaient souvent y passer une partie des vacances d'été. LJP raconte ces merveilleuses vacances dans une lettre à l'abbé Cyrille-Étienne Légaré, de janvier (février) 1860 : «À cette époque, les écoliers n'allaient pas passer le temps des vacances dans leurs familles. Les élèves des deux séminaires et leurs professeurs étaient conduits à Saint-Joachim où ils continuaient les études de l'année, pendant une couple d'heures seulement durant trois des jours de la semaine, et tout le reste du temps était donné aux promenades les plus belles et les plus variées qui puissent se faire soit dans les plaines si riches et si bien cultivées de Saint-Joachim, soit dans les forêts si vastes, si sombres et si augustes qui tapissent la base et les flancs magnifiques du cap Tourmente, dont la tête dénudée et les hauts rochers, vus

quelquefois au-dessus des nuages noirs, sont si majestueux.» *Lettres à divers correspondants*, tome II : 231 et suiv.

⁹⁶ Le manuscrit contient : «pour un corp prest»; lire : à un quart [de farine] près.

⁹⁷ Un Joseph Arel est maître farinier au moulin du Sault-au-Récollet. Voir JP, minute 1184, 30 décembre 1788, bail à ferme.

⁹⁸ Jean Boudreau (ca1775-1839) fils aîné de Jean Boudreau, un des premiers députés de 1792, et de Marie-Joséphite Germain-Bélisle. Jean Boudreau fils, navigateur comme son père, épousa Marie-Josèphe Viger, sœur de Louis-Michel Viger, une nièce de Joseph Papineau. «Décès à Berthier, le 14 décembre 1839, Jean Boudreau, ancien capitaine de vaisseau, à l'âge de 64 ans. Patriote zélé, présent à toutes les assemblées», annonce Ludger Duvernay dans son *Patriote canadien* du 8 janvier 1840.

⁹⁹ Quinchien : rivière de Vaudreuil. De la langue algonquine *Quenechouan*, petit rapide.

¹⁰⁰ Joseph Fortin (1783-1832), fils de François Fortin et de Marie-Pélagie Boily, de Baie-Saint-Paul. «Il entra au moulin dès le 26 novembre 1807 et en conserva la direction jusqu'à sa mort en 1832.» Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, p. 162-163. Joseph Fortin, maître meunier de Saint-Martin (Laval), épousera Flavie David (Sault-au-Récollet, 13 août 1822), fille de Louis-Basile David et de Marguerite Lavoie. Jean-Baptiste Levrault, beau-frère de l'époux, et François-Magloire Turcot, neveu de l'époux, sont présents à ce mariage. Joseph Fortin, capitaine de milice, décédera du choléra en août 1832. Voir NBD, 8 mars 1831; JBC, minute 4165, 10 avril 1832; et minute 4330, 10 janvier 1834. On trouve aussi sept lettres du meunier Fortin écrites à Jérôme Demers entre 1814 et 1820, dans AMAF, Séminaire 40, n° 21.

¹⁰¹ François Turcotte (1776-1812), meunier au moulin du Crochet de 1802 à 1812. Né à Berthier dans Lanaudière, fils de Pierre Turcotte et de Charlotte Ratelle. Le 15 juin 1812, il se noie accidentellement et il sera inhumé dans l'église de Saint-Martin cinq jours plus tard. Il avait épousé Charlotte Fortin (Baie-Saint-Paul, 8 janvier 1799). Ce couple fera baptiser un fils, François-Magloire, à Saint-Joachim le 24 octobre 1799, qui sera prêtre et emprisonné avec les patriotes de 1838.

¹⁰² 70 à 80 Réaumur : 88 à 100 Celsius.

¹⁰³ Ce devrait être Pierre Giroux, maître charpentier, demeurant à Saint-Hyacinthe, engagé par Joseph Papineau pour faire une grange, une étable et une écurie à la Petite-Nation. Le devis de ces bâtisses

se trouve dans le minutier de Louis Picard, CN602-065, 4 février 1806, dont une copie a été conservée à BAnQ-Q,P417/1;1.2.2.

¹⁰⁴ Oreille de mer : haliotide ou ormeau.

¹⁰⁵ Dodo : surnom donné à Louis-Antoine Couillard-Dupuis (1779-1861), pionnier de la Petite-Nation.

¹⁰⁶ Vraisemblablement Joseph David, de la côte Saint-Michel à Montréal, engagé par Joseph Papineau pour aller travailler à la Petite-Nation. LG, 14 mars 1807.

¹⁰⁷ André-Augustin Papineau (1790-1876), son fils, qui sera plus tard marchand et notaire à Saint-Hyacinthe.

¹⁰⁸ François Turcotte s'occupa du moulin du Crochet de 1802 à 1812, année de son décès. Voir le «Compte des ouvrages que dame veuve François Turcotte a fait faire pour le Séminaire de Québec.» AMAF, Polygraphie 23, N° 18.

¹⁰⁹ Cette partie entre crochets est raturée dans le manuscrit.

¹¹⁰ Un Louis Bertrand avait travaillé à la Petite-Nation : engagement de Jean Kinsler [Kinseler] et Louis Bertrand à Henry Hill, pour aller travailler à la Petite-Nation. LG, 10 mars 1806. Mais il s'agit sans doute ici d'un autre Bertrand : Joachim Bertrand, journalier, de la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, «en haut du Long-Sault», marié avec Josèphe Morin (Saint-Roch-de-l'Achigan, 30 janvier 1786). Leur fils François épousera Monique Neveu (Rigaud, 9 novembre 1812) et ira vivre à la Petite-Nation.

¹¹¹ David et Zetus Farrand. Joseph Papineau accorde à chacun d'eux une concession à la Petite-Nation. PRG, minutes 6367 et 6379, 8 et 11 mars 1813.

¹¹² Copie manuscrite faite par JBN Papineau en janvier 1896 («M. Henri Bourassa ayant voulu conserver l'original»). L'interpolation de JBN donne des précisions sur l'original perdu. [De la main de JBN Papineau :] «Ferrements pour le Moulin à scie. Bâtisse de la maison de l'Isle Roussin à Nicolas Kinsler ou Kinsela.» Il s'agit de Nicolas Kinseler (Kenseler), charpentier, fils d'Antoine Kinseler et de Marie Gelton (Jeannetot), de Montréal. Il épouse Félicité Geoffroy (Berthier, 27 janvier 1801), fille mineure de Nicolas Geoffroy, capitaine de milice, et de défunte Angélique Coutu. Présence de Pierre Poitras, ami de Nicolas Kinseler, et d'Étienne Kinseler, frère de l'époux. Ce dernier est né à Montréal le 6 septembre 1779. Nicolas Kinseler signe «Nicolas Kenceleur» et, au mariage de son fils Charles en 1835 à Saint-Roch-de-l'Achigan, il déclare ne savoir signer.

¹¹³ Sans doute Joseph Arcan. Joseph Papineau lui concède la terre n° 41. PRG, minute 6366, 8 mars 1813.

¹¹⁴ Cette île est située près de la rive nord de la rivière Outaouais, en face de Papineauville. Les différentes orthographes du mot sont : Roussin, Roussi, Roussen, Aroussen, Aroussin, Aroussi, Arowsen, Roussaint, Roussain. Le mot vient de la langue algonquienne et signifie «écureuil». L'île à Roussin fait maintenant partie du parc national québécois de Plaisance.

¹¹⁵ Glose de JBN : «Suppose *cloison*. Je copie du mieux que je puis. Mot technique, je suppose. Première fois que je vois ce mot.» Il s'agit non pas de cloison mais d'écoinçon : «pièce de maçonnerie établie à l'intersection de deux murs et formant encoignure, ou pierre qui forme l'encoignure d'une porte ou d'une fenêtre.» *TLF*.

¹¹⁶ Interpolation de JBN Papineau : «Est-ce moulin de la baie, maintenant Papineau? Je le suppose, vu qu'il n'avait plus d'intérêt au moulin à chutes, ayant vendu à Fletcher».

¹¹⁷ JBN : «un morceau est déchiré, faut suppléer.»

¹¹⁸ JBN : «cette ligne est barrée.»

¹¹⁹ Marché entre Joseph Papineau et Eustache-Nicolas Lambert-Dumont, seigneur, demeurant à Saint-Eustache. Papineau s'engage à livrer 8000 pieds de bois de pin et aussi du bois de chêne, pour la construction d'un pont sur la rivière des Prairies, entre l'Île Jésus et l'île de Montréal, à l'endroit vulgairement appelé l'Abord-à-Plouffe. LG, 15 février 1809. Le seigneur Dumont ne construira pas le pont projeté et ce sera Pascal Persillier-Lachapelle, meunier et entrepreneur au moulin du Gros-Sault, qui le construira en 1834.

¹²⁰ Concession par Joseph Papineau à Daniel Hill Spencer père, charpentier, et Daniel Hill Spencer fils. PRG, minutes 5870 et 5873, 3 mars 1810.

¹²¹ François Cherrier (1745-1809), fils du notaire Pierre-François Cherrier et de Marie Dubuc. Ordonné prêtre en 1769. Curé à Saint-Denis-sur-Richelieu pendant quarante ans, de 1769 à son décès. Il est beau-frère de Joseph Papineau. Son décès est annoncé dans un long article rédigé le jour même (18 septembre 1809), paru dans *Le Canadien* du 16 septembre, p. 180; la *Gazette de Québec* fait de même le 12 octobre 1809.

¹²² Louis-Joseph Papineau (1786-1871). En 1810, il reçoit sa commission d'avocat; il participe à la guerre de 1812 comme capitaine de milice et juge avocat. Voir à ce sujet, de Georges Aubin et Raymond Ostiguy, *Louis-Joseph Papineau, Les débuts, 1808-1815*, Les Éditions Histoire Québec, Collection Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, 2015. En 1830, LJP sera nommé major du 3^e bataillon de milice. Député, orateur de la Chambre, chef du Parti canadien et des patriotes, il mène la

lutte contre l'oligarchie; exilé aux États-Unis et en France de décembre 1837 à septembre 1845. Promoteur des idées républicaines, il reprend la lutte pendant le gouvernement de l'Union et se retire ensuite dans son manoir à Montebello.

¹²³ La livre de 16 onces de 8 gros; chaque gros valant 72 grains.

¹²⁴ Joseph-Louis Papineau = Louis-Joseph Papineau.

¹²⁵ «Une motion à l'effet de nommer un agent canadien résidant en Angleterre avait été présentée le 9 février 1810 et on avait même donné la permission de préparer un bill à cet effet; ce bill, semble-t-il, n'a pas été présenté durant la session de 1810. Voir à ce sujet *La Gazette de Québec*, 22 février 1810.» NFO.

¹²⁶ «Personne ne naît sans défauts; le meilleur est celui qui a les moins graves.» Horace, *Satires*, I, 3, v. 68-69.

¹²⁷ Augustin Chaboillez (1773-1834), ordonné prêtre en 1796. Curé à Longueuil de 1806 à son décès. DC.

¹²⁸ Étienne Fournier-Préfontaine, fils d'Alexis Fournier-Préfontaine et de Charlotte Christin, a épousé Josèphe Viau-Lespérance (Longueuil, 30 septembre 1782).

¹²⁹ Vraisemblablement Jean-Marie Mondelet (ca1773-1843), notaire, député de 1804 à 1808, coprésident de la Cour des sessions trimestrielles de Montréal. Père de Dominique Mondelet. DPQ.

¹³⁰ Joseph Papineau avait vendu à Robert Fletcher, commerçant de bois originaire de Boston, une partie de sa seigneurie, mesurant 160 arpents de front à partir de la rivière de la Petite-Nation sur cinq lieues de profondeur. JAG, minute 2228, 17 janvier 1809. Robert Fletcher, criblé de dettes, se suicida; les héritiers renonceront à la succession le 19 mars 1810 et Joseph Papineau récupérera ses terrains. JAG, minute 2693, 19 mars 1810; ce dernier contrat sera rédigé entièrement par Joseph Papineau. Copie de ces actes se trouve aussi dans BAnQ-Q,P417/15; 9.2.3.

¹³¹ Voir à ce sujet : Cour du Banc du Roi, mardi 20 février 1810. Joseph Papineau, écuyer, seigneur propriétaire du fief et seigneurie de la Petite-Nation, demandeur; vs Samuel Dunham Fleming, de Montréal, curateur dûment appointé à la succession vacante de feu Robert Fletcher, défendeur. Le jugement donne à Joseph Papineau une somme de 635,10£. BAnQ-Q,P417/1;1.2.1. Voir aussi JAG, 19 mars 1810. Samuel Dunham Fleming, curateur à la succession de défunt Robert Fletcher épousera Marie-Agathe Dumas (1763-1842), veuve du capitaine Louis Genevay et autrefois amie intime de la mère d'Angelle Cornud. À ce mariage (Montréal, Christ Church, 1^{er} février 1815), Samuel Dunham Fleming est «assistant commissaire général des Forces de Sa Majesté».

¹³² Jean-Baptiste Durocher (1754-1811), né à L'Assomption, fils de Jean-Baptiste Durocher, négociant, et de Geneviève Boucher. Établi comme marchand à Montréal; élu député de Montréal-Ouest en 1792, et député de Montréal en 1808-1810. *DPQ*.

¹³³ Philippe Loubet-Toulouse (ca1734-1810), soldat au régiment de Guyenne, compagnie de Manneville, est originaire de la paroisse de Saint-Étienne, archevêché de Toulouse. Il est père de Louise Loubet qui a épousé Séraphin Cherrier (Montréal, 3 octobre 1785). Ancien négociant, veuf de Marie-Louise Dalpé-Pariseau, Philippe Loubet est décédé à Saint-Denis-sur-Richelieu le 15 février 1810, à l'âge d'environ 76 ans, inhumé dans l'église de Saint-Denis-sur-Richelieu le 17 février.

¹³⁴ Louis-Michel Viger (1785-1855) commença ses études de droit chez Denis-Benjamin Viger. Avocat en 1807, il s'occupa de nombreuses causes judiciaires. Neveu de Joseph Papineau. *DPQ*.

¹³⁵ Document de 7 pages imprimé à Montréal en 1810 par l'imprimerie de Brown.

¹³⁶ Lacunes dans le manuscrit.

¹³⁷ Le mot était alors de genre masculin.

¹³⁸ Vente des biens laissés par Marie Léger-Richelieu, veuve de Michel Cornud et mère de Louise-Angélique Cornud. LG, 13 mai 1809. La vente a rapporté 2908,18£ ancien cours, soit l'équivalent de 121£ cours actuel. On multiplie par 24 le cours actuel et on obtient l'ancien cours.

¹³⁹ Gabriel Christie (1722-1799), né en Écosse, décédé à Montréal. Militaire, il participe au siège de Québec en 1759 et acquiert la seigneurie de Chambly en 1796. C'est Joseph Papineau qui dresse le contrat de vente par Boucher de Niverville et son épouse à «Son Excellence Gabriel Christie.» JP, minute 2556, 23 novembre 1796. *DBC*.

¹⁴⁰ Joseph Papineau rédigea également le contrat de vente de la seigneurie de Noyan par Duncan Campbell, au nom qu'il agit, et dame Marie-Anne de La Corne Saint-Luc, veuve Campbell, «à Son Excellence le lieutenant général Christie, Esq'.» JP, minute 2651, 12 novembre 1797.

¹⁴¹ Allusion à la guerre de 1812-1815. Cette phrase permet d'attribuer approximativement l'année 1813 à cette lettre sans date.

¹⁴² Patrick Adhémar, fils de Toussaint-Antoine Adhémar, notaire à Détroit, et de Geneviève Blondeau. Époux de Madeleine-Catherine Trestler (Vaudreuil, 1^{er} octobre 1810), malgré l'opposition du marchand Jean-Joseph Trestler, père de Madeleine-Catherine. Patrick Adhémar est lieutenant au 5^e bataillon, celui de L.-J. Papineau.

¹⁴³ Abraham-Janvier Kimber (1795-1813), né à Québec le 28 décembre 1795, fils de René Kimber, commis, et de Josephte Robitaille. Officier, il est inhumé à Montréal le 30 août 1813, âgé de 18 ans.

¹⁴⁴ Patrick Murray, ancien major du 60^e régiment et colonel de la milice de la division d'Argenteuil, est promu lieutenant-colonel du 5^e bataillon de Milice d'élite et incorporée, le jour de la formation de ce bataillon, le 15 septembre 1812. Ce sera le bataillon de L.-J. Papineau.

¹⁴⁵ Jean-Baptiste d'Estimauville fils (1783-1823), major en second au 3^e bataillon de la Milice d'élite et incorporée depuis le 25 mars 1813.

¹⁴⁶ Les registres de l'église Notre-Dame à Montréal mentionnent les sépultures de trois autres miliciens : le 27 août, Fleuri Lévesque, 21 ans; le 28 août, Augustin Chamberland, 18 ans; le 29 août, Jean Morin, 34 ans.

¹⁴⁷ Jean-Louis Demers (1732-1813), né à Saint-Nicolas, comté de Lévis, entré chez les Récollets avec le nom de Frère Louis; ordonné prêtre en 1757. Supérieur des Récollets du Canada, dernier prêtre de cet ordre au Canada, décédé à Montréal le 2 septembre 1813. *DC*.

¹⁴⁸ Clotilde-Amaranthe Prévost (1742-1813) est inhumée à Montréal le 13 septembre 1813. Mère de Jacques Viger, voltigeur et futur maire de Montréal. « Dame Clotilde-Amaranthe Prévost, veuve de feu Jacques Viger, est décédée samedi le 11 du courant, âgée de 71 ans et 6 mois. Le concours nombreux des habitants de cette ville qui ont assisté à ses funérailles, est un témoignage de l'estime dont elle jouissait et un hommage rendu à ses vertus. » *Spectateur*, 16 septembre 1813, p. 3.

¹⁴⁹ « Marie-Anne Cherrier (1751-1843), épouse de Toussaint LeCavelier, sœur de Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau. Voir J.-Jacques Lefebvre, *La famille Cherrier (1743-1945) dans les Mémoires de la société généalogique canadienne-française*, p. 149 (janvier 1947). » NFO.

¹⁵⁰ « Marie-Charlotte Cherrier (1743-1820), épouse de J.-Jacques Lartigue, sœur de Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau. *Ibid.*, p. 148. » NFO.

¹⁵¹ Angelle (Angélique-Louise) Cornud qui épousera D.-B. Papineau le 13 novembre 1813.

¹⁵² L'île aux Chats, dans la rivière des Prairies, vis-à-vis Saint-Laurent-Cartierville (à l'est du pont de l'autoroute 13) avait été achetée par Joseph Papineau de Jean-Baptiste Laurin le 12 juin 1797. Voir le minutier d'Augustin Châtellier.

¹⁵³ Ce billet précise que Louis-Joseph a remboursé son père (331,18,7£) avec des *Army Bills* gagnés au cours de la guerre de 1812, et aussi avec des pièces d'or d'Angleterre et d'Espagne et des piastres. Le même billet

contient d'autres comptes de Joseph Papineau, de 1815 à 1817 : du 5 octobre 1815, par compte arrêté : 152,16,2¾£; par compte jusques au mois de janvier 1817 : 97,7,10£; par ma pension, celle d'[André-] Augustin et celle de mon épouse, depuis mai 1815 : 100£; pension de M^{lle} Chamard pour deux ans, échue en mai 1817 : 50£.

¹⁵⁴ Inventaire des biens de défunte Marie-Josèphe Delinelle, veuve de Jean-Baptiste Dorion, décédée à Montréal dans sa maison, rue Notre-Dame. Elle était veuve de Jean-Baptiste Dorion, marchand à Saint-Sulpice. TBa, 31 mars 1815.

¹⁵⁵ Henri-Antoine Mézière (1771-1846), né à Montréal, fils de Pierre Mézière, avocat et notaire, et de Michel-Archange Campeau. Influencé par le siècle des Lumières, il est un chaud partisan de la Révolution française. Fréquente Fleury Mesplet, publie des textes dans le *Spectateur canadien*, fonde un journal, *L'Abeille canadienne*. Retourne en France en 1819 où il meurt à Bordeaux. Mézière parlera du «zèle éclairé» de Joseph Papineau dans un article intitulé «Perspectives», paru dans *L'Abeille canadienne* : 200. Il est auteur d'une *Observation sur l'état actuel du Canada et sur les dispositions politiques de ses habitants* (1793) où il prône le soulèvement de la population canadienne contre le pouvoir britannique, avec l'appui de la France. Bernard Andrès, *La Conquête des lettres au Québec (1759-1799)*, Québec, PUL, 2007.

¹⁵⁶ Louis Lévesque (1782-1833), avocat, lieutenant-colonel, protonotaire, juge avocat et greffier, époux de Charlotte-Mélanie Panet, fille de Pierre-Louis Panet et de Marie-Anne Serré.

¹⁵⁷ Le Dr Robert Syms, originaire de Glasgow (Écosse), chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédé en 1807 (Montréal, Saint-Gabriel presbytérien). Voir John Lambert, *Voyage au Canada dans les années 1806, 1807 et 1808*, Québec, Septentrion, 2006.

¹⁵⁸ Inventaire des biens de feu Pierre Mézière. JP, minute 2276B, 5 juin 1795; vente des effets de feu Pierre Mézière. JP, minute 2278B, 6 juin 1795. Voir aussi l'annonce rédigée à Montréal par le notaire Papineau le 6 juin, le jour même de la vente des biens de Pierre Mézière : «Tous ceux qui doivent à M. Pierre Mézière, écuyer, ci-devant notaire et avocat de cette ville, sont priés de payer incessamment au soussigné, dûment autorisé à donner quittance, et ceux à qui il peut devoir sont priés de présenter leurs comptes en bonne et due forme sous trois mois; passé lequel temps, on se prévaudra du présent avertissement.» *Gazette de Québec*, 11 juin 1795.

¹⁵⁹ En annexe, le jour même, Sophie Mézières, dans la maison Papineau, approuve les comptes faits par Joseph Papineau; les 4 et 9 avril 1817, Henri Mézières fait de même.

¹⁶⁰ Victoire Papineau (1758-1821), née à Montréal. Sœur de Joseph Papineau. Elle entra au noviciat des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame en 1783, mais quitta l'institution peu après. Célibataire, institutrice, elle demeurait avec son frère François Papineau, arpenteur, rue Saint-Paul. Six lettres de Victoire Papineau ont été éditées dans *Lettres de femmes au XIX^e siècle*.

¹⁶¹ Le 15 décembre 1816, à Saint-Hyacinthe, est né le premier enfant de Rosalie Papineau-Dessaulles. Il eut pour marraine Rosalie Cherrier, femme du notaire Joseph Papineau. Cet enfant, appelé Jean-Joseph-Hyacinthe-Dominique Dessaulles, décédera à 2 ans.

¹⁶² Cléophrée Lacombe, baptisée à Oka le 10 juin 1803, sœur d'Émilie et de Javotte Lacombe. Elle épousera Édouard-Isidore Langevin-Lacroix (Oka, 3 juillet 1837).

¹⁶³ Engagement de travail de chantiers de Pierre Robert, Antoine et Augustin Paquin à Joseph Papineau. Les trois engagés, originaires de Saint-Cuthbert, travailleront aux réparations et rétablissements nécessaires aux moulins à farine et à scie, sur la rivière de la Petite-Nation, au salaire mensuel, pour chacun, de 15 piastres d'Espagne. CP, 13 mars 1816.

¹⁶⁴ Séraphine Truteau (1798-1888), née et baptisée à Montréal le 15 mars 1798, fille de Toussaint *Trudot*, menuisier, et de Marie-Louise Papineau. Nièce de Joseph Papineau. Elle fera son entrée dans la communauté des Ursulines de Québec en 1832 où elle décédera le 14 janvier 1888.

¹⁶⁵ Les Sulpiciens ont donné à cette lettre sans date l'année [ca1815]. Nous la reportons à [ca1817], car elle mentionne la mort récente du juge De Bonne à Québec, inhumé en septembre 1816. DPQ.

¹⁶⁶ Louis de Bonne de Missègle, capitaine d'infanterie, époux de Louise Prud'homme (Montréal, 15 juillet 1751).

¹⁶⁷ Louise Prud'homme, veuve, épousa (Montréal, 10 mars 1770) Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil (1738-1807). DBC.

¹⁶⁸ Pierre-Amable de Bonne (1758-1816), né à Montréal, fils de Louis de Bonne et de Louise Prud'homme, avocat en 1780, juge à la Cour des plaids communs et à la Cour du Banc du roi en 1794; député d'York en 1792; conseiller exécutif en 1794. Époux en premières noces de Louise Chartier de Lotbinière (Vaudreuil, 9 janvier 1781), puis de Louise-Élisabeth Marcoux (Beauport, 16 janvier 1805). DPQ.

¹⁶⁹ Antoine-Camille Debonne [Beaulne], chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Montréal, originaire de la paroisse de Saint-Maurice de Rougery, diocèse de Laon, épousa Marie-Anne Meilleur (Rivière-des-Prairies, 22 septembre 1760), fille de Joseph Meilleur et de Marie-Anne Quevillon.

¹⁷⁰ Louis-Marie Cadieux (1785-1838), né à Montréal, fils de Louis Cadieux, sieur de Courville, et de Madeleine Serre; ordonné prêtre en 1810. Curé à Beauport de 1813 à 1819. *DC*.

¹⁷¹ Pourtant le chirurgien Antoine-Camille Debonne a été inhumé à Montréal le 12 décembre 1774, âgé de 44 ans.

¹⁷² Les deux filles du chirurgien Debonne sont Rose-Louise Debonne, née en 1763, épouse de Joseph Cadieux (Rivière-des-Prairies, 5 juillet 1779), fils de Gabriel Cadieux et de Françoise Proulx; et Angélique Debonne, née en 1766, épouse de Jean-Baptiste Taillefer (Rivière-des-Prairies, 10 février 1783), fils de Jacques Taillefer et de Josèphe Daunay.

¹⁷³ «Ordre est donné au sergent d'armes de mettre aux arrêts Samuel Wentworth Monk, protonotaire «conjoint» du district de Montréal, qui a refusé de fournir certains documents à un comité spécial de l'Assemblée et qui s'est ainsi rendu coupable de mépris envers la Chambre. Il sera emprisonné à la prison commune du district de Québec pour cette infraction.» L'affaire est en rapport avec le juge Louis-Charles Foucher. *Chronologie parlementaire*, 19 février 1817. Le 28 janvier 1818, LJP et le sergent d'armes sont encore poursuivis par Monk, mais la Chambre permettra à ceux-là de plaider l'action et ordonnera au Procureur général de les défendre. Voir *JCABC*.

¹⁷⁴ Geneviève alias Javotte Lacombe, baptisée le 24 décembre 1795 à Oka, fille de François Truillier-Lacombe et de Geneviève Adhémar de Lantagnac.

¹⁷⁵ «Souscription pour ouvrir un chemin de communication entre le faubourg Sainte-Marie et la côte de la Visitation.» LG, 28 avril 1810. Acte de 12 pages, rédigé par Joseph Papineau, contenant 97 signatures, dont celles d'Angélique-Louise Cornud, tous les enfants de Joseph Papineau, L.-M. Viger, etc. M^e Papineau prendra cession et transport à titre de fidéicommiss de John Pickle junior de la terre qu'il a acquise l'année dernière de Pierre Monarque père et de ses enfants (JP, minute 4003, 31 juillet 1809, vente par Pierre Monarque à John Pickle). Terre contenant deux arpents de front sur environ 60 arpents de profondeur, tenant par-devant à la grande rue du faubourg Sainte-Marie, par-dérrière au chemin de front de la côte de la Visitation (auj. boulevard Rosemont).

¹⁷⁶ Julie Bruneau (1795-1862), fille de Pierre Bruneau, marchand à Québec et député, et de Marie-Anne Robitaille. Dans deux mois, elle deviendra l'épouse de LJP, le 23 avril 1818.

¹⁷⁷ Angelle Cornud a donné naissance à une fille qui sera prénommée Agathe-Honorine le 15 janvier 1818; Rosalie Papineau-Dessaulles a accouché de son fils, le 31 janvier 1818, baptisé Louis-Antoine. Rosalie

Cherrier est débordée d'ouvrage, prodiguant les soins postnataux à sa fille et à sa bru.

¹⁷⁸ Thomas Mears, de Hawkesbury.

¹⁷⁹ Marie-Angèle-Rosalie Papineau (1816-1854), fille de DBP et d'Angelle Cornud.

¹⁸⁰ Manne : «suc qui s'écoule de certains végétaux, naturellement ou après incision, que l'on utilise comme édulcorant ou comme laxatif. Manne du cèdre, du frêne, du mélèze...» *TLF*.

¹⁸¹ Cécile Chabot vient d'épouser le notaire Jean-François Têtu (Saint-Hyacinthe, 15 juin 1818), fils de François Têtu, capitaine de milice à Saint-Thomas, district de Québec, et de Charlotte Bonenfant.

¹⁸² Émilie Lacombe, née à Oka le 1^{er} janvier 1798, amie intime de Rosalie Papineau. Fille de Geneviève Adhémar de Lantagnac et de François Truillier-Lacombe, marchand au Lac-des-Deux-Montagnes, elle épousera Pierre-Thomas Casgrain, marchand (Saint-Hyacinthe, 6 octobre 1818). C'est le notaire Joseph Papineau qui rédigera le contrat de mariage, le 5 octobre 1818. Rosalie est présente à ce mariage. Émilie Lacombe est sœur de Geneviève (Javotte), Cléopée et Lucie Lacombe, et de l'écrivain Patrice Lacombe, notaire et auteur de *La Terre paternelle* (1846).

¹⁸³ Les Chaudières : chutes de l'Outaouais à Hull [Gatineau], où Philemon Wright possédait un moulin.

¹⁸⁴ Honorine Papineau (1818-1882), fille de DBP et d'Angelle Cornud.

¹⁸⁵ Louis Guy (1768-1850), qui avait étudié le notariat chez Joseph Papineau. Le manuscrit de cette lettre est de la main de DBP, mais la signature est celle de Joseph Papineau.

¹⁸⁶ Hector Bossange (1795-1884), né en France, fils de Martin Bossange, libraire, et de Rosalie Tardieu. Libraire à Montréal avec DBP, puis à Paris, 11 Quai Voltaire. Époux de Marie-Julie Fabre (Montréal, 14 octobre 1816), sœur du libraire Édouard-Raymond Fabre. Voir *Papineau en exil à Paris*, vol. 1.

¹⁸⁷ John Christopher Reiffenstein (ca1779-1840), d'origine allemande, dans l'armée britannique en 1795, puis canadienne en 1812; établi ensuite comme marchand à Québec. *DBC*.

¹⁸⁸ Henry H. Cunningham, libraire à Montréal, 38 rue Saint-Paul. *Spectateur Canadien*, 8 mai 1824, p. 4.

¹⁸⁹ Ariel Bowman, relieur, 24 ans, épouse Alice Church, 19 ans (Montréal, Presbyterian St. Gabriel, 25 août 1810).

¹⁹⁰ Phrase raturée.

¹⁹¹ Manuscrit de la main de DBP. Avec signature de Joseph Papineau.

¹⁹² Vente par encan de 2000 volumes. À vendre, jeudi prochain, le 17 du courant, à la maison occupée par Mr. J. Bte Girard, dans la ruelle qui conduit de la rue St. Vincent au marché neuf, environ 2000 volumes de livres français, élégamment reliés, endommagés lors de l'incendie du 27 octobre dernier; de plus quelques rames de papier à lettres, plumes, gravures, boîtes à ouvrage pour les dames, portemanteaux, verres à boire, sacs à plomb et un nombre d'autres articles. La vente commencera à 10 h du matin. Les livres de droit seront vendus le soir de la même journée et la vente commencera à 6 h et demie. L'on peut se procurer des catalogues en s'adressant à MM. Bossange & Papineau; l'on peut aussi voir les livres les lundi, mardi et mercredi avant la vente. Par W. & J. Spragg, encanteurs. *Spectateur Canadien*, 12 février 1820, p. 3.

¹⁹³ La suscription n'est pas de la main de Joseph Papineau.

¹⁹⁴ Pierre Bruneau (1761-1820), marchand à Québec et à Chambly et député de Kent (Chambly); beau-père de LJP. Mort le 13 avril, il sera inhumé au cimetière des Picotés deux jours plus tard, paroisse Notre-Dame de Québec. *DPQ*.

¹⁹⁵ Anne (1665-1714), reine de Grande-Bretagne et d'Irlande. George I^{er} lui succéda. Sainte-Beuve parle des moralistes ou poètes «du siècle de la reine Anne.» *Portraits littéraires*, Bouquins, 1993 : 202.

¹⁹⁶ *La Gazette de Québec* publiait officiellement, le 20 mars 1820, la nouvelle de la mort de George III; le 20 avril, la Chambre était dissoute et on appelait à des élections.

¹⁹⁷ Toussaint-Victor Papineau (1798-1869), dernier né de Joseph Papineau et Rosalie Cherrier, sera prêtre en 1823.

¹⁹⁸ Pierre Émond (1738-1808), époux de Françoise Navarre. Sculpteur et menuisier. *DBC*.

¹⁹⁹ Botte à la Wellington : très à la mode, popularisée en 1817 par Arthur Wellesley (1769-1852), 1^{er} duc de Wellington, le héros de Waterloo (1815), surnommé le duc de fer. Cette botte, faite en peau de veau, à l'épreuve de l'eau, sera utilisée à l'armée, pour la marche et le travail.

²⁰⁰ Toussaint-Casimir Truteau (1790-1820), baptisé à Montréal le 25 mars 1790, né la veille, fils de Toussaint Truteau et de Marie-Louise Papineau, deuxième naissance d'une famille qui en comptera dix-huit. Ce neveu de Joseph est médecin. Célibataire, il décède à l'âge de 30 ans, le 28 avril 1820, et sera inhumé à Montréal le 1^{er} mai.

²⁰¹ Antoine-Louis Juchereau-Duchesnay (1767-1825), né à Québec, fils d'Antoine Juchereau-Duchesnay, seigneur, et de Julie-Louise Liénard de Beaujeu de Villemonde; député de Hampshire (Portneuf) de 1804 à 1810. Conseiller législatif en 1810 et conseiller exécutif en 1817. Décédé au manoir de Beauport. *DPQ*.

²⁰² Voir Compte de la communauté de l'honorable Chartier de Lotbinière et de défunte Josèphe Godefroy de Tonnancour. JP, minute 3860, 25 janvier 1808.

²⁰³ Christopher Columbus Wright (1799-1843), né à Woburn, Middlesex, Massachusetts, fils de Philemon Wright (1760-1839) et d'Abigail Wyman (1760-1829). Famille pionnière de Hull [Gatineau], QC.

²⁰⁴ Horatio Gates (1777-1834), important marchand américain établi à Montréal, rue Saint-Paul, à partir de 1807. *DBC*.

²⁰⁵ Adélaïde Papineau (1803-1869), née à Montréal, fille aînée d'André Papineau, tonnelier, et de Marie-Anne Roussel de Morembert. Nièce du notaire Joseph Papineau. Célibataire. Elle fréquenta l'école de sa tante Victoire Papineau à Montréal et savait très bien écrire. Elle s'occupa longtemps des jeunes enfants de DBP.

²⁰⁶ Dans le *Spectateur Canadien*, 15 mai 1824, p. 3.

²⁰⁷ Marie Truteau (1754-1824), célibataire, décédée le 6 mai 1824 et inhumée le lendemain dans l'église de Saint-Martin, Île Jésus. Née à Montréal, elle est fille de Toussaint Truteau, forgeron, et de Marguerite Jolivet. Marie Truteau avait choisi Joseph Papineau pour être son exécuteur testamentaire ou, à son défaut, LJP ou encore Denis-Benjamin Viger. Voir le testament de Marie Truteau. JAB, minute 2029, 21 septembre 1821. Voir aussi JP, minute 272, 20 septembre 1782; minute 273, 20 septembre 1782; minute 4194, 17 octobre 1811.

²⁰⁸ Phton = feton : «cheville de fer servant à fixer les traits et courroies de reculement d'un harnais aux timons d'une voiture; atteloire.» *DBLFC*.

²⁰⁹ Passé : vieilli, en parlant du cuir, d'une étoffe. *TLF*.

²¹⁰ Sans doute Joseph Cantin, laboureur à Saint-Martin, Île Jésus. LG, 6 avril et 19 août 1809.

²¹¹ «La côte Saint-Charles est un rang qui fait partie de la seigneurie de la Petite-Nation et se trouve sur le cours de la rivière de la Petite-Nation.» NFO.

²¹² André Papineau (1765-1832), tonnelier à Montréal, puis cultivateur à Saint-Martin, Île Jésus. Frère du notaire Joseph Papineau. Il avait épousé Marie-Anne Roussel de Morembert (Montréal, 31 juillet 1797). Sera député du comté d'Effingham (Terrebonne) de 1827 à 1830. *DPQ*.

²¹³ *Proulx, prouillier* : charrue ou partie d'une charrue. «Toute charrue qui a un prouillier est donc tirée par quatre bêtes.» Le mot contient de nombreuses variantes : prouyère, preuil, prou. «Une charrue garnie de ruelle, socque, coutreau, une chaîne de charue, le proux et le gouge.» Minutier François Comparet, 15 avril 1746. Dans Robert-Lionel Séguin,

L'Équipement aratoire et horticole du Québec ancien, Guérin littérature, tome II, 1989.

²¹⁴ Ambroise Chavigny de La Chevrotière (1781-1834), né à Deschambault, fils de Joseph Chavigny de La Chevrotière et de Marie-Flavie Rivard. Major dans la milice sédentaire, il épouse Sophie L'Hérault dit L'Heureux (Québec, 23 mai 1814), fille de feu Antoine L'Hérault dit L'Heureux, marchand, et de Charlotte Levasseur. Ambroise Chavigny de La Chevrotière a été notaire de 1804 à 1834 et agent de la seigneurie de Lotbinière à partir de 1812.

²¹⁵ Ajouté sur la suscription : «Le port de cette lettre depuis chez la veuve Ls. Marcotte à aller chez Monsr. De la Chevrotière, sera payé si l'on fait un exprès. L.L.G.»

²¹⁶ Marie-Anne Robitaille (1763-1827), épouse d'Ignace Doré (Neuveville, 15 novembre 1784). Après la mort de son mari en 1806, la veuve Doré emménage à Québec, rue d'Aiguillon. Joseph Signay, *Recensement de la ville de Québec en 1818*.

²¹⁷ Marie-Louise-Josephite Chartier de Lotbinière (1804-1869), seigneuresse de Vaudreuil, fille aînée de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière et de Marie-Charlotte Munro, venait d'épouser Robert Unwin Harwood (Montréal, Christ Church, 15 décembre 1823), un marchand anglais qui s'établira à Vaudreuil.

²¹⁸ Marie-Charlotte Chartier de Lotbinière (1805-1866), seigneuresse de Rigaud, fille de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière et de Marie-Charlotte Munro, avait épousé William Bingham (contrat de mariage signé à Philadelphie le 2 février 1822), fils de William Bingham, sénateur américain.

²¹⁹ Paul-Édouard Papineau, fils de Denis-Benjamin Papineau et d'Angelle Cornud, a été ondoyé le 25 janvier 1824, puis baptisé le 28 janvier par le missionnaire Jean-Baptiste Roupe; il est inhumé le 24 octobre 1824 à l'âge de 10 mois.

²²⁰ Maman désigne ici Rosalie Cherrier, belle-mère d'Angelle Cornud.

²²¹ Michel Beaudry fils a vendu à Louis Choquet, par acte sous seing privé, une terre de 3 x 40 arpents, avec maison, grange et autres bâtiments. Ce contrat est annexé à la vente faite plus tard par Joseph Papineau à Michel Beaudry fils. ZJT, 4 octobre 1830.

²²² Pierre St-Julien, originaire de Pointe-Claire, cultivateur, a vécu à Vaudreuil, à Rigaud puis à L'Orignal, Haut-Canada, où il est établi vers 1814. Député d'York de 1809 à 1814. Père d'Édouard St-Julien qui épousera en 1843 Louise Papineau, fille de Denis-Benjamin.

²²³ Joseph Papineau écrit ici Beckwitt, mais il devrait s'agir de Walter Beckworth (1765-1843), un des pionniers de l'Outaouais, né au Connecticut et décédé à Longueuil, dans le district d'Ottawa le 17 janvier 1843. *Gazette d'Ottawa*.

²²⁴ Nicolas-Eustache Lambert Dumont (1767-1835), seigneur en partie des Mille-Îles, député bureaucrate d'York. *DPQ*.

²²⁵ Louise Claveau, 53 ans, veuve d'Étienne Dumeyniou, ancien négociant, a épousé Gabriel Roy (Montréal, 9 avril 1799), 29 ans, homme d'affaires, fils de Guillaume Roy dit Saint-Jean et d'Anne Blet.

²²⁶ Inventaire de feu Augustin Dumas. JP, minute 4691, 21 décembre 1824.

²²⁷ Denis-Benjamin Viger (1774-1861), neveu de Joseph Papineau. Sa mère, Charlotte-Perrine Cherrier, est la sœur de Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau. Avocat en 1799, il enseigna le droit à LJP, fut député de 1808 à 1830 et de 1841 à 1846 : membre du Conseil législatif en 1830, il devint ministre en 1843. *DBC* et *DPQ*.

²²⁸ Charlotte Dumoulin, fille de Jean Dumoulin et de Charlotte Duchouquet. En 1818, cette auberge était située au n° 2 de la rue St. George à Québec. Joseph Signay, *Recensement de la ville de Québec en 1818*, La Société historique de Québec, 1976.

²²⁹ «Le 8 janvier, à l'ouverture du Parlement, pendant que Cuvillier proposait L.-J. Papineau comme orateur de la Chambre, Bourdages proposait Joseph-Remi Vallières de Saint-Real. Le résultat du vote fut : L.-J. Papineau, 32 voix et Vallières de Saint-Réal, 12 voix.» NFO. Ceux qui ont voté contre Papineau sont : Boissonnault, Le Vasseur Borgia, Bourdages, Cannon, Després, Lambert Dumont, Proulx, Ranvozy, Robitaille, Simpson, Taschereau et Young.

²³⁰ *La Canadienne*, pamphlet de sept pages, favorise l'élection de Vallières de Saint-Réal au poste d'orateur et attaque Papineau. On trouve un exemplaire de cette «feuille» dans la *Saberdache bleue*, vol. 7.

²³¹ Voir *Lettres à Julie*, 8 janvier 1825.

²³² Rosalie-Eugénie Dessaulles, fille de Jean Dessaulles et de Rosalie Papineau, née le 2 mai 1824.

²³³ François-Xavier Frappier, fils de Michel Frappier et de Marguerite Fafard, épousera Josèphe Charlebois (Montebello, 31 juillet 1826), fille de Dominique Charlebois et d'Amable Pilon.

²³⁴ Sophie Ritchot, baptisée à Saint-Roch-de-l'Achigan le 20 juillet 1799, épousera Michel Frappier, menuisier (Montebello, 1^{er} août 1825), fils de Michel Frappier, de Saint-Cuthbert, et de Marguerite Fafard. En

1825, l'épouse est fille de Jean-Baptiste Ritchot, habitant, de la Pointe-aux-Trembles, et de Marguerite Desrochers. Michel Frappier père et Marguerite Fafard, venus de Saint-Cuthbert, s'établissent à la Petite-Nation en 1826; de même que leur fille Angelle Frappier qui épousera François-Xavier Fortin (Montebello, 23 janvier 1826). Mais le registre de mariage de cette dernière précise que «l'épouse n'a pas encore passé dans cette mission les six mois requis pour acquérir le droit de domicile.»

²³⁵ Rouannette : petite rouanne ou rabot, outil pour tailler et dégrossir le bois.

²³⁶ Au verso, de la main de JBN Papineau : Jh. Papineau : 35£ payé à F. Roy.

²³⁷ Joseph-Benjamin-Lactance Papineau (1822-1862), fils de L.-J. Papineau et de Julie Bruneau, «fera ses études de médecine à Paris (1839-1844); une déception d'amour et la mort de son frère, Gustave (décembre 1851), l'affectèrent profondément; il voudra se faire Oblat; après quelques années de vie religieuse, il deviendra nécessaire de l'interner.» NFO. Il sera envoyé à l'asile des Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu à Lyon où il mourra le 4 décembre 1862. De Lactance Papineau, ont été édités sa *Correspondance, 1831-1857*, et son *Journal d'un étudiant en médecine à Paris*.

²³⁸ Toussaint Cherrier, neveu de Joseph Papineau, est un musicien; fils de Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier, arpenteur, et de Marguerite Richer. Son mariage avec Luce Bruneau, sœur de Julie Bruneau-Papineau, a eu lieu à Verchères le 24 janvier 1825.

²³⁹ Daniel Ward Eager (1773-1850), marchand, époux de Clarissa Bostwick (1788-1865); ils font baptiser des jumeaux (Montréal, Presbyterian St. Andrew, 1817) : Evelina et William Lester Eager. Daniel W. Eager, «provision inspector» est inhumé à Montréal, à l'âge de 77 ans (Montréal, Presbyterian American, 23 novembre 1850).

²⁴⁰ Paul-Édouard Daveluy, baptisé à Montréal le 18 novembre 1795, fils de François-Xavier Daveluy et de Josèphe Duchesne. Notaire à Montréal de 1817 à 1825 et collègue de Joseph Papineau, il est décédé à Montréal le 29 janvier 1825 et inhumé à Varennes le 1^{er} février en présence de plusieurs notaires.

²⁴¹ Charles-Fleury Roy (1791-1838), marchand, fils d'Étienne Roy et de Madeleine Prévost, a épousé Marguerite Trudeau (Montréal, 16 novembre 1812), fille de Michel Trudeau, marchand, et de Claire Aussem.

²⁴² James Stuart (1780-1853) a été nommé procureur général du Bas-Canada le 31 janvier 1825. *DPQ*.

²⁴³ James Reid (1769-1848), juge en chef pour le district de Montréal le 31 janvier 1825. *BRH*, 1895.

²⁴⁴ René-Olivier Bruneau (1788-1870), beau-frère de L.-J. Papineau. Curé à Verchères de 1823 à 1864. *DC*.

²⁴⁵ Louise Papineau (1809-1885), baptisée Louise-Antoine à Montréal le 24 décembre 1809, fille d'André Papineau et de Marie-Anne Roussel. Elle ne portera que le prénom de Louise, souvent appelée la Louise par son oncle Joseph Papineau. Elle est sœur jumelle d'André-Benjamin Papineau qui sera notaire à Saint-Martin de l'Île Jésus. Décédée célibataire à Saint-Martin le 24 janvier 1885.

²⁴⁶ D.P.M. : deputy postmaster.

²⁴⁷ Aignan-Aimé Massue (1781-1866), député de Surrey (Varennnes) de 1824 à 1827. *DPQ*.

²⁴⁸ Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier (1757-1836), arpenteur à Saint-Denis, est frère de la tante Cavelier, née Marie-Anne Cherrier, et beau-frère de Joseph Papineau. Comme ce dernier, il avait fait partie du premier Parlement du Bas-Canada en 1792. *DPQ*.

²⁴⁹ Joseph-Marie Cherrier (1749-1830), beau-frère de Joseph Papineau; fut voyageur aux Pays d'en haut, marchand à Repentigny, à Québec. Père de Côme-Séraphin Cherrier. Il existe un portrait de Joseph-Marie Cherrier par Louis Dulongpré : BAC, Mikan 2897748.

²⁵⁰ Cet oncle de Michel Beaudry fils serait Paschal Beaudry (1796-1842), fils de Paschal Beaudry et de Joseph Archambault, époux de Marguerite Brien-Desrochers (Saint-Roch-de-l'Achigan, 30 mars 1818).

²⁵¹ Bouligné, boulinier : «pièce de bois mise en travers et sur laquelle s'appuient les boulines, dans la clôture à boulines.» *GPFC*.

²⁵² Boulin : «tronçon d'un arbre fendu par la moitié dans le sens de sa longueur, dont on se sert pour faire des clôtures.» *GPFC*.

²⁵³ Nom d'une plante de la famille des aracées, poussant dans les endroits humides et marécageux, dont la feuille ressemble à celle de l'iris; sa racine est utilisée pour ses vertus médicinales (*Acorus calamus*). Depuis l'Antiquité, on s'en servait pour ses propriétés cordiales, stomachiques et antispasmodiques. François-Victor Mérat et A.J. de Lens, *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique générale*, vol. 2, Paris, J.-B. Baillière, Méquignon-Marvis, 1830.

²⁵⁴ Jacques Montreuil, journalier à Saint-Martin, Île Jésus, épouse Archange Plouffe (Saint-Martin, Île Jésus, 9 janvier 1816) et s'établit ensuite à Montréal comme commerçant de cuir. Voir un registre de baptême à Montréal, le 25 mai 1819.

²⁵⁵ François Adam, cultivateur, épousera Rose Foucault-Urbain (Saint-Eustache, 24 septembre 1827). Engagement de travail de chantiers de François Adam à Joseph Papineau. CP, 9 avril 1817. François Adam s'est

établi à la Petite-Nation, car on retrouve son nom en 1835 dans deux actes de vente rédigés par DBP en présence du curé Paisley et qui sont intégrés au minutier de Joseph Papineau, n^{os} 5140 et 5140A, 12 août 1835.

²⁵⁶ Édouard Couillard-Dupuis, époux d'Angélique Tarault-Champagne.

²⁵⁷ Thérèse Heney, 36 ans, fille de Hugues Heney, marchand, et de Thérèse Foretier, est inhumée à Louiseville le 22 mars 1825, décédée depuis cinq jours. Elle était la conjointe d'Étienne Mayrand, marchand à la Rivière-du-Loup de Louiseville.

²⁵⁸ Thérèse Heney avait donné naissance à un fils, baptisé Édouard Mayrand, le 3 mars 1825 à Louiseville.

²⁵⁹ Le «père» ou le «bonhomme» St-Antoine, expressions abondamment utilisées par Joseph Papineau, désignent ici Louis-Antoine Couillard-Dupuis, un des pionniers de la Petite-Nation. Appelé aussi communément Dodo. Voir la lettre du 26 février 1828 et l'ajout rédigé par Louis-Joseph Papineau.

²⁶⁰ Free Trade : Mr. Huskisson on the 21st of that month moved in the House of Commons the order of the day for the House going into a Committee on the Colonial Trade of the West India Island and America.» *Canadian Spectator*, 23 avril 1825, p. 3.

²⁶¹ Rose Lemoine (1783-1825), baptisée à Montréal sous le prénom de Rosalie Lemoine, le 27 mars 1783, fille de Laurent Lemoine et de Rose Baron, avait épousé François-Xavier Dézéry (Montréal, 11 octobre 1802). Elle est décédée à l'âge de 44 ans à Montréal le 10 mai 1825 et est inhumée sous le nom de Rose Moine le 14 mai 1825.

²⁶² Rose Baron, veuve de Laurent Lemoine, épousa Charles Racicot (Montréal, 18 juin 1804), fils de Michel Racicot et de Marie-Reine Sabourin. Le contrat de mariage a été rédigé par Joseph Papineau, le 17 juin 1804.

²⁶³ Marie-Louise Dézéry, fille du notaire François-Xavier Dézéry et de Rose Lemoine. Obligation par François Dézéry, notaire, à demoiselle Archange Dézéry, demeurant à Lachenaie : 300 £ cours actuel. Pour acquitter pareille somme, le notaire Dézéry hypothèque les biens de Marie-Louise Dézéry, sa fille mineure. JP, minute 4739, 6 octobre 1825.

²⁶⁴ François-Xavier Dézéry, notaire à Berthier de 1802 à 1812. BAnQ-M, CN603-036. Il ferma son greffe en 1812 mais il vivait encore à Montréal en 1825. Il donne tout pouvoir à Pierre-Amable Dézéry, de la côte Sainte-Marie, à Montréal, pour voir à ses affaires. JP, minutes 4709-4710, 7 juin 1825. Sa fille mineure est maintenant sous la responsabilité de Jean-Baptiste Dézéry, son tuteur.

²⁶⁵ Geneviève Adhémar de Lantagnac, épouse de François Truillier-Lacombe, marchand au Lac-des-Deux-Montagnes.

²⁶⁶ Joseph Bouchette fils (1798-1879), dessinateur, topographe et arpenteur comme son père. Il est fils de Joseph Bouchette (1774-1841), arpenteur du Bas-Canada, et d'Adélaïde Chaboillez. Joseph Bouchette fils est alors accompagné de son frère Robert-Shore-Milnes Bouchette (1805-1879), avocat patriote, qui sera exilé aux Bermudes en 1838; aussi dessinateur et topographe. *DBC*. BANQ-M,CA601. Les frères Bouchette seront accompagnés sur le terrain par DBP. Voir la correspondance de ce dernier du 29 juillet 1825.

²⁶⁷ Petites-Écores : Pointe-Fortune.

²⁶⁸ Geneviève Turgeon, épouse de Louis Turgeon, seigneur de Beaumont, est inhumée à Saint-Charles-de-Bellechasse le 26 juillet 1825. L'évêque Plessis officie à la cérémonie et, parmi l'assistance, on remarque la présence de plusieurs personnes importantes dont Denis-Benjamin Viger.

²⁶⁹ Andrew William Cochran (ca1793-1849), né en Nouvelle-Écosse, avait fait son apprentissage dans le secrétariat civil avec le gouverneur Prevost pendant la guerre de 1812. Il devint secrétaire civil de Dalhousie. *DBC*.

²⁷⁰ Olivier-Arthur Papineau, fils de Louis-Joseph Papineau et de Julie Bruneau, né le 25 septembre 1824, décédera le 23 août 1825.

²⁷¹ Louis-Joseph-Michel Viger, né le 21 août 1825, est baptisé à Montréal le lendemain, fils de Louis-Michel Viger et de Hermine Turgeon. Parrain, Joseph Papineau, et marraine, Marie-Amable Foretier, épouse de Denis-Benjamin Viger.

²⁷² Jean Bélanger (1782-1827), notaire à Québec de 1805 à 1827; député de la Basse-Ville de Québec de 1820 à 1827. *DPQ*.

²⁷³ Pierre Bruneau (1787-1864), baptisé Pierre-Xavier, fils aîné de Pierre Bruneau et de Marie-Anne Robitaille. Frère de Julie Bruneau et beau-frère de LJP. Pierre Bruneau sera marchand à Chambly puis à Saint-Denis-sur-Richelieu.

²⁷⁴ Marguerite Cherrier (1811-1874), née Marguerite-Rosalie Cherrier à Saint-Denis-sur-Richelieu, fille de Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier, arpenteur et député, et de Marie-Marguerite Richer-Laflèche. Elle épousera Léonard Godefroy de Tonnancour (Saint-Denis-sur-Richelieu, 14 septembre 1835), député et coseigneur d'Yamaska.

²⁷⁵ André Papineau (1765-1832), frère de Joseph Papineau, d'abord tonnelier comme son père, puis cultivateur à Saint-Martin de l'Île Jésus.

²⁷⁶ «Hier, à dix heures, Charles Lauzon et J.-B. Delinelle ont été exécutés, conformément à leur sentence. On nous a dit que le dernier a persisté jusqu'au dernier moment à dire qu'il n'était pas coupable du crime pour lequel il allait mourir, et que l'autre lui a rendu ce témoignage sur la plateforme.» *Spectateur Canadien*, 15 octobre 1825, p. 3.

²⁷⁷ Échange entre François Lacet-Viger père, demeurant à Boucherville, et Joseph Page, demeurant à Longueuil. JPG, minute 4755, 10 juin 1821. Joachim-Pierre Gauthier, notaire de 1789 à 1822. Il pourrait s'agir d'une famille Lacerte-Vacher au lieu de Lacet-Viger.

²⁷⁸ Pour Joseph Papineau, et d'autres de son temps, le mot incendie est de genre féminin. Cet incendie eut lieu dans le faubourg Saint-Laurent, le jeudi soir 10 novembre 1825, entre 20 h et 21 h. Le feu consuma entièrement la maison et les bâtiments adjacents, rue Sainte-Élisabeth, appartenant à Joseph Bourdon. *Spectateur Canadien*, 12 novembre 1825, p. 3.

²⁷⁹ *Bailiff* (angl.) ou *bailli* (fr.) : officier de justice, magistrat, huissier. Joseph Bourdon, fils d'Antoine Bourdon et de Marie-Desanges Boudreau-Graveline, est d'abord marchand lors de son premier mariage, avec Marie-Marguerite Hogue (Vaudreuil, 8 janvier 1816). Il s'établit ensuite à Montréal et devient huissier à la Cour du Banc du roi. Frère de François Bourdon, menuisier.

²⁸⁰ Le Saint-Laurent.

²⁸¹ La présence de Samuel Stevens, constructeur de moulins, originaire de Plattsburgh, est signalée au moins à partir de 1807 dans la région de Hawkesbury. Henri Clément, *Hawkesbury*, Centre franco-canadien de ressources pédagogiques, 1983. Nous avons de son écriture le reçu suivant : «Hawkesbury, June 11th 1818. Received of Mr. Joseph Papineau, nine pounds, fourteen shillings and five pence, in full to ballance account to this date. Sam Stevens». BAnQ-Q,P417/1; 1.2.2. Voir aussi une lettre de Samuel Stevens à L.-J. Papineau, écrite de la Petite-Nation le 11 décembre 1824. BAnQ-Q,P417/3;2.1.4.

²⁸² Jean-Baptiste Féré, époux de Josèphe Bouchard-Lavallée (Saint-Eustache, 25 novembre 1788). Père d'Émery Féré (1795-1860), arpenteur, patriote. La maison de Jean-Baptiste Féré est située au 82 rue Labrie à Saint-Eustache. Joseph Papineau avait engagé Jean-Baptiste Féré pour faire des réparations au moulin de la Petite-Nation. Louis Huguet-Latour, 25 février 1825. BAnQ-M,CN601-243.

²⁸³ André-Dominique Pambrun (ca1760-1835), né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), époux d'Angélique Hirague (Montréal, 24 mai 1784). Juge de paix et major de la division de Vaudreuil, il a 24 ans l'année de

son mariage; pourtant son acte de décès, noté à Vaudreuil le 17 octobre 1835, lui attribue 91 ans.

²⁸⁴ Pour Joseph Papineau, la dinde et l'oie sont de genre masculin.

²⁸⁵ Nièce de Joseph Papineau, Eugénie Papineau (1805-1830), fille d'André Papineau et de Marie-Anne Roussel, épousera le D^r Thomas Bouthillier (Saint-Hyacinthe, 25 janvier 1826).

²⁸⁶ «Danser en semelle de bas» est vraiment un rituel très ancien que devait exécuter la fille aînée d'une famille si une de ses sœurs se mariait avant elle.

²⁸⁷ François-Joseph Deguise (1759-1835), né à Québec, fils de François Deguise et de Françoise Jourdain; ordonné prêtre à Québec en 1784. Curé à Varennes de 1806 à 1833. DC.

²⁸⁸ La faction thelmessienne : celle de J.-J. Lartigue, évêque de Montréal sous le nom de Mgr de Telmesse.

²⁸⁹ François-Xavier Trudeau (1796-1849), fils de Toussaint Trudeau et de Marie-Louise Papineau, épouse Anne Locke (Montréal, 25 janvier 1826).

²⁹⁰ Julie-Esther Provendier, baptisée à Montréal le 20 novembre 1805, fille de Louis-Philippe-Ferdinand Provendier, tailleur, et de Marguerite Feriol, épouse Louis Sicard (Montréal, 17 janvier 1826), tailleur, fils de William Sicard et de Mary Bayne.

²⁹¹ Charles Vasseur [Levasseur], marchand épicier, capitaine adjudant de la division de la Longue-Pointe, décédé le 25 janvier, est inhumé à Montréal le 28 janvier 1826, âgé de 57 ans.

²⁹² -24 °Ré = -30 °C; -28 °Ré = -35 °C.

²⁹³ Le Rubicon servait de frontière entre la province de Gaule et l'Italie romaine. César, au retour de sa victoire en Gaule, franchit le fleuve Rubicon avec son armée : geste qui fut accompli au mépris du droit romain qui interdisait à tout général de franchir ce cours d'eau avec des soldats en armes. L'expression a été conservée pour désigner un geste sur lequel on ne peut revenir et qui aura des conséquences risquées.

²⁹⁴ François Papineau tient auberge et s'occupe de la traverse du Richelieu à la Pointe-Olivier (Saint-Mathias-sur-Richelieu); il a épousé Marie-Louise Brisset (Chambly, 11 janvier 1796), fille de Pierre Brisset et de Marie-Françoise Colet. L'aubergiste François Papineau est fils de François Papineau, un cousin du notaire Joseph, et de Claire Chaillot.

²⁹⁵ Jeremiah McCarthy (ca1758-1828), dessinateur et arpenteur, signera le plan de la seigneurie de Saint-Hyacinthe en 1827. «Un grand vieillard qu'on appelait M. McCarthy, et j'admiraïs un vaste plan qui couvrait tout un pan de muraille et qu'on me dit être l'œuvre de ce monsieur, ce qui me donna une haute opinion de lui.» Amédée Papineau, *Souvenirs de*

jeunesse, p. 114. Jeremiah McCarthy avait épousé Marie-Madeleine Dubergès (Montmagny, 13 avril 1780). «Le vieux bonhomme McCarthy m'est aussi tombé du ciel; il traînait les rues : Dessaulles en a eu pitié, l'a ramassé, le voilà établi dans la maison, Dieu sait pour jusqu'à quel temps. Il faut le regarder comme un don du ciel. Il est arrivé assez nu et dépourvu pour qu'on ne puisse pas s'y méprendre. Enfin, il ne lui faut rien moins que l'habit et la vie.» Rosalie Papineau-Dessaulles à Angelle Cornud, 26 septembre 1825, dans Rosalie Papineau-Dessaulles, *Correspondance 1805-1854*, p. 95.

²⁹⁶ Marie-Henri-Fleury Papineau (1807-1862), née à Montréal, fille d'André Papineau et de Marie-Anne Roussel de Morembert. Nièce du notaire Joseph Papineau. Elle épousera Narcisse Prévost (Saint-Martin, Île Jésus, 18 janvier 1830).

²⁹⁷ Pierre-Flavien Turgeon (1787-1867), ordonné prêtre en 1810, procureur, puis grand vicaire; sera coadjuteur de l'archevêque de Québec en 1834, sous le titre d'évêque de Sidyme, puis archevêque lui-même en 1850. *DBC*.

²⁹⁸ Joseph veut sans doute parler ici de Théophile Bruneau, frère de Julie et beau-frère de L.-J. Papineau.

²⁹⁹ Chutes des Chaudières, à Hull, en face de Bytown.

³⁰⁰ Michel André-Lafontaine, fils d'Antoine André-Lafontaine et de Josèphe Martin-Ladouceur, a épousé Agathe Papineau-Montigny (Saint-Martin, Île Jésus, 15 octobre 1816), fille de Joseph Papineau-Montigny et de Catherine Serre.

³⁰¹ Joseph Labelle, journalier, a épousé Geneviève Papineau-Montigny (Saint-Martin, Île Jésus, 13 février 1816), fille de Joseph Papineau-Montigny et de Catherine Serre. Le registre ne donne pas les noms des père et mère de Joseph Labelle, mais fait mention de ses deux frères, Jean-Baptiste et Louis Labelle.

³⁰² Débaucher : contraire d'embaucher, donc arrêter de travailler.

³⁰³ Joseph-Bernard Planté (1768-1826), notaire et député. Représentant des comtés de Hampshire (Portneuf) et de Kent (Chambly) entre 1796 et 1809. *DPQ*.

³⁰⁴ Note d'Amédée Papineau : «Lettre de pépé, principalement contre les bureaux d'enregistrement.»

³⁰⁵ La Chambre d'assemblée, formée en comité, a voté à 33 contre 5 sur la question de l'indépendance des juges. *JCABC*, 14 février 1826.

³⁰⁶ William Blackstone (1723-1780), jurisconsulte anglais, auteur de *Commentaries on the Laws of England*, 4 vol.

³⁰⁷ Dalhousie «a reçu une dépêche du comte Bathurst, secrétaire d'État de Sa Majesté pour les colonies, qui l'informe qu'il recommanderait à Sa Majesté de mettre les charges de judicature en cette province sur le même pied sur lequel sont de pareils offices en Angleterre, si la législation de cette province pourvoyait à la retraite des juges d'après l'échelle adoptée en Angleterre.» *JCABC*, 1^{er} février 1826, p. 52.

³⁰⁸ Le 26 février 1826 est un dimanche.

³⁰⁹ Pierre Mercure (1792-1862), né à Cap-Santé, fils de Pierre Mercure et de Geneviève Lamothe. Ordonné prêtre à Québec en 1822. Vicaire à Varennes, à Saint-Hyacinthe; curé à Rigaud en 1826, puis à Sainte-Martine. Atteint de maladie mentale, il vécut retiré à la Longue-Pointe pendant les quinze dernières années de sa vie. *DC*.

³¹⁰ Clément-Amable Boucher de la Broquerie (1772-1826), ordonné prêtre en 1797, premier curé de Rigaud, de 1804 à 1826. *DC*.

³¹¹ Cypaye : «Nous nous rendîmes chez mon oncle Benjamin Papineau, qui demeure à l'autre extrémité de la seigneurie. Sur la troisième terre au-dessus de celle de pépé, appartenant à une famille du nom de Tranchemontagne, est l'endroit, près de la grève, appelé *Chipai*. Les habitants prononcent *Chipaille*, et étendent le nom à toute cette partie de la seigneurie, jusqu'à Grenville, qui veut dire «cimetière» dans la langue des Algonquins, parce qu'une bourgade de cette nation, située en cet endroit, fut attaquée de nuit par un parti d'Iroquois, incendiée, et ses habitants massacrés.» *JFL*, p. 66-67. Amédée écrit *Chipai*, *Chipaie*, *Chipaye* et *Cipaille*.

³¹² Marie-Séraphine-Aurélie Dessaulles, née le 23 avril 1826, est inhumée le 16 mai 1826 dans l'église de Saint-Hyacinthe.

³¹³ Et 12 feuilles de carton : rayé par Joseph dans le manuscrit.

³¹⁴ Thomas Porteous (1765-1830), marchand, rue Notre-Dame; il avait eu une fabrique de potasse. *DBC*.

³¹⁵ Délignée : avivée. «Bois dont les arêtes ont été rendues vives.» *TLF*.

³¹⁶ Litharge : «ancien nom du protoxyde de plomb demi-vitreux». (Littré).

³¹⁷ Sans doute que Joseph veut ici parler de son fils Toussaint. Puisqu'il parle plus bas d'Augustin.

³¹⁸ Bombasette : mot dérivé de bombasin, étoffe de soie.

³¹⁹ En 1815, Joseph Papineau avait été choisi comme tuteur de Cléophee Chamard. Voir l'inventaire des biens de défunte Marie-Josèphe Delinelle, veuve Dorion. *TBa*, 31 mars 1815.

³²⁰ Le 28 août 1826, jour de la Saint-Augustin, est baptisé à Saint-Hyacinthe Augustin-Séraphin-Camille Papineau, né la veille, fils aîné

d'André-Augustin Papineau et de Sophie LeBrodeur. Parrain, Joseph Papineau, grand-père; marraine, Marie-Louise Loubet, épouse de Séraphin Cherrier.

³²¹ Adélaïde Gauvreau, fille de Louis Gauvreau, marchand, et de Marie-Louise Belleau, a épousé Claude Dénéchau (Québec, 26 mai 1807), veuf de Marie-Louise Delorme et député de la Haute-Ville de Québec de 1808 à 1820. *DPQ*.

³²² Jean-Roch Rolland (1785-1862), avocat, achète la seigneurie de Monnoir de John Johnson (1741-1830). *DBC*.

³²³ Cette lettre n'est pas signée, mais elle est de la main de Joseph Papineau.

³²⁴ Joseph Truteau ou Trudeau, neveu de Joseph Papineau, qui écrit tantôt Truteau, tantôt Trudeau. Il s'agit de Zéphirin-Joseph Trudeau (1804-1866), notaire à Montréal de 1829 à 1862. Joseph Papineau le nomme du seul prénom Joseph. Il est fils de Toussaint Truteau et de Marie-Louise Papineau.

³²⁵ Augustin Berthelet (1786-1860), né à Montréal, fils de Pierre Berthelet et de Marguerite Viger, veuf de Mary Louise de Bercy, épousa Cecilia Berthelet (1810-1879), sa nièce, fille de Henri Berthelet et de Josèphe Bouchette. Le mariage d'Augustin Berthelet et de Cecilia Berthelet survint à Détroit le 25 octobre 1826. Voir Édouard Fabre Surveyer, «Pierre Berthelet and his family (in Canada and in the United States)», *SRC, Mémoires*, 3^e série (1943), sect. II : 57-76.

³²⁶ Michel Beaudry père, fils de Toussaint-Jacques Beaudry et d'Élisabeth Trudeau, a épousé Rosalie Brien-Desrochers (Varenes, 18 février 1805). Le couple s'établit à Saint-Roch-de-l'Achigan où décède Rosalie Brien-Desrochers à 26 ans, le 24 novembre 1808, en donnant naissance à un enfant. Michel Beaudry quittera Saint-Roch-de-l'Achigan pour la Petite-Nation. Il épousera en secondes noces Rose Fortin (Rigaud, 24 janvier 1814), fille de François-Xavier Fortin et de Rosalie Lemieux. «Ma tante Jacques Beaudry [Élisabeth Trudeau (1744-1822)] nous a fait le plaisir de venir nous voir hier. Elle fait mander à Michel, son fils, que la première fois qu'il viendra à la Pointe-aux-Trembles il apporte avec lui son contrat de mariage avec sa première femme. Voilà ce qu'elle mande et dont vous voudrez bien, je crois, l'en avertir. Je lui ai dit que je vous écrirais sur ce sujet.» François Papineau, arpenteur, à Angelle Cornud, 17 février 1815. *BAnQ-O*, P71,S1,D3.

³²⁷ Jacques Beaudry, fils de Toussaint-Jacques Beaudry et d'Élisabeth Trudeau, avait épousé Marie-Louise Béique-Lafleur (Rivière-des-Prairies, 14 février 1803), fille de Joseph Béique-Lafleur et de Marguerite Boulard.

³²⁸ Joseph Brouillet, né à Pointe-aux-Trembles en 1796, fils de Bonaventure Brouillet et de Clémence Chartier, a épousé Marie-Louise Béique-Lafleur (Pointe-aux-Trembles, 27 novembre 1826), veuve de Jacques Beaudry.

³²⁹ Julie et, plus loin, Anna, domestiques engagées dans la famille de LJP.

³³⁰ Ici s'arrête le manuscrit conservé à BAnQ-Q; la suite est à BAC.

³³¹ Depuis la mort de Rosalie Brien-Desrochers, sa mère, le 24 novembre 1808.

³³² «Devant l'adversité, opposez des cœurs encore plus courageux.» Horace, *Satires*, III, 2, v.135-136.

³³³ François Bellet (1750-1827), du Parti canadien, député de 1804 à 1820, un ami de longue date de Joseph Papineau. Décédé à Québec le 19 février à l'âge de 76 ans. DPQ.

³³⁴ Nous pouvons lire cette communication de Joseph Papineau à l'éditeur de *La Minerve*, parue le 22 février 1827, p. 3, intitulée : «Les cahots» et signée VIDL.

³³⁵ Eustache Franche-Laframboise, veuf d'Angélique Ladouceur, épouse Lucie Séguin (Rigaud, 18 février 1827), fille d'Antoine Séguin-Ladéroute et de Rose Brabant. Celle-ci est belle-sœur d'Antoine Couillard-Dupuis.

³³⁶ Marie-Agathe Dumas (1763-1842), veuve du capitaine Louis Genevay, est une amie de la mère d'Angelle Cornud, qui figure parmi les invités au mariage de DBP en 1813. Elle épousera en secondes noces Samuel Dunham Fleming (Montréal, Christ Church, 1^{er} février 1815), assistant commissaire général des Forces de Sa Majesté.

³³⁷ Cirouanne, cirouène ou ciroène : emplâtre, onguent fait d'huile et de cire. GPFC.

³³⁸ Voir le *Spectateur Canadien*, 4 juillet 1827, p. 2.

³³⁹ Levi Bigelow, originaire d'Écosse, un des pionniers de Buckingham et de la Lièvre. Levi Bigelow & Sons (Lucius et Lawrence G. Bigelow), marchands de bois en société. Arrivé dans la région vers 1824, Levi Bigelow ouvre un magasin général, construit des moulins, sera maître de poste et s'occupera du transport maritime sur l'Outaouais, de Montréal à Bytown, jusqu'à Kingston par le canal Rideau.

³⁴⁰ John Thompson, tailleur, fils de Mathieu Thompson et de Pélagie Rieutord, a épousé Flavie Trudeau (Montréal, 16 juin 1823). Flavie Trudeau (1801-1879) est fille de Toussaint Trudeau et de Marie-Louise Papineau, et nièce du notaire Joseph.

³⁴¹ Mélanie Trudeau (1802-1866), fille de Toussaint Truteau, entrepreneur, et de Marie-Louise Papineau, est une nièce de Joseph Papineau. Célibataire. Elle sera inhumée à Montréal, âgée de 63 ans, le 23 janvier 1866. Voir *LSF*, p. 658.

³⁴² Hippolyte Fissiault-Laramée (1797-1865), né à Pointe-aux-Trembles, menuisier, a épousé (Montréal, 8 avril 1823) Émilie Trudeau (1799-1864), fille de Toussaint Truteau et de Marie-Louise Papineau.

³⁴³ Denis-Benjamin Viger, neveu de Joseph, se rendra à Londres, cette année-là, pour exposer les griefs des Canadiens.

³⁴⁴ Duncan Fisher, éminent avocat de Montréal. Fils de Duncan Fisher (ca1753-1820), Écossais, et de Catherine Embury. Cet avocat signera un grand nombre d'examens volontaires des patriotes de la seconde insurrection. *DBC*. «Le *brig Indian*, capitaine Mathias, que l'on croyait perdu, est arrivé à Liverpool le 19 novembre.» *Spectateur Canadien*, 19 janvier 1828, p. 3.

³⁴⁵ Elizabeth Fisher, âgée de 16 ans, épousa John Torrance, marchand à Québec. Le mariage, accordé par une licence de James Henry Craig, gouverneur, survint à Montréal, en l'église presbytérienne St. Gabriel, le 28 mai 1811. Duncan Fisher, frère de l'épouse, était présent à ce mariage, de même que Margaret Fisher, femme du marchand William Hutchison.

³⁴⁶ «Le *brig Indian*, capt. Mathias, dont la mort a causé tant d'inquiétude, est arrivé heureusement à Liverpool le 21 novembre.» *La Minerve*, 17 janvier 1828, p. 3.

³⁴⁷ Michel Borne (1784-ca1843), marchand à Québec, époux d'Angélique Paquet (Québec, 8 août 1808), fille de Jean-Baptiste Paquet, cultivateur, et de Thérèse Denis, du «Grand Maska».

³⁴⁸ Marie-Clémence Marchesseau *alias* Madsem (1808-1876), fille de Christophe Marchesseau, capitaine de milice, et de Marie-Anne Garant, de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Clémence Marchesseau habitait dans la maison de DBP depuis l'année 1826. Elle épousera (Montebello, 5 septembre 1843) JBN Papineau, fils aîné de DBP et d'Angelle Cornud.

³⁴⁹ Samuel Gale (1783-1865), avocat, juge. «Au printemps de 1828, Gale se rendit à Londres où, en mai et en juin, il témoigna à trois reprises devant le comité de la Chambre des Communes qui enquêtait sur le gouvernement du Canada. Il y représenta surtout les intérêts des habitants des Cantons de l'Est qui se prétendaient lésés du fait que les Canadiens français étaient en majorité à la Chambre d'assemblée. En leur nom, il réclama de meilleures routes et demanda que les tribunaux appliquent dans la région le droit anglais, surtout dans le domaine de

la tenure des terres. Il demanda aussi que les Cantons de l'Est soient mieux représentés à l'Assemblée et qu'on y favorise l'immigration anglaise. Enfin, il se prononça en faveur de l'union du Haut et du Bas-Canada.» DBC.

³⁵⁰ Il serait étonnant de voir revenir sir George Prevost au Canada en 1828, quand il est mort à Londres le 5 janvier 1816. DPQ.

³⁵¹ Allusion aux accouchements prévus : le 7 mars 1828, naissance d'Ézilda Papineau, fille de Julie; le 4 mars 1828, naissance d'Augustin-Cyrille Papineau, fils d'Angelle.

³⁵² Sagou : extrait du sagoutier (palmier).

³⁵³ Sans doute *backgammon*, jeu de trictrac. On imagine Rosalie Cherrier, femme de Joseph Papineau, occupée à jouer, et en même temps mangeant abondamment et digérant très bien. Elle devait aussi priser le tabac puisqu'elle donne par testament sa tabatière d'argent à sa bru, femme d'André-Augustin Papineau. Voir JFT, 12 mai 1830.

³⁵⁴ «Francis Nathaniel Burton (1766-1832) fut lieutenant-gouverneur du Bas-Canada (1808), administrateur de la Province du 7 juin 1824 au 16 septembre 1825; il quitta le Canada la même année.» NFO. DPQ.

³⁵⁵ «Dominick Daly (1798-1868), secrétaire de Francis Burton en 1822, devint secrétaire de la province du Bas-Canada en 1825.» NFO. DPQ.

³⁵⁶ Jacée : «variété de centaurée à fleurs mauves», TLF. Dans sa lettre suivante, Joseph Papineau utilise le mot jacobée pour désigner la même fleur.

³⁵⁷ Aujourd'hui, le nom de jacobée désigne plutôt le séneçon de Jacob ou herbe de Saint-Jacques, ou encore la cinéraire. «Une prairie semée de jacobées à fleurs jaunes», Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-tombe*.

³⁵⁸ Durham boat : bateau en bois à fond plat, servant en Amérique au transport de marchandises depuis le milieu du XVIII^e siècle. Une invention des feronniers de Durham, Pennsylvanie.

³⁵⁹ Marie-Josèphe Curot, 50 ans, épouse de Louis Guy, notaire, sera inhumée à Montréal le 28 avril 1828, décédée le 24.

³⁶⁰ Firmin Bertrand est un neveu de Joseph Papineau. Rosalie Temens (Thimens), fille de Noël Temens, laboureur, et d'Isabelle Boucher, avait épousé Firmin Bertrand, forgeron (Montréal, 8 janvier 1816), fils d'Ignace Bertrand et de Marie-Josèphe Papineau. Firmin Bertrand ira s'établir à Saint-Roch-de-l'Achigan. Rosalie, sa femme, âgée de 31 ans, est inhumée à Montréal le 9 mars 1828.

³⁶¹ Le 26 [mars], est décédée à Montréal, à l'âge de 26 ans, après une maladie de trois jours, Catherine Giasson, épouse d'Édouard Cherrier.

La Minerve, 31 mars 1828, p. 3. Édouard Cherrier est fils de Joseph-Marie-Pascal Cherrier, beau-frère de Joseph Papineau.

³⁶² Il n'y a pas de «terres ci-dessus mentionnées», mais les indications suivantes, de la main de Joseph Papineau : «20 juin 1827, par compte de fourniture pour la succession, à Mr. Papineau : 0,4,0£; par argent payé à Mr. Papineau ce 6 juin 1828 : 42,2,8£. [total :] 42,6,8£.»

³⁶³ Hugues Paisley (1795-1847), né en Écosse, vicaire à la cathédrale de Québec, sera missionnaire et premier curé à la Petite-Nation de 1828 à 1831. DC. En septembre 1828, avant de partir de Québec, il reçoit «une médaille d'or portant une inscription en anglais, dont voici la traduction : Présentée par Claude Dénéchau, écr, de la part des Irlandais catholiques de Québec, au Rév. Hugh Paisley, comme un léger témoignage de Respect et de Reconnaissance pour ses efforts constants et bienveillants pour les pauvres de cette Cité. Québec, 26 septembre 1828.» *La Minerve*, 3 novembre 1828, p. 3.

³⁶⁴ Cette lettre, qui porte clairement la date du 4 novembre 1828, a été mise à la poste après le 4 décembre 1828. En font foi le tampon postal de Montréal 8 décembre, et l'annonce de l'inhumation de Jocelyn Waller survenue à Montréal le 4 décembre 1828.

³⁶⁵ Pierre Delvecchio, fils de défunt Pierre Delvecchio et de défunte Marie-Louise Beaudry, épousera Élisabeth Olivier (Berthier, 23 novembre 1831), fille de Maxime Olivier et de Marguerite Iserhoff.

³⁶⁶ Charles-Adrien Berthelot, notaire, fils de Charles-Alexis Berthelot, major des milices, et de Charlotte-Adélaïde Champlain, a épousé Marie-Catherine Delvecchio (Sainte-Geneviève, Pierrefonds, 8 janvier 1828), fille de défunt Pierre Delvecchio et de défunte Marie-Louise Beaudry. Présence de Pierre Delvecchio, frère, Joseph-Amable Berthelot, Louis-Michel Viger, Hubert Globensky et Antoine-Télesphore Kimber, notaire.

³⁶⁷ Jocelyn Waller (ca1772-1828), originaire d'Irlande, journaliste talentueux. En 1822, après un bref séjour à la *Montreal Gazette*, il devient rédacteur en chef au *Canadian Spectator* où il combat, notamment, le projet d'Union du Haut et du Bas-Canada. Emprisonné en 1827 avec Ludger Duvernay pour diffamation. DBC. Notice biographique de Jocelyn Waller parue, après son décès, dans *La Minerve* du 4 décembre 1828, p. 3. Waller a été inhumé à Montréal le 4 décembre 1828. *Canadian Spectator*, 6 décembre 1828, p. 3. Les funérailles de Jocelyn Waller sont décrites dans Romuald Trudeau, *Mes Tablettes, Journal d'un apothicaire montréalais, 1820-1850*, Montréal, Leméac, 2016, p. 298-299.

³⁶⁸ Rhumb (de vent) : «mesure de l'angle d'un quart, compris entre deux des trente-deux divisions du compas de marine et correspondant à 11° 15'.» TLF.

³⁶⁹ Antoine-Télesphore Kimber (1804-1832), notaire de 1825 à 1832, cousin de Julie Bruneau-Papineau par sa mère (Robitaille). BANQ-M, CN601-218. Frère du D^r René-Joseph Kimber. «Décédé à Rigaud, ces jours derniers, A.-T. [Antoine-Télesphore] Kimber, écuyer, notaire, après une maladie de quelques mois. M. Kimber jouissait de l'estime de ceux qui le connaissaient et a été enlevé dans la vigueur de l'âge par une attaque de paralysie. Il fut un citoyen respecté et un de ceux qui a eu l'honneur en 1827 d'être dénoncé sur le serment de quelque marchand comme opposé à l'administration du comte Dalhousie.» *La Minerve*, 29 novembre 1832, p. 3.

³⁷⁰ Jean-Baptiste Mongenais-St-Orand (1771-1836), cultivateur, de Rigaud, époux de Marie-Amable Charlebois (Vaudreuil, 7 mai 1792), fille d'Hyacinthe Charlebois et de Marie-Amable Sureau.

³⁷¹ Domaine connu sous le nom de «Château St-Antoine». En avril 1829, la famille de L.-J. Papineau quitte la maison Bonsecours pour emménager dans la maison McGillivray, au faubourg Saint-Antoine, «sur la montagne». Lors de sa mise en vente en 1841 par Cuvillier et fils, un journal fait une brève description du domaine : «Couvrant une étendue de dix acres, avec des jardins spacieux et bien assortis, des vergers, cours, terrains de plaisir, conservatoires, hangars, etc. Offrant une des plus belles vues des environs de Montréal, et par la grandeur, la commodité et la position de la maison, la plus belle résidence désirable.» *L'Aurore des Canadas*, 13 avril 1841, p. 3.

³⁷² Théodore Davis (ca1778-1841), né dans le New Hampshire, arpenteur en 1799. Établi à Pointe-Fortune. Sera député du comté d'Ottawa en 1832. DPQ.

³⁷³ En 1829-1830, DBP est commissaire pour les chemins et les ponts. Il confie à Thomas Kains la construction de la route longeant l'Outaouais entre Grenville et Hull. La fonction de commissaire a été accordée à DBP à la suite d'une intervention de son frère Louis-Joseph. Une somme de 3000£ avait été votée «pour le chemin de Hull à Grenville.» Voir L.-J. Papineau, *LSF*, p. 165.

³⁷⁴ Décédée samedi dernier [25 avril] au soir, à l'âge de 62 ans, Sœur Turgeon, assistante des Sœurs de l'Hôpital général de cette ville [Montréal]. *La Minerve*, 27 avril 1829.

³⁷⁵ Pierre-Stanislas Bédard (1762-1829), avocat en 1790, député de 1792 à 1812, chef du Parti canadien; emprisonné par Craig en 1810; juge à Trois-Rivières en 1812. Inhumé dans l'église de l'Immaculée-Conception de Trois-Rivières le 30 avril 1829. DPQ.

³⁷⁶ Jean-Baptiste Thavenet (1763-1844), né en France, Sulpicien, avait été missionnaire à Oka et professeur au Séminaire de Montréal, maintenant agent d'affaires des communautés religieuses canadiennes. DC.

³⁷⁷ À Épernay (Marne), où demeure la famille des parents de Pierre-Gustave Joly, époux de Julie-Christine Chartier de Lotbinière.

³⁷⁸ Joseph Papineau répond à une lettre de Louis Bourdages, de Saint-Denis-sur-Richelieu, datée du 17 octobre 1829 : «Le porteur de la présente est le procureur de la veuve Choquet, mon gendre, qui va vous trouver pour le compte de reprise de ladite veuve, sa mère. Je vous prie de l'expédier le plus promptement que possible, car il est beaucoup occupé. Il paraît que les héritiers, actuellement majeurs, voudraient avoir indemnité pour leur coupe de bois ruinée et détruite par leur défunt beau-père. Cependant, si vous pensez que leur nourriture et entretien ne sont pas suffisamment payés par leur salaire et la jouissance de leur part de terre par leur dit beau-père, il vaudrait peut-être mieux sacrifier le prix de cette coupe de bois, qui cependant serait assez considérable, que de s'exposer à un procès.» BAnQ-Q,P417/1;1.1.2.

³⁷⁹ Aurélie Papineau (1826-1830), fille de Louis-Joseph Papineau et de Julie Bruneau, née à Montréal le 21 mai 1826, décédée à l'âge de 4 ans.

³⁸⁰ Vente par Toussaint-Victor Papineau à Pierre Rottot. ZJT, 4 octobre 1831.

³⁸¹ La panacée de William Swain. «Copiée du sirop de salsepareille composé ou sirop de cuisinier, la prétendue panacée fabriquée à Philadelphie par W. Swain est une de ces *patented medicines* américaines qui donnèrent lieu à une publicité éhontée.» *Revue d'histoire de la pharmacie*, vol. 79, n° 289, 1991.

³⁸² Ici, Joseph étire un peu le sens attaché à l'âne rouge, désignant habituellement non pas un paresseux mais un entêté, un méchant. De l'hémione, cet âne sauvage au poil roux, de très mauvaise réputation.

³⁸³ Emery Cushing tenait une auberge, rue McGill à Montréal, d'où partaient les *stages* pour le Haut-Canada et la Petite-Nation. Pierre Lambert, *Les anciennes diligences du Québec*, Québec, Septentrion, 1998.

³⁸⁴ Cette dette d'André-Augustin Papineau à Thomas Delvecchio traîne depuis longtemps. Voir l'obligation par A.-A. Papineau à Thomas Delvecchio, NBD, minute 9820, 14 juin 1822. En 1830, il avait été menacé de poursuite. De Saint-Hyacinthe, il écrivait à Denis-Benjamin le 20 mai 1830 : «J'ai reçu une lettre de Côme Cherrier par laquelle il m'informe qu'il est chargé de Madame Delvecchio de me demander les 200 £ que je lui dois, et à défaut de paiement de ma part, de me poursuivre. Tu dois te rappeler que je t'écrivais l'automne dernier que l'on me demandait cet argent sans faute, ce printemps. Je te priais en

conséquence de te préparer à me payer les 75 louis que tu me dois pour payer. Je n'ai jamais reçu de réponse à cette lettre que je t'écrivais par la poste. Je ne sais si tu l'as reçue. Je te prierais de vouloir faire en sorte de me faire toucher cette somme, car si tu ne me payes pas, je suis sans moyen d'acquitter cette dette, et j'aurai la douleur de me voir exposé à une poursuite coûteuse pour moi, autant que désagréable, et qui finirait par me ruiner, dans les circonstances où je me trouve, vu qu'une seule poursuite contre moi en entraînerait de suite deux ou trois autres, attendu que mon crédit diminuant, mes créanciers, pour fait de marchandise dans la vue d'assurer leurs créances, prendraient cette même voie. Et le tout pour avoir obligé un frère que j'ai toujours chéri à l'égal de moi-même.» BAnQ-Q,P417/11;4.1.1. Un mois plus tard, Marie-Thérèse Chevalier, veuve de Thomas Delvecchio, signait une quittance à André-Augustin Papineau. ZJT, 30 juin 1830.

³⁸⁵ Cette obligation de DBP envers Pierre Delvecchio traîne aussi depuis longtemps : obligation par Joseph Papineau, notaire, et Denis-Benjamin Papineau, marchand, de Montréal, en faveur des héritiers de défunt Pierre Delvecchio et de défunte Marie-Louise Beaudry. CP, 6 mars 1819.

³⁸⁶ Benjamin Benoît, agent, fils de Charles Benoît-Livernois, ancien membre du Parlement, et de Josèphe Mingot-Dumaine, de Saint-Hyacinthe, épouse Rachel Bourdages (Saint-Denis-sur-Richelieu, 10 janvier 1831), fille de Louis Bourdages, lieutenant-colonel de milice et membre du Parlement, et de Catherine Soupiran.

³⁸⁷ Se piaffer : faire de la piaffe. «Faire de l'épate, se donner des grands airs.» TLF.

³⁸⁸ Le 19 mars, fête de saint Joseph au calendrier liturgique.

³⁸⁹ Édouard Tribot-L'Africain, cordonnier, fils de Louis Tribot-L'Africain et de Louise Gatier, a épousé Rosalie Welton-Sery (Montréal, 8 novembre 1819). Selon G. Arpin, le surnom L'Africain viendrait du voilier *L'Africain* envoyé de Rochefort vers la Nouvelle-France en 1710, et qui transporta plusieurs émigrés dont Jacques Tribot, l'ancêtre des Tribot d'Amérique.

³⁹⁰ Frederick Robinson, vicomte Goderich (1782-1847), peu de temps Premier ministre, en remplacement de Canning décédé en 1827; il démissionne en janvier 1828 et sera secrétaire aux colonies. Voir cette dépêche publiée dans *La Minerve*, 5 décembre 1831; et le commentaire qu'en fera Romuald Trudeau dans ses *Tablettes* : «Une dépêche du Lord Goderich, secrétaire des colonies, communiquée par message à la Chambre d'assemblée, donnait à entendre que le gouvernement se proposait de laisser au parlement provincial le maniement des réserves de la Couronne et du clergé, dont l'administration avait été maintes fois l'objet des plaintes de la province; cette dépêche était à peine rendue

en Canada que le même ministère transigeoit déjà pour la vente de ces mêmes réserves avec la compagnie susdite. Quel fond faire sur un tel ministère? Ou plutôt, qui ne reconnaît pas là l'œuvre d'un parti toujours acharné à notre ruine, et qui ne doit se reposer que lorsqu'il l'aura consommée?»

³⁹¹ Condition synallagmatique *do ut des*, contrat avec des obligations réciproques les uns envers les autres, *do ut des* signifiant une obligation de donner contre une obligation réciproque de donner. Georges Virassamy et al., *Droit et pratiques syndicales en matière de conflit collectif de travail*, vol. 1, Éditions L'Harmattan, 2002.

³⁹² Henry Labouchère (1798-1869), député whig aux Communes de Londres de 1826 à 1859.

³⁹³ Joseph Signay (1778-1850), à Québec, coadjuteur de Mgr Panet, sacré évêque de Fussala *in partibus infidelium*, deviendra en 1833 le troisième archevêque de Québec. DBC. Toussaint-Victor Papineau, qui espère toujours obtenir une cure, écrira à Mgr Signay quatre fois en 1834-1836, lettres conservées aux AAQ.

³⁹⁴ Paul Couillard-Dupuis, âgé de 48 ans, capitaine de milice et ancien marchand, fils de Jean-Baptiste Couillard-Dupuis et de Thérèse Bernier, décède à Kamouraska le 6 décembre 1831 et est inhumé le 9 décembre en présence d'un grand concours de personnes des environs, dont le seigneur Paschal Taché. Il avait épousé en secondes noces Marie-Angélique McCarthy (Beaumont, 2 février 1831), fille de Jeremiah McCarthy et de Marie-Madeleine Dubergès. Paul Couillard-Dupuis est frère de Louis-Antoine Couillard-Dupuis, *alias* Dodo, qui réside à la Petite-Nation. Son décès est mentionné dans *La Minerve* du 19 décembre 1831.

³⁹⁵ Le début de cette lettre manque; la date n'est pas de la main de Joseph Papineau.

³⁹⁶ Charles-Léonide-Ernest Papineau, né à Montréal le 4 janvier 1832.

³⁹⁷ Sur l'air de : «J'en suis le maître» : Devriez-vous me méconnoître, / C'est, reprit le maître, / À ma voix ton cul doit paroître, / J'en suis le Jean, / J'en suis le maître, / J'en suis le maître, / Le maître Jean. / Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas (1701-1781), *Recueil dit de Maurepas : pièces libres : chansons, épigrammes et autres vers satiriques sur divers personnages des siècles de Louis XIV et Louis XV...*, vol. 4, p. 51.

³⁹⁸ Manuscrit de la main d'Augustine Bourassa qui précise : «Collection du sénateur G.C. Dessaulles».

³⁹⁹ Le choléra, fléau qui s'abat sur le Bas-Canada.

⁴⁰⁰ Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu (1772-1832), conseiller législatif, seigneur de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil, décédé à Montréal le 19 juin 1832 et inhumé dans l'église de Saint-Joseph de Soulanges (Les Cèdres). *DBC*.

⁴⁰¹ Nous n'avons pas trouvé le manuscrit de cette lettre. Seule semble exister une copie faite par Augustine Bourassa. Peut-être faudrait-il lire ici le mot décatie («qui a perdu sa beauté»).

⁴⁰² Il ne peut s'agir du D^r Casimir Trudeau, neveu de Joseph Papineau, mort en 1820. Joseph Papineau fait référence ici à Romuald Trudeau, pharmacien.

⁴⁰³ La benoîte (*Geum urbanum*), plante à fleurs jaunes ressemblant au fraisier, utilisée comme fébrifuge et comme astringent pour le système digestif.

⁴⁰⁴ Michael Power (1804-1847), curé à la Petite-Nation en 1831-1833, deviendra le premier évêque de Toronto en 1842. *DBC*.

⁴⁰⁵ Joserph Fournier, âgé de 45 ans, maître maçon et charpentier, qui avait présidé à la bâtisse de l'évêché de Montréal et du collège de Saint-Jacques, selon *La Minerve* du 22 juin 1832, p. 1. Joseph Papineau dressera l'inventaire des biens du défunt Joseph Fournier, maître maçon, en présence de Théophile Bruneau et de Louis Tribotte-L'Africain. JP, minute 4989, 25 août 1832.

⁴⁰⁶ Hélène Boudreau, surnommée *Lina*, 27 ans, épouse d'Olivier Raymond.

⁴⁰⁷ Françoise-Angélique Mauger, 69 ans, veuve de François Coursolle. Elle est la mère de Jean-Léandre Coursolle, peintre, qui a épousé (Montréal, 14 janvier 1818) Victoire Trudeau, fille de Toussaint Truteau, maître menuisier, et de Marie-Louise Papineau.

⁴⁰⁸ Parégorique : médicament calmant la douleur. *TLF*.

⁴⁰⁹ Geneviève Cherrier, *alias* Vevette (1779-1832), fille de Joseph-Marie Cherrier et de Marie-Josèphe Gaté, épouse de François Trudeau, marchand, est inhumée à Montréal le 23 juin 1832. Nièce de Joseph Papineau.

⁴¹⁰ Décédée le 20 juin, Hélène Boudreau, âgée de 27 ans, épouse d'Olivier Raymond. *La Minerve*, 22 juin 1832, p. 1.

⁴¹¹ André Papineau (1765-1832), député du comté d'Effingham (Terrebonne) en 1827-1830. Jeune frère de Joseph. Décédé du choléra le 22 juin 1832, il a été inhumé dans l'église de Saint-Martin (Laval) le 23 juin. *DPQ*.

⁴¹² «Elle a recommencé lundi dernier à reprendre de la panacée de Swan qui, précédemment, lui a plusieurs fois fait le plus grand bien.» LJP,

10 septembre 1832, *LSF*. La panacée de William Swain, pour la guérison des écrouelles, des maladies vénériennes et mercurielles et, en général, de toutes les maladies, est un bel exemple de fumisterie patentée par un prétendu médecin de Philadelphie en 1820. (Voir note ³⁸¹.)

⁴¹³ Émilie Bertrand, fille d'Ignace Bertrand et de Marie-Josèphe Papineau, avait épousé Joseph Minier (Meunier)-Lagacé (Sault-au-Récollet, 3 juillet 1827). Une autre nièce de Joseph Papineau.

⁴¹⁴ Pourtant Ignace Bertrand, beau-frère de Joseph Papineau, décédera lui aussi du choléra.

⁴¹⁵ Alexander Gray, marchand, décédé du choléra le 12 août 1832, est inhumé le lendemain, âgé de 28 ans. Montréal, Christ Church.

⁴¹⁶ Louis-Olivier Lévesque, 29 ans, marchand, décédé et inhumé à Montréal le 13 août 1832.

⁴¹⁷ Alexis Laframboise et Antoine Lévesque ont fondé une société de commerce. *La Minerve*, 10 mai 1832.

⁴¹⁸ Joseph Papineau écrit ici White. Il s'agit d'Oliver Wait, 43 ans, marchand. *La Minerve*, 16 août 1832, p. 2, rapporte son décès. Voir le testament d'Oliver Wait (GDA, minute 1363, 12 août 1832); et son inventaire après décès (GDA, minute 1466, 10-12 novembre 1832).

⁴¹⁹ Philip Miller (1691-1771), *Dictionnaire des jardiniers*, traduit de l'anglais par Chazelles, Paris, 1785.

⁴²⁰ Louise Lacroix, âgée de 45 ans, est inhumée à Montréal le 25 août 1832.

⁴²¹ Marie-Geneviève-Scholastique Hubert-Lacroix, née en 1780, épouse de Joseph Bédard (Montréal, 20 septembre 1803).

⁴²² Geneviève-Scholastique-Luce Bédard, fille de Joseph Bédard, avocat, et de Marie-Geneviève-Scholastique Hubert-Lacroix, a épousé Philippe Bruneau (Montréal, 7 août 1827), avocat. Ce dernier est frère de Julie Bruneau, épouse de Louis-Joseph Papineau.

⁴²³ Manuscrit d'une autre main. Joseph Papineau répond ici à la lettre de René Boileau, écrite de Chambly le 24 septembre 1832, qui se trouve parmi les papiers de Joseph Papineau à Québec.

⁴²⁴ Manuscrit de la main de JBN Papineau, qui commente : «Copiée ce 13 octobre 1888 pour L.J.A.P. [Amédée Papineau] comme preuve que dame Mme Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau, est décédée en 1832 et non en 1834.»

⁴²⁵ Le testament de Rosalie Cherrier. JFT, 12 mai 1830. Il y a aussi une confirmation par LJP, DBP, André-Augustin et Toussaint-Victor Papineau du testament de Rosalie Cherrier, leur mère, épouse de maître Joseph

Papineau. ZJT, 26 octobre 1832. Le testament de 1830 est rédigé par le notaire Têtu au manoir Dessaulles «où réside ladite dame Papineau». Elle veut être inhumée dans l'église de Saint-Denis. Elle donne à son fils André-Augustin, marchand à Saint-Hyacinthe, la jouissance sa vie durant de sa bibliothèque, des livres d'histoire et aussi l'*Évangile médité*. Après le décès d'André-Augustin, ces livres retourneront à ses enfants issus de son ménage avec Sophie Brodeur. La testatrice lègue à sa bru Sophie Brodeur sa tabatière d'argent, l'*Imitation de Jésus-Christ* et la *Consolation du chrétien*. Elle donne «aux enfants femelles» de Denis-Benjamin Papineau, son fils, toutes ses hardes et linges de corps à son usage, pour être également partagés entre elles. Elle donne tous ses autres biens à son époux Joseph Papineau qu'elle institue son légataire universel et son exécuteur testamentaire.

⁴²⁶ Sa tante : Rosalie Cherrier, épouse de Joseph Papineau, décédée en septembre 1832.

⁴²⁷ Bail par D.-B. Papineau à Charlotte Dubillot. NBD, minute 13048, 5 octobre 1825. LJP, «faisant et se portant pour Denis-Benjamin Papineau, son frère».

⁴²⁸ Maurice Ouellet, charpentier, demeurant à Montréal, faubourg Sainte-Marie. NBD, minute 12967, 26 septembre 1825.

⁴²⁹ Ernest Papineau, baptisé Charles-Ernest-Léonide, le 4 janvier 1832; décédé le 19 juillet 1834.

⁴³⁰ Testament de Marie-Anne Cherrier, veuve de Toussaint LeCavelier. ZJT, 15 novembre 1835.

⁴³¹ Wolfred Nelson (1791-1863), médecin à Saint-Denis-sur-Richelieu, patriote. Mais la lettre de Joseph aurait pu être apportée à Québec par le D^r Robert Nelson (1793-1873) qui, en janvier 1836, était codéputé de Montréal-Ouest avec Louis-Joseph Papineau. DPQ.

⁴³² En 1835-1836, l'acte du répertoire de Joseph Papineau mentionnant le patronyme Brunet est un compte de tutelle par Eustache Brunet-L'Étang à Eustache Brunet son fils. Et il y est question de Pointe-Claire et non de Pointe-Olivier. Eustache Brunet-L'Étang (1786-1863), capitaine de milice et cultivateur à Pointe-Claire, avait épousé en premières noces Marie-Josèphe Choret (Sainte-Genève, île de Montréal, 14 janvier 1811), fille de Joseph Choret et de Marie-Anne Franche. Eustache Brunet-L'Étang fils était le seul survivant des enfants du couple Brunet-Choret.

⁴³³ Louis Cheval-St-Jacques avait épousé Rosalie Cherrier (Saint-Denis-sur-Richelieu, 31 juillet 1821), surnommée La Poule ou La Chouayenne, fille de Joseph-Marie-Pascal Cherrier et de Joseph Gaté-Bellefleur. Cette Rosalie Cherrier (1800-1879), nièce du notaire Joseph Papineau

et sœur de Côte-Séraphin Cherrier, ayant perdu sa mère en bas âge, avait été adoptée par sa tante Marie-Anne Cherrier-LeCavelier, veuve sans enfant, qui vivait à Saint-Denis. Rosalie Cherrier aura maille à partir avec les patriotes qui lui feront quelques charivaris en 1837. Tirant sur la foule, avec son amant William Mitchel, elle blessa deux manifestants, fut arrêtée et emprisonnée quelque temps à Montréal.

⁴³⁴ «C'est dans votre persévérance que vous gagnerez vos âmes.» Évangile de Luc, 21 :19.

⁴³⁵ François Banlier dit Laperle, demeurant à L'Acadie, sera notaire dans le district judiciaire d'Iberville, de 1837 à 1863. BANQ-M,CN604-026. Voir son brevet pour terminer sa cléricature avec Joseph Papineau : ZJT, 18 août 1836.

⁴³⁶ Ulric Boudreau (1803-1878), né à Deschambault, fils de Jean Boudreau, navigateur acadien, et de Marie-Josèphe Viger, sœur de Louis-Michel Viger. Ulric Boudreau devient marchand à Montréal et épouse Sophia Sawtell (Trois-Rivières, 24 octobre 1830). Il abandonnera le commerce pour s'établir comme cultivateur à Coaticook où il est décédé; il est inhumé à Montréal le 24 octobre 1878.

⁴³⁷ Jean-Baptiste Dumouchel (1784-1844), marchand à Saint-Benoît [Grand Brûlé]. Voir Jonathan Lemire, *Portraits de patriotes, 1837-1838*, œuvres de Jean-Joseph Girouard, Montréal, VLB éditeur, 2012.

⁴³⁸ By-Town [Ottawa], en l'honneur du colonel anglais fondateur, John By (1779-1836), ou Wright-Town, d'après Philemon Wright (1760-1839), Américain, fondateur de Hull [Gatineau].

⁴³⁹ Guindeau, mot désignant un treuil à axe horizontal utilisé pour remonter les ancres. TLF.

⁴⁴⁰ Rivière du Nord désigne ici un cours d'eau affluent de la rive nord de la rivière Outaouais. Son embouchure se situe vis-à-vis Saint-André d'Argenteuil.

⁴⁴¹ Hubert Séguin, fils d'Antoine Séguin et de Rose Brabant, est beau-frère de Louis-Antoine Couillard-Dupuis [Dodo].

⁴⁴² Louis-Joseph Papineau, chef des Patriotes, prononce un discours à l'assemblée anticoercitive tenue à Sainte-Scholastique le 1^{er} juin 1837.

⁴⁴³ «Vente d'immeuble. Cette propriété de valeur appartenant à la succession de feu M. John Turney, située sur la rue Craig, et louée maintenant pour la somme de 20£ par an, sera vendue au bureau du shérif, au Palais de justice, mardi le 10 du courant, à 10 heures du matin». *La Minerve*, 2 octobre 1837, p. 3. Le 10 avril 1834, John Turney, membre du Conseil de ville de Montréal, présidait une assemblée d'Irlandais de Montréal chez McCabe. *La Minerve*, 14 avril 1834, p. 2. John Turney est

fils de Hugh Turney et de Rebecca Corse, du New Jersey. Il épouse Sara Caldwell (Montréal, 3 novembre 1835), fille de John Caldwell et de Mary McGrath. Au baptême de sa fille Rebecca en 1836, John Turney est dit *grocer*.

⁴⁴⁴ Marie-Ursule Dorion, née à Saint-Sulpice en 1781, fille de Jean-Baptiste Dorion et de Marie-Josèphe Delinelle, a épousé (Saint-Sulpice, 11 juin 1798) Médard Pétrimoult, notaire, fils de François Pétrimoult et de Marie-Josèphe Vitulle [Vidal-Anticosti]. La décennie 1820-1830 aboutit à la séparation effective du couple Pétrimoult-Dorion. En 1833, la femme du notaire loue une chambre chez Anicet Boissaud, forgeron à Saint-Mathias. Voir, de Paul-Henri Hudon, «Les mésaventures du couple Pétrimoult-Dorion», La Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, 9 novembre 2013. Voir aussi l'obligation de 17 900£ qu'avait Joseph Papineau envers Marie-Josèphe Delinelle, veuve Dorion. LG, 21 septembre 1805. Voir enfin *Joseph Papineau à travers les actes notariés*, Aubin-Blanchet recherches historiques, L'Assomption, 2015.

⁴⁴⁵ «L.-J. Papineau, à son arrivée aux États-Unis, changea son nom pour celui de Jean-Baptiste Fournier.» NFO. Amédée prit le nom de Joseph Parent, puis de J.-B. Fournier fils. L'incognito de Louis-Joseph revêt plusieurs noms : on trouve par exemple des lettres adressées à Papineau aux États-Unis sous le nom de Mr. Lewis.

⁴⁴⁶ Philippe-Napoléon Pacaud (1812-1884), patriote, notaire à Saint-Hyacinthe, sera emprisonné lors de la deuxième insurrection.

⁴⁴⁷ Bail par Joseph Papineau à Joseph-Domptail Lacroix, avocat : emplacement et maison, rue Bonsecours, avec glacière, écurie, remise et hangar à bois, pour 100£ cours actuel. TBe, minute 5232, 8 mai 1838.

⁴⁴⁸ Louis Delagrave (1808-1870), né le 20 octobre 1808, fils de François Delagrave, orfèvre à Québec, et de Geneviève Amiot; il épouse Geneviève Normandeau (Montréal, 23 juillet 1834). Louis Delagrave est marchand à Montréal. Un parent de Julie Bruneau-Papineau par la famille Amiot, il s'occupe des affaires de LJP en exil et ira le visiter à Paris.

⁴⁴⁹ Faisant partie d'une lettre écrite par Louis Delagrave à Amédée, avec un ajout de Joseph Papineau que nous reproduisons ici, malgré la piètre qualité du manuscrit. Nous remercions Martin Lanthier, archiviste de référence à BAC, qui nous a procuré copie de cette lettre. Louis Delagrave précise sur la suscription : «C'est moi qui ai cacheté cette lettre. Après l'avoir cachetée une première fois, le cachet s'est cassé et je l'ai recachetée.» L.D.L.

⁴⁵⁰ L.-J. Papineau ajoute sur la suscription : «5 7^{bre} [5 septembre], de mon père, reçue le 8 par M. Bossange.»

⁴⁵¹ Yves Tessier (1800-1847), peintre, fils de Michel [Charles] Tessier, marchand à Québec, et de Joséphe Huot-Saint-Laurent, a épousé Marie-Anne Tullock (Montréal, 18 janvier 1830), fille d'Augustin Tullock, bourgeois, et de Marie-Josèphe Hogue. Présence de Gabriel et Jean-Baptiste Franchère.

⁴⁵² Non pas Bertrand mais Chartrand : Joseph Armand dit Chartrand, accusé d'avoir trahi la cause des Patriotes, avait été exécuté sommairement par les Patriotes de Saint-Blaise, près de Napierville, le 27 novembre 1837, après un simulacre de procès.

⁴⁵³ Cette lettre porte le tampon postal de Champlain, NY, 10 octobre 1838, et une écriture de la main de DBP : «Madame Dufort voudra bien mettre ces deux lettres à la poste aussitôt son arrivée.» Il s'agit sans doute de Maria Louisa Pickel, fille de John Pickel, avocat, et de Maria Dorge; elle a épousé en 1834 Théophile Dufort (1803-1863), marchand et voyageur, à Montréal, alors en exil à Burlington. Voir Ludger Duvernay, *Lettres d'exil, Correspondance reçue* : editionsvlb.com

⁴⁵⁴ La suscription contient un tampon postal de Troy (NY), 17 oct.

⁴⁵⁵ Voir Louis-Joseph Papineau, *LSF*, p. 218.

⁴⁵⁶ J.C. renvoie non pas à Jésus-Christ mais à John Colborne; M. désigne sans doute George Moffatt, et P. Mc., Peter McGill. Tous membres des différents Conseils spéciaux qui administrent le Bas-Canada entre avril 1838 et février 1841.

⁴⁵⁷ Charles-Alexandre Lusignan (1790-1839), médecin patriote à Montréal. Voir *Médecins et patriotes*, Septentrion, 2006.

⁴⁵⁸ Emily Bathe, épouse du D^r Robert Nelson, résidant à St. Albans (VT) a eu procuration de son époux pour vendre leur maison, rue Saint-Gabriel à Montréal. Prix de vente : 1800£; acheteur : Hugh Taylor, avocat à Montréal. Minutier de Henry Griffin, 5 octobre 1838.

⁴⁵⁹ Geneviève Normandeau a épousé Louis Delagrave (Montréal, 23 juillet 1834), marchand à Montréal.

⁴⁶⁰ Louis-Jérôme Normandeau, horloger, est emprisonné au Pied-du-Courant du 13 novembre au 26 décembre 1838.

⁴⁶¹ Louis-Jean-Baptiste-Adolphe Normandeau, fils de Louis-Jérôme Normandeau, horloger, et de Marie-Angélique-Elmire Guy, est baptisé à Châteauguay le 7 novembre 1838.

⁴⁶² Vitriol bleu : CuSO_4 ou sulfate de cuivre. Encore aujourd'hui utilisé comme fongicide en agriculture.

⁴⁶³ Mouche hessoise, de la Hesse (Allemagne) : *Cecidomyia destructor*, petite mouche noire attaquant les céréales, connue en Europe depuis

1730, qui fait son apparition en Amérique en 1776 où elle est étudiée plus largement. *Bulletin d'insectologie agricole*, Paris, 3^e année, 1878, p. 30-31.

⁴⁶⁴ François Bousquet, «commerçant», époux de Julie Johnson, vit à Montréal à cette époque.

⁴⁶⁵ Louis Boyer (1795-1870), marchand à Montréal et grand propriétaire foncier, associé un certain temps à Joseph Vallée (1778-1850), marchand.

⁴⁶⁶ Une copie de ce contrat de location de moulin, rédigé le 20 septembre 1834, a été conservée parmi les papiers Papineau. Lease from 1st November 1833 between L.J. Papineau and Peter McGill. BANQ-Q, P417/17; 9.2.20.

⁴⁶⁷ Obligation consentie par Joseph Papineau en faveur de dame veuve Toussaint LeCavelier. LG, 7 août 1815; Constitution de rente créée par L.-J. Papineau en faveur de dame Marie-Anne Cherrier, veuve LeCavalier, JFT, 31 décembre 1817; *Idem*, LG, 31 août 1818. Copies à BANQ-Q, P417/17, 9.2.20.

⁴⁶⁸ Le manuscrit est d'une piètre qualité. Amédée ajoute : St-Denis 6 juin 39; reçue lundi 10 juin 1839. Il en fait un très bref résumé dans son journal : «Je reçois une lettre de pépé, datée de Saint-Denis, le 6 du courant. Il espère pouvoir venir à Saratoga dans une quinzaine de jours.» *JFL*, 10 juin 1839.

⁴⁶⁹ Le manuscrit de cette lettre a été conservé en deux parties : d'abord à BANQ-M, parmi les lettres de Joseph Papineau; puis à BANQ-Q.

⁴⁷⁰ Ce chapelier était nommé Bousquet dans la lettre du 18 mars précédent.

⁴⁷¹ Constitution de rente par Wolfred Nelson à Marie-Anne Cherrier, veuve LeCavelier : 24£ de rente annuelle et perpétuelle, à la suite d'une somme de 400£ reçue de la veuve ce jour même, pour bâtir un moulin sur un fief relevant de la seigneurie de Saint-Ours appartenant à dame Charlotte Noyelle de Fleurimont, son épouse. ZJT, 6 février 1832.

⁴⁷² Rosalie Cherrier (1800-1879), fille de Joseph-Marie Cherrier et de Marie-Josèphe Gaté-Bellefleur, de Repentigny. Âgée de trois mois, elle perdit sa mère et fut recueillie chez sa tante Marie-Anne Cherrier-LeCavelier, à Saint-Denis-sur-Richelieu. Rosalie Cherrier épousa Louis Cheval-Saint-Jacques (Saint-Denis-sur-Richelieu, 31 juillet 1821) avec qui elle eut cinq enfants. C'était une bureaucrate endurcie à qui les patriotes faisaient volontiers des charivaris. Renée Blanchet, *La Chouayenne* (2000).

⁴⁷³ Julius Rhoades (1801-1851), «Master in Chancery», époux d'Elizabeth Craig. Neveu de M^{me} Porter.

⁴⁷⁴ William Walker (1797-1844), avocat en 1819 à Trois-Rivières; pratiqua à Montréal comme avocat des Patriotes. Se présenta à la députation dans Montréal-Ouest en 1834 mais fut défait. Élu dans Rouville en 1842, il démissionna l'année suivante. *DPQ*.

⁴⁷⁵ Ici se termine le manuscrit à BAnQ-M.

⁴⁷⁶ Il est préférable d'être apprécié du public que d'être riche.

⁴⁷⁷ Séraphin Cherrier (1762-1843), fils de François Cherrier, notaire, et de Marie Dubuc; beau-frère de Joseph Papineau. Il a épousé Marie-Louise Loubet (Montréal, 3 octobre 1785). Oncle de LJP et de Côme-Séraphin Cherrier. *DPQ*.

⁴⁷⁸ Michel Plamondon, cultivateur à Saint-Hyacinthe, fils de défunt Michel Plamondon, marchand, et de Marguerite Jeannot-Lachapelle, a épousé Cléopée Chamard (Saint-Hyacinthe, 27 février 1832), fille de Joseph Chamard, avocat à Montréal, et de Josèphe Dorion.

⁴⁷⁹ Théophile Bruneau (1801-1854), fils de Pierre Bruneau, marchand à Québec, et de Marie-Anne Robitaille. Frère de Julie Bruneau-Papineau. Il pratique peu de temps sa profession d'avocat et se lance dans la révolution des Patriotes. Réfugié aux États-Unis, à Troy, Cohoes et Albany, il joint les rangs des Frères chasseurs et prend part à la seconde insurrection sans être arrêté. Revenu au pays, il traîne une vie plutôt misérable pendant quelques années à La Prairie puis se rend chez son frère, le curé de Verchères, où il est décédé d'une maladie du foie en octobre 1854. *JFL, LSE*.

⁴⁸⁰ Vente d'un terrain, rue Saint-Denis : Sale by Joseph Papineau, Esq., as Attorney to Louis-Joseph Papineau, Esq., to Henry Jackson, Montreal trader. TBe, minute 5391, 13 juillet 1839.

⁴⁸¹ Vente par L.-J. Papineau à Anthony Hamilton, maître menuisier. LG, 19 juin 1821.

⁴⁸² Vente par L.-J. Papineau à Isidore Malo. ATK, 16 janvier 1827; copie dans BAnQ-Q, P417/17, 9.2.20.

⁴⁸³ Cette lettre est adressée à Amédée qui, depuis la visite de son grand-père, se targuait de porter le patronyme de Montigny, venu des ancêtres Papineau dit Montigny. La suscription est de la main de Louis Delagrave. Amédée a ajouté : «reçue dim. 21 juillet 1839.»

⁴⁸⁴ Décédée le 23 septembre 1839, Marie-Louise Papineau, âgée de 72 ans, veuve de Toussaint Truteau et sœur et filleule du notaire Joseph Papineau, est inhumée à Montréal le 26 septembre. Intéressante note de Zéphirin-Joseph Truteau, notaire, sur la sépulture de Marie-Louise

Papineau, sa mère : «Marie-Louise Papineau, veuve de Toussaint Truteau, décédée le 23 septembre 1839 à 10 heures ½ du soir, née le 10 octobre 1767. Enterrée dans le cimetière de Montréal le 26 septembre 1839. Il lui a été attaché au bras gauche avec du fil de laiton une petite phiole bouchée et cachetée en cire, dans laquelle a été renfermée la présente note. Montréal ce 26 septembre 1839.» Z.-J. Truteau. BANQ-Q, P417/18; 10.3.

⁴⁸⁵ À BANQ-M, les documents les plus anciens écrits de la main de Joseph Papineau sont des procès-verbaux d'arpentage rédigés en 1773-1775, quand Papineau était dans la jeune vingtaine, donc au début de sa carrière professionnelle. Huit procès-verbaux ont survécu à l'épreuve du temps et se trouvent à BANQ-M, CA601-S50, SS1. Nous reproduisons ici deux de ces huit procès-verbaux; les autres ont trait à des concessions au nord de la rivière du Saint-Esprit, dans le fief Bailleul et surtout dans le fief Martel, seigneurie de Lachenaie. On pourra consulter en outre le premier arpentage fait par Joseph Papineau à la Petite-Nation. Il s'agit d'un journal de ses opérations d'arpentage, petit cahier contenant 32 pages de 12 x 18 cm, écrit du 24 février au 11 mars 1804.

⁴⁸⁶ Laurent Croze-Provençal (ca1719-1803), originaire de la Cadière-d'Azur (Var), époux de Marie-Geneviève Cadieux (Rivière-des-Prairies, 19 octobre 1761).

⁴⁸⁷ Le nom n'est pas mentionné dans le manuscrit. Le rumb (rhumb) de vent : «mesure de l'angle d'un quart, compris entre deux des trente-deux divisions du compas de marine et correspondant à 11° 15'». TLF. Le mot est très ancien : «Nous trouvâmes plusieurs minutes de variation selon le rumb de vent que nous prenions.» Louis Hennepin (1626-1705), *Par-delà le Mississipi*, texte présenté et annoté par Catherine Broué, Toulouse, Anacharsis, 2012, p. 275.

⁴⁸⁸ William Twiss (1745-1827), né en Angleterre, le plus important ingénieur militaire au Canada entre 1776 et 1783. Il exécuta des travaux entre autres à Cataraqui (Kingston), Coteau-du-Lac et aux Cascades. DBC.

⁴⁸⁹ Se voient les noms de ceux qui possèdent des terrains : Joseph St-Pierre, Jean-Baptiste Bissonnette, Gagnier, Jean-Baptiste Therrier, Simon Parent, Joseph Le Renard.

⁴⁹⁰ Madeleine Degré (1735-1831) est née à Québec le 7 décembre 1735, fille de Raymond Degré et de Madeleine Gatien. Elle épousa (Québec, 23 novembre 1756) Pierre Borneuf (1722-1780), marchand. Elle est mère de Joseph Borneuf (1762-1819), sulpicien. La veuve Borneuf est inhumée à L'Assomption le 10 mars 1831, âgée «d'environ 96 ans».

⁴⁹¹ François Campeau, fils de François Campeau et de Marguerite Moreau, et Céleste Richard, fille d'Urbain Rochard et de Marie-Louise Sénécal, se marient à Boucherville le 11 novembre 1799.

⁴⁹² François Campeau, marchand, est inhumé à Montréal le 27 août 1804, âgé de 27 ans.

⁴⁹³ Le document est une copie manuscrite non de la main de Joseph Papineau, mais signée par lui. Il traite des Jésuites à qui fut concédée la côte de Lauzon en 1689. Seule la première des 45 pages de ce document est reproduite ci-après.

⁴⁹⁴ «Ces deux pages semblent être une consultation légale demandée par Pierre Papineau pour le procès Pierre Goguet et son épouse vs Gabriel L'Heureux et Antoine Foisy.» Note manuscrite d'Anne Bourassa accompagnant le manuscrit de Joseph Papineau.

⁴⁹⁵ En 1824, Charles P. Tredwell achète le fief de Pointe-à-L'Orignal de Nathaniel Hazard Tredwell.

⁴⁹⁶ Plus précisément : *Qui prior est tempore, potior est jure*. «Le premier en date est préférable en droit.»

⁴⁹⁷ Guy Du Rousseaud de La Combe, *Recueil de jurisprudence civile du pays de droit écrit et coutumier, par ordre alphabétique*, Paris, Mesnier, J. de Nully, 1736.

⁴⁹⁸ Philippe de Renusson (1632-1669), *Traité de la communauté de biens entre l'homme et la femme conjoints par mariage et de la continuation de la communauté après le décès de l'un des conjoints, lorsque le survivant demeure en viduité ou qu'il se remarie, où sont traités les droits communs et particuliers des conjoints et des enfants des premiers et seconds lits*, Paris, La compagnie des libraires, 1723, 784 p.

⁴⁹⁹ Claude de Ferrière (1639-1715), *Nouvelle institution coutumière, qui contient les règles de tout le droit coutumier*, 3 vol., Paris, J. Jombert, 1692-1702.

⁵⁰⁰ Joseph Nickless (1800-1846) imprimeur-libraire, rue Notre-Dame.

⁵⁰¹ Anacharsis était un prince scythe, donc barbare, qui aurait vécu au VI^e siècle av. J.-C. et qui aurait voyagé un peu partout en Grèce pour découvrir ce nouveau pays. Voir Lucien de Samosate, *Le Scythe ou le proxène*, dans *Œuvres complètes*, Bouquins, Robert Laffont, 2015. Les voyages du jeune Anacharsis en Grèce, de l'abbé Jean-Jacques Barthélemy (1716-1795), publiés en 1788, sont une sorte de prétexte pour décrire les principaux sites de la Grèce classique. L'ouvrage a été abondamment utilisé par les étudiants québécois au XIX^e siècle.

⁵⁰² James Orkney (1760-1832), d'origine écossaise, marchand à Québec. DBC.

⁵⁰³ Henry Cheriot, John Wilkes & Co : marchands associés, dans le comté de Jefferson, État de New York.

INDEX

- Adam, François, 256, 257
 Adhémar, Patrick, 164, 167
 Alberoni, Jules, 486
 Alembert, D', 479
 Amiot, 455
 Amiot, Mme, 385
 André-Lafontaine, Michel, 284, 285, 286
 Anna, domestique, 314, 315
 Anne, reine, 204, 205
 Appleton, Teavill, 421, 422
 Arcan, Joseph, 143
 Archange, 237
 Arel, Joseph, 124
 Armand-Chartrand, Joseph, 428
 Arnault de Nobleville, Louis-Daniel, 482
 Astruc, Louis, 488
 Auger, 58
 Auguis, Pierre-René
 Baby, Mme, 345
 Bacquet, Jean, 484
 Bacqueville de La Potherie, Claude-Charles Le Roy de, 485
 Banlier-Laperle, François, 413
 Barbeau, Joseph, 108, 116, 117, 130, 131, 134, 136
 Barbier, Louis-Marie-Raphaël, 227
 Barrett, 195
 Barthélemy, Jean-Jacques, 480
 Bathurst, lord, 294
 Baudrand, Barthélemy, 480
 Baulne, *Voir Debonne*
 Bayle, Pierre, 484
 Beaudry, 165, 210, 211, 263, 311, 328, 362, 435
 Beaudry, Jacques, 312
 Beaudry, Joseph, 224
 Beaudry, Michel, 223, 224, 229, 230, 233, 235, 239, 247, 254, 255, 256, 257, 269, 272, 285, 309, 312, 316, 364, 366, 419
 Beaudry, Paschal, 254
 Beaujeu, *Voir Saveuse*
 Beaulieu, Augustin, 92, 98, 116, 118, 122, 123, 125, 126
 Beaulieu, Mme Augustin (Marie-Archange Laurin), 118
 Beauregard, 186
 Beckworth [Beckwitt], Walter, 224, 235, 236, 237, 238, 245, 247, 251, 252, 260
 Bédard, 157
 Bédard, Mme (Marie-Geneviève-Scholastique Hubert-Lacroix), 393
 Bédard, Pierre-Stanislas, 148, 352
 Bélanger, Jean, 266
 Belle, 126
 Bellefeuille, *Voir Lefebvre*
 Bellet, François, 83, 96, 101, 150, 159, 317
 Bellinzani, Francesco, 69
 Benoît, François, 66

Benoît-Livernois, Benjamin, 363
 Berthelet, Augustin, 311
 Berthelet, Henri, 311
 Berthelet, Mme, 165
 Berthelot, 174, 175
 Berthelot, Charles-Adrien, 344
 Berthelot, Mme, 174
 Berthelot-D'Artigny, 175
 Bertrand, Émilie, 390, 391
 Bertrand, Firmin, 336
 Bertrand, Ignace, 83, 112, 115, 386, 390, 391
 Bertrand, Louis, 140, 141
 Bertrand, Mme Ignace (Josephthe Papineau), 391
 Bibaud, Michel, 319
 Bigelow, Levi, 325
 Bingham, Mme William (Marie-Charlotte Chartier de Lotbinière), 218
 Bingham, William, 297, 422
 Blackstone, William, 292
 Bleakley, Josiah, 193, 194, 196, 197, 198, 199
 Bleury, *Voir Sabrevois*
 Blondeau, Maurice, 417
 Boileau, Nicolas, 478
 Boileau, René, 396
 Bonaparte, Napoléon, 148, 173
 Bondy, *Voir Douaire*
 Bonne [Boone], Henriette, 91
 Borne, Michel, 327
 Borneuf, Joseph, 55, 57, 114
 Borneuf, Pierre, 467
 Bornier, Philippe, 486
 Bosqui, Maurice, 89
 Bossange, Hector, 193, 194, 426, 427, 440, 441, 443, 477, 479, 481
 Bossu, Pierre, 70
 Bossuet, Jacques Bénigne, 479
 Boucher de la Broquerie, Clément-Amable, 296
 Bouchette, Joseph fils, 262
 Boudreau, Hélène [Lina], 384, 387
 Boudreau, Jean, 124, 126, 127, 128, 129
 Boudreau, Ulric, 413
 Boulé, 235
 Boulu, 243
 Bourdages, Louis, 228, 241, 353
 Bourdages, Rachel, 363
 Bourdon, 143, 144
 Bourdon, Joseph, 272
 Bourjon, François, 480
 Bousquet, François, 421, 422, 442
 Bousquet, Josephthe, 354
 Bouthillier, Mme Thomas (Eugénie Papineau), 314
 Bouthillier, Thomas, 184, 276, 315, 325, 381
 Bowman, Ariel, 195, 196
 Boyer, Louis, 442, 446
 Brantôme, Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de, 483
 Brassier, Gabriel-Jean, 58, 461, 463
 Bretonnier, Barthélemy-Joseph, 488
 Brisay de Denonville, Jacques-René, 469
 Brougham, Henry, 432
 Brouillet, Joseph, 312
 Bruce, James, 488
 Bruneau, 184, 226, 234, 449
 Bruneau, Geneviève [Vevette], 319, 357
 Bruneau, Luce, 235
 Bruneau, Mme Philippe (Geneviève-Scholastique-Luce Bédard), 393

Bruneau, Mme Pierre (Marie-Anne Robitaille), 203, 265, 266, 319, 334, 335, 336, 337, 345, 357, 373, 450
 Bruneau, Philippe, 265, 279, 284, 288, 294, 297, 376, 438
 Bruneau, Pierre, 184, 185, 203
 Bruneau, Pierre-Xavier, 266, 313, 318, 357, 450
 Bruneau, René-Olivier, 240, 334
 Bruneau, Rosalie, 295, 357, 358
 Bruneau, Théophile, 284, 356, 357, 450
 Bruneau-Papineau, Julie, 203, 223, 255, 265, 267, 277, 279, 280, 282, 287, 288, 289, 294, 295, 300, 301, 302, 317, 318, 325, 332, 334, 335, 337, 356, 357, 373, 389, 404, 405, 408, 413, 418, 423, 428, 430, 432, 436, 440, 443, 445, 446, 448, 450, 454
 Brunet-L'Étang, Eustache, 409
 Burke, John, 56
 Burroughs, M.A., 420
 Burton, Francis Nathaniel, 335, 337, 338
 Cadieux, Louis-Marie, 180
 Cadoret, François, 363, 382, 449, 452
 Caldwell, Henry, 71
 Calvin, Mme, 417
 Cameron, Mme, 155
 Campbell, William, 204
 Campeau, 174
 Campeau, François, 467
 Campeau, Mme, 174, 175, 176
 Cantin, Charles, 300, 301, 306
 Cantin, Joseph, 213, 214
 Carignan, 464
 Carmel, 178
 Carnot, Jean, 69, 74
 Caron, 408
 Carrière(s), 313, 318
 Casgrain, Mme (Émilie Lacombe), 306
 Casgrain, Pierre, 187
 Casgrain, Pierre-Thomas, 187, 189
 Catellan, Jean de, 487
 Catiche, Mlle, 61
 Caty, François, 288, 296
 Caty, Mme (Marie-Pélagie Timineur), 421
 Cavelier [Le Cavelier], Mme Toussaint (Marie-Anne Cherrier), 150, 164, 165, 192, 228, 238, 241, 244, 251, 266, 267, 271, 296, 320, 341, 342, 343, 367, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 406, 409, 410, 415, 422, 424, 432, 435, 443, 444, 446, 449, 455
 Cavilhe, Mme (Élisabeth Perras), 107
 Chaboillez, Augustin, 149
 Chabot, Cécile, 187
 Chalifoux, 352, 353
 Chamard, 251
 Chamard, Cléophrée, 225, 228, 241, 254, 256, 263, 268, 271, 302, 303, 305, 306, 320, 358, 367, 376
 Chapelle, abbé, 481
 Charlebois, 230
 Charlevoix, Pierre-François-Xavier de, 480, 483
 Charron, 340, 395
 Charron, Jean-Louis, 278
 Chartier de Lotbinière, Julie, 219
 Chartier de Lotbinière, Marie-Charlotte, 422

Chartier de Lotbinière, Michel-Eustache-Gaspard-Alain, 208, 209, 215, 217, 218, 220, 259, 260, 286, 327, 331, 341
 Chartier de Lotbinière, Mme (Josèphe Godefroy de Tonnancour), 208, 209, 218, 219, 352
 Chartrand, *Voir Armand*
 Châteauvert, Mme, 227
 Chaussegros de Léry, 56, 218
 Chavigny de La Chevrotière, Ambroise, 215, 218
 Chavigny de La Chevrotière, Mme (Sophie L'Hérault/L'Heureux), 216
 Chenet, Esprit-Zéphirin, 94, 114
 Cheriot, Henry, 481
 Cherrier, 313
 Cherrier, Benjamin-Hyacinthe-Martin, 164, 244, 267, 319, 320, 391, 410
 Cherrier, Côme-Séraphin, 266, 309, 341, 360, 362, 387, 389, 408, 409, 427, 431, 436, 437, 438, 447, 448, 449, 450
 Cherrier, Édouard, 336
 Cherrier, François, 146
 Cherrier, Geneviève [Vevette], 386
 Cherrier, Joseph-Marie, 251, 271
 Cherrier, Marguerite-Rosalie, 266, 267, 271
 Cherrier, Mme Benjamin (Marie-Marguerite Richer), 341, 449
 Cherrier, Mme Séraphin (Louise Loubet), 151, 240, 271, 308, 410
 Cherrier, Séraphin, 164, 185, 227, 288, 332, 410, 426, 444, 449
 Cherrier, Sophie, 240
 Cherrier, Toussaint, 235, 427
 Cheval-St-Jacques, Louis, 409
 Cheval-St-Jacques, Mme (Rosalie Cherrier), 432, 446
 Chicouanne, Mme, 174, 175
 Choquet, Charles, 353, 354
 Choquet, François, 354
 Choquet, Julien, 230
 Choquet, Louis, 223, 229, 231, 239
 Christie, Gabriel, 160
 Clément, 487
 Clifford, Lewis Alexander, 432
 Cochran, Andrew William, 264
 Coffin, Mme, 219
 Colborne, John, 430, 434
 Combles, De, 481
 Comyns, John, 486
 Cook, James, 481
 Cooke, Asa, 442
 Cooper, James, 421, 427
 Coquin, 187
 Corbeil, Pierre, 123
 Cormier, 145, 146
 Cornud, Louise-Angélique [Angelle], 119, 127, 130, 133, 135, 146, 147, 151, 156, 157, 159, 164, 165, 181, 184, 185, 186, 190, 191, 192, 210, 211, 215, 221, 225, 228, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 250, 251, 252, 254, 255, 256, 257, 259, 261, 263, 266, 268, 272, 273, 274, 277, 281, 285, 287, 295, 298, 301, 302, 303, 305, 307, 308, 309, 310, 312, 313, 320, 321, 322, 324, 325, 327, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 337, 338, 341, 342, 344, 345, 346, 347, 348, 351, 352, 359, 361, 363, 364, 366, 367, 368, 373, 375,

379, 380, 383, 385, 387, 388,
 389, 390, 392, 395, 397, 400,
 403, 411, 414, 441, 453
 Cornud, Mme (Marie-Madeleine
 Léger-Richelieu), 159
 Côté, 272
 Côté, Basile, 278, 351
 Couillard-Dupuis, Édouard, 256,
 376
 Couillard-Dupuis, Louis-Antoine,
 102, 103, 439
 Couillard-Dupuis, Paul, 374, 375
 Coursoles, Mme, 175
 Coursolle, 385
 Coursolle, Mme (Françoise-
 Angélique Mauger), 381, 384
 Courtivron, Gaspard Le
 Compasseur-Créqui-Montfort,
 marquis de, 484
 Coutlée, Thérèse-Geneviève, 99,
 102
 Couvrette, 158
 Cramahé, Hector Theophilus, 56
 Crébillon, 479
 Croze-Provençal, Laurent, 461
 Cugnet, François-Joseph, 56
 Cunningham, Henry H., 195,
 196, 198
 Curtius, 447
 Cushing, Émery, 360, 379
 Cuvillier, Augustin [Austin], 194,
 195, 196, 293, 317, 413
 Dadine d'Auteserre, Antoine, 486
 Dalhousie, lord, 326, 338
 Dallaire, 302
 Daly, Dominick, 335, 337, 338
 Dartigny Devilleroy [Villeray],
 Hippolyte DeVilleroy, 105, 106
 Daulier Deslandes, André, 69
 Dauré, Mme (Marie-Anne
 Robitaille), 217
 Daveluy, Paul-Édouard, 235, 236
 Daveluy-Larose, François-Xavier,
 83, 88, 93, 94, 95, 101, 103,
 104, 106, 108, 110, 111, 118,
 122, 134, 135, 216
 David, Joseph, 133
 Davis, 190
 Davis, Théodore, 351
 Debartzch, Pierre-Dominique,
 353, 448
 Debonne [Baulne], Antoine-
 Camille, 179, 180
 Debonne [De Bonne], Louis, 179
 Degré, Madeleine, 467
 Deguise, François-Joseph, 92,
 236, 278, 340
 Delagrave, Louis, 425, 427, 430,
 431, 432, 435, 436, 437, 438,
 441, 443, 452
 Delagrave, Mme Louis
 (Geneviève Normandin), 425,
 438
 Delinelle, 122
 Delinelle, J.-B., 269
 De Lisle, Jean-Guillaume, 467
 Delisle, 83, 85, 173, 280, 372
 Delisle, Alexandre-Maurice, 454
 Delisle, Mme, 175
 Delorme, Charles-Simon, 359,
 361, 362, 406
 Delorme, Pierre, 384
 Delvecchio, 219
 Delvecchio, Pierre, 344, 363,
 395
 Delvecchio, Thomas, 363
 Demers, 184, 351
 Demers, Jean-Louis (Frère Louis),
 165
 Demers, Jérôme, 70, 89, 92, 99,
 110, 129, 161, 163, 167, 170,
 172
 Demers, Vital, 278
 Demieives, Mlle, 180

Dénéchau, Claude, 159
 Dénéchau, Mme Claude
 (Adélaïde Gauvreau), 308
 Desaunier, Alexis, 462
 Desaunier, Baptiste Loïc, 462
 Désautels, Joseph, 422
 Descartes, René, 481
 Deschamps, 262, 273, 298
 Desève, 382
 Desgranges, Jean-Baptiste, 86
 Deshoulières, Antoinette, 480
 Desjardins, 82
 Desmarteau, 270
 Dessaulles, Georges-Casimir,
 358
 Dessaulles, Jean, 177, 190, 192,
 227, 241, 243, 251, 259, 260,
 267, 276, 278, 280, 282, 288,
 294, 296, 301, 303, 308, 320,
 340, 342, 345, 357, 358, 371,
 372, 376, 382, 394, 395, 409
 Dessaulles, Jean-Joseph-
 Hyacinthe-Dominique, 190
 Dessaulles, Louis-Antoine, 228,
 251, 267, 358, 425, 451
 Dessaulles, Mme Jean (Rosalie
 Papineau), 180, 188, 189, 190,
 223, 227, 238, 240, 251, 255,
 271, 273, 276, 280, 298, 301,
 308, 320, 325, 335, 346, 364,
 367, 375, 379, 394, 411, 414,
 423, 428, 431, 432, 444, 449,
 450, 451, 452
 Dessaulles, Rosalie-Eugénie,
 228, 251, 308
 De Witt, Jacob, 356
 Dézéry, François-Xavier, 261, 352
 Dodo [Louis-Antoine Couillard-
 Dupuis], 133, 141, 142, 145,
 156, 158, 178, 179, 184, 212,
 214, 235, 236, 237, 238, 245,
 255, 256, 257, 272, 284, 297,
 299, 300, 305, 313, 317, 319,
 323, 327, 332, 353, 356, 362,
 367, 374, 375, 379, 397, 402,
 417, 418
 Dole, William, 424
 Donegani, John, 425, 427, 428,
 430, 453, 454
 Donegani, Mme John (Thérèse
 Donegani), 385, 425
 Dorchester, lord, 56
 Dorion, Mme (Marie-Josèphe
 Delinelle), 170
 Douaire, 96
 Douaire-Bondy, Mme, 174, 175
 Doucet, 184
 Doucet, Mme, 266
 Doucet, Nicolas-Benjamin, 399
 Douglas, Thomas, 362
 Drolet, Ursule, 353
 Dubé, 158
 Dubillot, Charlotte, 399
 Dubois, 254
 Duchesnay, *Voir Juchereau*
 Duchesneaux, 150
 Dufresnay, Louis-Amable, 150
 Dufresne, 230
 Dumas, 83
 Dumas, Augustin, 226, 227, 249
 Dumeyniou, Mme (Louise
 Claveau), 225
 Dumont, *Voir Lambert*
 Dumouchel, 351
 Dumouchel, Jean-Baptiste, 414,
 420
 Dumoulin, 209, 376, 378
 Dumoulin, Charlotte, 227
 Duplanty, Simon, 56
 Dupré, 149
 Dupuis, *Voir Couillard*
 Durham, lord, 430, 434
 Durocher, 344
 Durocher, Isidore, 376

Durocher, Jean-Baptiste, 150
 Du Rousseaud de La Combe,
 Guy, 472
 Dutalmé, Mme, 424
 Duval, 467
 Duvernay, Ludger, 319, 419
 Eager, Daniel Ward, 236, 237,
 239, 240, 248, 249, 256, 257,
 258, 281
 Ellice, Edward, 448
 Émond, Pierre, 90, 136, 206,
 327
 Estimauville, Jean-Baptiste d',
 165
 Evans, William, 483
 Fabre, Édouard-Raymond, 426,
 427, 434, 435
 Faribault, Georges-Barthélemi,
 439
 Farrand, 141
 Faubert, 210
 Fénelon, François de, 478
 Féré, Jean-Baptiste, 274, 275
 Ferrière, 442
 Ferrière, Claude de, 472
 Fisher, Duncan, 326
 Fissiault-Laramée, Hippolyte, 326
 Fleming, Mme (Marie-Agathe
 Dumas), 320, 322, 327, 329,
 341
 Fleming, Samuel Dunham, 150
 Fletcher, Robert, 142, 143, 150
 Florian, Jean-Pierre Claris de,
 478
 Foch, 219
 Foisy, Antoine, 470
 Foretier, Pierre, 60
 Forsyth, John, 218
 Fortin, 214, 230, 378, 379
 Fortin, François-Xavier, 278
 Fortin, Joseph, 114, 129, 163,
 168, 169, 170, 172
 Fouquet, Mme François, 482
 Fournier, Joseph, 384
 Fournier-Préfontaine, Étienne,
 149
 Franche-Laframboise, Eustache,
 319
 Frappier, 250, 263, 307, 308,
 310, 311
 Frappier, Angelle, 278
 Frappier, François, 230
 Frappier, Xavier, 348
 Frobisher, Joseph, 290
 Gagnier, 216
 Gaillard, Gabriel-Henri, 480
 Galarneau, Narcisse, 453
 Gale, Samuel fils, 329
 Galt, John, 351
 Gariépy, Théotiste, 354
 Garnier, 288
 Gates, Horatio, 210, 211, 226,
 227, 236
 Gatien, 144
 Gatien, Félix, 129
 Gaudet, Jean, 57, 58
 Gauthier, Hippolyte, 145
 Gauthier, Joachim-Pierre, 270,
 316, 467
 Gauvreau, Mlle, 308
 Genevais, Louis, 227, 311, 327
 Genevais, Mme, 160, 161
 George III, 67, 75, 204, 205
 Gervais, 445
 Gignac, Élisabeth, 278
 Girouard, Antoine, 392
 Girouard, Jean-Joseph, 420
 Giroux, 285
 Giroux, Pierre, 132, 133, 140
 Godefroy de Tonnancour, Mlle,
 219
 Goderich, lord, 368
 Goguet, 235, 401
 Goguet, Joseph, 309

Goguet, Pierre, 470
 Gooddin, 141
 Gosselin, Léon, 279, 280, 283, 303, 356, 392
 Goyer, 302, 303
 Goyette-Sansoucy, 399
 Grant, 309, 427
 Gravé de la Rive, Henri-François, 64, 70
 Gray, Alexander, 391
 Guérin du Rocher, Pierre-Marie-Stanislas, 481
 Guy, Louis, 57, 97, 107, 159, 167, 182, 183, 193, 201
 Guy, Mlles, 166
 Guy, Mme Louis (Josette Curot), 166, 336
 Guy-Raymond, André, 96, 97
 Haldimand, Frederick, 464
 Hall, 372
 Hall, Naham, 236, 237, 239, 251
 Hamilton, 427
 Hamilton, Anthony, 451
 Hamilton, George, 211
 Hamilton, John, 436, 438
 Harwood, 141, 298
 Harwood, Mme (Marie-Louise-Josephte Chartier de Lotbinière), 218, 219, 221, 331
 Hassenfratz, Jean-Henri, 481
 Heney, Hugues, 226, 256, 286, 317, 373
 Hertel de Rouville, Jean-Baptiste-René, 227
 Hews, George, 427
 Hill, Henry D., 450
 Hillman, Charles, 437
 Hillman, Mme, 327
 Horace, 483
 Hubert, 235, 237, 365, 366
 Hudon, 427
 Humbert, 262
 Jackson, Henry, 451
 Jalbert, François, 428
 Janot, 175
 Jean, 220
 Jeannot, Hubert, 327, 379
 Joannet, 156
 Johnson, John, 308
 Joly, Mme (Julie-Christine Chartier de Lotbinière), 352
 Joubert, 174
 Joubert, Didier, 83, 84, 91, 93, 99, 100, 101, 102, 103, 106, 107, 108, 110, 111, 113, 115, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 129, 130, 131, 144, 158, 170, 171, 172
 Juchereau-Duchesnay, Antoine-Louis, 207, 217
 Judah [Judé], 454
 Julie, domestique, 314, 315
 Junius, 487
 Kane, Mlle, 282
 Kerr, James, 205, 408
 Kimber, 296, 385
 Kimber, Abraham-Janvier, 164, 165
 Kimber, Antoine-Télesphore, 348, 356
 Kimber, Mme René-Joseph (Apolline Berthelet), 266, 341
 Kimber, René-Joseph, 288, 295
 Kinseler, Mme Nicolas (Félicité Geoffroy), 143, 155, 156
 Kinseler, Nicolas, 142, 143, 145, 146, 156, 158
 Kitanan, 56
 Labelle, Joseph, 285, 286
 Laberge, 164
 Labouchère, Henry, 369
 La Bretonnière, De, 478
 Labrie, Jacques, 371
 La Bruyère, Jean de, 488

Lacerte-Viger [Vacher], François, 270
 La Chevrotière, *Voir Chavigny*
 Lacombe, 416
 Lacombe, Cléopée, 178, 262, 306
 Lacombe, Émilie, 181, 187, 188, 189, 190, 306
 Lacombe, Geneviève [Javotte], 181, 306
 Lacombe, Lucie, 262, 306
 Lacombe, Mme (Geneviève Adhémar de Lantagnac), 181, 261
 Lacoste-Languedoc, Pierre, 270
 Lacroix, 271, 297, 351
 Lacroix, Janvier-Domptail, 424, 436, 438, 442, 446
 Lacroix, Joseph, 168
 Lacroix, Louis, 396
 Lacroix, Louise, 393
 Lacroix, Mme, 376
 Laflèche, *Voir Richer*
 Lafont, M. de, 482
 Lafontaine, *Voir André*
 La Fontaine, Jean de, 478, 479, 480
 Laframboise, *Voir Franche*
 Laframboise, Alexis, 195, 392
 L'Africain, *Voir Tribot*
 Lagarde, Pierre-Paul-François de, 56
 Lagassé, *Voir Meunier*
 Lagoterie, Mme, 464, 465
 Lahaille, Jean-Baptiste, 70, 84, 86, 87, 88, 91, 92, 99, 110, 120, 125, 135, 136
 Laing, James, 83, 95
 Lalonde, François, 418
 Lambert-Dumont, Eustache-Nicolas, 145, 225, 227
 Lamothe, 268, 269
 Lanaudière, *Voir Tarieu*
 Landreville, 235
 Langlois, 278
 Languedoc, *Voir Lacoste*
 Languedoc, 235, 258
 Lapensée, 97
 Laperle, *Voir Banlier*
 Laramée, *Voir Fissiault*
 Larocque, 306, 349
 Larocque, A., 447, 448
 Larocque & cie, 413
 LaRoque, 351
 Larose, *Voir Daveluy*
 Larose, 209
 Larouche, 140
 Lartigue, Jean-Jacques, 278
 Lartigue, Mme (Marie-Charlotte Cherrier), 165
 Lauzon, Charles, 269
 Laval, François de, 67, 69, 71, 74, 75, 139
 Laviolette, 397, 402
 Lavoie, Mlle, 387
 Leblanc, 58, 184
 Leblond, Jacques, 89, 90
 Lebourdais, Jean-Baptiste, 393
 LeBrodeur, Sophie, 307, 308, 334
 Le Cavalier [Lecavelier], *Voir Cavalier*
 LeCavelier, Mme Toussaint (Marie-Anne Cherrier), 410
 Leclerc, 213
 Leclerc, Joseph, 246
 Lécuyer, Mme, 133
 Lefebvre, 242, 338
 Lefebvre de Bellefeuille, Louis-Charles, 262
 Le Gendre, Gilbert-Charles, marquis de Saint-Aubin, 484
 Leguay, François, 396

Lemaire-St-Germain, Antoine-Émeric, 85
 Lemaire-St-Germain, Charles-François, 60, 61
 Lemaire-St-Germain, M., 61
 Lemaire-St-Germain, Mme, 61
 Le Maistre, Antoine, 487
 Leman, Dennis Sheppard, 449
 Lemay, André, 463
 Lemay-Poudrier, Jean-Baptiste, 278
 Lemoine [Moine], Rose, 261
 Le Moyne de Longueuil, Charles, 466
 Le Moyne de Longueuil, Joseph-Dominique-Emmanuel, 179
 Lenglet Du Fresnoy, Nicolas, 481
 Lepage, 351
 Lepaillieur, Michel, 56
 Leprohon, 283
 LeRoy, 297, 427
 Lery, *Voir Chaussegros*
 Le Saulnier, Candide-Michel, 62
 Leslie, James, 227, 365
 Levasseur [Vasseur], Charles, 280
 Lévesque, Antoine, 392
 Lévesque, François, 87, 173, 176
 Lévesque, Louis, 173, 176
 Lévesque, Louis-Olivier, 392
 L'Heureux, Gabriel, 470
 L'Heureux, Mme (Charlotte Levasseur), 216
 L'Hommeau, Pierre de, sieur du Verger, 488
 Livernois, *Voir Benoît*
 Logan, 150
 Lorian, 247, 270
 Lotbinière, *Voir Chartier*
 Loubet, Philippe, 151
 Loüet, Georges, 485
 Louis XIV, 486
 Louis XV, 487
 Lucien de Samosate, 487
 Lusignan, 176
 Lusignan, Charles-Alexandre, 435
 Mably, Gabriel de, 487
 Macé, veuve, 471, 472
 Macquart, Charles-Henri, 482
 Maheu, Antoine, 354
 Maillet, Élisabeth, 251
 Malhiot, François-Xavier fils, 358, 450
 Malhiot, François-Xavier père, 450
 Mallard, 262
 Malo, Isidore, 451
 Malouin, Paul-Jacques, 485
 Marchand, 91
 Marchesseau, Marie-Clémence, 327, 329, 331, 347, 352, 361, 363, 364, 366, 379, 385, 387, 388, 395, 398, 400, 401, 403, 411, 453
 Marchesseau, Mme (Marie-Anne Garant), 359
 Marcot, François, 361
 Marcotte, 402
 Maret [Marette], James
 Lamprière, 91, 96
 Marichette, 269
 Marston, 157
 Martineau, Charles-François, 99, 102
 Masson, Joseph, 399, 420
 Massue, Aignan-Aimé, 243, 327
 Maurer, Jacob, 464
 Mayrand, Mme (Thérèse Heney), 256
 McCarthy, Jeremiah, 283, 340
 McCord, John Samuel, 447
 McGill, Peter, 401, 419, 426, 434, 436, 437, 438, 442, 447

McGill, Roger, 427, 432, 438, 442
 McGillivray, William, 349
 McTavish, Simon, 290
 Mears, Thomas, 186, 188, 211, 224, 236, 260, 265
 Meilleur, Marie-Anne, 179
 Ménard, François, 470
 Mercier, François, 212, 214
 Mercure, Pierre, 278, 296
 Merle, Jean-Toussaint, 482
 Mesnard, Joseph, 361, 362
 Meunier (Minier)-Lagassé, Joseph, 390
 Mézière, Henri-Antoine, 173, 174, 175, 176
 Mézière, Pierre, 174, 175, 176
 Mézière, Simon-André, 174, 175
 Mézière, Sophie, 173, 174, 175, 176
 Michaud, Christophe, 354
 Migner, 211
 Miller, Philip, 392
 Millet, 285
 Milnes, Robert Shore, 67, 72, 73, 78
 Mittleburger, 176
 Miville, 210, 255
 Molin, Antoine-Alexis, 108, 124
 Molson, John, 149, 361
 Mondelet, 207
 Mondelet, Jean-Marie, 149, 151, 154
 Mongenais-St-Orand, Jean-Baptiste, 349
 Monk, James, 219
 Monk, Samuel Wentworth, 180
 Montenach, Mme, 219
 Montesquieu, 487
 Montgolfier, Étienne, 56
 Montigny [Papineau], Amédée, 451
 Montreuil, Jacques, 256
 Moquin, Louis, 216, 217
 Morand, 156
 Moreau, Toussaint, 407
 Moreri, Louis, 484, 485
 Morin, 328, 410
 Morin, Louis, 242
 Morison, Charles, 398
 Morison, Donald George, 337, 342, 346, 363, 365, 366, 379, 382, 401, 411, 449
 Morison, Mlle, 181, 192, 193
 Mounier, Jean-Joseph, 486
 Mowatt, James, 72, 73
 Munroe, Pierre-Antoine-Conefroy, 219, 393
 Murray, James, 292
 Murray, Patrick, 165
 Neilson, John, 327, 335, 353
 Nelson, 409
 Nelson, Mme Robert (Emily Bathe), 435
 Nelson, Robert, 334, 342, 435
 Nelson, Wolfred, 446
 Nickless, Joseph, 479
 Niverville, 161
 O'Callaghan, Edmund Bailey, 448
 Orkney, James, 481
 O'Sullivan, 193
 O'Sullivan, Michael, 408
 Ouellet, Maurice, 399
 Ozanam, Jacques, 482
 Pacaud, Philippe-Napoléon, 424, 425
 Page, Joseph, 270
 Paine, John, 447
 Paisley, Hugues, 343, 362, 364
 Pallas, Peter Simon, 485
 Pambrun, André-Dominique, 274, 338
 Panet, 57, 174
 Panet, Bernard-Claude, 278

Panet, Jean-Antoine, 150
 Panet, Mlle, 219
 Panet, Mme, 219
 Papineau, Adélaïde, 211, 215,
 221, 222, 223, 231, 239, 240,
 241, 245, 248, 251, 252, 253,
 257, 260, 263, 266, 268, 272,
 274, 276, 281, 285, 287, 295,
 298, 301, 303, 304, 306, 309,
 340
 Papineau, Amédée, 284, 295,
 296, 315, 334, 338, 371, 374,
 421, 425, 440, 444, 448, 450
 Papineau, André, 214, 224, 241,
 255, 257, 263, 267, 276, 279,
 285, 286, 303, 305, 353, 386,
 388
 Papineau, André-Augustin, 88,
 122, 133, 135, 164, 166, 178,
 182, 183, 185, 186, 189, 192,
 193, 206, 227, 236, 237, 238,
 239, 240, 251, 269, 271, 276,
 277, 282, 283, 284, 293, 302,
 306, 312, 314, 315, 322, 323,
 325, 331, 332, 334, 341, 342,
 361, 362, 363, 364, 377, 379,
 382, 391, 410, 430, 431, 444,
 452, 453
 Papineau, André-Benjamin, 241,
 406, 411, 481
 Papineau, Augustin-Séraphin-
 Camille, 308
 Papineau, Aurélie, 315, 334,
 335, 336, 337, 348, 355
 Papineau, Azélie, 446, 448, 451
 Papineau, Charles-Ernest-
 Léonide, 400
 Papineau, Denis-Benjamin, 122,
 127, 132, 140, 142, 143, 145,
 151, 155, 157, 158, 164, 166,
 167, 185, 188, 189, 190, 191,
 192, 193, 206, 207, 209, 210,
 212, 222, 223, 226, 229, 230,
 232, 233, 235, 239, 240, 242,
 243, 245, 246, 247, 249, 250,
 251, 252, 254, 257, 258, 260,
 261, 265, 267, 268, 270, 272,
 275, 278, 279, 280, 283, 284,
 286, 296, 297, 299, 300, 302,
 304, 306, 307, 309, 311, 312,
 313, 316, 317, 320, 321, 323,
 324, 326, 328, 330, 331, 332,
 333, 334, 335, 337, 339, 340,
 342, 344, 346, 348, 349, 350,
 356, 358, 360, 361, 362, 363,
 364, 365, 367, 372, 375, 376,
 378, 380, 383, 385, 388, 390,
 393, 394, 397, 398, 400, 402,
 405, 406, 407, 408, 411, 412,
 413, 414, 418, 419, 420, 424,
 429, 430, 431, 432, 437, 441,
 442, 446, 449, 452, 455, 488
 Papineau, Denis-Émery, 274,
 324, 327, 329, 373, 392, 393,
 394, 401, 452, 488
 Papineau, Eugénie, 276, 279
 Papineau, Ézilda, 448, 450
 Papineau, François, 282
 Papineau, Gustave, 448
 Papineau, Honorine, 193, 212,
 215, 222, 240, 241, 243, 247,
 274, 321, 329, 349, 350, 352,
 359, 366, 393, 395, 419
 Papineau, Joseph-Benjamin-
 Nicolas, 178, 215, 222, 306,
 322, 329, 358, 373, 376, 383,
 387, 392, 398, 401
 Papineau, Lactance, 211, 232,
 234, 284, 295, 315, 334, 335,
 336, 337, 356, 371, 411, 413,
 425, 440, 444, 445, 446, 450
 Papineau, Louis-Joseph, 122,
 127, 135, 146, 147, 164, 166,
 170, 178, 180, 182, 183, 185,

203, 206, 211, 225, 226, 227,
 238, 243, 253, 256, 259, 260,
 262, 266, 267, 268, 271, 273,
 274, 277, 280, 281, 282, 286,
 287, 289, 295, 297, 299, 302,
 303, 306, 307, 308, 310, 311,
 313, 314, 317, 320, 322, 324,
 325, 326, 328, 329, 332, 333,
 334, 337, 338, 339, 341, 343,
 345, 348, 349, 351, 352, 353,
 355, 356, 361, 362, 367, 368,
 373, 374, 380, 381, 385, 387,
 389, 392, 399, 400, 404, 406,
 407, 409, 410, 412, 413, 415,
 416, 419, 424, 426, 428, 429,
 431, 433, 434, 436, 437, 438,
 440, 441, 445, 447, 452, 453,
 455, 477, 481
 Papineau, Louise, 241, 267, 271,
 274, 305, 329, 441
 Papineau, Marie-Angèle-Rosalie,
 186, 188, 192, 222, 251, 268,
 274, 284, 294, 303, 313, 315,
 320, 322, 325, 335, 337, 346,
 359, 364, 366, 373, 375, 393,
 394
 Papineau, Marie-Henri-Fleury,
 283, 303, 305, 340
 Papineau, Mme (Julie Bruneau),
 334, 348, 424, 440, 447
 Papineau, Mme (Louise-
 Angélique Cornud), 177, 186,
 190, 191, 221, 397, 403, 414
 Papineau, Mme (Rosalie
 Cherrier), 60, 89, 99, 119, 122,
 125, 127, 130, 135, 136, 178,
 189, 192, 223, 397
 Papineau, Olivier-Arthur, 265,
 266, 267
 Papineau, Paul-Édouard, 221
 Papineau, Pierre, 470, 471
 Papineau, Rosalie, 127, 133,
 135, 151, 164, 165, 167, 177,
 184, 185, 193, 227, 228, 257,
 282, 336, 383, 387, 391, 401,
 403, 430
 Papineau, Toussaint-Victor, 127,
 135, 166, 187, 189, 205, 236,
 250, 251, 254, 278, 280, 282,
 286, 287, 296, 309, 339, 340,
 343, 344, 352, 358, 359, 360,
 361, 362, 363, 364, 366, 367,
 372, 373, 375, 376, 377, 378,
 379, 385, 387, 388, 389, 392,
 397, 398, 399, 400, 401, 403,
 408, 411, 413, 414, 419, 420,
 421, 441
 Papineau, Victoire, 88, 177, 178
 Papineau-Montigny, Joseph
 (époux de Catherine Serre), 284
 Paquet, 155
 Paquet, Angélique, 327
 Paquin, 421
 Paquin, Antoine, 179
 Paré, Jean-Baptiste, 97
 Parent, Caroline, 278
 Parent, François, 186, 272, 273,
 310, 313, 321, 325, 343, 367,
 377, 429, 431
 Parenteau, 380
 Parizeau, Godefroy, 285
 Pasquier, Étienne, 484
 Pasteur, Charles-Bernard, 201
 Patenotte, Charles-Étienne, 66
 Patin, Guy, 483
 Péladeau, Jean, 461
 Pelletier [Peltier], 140, 142
 Peltier & Bourret, 420, 421
 Pepin, Jean-Baptiste, 304, 305,
 306
 Perinault, 220
 Perras, Jean-Baptiste, 107
 Perrault, Charles-François, 61
 Perrault, Joseph, 193

Pétrimoult, Mme (Marie-Ursule Dorion), 422, 443, 446
 Picard, Benjamin, 246, 248, 249, 253, 344, 349
 Picard, Charles, 426, 433
 Pigeon, François-Xavier, 89, 92, 99, 110, 112
 Pilet, 464
 Pilet, Pascal-Joseph, 464
 Pilon, 155, 156, 372
 Pilon, Amable, 278
 Pilon, Pierre, 278
 Plamondon, Marie-Anne, 444
 Plamondon, Michel, 449
 Plamondon, Mme Michel (Cléopée Chamard), 385, 428
 Planté, Joseph-Bernard, 76, 77, 78, 80, 81, 150, 284, 287, 288
 Planté, Mme Joseph-Bernard (Marie-Louise Berthelot), 428
 Platt, George, 83
 Plessis, Joseph-Octave, 274, 278
 Pluche, Antoine, 483
 Plutarque, 479
 Poitras, 82
 Polley, 141, 144
 Pope, Alexander, 485
 Porteous, Thomas, 104, 301
 Porter, James, 437, 441, 443, 447
 Pothier, Robert-Joseph, 478
 Potts, 160
 Poudrier, *Voir Lemay*
 Power, Michael, 383
 Préfontaine, *Voir Fournier*
 Préfontaine, 66
 Prévost, Charles, 173, 176
 Prevost, George, 330
 Provençal, *Voir Croze*
 Provendier, Julie-Esther, 279
 Provost, Émilie, 278
 Provost, Toussaint, 420
 Prudhomme, Louise, 179
 Quesnel, 416
 Quesnel, Frédéric-Auguste, 349, 359
 Quintal, 427, 432
 Racette, 301
 Racicot, 239, 243, 252, 402, 403
 Racicot, Charles, 261
 Racicot, Mme, 268
 Racine, 125
 Rae, Alex., 83
 Rageot, Gilles, 74
 Raizenne, Jean-Baptiste-Jérôme, 55
 Ranger, 281
 Rastel de Rocheblave, Philippe-François de, 72
 Raymond, *Voir Guy*
 Raymond, 57, 58
 Raymond, Jean-Moïse, 244
 Raymond, Olivier, 384, 387
 Raynal, Guillaume-Thomas, 482
 Reid, James, 234, 238
 Reiffenstein, John Christopher, 193, 194, 207
 Renusson, Philippe de, 472
 Rhoades, Julius, 447
 Ricard, Jean-Marie, 485
 Richard, Marie-Céleste, 467
 Richardson, John, 218, 290
 Richebourg, François, 83
 Richer, Pierre, 354
 Richer-Lafèche, Benjamin, 354
 Ritchot, Sophie, 230, 238
 Rivière, Fifi, 325
 Robert, Angélique, 396
 Robert, Antoine-Bernardin, 64, 65, 70, 85, 88, 89, 90, 92, 93, 95, 96, 98, 99, 101, 102, 103, 105, 107, 108, 109, 110, 113, 115, 117, 119, 120, 121, 123,

126, 127, 129, 130, 134, 135,
 169, 172
 Robertson, 160, 161
 Robisson, 141
 Robitaille, 356
 Rocheblave, *Voir Rastel*
 Rodier, 431
 Roebuck, John Arthur, 448
 Rogers, 422
 Rolland, Jean-Roch, 308
 Roque, Jacques-Guillaume, 179,
 180
 Rosalie, sainte, 478, 479
 Rottot, Pierre, 359
 Rousseau, Jean-Baptiste, 478
 Rousseau, Jean-Jacques, 485
 Rousseau, Marie, 383, 387, 389
 Rouville, *Voir Hertel*
 Roy, 277, 299, 340, 350, 351
 Roy, Antoine, 462
 Roy, Charles-Fleury, 232, 237,
 249, 262, 281, 299, 311, 324,
 325, 395
 Roy, Gabriel, 225
 Roy, Joseph, 195, 301, 361, 362,
 363, 435
 Roy, Joseph-Marie, 82
 Roy, Toinon, 158
 Sabourin, Charles, 275
 Sabrevois de Bleury, Clément-
 Charles, 407
 Saint-Hyacinthe, Thémiseul de,
 483
 Saint-Ours, Paul-Roch de, 57, 58
 Saint-Réal, abbé de, 485
 Saint-Xavier, sœur, 180
 Sainte-Marie, sœur, 209, 220
 Salerne, François, 482
 Sansoucy, *Voir Goyette*
 Sansoucy, 300
 Sarasin, Joseph, 278
 Sautreau de Marsy, Claude-Sixte,
 477
 Savary, Claude-Étienne, 486
 Saveuse de Beaujeu, Jacques-
 Philippe, 218, 219, 380
 Schrider, 242
 Séguin, Hubert, 417, 418
 Séguin, Louis, 84, 105
 Serieys, Antoine, 479
 Servat, 217, 220, 221
 Sévigné, Mme de, 478
 Sewell, Jonathan, 72, 76, 77, 78,
 80, 203, 205
 Sewell, Stephen, 151, 154
 Sherwood, Mme, 165
 Sicard, 240, 248, 262, 312
 Signay, Joseph, 274
 Siret, Pierre-Louis, 482
 Soltun, Joseph, 462
 Spencer, Daniel Hill, 145, 146,
 155
 St-Amour, 273
 St-Antoine [Dodo], 257, 258,
 275, 277, 278, 280, 286, 297,
 298, 304, 313, 316, 332, 333,
 346
 St-Antoine, Mme (Marie-Josèphe
 Séguin-Ladéroute), 339, 340
 St-Denis, 209, 293, 328, 402
 Stevens, Samuel, 274, 285, 304,
 310
 Stewart, John, 149
 St-Germain, *Voir Lemaire*
 St-Germain, 255, 348
 St-Jacques, *Voir Cheval*
 St-Julien, Pierre, 224, 306, 317,
 349, 441
 St-Orand, *Voir Mongenais*
 St-Ours, François-Roch de, 241
 Stuart, 289
 Stuart, Andrew [André], 227
 Stuart, James, 151, 154, 234,
 238

Sutherland, Daniel, 290
 Swain, William, 388
 Syms, Robert, 174, 175, 176
 Taillefer, 304
 Tarieu de Lanaudière, Ovide, 66
 Taschereau, 289
 Taschereau, Jean-Thomas, 150
 Tasse, Le [Torquato Tasso], 480
 Tassé, 302, 303, 309
 Tessier, Yves, 426
 Têtu, Félix, 70, 73, 75, 78, 80, 81
 Têtu, Jean-François, 187
 Thavenet, Jean-Baptiste, 352
 Thomas, Jean, 262, 284
 Thomas-Tranchemontagne, Victoire, 278
 Thompson, John, 326, 358, 449, 452
 Thomson, Charles Edward Poulett (baron Sydenham), 454
 Torrance, Mme (Elizabeth Fisher), 326
 Tranchemontagne, *Voir Thomas*
 Tranchemontagne, 190
 Tranchemontagne, Édouard, 328
 Tranchemontagne, Mme, 343
 Tredwell, Charles P., 471
 Tremblay, 211, 310, 321
 Tremblay, Vénérande, 278
 Tribot-L'Africain, Édouard, 366
 Troyes, Jean-Baptiste de, 69, 74
 Trudeau, 297, 356, 381, 453
 Trudeau, Alexis, 309
 Trudeau, Angélique, 309, 433
 Trudeau, Francis, 211, 385, 427
 Trudeau, François-Xavier, 279
 Trudeau, Romuald, 299, 378
 Trudeau, Sophie, 381, 383, 394
 Truteau, 134, 135, 178, 305, 312, 338
 Truteau, André, 376, 385, 386
 Truteau, Casimir, 381
 Truteau, François, 357, 377, 386
 Truteau, Joseph, 249
 Truteau, Marie, 212, 224, 232, 233, 234, 244, 254, 261, 284, 324
 Truteau, Mélanie, 326, 340, 366, 373, 383, 389, 393, 395, 397, 413
 Truteau, Mme (Louise Papineau), 266, 389, 449
 Truteau, Séraphine, 179, 186, 187, 189, 192, 193, 228, 240, 241, 243, 251, 283, 295, 313, 325, 329, 330, 332, 340, 352, 358, 375
 Truteau, Toussaint, 257, 272, 326, 361, 384, 391, 402
 Truteau, Toussaint-Casimir, 187, 207
 Truteau, Victoire, 340
 Truteau (Trudeau), Zéphirin-Joseph, 311, 323, 332, 341, 352, 363, 365, 366, 384, 386, 437, 447
 Tucker, Stephen, 429, 432
 Tunstall, 160, 161
 Turcotte, François, 131, 134, 135
 Turgeon, 227
 Turgeon, Louis, 345
 Turgeon, Mme (Geneviève Turgeon), 263
 Turgeon, Pierre-Flavien, 283, 286
 Turney, John, 420
 Twiss, William, 464, 466
 Valade, François, 232, 233, 238, 245, 284, 324, 326
 Vallée, Joseph, 442, 446
 Vallières de Saint-Réal, Joseph-Rémi, 289
 Verdun de La Crenne, Jean-René-Antoine de, 485

Vernon, Thomas, 486
 Vertot, René Aubert de, 479, 480
 Viger, *Voir Lacerte*
 Viger, 288, 294, 338, 372, 389, 405, 407, 409
 Viger, Bonaventure, 270
 Viger, Denis, 61, 62
 Viger, Denis-Benjamin, 150, 165, 186, 203, 226, 227, 263, 284, 303, 317, 324, 327, 328, 344, 361, 380, 426, 443
 Viger, De Witt & Co, 419
 Viger, Jacques, 150, 181, 278, 283, 288, 293, 295, 296, 395, 426
 Viger, Louis-Joseph-Michel, 265
 Viger, Louis-Michel, 151, 165, 181, 184, 261, 263, 271, 283, 315, 321, 325, 345, 359, 361, 373, 376, 385, 387, 401, 428, 449, 453, 454, 455
 Viger, Marie-Josèphe, 124
 Viger, Mme Denis-Benjamin (Marie-Amable Foretier), 265, 266, 280, 341, 373, 385, 387, 449
 Viger, Mme Jacques (Clotilde-Amaranthe Prévost), 165
 Viger, Mme Louis (Marie-Agnès Papineau), 165
 Viger, Mme Louis-Michel (Marie-Ermine Turgeon), 223, 263, 264, 265, 266, 303, 352, 356, 357
 Viger, Perrine, 164
 Villeray, *Voir Dartigny*
 Voltaire, 487
 Wait, Oliver, 392
 Walker, James, 59
 Walker, William, 448
 Waller, Jocelyn, 345
 Walworth, Reuben Hyde, 425
 Ward, Samuel, 484
 Weir, George, 427
 Wellington, Arthur Wellesley, duc de, 207
 Wilkes, 487
 Wilkes, John, 481
 Williams, Rhoda Ann, 452
 Williams, William Peere, 486
 Wright, Christopher Columbus, 209, 210
 Wright, Mme (Abigail Wyman), 334
 Wright, Philemon, 184, 186, 193, 209, 264, 334
 Xénophon, 485
 Young, James, 437

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

AUX ÉDITIONS POINT DU JOUR

Joyer, prêtre. *Lettres d'amour à Mademoiselle de Lavaltrie, 1809-1822*, texte établi avec présentation et notes par Georges Aubin, L'Assomption, 2014, 235 pages.

Papineau, Denis-Benjamin. *De l'Île à Roussin à Papineauville, Correspondance 1809-1853*, Texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin et Renée Blanchet, L'Assomption, 2016, 657 pages.

Papineau, Honorine et Aurélie. *Mille amitiés, Correspondance 1837-1914*, Texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin et Renée Blanchet, L'Assomption, 2016, 303 pages.

CHEZ D'AUTRES ÉDITEURS

Aubin Georges, et Raymond Ostiguy. *Louis-Joseph Papineau, Les débuts 1808-1815*, Les Éditions Histoire-Québec, Collection Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, 2015, 251 pages.

Aubin, Georges. *Joseph Papineau à travers les actes notariés*, Aubin-Blanchet Recherches historiques, L'Assomption, 2015, 237 pages.

TABLE DES MATIÈRES

Sigles	3
Introduction	5
Correspondance	53
Annexes	457
Joseph Papineau, arpenteur	459
Consultations	467
Bibliothèque de Joseph Papineau	477
Liste des lettres de Joseph Papineau	489
Notes	497
Index	551
Ouvrages du même auteur	569

Achevé d'imprimer
par Deschamps Impression
Mai 2017